

Trulla et cartæ
De la culture matérielle aux sources écrites

Avec le soutien de

la Région de Bruxelles-Capitale – Bruxelles
Développement urbain – Direction des Monuments et Sites

et du Centre de recherches en Archéologie et Patrimoine
de l'Université Libre de Bruxelles

Trulla et cartæ

De la culture matérielle aux sources écrites

Liber discipulorum et amicorum in honorem
Michel de Waha

ÉD.

FRÉDÉRIC CHANTINNE
PAULO CHARRUADAS
PHILIPPE SOSNOWSKA

BRUXELLES



LE LIVRE TIMPERMAN

Table des matières

Avant-propos des éditeurs

Michel de Waha : portraits croisés par ses amis et proches

I. Portrait de l'homme, par Françoise Jurion	9
II. Portrait de l'étudiant, par Alain Dierkens et Jean-Marie Sansterre	17
III. Portrait de l'érudit, historien et archéologue du bâti, par Claire Billen, Jean-Marie Duvosquel et Patrick Hoffsummer	19
VI. Bibliographie de Michel de Waha	21

Table des contributions

SERGIO BOFFA

La titulature des ducs de Brabant sur les monnaies frappées du XII ^e au XV ^e siècle	37
---	----

FRÉDÉRIC CHANTINNE

Réflexions sur les origines du château et de la ville de Binche	61
---	----

PAULO CHARRUADAS & MAUD LAYEUX

La chapelle Sainte-Anne à Auderghem et le chanoine Lemaire. Mise au point sur une église « romane » et sa restauration (1915-1917)	77
--	----

ANTONIETTA DE LUCA

Le rôle de l'école dans l'éducation à la citoyenneté européenne	119
---	-----

MARIE DEMELENNE

De pierre et bois : vers une histoire du paysage à travers l'étude de la chaux et des mortiers	129
--	-----

STÉPHANE DEMETER	
Essai sur la signification du <i>Meyboom</i> de Bruxelles. La disparation du serment des arbalétriers de Saint-Laurent au début du XIV ^e siècle	149
ALEXANDRA DE POORTER	
Le reliquaire portatif dit de Beauraing. Contextes, comparaisons et datation	157
MICHAËL DEPRETER	
Aux origines des serments de canonniers de Valenciennes (1382) et de Mons (1417). Technique et politique autour de deux institutions hainuyères précoces	177
FRANÇOIS DE WRANGEL	
Les acteurs du maintien de l'ordre à Ath (1350-1500). Profils et activités socioéconomiques	197
ANYA DIEKMANN	
La présentation et l'interprétation comme outils de protection de sites archéologiques : utopie ou réalité ?	215
LAURE-ANNE FINOULST	
Production, diffusion et utilisation des calcaires lorrains au haut Moyen Âge en Gaule septentrionale	229
SOPHIE GLANSDORFF	
<i>Celerem confert medicinam</i> . Quelques recettes médicales du haut Moyen Âge conservées à la Bibliothèque royale de Belgique	249
DAVID GUILARDIAN	
De l'atlas terrier au cadastre : quelques pistes pour identifier le patrimoine immobilier des institutions de bienfaisance à Bruxelles	267
VINCENT HEYMANS	
Une vie, une maison, un siècle. L'hôtel Jamaer, 62 avenue de Stalingrad à Bruxelles	285
DAVID KUSMAN	
Shylock reconsidéré dans le comté de Hainaut : une intéressante affaire d'usure en 1319-1321	313

MICHEL MARGUE

Avouerie et châteaux dans le discours monastique. Quelques réflexions d'ordre historiographique à partir du cas du comté de Luxembourg (X^e – début XII^e siècles) 341

CLÉMENCE MATHIEU

Un aspect de la culture de l'habitat du groupe inférieur de la noblesse : la défense, mythe ou réalité ? 361

PHILIPPE SOSNOWSKA

La brique en Brabant aux XIV^e-XV^e siècles. Une comparaison avec le Hainaut de Michel de Waha 385

VINCENT VANDENBERG

Les dents, les membres, le sang. Quelques notes sur l'iconographie médiévale et moderne du cannibalisme 431

SIMONE WÉNY

La patrimonialisation des châteaux au Grand-Duché de Luxembourg (1800-1940). Essai d'analyse axiologique au service de l'histoire patrimoniale du château de Vianden 443



Michel de Waha et ses étudiants à l'abbaye de Villers-en-Brabant, le 6 mai 2011
(cliché Marc Lamberty)

Avant-propos

FRÉDÉRIC CHANTINNE
PAULO CHARRUADAS
PHILIPPE SOSNOWSKA

Faire de l'Histoire au début du XXI^e siècle s'apparente de plus en plus à une pratique pluridisciplinaire. Les textes seuls ne suffisent plus. Les sources matérielles ont acquis un statut essentiel, tandis que l'apport des autres sciences humaines (anthropologie, sociologie, économie...) et la contribution des études archéométriques prennent chaque jour davantage d'importance.

Derrière cette nécessité se dessine aujourd'hui un des défis les plus importants pour l'ensemble des disciplines historiques, cette démarche n'allant absolument pas de soi. La simple juxtaposition, l'illustration, voire l'instrumentalisation demeurent trop souvent un pis-aller. Cette pluridisciplinarité impose au contraire un dialogue permanent et exigeant entre chercheurs, une interaction dans les questionnements et les réflexions, d'où émergent de nouvelles pistes et grilles de lecture. Cette nouvelle Histoire est aujourd'hui en marche et Michel de Waha en est assurément l'un des pionniers, en Belgique.

Chercheur et professeur, il a été pour une génération d'étudiants et de doctorants un passeur d'idées et de méthodes, un chantre de la prudence... tout à la fois capable de 'déconstruire' le discours orienté d'un Gislebert de Mons, rédigée durant le XII^e siècle et d'expliquer la prouesse technique des voûtes du monastère de Batalha édifiées à la fin XIV^e siècle. La vingtaine d'articles réunis, touchant en grande partie à l'histoire de la Belgique et des régions limitrophes, illustrent la diversité des sujets et des approches qu'il a pu manier, alliant sources écrites, iconographiques et archéologiques. Parce que les sujets et les approches qu'ils mettent en œuvre sont souvent à la croisée des pratiques, nous avons choisi de ne pas les organiser en thématiques, mais de les présenter dans l'ordre chronologique des auteurs.

Les articles qui lui sont offerts dans ce volume illustrent toutefois quelques éléments forts de ses centres d'intérêt, de ses enseignements et de ses recherches. Géographiquement, les anciennes principautés de Brabant et de Hainaut, avec leurs villes et leurs résidences fortifiées, servent de cadre à de nombreuses contributions : le développement des terres cuites architecturales à Bruxelles et à Mons, les origines de la ville de Binche, les résidences aristocratiques en milieu rural, la construction territoriale des principautés... Thématiquement, les «châteaux», le patrimoine bâti et la culture matérielle, les aspects militaires en ville (enceintes urbaines, milices, artillerie) formeront un ensemble cohérent cher à Michel de Waha. La plupart des articles, enfin, intègrent adroitement des approches mêlant

histoire et archéologie, iconographie et anthropologie, patrimoine et mise en tourisme, analyse archéométrique et archéologie expérimentale. Ces contributions sont à l'image de ce que Michel de Waha a pu transmettre, contribuant à l'élaboration d'une Histoire totale.

Nous voudrions enfin, au terme de cette entreprise, remercier toutes celles et ceux qui ont contribué à rendre cet ouvrage possible : les auteurs, bien sûr, anciens étudiants et collaborateurs de Michel qui ont répondu présents avec enthousiasme et générosité ; ses proches, ses amis et ses collègues qui ont accepté de livrer par petites touches un portrait décalé et original de l'homme et de l'érudit ; celles et ceux, enfin, qui nous ont soutenus moralement et financièrement dans ce travail d'édition.

Il n'est pas facile de faire le portrait de quelqu'un dont on partage la vie depuis plus de trente ans. Ce ne peut se faire que par petites touches, sans doute très subjectives. La jeunesse de Michel : un père enseignant à la Ville de Bruxelles, une mère infirmière mais se consacrant entièrement à son petit garçon grand prématuré et donc considéré comme fragile. La sévérité, la morale rigoureuse, le sens du devoir du père, la sollicitude affectueuse de la mère-poule. Michel fréquente l'école communale n°1 d'Anderlecht, détruite depuis lors à son grand dam, puis la section gréco-latine de l'athénée royal Jules Bordet, rue du Chêne, d'où il fait le trajet quatre fois par jour, rentrant déjeuner à la maison. Il y obtient la médaille du gouvernement à l'issue de son cursus. Ses vacances depuis l'enfance : les séjours en famille près de Tremelo ou à Huppaye, et surtout les Jeunesses scientifiques et les fouilles archéologiques, notamment à l'Abbaye des Dunes et au Senecaberg de Grimbergen. Michel veut être archéologue. Refus : il doit pouvoir gagner sa vie et l'archéologie, c'est bien connu, c'est pour ceux qui vivent de leurs rentes. Ç'aurait pu être la philologie classique, ce sera l'histoire. Avec une grande surprise en entrant à l'Université et une perte de ses illusions ! Non, à la différence de ce qui est appris dans l'enseignement secondaire, tout n'est pas connu en histoire. Au contraire, il y a encore à découvrir, il faut remettre en cause ses certitudes ! Bon étudiant, Michel travaille énormément, lit, cherche, ne perd pas de temps à bavarder dans les couloirs qu'il sillonne d'un pas rapide. Pour ses condisciples, c'est une silhouette grise, costume strict - chemise blanche - petite moustache, toujours pressée. Certains disent même : un rat de bibliothèque ! Avec parfois un air condescendant, un peu agaçant, par rapport aux plus jeunes, aux moins forts. Sa détente : le Cercle d'histoire. Des amitiés peu nombreuses mais de qualité, dont Claire et les Jean-Marie. Brillant en histoire, il a le droit de s'inscrire, en plus, en archéologie. Du Moyen Âge évidemment car là aussi il faut démonter cette certitude que le Moyen Âge est l'âge sombre de l'humanité ! En 1^e et 2^e candidatures, en 1967 et 1968, il recevra le prix Marguerite Bervoets de l'Université. Ses études se couronneront par deux mémoires : celui en histoire sur la vie rurale à Anderlecht au Moyen Âge, son fief, où il habite depuis sa naissance, sans jamais s'en écarter, dont le jury du prix d'histoire du Crédit communal décidera la publication, et celui d'archéologie sur le château de Beersel. Car Michel s'est pris de passion pour l'architecture médiévale. L'armée : chez les bleus à l'aviation. Au radar OTAN de Tongres après un écolage à Coxyde, tout près de l'abbaye où il a fouillé. La fréquentation de jeunes illettrés, peu gâtés par la vie, de sous-officiers caricaturaux. Voyage en absurdie. Il a pour tâche de projeter des films aux miliciens au cinéma de la caserne ! Pour Michel, c'est la découverte d'un autre monde, à mille lieues de son milieu, mais il s'en

accommode et, ayant été nommé aspirant du FNRS de 1975 à 1979 auprès de Victor Martiny, il s'échappe quand il le peut de la caserne, un camarade achevant sa garde à titre de revanche, pour revenir faire cours à l'Université, en uniforme parfois quand il n'avait pas le temps de se changer, pour suppléer son patron occupé à la Province de Brabant. Très jeune, Victor Martiny le fait entrer en 1974 comme membre correspondant pour le Brabant de la Commission royale des monuments et des sites. Il sera par la suite membre de la CRMS de Bruxelles-Capitale en 1989. En 1979, achevant son mandat FNRS, il obtient un poste d'assistant à temps très partiel auprès de son maître en latin et ami très cher Guy Cambier. Il complète par d'autres travaux pour Quartier des Arts entre autres ; il travaille aussi avec Martine, qui l'introduira plus tard comme membre du comité d'accompagnement du programme « patrimoine culturel » à la Fondation Roi Baudouin puis à la préparation de l'exposition Saint-Michel et sa symbolique pour le pseudo-millénaire de la Ville en 1979. Qui n'a pas entendu Michel raconter son trajet en avion avec « le » Vanderweyden de Leipzig, ses rencontres est-allemandes, ses visites aux institutions prêteuses, son premier vrai voyage ? Il y eut aussi l'archéologie, qui occupa la plus grande partie de son temps de thèse, lors de la création du service SOS Fouilles, dont l'Université assurait le suivi scientifique pour le Hainaut : les fouilles à la motte seigneuriale de Lahamaide dont Michel s'enorgueillit d'être citoyen d'honneur et à l'occasion desquelles il a nourri une profonde affection envers Jean et Magda Dugnoille, l'archiviste d'Ath et son épouse, aux « caves Bette » à Binche avec Michel Revelard, au château comtal de Mons, à la maison-forte d'Irchonwelz, à la tour Burbant d'Ath. Michel, qui avait tout d'abord entamé une thèse sur les fortifications et les sites fossoyés du Brabant d'abord, s'y verra ainsi ajouter le Hainaut. Face à l'énormité du travail, seul subsistera en fin de compte le nord du comté de Hainaut, soit grosso modo le Hainaut belge actuel. Les fouilles y trouveront leur place mais aussi le repérage et l'étude de quantités de petits sites ruraux souvent disparus. Cela signifie des milliers de kilomètres en Dyane à sillonner villes et villages, les cartes routières actuelles, les cartes de Ferraris et les plans Popp à la main, pour repérer ces traces souvent modestes des habitats seigneuriaux. Le résultat : plus de 2.700 pages de thèse ! Et pas mal d'années de retard pour le dépôt, la maladie et le décès de Guy Cambier l'amenant à assumer en plus la suppléance pour le cours de latin médiéval.

La défense de la thèse eut lieu en mai 1983. Encore aujourd'hui, ce moment revient parfois dans nos rêves (ou nos cauchemars). Le matin, Michel répète son exposé de vingt petites minutes dans l'auditoire appelé alors « le 16 ». Le débit est laborieux, la mémoire flanche parfois. L'après-midi, tout s'enchaîne très vite et Michel (qui ne le connaît sous les traits du professeur Nimbus ?) se retrouve sur l'estrade et est invité à commencer en ayant oublié ses papiers ! Mais de cela, personne ne se rend compte ! Tout coule, tout s'enchaîne comme par miracle. Et, depuis la cabine

de projection dans le fond du local, on ne s'aperçoit de rien puisqu'il n'intervient même pas deux images ! Le jury, qui compte Philippe Godding comme membre extérieur, est favorablement impressionné de cette maîtrise tout à fait involontaire. Par la suite, il est amené à remplacer Guy Cambier pour le latin médiéval. Quel étudiant ne se souvient-il pas de la méthode chiffrée mise au point par Michel pour amener à analyser la construction des phrases latines ? Car tout en étant capable d'écrire sur un coin de table un texte en latin sans la moindre erreur – au point qu'une enseignante d'une université française se soit un jour enthousiasmée pour la clarté et le style d'une charte-canular de cette veine ! –, Michel a longtemps réfléchi à la manière la plus adéquate de faire traduire aux étudiants qui, pour certains, n'avaient jamais étudié la langue classique, les subtilités du latin médiéval.

Comme pour beaucoup de jeunes universitaires, ce qui prime, au début de sa carrière, c'est la recherche. Le nombre d'articles qu'il a écrits alors est impressionnant et porte sur quantité de domaines, de Sigebert de Gembloux à Gislebert de Mons et d'Ermesinde de Luxembourg à Eve de Chièvres. Mais l'âge venant, s'il a moins publié, il s'est passionné pour l'enseignement, pour la transmission. Michel veut surtout faire partager son amour d'un Moyen Âge démythifié. Rien ne l'énerve plus que les récits traditionnels sur la féodalité, le servage, les oubliettes, racontés à un public béat par des guides débordant de suffisance et d'ignorance. Michel est un homme rigoureux dans son métier. Beaucoup d'étudiants, ceux qui n'ont pas pu ou pas voulu faire cet effort de rigueur dans leur travail, ceux qui se sont contentés d'à-peu-près, ceux qui n'ont pas correctement vérifié les sources citées, ceux-là n'en ont pas gardé un bon souvenir. De même que ceux qui sollicitent outrageusement leurs sources, ceux qui ne respectent pas les règles de la méthode car Michel déteste la malhonnêteté. Mais pour les autres, il ne ménage ni ses efforts, ni son temps. Vous ne pouvez pas imaginer vous tous, Paulo, Simone, Marie, Clémence, Philippe, Michael, Frédéric et les autres, combien vous avez occupé, à un moment de votre jeune carrière, l'esprit de votre directeur de thèse et alimenté ses conversations quotidiennes ! Car pour Michel, suivre vos travaux, ce n'est pas seulement vous écouter, corriger vos textes, vous suggérer des améliorations, vous prodiguer des conseils. C'est aussi s'impliquer dans votre travail, partager votre stress, vivre vos angoisses ! Il est au moins aussi tendu que vous au moment de la défense. Son empathie est telle qu'il faut lui répéter régulièrement qu'il n'est pas votre nounou et que vous devez pouvoir vous assumer vous-mêmes, que cela aussi fait partie de l'exercice !

En fin de carrière, il s'est vu confier la présidence de la filière « histoire ». Michel n'a jamais été un grand administratif. Mais il a consacré un temps infini à cette tâche, derrière son ordinateur à répondre aux messages jusqu'à pas d'heure, ne prenant rien par-dessus la jambe, essayant de régler les problèmes administratifs des étudiants

quand il se rendait compte qu'il avait à faire à des personnalités de qualité. Les tire-au-flanc, les spécialistes des petits arrangements et des marchandages, eux, n'y ont pas trouvé leur compte. Le travail, l'énergie, l'investissement personnel sont des qualités essentielles pour Michel.

Ce souci de transmettre avec rigueur et honnêteté, Michel l'exprime aussi vis-à-vis d'autres disciples qui lui tiennent à cœur : les cépulbistes ou, pour parler comme eux, le club des « Ptits Waha ». Depuis plus de vingt ans pour certains, des « étudiants » du CEPULB suivent Michel dans ses cours d'architecture médiévale. Car ce cours n'est jamais deux années de suite le même. Lassé de voir les étudiants décrire et analyser des monuments de manière strictement livresque, convaincu que le regard, le toucher, le sentir (et même parfois le goûter !) sont essentiels pour leur formation, depuis des années, Michel les emmène sur le terrain. Que ce soit Liège ou Tournai, Gand ou Renaix, Dinant ou Louvain, avec tout ce qui est entre. Quant aux examens, dans un lieu qu'ils ne découvrent qu'à la dernière minute (avec une prédilection pour Beaufort et parfois Beersel !), ils se déroulent eux aussi de manière, certes peu académique, mais pratique, avec comme but de familiariser les jeunes au questionnement, à la lecture et la compréhension du monument. Ce qui implique aussi l'usage de la pioche, de la pelle et de la truelle. Et à Beaufort, le réconfort suit souvent l'effort, autour d'un barbecue alimenté par le club. Avec les Ptits Waha, il y a aussi les voyages instaurés depuis quelques années : une découverte intensive du patrimoine d'une région, de France ou d'Allemagne, modérée par l'imposition de respecter les pauses pour les repas, ce qu'il a fallu faire accepter à Michel avec difficulté.

Avec Victor Martiny, ce souci de transmission des savoirs mais surtout des gestes de l'archéologue et du restaurateur, s'est exprimé dans les camps d'été organisés par les JPA, les Jeunesses du patrimoine architectural. Il n'y a malheureusement pas été possible d'assurer la relève, des bénévoles qualifiés et enthousiastes pour consacrer une partie de leurs vacances à prendre en charge des jeunes, parfois difficiles à gérer, afin d'entreprendre des travaux de sauvegarde d'éléments de notre patrimoine comme ce fut le cas à la maison de la Tour de Huy, la ferme-château de Treignes, le château de Moha ou la tour des Vieux-Joncs de Liège.

Pour achever de faire le portrait de Michel, on ne peut passer sous silence quelques traits de caractère : Michel est un inquiet, voyant plutôt la bouteille à moitié vide plutôt qu'à moitié pleine, rarement satisfait, s'interrogeant en permanence, quitte à être un peu obsessionnel quand il est en train de « pondre ». Michel est aussi un tantinet austère. Il n'a pas appris à s'esclaffer, à rire de bon cœur. Au mieux s'exprime-t-il parfois par un petit rire contenu. À part l'histoire et l'archéologie, il a peu de passions, à l'exception de la musique classique – il a un peu pratiqué le piano – et surtout J. S. Bach. Il apprécie le football, mais comme un enfant pris le doigt dans le pot de miel. Quand on se pâme d'admiration pour une montagne, un

paysage, on s'entend répondre, invariablement, avec un brin d'ironie, « tout cela ne vaut pas un beau D. O. ». Les initiés aux MGH comprendront !

Durant sa jeunesse, Michel a peu voyagé à l'étranger : son père avait dans l'idée qu'il fallait d'abord connaître bien son pays avant d'aller voir ailleurs. Depuis, il s'est un peu rattrapé mais toujours en privilégiant des lieux qui ont une histoire : Rome, Athènes, Barcelone, Madrid, Venise, Carcassonne, Istanbul, l'Andalousie, Petra ou la Scandinavie et la Finlande. Michel a aussi découvert la Bourgogne, grâce notamment à l'ami Serge : Saint-Romain, petit village caché dans la montagne au-dessus de Meursault, où le vin est bon. Une bouffée d'oxygène que la découverte d'un Moyen Âge différent, d'autres sources, d'autres archives, avec un brin de dépaysement, à Dijon, à Mâcon, à Beaune et même à la galerie Mazarine. Là Michel est à son aise, loin des distractions communes. Michel sur une plage ne peut se concevoir que pour quelques heures et à condition d'emporter de la lecture mieux à sa place sur un rayon de bibliothèque scientifique.

Michel, c'est aussi un grand attachement à la famille. Avec les enfants et petits-enfants, il a certes les mêmes exigences d'honnêteté, de loyauté, de rigueur, mais le tout avec une dose supplémentaire de tendresse et de bonhomie.

Ne pas évoquer les animaux, dans la vie de Michel, serait une grosse lacune. Et à tous seigneurs tout honneur : les lapins ! Ces petits rongeurs ont fait leur apparition dans sa vie vers 1985, grâce à Florence qui, tout enfant, avait été visiter une ferme avec l'école. Depuis, les lapins ne nous ont plus quittés. Présents dans les bons et les mauvais moments de la vie, ils font partie de la famille. Et ne vous prenez pas à sous-estimer les connaissances de Michel en éthologie lapine ! Vous seriez surpris car il les observe, attentivement, dans tous leurs comportements et en tire des réflexions sur notre manière d'être à nous, humains. Il y a aussi la vache ! Enfant des villes passant des vacances à la campagne, c'est surtout à la montagne, à La Clusaz, que Michel s'est pris de passion pour les vaches, avec une préférence pour une race devenue rare, des vaches rousses aux yeux maquillés de noir, les Tarines (ou Tarentaises), et pour les belles Abondances, couleur chocolat avec des taches blanches et de grandes lunettes brunes. Dès son arrivée, il se précipite pour dire bonjour aux « fêfeilles », qui le lui rendent bien, tout en restant allongées au soleil à mâchonner. Il aime à les contempler, grimant dans les alpages. C'est aussi grâce à elles qu'il a pu préciser combien une terre réputée inculte pouvait avoir un usage économique, en voyant sillonner les pentes garnies de ronces et de taillis par ses montagnards préférés qui y trouvaient encore à s'y nourrir.

Voilà, en quelques traits, qui est Michel. Le reste relève de notre histoire.

Portrait de l'étudiant, du collègue et de l'ami

ALAIN DIERKENS & JEAN-MARIE SANSTERRE

Nous n'avons oublié, ni l'un ni l'autre, les circonstances de notre première rencontre avec Michel de Waha ...

L'un des signataires – le co-retraité de notre « jubilaire » – a rencontré Michel à l'Université de Bruxelles dès les premiers jours de ce qu'on appelait jusqu'il y a peu la « première candidature ». Les deux nouveaux ont d'emblée sympathisé et la sympathie s'est rapidement transformée en une amitié à toute épreuve. Ils étaient, faut-il le dire ?, des étudiants sérieux – peut-être un peu trop – et ils avaient conscience que faire des études universitaires, de surcroît dans une filière de leur choix, était un privilège qui se mérite et non un droit acquis que l'on peut galvauder. Une même fascination pour le métier d'historien (quelque peu idéalisé) les réunissait, ainsi qu'un goût prononcé pour le latin, penchant toujours vivace au grand dam de certains étudiants. À l'époque, le « baptême » (ou, pour le dire autrement, le bizutage) faisait partie du *curriculum* de beaucoup d'étudiants et constituait un véritable facteur d'intégration dont les rites, en Philosophie et Lettres, ne pourraient sans doute pas être qualifiés de raffinés, mais n'étaient certainement pas ressentis comme dégradants. C'est ainsi que les deux « bleus » (candidats au baptême) se trouvèrent, à l'occasion d'une « semaine anglaise » à Bruxelles, à déambuler dans les rues proches de l'Université et dans le tram 32, l'un en archevêque de Canterbury, l'autre (Michel) en ... monstre du Loch Ness. Bref, les voilà au début d'études qui ne les ont jamais déçus et, bien au-delà, à l'aube de longues années d'affectueuse confiance et d'entraide.

L'autre auteur de ces lignes a découvert Michel le jour de l'accueil à l'ULB des nouveaux étudiants en Histoire. C'était en 1971 : Michel venait alors de terminer des études d'Histoire et de défendre son mémoire consacré à la vie rurale à Anderlecht ; inscrit en « première licence » en Histoire de l'Art et Archéologie, il se plongeait dans l'étude du château de Beersel. Aux étudiants quelque peu intimidés et totalement ignorants des réalités universitaires, il expliquait, avec force détails, les traits de caractère de chacun des enseignants et donnait des conseils pour leur permettre de réussir des examens dont il soulignait la difficulté. Tout Michel était déjà là ! Étudiant brillant (il avait été à deux reprises lauréat du prix Marguerite Bervoets décerné au « meilleur étudiant de candidature » de la Faculté, toutes sections confondues ; son mémoire sur Anderlecht sera primé par le Crédit Communal de Belgique et a été imprimé ; son étude sur Beersel sera couronnée par l'Académie Royale de Belgique) mais discret et modeste, profondément impliqué dans la vie de « son » université dont il avait immédiatement partagé les idéaux libre-exaministes, il se montrait généreux, désintéressé, sincèrement soucieux d'aider et d'expliquer. Il le faisait dès cette époque avec ce ton inimitable qui l'a toujours poussé à dramatiser et, dans le souci de prendre en compte tous les aspects d'un problème, à en surdimensionner les plus atypiques. Même physiquement (d'autres le diront aussi plus loin), Michel n'a presque pas changé.

Michel n'a jamais cherché à faire carrière et les circonstances liées en partie à des questions d'ordre relationnel n'ont pas facilité son parcours académique. Notre ami a souvent fait preuve d'un caractère entier, aussi exigeant à l'égard des autres qu'il l'est envers lui-même. Cela ne l'a pas empêché de creuser à sa guise son sillon ou plutôt ses sillons, tant ses recherches et ses enseignements portent sur des domaines divers, et de jouir de plus en plus d'une estime largement méritée. De façon atypique, il a accepté de devenir président de la filière d'Histoire quelques années seulement avant la retraite, dans l'unique souci de servir la filière à un moment où l'on avait impérativement besoin de lui. Dans ce poste de responsabilité, il a fait merveille en mettant en œuvre les mêmes qualités de sérieux, de rigueur, d'exigence, de dévouement. Il a également fait montre d'un vrai talent pour l'administration et d'un certain goût pour la gestion des dossiers, même (surtout ?) les plus ingrats ; on ne lui connaissait pas une telle autorité, proche de celle du despote éclairé, mais doublée d'une immense sollicitude pour les étudiants de la filière et leurs problèmes individuels ou collectifs. Invité à prendre la parole au nom du corps enseignant lors de la cérémonie solennelle de remise des diplômes aux étudiants de la promotion 2013-2014, il a bâti son propos, d'une force impressionnante, sur la responsabilité de l'intellectuel, sur son nécessaire engagement dans la vie sociale, sur la défense sans concession des idéaux de liberté et de laïcité. Le fond comme la forme de ces paroles intimement vécues évoquaient d'une manière irrésistible les grands discours de combat de la Troisième République.

Fidèle à ses idéaux et à ses convictions, Michel l'est aussi au souvenir de ceux qui l'ont formé et avec qui il a travaillé. Il arrive à l'université qu'on ait la chance de rencontrer un mentor. Ce fut le cas de Michel, avec Guy Cambier, remarquable professeur de latin médiéval. Michel éprouva pour lui une affection admirative qui le marqua profondément ; la mort précoce de Guy Cambier fut pour lui particulièrement douloureuse. Ce fut aussi le cas avec l'architecte Victor Martiny, figure presque paternelle, qui lui a appris à voir et à analyser un bâtiment et qui lui a fait partager ses convictions en matière de restauration des monuments anciens. C'est, de manière plus large, le cas des historiens, surtout médiévistes, qui lui ont appris la critique historique, la paléographie, la diplomatique (Georges Despy, bien sûr, mais aussi Jean-Jacques Hoebanx, André Uyttebrouck et Maurice Arnould) et de Jean Dugnoille, l'archiviste de la ville d'Ath, à qui il était si attaché.

Michel ne nous en voudra pas de dire que l'optimisme n'est pas son fort : il voit volontiers les nuages s'amonceler et le ciel se noircir ; il ne peut souvent s'empêcher de jouer à la Cassandre. Pas toujours à tort, tant s'en faut. On en sourit avec affection. Car Michel, sous des dehors bourrus, est un tendre, fidèle en amitié, d'une grande loyauté.

D'autres diront plus loin l'investissement personnel de Michel envers ses étudiants (et ceux, parmi eux, qui participent au présent volume le savent mieux que quiconque). Ils diront aussi sa tendresse envers les animaux, particulièrement les lapins (ah ! les aventures de Sigebert ...) ; est-ce vraiment un hasard si sa fille, Aurélie, dont il est si fier, est vétérinaire ? Très marqué par l'éducation exigeante qu'il a reçue de ses parents, Michel a toujours accordé la plus grande attention à sa famille, à Aurélie et à sa femme, Françoise, toujours présente à ses côtés.

Portrait de l'érudit, historien et archéologue du bâti

CLAIRE BILLEN, JEAN-MARIE DUVOSQUEL & PATRICK HOFFSUMMER

Ce qui frappe en tout premier lieu lorsque l'on pense au parcours de Michel de Waha, c'est sa fidélité à lui-même. Michel ne change pas. Il est tel aujourd'hui dans ses valeurs, ses convictions, sa façon de travailler et de réfléchir, dans son aspect physique même, que lorsque certains d'entre nous l'avons connu encore étudiant. Le temps n'a pas de prise sur lui. Dans un certain sens, c'est un roc.

Drôle d'affirmation s'agissant de quelqu'un dont la sensibilité est aussi aigüe ! Mais la richesse des personnes n'est-elle pas dans leurs paradoxes ?

À première vue, Michel est quelqu'un d'austère et d'exigeant, un professeur pointilleux, un évaluateur sévère, un chercheur acharné, perpétuellement insatisfait, un administrateur plus que scrupuleux, bref un professeur avec lequel il vaut mieux filer droit et un collègue qui ne tolère aucune légèreté. Il y a peut être une origine cachée à ce profil, à cette posture incorporée : la fréquentation précoce et intimidante de François-Louis Ganshof. Michel l'a rencontré bien avant d'entrer à l'Université. Il a été son premier mentor. C'est lui qui lui a transmis son premier modèle de professeur d'université et de scientifique.

Michel a cultivé, dès ses premières années d'université, cette physionomie et cette attitude rigide. Pourtant, nous savons tous qu'il s'est révélé, en même temps, un ami fidèle et engagé, un homme débordant d'affectivité pour ses proches, animaux de compagnie y compris. Ainsi la fin d'une conversation savante se termine-t-elle souvent par une longue évocation des derniers avatars domestiques où le plus illustre lapin du monde, Sigebert, a semé la perturbation. Les anecdotes font alors voler en éclat tous les tracas de la vie universitaire. Rigueur et humanité font ainsi de Michel un professeur brûlant de passion pour ce qu'il transmet, que ce soit la grammaire latine, l'histoire politique médiévale ou l'investigation archéologique de terrain.

Dans ce dernier domaine, il faut savoir que Michel de Waha a ses aficionados inconditionnels. Parmi ses numéros les plus appréciés, figure l'escalade de clocher, la haute voltige sur charpente et le sondage de maçonnerie en direct, en compagnie du public étudiant médusé, devant l'audace téméraire, la force physique et la souplesse de ce monsieur enveloppé, que l'on a plutôt l'habitude de voir assis derrière un bureau.

Michel de Waha étonne et surprend, déconcerte et montre l'exemple, exhorte et morigène : ce sont ses recettes pédagogiques, souvent efficaces mais parfois redoutées.

Montrer l'exemple, être soucieux, jusqu'à la manie, de la rigueur et de la cohérence en tout domaine, voilà bien parmi ses caractéristiques les plus frappantes. Est-ce lui porter ombrage de dire que ces qualités, portées au niveau où il entend les maintenir, sont passablement surannées ? Nous espérons que non. Michel est un homme rare et, répétons-le, un homme sur qui le temps n'a pas de prise.

Il porte sa fonction et sa discipline scientifique en très haute estime. Sa radicalité étonne mais la chaleur de ses convictions convainc. La conscience professionnelle de Michel, tant comme professeur que comme chercheur, force l'admiration : combien de fois n'a-t-il pas interrompu ses vacances, voire des ascensions en pleine montagne, pour répondre aux angoisses de ses étudiants ? Combien de nuits n'a-t-il pas passées à corriger des travaux partiels, à suivre des tentatives de mémoires de fin d'études, à donner des leçons supplémentaires ? Quelle énergie à organiser des visites de site ou des voyages d'étude !

L'exigence de Michel pour les autres est celle qu'il s'applique à lui-même. On le constate aisément en prenant connaissance de sa bibliographie. Il y figure plusieurs publications dans lesquelles il revient sur des sujets qu'il n'a jamais pu clôturer parce qu'il ressentait la nécessité incessante d'en parfaire, corriger, revoir, amplifier l'approche ou l'interprétation.

Qu'il s'agisse de la genèse de la fonction comtale en Hainaut, des débuts de la ville de Bruxelles, ou des conditions de fortification des villes brabançonnaises, chaque article est une mine de vues originales et d'indices inédits sans cesse réagencés et enrichis.

L'érudition de Michel est stupéfiante, y compris dans des domaines et sur des zones géographiques éloignés de ses terrains hainuyers et brabançons de prédilection, mais jamais celle-ci n'est gratuite. Elle lui fournit un grand éventail de points de comparaison ou d'angles d'approche qui confèrent à ses contributions dans les nombreuses thématiques qui sont les siennes, en histoire ou en archéologie du bâti, un tour presque toujours inattendu et novateur. Mais rien n'est jamais définitif parce que pour Michel, comme pour tous les vrais historiens pratiquants, l'histoire est sans fin et l'ouvrage toujours à remettre sur le métier.

Nous sommes donc confiants, Michel va continuer, sans prendre attention au temps qui coule, à nous étonner, à nous secouer, à reconstruire à l'infini l'édifice, fragile et solide à la fois, qui témoigne des raisons mêmes de son existence.

Bibliographie de Michel de Waha

OUVRAGES PUBLIÉS COMME AUTEUR OU ÉDITEUR

Recherches sur la vie rurale à Anderlecht au Moyen Âge, Bruxelles, Crédit communal de Belgique, 1979, 300 p. (Collection Histoire Pro Civitate, série in-8°, 57).

Une archéologie pour la ville. Actes du colloque international « Archéologie et urbanisme » tenu à l'Université Libre de Bruxelles, les 8 et 9 décembre 1992, Michel de Waha, dir., Bruxelles, ULB & Région de Bruxelles-Capitale, 1994, 256 p.

Du Carolingien à la base aérienne, heurs et malheurs de Chièvres, Namur, Institut du Patrimoine Wallon, 2010, 64 p. (Carnets du patrimoine, 70).

Beaumont, fer de lance du Hainaut dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, Namur, Institut du Patrimoine Wallon, 2011, 64 p. (Carnets du patrimoine, 78).

OUVRAGES EN COLLABORATION

Saint Michel et sa symbolique, Bruxelles, Editions d'Art L. De Meyer, 1979. En collaboration avec Mina MARTENS et André VANRIE. Auteur du chapitre « Le dragon terrassé, thème triomphal depuis Constantin », p. 43-117.

La ferme-château de Treignes, Bruxelles, Fondation Roi Baudouin, 1985. En collaboration avec Claire BILLEN, Françoise JURION, Victor-Gaston MARTINY et Jean-Jacques VAN MOL. Auteur du chapitre « La ferme-château de Treignes », p. 28-67.

Château de Mons, bilan et perspectives, Mons-Bruxelles, 1985, 42 p. Direction de l'ouvrage, des fouilles et de l'exposition, en collaboration avec Françoise JURION, Christiane PIÉRARD et Martine SOUMOY-GOFFART.

Le Burbant (Ath), Donjon, château, enceinte, Bruxelles, Fondation Roi Baudouin, 1988, non paginé.

Anderlecht. La Collégiale, le Béguinage, la Maison d'Erasmus. Bruxelles, Région de Bruxelles-Capitale, 1994 (Bruxelles, ville d'art et d'histoire, 8). Auteur des chapitres « le village d'autrefois », « saint Guidon », et « la collégiale des saints Pierre-et-Guidon », p. 2-22.

PARTIES D'OUVRAGES COLLECTIFS :

« Les livres mentionnés dans les inventaires du Chapitre de Saint-Pierre à Anderlecht (1488-1542) », dans *Hommages à André Boutemy*, Bruxelles, 1976, p. 84-116 (Latomus).

« Beersel », dans Luc-Francis GENICOT, éd., *Châteaux forts et châteaux fermes*, Bruxelles, 1976, p. 52-55.

« Deux exemples de protection de monuments au XIX^e siècle, dans 1950-1975. *Les Amis de l'Athénée Jules Bordet*, Bruxelles, 1976, p. 24-32.

« Aux origines de Cîteaux. Les rapports entre l'*Exordium Cistercii* et l'*Exordium parvum* », dans Guy CAMBIER, Carl DEROUX, Jean PRÉAUX, éd., *Lettres latines du Moyen Âge et de la Renaissance*, Bruxelles, 1978, p. 152-182 (Latomus).

« Problèmes de documentation, inventorisations » et « La protection légale des monuments en Belgique », dans *Bruxelles, construire et reconstruire. Architecture et aménagement urbain 1780-1914*, Bruxelles, Crédit Communal de Belgique, 1979, p. 258-267 et p. 268-279.

« *Quidam mercator de Bruxella*. La signification économique de la Vita Guidonis », dans *Actes du XLV^e Congrès de la Fédération des Cercles d'archéologie et d'histoire de Belgique*, vol. 3, Comines, 1982, p. 45-60.

« Le refuge de Bonne-Espérance à Binche. État de la question », dans *Binche. Commission du patrimoine historique et archéologique de la ville de Binche*, Binche, 1982.

« Remarques sur l'utilisation des baux de parcelles au bas Moyen Âge », dans *Acta Historica Bruxellensia*, 4 : *Histoire et Méthode*, Bruxelles, 1981, p. 167-186.

« Entre Byzance et l'Occident : *kamelaukion* », dans Lydie HADERMANN-MISGUICH, Georges RAEPSAET, Guy CAMBIER, éd., *Rayonnement grec. Hommage à Charles Delvoye*, Bruxelles, 1982, p. 405-419.

« L'apparition de fortifications seigneuriales à enceinte en Hainaut belge aux XII^e et XIII^e siècles », dans Jean-Marie CAUCHIES et Jean-Marie DUVOSQUEL, éd., *Recueil d'études d'histoire hainuyère offertes à Maurice Aurélien Arnould*, t. 1, Mons, 1983, p. 117-138.

« Fontaine-l'Evêque », « Binche », dans *Les enceintes urbaines en Hainaut*, Bruxelles, 1983, p. 121-122 et p. 123-129.

« Lessines », « Ath » et « Chièvres » (en collaboration avec Jean DUGNOILLE), dans *Les enceintes urbaines en Hainaut*, Bruxelles, 1983, p. 179-182, p. 183-198 et p. 199-206.

« Binche » (Introduction, enceinte et château comtal), dans *Le Patrimoine monumental de la Belgique, Wallonie*, t. 10/1 : *Hainaut, arr. Thuin*, Liège, 1983, p. 135-142.

« Le Moyen Âge », « Irchonwelz » et « Lahamaide », dans *L'Archéologie en Hainaut occidental* (1978-1983), Ath, 1983, p. 71-87, p. 107-111 et p. 112-118.

« La dos ex marito et ses survivances dans nos régions au XI^e siècle », « La signification des enceintes dans quelques villes de l'ancien comté de Hainaut », « Le balfart et ses survivances à la fin du Moyen Âge » et « À propos du pèlerinage d'Aerschot à la fin du Moyen Âge » dans *Actes du XLVII^e Congrès de la Fédération des Cercles d'archéologie et d'histoire de Belgique*, Nivelles, 23-26 août-1984, t. 1, Nivelles, 1984, p. 144-145, p. 194-196, p. 231-232 et p. 258.

« Documents sur le pèlerinage d'Aerschot. À propos d'un insigne de pèlerinage découvert au Slot (Woluwe-Saint-Lambert) », dans *Actes du XLVII^e Congrès de la Fédération des Cercles d'archéologie et d'histoire de Belgique*, Nivelles, 23-26 août-1984, t. 3, Nivelles, 1984 (1986), p. 447-457.

« 'Corserie', carrières et maison forte. À propos des biens des vanden Heetvelde », dans *La Belgique rurale du Moyen Âge à nos jours. Mélanges offerts à Jean-Jacques Hoebanx*, Bruxelles, Publications de l'Université de Bruxelles, 1985, p. 121-139.

« De stadswal van Brugge », dans *Actes du XLVIII^e Congrès de la Fédération des Cercles d'archéologie et d'histoire de Belgique*, Courtrai, 21-24 août 1986, t. I, p. 68-69.

« Aux origines de l'architecture de briques en Hainaut », dans Didier DEROEUX, éd., *Terres cuites architecturales au Moyen Âge. Actes du Colloque de Saint-Omer, 7-9 juin 1985*, Arras, Commission départementale d'histoire et d'archéologie du Pas-de-Calais-Musée de Saint-Omer, 1986, p. 52-59 (Mémoires, 32/2).

« La ferme-château de Treignes et l'étude du patrimoine régional : quelques perspectives », dans *La Région du Viroin du temps des cavernes au temps des châteaux*, Treignes, 1986, vol. 2, p. 81-84.

« Les habitats seigneuriaux 'secondaires' et le paysage dans le Hainaut médiéval », dans Michel BUR, éd., *La Maison forte au Moyen Âge. Actes du Colloque de Nancy-Pont-à-Mousson (31 mai - 3 juin 1984)*, Paris, Editions du CNRS, 1986, p. 95-111.

« Du 'bourg' à la ville. Les premières enceintes du Hainaut » (en collaboration avec Françoise JURION-DE WAHA), dans *Autour de la ville en Hainaut. Mélanges offerts à Jean Dugnoille*, Ath, 1986, p. 89-160.

« La place de l'archéologie urbaine dans l'aménagement du territoire », dans Victor-Gaston MARTINY, éd., *Vers un nouvel urbanisme*, Bruxelles, ULB, 1986, p. 127-144.

« Pelgrimstekens uit Aarschot gevonden in Nederland en België » (en collaboration avec Hendrik Jan Engelbert VAN BEUNINGEN et Françoise JURION-DE WAHA), dans *Het Oude Land van Aerschot*, 22/3, 1987, p. 115-136.

« Les églises et les cimetières fortifiés », dans *La Mémoire des Pierres*, Bruxelles, Fondation Roi Baudouin, 1988, p. 129-148.

« Belgique », dans *Conseil de l'Europe. Comité Directeur pour la conservation intégrée du Patrimoine historique. Archéologie et grands travaux, 1 : Le droit et la pratique*, Strasbourg, 1987, p. 6-8.

« Fouilles au château d'Egmont à Lahamaide » (en collaboration avec Françoise JURION-DE WAHA), dans *L'Archéologie en Wallonie*, 1980-1985, Bruxelles, 1987, p. 109-111.

« Guidon (saint) », dans *Dictionnaire d'Histoire et de Géographie Ecclésiastiques*, 32, 1987, cc. 810-811.

« Gudule (sainte) », dans *Dictionnaire d'Histoire et de Géographie Ecclésiastiques*, 32, 1987, cc. 639-641.

« La maison forte d'Irchonwelz » et « La tour et le château de Burbant », dans *Ath, nos pierres vivent*, Ath, 1988, p. 13 et p. 23-27.

« Le Moyen Âge (synthèse) », « Ath : château des comtes de Hainaut et tour Burbant », « Chièvres : protection de l'enceinte médiévale » et « Enghien, donjon » dans *L'Archéologie en Hainaut occidental*, 1983-1988, Comines, 1988, p. 81-82, p. 83-99, p. 99-102 et p. 111-114.

« Fontaine-Valmont » et « Fontaine-l'Evêque », dans *Albums de Croÿ*, Comté de Hainaut, 2, Bruxelles, 1987, p. 276 et p. 179.

« Ath, fortifications (et) restauration de la tour Burbant », « Ath, seconde enceinte urbaine », « Château d'Irchonwelz » et « Chièvres », dans *Patrimoine Monumental de la Belgique, Wallonie, Hainaut, arr. Ath*, t. 13/1, Liège, 1988, p. 60-64, 72-73, p. 75-76, p. 279-283 et p. 566-569.

« La vie rurale » et « Quelques éléments sur la vie rurale dans les environs de Bruxelles au XIX^e siècle », dans Jean STENGERS et Arlette SMOLAR-MEYNART, éd., *La Région de Bruxelles : des villages d'autrefois à la ville d'aujourd'hui*, Bruxelles, Crédit Communal de Belgique, 1989, p. 79-109 et p. 314-329.

« Bois, avouerie, seigneurie. Hubermont entre Flandre et Hainaut », dans *Mélanges André Delcourt*, Ath, 1989, p. 111-149.

- « Sigebert of Gembloux », dans Lucian BOIA, éd., *Great historians from Antiquity to 1800*, New York, Greenwood Press, 1989, p. 30-31.
- « Du sens politique des portes castrales et urbaines en Hainaut au Moyen Âge », dans *Aux portes du château, actes du troisième colloque de castellologie de Flaran* (1987), Flaran, 1989, p. 51-69.
- « Les fermes-châteaux », dans *Des pierres pour le dire : autour de Treignes*, Bruxelles, Fondation Roi Baudouin, 1990, p. 11-17.
- « Érosion de l'histoire et archéologie urbaine », dans *La genèse et les premiers siècles des villes médiévales dans les Pays-Bas méridionaux. Un problème archéologique et historique. Actes du 14^e colloque international du Crédit Communal de Belgique, Spa 6-8 septembre 1988*, Bruxelles, Crédit communal de Belgique, 1990, p. 39-59.
- « Bonnes villes, enceintes et pouvoir comtal en Hainaut aux XIV^e et XV^e siècles », dans Alain DIERKENS et Jean-Marie DUVOSQUEL, éd., *Villes et campagnes au Moyen Âge. Mélanges Georges Despy*, Liège, Editions du Perron, 1991, p. 261-281.
- « Réflexions sur l'adaptation de l'architecture militaire des Pays-Bas à l'artillerie », dans *Châteaux et révolutions, Actes du quatrième colloque de castellologie* (1989), Flaran, 1991, p. 29-48.
- « Prévôté de Binche : 42 planches commentées », dans *Albums de Croÿ*, t. 10, Bruxelles, 1991.
- « Le Parc (de Bruxelles) : du passé au présent, une longue histoire », dans *L'œuvre au vert*, Communauté française de Belgique, Bruxelles, 1991, p. 69-81.
- « Wijwatervat (Alde Biezen) » (en collaboration avec Françoise JURION), dans *Landcommanderij Alden Biesen. Ridders en priesters. Acht eeuwen Duitse orde in Noordwest-Europa*, s.l., 1992, p. 210-211.
- « Le patrimoine immobilier, source de l'histoire de Bruxelles. Destructures altérations, potentialités », dans Victor-Gaston MARTINY, éd., *La conservation et la restauration des monuments historiques*, Bruxelles, ULB, 1991 (1992), p. 47-60.
- « La marche impériale de Namur-Luxembourg. Vicissitudes d'un concept géopolitique de 1150 à 1300 », dans Michel MARGUE, éd., *Ermesinde et l'affranchissement de la ville de Luxembourg. Études sur la femme, le pouvoir et la ville au XIII^e siècle*, Luxembourg, 1994, p. 91-159.
- « Un patrimoine à préserver : le paysage rural », dans *Atlas du sous-sol archéologique de la Région de Bruxelles*, vol. 8 : *Anderlecht*, Bruxelles, 1994, p. 143-155.

« Droit de cité pour l'archéologie de la cité. L'archéologie bruxelloise en quête d'une organisation et d'une législation », dans Michel DE WAHA, éd., *Une archéologie pour la ville*, Bruxelles, ULB-Région de Bruxelles-Capitale, 1994, p. 239-256.

« Châteaux et construction territoriale en Hainaut » et « Châteaux du Hainaut belge », dans *Châteaux, Chevaliers en Hainaut au Moyen Âge*, Bruxelles, Crédit communal de Belgique, 1995, p. 59-70, p. 138-145, 146-170.

« Châteaux et paysage dans le Hainaut médiéval », dans J.-M. DUVOSQUEL et Erik THOEN, éd., *Peasants and townsmen in medieval Europe. Studia in honorem Adriaan Verhulst*, Gand, Publications du Centre belge d'histoire rurale, 1995, p. 463-492.

« L'empreinte du gothique », dans Jacques STIENNON, éd., *L'architecture et la sculpture et l'art des jardins à Bruxelles et en Wallonie*, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1995, p. 45-60.

« Les châteaux dans les Albums de Croÿ, une première approche », dans *Villes et villages de la Belgique espagnole (1596-1612). Albums de Croÿ, 26 : Recueil d'Études*, Bruxelles, 1996, p. 245-286.

« Enghien (1364) et Gaesbeeck (1388). Guerre civile, institutions, rapports de forces entre princes, nobles et villes », dans *Les Pays-Bas bourguignons. Histoire et institutions. Mélanges André Uyttebrouck*, Bruxelles, Archives et Bibliothèques de Belgique, 1996, p. 187-225 (Archives et Bibliothèques de Belgique, n° spécial 53).

« Du pagus de Brabant au comté de Hainaut. Éléments pour servir à l'histoire de la construction de la principauté », dans *La Charte-loi de Soignies et son environnement, 1142, Actes du Colloque de Soignies*, Soignies, Annales du Cercle Royal d'Histoire et d'Archéologie du Canton de Soignies, 36, 1998, p. 25-111.

« Le Hainaut au Moyen Âge. Une principauté dynamique ; Physiologie d'une principauté » (en collaboration avec Jean Dugnoille), dans Claire BILLEN, Xavier CANONNE et Jean-Marie DUVOSQUEL, éd., *Hainaut, Mille ans pour l'avenir*, Anvers, Fonds Mercator, 1998, p. 25-51.

« Archéologie des destructions. Réflexions de méthode à partir du bombardement de Bruxelles », dans *Destruction et reconstruction de villes, du Moyen Âge à nos jours. Actes du 18^e Colloque international du Crédit Communal de Belgique (Spa, 10-12 septembre 1996)*, Bruxelles, Crédit communal de Belgique, 1999, p. 369-384 (Collection Histoire, in-8°, 100).

« Les enceintes sur arcs des anciennes principautés belges », dans *Les Enceintes Urbaines (XIII^e-XVI^e siècle). Actes du 121^e Congrès (national) des sociétés historiques*

et scientifiques (Nice, 26-31 octobre 1996), Paris, Editions du Comité des Travaux historiques et scientifiques, 1999, p. 197-210.

« *Filii Ragineri in terra patrum suorum relocati sunt. Pouvoir, opposition et intégration dans le Hainaut du x^e siècle* », dans *Hainaut et Tournaisis, Regards sur dix siècles d'Histoire, Recueil d'études dédiées à la mémoire de Jacques Nazet (1944-1996)*, Bruxelles, Archives et Bibliothèques de Belgique, 2000, p. 61-85.

« La « Chronique » de Gislebert de Mons : œuvre de mémoire ou mémoire politique », dans *The Medieval Chronicle, Die Mittelalterliche Chronik, La Chronique médiévale. 2^e Conference Universiteit (Utrecht, 16-21 July 1999)*, abstract non paginé.

« Les traces du bombardement de Beersel en 1489 », dans *Château-Gaillard. Etudes de castellologie européenne, XIX, Colloque de Graz (août 1998)*, Université de Caen, Centre d'Etudes médiévales, 2000, p. 105-113.

« De Avesnes en Holland voor 1299 » et « De Avesnes en de henegouwse steden » (en collaboration avec Jean DUGNOILLE), dans *1299 : Een graaf, drie Graafschappen. De vereniging van Holland en Zeeland met Henegouwen en de politieke sociale en culturele veranderingen als gevolg daarvan*, Stichting Centrum Historische Instellingen (Dordrecht, 12 novembre 1999), Utrecht, Matrijs, 2000, p. 23-35 et p. 144-161.

« Vivre en sécurité : au château, en ville, à l'ombre du château », dans *Vivre au Moyen Âge*, Brogne, 2000, p. 43-58.

« Une architecture rêvée : l'architecture militaire » dans *Les Chroniques de Hainaut (Bruxelles, BR. Ms. 9242)*, Bruxelles, Bibliothèque Royale de Belgique, 2000, p. 91-98.

« La hache qui façonne l'eau. Infrastructures du transport maritime et développement au haut Moyen Âge », dans Alain DIERKENS et Jean-Marie SANSTERRE, éd., *Voyages et voyageurs à Byzance et en Occident du VI^e au XI^e siècle. Actes du colloque international organisé par la Section d'Histoire de l'Université libre de Bruxelles en collaboration avec le Département des Sciences Historiques de l'Université de Liège (5-7 Mai 1994)*, Genève, 2000, p. 21-82 (Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège, fasc. 278).

« Vue du château de Beersel et de ses environs » (en collaboration avec Stefan HAUTEKEETE), dans *Le peintre et l'arpenteur. Images de Bruxelles et de l'ancien duché de Brabant. Catalogue de l'exposition tenue aux Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique*, Bruxelles, La Renaissance du Livre-Dexia Banque, 2000, p. 121-122.

« L'ordonnance de 1451 et le paysage bruxellois. Première esquisse », dans Jan MOSSELMANS, Philippe GODDING, Michel DE WAHA, *Statuyt vanden Meerers van de*

Stadt Brussel, Statut des emborneurs de la Ville de Bruxelles, 2 décembre 1451, publié à l'occasion du 125^e anniversaire de l'U(nion) des G(éomètres)-E(xperts) Immobiliers de Bruxelles, Bruxelles, 2001, p. 59-77. Cette publication est une reprise du Bulletin de la Commission Royale pour la Publication des Anciennes Lois et Ordonnances de Belgique, 41, 2001, avec la même pagination.

« Als men die erven met gheenen meerstenen en vindt gescheyden. Réflexions sur la composition de l'ordonnance de 1451 et l'utilisation régressive des plans et des documents cadastraux pour l'histoire de Bruxelles », dans *Des agrimensores romains aux arpenteurs du XVI^e siècle/ Catalogue*, Bruxelles, Bibliothèque royale de Belgique, 2001, p. 103-125.

« Als men die erven met gheenen meerstenen en vindt gescheyden. Beschouwingen over de structuur van de verordening van 1451 en over het regressief gebruik van de kadastrale plannen en documenten voor de Geschiedenis van Brussel », dans *Van de Romeinse tot de 16de eeuwse landmeters. Catalogus*, Brussel, Koninklijke Bibliotheek van België, 2001, p. 111-135 (traduction du précédent).

« Mémoire détournée... patrimoine menacé... Vestiges archéologiques et monuments à Bruxelles », dans *Région de Bruxelles-Capitale. L'archéologie du Néolithique à la révolution industrielle*, Liège, Mardaga, 2002, p.139-153.

« Le monde de la ville forte », dans *Fortifications. Bruxelles, l'émergence de la ville contemporaine*, Bruxelles, CIVA, 2002, p. 3-29.

« Châteaux hainuyers des XIV^e-XVI^e siècles » et « Beersel, une expérience de défense contre l'artillerie ? », dans Jean-Marie CAUCHIES et Jacqueline GUISET, éd., *Du métier des armes à la vie de cour, de la forteresse au château de séjour : familles et demeures aux XIV^e-XVI^e siècles. Actes du colloque international d'Ecaussinnes-Lalaing (22, 23 et 24 mai 2003)*, Turnhout, Brepols, 2005, p. 55-64 et p. 133-142.

« Ath. La tour de Burbant et l'enceinte urbaine », « Beaumont », « Chièvres », « Enghien », « Mons. Le château comtal, l'enceinte urbaine et la tour valenciennoise », « Nivelles » et « Remparts et cités. Synthèse », dans Julien MAQUET, éd., *Le patrimoine médiéval de Wallonie*, Namur, Institut du Patrimoine Wallon, 2005, p. 403-405, p. 408-409, p. 417- 418, p. 430-431, p. 450-452, p. 457-458 et p. 467-474.

« Ecoles, hygiène et culture » (en collaboration avec Françoise JURION-DE WAHA), dans *Région de Bruxelles-Capitale. Corps et esprit*. 2006, Bruxelles, Région de Bruxelles-Capitale, 2006, p. 71-111.

« Mort et sépulture des comtes de Hainaut jusqu'en 1195 » et « Valenciennes et les tombes des comtes de Hainaut (1304-1417) » (en collaboration avec Jean DUGNOILLE), dans *La mort des princes. Actes des Journées Lotharingiennes (2000)*, Luxembourg, 2006, p.423-470 et p. 471-490 (Publications de la Section Historique de l'Institut Grand-Ducal de Luxembourg, 117).

« Ath. Les fortifications médiévales » et « Mons. Les fortifications médiévales et modernes », dans Valérie DEJARDIN et Julien MAQUET, édés., *Le patrimoine militaire de Wallonie*, Namur, Institut du patrimoine Wallon, 2007, p. 66-69 et p. 200-203.

« Ville, territoire, pouvoir », dans *Septentrion. Villes fortes entre mer du Nord et Meuse. Patrimoine urbain et projets durables*, Paris, Somogy, 2007, p. 81-87.

« Anderlecht », dans Serge JAUMAIN, éd., *Dictionnaire des Communes de Belgique. Région de Bruxelles-Capitale*, Bruxelles, Dexia Banque, 2008, p. 393-419.

« La vitalité de l'habitat seigneurial secondaire en Hainaut. Quelques exemples » (avec Clémence MATHIEU et Vincent VANDENBERG), dans Jean-Marie CAUCHIES et Jacqueline GUISET, édés., *Le château, autour et alentours (XIV^e-XVI^e siècles) : Paysage, parc, jardin et domaine. Actes du colloque international d'Écaussinnes-Lalaing (2006)*, Turnhout, Brepols, 2008, p. 101-113.

« Héraldique, signes lapidaires et archéologie. Des cheminées du château d'Écaussinnes-Lalaing. Possibilités et limites de l'héraldique en archéologie monumentale », dans Frank DAELEMANS et Ann KELDERS, édés., *Miscellanea in memoriam Pierre Cockshaw. Aspects de la vie culturelle dans les Pays-Bas Méridionaux (XIV^e-XVIII^e siècle)*, 2010, p. 155-173.

« La mort au combat », dans Sophie BALACE et Alexandra DE POORTER, dir., *Entre Paradis et Enfer. Mourir au Moyen Âge 600-1600*, Bruxelles, Fonds Mercator-Musées Royaux d'Art et d'Histoire, 2010, p. 70-83.

« Château et village : le gui et le chêne ? », dans Jean-Marie YANTE et Anne-Marie BULTOT-VERLEYSSEN, édés., *Autour du « village ». Etablissements humains, finages et communautés rurales entre Seine et Rhin (IV^e-XIII^e siècles). Actes du colloque international de Louvain-la-Neuve (16-17 mai 2003)*, Turnhout, Brepols, 2010 (Textes, Études, Congrès, 25).

«Oppida quaedam ipsorum novitia : des fortifications lotharingiennes», dans Michèle GAILLARD, Michel MARGUE, Alain DIERKENS, Harold PETTIAU, édés., *De la mer du Nord à la Méditerranée. Francia media. Une région au cœur de l'Europe (c. 840-c.1050)*, Actes du colloque international (Metz, Luxembourg, Trèves, 8-11 février 2006), Luxembourg, 2011, p. 207-237.

« Identités, oppositions, intégration. Le cas du Brabant et du Hainaut, dans *Journées lotharingiennes*, 2006, à paraître à l'université du Luxembourg, 2014.

« Du poids discret de la paysannerie aux révoltes paysannes du Moyen Âge », dans Anne MORELLI, éd., *Rebelles et subversifs de nos régions des Gaulois jusqu'à nos jours*, Bruxelles, Éditions Couleur Livres, 2011, p.37-52.

« Cependement incendie delevi... Enjeux politiques et réalité matérielle des destructions architecturales intentionnelles en Brabant méridional (XII^e-XVII^e siècles) » (avec Paulo CHARRUADAS, Stéphane DEMETER, Vincent HEYMANS et Philippe SOSNOWSKA), dans David ENGELS, Alexis WILKIN et Didier MARTENS, éd., *La destruction dans l'histoire – pratiques et discours*, Bern/Berlin/Bruxelles/Frankfurt a. M./New York/Oxford/Wien, Peter Lang, 2013, p. 185-213.

« L'Atlas des Batiments militaires d'Ath de Nicolas-Joseph Iamez. Contribution à la critique des plans d'ingénieurs militaires » (avec Françoise JURION), dans Alain DIERKENS, Christophe LOIR, Denis MORSA, Guy VANTEMSCHE, éd., *Villes et villages, organisation et représentation de l'espace. Mélanges offerts à Jean-Marie Duvosquel à l'occasion de son soixante-cinquième anniversaire*, Bruxelles, 2011, p. 295-320.

Une cité capitale du Brabant méridional (avec Claire BILLEN), dans *Le Patrimoine écrit notre histoire*, Bruxelles-Patrimoines hors-série, 2013, p. 35-60.

Le centre des Pays-Bas méridionaux (avec Claire BILLEN), dans *Le Patrimoine écrit notre histoire*, Bruxelles-Patrimoines hors-série, 2013, p. 61-73.

Dictionnaire d'histoire de Bruxelles, Serge JAUMAIN, dir., Bruxelles, Prosopon, 2013, notices diverses.

Bruxelles et le Coudenberg : des relations ambiguës, dans Vincent HEYMANS, dir., *Le Palais du Coudenberg à Bruxelles. Du château médiéval au site archéologique*, Bruxelles, 2014, p. 32-51.

Enceintes et châteaux en Hainaut. Archéologie des matériaux, Histoire des sociétés, dans Marie DEMELENNE, éd., *Trésor ? Trésor ! Archéologie au cœur de l'Europe*. Exposition au Musée royal de Mariemont, 10 mai 2014 – 30 novembre 2014, p. 134-145.

Le manuscrit Civ. Rep II 69 de l'Universitäts Bibliothek Leipzig, la Vita Wichberti (BHL 8882) et les Gesta abbatum Gemblacensium de Sigebert de Gembloux, dans Jean-Paul STRAUS, *Colloque du 900e anniversaire du décès de Sigebert de Gembloux 1112-2012*, Gembloux, Presses de la Faculté d'Agronomie de Gembloux, 2014.

ARTICLES DANS REVUES SCIENTIFIQUES

- « La ferme d'Elishout ou Hillenshout », dans *Anderlechtensia*, 3, 1976, 2 p.
- « Hommage au cheval d'Onulphe », dans *Anderlechtensia*, 1, 1976, 5 p.
- « Note sur l'usage de moyens contraceptifs à Bruxelles au début du xv^e siècle », dans *Annales de la Société belge d'histoire des hôpitaux*, XIII, 1975 (1977), p. 3-28.
- « Beersel et l'intérêt qu'il suscite au dix-neuvième siècle chez A. Orts, A. Wauters et C. Buls », dans *La Maison d'hier et d'aujourd'hui*, 25, 1975, p. 49-60.
- « À propos d'un article récent. Quelques réflexions sur la matricule des pauvres », dans *Byzantion*, 46, 1976 (1977), p. 354-367.
- « La mise en exploitation du sol anderlechtois (xi^e-xiii^e siècles) », dans *Cahiers bruxellois*, 21, 1977 (1978), p. 5-59.
- « L'église abbatiale de Villers et l'influence bourguignonne sur l'architecture gothique brabançonne », dans *Bulletin de la Commission Royale des Monuments et des Sites*, 6, 1978, p. 37-63.
- « La lettre d'Alexis I Comnène à Robert le Frison. Une révision », dans *Byzantion*, 47, 1977, p. 113-125.
- « Note sur deux immeubles de Strauven et de Lestré à Bruxelles », dans *La maison d'hier et d'aujourd'hui*, 34, 1977, p. 27-37.
- « Sigebert de Gembloux faussaire ? Le chroniqueur et les sources 'anciennes' de son abbaye », dans *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, 55, 1977, p. 989-1036.
- « Aux origines de la Chartreuse de Scheut, dévotion populaire et monastère patricien », dans *Annales de la Société Royale d'Archéologie de Bruxelles*, 55, 1978 (1979), p. 3-26.
- « Byzance et les Croisades : heurts et contacts », dans *Byzantion*, 43, 1978, p. 548-570.
- « La construction de l'Athénée Royal de Bruxelles, 1850-1887 », dans *Le Folklore brabançon*, 220, 1978, p. 357-462 ; 221, 1979, p. 7-50.
- « L'habitat des seigneurs d'Aa (Anderlecht) », dans *Bulletin Trimestriel du Crédit Communal de Belgique*, 127, 1979, p. 19-28.
- « La pauvreté à Byzance. À propos d'un livre récent », dans *Byzantion*, 49, 1979, p. 465-490.

- « À propos de l'expression 'in regem et imperatorem unxit du Tractatus de investitura episcoporum' », dans *Latomus*, 38, 1979, p. 695-698.
- « Reliure et politique à Bruxelles au xv^e siècle. À propos des reliures de la Chartreuse de Scheut », dans *Le Livre et l'Estampe*, 25, 1979, p. 107-159.
- « Un document remarquable sur le château de Beersel. Les relevés de Léopold Buyschaert (1888) », dans *La Maison d'hier et d'aujourd'hui*, 44, 1979, p. 22-37.
- « Note sur le cours du sou nouveau ou sou Lov. et de la monnaie payments à Anderlecht en 1326 », dans *Revue belge de Numismatique*, 125, 1979, p. 55-58.
- « L'ancien refuge de l'abbaye de Bonne-Espérance à Binche. Histoire architecturale du site », dans *Activités 79 du S.O.S. Fouilles*, 1, Bruxelles, 1980, p. 124-129.
- « Exploration archéologique du château dit « d'Egmont » à Lahamaide », dans *Activités 79 du S.O.S. Fouilles*, 1, Bruxelles, 1980, p. 139-142.
- « Binche, refuge de l'abbaye de Bonne-Espérance », dans *Annales d'Histoire de l'Art et d'Archéologie*, 2, 1980, p. 144-147.
- « Le château dit « d'Egmont » à Lahamaide », dans *Annales d'Histoire de l'Art et d'Archéologie*, 2, 1980, p. 147-150.
- « Archéologie urbaine, archéologie de sauvetage. Quelques réflexions », dans *Cahiers binchois*, 3, 1980, p. 1-7.
- « Quelques rapprochements entre les Annales Sancti Jacobi et l'œuvre de Sigebert de Gembloux », dans *Sacris Erudiri*, n^o spécial : *fasciculus Benedicti*, 1980, p. 41-66.
- « Drap de Beaumont à Binche au xv^e siècle », dans *Activités 80 du S.O.S. Fouilles*, 2, Bruxelles, 1981, p. 173-176.
- « La maison forte d'Irchonwelz », dans *Activités 80 du S.O.S. Fouilles*, 2, Bruxelles, 1981, p. 144-147.
- « Le château d'Egmont à Lahamaide », dans *Activités 80 du S.O.S. Fouilles*, 2, Bruxelles, 1981, p. 151-155.
- « Le château du Diable à Quaregnon », dans *Activités 80 du S.O.S. Fouilles*, 2, Bruxelles, 1981, p. 156-157.
- « Jeton du noble anglais à l'ancien refuge de Bonne-Espérance à Binche », dans *Annales d'Histoire de l'Art et d'Archéologie*, 3, 1981, p. 158-160 ; 4, 1982, p. 123-124.
- « Lahamaide, château d'Egmont », dans *Annales d'Histoire de l'Art et d'Archéologie*, 3, 1981, p. 160-164 ; 4, 1982, p. 124-125.

- « Irchonwelz », dans *Annales d'Histoire de l'Art et d'Archéologie*, 3, 1981, p. 164-165.
- « Note sur la mort de Bérenger de Saint-Laurent, la charte de Mont-Saint-Guibert et la *carta de villicatione* de Gembloux », dans *Le Moyen Âge*, 1, 1981, p. 57-69.
- « Urbanisme et fortifications à Lessines au XIII^e siècle », dans *Annales du Cercle Royal d'Archéologie d'Ath et de la Région*, 49, 1982-1983, p. 143-168.
- « Guy Cambier (1934-1981) », dans *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, 60, 1982, p. 256-262.
- « Philologie et archéologie : la description des remparts de Bruges par Monetarius », dans *Latomus*, 43, 1984, p. 609-622.
- « Fouilles au château d'Egmont à Lahamaide », dans *Activités 81 à 83 du S.O.S. Fouilles*, 3, Bruxelles, 1984, p. 121-125.
- « L'enceinte urbaine de Binche », dans *Activités 81 à 83 du S.O.S. Fouilles*, 3, Bruxelles, 1984, p. 126-136.
- « Enceinte médiévale de Namur, rue Basse-Marcelle », dans *Activités 81 à 83 du S.O.S. Fouilles*, 3, Bruxelles, 1984, p. 140-151.
- « Le compte communal de Bruges pour 1303 et le siège de Lessines », dans *Annales du Cercle Royal d'Archéologie d'Ath et de la Région*, 50, 1984-1986, p. 24-34.
- « Restauration et archéologie du donjon Burbant d'Ath » (en collaboration avec Françoise JURION-DE WAHA), dans *Activités 84 à 85 du S.O.S. Fouilles*, 4, Bruxelles, 1986, p. 60-66.
- « Archéologie et restauration du château comtal de Mons, campagnes 1984-1985 », dans *Activités 84 à 85 du S.O.S. Fouilles*, 4, Bruxelles, 1986, p. 67-80.
- « Restauration et archéologie du Refuge de Bonne-Espérance à Binche » (en collaboration avec Françoise JURION-DE WAHA), dans *Activités 84 à 85 du S.O.S. Fouilles*, 4, Bruxelles, 1986, p. 85-91.
- « Le dispositif d'entrée médiéval du château d'Ath », dans *Bulletin du Cercle Royal d'Histoire et d'Archéologie d'Ath*, 124, 1988, p. 184-186.
- « Le château comtal d'Ath », dans *Activités 86 et 87 du S.O.S. Fouilles*, 5, Bruxelles, 1988, p.139-148.
- « La restauration du château comtal de Mons », dans *Activités 86 et 87 du S.O.S. Fouilles*, 5, Bruxelles, 1988, p.167- 170.

- « La porte de Hal, d'une restauration à l'autre » (en collaboration avec Alexandra DE POORTER), dans *Les Marolles*, 9/33, 1991, p. 8-11.
- « L'archéologie bruxelloise : un chantier à organiser », dans *Les Nouvelles du Patrimoine (Amis de l'UNESCO)*, 40, 1991, p. 7-11.
- « Étude architecturale et archéologique : la restauration de la porte de Hal » (en collaboration avec Alexandra DE POORTER), dans *Les Nouvelles du Patrimoine (Amis de l'UNESCO)*, 40, 1991, p. 14-17.
- « Les châteaux de Neufville et de Solre-sur-Sambre », dans *La maison d'hier et d'aujourd'hui*, 91, septembre 1991, p. 19-22.
- « La porte de Hal, vestige symbolique de Bruxelles » (en collaboration avec Alexandra DE POORTER), dans *Bruxelles, 1993. Résultats des premières fouilles réalisées dans la Région*, Bruxelles, 1993, p. 30-35.
- « Saint Vincent, Soignies, Lotharingie, Hainaut. Apports et questions de la recherche récente », dans *Revue Belge de Philologie et d'Histoire*, 80, 2002, p. 599-630.
- « Philippe le Noble, marquis de Namur », dans *Actes du VII^e Congrès de l'Association des cercles francophones d'Histoire et d'Archéologie de Belgique*, Ottignies-Louvain-la-Neuve, 2004, vol. 1, p. 154.
- « Un patrimoine militaire à préserver : l'enceinte de Jodoigne », dans *Patrimoine militaire. 19^e Journées du Patrimoine en Wallonie*, Cercle historique de Jodoigne, 2007, p. 2-16.
- « L'enceinte. Gouffre ou fleuron de nos villes ? », dans *Cahiers de l'Urbanisme*, 65, 2007, p. 8-15.
- « La Maison 'seigneuriale' : un phénomène de longue durée », dans *Bulletin de la Commission Royale des Monuments, sites et fouilles (Région Wallonne)*, 20, 2007-2008, p.7-25.
- « Centralité religieuse et développement urbain. Notes sur la fixation du doyenné de Bruxelles aux 11^e-12^e siècles » (en collaboration avec Paulo CHARRUADAS), dans *Cahiers Bruxellois*, 41, 2009-2010, p. 43-72.
- « Le plan de Dewez pour l'abbaye de Forest, reflet de la situation médiévale du monastère », dans *Actes du LV^e Congrès de la Fédération des Cercles d'Archéologie et d'Histoire de Belgique, Namur*, vol. 1, 2008-2011, p. 54-55.
- « Réexamen de la Charte de Mont-Saint-Guibert » (en collaboration avec David GUILARDIAN), dans *Actes du LV^e Congrès de la Fédération des Cercles d'Archéologie et d'Histoire de Belgique, Namur*, vol. 1, 2008-2011, p. 177-178.

Het kasteel van Beersel. De bouw van het huidige kasteel, het bombardement van 1489 en de wederopbouw. Resultaten van verschillende dateringsmethoden : zekerheden en controversen (avec Lode DECLERCQ et Frans DOPERE), dans *Monumenten en Landschappen*, tome 31, 1, 2012, p. 50-66.

Le sauvement de Beaumont, trace de l'expansion hainuyère dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, dans *Annales du cercle archéologique de Mons* (à paraître).

Chronique d'une restauration – 1895 (La chapelle du Vieux-Cimetière à Soignies) (avec Françoise JURION), dans *Annales du Cercle Archéologique du Canton de Soignies* (à paraître).

La titulature des comtes de Louvain sur les monnaies frappées du XII^e au XV^e siècle

SERGIO BOFFA

INTRODUCTION¹

Le duché de Brabant est une principauté artificiellement construite autour du comté de Louvain, d'une partie de l'ancien *pagus* de Brabant et de la marche d'Anvers². À la suite d'un processus commencé vers l'an mil, plusieurs siècles furent nécessaires aux princes de la Maison de Louvain pour se retrouver à la tête du plus puissant ensemble territorial des Pays-Bas³.

Les titres portés par les seigneurs de ces différents territoires sont bien plus que de simples désignations honorifiques. Ils témoignent, d'une part, des tribulations subies par la Maison de Louvain et soulignent les unions personnelles que ses membres ont contractées. Ils révèlent, d'autre part, la manière dont ces princes désiraient se présenter, attirer l'attention sur les fonctions qu'ils occupaient et définir l'étendue du pouvoir qu'ils prétendaient se donner.

Les titulatures utilisées par les comtes de Louvain sont donc chargées de messages symboliques, honorifiques et politiques. Ce sujet a naturellement intrigué plusieurs

- ¹ Abréviations. AdW : Alphonse DE WITTE, *Histoire monétaire*, vol. 1 ; BCRH : Bulletin de la Commission Royale d'Histoire ; BY : *Les gestes des ducs de Brabant en vers flamands du quinzième siècle*, éd. par Jan Frans WILLEMS et Jean Henri BORMANS, 3 vol., Bruxelles, 1839-1869 ; RBN : *Revue Belge de Numismatique* ; RBPH : *Revue Belge de Philologie et d'Histoire* ; RL : René LAURENT, *Les sceaux des princes territoriaux belges*, vol. 1, Brabant.
- ² Sur la complexité de définir précisément la réalité d'une principauté territoriale, voir André UYTTEBROUCK, *Le gouvernement du duché de Brabant au Bas Moyen Âge (1355-1430)*, 2 vol., Bruxelles, 1975, I, p. 11-21 ; Piet AVONDS, *Brabant tijdens de regering van Hertog Jan III (1312-1356)*, *Land en Instellingen*, Bruxelles, 1991, p. 15-61. Sur les tribulations du *pagus* de Brabant aux X^e-XII^e siècles, voir Michel DE WAHA, « Du *pagus* de Brabant au comté de Hainaut, Éléments pour servir à l'histoire de la construction de la principauté », dans 1142-1992, *La charte-loi de Soignies et son environnement, 1142, Actes du colloque de Soignies*, Soignies, 1998, p. 25-111 ; M. DE WAHA, « Identités, oppositions, intégration. Le cas du Brabant et du Hainaut », dans Michel MARGUE, Martin UHRMACHER et Hérold PETTIAU, eds, *La Lotharingie en question. Identité, oppositions, intégration. Actes des 14^e Journées lotharingiennes (Luxembourg, 10-13 octobre 2006)*, sous presse.
- ³ Paul BONENFANT et Anne-Marie BONENFANT-FEYTMANS, « Du duché de Basse-Lotharingie au duché de Brabant », dans *RBPH*, t. 46, 1968, p. 1129-1165 ; Raymond VAN UYTVEN et al., eds, *Histoire du Brabant du duché à nos jours*, Zwolle, 2004. Voir aussi Sergio BOFFA, « The duchy of Brabant caught between France and England: Geopolitics and diplomacy during the first half of the Hundred Years War », dans L.J. Andrew VILLALON et Donald J. KAGAY, eds, *The Hundred Years' War, A Wider Focus*, Leiden-Boston, 2005, p. 211-240.

de nos prédécesseurs. Ceux-ci ont mis à contribution tant les actes⁴ que les sceaux⁵ de ces princes. Curieusement, ils n'ont jamais exploité de manière systématique les nombreuses monnaies brabançonnnes. Cet oubli est surprenant puisque la monnaie, frappée au nom du comte ou du duc, est un formidable instrument de propagande. La manière dont l'autorité émettrice s'y présente ne peut être qu'instructive. Les monnaies frappées par les ducs de Brabant sont relativement bien connues. Seuls les monnayages des comtes de Louvain et des premiers ducs de Lotharingie – les Godefroid – posent encore problème⁶. Pour les autres, l'ouvrage d'Alphonse De Witte reste le travail de référence⁷. On l'actualisera avec les travaux de Joseph Ghysens qui exploite au mieux les trésors de nos régions pour dater un grand nombre de monnaies⁸. Le lecteur trouvera en note les références à d'autres études qui permettront de compléter ou de corriger les ouvrages généraux des deux auteurs que nous venons de citer.

- ⁴ Hubert NÉLIS, « L'origine du titre: «Duc de Brabant» », dans *Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique*, t. 6, 1908, p. 145-161 ; P. BONENFANT, « L'origine du titre de duc de Brabant », dans *Annales du XXXIII^e Congrès archéologique et Historique, Tournai, 1949, III, Rapports*, Tournai, 1952, p. 704-712 ; David GUILARDIAN, « Les ducs de Brabant, héritiers des ducs de Lotharingie (XII^e-XV^e siècle) », à paraître dans les actes des Journées Lotharingiennes. Pour la période plus récente, voir A. UYTTEBROUCK, *Le gouvernement*, I, p. 112-116. Pour les X^e, XI^e et XII^e siècles, on consultera aussi les articles de Michel de Waha cités à la note 2.
- ⁵ René LAURENT, *Les sceaux des princes territoriaux belges du X^e siècle à 1482*, 3 vol., Bruxelles, 1993. Ce travail n'empêche pas d'avoir recours à quelques études plus anciennes : Mariette TOURNEUR-NICODÈME, « A propos des sceaux d'Henri I, duc de Brabant (1190-1235) », dans *Mélanges Georges Smets*, Bruxelles, 1952, p. 633-639 ; M. TOURNEUR-NICODÈME, « Les sceaux du duc de Brabant Jean I^{er} », dans *RBN*, t. 97, 1951, p. 121-128 ; M. TOURNEUR-NICODÈME, « Les sceaux des ducs de Brabant de la Maison Bourgogne-Valois », dans *RBN*, t. 88, 1936, p. 51-78 ; M. TOURNEUR-NICODÈME, « A propos des sceaux de Jean IV, duc de Brabant », dans *RBN*, t. 89, 1937, p. 90-91 ; A. UYTTEBROUCK, « Deux sceaux inédits du duc de Brabant Jean IV », dans *RBN*, t. 95, 1959, p. 189-203.
- ⁶ Il n'existe aucune étude récente à ce propos. À défaut, on consultera Hermann DANNENBERG, *Die deutschen Münzen der sächsischen und fränkischen Kaiserzeit*, 4 vol., Berlin, 1874-1905 ; Günther ALBRECHT, *Das Münzwesen im Niederlothringischen und Friesischen Raum von 10. bis zum beginnenden 12. Jahrhundert*, 2 vol., Hambourg, 1959 ; Gert HATZ, *Handel und Verkehr zwischen dem Deutschen Reich und Schweden in der späten Wikingerzeit*, Lund, 1974.
- ⁷ Alphonse DE WITTE, *Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant et marquis du Saint Empire romain*, 3 vol., Anvers, 1894-1899.
- ⁸ Joseph GHYSSENS, *Essai de classement chronologique des monnaies brabançonnnes depuis Godefroid I^{er} (1096-1140) jusqu'à la duchesse Jeanne (1355-1406)*, Bruxelles, 1983 ; J. GHYSSENS, « Essai de classement chronologique des monnaies de Brabant depuis Godefroid I^{er} jusqu'à la duchesse Jeanne (1096-1406) », dans *Bulletin du Cercle d'études numismatiques*, t. 20, 1983, p. 55-59.

LES TITRES DE COMTE DE LOUVAIN, DE COMTE DE BRUXELLES ET DE COMTE DE BRABANT

L'histoire du duché de Brabant commence avec Lambert I^{er} (+ 1015), un fils cadet de la famille des Régnier. Paré du titre de comte, il vivait à Louvain. Il semble probable que Lambert se soit personnellement établi comme comte dans cette localité, à l'opposé des comtes de Brabant nommés par l'empereur⁹. Après avoir épousé Gerberge (+ après 1015), fille du duc de Basse-Lotharingie Charles de France (+ 995), son pouvoir s'étend vers le comté de Bruxelles, une partie de l'ancien *pagus* de Brabant. Il est aussi mentionné comme avoué de l'abbaye de Nivelles en 1003. Bien que tous ces titres ne soient pas mentionnés dans les rares documents de l'époque, les premiers princes de la Maison de Louvain pouvaient être qualifiés de comte¹⁰, de comte de Louvain, de comte de Bruxelles¹¹, voire de comte de Brabant¹² et d'avoué de l'abbaye de Nivelles.

Deux actes de la fin du XI^e siècle, que la critique contemporaine considère comme probablement vrais¹³, présentent Henri III (1079-1095) comme *Brabantensis patrie comes et advocatus* (1086)¹⁴ ou *comes et advocatus Brabatensis patrie* (1088-1095)¹⁵. Ces deux suscriptions ont fait l'objet d'une analyse fort pertinente de la part de Michel de Waha qui a montré que le terme *advocatus patrie* ne fait pas référence à l'avouerie ecclésiastique, mais plutôt à l'idée que le comte de Louvain est le représentant de la « patrie » brabançonne¹⁶.

⁹ Arnoud Jan BIJSTERVELD et D. GUILARDIAN, « La formation du duché (843-1106) », dans R. VAN UYTVEN et al., eds, *Histoire du Brabant du duché*, p. 41-63, p. 59.

¹⁰ Titulature courte qui souligne évidemment l'office ou la dignité du personnage plutôt que l'aire géographique dans laquelle s'exerce son autorité.

¹¹ On trouvera des informations intéressantes sur le comté de Bruxelles dans M. DE WAHA, « Du *pagus* de Brabant », p. 31 ; M. DE WAHA, « Identités, oppositions, intégration. Le cas du Brabant et du Hainaut », passim.

¹² Les comtés de Louvain et de Bruxelles sont parfois désignés sous le nom global de comté de Brabant au XI^e siècle.

¹³ Il s'agirait donc du premier acte conservé d'un comte de Louvain (Georges DESPY, « La fausse charte de fondation de l'abbaye d'Afflighem (1086) et l'histoire ancienne de Wavre », dans *Wavriensia*, t. 26, 1977, p. 65-85 ; Alain DIERKENS et D. GUILARDIAN, « Actes princiers des principautés territoriales: du duché de Lotharingie au duché de Brabant (XI^e-XIII^e siècles) », dans Thérèse DE HEMPTINNE et Jean-Marie DUVOSQUEL, eds, *Chancelleries princières et Scriptoria dans les anciens Pays-Bas, X^e-XV^e siècle*, Bruxelles, 2010, p. 243-258, spéc. p. 250, 253-254).

¹⁴ Edgard DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Afflighem*, Bruxelles, 1997, p. 1-4, n° 1 ; G. DESPY, « La fausse charte », p. 83-85.

¹⁵ E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Afflighem*, p. 4-5, n° 2.

¹⁶ M. DE WAHA, « Du *pagus* de Brabant », p. 66-68.

Dans les actes du XII^e siècle, les titulatures comprenant le titre de comte sont très variées, mais bien moins fréquentes que le titre de duc de Lotharingie¹⁷. Une fois encore, les travaux de Michel de Waha nous permettent de saisir la symbolique et le message politique exprimés par les différentes titulatures de l'époque¹⁸.

Le sceau équestre de Lambert II (1041-1062) apposé sur un acte daté de 1047 est malheureusement faux¹⁹. Celui qui se trouvait plaqué sur l'acte de 1086 que nous venons de mentionner est beaucoup plus intéressant. Nous pouvons y lire : SIGILLV HEINRICI COMITIS LOVANIENSIS²⁰. C'est la première et seule mention du titre de comte de Louvain sur un sceau de prince régnant. Il se retrouve cependant sur un sceau d'Henri (I^{er}) (1190-1235) utilisé avant son accession au pouvoir (1183-1188)²¹.

Aucun des deniers frappés au XI^e siècle ne porte le titre de comte (*comes*). C'est évidemment très regrettable, mais ce n'est pas surprenant. Les monnaies de cette époque sont généralement des imitations de type impérial ou colonais²². Il est donc hors de question d'y trouver le nom d'un prince local²³. La monnaie ne peut donc pas aider l'historien à mieux comprendre la subtilité des nombreuses variations des titulatures des XI^e et XII^e siècles.

LES TITRES DE DUC DE LOTHARINGIE ET DE DUC DE LOUVAIN

En 1106, le roi des Romains Henri V (1099-1125) donne le duché de Basse-Lotharingie à Godefroid I^{er} (1095-1106-1139). La dignité de duc de Lotharingie fera l'objet d'une violente rivalité entre les Maisons de Louvain et de Limbourg. Il faudra attendre 1155 pour qu'une alliance matrimoniale marque la réconciliation entre les deux illustres familles. L'acquisition du titre de duc de Basse-Lotharingie s'accompagne de la possession de la terre de Herstal comme *beneficium ducatus*²⁴, du

¹⁷ On en trouvera plusieurs exemples dans H. NÉLIS, « L'origine du titre », p. 147-148.

¹⁸ Voir les articles cités en note 2.

¹⁹ RL 1; P. BONENFANT, « La charte de fondation du chapitre de Sainte-Gudule à Bruxelles. Note critique », dans *BCRH*, t. 115, 1950, p. 17-55.

²⁰ RL 2.

²¹ RL 5-6.

²² S. BOFFA, « Le monnayeur Otger : un spécialiste itinérant dans les Pays-Bas du XI^e siècle », dans *RBN*, t. 155, 2009, p. 29-218, spéc. p. 210-212, 214.

²³ En outre, il est peu probable que les empereurs aient autorisés les comtes de Louvain à frapper monnaie à leur nom.

²⁴ En 1235, la terre de Herstal est érigée en apanage en faveur de Godefroid de Louvain, second fils d'Henri I^{er}. Les tribulations de cette terre sont rappelées dans A. UYTTEBROUCK, *Le gouvernement*, 1, p. 60-61.

palatinat d'Aix-la-Chapelle et de la marche d'Anvers²⁵. Les princes de la Maison de Louvain peuvent maintenant se parer des titres de duc de Lotharingie et de marquis d'Anvers ou de marquis du Saint Empire.

Le plus ancien acte conservé d'un duc de Basse-Lotharingie date de 1107. Nous y trouvons la suscription suivante : *Ego Godefridus, dux et marchyo Lotharingiae et comes Lovanii*²⁶. Le sceau utilisé à la même époque a une légende beaucoup plus courte : SIGILLVM GODEFRIDI GRA DI DVCIS LOTHERINGIE²⁷. Dès ce moment, Godefroid I^{er} et ses successeurs utiliseront le titre de duc de Lotharingie sans discontinuité tant dans leurs actes que sur leurs sceaux²⁸.

Le panorama offert par les monnaies du XII^e siècle est bien différent²⁹. Il n'y est fait aucune mention de la Lotharingie. Elles portent habituellement le nom du prince (GODEFRIDVS)³⁰, son titre de duc (DVX)³¹ ou ces deux informations combinées (GODEFRIDVS DVX³²). Ces brèves légendes ne pouvaient-elles pas prêter à confusion ? Nous pouvons répondre par la négative. Tout d'abord, il n'existait à cette époque qu'un seul autre prince appelé Godefroid : le comte de Namur Godefroid I^{er} (1102-1139). Ensuite, seul le comte de Louvain portait le titre de duc dans nos régions³³. Enfin, au XII^e siècle, les monnayages des comtes de Louvain étaient bien plus des opérations de prestige que le désir de fournir un véritable instrument économique³⁴. Ces monnaies circulaient principalement, pour ne pas écrire exclusivement, dans les possessions du comte. Il est dès lors peu probable qu'une personne ayant la curiosité et la patience de déchiffrer l'une de ces pièces se méprenne sur l'identité du personnage qui s'y trouvait nommé.

²⁵ P. BONENFANT et A.-M. BONENFANT-FEYTMANS, « Du duché », p. 1131-1132.

²⁶ Édité dans E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Afflighem*, p. 33-34, n° XVII.

²⁷ RL 3. Il s'agit de la première empreinte originale d'un sceau. Elle est attestée dès 1107 et sera utilisée successivement par Godefroid II et Godefroid III jusqu'en 1163.

²⁸ Nous entendons par là, que le titre se retrouve sur le sceau principal du prince. Par contre, il est souvent absent du contre-sceau, du sceau secret, du petit sceau, etc.

²⁹ On complétera les grandes synthèses avec Jean BAERTEN, « Quelques deniers brabançons du XII^e siècle. À propos de la trouvaille de Grand-Hallet », dans *RBN*, t. 109, 1963, p. 75-93.

³⁰ AdW A20, 13.

³¹ AdW 10-11, 18, 21, 33-53.

³² AdW 12.

³³ Les monnaies qui nous concernent ont été frappées pendant les règnes de Godefroid III et d'Henri I^{er}. Puisque le titre de duc de Lotharingie est définitivement accordé à la Maison de Louvain en 1139, le doute quant à la personne appelée duc n'est donc pas possible.

³⁴ Rappelons que les monnayages brabançons sont encore rares au XII^e siècle. La grande majorité de ceux-ci doit être attribuée à Godefroid III ou à Henri I^{er}. Par ailleurs, les actes brabançons de cette époque mentionnent de préférence des poids de métaux précieux (le marc) ou des monnaies étrangères, souvent la monnaie de Cologne.

À partir de la fin du XI^e siècle, les princes territoriaux mentionnent de plus en plus régulièrement le centre de pouvoir attaché à leur titre de comte ou de duc³⁵. Cette évolution se remarque aussi, avec un certain retard, sur les monnaies des comtes de Louvain. Godefroid III (1142-1190) se qualifie de duc de Louvain, bien que le comté ne fût jamais élevé au rang de duché: LOVANIO DVX³⁶ ou DVX LOV³⁷. La présence de cette titulature dans quelques actes³⁸ et sur plusieurs monnaies montre que les comtes de Louvain ne la jugeaient pas offensante³⁹. Même si, dans le courant du XII^e siècle, ce sont les princes étrangers qui utilisaient de préférence, pour les désigner, le titre de duc de Louvain à celui de duc de Lotharingie⁴⁰. Il est intéressant de noter que Godefroid III et Henri I^{er} n'utiliseront jamais le titre de duc de Lotharingie sur leurs monnaies⁴¹. C'est étonnant, surtout de la part de ce dernier car nous savons qu'il y tenait très fort et l'utilisait exclusivement dans la suscription de ses actes⁴². À moins, bien entendu, que la légende L DVX⁴³, présente sur une monnaie frappée après la diète de Schwäbisch-Hall (1190), doive se lire duc de Lotharingie plutôt que duc de Louvain. C'est peut-être pour maintenir cette ambiguïté que le graveur de coin a abrégé à l'extrême le nom de lieu⁴⁴. Mais cette monnaie reste une exception et sur aucune autre pièce d'Henri I^{er}, nous ne retrouvons le titre prestigieux.

Nous n'avons pas trouvé d'explication à ce phénomène. Les monnaies ne sont pas suffisamment petites pour que l'on ne puisse y inscrire l'abréviation LOTH. Il est vrai que l'habitude de placer quatre lettres au revers de ces monnaies ne commence qu'à partir du règne de son fils Henri II. Néanmoins, Henri I^{er} trouve de la place pour inscrire DVX sur le droit et préfère laisser le revers de la monnaie

³⁵ M. MARGUE, « Actes princiers et naissance des principautés territoriales : chartes et pouvoirs laïques dans les espaces mosan et mosellan (fin X^e-début XII^e siècle) », dans T. DE HEMPTINNE et J.-M. DUVOSQUEL, eds, *Chancelleries princières et Scriptoria dans les anciens Pays-Bas, X^e-XVI^e siècles*, Bruxelles, 2010, p. 219-242.

³⁶ AdW 8-9 ; S. BOFFA, « Numismatique et Diplomatie. Réflexions à propos d'une monnaie prétendument frappée par Godefroid I^{er}, duc de Lotharingie et comte de Louvain (1095-1139) », dans *The Numismatic Chronicle*, t. 160, 2000, p. 298-304.

³⁷ AdW 15.

³⁸ H. NÉLIS, « L'origine du titre », p. 148.

³⁹ Les titres de « comte de Louvain » et de « duc de Louvain » disparaissent des documents brabançons à la fin du XII^e siècle : H. NÉLIS, « L'origine du titre », p. 151.

⁴⁰ H. NÉLIS, « L'origine du titre », p. 151-155.

⁴¹ Ainsi, nous trouvons sur la plupart des monnaies d'Henri I^{er} les laconiques H DVX (AdW 30, 31) et HENRICVS DX (AdW 28, 29).

⁴² Georges SMETS, *Henri I^{er}, duc de Brabant, 1190-1235*, Bruxelles, 1908, p. 230-232.

⁴³ AdW 17.

⁴⁴ Nous verrons ci-dessous qu'il faut attendre le règne de Jean II pour que la Lotharingie fasse son apparition sur les monnaies des ducs de Brabant.

anépigraphe alors que nous voyons cet espace être utilisé par le graveur de coins quelques décennies plus tard. Peut-être que le duc, sachant que les monnaies circulaient principalement dans les limites du duché de Brabant, ne les considérait pas comme un outil de propagande efficace. Finalement, c'est Jean II qui fera graver pour la première fois Lotharingie sur une monnaie brabançonne: (Dr.) LOTRIRE / MONETA BRVXEL ; (Rv.) IOHANNIS DVCIS)⁴⁵.

Deux types, s'ils appartiennent bien à la numismatique brabançonne, ne manquent pas d'intérêt. Ils mentionnent à la fois Godefroid III, mais aussi son fils Henri (I^{er}), associé au gouvernement depuis 1183⁴⁶. La première de ces pièces porte comme légende du droit DVX GEOFRIDVS et HEINRICVS au revers⁴⁷. Nous pouvons lire sur la seconde, bien plus intéressante, GODEFRID(us) sur le droit et HENRIC(us) SCVT(um) sur le revers⁴⁸. Qualifier Henri (I^{er}) de bouclier (*scutum*) est évidemment révélateur⁴⁹. C'est lui qui reste en Brabant pour protéger les biens de la famille et assurer le pouvoir pendant l'absence du duc⁵⁰.

LA PÉRIODE DES PETITS DENIERS (C. 1210-C. 1280)

Le XIII^e siècle se caractérise par la frappe des deniers dits à la croix brabançonne, mieux connus sous le nom de petits deniers⁵¹. Ils ont été émis à partir du milieu du règne d'Henri I^{er} (1190-1235) jusqu'au milieu de celui de Jean I^{er} (1268-1294). Ces deniers se caractérisent par une forte réduction de leur module qui tourne autour des 12 millimètres. Le manque de place permet seulement de graver des légendes sibyllines. Celles-ci mentionnent habituellement l'abréviation du nom d'un monnayeur⁵². Parfois, néanmoins, un timide H DVX ou H DVCIS fait son apparition⁵³.

⁴⁵ AdW 324. Il existe aussi une monnaie dont l'exemplaire très endommagé laisse deviner LOT BR[RA]BAN[...] (AdW 327).

⁴⁶ G. SMETS, *Henri I^{er}*, p. 17.

⁴⁷ AdW planche A, fig 1-3. L'attribution de ces pièces au Brabant n'est pas encore certaine. Signalons que la forme *Heinricus* se trouve aussi sur un sceau d'Henri I^{er} (RL 2). Cet élément ne peut donc être utilisé pour rejeter l'attribution brabançonne à ce type. À propos de cette monnaie, voir A. DE WITTE, *Histoire monétaire*, I, p. 29).

⁴⁸ AdW 16.

⁴⁹ Aucune autre lecture ne semble avoir de sens.

⁵⁰ Godefroid III se rend en Terre-Sainte en 1183-1184 (G. SMETS, *Henri I^{er}*, p. 17).

⁵¹ La littérature sur les petits deniers est conséquente. On trouvera toutes les références utiles dans S. BOFFA, « Les petits deniers brabançons. État de la question, réflexions et pistes de recherche (c. 1210-c. 1295) », dans *Jaarboek voor middeleeuwse geschiedenis*, t. 10, 2007, p. 141-177.

⁵² Le sens de la plupart de ces légendes nous échappe encore (S. BOFFA, « Les petits deniers brabançons », p. 170).

⁵³ AdW 62, 63-70.

Une exception cependant. Les deniers frappés pendant la régence d'Aleyde de Bourgogne (1261-1267/1268) portent en place et lieu du H DVCIS un N V qu'il est difficile d'interpréter⁵⁴. Camille Picqué a proposé de traduire ces deux lettres par *Nobilis Vidua*, la noble veuve⁵⁵. Rien n'est moins sûr. Nous sommes bien loin du classique S' ALAYDIS DVCISSE LOTHARINGIE BRABANTIE présent sur le sceau de la duchesse⁵⁶.

Le module réduit des deniers frappés dans le courant du XIII^e siècle rend notre enquête très difficile, voire impossible. Heureusement, pendant le règne de Jean I^{er} débute la frappe de la grosse monnaie d'argent (esterlin, demi-gros, gros)⁵⁷. Le diamètre de ces pièces étant parfois très grand, le graveur de coins a enfin la place nécessaire pour exprimer son talent, tandis que l'autorité émettrice peut s'y décrire en détail.

LE TITRE DE DUC DE BRABANT

Grâce aux études de nos prédécesseurs, l'histoire du titre de duc de Brabant est bien connue. Il est utilisé dans les actes à partir de c. 1180 par les princes étrangers pour désigner les ducs de Basse-Lotharingie issus de la Maison de Louvain. L'emploi de ce nouveau titre permet de distinguer plus facilement les ducs de Basse-Lotharingie des ducs de Limbourg et des ducs de Haute-Lotharingie. Il sera adopté régulièrement par les princes de la Maison de Louvain à partir de 1235, c'est-à-dire du règne d'Henri II (1235-1248)⁵⁸.

Duc de Brabant fait son apparition sur un sceau d'Henri III (1248-1261) utilisé peu avant son accession (1247)⁵⁹. Ensuite, nous le retrouverons systématiquement sur tous les sceaux principaux de ses successeurs.

⁵⁴ AdW 72-76 ; Charles RUTTEN, « Les monnaies de la régence d'Aleyde de Bourgogne, duchesse de Brabant, 1261-1268 », dans *RBN*, t. 66, 1910, p. 420-424.

⁵⁵ A. DE WITTE, *Histoire monétaire*, I, p. 54.

⁵⁶ RL 22-23.

⁵⁷ J. GHYSSENS, « Essai de datation des premiers esterlins de Brabant », dans *Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique. Congrès de Liège 1968*, II, Liège, 1971, p. 567-572 ; Nicholas J. MAYHEW, *Sterling imitations of the Edwardian type*, Londres, 1983 ; J. GHYSSENS, « Le monnayage d'argent en Flandre, Hainaut et Brabant au début de la Guerre de Cent Ans », dans *RBN*, t. 120, 1974, p. 109-191.

⁵⁸ H. NÉLIS, « L'origine du titre », p. 151. Habituellement sous la forme *Henricus, Dei gratia dux Lotharingiae et Brabantiae*.

⁵⁹ RL 18, 19.

Il faut attendre l'année 1277, c'est-à-dire le règne de Jean I^{er}, pour le découvrir sur une monnaie : (Rv.) I DEI GRATIA ; (Dr.) DVX BRABANTIA⁶⁰. À partir de ce moment, lorsque la place le permet, ce titre apparaîtra sur la plupart des types. Pendant le règne de Jean I^{er}, par exemple, la légende peut être aussi succincte que le simple BRABANTIE DVX ou IOHANNES DVX BRABANTIE, pour arriver à IOHANNES DEI GRATIA DVX BRABANTIE⁶¹. Soulignons que nous remarquons une certaine liberté dans la construction de la légende puisque sur deux variétés d'un même type, on peut lire soit I DVX BRABANTIE, soit I BRABANTIE DVX⁶².

Pourquoi existe-t-il un décalage de près de trente ans entre l'utilisation systématique du titre de duc de Brabant dans les actes et sur les sceaux d'une part (c. 1245) et sa présence sur les monnaies d'autre part (1277) ? Le message politique n'est sûrement pas à prendre en compte. Après tout, cela fait presque un siècle que les princes étrangers nomment ainsi les princes de la Maison de Louvain. La taille des petits deniers n'aurait pas empêché le duc d'inscrire BRAB sur le revers de ces pièces en lieu et place de l'abréviation du nom de monnayeur. Il faut donc chercher ailleurs une explication. Cette dernière constatation relance le débat au sujet de l'autorité responsable de la frappe des petits deniers dans le courant du XIII^e siècle : s'agit-il d'un monnayage ducal ou d'un monnayage communal⁶³ ? Si les principales villes du duché étaient effectivement responsables de la fabrication de ces monnaies, nous aurions une explication justifiant l'apparition tardive de « Brabant » sur les deniers, une apparition qui se fait lorsque le prince réforme l'administration de la frappe de la monnaie dans la principauté⁶⁴.

Ou bien, de manière plus prosaïque, comme ces esterlins étaient de bonne qualité, l'autorité émettrice n'hésitait pas à s'y dévoiler. Et, puisqu'ils étaient les premières monnaies brabançonnaises destinées à circuler en dehors des frontières du duché, la manière dont cette autorité se présentait avait bien plus d'importance que pour les monnaies à circulation locale. Les titres de comte de Louvain et de duc de Lotharingie ne correspondaient plus à la réalité ou à l'étendue du pouvoir de Jean I^{er}. Duc de Brabant est naturellement le titre le plus approprié.

⁶⁰ AdW 234-247 ; J. GHYSSENS, *Essai de classement*, p. 8 et pl. XIII.

⁶¹ Respectivement AdW 298-301, 260-261, 248-251.

⁶² AdW 253-254.

⁶³ S. BOFFA, « Les petits deniers brabançons », p. 168-171.

⁶⁴ S. BOFFA, « L'introduction de la grosse monnaie et la transformation des administrations monétaires dans les principautés des Pays-Bas du sud à la fin du XIII^e et au début du XIV^e siècle », dans *RBN*, t. 151, 2005, p. 97-118.

LA FORMULE « PAR LA GRÂCE DE DIEU »

La formule « par la grâce de Dieu » (*Dei gratia*) est présente dès le début du XII^e siècle tant dans les actes⁶⁵ que sur les sceaux⁶⁶. Il faut néanmoins attendre 1277, pour que cette expression fasse son apparition sur les monnaies brabançonnaises⁶⁷. Cette expression est évidemment éminemment symbolique. C'est un signe de légitimation et d'indépendance puisqu'elle souligne le fondement divin de la charge exercée. Elle gomme ainsi le lien féodo-vassalique qui unit le duc à l'empereur. Le fait que cette formule apparaisse en même temps que la première mention du titre de duc de Brabant sur une monnaie n'est évidemment pas un fait anodin.

LE TITRE DE DUC DE LIMBOURG

Le 5 juin 1288, le duc de Brabant remporte une importante bataille à Worringen⁶⁸. Bien que cette victoire ait été décisive et prépara la fin de la guerre de succession du duché de Limbourg, Jean I^{er} n'est pas devenu immédiatement le prince reconnu de cette entité territoriale⁶⁹. Il faut attendre le 19 mai 1289 pour que la paix soit conclue entre le duc de Brabant et l'archevêque de Cologne, son principal ennemi⁷⁰. Peu après, il ajoutera duc Limbourg à la liste de ses titres⁷¹. À partir de ce moment, sa titulature habituelle sera *Johannes, Dei gratia Lotharingiae, Brabantiae et Limburgiae dux*.

Comme le faisait judicieusement remarquer André Uyttebrouck, « ces trois titres [Lotharingie, Brabant et Limbourg] ont la même origine : ils ne sont que trois facettes d'une même illusion : la survivance du duché de Lotharingie »⁷². Peut-

⁶⁵ Par exemple, dans un acte de Godefroid I^{er} donné en 1110 (E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Afflighem*, p. 34-35, n° XVIII).

⁶⁶ RL 3, 4.

⁶⁷ AdW 234-247 ; J. GHYSSENS, *Essai de classement*, p. 8 et pl. XIII.

⁶⁸ Ulrich LEHNART, *Die Schlacht von Worringen 1288. Kriegführung im Mittelalter. Der Erbfolgekrieg unter besonderer Berücksichtigung der Schlacht von Worringen, 5.6.1288*, Francfort, 1993.

⁶⁹ P. AVONDS, « Brabant en de slag bij Woeringen, Mythe en werkelijkheid », dans P. AVONDS et Jozef D. JANSSENS, ed., *Politiek en literatuur, Brabant en de Slag bij Woeringen (1288)*, Bruxelles, 1989, p. 15-99, spéc. p. 26-27.

⁷⁰ Theodor J. LACOMBLET, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, II, Dusseldorf, 1836, p. 514-515, n° 868.

⁷¹ La nouvelle titulature apparaît dans un document datant du 29 mai 1289 (Henricus Petrus Hubertus CAMPS, *Oorkondenboek van Noord-Brabant tot 1312. I. De meierij van 's-Hertogenbosch (met de heerlijkheid Gemert)*, I, 's-Gravenhage, 1977, p. 542-543, n° 438).

⁷² A. UYTTEBROUCK, *Le gouvernement*, I, p. 20.

être, mais cela n'empêchera pas Jean I^{er} et ses successeurs de les utiliser de manière systématique dans leurs actes.

Jean I^{er} arbore très vite le nouveau titre sur ses monnaies : (Dr.) DVX LIMBVRGIE ; (Rv.) DVX BRABANTIE⁷³. Il est malheureusement difficile de dater avec précision la période à laquelle ces esterlins ont été frappés. Les actes ne sont pas suffisamment précis, aucune ordonnance monétaire n'a été conservée pour cette époque et les trésors monétaires enfouis autour des années 1290 sont inexploitable⁷⁴. Nous venons de voir que Jean I^{er} ne portera pas immédiatement le titre de duc de Limbourg. S'il a attendu plus d'un an avant de l'insérer dans sa titulature, il est probable qu'il agit de même sur ses monnaies. Les esterlins dont nous avons parlé ont été frappés, au plus tôt, dans la seconde moitié de l'année 1289.

Si Jean I^{er} utilise rapidement ce nouveau titre dans la titulature de ses actes (1289) et sur ses monnaies (c. 1290), il sera absent sur son second et dernier grand sceau⁷⁵. Si nos prédécesseurs ont relevé cette absence, aucun d'entre eux n'a essayé de l'expliquer⁷⁶. Habituellement, on place la perte du premier grand sceau⁷⁷ lors de la bataille de Worringen. En effet, il est attesté une dernière fois sur un acte daté du 17 mars 1288⁷⁸. Le second sceau fait son apparition le 6 décembre 1288⁷⁹. Bien avant, nous venons de le voir, que le duc de Brabant ajoute le titre de duc de Limbourg à sa titulature (29 mai 1289). Cela n'explique malheureusement pas pourquoi Jean I^{er} n'a pas fait fabriquer un troisième grand sceau afin d'y ajouter son nouveau titre. Duc de Limbourg sera gravé pour la première fois sur le grand sceau de Jean II⁸⁰. La petite principauté sera quelques fois engagée afin d'alléger le poids des dettes ducales⁸¹. Malgré cela, les ducs de Brabant continueront à s'intituler duc de

⁷³ AdW 263-274. Voir aussi AdW 253-258.

⁷⁴ La liste et la composition des trésors enfouis à la fin du XIII^e siècle se trouvent dans Aimé HAECK, *Middeleeuwse muntschatten gevonden in België (750-1433)*, Bruxelles, 1996 ; A. HAECK, *Middeleeuwse muntschatten gevonden in België (750-1433) - Aanvulling*, Bruxelles, 2010.

⁷⁵ RL 29-30.

⁷⁶ M. TOURNEUR-NICODÈME, « Les sceaux du duc de Brabant Jean I », dans *RBN*, t. 97, 1951, p. 121-128, spéc. p. 127-128 ; R. LAURENT, *Les sceaux des princes*, I, p. 267, n. 125.

⁷⁷ RL 27-28.

⁷⁸ R. LAURENT, *Les sceaux des princes territoriaux*, I, p. 267, n. 125.

⁷⁹ R. LAURENT, *Les sceaux des princes territoriaux*, I, p. 268, n. 130.

⁸⁰ RL 32, 33-34.

⁸¹ A. UYTTEBROUCK, *Le gouvernement*, I, p. 81-83 ; Fritz QUICKE, « Documents concernant la politique des ducs de Brabant et de Bourgogne dans le duché de Limbourg et les terres d'Outre-Meuse pendant la seconde moitié du XIV^e siècle (1364-1396) », dans *BCRH*, t. 93, 1929, p. 67-195 ; F. QUICKE, « Une enquête sur les droits et revenus du duc de Limbourg, seigneur de Dalhem et des pays d'Outre-Meuse (1389-1393) », dans *BCRH*, t. 96, 1932, p. 347-416.

Limbourg dans leurs actes, sur leurs sceaux ou sur leurs monnaies. Ainsi, nous pouvons lire IOh DEI GRA DVCIS LVCEMB BRAB Z LIMB sur une monnaie de Jeanne de Brabant, frappée en 1387 et 1389, alors que le duché est entièrement sous le contrôle du duc de Bourgogne Philippe le Hardi⁸².

Un monnaie semble avoir été frappée par le seul duc de Limbourg : (Dr.) I DVX LIMBVRGIE ; (R.v.) MONETA TREIT⁸³. La date, après 1290, et le lieu d'émission, Maastricht, permettent d'attribuer sans doute possible cette pièce à Jean I^{er}. Si nous nous attendons à rencontrer des monnaies portant seulement le titre de duc de Brabant, nous pouvons nous interroger sur la raison de mentionner uniquement le titre de duc de Limbourg sur une monnaie frappée à Maastricht. La réutilisation d'un ancien coin explique sans doute cette anomalie. En effet, une monnaie très semblable porte sur le droit I DVX LIMBVRGIE et sur le revers DVX BRABANTIE⁸⁴.

LE TITRE DE MARQUIS DU SAINT-EMPIRE

En 1106, lorsque Godefroid I^{er} devient duc de Basse-Lotharingie, il prend aussi le contrôle de la marche d'Anvers et devient ainsi marquis du Saint-Empire⁸⁵. Ce titre apparaît fréquemment, sous diverses formes, dans les actes des XII^e et XIII^e siècles : *marchyo* (1107)⁸⁶, *marchio Romani Imperii* (1206)⁸⁷, *marchio Antverpiae* (1211)⁸⁸, *Antverpiae marchionis* (1221)⁸⁹, *marchio imperii* (1267)⁹⁰. Il faut cependant attendre le règne de Jean III (1312-1355) et l'année 1339 pour le trouver repris de manière quasi systématique dans la suscription des actes ducaux. Par exemple, *Johan, bider gratien Ons Heeren hertoghe van Lothrijke, Brabant ende van Lymbourgh, ende marcgreve des Heylechs Rije*⁹¹.

⁸² AdW 418. Voir aussi AdW 419, 421-423.

⁸³ AdW 258.

⁸⁴ AdW 257.

⁸⁵ Karl Ferdinand WERNER, « *Missus-Marchio-Comes*. Entre l'administration centrale et l'administration locale de l'Empire carolingien », dans Werner PARAVICINI et K. F. WERNER, eds, *Histoire comparée de l'administration (IV^e-XVIII^e siècles)*, Actes du XIV^e colloque historique franco-allemand, Tours, 27 mars - 1^{er} avril 1977, Munich, 1980, p. 191-239.

⁸⁶ E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Afflighem*, p. 33-34, n^o XVII.

⁸⁷ Aubertus MIRAEUS et Joannes Franciscus FOPPENS, *Opera diplomatica et historica*, 4 vol., Louvain, 1723-1748, I, p. 296-297, n^o LXXIII.

⁸⁸ A. MIRAEUS et J. F. FOPPENS, *Opera diplomatica*, I, p. 439-440, n^o CXXXII.

⁸⁹ Cette forme particulière est utilisée par Henri (II), fils d'Henri I^{er} avant son arrivée au pouvoir (BY, I, p. 622-623, n^o XIX).

⁹⁰ BY, I, p. 664-665, n^o LXII.

⁹¹ Acte du 15 novembre 1339 (BY, I, p. 817-818, n^o CLXXX).

Le titre fait son apparition sur les monnaies brabançonnaises quelques années plus tard : I LOT BRAB LEMB DVX AC MARCIO / SACRI IMPERII (1343)⁹² ou LOT BRAB LEMB AC MARCIO IMPERII (1344)⁹³.

Cette apparition tardive contraste avec les sceaux. *Marchionis* est présent sur les trois sceaux d'Henri I^{er}⁹⁴ et, à partir de ce moment, nous le retrouvons très régulièrement sur le contre-sceau qui continue habituellement la légende du sceau : (sceau) SIGILLVM HENRICI DVCIS LOTHARINGIE ; (contre-sceau) ET MARCHIONIS⁹⁵.

Il existe sûrement une raison précise pour laquelle Jean III insiste sur son titre de marquis, tant dans ses actes que sur ses monnaies, à partir de l'année 1339, mais nous n'avons pas pu la découvrir. Se pourrait-il que cela soit lié d'une manière ou d'une autre à la présence du roi d'Angleterre à Anvers de juillet 1338 à juin 1339⁹⁶ ? Jean III voulait-il ainsi rappeler aux habitants de la ville qu'Anvers lui appartenait et cela malgré le fait qu'un illustre souverain ait choisi d'y établir sa résidence ?

Pour finir, notons que la perte de la ville d'Anvers et de quelques villages environnants, conséquence du désastreux traité d'Ath (4 juin 1357)⁹⁷, n'empêche pas le duc et la duchesse de continuer à porter le titre de marquis du Saint-Empire. Sans doute parce que la marche d'Anvers, dans son ensemble, faisait encore partie intégrante du duché de Brabant.

LE TITRE DE DUC DE LUXEMBOURG

Après avoir épousé, en secondes noces, Wenceslas de Bohême (1356-1383), Jeanne de Brabant (1356-1406) ajoute le titre de duc de Luxembourg à la longue liste de ses honneurs⁹⁸. Curieusement, dans les actes brabançons, ce titre apparaît systématiquement avant ceux de ducs de Lotharingie, de Brabant et de Limbourg :

⁹² AdW 348.

⁹³ AdW 343. Voir aussi AdW 357, une pièce non datée.

⁹⁴ RL 7-8, 9-10, 11-12.

⁹⁵ RL 7-8.

⁹⁶ Henry Stephen LUCAS, *The Low Countries and the Hundred Years War (1326-1347)*, Ann Arbor, 1929 ; S. BOFFA, « The duchy of Brabant caught between France and England », p. 221-222.

⁹⁷ BY, II, p. 543-548, n° LXIII.

⁹⁸ La date exacte de ce mariage n'est pas connue. Il se place entre décembre 1351 et mars 1352 (S. BOFFA, « Les mariages de Jeanne de Brabant avec Guillaume de Hainaut et Wenceslas de Bohême (janvier 1331 et décembre 1351/mars 1352) », dans Michel PAULY, ed, *L'héritière, le prince étranger et le pays, Le mariage de Jean l'Aveugle et d'Élisabeth de Bohême dans une perspective comparative européenne*, Luxembourg, 2013, p. 181-207).

*Wenceslaus, bi der gracien Gods hertoge, ende Johanne, bi der selver gracien, hertoginne van Lucemborch, van Lottrike, van Brabant ende van Lymborch, ende margreve des Heilichs Rijcx*⁹⁹. Un ordre identique se retrouve sur les sceaux : S' WENCESLAY DEI GRA LVCCSEMBVRG LOTHR BRABANCIE AC LYMBVRGIE DVCIS ET IOHANNE EIDEM GRA LVCCEMB LOTHR BRABAN AC LYMBVRG DVCISSE¹⁰⁰. Si cela peut paraître normal de la part de Wenceslas de Bohême, c'est plus étonnant de la part de Jeanne de Brabant.

Malgré cela, et bien que, le 20 février 1357, Jeanne accepte que le Brabant soit gouverné par son époux¹⁰¹, le nom du duc sera absent de la majorité des monnayages brabançons frappés au début de la seconde moitié du XIV^e siècle.

Le gros frappé à Vilvorde en 1357 a pour seule mention d'autorité celle de la duchesse (IO DVC LOT BRAB)¹⁰². Il semblerait que le mouton d'or, lui aussi frappé à Vilvorde en 1357, fasse exception. Il existe en deux variantes. La première a pour légende IOH DVX¹⁰³ et la seconde WEN DVX¹⁰⁴. Mais fabriquer deux types différents plutôt que d'associer les noms des prince et princesse régnants sur la même pièce est une démarche inhabituelle. Nous devrions donc donner le mouton avec IOH au Brabant et celui avec WEN au Luxembourg¹⁰⁵. Le monnayage de 1363 mentionne uniquement la duchesse de Brabant (IOHANA DEI GRA BRABANTIE¹⁰⁶) tout comme le double mouton d'or frappé en 1367 (IOH DVX¹⁰⁷). Wenceslas sera encore absent du labbaye frappé à partir de janvier 1383¹⁰⁸.

⁹⁹ Acte du 18 novembre 1356 (BY, II, p. 521, n° LI). Nous n'avons malheureusement pas pu consulter M. MOULART, *Étude diplomatique des actes de Jeanne et Wenceslas de Brabant (1356-1383)*, Mémoire de licence inédit, Université Catholique de Louvain, 1942-1943.

¹⁰⁰ RL 41-42.

¹⁰¹ Jean BERTHOLET, *Histoire ecclésiastique et civile du duché de Luxembourg et comté de Chiny*, 8 vol., Luxembourg, 1741-1743, VII, *Pièces justificatives*, p. xvi-xviii ; BY, II, p. 524-533, n° LIV.

¹⁰² AdW 395. Voir aussi J. GHYSSENS, « Les premières émissions monétaires de Jeanne et Wenceslas », dans *RBN*, t. 134, 1988, p. 129-140.

¹⁰³ AdW 387. La légende IOH DVX est évidemment un trompe l'œil pour IOH REX présent sur les moutons du roi de France Jean II (1350-1364).

¹⁰⁴ AdW 388.

¹⁰⁵ Alphonse De Witte donnait déjà cette monnaie au Brabant « sous toute réserve ». Bien que Joseph Ghysens n'ait pas mis cette attribution en doute, la recherche actuelle semble donner raison au vénérable précurseur de la numismatique brabançonne (A. DE WITTE, *Histoire Monétaire*, I, p. 152, 153 ; J. GHYSSENS, *Essai de classement*, 15, pl. xxvi).

¹⁰⁶ AdW 396-400.

¹⁰⁷ AdW 389.

¹⁰⁸ Le module réduit de cette pièce n'explique pas l'absence de son nom car le graveur de coin insiste sur la duchesse : (Dr.) IOH DEI GRA DVC BRABANT ; (Rv.) DVXC (AdW 407).

Si nous faisons abstraction du mouton d'or frappé en 1357, il faut attendre 1375 pour trouver la première mention de Wenceslas sur une monnaie brabançonne (WENCELAVS Z IOHANA DEI GRA BRAB DVCES¹⁰⁹ ou WENC Z IOH BRAB DVCE¹¹⁰). Il sera encore présent sur les monnaies frappées en 1377¹¹¹, 1380¹¹² et 1382¹¹³. C'est sur cette dernière monnaie que nous trouvons pour la première fois gravé le titre de duc de Luxembourg : (Rv.) IO DUC LOT BRAB / WENCESL DEI GRA LVCENB BRAB DVX¹¹⁴.

Les documents brabançons n'indiquent nulle part que la duchesse se soit réservé le droit d'inscrire son nom sur les monnaies du duché. Nous savons que le 7 mai 1404, lorsque la comtesse de Flandre Marguerite de Male (+ 1405) s'engage à respecter les conditions auxquelles sa tante Jeanne lui cède le gouvernement du Brabant, la duchesse se réserve le droit d'inscrire ses armes (et probablement son nom) sur les monnaies : *Item, se nous ou notre dit fils estions advisies de faire forgier monnoyes oudit pais de Brebant, notre dite tante auroit et devoit avoir loyalement par la main de nous, ou de notre dit fils, ou de nos heritiers, le quart du gaing et prouffit qui venra et ysera de la dite monnoye, et serons tenus en ce cas nous, ou notre dit fils, ou nos heritiers, quelconque denier que nous ou eulx y faisons faire, de faire mettre sur icellui les armes dudit pais de Brebant, vivant notre dite tante*¹¹⁵. La situation est cependant fort différente au début de la seconde moitié du XIV^e siècle. En 1404, Antoine de Bourgogne (1406-1415) est simplement le gouverneur du Brabant, Jeanne restant la duchesse régnante, alors qu'entre 1357 et 1375 il s'agit de l'époux de la duchesse et du prince régnant. L'explication doit se trouver ailleurs.

Nous savons que les Brabançons avaient été déçus par l'attitude équivoque de Wenceslas pendant la guerre de succession de Brabant (1356-1357)¹¹⁶. Le duc et la duchesse de Brabant ont peut-être estimé qu'il n'était pas judicieux d'apposer le nom de Wenceslas sur les monnaies brabançonnnes. En avril 1374, après plusieurs années d'extrême tension, les États de Brabant, d'une part, et Wenceslas de Bohême, d'autre

¹⁰⁹ AdW 390.

¹¹⁰ AdW 401-402.

¹¹¹ AdW 393, 408-411.

¹¹² AdW 403-404.

¹¹³ AdW 405-406.

¹¹⁴ AdW 405-406.

¹¹⁵ AGR, CB 7.540 ; BY, II, p. 714-718, n° CLIXI ; P. BONENFANT, John BARTIER et Andrée VAN NIEUWENHUYSEN, *Ordonnances de Philippe le Hardi, de Marguerite de Male et de Jean sans Peur, 1381-1419*, II, Bruxelles, 1977, p. 686-697, n° 683.

¹¹⁶ Voir F. QUICKE, *Les Pays-Bas*, passim ; R. VAN UYTVEN, « De rechtsgeldigheid van de Brabantse Blijde Inkomst van 3 januari 1356 », dans *Tijdschrift voor geschiedenis*, t. 82, 1969, p. 39-48.

part, se réconcilie¹¹⁷. Cette confiance retrouvée permet peut-être à Wenceslas de faire enfin graver son nom sur les monnaies brabançonnes.

Après la disparition de son époux, Jeanne de Brabant continuera de s'intituler duchesse de Luxembourg tant dans ses actes¹¹⁸ que sur son sceau¹¹⁹. Alors qu'elle ne l'avait jamais fait graver sur ses monnaies, le titre fait son apparition sur les pièces frappées en 1387 et en 1389¹²⁰ ainsi qu'en 1392-1393¹²¹. Notons que le titre de duc de Lotharingie est absent des monnaies frappées entre 1387 et 1389 (IOH DEI GRA DVCIS LVCEMB BRAB Z LIMB¹²²). Cette absence est naturellement due à l'absence de place. Nous pouvons néanmoins nous demander pourquoi la duchesse a préféré garder Luxembourg au détriment du titre bien plus prestigieux, du moins en théorie, de duc de Lotharingie.

ANTOINE DE BOURGOGNE

Le passage du duché de Brabant sous le contrôle d'une branche cadette de la Maison de Bourgogne-Valois en 1404 n'apporte pas grand-chose à notre enquête. Antoine de Bourgogne utilisera la titulature devenue traditionnelle de duc de Lotharingie, de Brabant et de Limbourg et de marquis du Saint-Empire dans ses actes (*Anthoine par la grace de Dieu, duc de Lotryck, de Brabant et de Lembourch, marquis du Saint Empire*)¹²³ et sur ses sceaux (*S'antonii dei gracia lothar brabantie et lymburgie ducis ac sacri imperii marchionis*)¹²⁴. La légende gravée sur ses monnaies manque aussi d'originalité : ANTHONIVS DEI GRA DVX BRABANTIE Z LIMBVRGIE¹²⁵. La période pendant laquelle Antoine de Bourgogne est gouverneur du duché de Brabant (1404-1406) est bien plus intéressante. Sa titulature est variée et comprend selon les circonstances les titres de duc de Limbourg, de gouverneur de Brabant,

¹¹⁷ Sur cet épisode voir F. QUICKE, *Les Pays-Bas*, p. 205-220 ; S. BOFFA, *Warfare in Medieval Brabant, 1356-1406*, Woodbridge, 2004, p. 24-25.

¹¹⁸ Par exemple dans l'acte du 9 février 1385 (n.st.) : *Johanna, bi der gracen Gods hertoghinne van Lucemborch, van Lotrike, van Brabant, ende van Lymborch, mercgravinne des Heilichs Rijcx* (BY, II, p. 660-661, n° CXXXVII).

¹¹⁹ En fait, Jeanne de Brabant utilise pendant son veuvage le même sceau que celui utilisé du vivant de son époux (RL 45).

¹²⁰ AdW 418.

¹²¹ AdW 421-426.

¹²² AdW 418.

¹²³ Acte du mois d'août 1411 ; Frédéric VERACHTER, *Documens (sic) pour servir à l'histoire monétaire des Pays-Bas*, Anvers, 1840, p. 104-106, n. 3.

¹²⁴ RL 48.

¹²⁵ AdW 430.

de comte de Rethel ou de châtelain de Lille : *Anthonis van Bourgoingnen, grave van Retheest ende castelain van Rysele*¹²⁶, *Anthonis van Bourgoingnen, greeve van Retheest, ende gouverneur des hertoghedoms van Brabant*¹²⁷ ou *Anthonis van Bourgoingnen, hertoge van Limborch, greve van Retheest, ende gouverneur des hertogdoms ende lants van Brabant*¹²⁸. Sur son sceau, par contre, il est seulement question des titres de comte de Rethel et de châtelain de Lille (*S' anthonne de bourgne conte de Rethel z chastellai de lille*)¹²⁹. Le comté de Rethel fut donné par Marguerite de Male et Philippe le Hardi à leur fils Antoine en 1393. Celui-ci n'entra en possession de ce bien qu'en 1405. Il devait le céder à son frère cadet Philippe le jour où lui-même accèderait au pouvoir en Brabant. Comme le fait remarquer André Uyttebrouck, il n'y a donc pas eu d'union personnelle entre le comté de Rethel et le Brabant puisque Antoine n'était que gouverneur du duché¹³⁰.

Antoine de Bourgogne prit possession de la châtelainie héréditaire de Lille, au nom de sa femme, en janvier 1403. À la mort de Jeanne de Saint-Pol, le 12 août 1407, elle devint la propriété indivise de ses deux fils¹³¹.

À cette époque, Antoine de Bourgogne fait frapper monnaies à Anvers qui, rappelons-le, ne fait plus partie intégrante du duché de Brabant. Ce monnayage n'est pas émis en tant que gouverneur du Brabant, mais en qualité de duc de Limbourg, de seigneur des terres d'Outre-Meuse et de seigneur d'Anvers¹³². La légende gravée sur les pièces est bien plus courte, mais dans le même esprit : ANTHONIVS DE BVRG DVX LIBVGIE¹³³.

Nous sommes donc en présence d'un monnayage dont la frappe est ordonnée par le gouverneur du Brabant et héritier de ce duché, dans la ville d'Anvers, une seigneurie qu'il tient en fief de la duchesse de Brabant, au titre de duc de Limbourg et seigneur des terres d'Outre-Meuse, d'anciennes possessions brabançonnnes que la duchesse avait dû engager pour de triviales raisons financières. Cet imbroglio résume bien la complexité de l'histoire brabançonne, ainsi que des titres qui l'accompagnent.

¹²⁶ Acte du 5 juin 1404 ; BY, II, p. 719-720, n° CLXXI.

¹²⁷ Acte du 9 juin 1404 ; BY, II, p. 720-721, n° CLXXII.

¹²⁸ Acte du 7 novembre 1404 ; BY, II, p. 726-727, n° CLXXVIII.

¹²⁹ RL 46, 47. Voir aussi M. TOURNEUR-NICODÈME, « Les sceaux des ducs de Brabant de la maison Bourgogne-Valois », dans *RBN*, t. 88, 1936, p. 51-77.

¹³⁰ A. UYTTEBROUCK, *Le gouvernement*, I, p. 106.

¹³¹ A. UYTTEBROUCK, *Le gouvernement*, I, p. 106-107.

¹³² L'ordonnance monétaire est éditée dans Charles PIOT, « Documents sur quelques monnaies frappées par Antoine, duc de Brabant », dans *RBN*, t. 1, 1842-1844, p. 247-260, spéc. p. 251-256.

¹³³ AdW 429.

LES TITRES DE COMTES DE HAINAUT, DE HOLLANDE ET DE ZÉLANDE, AINSI QUE DE SEIGNEUR DE FRISE

Au début de son règne, Jean IV (1415-1427) utilise la même titulature que son père. Son premier sceau a pour légende : *S' Iohannis dei gracia lothar brabantie z lymburgie ducis ac sacri imperii marchionis*¹³⁴. Ses monnaies ne sont guère plus originales : IOHANES DI GA DX BRABANTI ET LIMB¹³⁵.

Après avoir épousé Jacqueline de Bavière (1417-1433) le 10 mars 1418, Jean IV peut se présenter comme comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et seigneur de Frise (*Jan bi der gracien Gods hertoge van Lothr., van Brabant ende van Lymborch, margreve des Heilichs Rycs, greve van Henegouwe, van Holland, van Zeeland ende herre van Vriesland*)¹³⁶. Une titulature semblable se retrouve sur quelques-uns de ses sceaux¹³⁷. Il portera ces différents titres jusqu'à sa mort, et cela malgré les suites tumultueuses de son mariage et l'autorité toute relative, sinon nulle, qu'il exercera sur ces différentes principautés et seigneuries.

Les monnaies en témoignent aussi : IOHES DX' BRAB Z LIMB COM HANIE HO ZE¹³⁸. Bien sûr, lorsque la place ne le permet pas, le duc se contente de ses titres de Brabant et de Limbourg. Ainsi, sur une double mite frappée en 1420-1421, nous lisons seulement IOH DVX BRAB ET LIMB¹³⁹.

PHILIPPE DE SAINT-POL

En 1420-1421, Philippe de Saint-Pol (1427-1430) devient gouverneur du duché car son frère Jean IV est en guerre avec les États de Brabant¹⁴⁰. Pendant cette période, il se présente généralement comme *Philippe, comte de Ligny et de Saint-Pol, ruward de Brabant*. Sur son sceau nous pouvons lire : *seel philippe de breban conte de saint poul*¹⁴¹. Pendant son gouvernement, Philippe de Saint-Pol monnaye. Pas en raison de sa position de gouverneur du Brabant. Il exerce simplement son droit de battre

¹³⁴RL 55.

¹³⁵AdW 443.

¹³⁶Acte du 17 février 1420 (n. st.) ; F. VERACHTER, *Documens*, p. 132-139.

¹³⁷RL 56, 67.

¹³⁸AdW 441.

¹³⁹AdW 449. C'est bien le manque de place qui pousse le duc à utiliser une titulature restreinte et non le fait que Jacqueline avait quitté le Brabant car sur les autres types de ce monnayage, il fait référence aux comtés de Hainaut, de Hollande et de Zélande.

¹⁴⁰Félicien FAVRESSE, *L'avènement du régime démocratique à Bruxelles pendant le Moyen Âge (1306-1423)*, Bruxelles, 1932, p. 190-222.

¹⁴¹RL 71-72.

monnaie en tant que comte de Ligny et de Saint-Pol¹⁴² : MON CON SCI PAV¹⁴³ ou PHS BRAB COM LINEI ET SCTI PAVLI / MONETA PHI BRABANTIE¹⁴⁴.

Le comté de Ligny et le comté de Saint-Pol furent aussi donnés en indivision aux deux fils d'Antoine de Bourgogne et de Jeanne de Saint-Pol¹⁴⁵.

Après son avènement, Philippe de Saint-Pol garde les titres de comtes de Ligny et de Saint-Pol dans sa titulature (*Philips, bi der gracien Gods, hertoghe van Lothrick, van Brabant ende van Lymbourch, marckgreve des Heylichs Rycx, greve van Liny ende van Saint Pol*)¹⁴⁶. Il agira de même sur son sceau (*S' phi dei gra lothar braban z lymburg ducis sac impii marchioii ac de lineyo z sci pauli comitis*)¹⁴⁷. Sur ses monnaies, par contre, le duc signe d'une manière plus traditionnelle : PHS DVX BRABANTIE Z LIMBURG¹⁴⁸.

CONCLUSIONS

Comme tout détenteur d'autorité, le prince doit régulièrement affirmer sa position de commandement, rappeler son pouvoir et conforter sa légitimité. C'est d'autant plus vrai en ce qui concerne le comte de Louvain. Ce dernier doit tout d'abord rivaliser avec de puissants seigneurs voisins avant d'essayer de s'affranchir de l'autorité impériale. Dans ce contexte, la monnaie est un outil de propagande parmi d'autres. Un outil, cependant, avec des caractéristiques bien spécifiques qui influençaient la manière dont il pouvait être utilisé.

La première de ces caractéristiques est le peu d'espace disponible sur une pièce. Le choix des mots composant une légende, dans notre cas le choix des titres, était donc très important. Après avoir parcouru le catalogue des monnaies braban-

¹⁴²Louis DE COSTER, « Nouvel atelier monétaire dans le duché de Brabant », dans *RBN*, 2^e série, t. 4, 1854, p.182-199 ; Constant Philippe SERRURE, « De munt te Waelhem, dans 1421 », dans *Vaderlandsch museum voor nederduitsche letterkunde, oudheid en geschiedenis*, t. 1, 1855, p. 201-205 ; Baudouin DE JONGHE, « Des monnaies de Philippe de Saint-Pol, comte de Ligny et de Saint-Pol, comme ruwaard et comme duc de Brabant, à propos de quelques pièces inédites frappées à Louvain par ce prince », dans *RBN*, t. 48, 1892, p. 245-251 ; A. DE WITTE, *Histoire monétaire*, I, p. 199-202.

¹⁴³AdW 451.

¹⁴⁴AdW 452.

¹⁴⁵A. UYTTEBROUCK, *Le gouvernement*, I, p. 107.

¹⁴⁶Acte du 10 mai 1430 : F. VERACHTER, *Documens*, p. 97-102.

¹⁴⁷RL 75, 76-77.

¹⁴⁸AdW 455.

çonnnes, nous avons relevé plusieurs méthodes utilisées pour remédier au manque de place :

- Omettre le nom de l'autorité émettrice et se contenter de signaler son titre (*dvx*). Dans ce cas, bien entendu, l'identité du personnage détenteur de l'autorité ne doit pas prêter à confusion.
- Omettre les titres les moins significatifs. C'est pourquoi on oublie volontiers le titre de marquis du Saint Empire avant 1339 ou celui de seigneur de Frise pendant le règne Jean IV. De même, lorsque Wenceslas de Bohême occupe l'office de vicaire de l'Empire en deçà des Alpes (1366-1372) – une fonction honorifique que lui a confiée son frère Charles IV – le titre apparaît dans la titulature de ses actes, mais pas sur ses monnaies¹⁴⁹.
- Abréger, parfois jusqu'à l'extrême, un titre (COM pour comte ou DX pour duc)¹⁵⁰, un nom de lieu (BRAB pour Brabant, LYMB, LEMB, LEB ou L pour Limbourg, LOV pour Louvain, LOT pour Lotharingie, HO pour Hollande ou ZE pour Zélande)¹⁵¹ ou un prénom (H pour Henri, I, IO, IOH pour Jean, WEN pour Wenceslas ou PHS pour Philippe).
- Continuer la légende du droit sur le revers de la monnaie. Cette méthode qui n'est pas différente de celle utilisée sur les sceaux où la fin d'une titulature se retrouve sur le contre-sceau.

La zone de circulation de ces pièces est un autre facteur d'importance. Avant la fin du XIII^e siècle, elle se limite principalement, pour ne pas dire uniquement, au Brabant. Ensuite, à partir des années 1270, elle s'étend aux principautés et aux royaumes voisins. Les légendes présentes sur les pièces sont susceptibles d'être déchiffrées par un public étranger. La monnaie devient alors un véritable vecteur de propagande. Il est donc important d'apporter un grand soin à la manière dont le prince s'y trouve présenté.

Enfin, la durée de vie d'une pièce de monnaie est un autre élément particulier. Elle est généralement destinée à être fondue à moyen ou à long terme. Le graveur de coins, en accord avec l'autorité émettrice bien évidemment, jouit d'une certaine liberté créatrice, puisque l'objet est théoriquement destiné à être détruit dans un laps de temps plus ou moins court. Ces différentes caractéristiques doivent rester présentes à l'esprit et expliquent largement les particularités qui suivent.

¹⁴⁹F. QUICKE, *Les Pays-Bas*, p. 134, 197.

¹⁵⁰Heureusement, la pièce portant I D I D peut sans aucun doute être attribuée à Jean I^{er} (AdW 203).

¹⁵¹Rappelons aussi le cas du simple L dont nous ne savons pas s'il représente Louvain ou Lotharingie (AdW 17).

De manière générale, l'évolution des titulatures présentes sur les pièces de monnaies, les actes et les sceaux est cohérente. Nous ne nous attendions évidemment pas à autre chose. Quelques exceptions ont été néanmoins mises en évidence :

- Le titre de marquis, populaire pratiquement au même moment dans les actes et sur les monnaies (c. 1339), est présent depuis bien plus longtemps sur les sceaux (XII^e siècle).
- Le titre de duc de Brabant apparaît sur les monnaies (1277) une trentaine d'année après son utilisation régulière dans les actes (c. 1235) et sur les sceaux (1248).
- Le titre de duc de Limbourg est utilisé pratiquement en même temps dans les actes et sur les monnaies (1289), mais pas sur les sceaux (1294).

Ces quelques particularités ont été expliquées dans le corps de cette étude. En fin de compte, si, au XII^e siècle, les variations dans les titulatures sont nombreuses et originales, au XIV^e siècle, les titres rencontrés sur les monnaies sont tout-à-fait prévisibles. La titulature traditionnelle devient naturellement : duc de Lotharingie, de Brabant, de Limbourg et marquis du Saint-Empire. Cette titulature, et ses variantes rencontrées tout au long des cinq siècles de l'histoire du Brabant, est construite à l'aide de titres reflétant plusieurs réalités : l'occupation d'un office, la possession ou le contrôle d'un territoire, ainsi que les unions matrimoniales.

La titulature étant un outil de propagande, elle n'est évidemment pas toujours le reflet de la stricte vérité. Les comtes de Louvain continuent à porter le titre de duc de Basse-Lotharingie aux XIII^e, XIV^e et XV^e siècles, alors que cette fonction est totalement vidée de sa substance. Jeanne de Brabant s'intitule toujours duchesse de Luxembourg après la disparition de son époux. Le titre de duc de Limbourg garde sa place dans la titulature de Jeanne même si la principauté est sous le contrôle effectif de Philippe le Hardi. Ainsi, lorsqu'Antoine de Bourgogne porte ce titre pendant son gouvernement, nous avons deux personnages s'intitulant duc de Limbourg. L'un exerçant le véritable pouvoir et l'autre portant ce titre de manière purement honorifique ou symbolique. Cette situation n'est pas sans rappeler le droit reçu par Louis de Male de s'intituler, lui-aussi, duc de Brabant après la guerre de succession¹⁵².

Le présent travail n'est qu'une enquête préliminaire sur le rôle de la monnaie comme outil de propagande. L'étude de la titulature, riche en enseignement, n'est pas suffisante. Trop de questions, trop de zones d'ombre subsistent. Il est nécessaire de compléter nos résultats avec les informations fournies par l'analyse du message iconographique qui se trouve convoyé sur les monnaies.

¹⁵²F. QUICKE, *Les Pays-Bas*, p. 42-43.

Pour terminer, n'oublions pas que la numismatique et l'histoire monétaire du Brabant profitent aussi de cette enquête. Nous pouvons affirmer que les esterlins brabançons portant le titre de duc de Limbourg datent au plus tôt de la fin du mois de mai 1289 ; que le mouton d'or frappé à Vilvorde en 1357 au nom de Wenceslas dut être donné à Luxembourg et que le rôle exact joué par le duc, d'une part, et par les villes, d'autre part, dans la frappe des petits deniers reste, encore et toujours, difficile à établir.

Annexe – Principales titulatures des ducs de Brabant sur les monnaies¹⁵³

GODEFRIDVS DVX (AdW 12) (entre 1145 et 1164)
 GODEFRIDVS (AdW A20, 13) (entre 1145 et 1164)
 DVX (AdW 10-11, 18, 20-21, 32, 33-53, 209-210, 212) (entre 1145-1164, av. 1210, 1210-1235)
 GODEFRIDVS ; LOVANIO DVX (8-9) (s.d. Godefroid III)
 DVX GEOFRIDVS ; HEINRICVS (A1-A3) (entre 1164 et 1183)
 DVX LOV ; O SCA CRVX (AdW 15) (entre 1183 et 1190)
 GODEFRID ; LEO HENRIC SCVT (AdW 16) (entre 1183 et 1190)
 L DVX ; LEO (AdW 17) (av. 1210)
 HENRICVS DX (AdW 28-29) (av. 1210)
 H DVX (AdW 30, 31, 62) (av. 1210, 1235-1261)
 H DVCIS (AdW 63-70) (1235-1261)
 N V (AdW 72-76) (1261-1267/1268)
 I DEI GRATIA ; DVX BRABANTIA (AdW 234-247) (après 1277)
 IOHANNES DVX BRABANTIE (AdW 260-261) (après 1277)
 DVX BRABANTIE (AdW 215-219) (après 1282)
 BRABANTIE DVX (AdW 298-301) (après 1282)
 I DVX (AdW 201-202, 204-206, 208) (après 1282)
 I D I D (AdW 203) (après 1282)
 MONETA ; IOHANNES DVX / BRUX (AdW 220) (après 1282)
 IOHANNES DEI GRATIA DVX BRABANTIE (AdW 248-251) (après 1284)
 DVX LIMBVRGIE ; DVX BRABANTIE (AdW 263-274) (après 1288)
 I LIMBVRGIE DVX ; DVX BRABANTIE (AdW 256) (après 1290)
 I DVX LIMBVRGIE ; DVX BRABANTIE (AdW 257) (après 1290)
 MONETA IOHANNIS DVCIS (AdW 290-295) (entre 1294 et 1300)
 LOTRIRE / MONETA BRVXEL ; IOHANNIS DVCIS (AdW 324) (après 1300)

¹⁵³ Deux remarques s'imposent. Premièrement, nous n'avons pas repris ici toutes les légendes présentes sur l'ensemble des monnaies des comtes de Louvain. Il en existe près de 500 types et variantes répertoriés. Deuxièmement, seule la partie de la ou des légendes concernant la titulature se trouve reprise dans cette liste. Le lecteur doit consulter le travail d'Alphonse de Witte ou les articles mentionnés dans les notes en bas de page s'il désire trouver une description complète de la pièce.

LOT.BR(RA)BAN(...) (AdW 327) (après 1300)
I LOT BRAB LEMB DVX AC MARCIO / SACRI IMPERII (AdW 348) (1343)
LOT BRAB LEMB AC MARCIO IMPERII (AdW 343) (1344)
I LOT BRAB LYMB DVX (AdW 355) (s.d. Jean III)
IO' DVX LOT BRAB (AdW 359) (s.d. Jean III)
IO DVC LOT BRAB (AdW 395) (1357)
IOH DVX et WEN DVX (AdW 387 et 388) (1357)
WENCELAVS Z IOH'ANA DEI GRA BRAB DVCES (AdW 390) (après 1375)
IOHANNA DEI GRACIA BRABANCIE DVX (AdW 391) (s.d. Jeanne, du vivant de
Wenceslas)
IO DUC' LOT BRAB / WENCESL DEI GRA LVCENB BRAB DVX (AdW 405) (après 1382)
IOH DEI G DVCIS LVCEMB BRAB Z LIMB (AdW 419) (1387, 1389)
ANTHONIVS DE BVRG DVX LIBVGIE (AdW 429) (après 1405)
ANTHONIVS DEI GRA DVX BRABANTIE Z LIMBVRGIE (AdW 430) (après 1409)
IOHANES DI GA DX BRABANTI ET LIMB (AdW 443) (à partir de 1417)
IOHES DX' BRAB Z LIMB COM HANIE HO ZE (AdW 441) (après 1418)
MON CON SCI PAV (AdW 451) (entre 1420 et 1422)
PHS BRAB COM LINEI ET SCTI PAVLI / MONETA PHI BRABANTIE (AdW 452-454)
(entre 1420 et 1422)
PHS DVX BRABANTIE Z LIMBURG (AdW 455) (après 1429)

Réflexions sur les origines du château et de la ville de Binche¹

FRÉDÉRIC CHANTINNE

Une partie du château de Binche a été dégagée, à l'emplacement du parc communal, durant les travaux de restauration de l'enceinte de la ville qui se sont achevés en 2000². Les fouilles ont remis au jour les vestiges du château médiéval jusqu'alors méconnu. Le château était édifié sur la partie sommitale de l'éperon rocheux qu'occupe la ville. Suivant une démarche chère à Michel de Waha, alliant sources écrites et sources matérielles, il nous a paru nécessaire de revoir le dossier des origines de Binche, en tenant compte de ces nouveaux éléments et des recherches récentes sur l'émergence du phénomène castral.

Binche apparaît comme ville neuve fondée à l'initiative de la comtesse Yolande de Hainaut, veuve de Baudouin III, dans les années 1120³. Comme l'écrivirent Michel de Waha et Françoise Jurion, « on peut définir Binche au XII^e siècle comme un centre économique rassemblant les surplus agricoles d'une région en expansion et comme un centre administratif et religieux »⁴. Avec son marché, ses remparts, ses bourgeois, la ville semble avoir connu des débuts exceptionnels, devenant une agglomération importante dès le milieu du XII^e siècle⁵. Binche était aussi centre

¹ Je tiens ici à remercier chaleureusement tous ceux qui m'ont aidé dans la réalisation de cet article : Didier Dehon qui fut en charge de la fouille du château de Binche, avec qui j'ai pu avoir des échanges très constructifs ; Philippe Mignot et Vincent Vandenberg qui m'ont fait l'amitié de relire cet article et de me faire part de leurs remarques ; Jean-Marie Duvosquel, qui m'a fait profiter de son expérience en matière de réforme grégorienne dans le diocèse de Cambrai ; Pierre-Philippe Sartieaux, pour m'avoir fourni une partie des figures et partagé ses souvenirs de la fouille.

² Didier DEHON, « Binche, sa fortification et ses châteaux », dans *Les cahiers de l'Urbanisme*, 44, 2003, p. 36-46 ; IDEM, « Binche et ses châteaux », dans *Château Gaillard*, 21, Caen, 2004, p. 37-43.

³ À propos des origines de la ville de Binche voir : Samuel GLOTZ, « Les origines de la ville de Binche », dans *Mémoires et publications de la société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut*, 75, 1961, p. 2-51 ; Françoise JURION et Michel DE WAHA, « Du «bourg» à la ville : les premières enceintes du Hainaut », dans *Autour de la ville en Hainaut : Mélanges d'archéologie et d'histoire urbaines offerts à Jean Dugnoille et René Sansen. Études et documents du Cercle royal d'histoire et d'archéologie d'Ath*, 7, 1986, p. 101-105 ; Claire BILLEN, « Binche et sa campagne : des relations économiques exemplaires (XII^e – XIII^e siècle) », dans *Villes et campagnes au Moyen Âge. Mélanges Georges Despy*, Liège, p. 87-109.

⁴ F. JURION et M. DE WAHA, « Du «bourg» à la ville »..., *op. cit.*, p. 105.

⁵ C. BILLEN, « Binche et sa campagne »..., *op. cit.*, p. 87 ou D. DEHON, « Binche et ses châteaux », *op. cit.*, p. 37.

de doyenné dès avant 1159⁶. Cette situation remarquable faisait même douter de l'existence d'un château comme point de départ de l'agglomération. C'est pourquoi Michel de Waha écrit en 1983 : « (...) il apparaît que Binche fut défendue, au XII^e siècle, par un *murus* édifié sous Baudouin IV. Cette fortification existait déjà en 1147 comme nous l'apprennent les *Miracles* de saint Bernard. Par là, Binche apparaît comme la première localité du Hainaut où une fortification fut élevée pour protéger un objectif essentiellement civil, sans procéder d'un développement d'un château comtal, comme c'est le cas à Mons⁷ ». Des fouilles avaient déjà eu lieu à l'emplacement du château comtal et rien ne semblait pouvoir alors contredire cette idée. Par ailleurs, les documents concernant Binche à cette époque sont rares et présentent nombre de difficultés d'interprétation⁸.

LES STRUCTURES LES PLUS ANCIENNES : LA « TOUR MAÎTRESSE », UNE *AULA* ?

Les recherches archéologiques, dirigées par Didier Dehon (Service public de Wallonie), avaient comme premier objectif de dégager le palais de Marie de Hongrie, édifié au milieu du XVI^e siècle. L'auteur fut surpris de découvrir que, contrairement à ce que la documentation écrite laissait entendre, ce palais n'avait pas été construit sur les structures arasées d'un château médiéval. Au contraire, le travail d'aménagement mis en œuvre par Jacques Du Broeucq consista en grande partie à rhabiller les structures antérieures d'un château médiéval déjà cosu⁹.

⁶ ÉDOUARD DE MOREAU, *Histoire de l'Église en Belgique*, t. I, 2^e éd., 1945, p. 308-312. Ce statut paraît pourtant peu compatible avec une nouvelle entité, à peine émergente, à moins qu'elle n'ait été choisie au détriment d'un autre centre de pouvoir dans la circonscription. Nous ne rentrerons pas ici dans le débat sur la correspondance ou non des doyennés avec des circonscriptions civiles. Voir à ce sujet Manfred VAN REY, *Die Lütticher Gaue Condroz und Ardennen im Frühmittelalter: Untersuchung zur Pfarrorganisation*, Bonn, 1977, p. 147-149. Ce dernier pense que les limites des premiers archidiaconés correspondaient à celles de *pagi*. Voir également, IDEM, « Les divisions politiques et ecclésiastiques de l'ancien diocèse de Liège au Haut Moyen Âge », dans *Le Moyen Âge*, 87, 1981, p. 165-206, ainsi qu'Alain DIERKENS, « La création des doyennés et des archidiaconés dans l'ancien diocèse de Liège (début du X^e siècle). Quelques remarques de méthode », dans *Le Moyen Âge*, 1986, 92, p. 345-365.

⁷ M. DE WAHA, « Binche », dans *Les enceintes urbaines en Hainaut*, Bruxelles, 1983, p. 123.

⁸ F. JURION et M. DE WAHA, « Du « bourg » à la ville... », *op. cit.*, p. 102. Le château avait déjà fait l'objet de fouilles initiées en 1916. À propos de ces travaux, voir Émile DEVREUX, « Les châteaux de Binche », dans *Annales du Cercle archéologique de Mons*, 54, 1935-36, p. 3-21.

⁹ Au contraire de ce que d'aucun considère encore comme une reconstruction : Krista DE JONGE, « Binche et Mariemont : le palais et le pavillon de chasse de Marie de Hongrie », dans Krista DE JONGE, Marcel CAPOUILLEZ, Michel DE REYMAEKER, Roland VAN CAENEGEM, *Jacques Du Broeucq de Mons (1505-1584). Maître artiste de l'empereur Charles*

Les origines de ce château jusqu'alors méconnu ont été datées du XII^e siècle, époque où apparaissent ses premières mentions explicites, faute de mieux. Les observations archéologiques ont cependant mis en exergue que le château de Binche était autonome sur le plan défensif, avant l'extension des murailles¹⁰.

L'édifice principal est une construction massive que Didier Dehon rattache à la tradition des « tours maîtresses » ou « donjons »¹¹. Son noyau, de plan rectangulaire, est divisé en deux parties principales. La plus grande était voûtée sur deux niveaux. Le troisième devait être la grande salle, l'*aula*. D'environ 24 m sur 12 m, cette salle était éclairée par des fenêtres donnant sur l'extérieur du château, côté sud, comme on peut le voir sur le dessin représentant la réception de Charles Quint lors de sa venue au château de Binche en 1549.

Si, d'un point de vue archéologique, on peut désormais affirmer que cette « tour maîtresse » existait avant les transformations du milieu du XVI^e siècle, il semble logique d'y reconnaître « La Salle », appelée aussi « Hôtel de la Salle », plusieurs fois mentionnée à partir du début du XIV^e siècle¹². La fonction du bâtiment nous est

Quint. Mons, 2005, p. 79. Les fouilles montrent que Jacques Du Brœucq ne se servit pas seulement « des structures médiévales comme fondation » mais que ces structures furent largement intégrées à ses aménagements. Il n'y eut donc pas de rupture à cette époque dans l'organisation de ce lieu de pouvoir. Au contraire, le château se place dans une véritable continuité symbolique. Cet exemple vient à l'appui de la démonstration faite par Jacques Le Goff, dans son dernier essai, mettant en exergue que « la Renaissance, donnée pour époque spécifique par l'histoire contemporaine traditionnelle, n'est en fait qu'une ultime sous-période d'un long Moyen Âge ». Jacques LE GOFF, *Faut-il vraiment découper l'histoire en tranches ?*, Lonrai, 2014, p. 187.

¹⁰ D. DEHON, « Binche et ses châteaux », *op. cit.*, p. 41.

¹¹ D. DEHON, « Binche et ses châteaux », *op. cit.*, p. 39-41.

¹² Voir au sujet de cette appellation Théophile LEJEUNE, *Histoire de la ville de Binche*, Binche, 1887, p. 38.

Sa plus ancienne mention date, à notre connaissance, de 1333 :

« A Watier Béghin et à plusieurs autres, pour amener XVIII C fassiaus de blanc bos à. le salle à Binch, ou quaresme l'an XXXIII, quant les gens d'armes furent à Binch, et, à le Pentecouste, quant on fist le fieste Willaume, no demisiel . » Voir Léopold DEVILLERS, et Alexandre Joseph PINCHART, *Extraits des comptes de la recette générale de l'ancien comté de Hainaut*, 1871 p. 14. Ces comptes contiennent d'autres mentions dans les années qui suivent, ainsi trouve-t-on l'année suivante : « A deskerkeurs de Binch, pour deskerkier de sur les cars et mettre ou chelier de le Sale, VI tonniaus de vin ki vinrent de Mons quant on fist le fieste Willaume, no demiziel » Voir IDEM, p. 20. Un compte de 1365 mentionne la porte de l'église Notre-Dame qui donnait du côté de la Salle ou la galerie « deseure le capielle Saint Jorge as leis, viers le Salle », désignant clairement cette partie du château. Voir à ce sujet Edmond ROLAND, « Une Église au Moyen Âge, Notre-Dame à Binche (1363-1413) », dans *Documents et rapports de la Société royale d'archéologie et de paléontologie de l'arrondissement judiciaire de Charleroi*, 49, 1951-1954, p. 157 et 161.

ici donnée par la documentation écrite : il s'agissait d'une grande salle, autrement dit d'une *aula*. Les mentions sont certes tardives, mais l'archéologie montre que ce bâtiment n'a jamais été reconstruit et rien n'indique qu'il ait changé d'affectation. Ce noyau primitif se caractérise donc par l'intégration, dans un même lieu, d'une grande salle publique, des appartements destinés à héberger le comte (*camera*) et d'une chapelle. Il est construit à flanc du versant sud de l'éperon rocheux, sa base reposant 10,50 m plus bas que le sommet du rocher. Cette position en bordure de l'éperon permettait de disposer l'édifice le plus en périphérie possible. Le choix de ce positionnement engendra d'indéniables difficultés techniques, mais cela permettait d'étendre au maximum l'espace de la haute cour¹³. Cette disposition atteste d'une part de la capacité technique des bâtisseurs et d'autre part des moyens financiers du commanditaire. Ces exigences techniques et financières ne seraient-elles compatibles qu'avec les moyens dont disposaient les comtes de Hainaut au XII^e siècle ? Rien n'est moins sûr : ce type d'*aula* apparaît caractéristique des tout premiers châteaux dans nos régions¹⁴. La « Salle » de Binche se rapproche en effet, d'un point de vue typologique, d'édifices plus anciens, édifiés avant le XII^e siècle.

Longtemps perçus dans une perspective exclusivement militaire¹⁵, les premiers châteaux, édifiés entre la fin du IX^e et le XI^e siècle, sont désormais considérés comme des lieux de pouvoir détenus par des membres de la haute aristocratie¹⁶. L'émergence du phénomène castral est caractéristique de cette aristocratie. Des réflexions récentes ont fait évoluer la perception tronquée et souvent négative des aristocrates lotharingiens à cette époque¹⁷. En effet, ils ont joué un rôle primordial dans l'organisation du territoire et des rapports sociaux¹⁸. Le château fut pour eux un

¹³ Une telle disposition des bâtiments principaux dans la haute cour était fréquente pour les châteaux édifiés sur des sites de hauteur aux X^e-XI^e siècles. Voir Frédéric CHANTINNE & Philippe MIGNOT, « L'émergence du phénomène castral dans le sud du diocèse de Liège », dans *Château Gaillard. L'origine du château médiéval*, 25, Caen, 2012, p. 85-86.

¹⁴ Les datations de ce type d'édifices rendent peu vraisemblable une datation « tardive » au XII^e siècle, ce que laisse déjà entendre l'auteur de la fouille lui-même. D. DEHON, « Binche, sa fortification et ses châteaux », *op. cit.*, p. 43.

¹⁵ Johnny DE MEULEMEESTER et P. MIGNOT, « Châteaux et guerres au Moyen Âge : quelques exemples issus des fouilles », dans Valérie DEJARDIN et Julien MAQUET, dir., *Le patrimoine militaire de Wallonie*, Namur, 2007, p. 33-38.

¹⁶ Joseph MORSEL, *L'aristocratie médiévale, V^e-XV^e siècle*, Paris, 2004, p. 105.

¹⁷ J. MORSEL, *L'aristocratie médiévale...*, *op. cit.*, p. 104-115.

¹⁸ Voir Charles WEST, « Principautés et territoires : comtes et comtés », dans Michèle GAILLARD, M. MARGUE, A. DIERKENS ET Hérold PETTIAU, eds, *De la mer du Nord à la Méditerranée. Francia Media. Une région au cœur de l'Europe (c. 840 -c. 1050), Actes du colloque international (Metz, Luxembourg, Trèves, 8-11 février 2006)*, Luxembourg, 2011, p. 144-145. (Publications du CLUDEM, 25)



Fig. 1. Plan de Binche et de ses enceintes, d'après Didier Dehon (Infographie : P.-Ph. Sartieaux © SPW/DGO4)

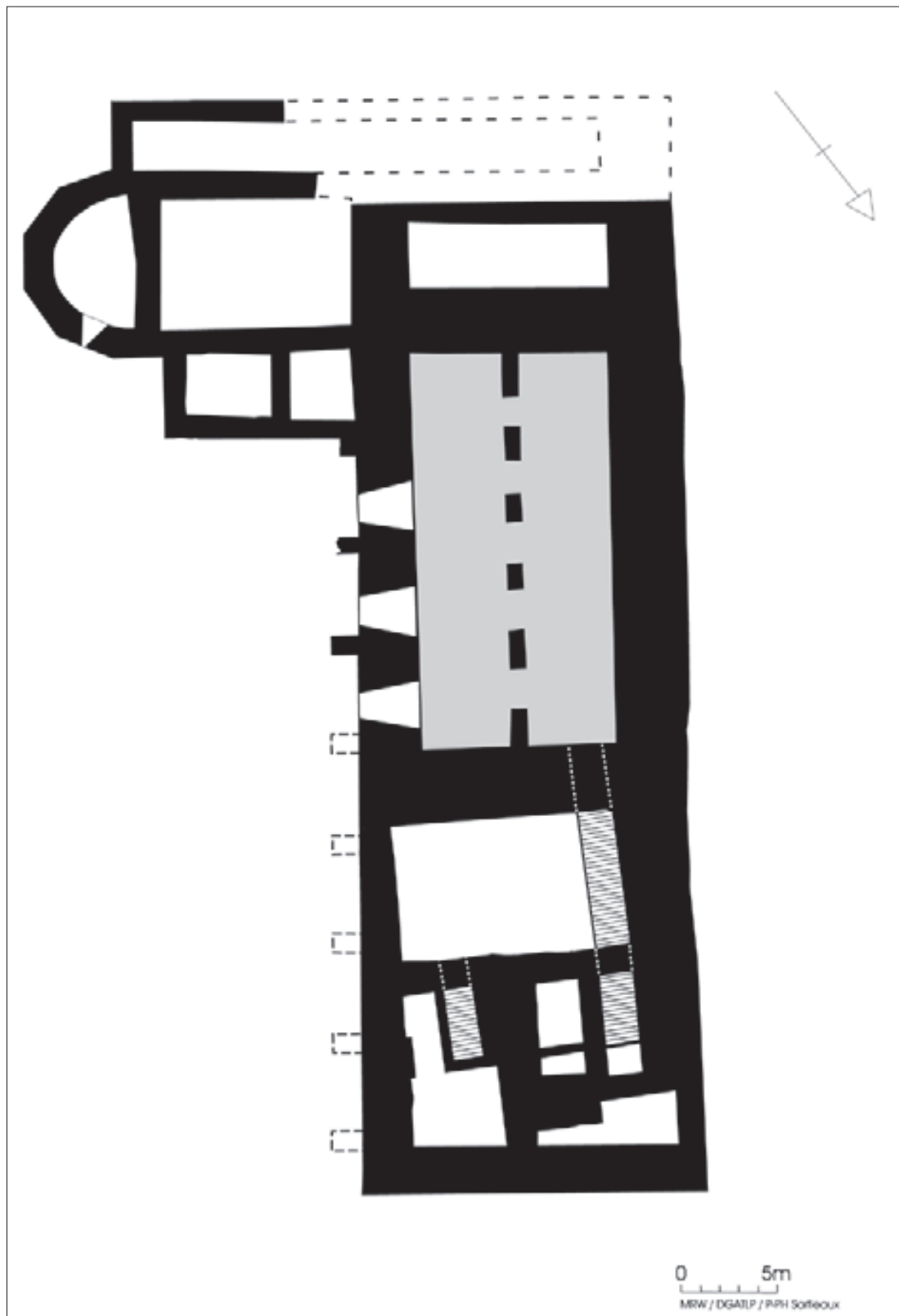


Fig. 2. Le « donjon » d'après Didier Dehon (Infographie : P.-Ph. Sartiaux © SPW/DGO4)

outil de gestion, un centre d'exploitation domaniale et le point nodal d'un ensemble de droits et de fonctions associés à une autorité légitime, ou reconnue comme telle, sur un espace déterminé¹⁹. Il constitua le moyen emblématique de se distinguer et par conséquent de « dominer » un territoire. Il ne fait donc aucun doute que leur autorité était reconnue tant par le pouvoir central que par la population locale²⁰. Ceux qui détenaient ces châteaux étaient, dans le territoire qu'ils contrôlaient, les représentants de fait ou de droit de l'autorité royale ou « publique »²¹. Les premiers châteaux reprenaient les composantes essentielles des palais carolingiens : *aula-camera-capella*²². Ces châteaux étaient certes des résidences aristocratiques fortifiées mais ils comprenaient tous une grande salle publique et un pôle religieux conséquent, le plus souvent une église communautaire²³. De ce fait, pour pouvoir considérer le château de Binche dans cette perspective, c'est-à-dire en tant qu'outil de la gestion territoriale, il faut qu'il ait intégré, dès l'origine, un pôle religieux.

¹⁹ Peter ETTTEL, « Burgenbau unter den Franken, Karolingern und Ottonen », dans GROSSMANN G.U. et OTTOMEYER H., eds., *Die Burg. Wissenschaftlicher Begleitband zu des Ausstellung*, Berlin-Dresden, 2010, p. 46-47. Voir également André DEBORD, « Le château et le ban : mainmise sur l'espace et les hommes dans le royaume de France (X^e-XIII^e siècles) », dans *Châteaux et Pouvoir. Quatrième Rencontres d'Archéologie et d'Histoire en Périgord*, Bordeaux, 1996, 4-17.

²⁰ M. DE WAHA, « *Oppida quaedam ipsorum novitia* : des fortifications lotharingiennes », dans M. GAILLARD, M. MARGUE, A. DIERKENS et M. PETTIAU, eds., *De la mer du Nord à la Méditerranée...*, op. cit., p. 209 ; Charles COULSON, *Castles in medieval society. Fortresses in England, France and Ireland in the Central Middle Ages*, Oxford, 2003, p. 14-28 et 66-76.

²¹ C. WEST, « Principautés et territoires »... , op. cit., p. 140 ; voir aussi sur la notion de *comitatus* : Michel MARGUE, « Face à l'évêque, le comte. Politique ottonienne et pouvoir comtal en Lotharingie à l'époque de Notger », dans Alexis WILKIN et Jean-Louis KUPPER, eds, *Évêque et prince. Notger et la Basse-Lotharingie aux alentours de l'an mil*, Liège, 2013, p. 258-260.

²² « Palais » peut avoir plusieurs synonymes à cette époque, comme « *castellum* » et « *castrum* » : Annie RENOUX, « Aux marches du palais : des mots, des concepts et des réalités fonctionnelles et structurelles », dans A. RENOUX, dir., « *Aux marches du palais* » *Qu'est-ce qu'un palais médiéval ? Données historiques et archéologiques, Actes du VII^e Congrès international d'Archéologie Médiévale, Le Mans-Mayenne 9-11 septembre 1999*, Le Mans, 2001, p. 12-14.

²³ L'importance du pôle religieux dans les premiers châteaux n'est plus à démontrer. Voir à ce sujet par exemple : M. de Waha, « *Oppida quaedam ipsorum novitia* »..., op. cit., p. 209-217. L'association église – château a été clairement mise en évidence en Allemagne par G. STREICH, *Burg und Kirche während des deutschen Mittelalters : Untersuchungen zur Sakraltopographie von Pfälzen, Burgen und Herresitzen*, 29, Sigmaringen, 1984, 2 vol. (coll. Vorträge und Forschungen). Voir aussi récemment : Charles KRAEMER, *Châteaux et prieurés de Lorraine (X^e-XII^e siècle). Essai de topographie historique*, dans Hervé MOUILLEBOUCHE, dir., *Châteaux et Prieurés. Actes du premier colloque de Bellecroix (Chagny, 15-16 octobre 2011)*, Chagny, 2012, p. 32-65.



Fig. 3. Grande salle dite aux médaillons, du palais de Marie de Hongrie, lors de la venue de Charles Quint en 1549. Anonyme (©KBR, Cabinet des Estampes, F12930, plano C. Extrait de Didier DEHON, *Le patrimoine de Binche*, Namur, 2009 (Carnets du Patrimoine, 55))

L'ÉGLISE ET LE « MOUSTIER » SAINTE-MARIE

Une chapelle est bien associée au noyau de « La Salle ». Elle est mentionnée pour la première fois vers 1170²⁴. Mais il existe un autre édifice religieux intégré à la haute cour du château et dont les origines restent méconnues : la collégiale Saint-Ursmer, église auparavant dédiée à Notre-Dame²⁵. C'est en 1409, durant les troubles de la guerre de Cent Ans, que le chapitre Saint-Ursmer de Lobbes fut transféré à Binche dans cette église. Le bâtiment actuel est le résultat de différentes phases de construction. Sans rentrer dans le détail, le chœur date en grande partie de la première moitié du XVI^e siècle. La nef et les bas-côtés furent réédifiés dans la seconde moitié du XVII^e siècle²⁶. Il reste néanmoins quelques vestiges d'un édifice plus ancien : la base d'une tour et celle du mur de façade de la nef, généralement datés du XII^e siècle²⁷. Cette église devait avoir à peu près la même longueur que l'édifice actuel, soit près de 50 m. Ces vestiges anciens et les éléments fournis par des comptes des XIV^e et XV^e siècles permettent de se faire une idée de ses composantes. Elle comprenait un chœur surélevé, un transept et une nef à collatéraux, surmontés de galeries²⁸. Bien que désignée sous le vocable de « moustier Notre-Dame », malgré ses dimensions et sa position au sein du château, cette église a toujours été considérée comme une simple église paroissiale²⁹. Cet édifice convenait pourtant au fonctionnement d'une communauté, avant que ne s'y installe le chapitre lobbain. En outre, Gislebert de Mons affirme, à propos de la sépulture du fils de Baudouin IV, décédé entre 1147 et 1150, que : « *Balduinus primus satis juvenis decessit, qui Bincii in monasterio sancte Marie sepultus est...* »³⁰. Il fut donc inhumé dans un monastère dont

²⁴ Samuel GLOTZ, « Les origines de la ville de Binche », dans *Mémoires et publications de la société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut*, 75, 1961, p. 72. Baudouin IV consacra d'ailleurs une part de la dîme d'Estinnes-au-Mont à son entretien. Voir Léon VANDERKINDERE, *La chronique de Gislebert de Mons*, Bruxelles, 1904, p. 67.

²⁵ À propos de cette église qui précéda l'implantation du chapitre Saint-Ursmer : Edmond ROLAND, « Une église au Moyen Âge, Notre-Dame à Binche (1363-1413) », dans *Documents et rapports de la Société royale d'archéologie et de paléontologie de l'arrondissement judiciaire de Charleroi*, 49, 1951-1954, p. 153-193.

²⁶ D. DEHON, *Le patrimoine de Binche*, Namur, 2009, p. 30-32 (Carnets du Patrimoine, 55)

²⁷ Le bâtiment n'a fait l'objet d'aucune étude archéologique. Comme pour le reste du château, l'édifice a été daté sur base des premières attestations textuelles de Binche, qu'il faudrait pourtant considérer comme *terminus ad quem*.

²⁸ Pour le détail de ces éléments, nous renvoyons à l'article de E. ROLAND, « Une église au Moyen Âge »..., *op. cit.*, p. 156-168. Ces galeries servaient de tribunes aux châtelains. Voir IDEM, p. 167-168.

²⁹ Elle semble toujours avoir été considérée seulement comme telle et c'est ainsi que l'abbé Edmond Roland la désigne : IDEM, p. 155.

³⁰ L. VANDERKINDERE, *La chronique de Gislebert...*, *op. cit.*, p. 67.



Fig. 4. Le mur gouttereau sud-est depuis les caves sous l'aula. (Photo : D. Dehon © SPW/DGO4)

aucun écrit hennuyer ne relate la fondation, ce qui paraît assez incompatible avec l'idée d'une fondation contemporaine de celle de la ville durant le second quart du XII^e siècle. En effet, est-il vraisemblable qu'aucun acte comtal ou épiscopal ne relate cette fondation et que même Gislebert l'ait omise ? À nos yeux, il existe une explication possible : ce *monasterio sancte Marie* existait déjà avant sa prise en main par les comtes de Hainaut. Ce scénario semble aussi être le seul qui puisse expliquer la présence de ce pôle religieux au sein du château, dont la fondation serait antérieure à la réforme grégorienne.

Le chapitre cathédral de Cambrai était « collateur spirituel du lieu ; c'est lui qui désignait le curé de Binche » avant 1409³¹. Le chapitre cathédral était responsable de quelques clercs formant la communauté de ce *monasterium*, en tout cas après la donation de 1123. Quoiqu'il en soit, la fameuse « trilogie carolingienne » paraît bien réunie dans le cas présent.

Nous allons donc tenter d'ouvrir quelques pistes de réflexion sur les circonstances qui auraient conduit à l'implantation d'un château à Binche avant le XII^e siècle.

³¹ E. ROLAND, « Une église au Moyen Âge »..., *op. cit.*, p. 155.

LE CHÂTEAU ET LA CHAUSSÉE CAMBRAI-COLOGNE

Les châteaux édifiés vers les X^e-XI^e siècles apparaissent souvent comme le fruit du déplacement d'un centre de *villa* fiscale vers un site défensif³². Dans une optique de contrôle territorial, tant à des fins économiques que politiques ou militaires, les premiers châteaux furent édifiés, non en des lieux isolés, mais le long des voies de circulation sur des sites de hauteur, parfois fortifiés depuis le Bas-Empire³³. Situé à environ un kilomètre de la chaussée Bavay-Cologne - qui relie plutôt Cambrai-Cologne à l'époque qui nous concerne - Binche rentre parfaitement dans cette logique. Aurait-il fallu attendre le XII^e siècle pour qu'une autorité décide de s'implanter sur cet éperon barré, sans doute l'un des sites les plus propices, si pas le plus propice à des kilomètres à la ronde, pour contrôler cette chaussée, aussi essentielle au Moyen Âge qu'elle ne le fut dans l'Antiquité³⁴ ? Le déplacement d'une fortification implantée sur la chaussée vers un site de hauteur proche dès la fin de l'Antiquité ou au début du Moyen Âge paraît être un processus courant³⁵. Ne pourrait-il en être de même pour

³² F. CHANTINNE et P. MIGNOT, « L'émergence du phénomène castral »..., *op. cit.* Si ce travail a été ébauché en Wallonie autour de la vallée de la Meuse moyenne, dans la partie méridionale de l'ancien diocèse de Liège, à notre connaissance, rien n'a encore été tenté dans ce sens pour l'espace du diocèse de Cambrai.

³³ F. CHANTINNE et P. MIGNOT, « Le rôle des châteaux dans le contrôle de la vallée de la Meuse aux confins de la Lotharingie et du diocèse de Liège (IX^e - XI^e siècles) », dans *Château Gaillard*, 26, à paraître en 2014.

³⁴ Est-ce d'ailleurs un hasard si Binche est implanté à peu de distance de la chaussée, à l'instar d'autres centres de pouvoirs importants autour de l'An Mil comme Trazegnies, Viesville, Gembloux... ? Rien ne permet d'affirmer ou d'écarter l'hypothèse d'une fortification du Bas-Empire sur cet éperon. Une chose est sûre, cette chaussée fut utilisée sans interruption à travers le Moyen Âge et jusqu'aux Temps modernes. Cependant, ceux qui l'ont étudiée se sont en général focalisés sur son rôle à l'époque romaine. Voir au sujet de l'usage des chaussées antiques au Haut Moyen Âge et en particulier dans nos régions : Olivier BRUAND, *Voyageurs et marchandises aux temps carolingiens. Les réseaux de communication entre Loire et Meuse aux VIII^e et IX^e siècles*, Bruxelles, 2002, p. 97. Concernant la chaussée Brunehaut à l'époque romaine, le dernier ouvrage paru est Gérard BAVAY et Bruno MERCKX, coord., *La chaussée romaine de Bavay à Tongres*, Mons, 2009.

³⁵ À propos du déplacement des fortifications verrouillant les chaussées vers des sites de hauteur à proximité, voir Raymond BRULET, « Fortification de hauteur et habitat perché de l'Antiquité tardive au début du Moyen Âge, entre Fagne et Eifel », dans Heiko STEUER et Volker BIRBRAUER, eds, *Höhensiedlungen zwischen Antike und Mittelalter von den Ardennen bis zur Adria, Ergänzungsbände zum Reallexikon der germanischen Altertumskunde*, 58, p. 13-70. Citons pour exemple le long de cette chaussée « Brunehaut » le cas du déplacement de Baudecet vers Gembloux que de nouveaux arguments permettent de considérer comme un site castral précoce. Nous renver-

Waudrez/Binche³⁶ ? Binche apparaît comme un carrefour routier de première importance où se croisaient la chaussée Cambrai-Cologne et d'autres voies anciennes venant d'abbayes et d'agglomérations aussi centrales que Lobbes, Mons, Soignies ou Nivelles³⁷. Or, ces connexions sont envisageables bien avant le XII^e siècle. Dès le IX^e siècle, ces localités étaient déjà d'importants centres de pouvoirs politiques, économiques et religieux. C'est aussi à cette époque que les premières mentions de Waudrez apparaissent.

DE LA VILLA FISCALE DE WAUDREZ AU CHÂTEAU DE BINCHE ?

L'entité de Waudrez est mentionnée pour la première fois à la fin du IX^e siècle dans la liste courte des biens cédés à l'abbaye de Lobbes avant le partage de 889³⁸. Elle apparaît à plusieurs reprises par la suite, entre autres dans le diplôme d'Otton II octroyé à l'abbaye en 973. Les chanoines de l'église Notre-Dame y disposent alors de ressources³⁹. Claire Billen a montré, grâce au témoignage d'un moine de Marchiennes écrit au début du XII^e siècle, que Waudrez appartenait au domaine fiscal⁴⁰. Lorsque la comtesse Yolande fonde la ville neuve de Binche, elle l'implante donc sur une villa déjà importante, sise à côté de la fameuse villa des Estinnes et le long de la chaussée Brunehaut. Les ressources disponibles et sa situation offraient à ce territoire quantité d'avantages et d'intérêts qui en faisaient certainement une aire

rons le lecteur à l'article à paraître de Philippe MIGNOT, « Les origines de l'abbaye de Gembloux », dans les actes des Journées commémoratives du 900^{ème} anniversaire du décès de Sigebert de Gembloux, 5 et 6 octobre 2012. À notre connaissance, personne n'a encore envisagé dans cette même optique le glissement possible de Liberchies vers Viesville.

³⁶ Si du matériel gallo-romain a bien été retrouvé dans les remblais d'abandon du château, durant la fouille, rien ne permet de dire d'où il provient. Les terres qui servirent à combler les ruines du château ont pu être apportées des environs.

³⁷ C. BILLEN, « Binche et sa campagne »..., *op. cit.*, p. 97.

³⁸ Jean-Pierre DEVROEY, *Le polyptyque et les listes de biens de l'abbaye Saint-Pierre de Lobbes (IX^e-XI^e siècles)*, Bruxelles, 1986, p. 34, 52 et 53.

³⁹ « *Res quae eorum victui collatae sunt, in locis videlicet Resatio et Waldriaco dictis...* ». Voir Theodor SICKEL, ed., *Die Urkunden der Deutsche Könige und Kaiser, II, Die Urkunden Otto des II*, Hanovre, 1888, p. 63-64 (MGH DD O II).

⁴⁰ Dans le polyptyque de Marchiennes daté d'environ 1116-1121, un moine décrit le petit domaine que son abbaye possédait à Battignies, comme démembré du fisc de Waudrez. D'après Claire Billen, l'allusion au fisc montre qu'au temps de la rédaction du polyptyque, on savait encore que la cession de Battignies à Marchiennes avait été faite aux dépens de possessions royales. Il semblerait que cette donation ait eu lieu avant l'installation des comtes de Hainaut dans le territoire fiscal situé à l'est des Estinnes. C. BILLEN, « Binche et sa campagne »..., *op. cit.*, p. 87-88.



Fig. 5. Les vestiges dégagés du château englobé dans l'enceinte de la ville au XIV^e siècle. (photo : G. Focant ©SPW/DGO4)

densément occupée⁴¹. Il lui fallait déjà un centre de gestion important. Un château semble donc apparaître comme une nécessité avant le XII^e siècle.

Serait-il possible que l'on n'ait conservé aucune trace textuelle d'une famille éponyme, associée à un tel lieu de pouvoir ? Sans prétendre à une étude prosopographique exhaustive, plusieurs actes évoquent un personnage important associé à l'entité, avant la prise en main, ou la reprise en main, des comtes de Hainaut : Otbert, dit de Waudrez.

⁴¹ C. BILLEN, « Binche et sa campagne »..., *op. cit.*, p. 91



Fig. 6. Les caves sous la grande salle en cours de dégagement (Photo D. Dehon © SPW/DGO4)

WAUDREZ, UN TOPO-LIGNAGE DISPARU AU DÉBUT DU XII^e SIÈCLE ?

Un acte octroyé par l'évêque de Cambrai, Burchard, en 1120, restitué à l'abbaye de Marchiennes une partie de la dîme que Otbert, *personne de Waldre*, avait usurpée⁴². Ce personnage, considéré par Duvivier comme le curé de Waudrez, aurait en effet confessé, en la présence de l'évêque, avoir fauté *ab eadem ecclesia et abbate suo*. Ce serait donc en tant qu'abbé qu'Otbert se serait accaparé une partie des revenus de l'église de Battignies. À l'acte de 1120, il faut ajouter un autre de 1124 par lequel le même évêque Burchard dit faire don de l'autel de Waudrez, ainsi que de ses dépendances de Binche et d'Epinois⁴³.

Jean-Marie Duvosquel a mis en évidence que des chartes de donations d'autels à des communautés religieuses par des évêques de Cambrai aux XI^e–XII^e siècles étaient en réalité des donations de laïcs. Les évêques s'étaient imposés dans l'acte écrit

⁴² Charles DUVIVIER, *Recherches sur le Hainaut ancien (Pagus Hainoenensis) du VII^e au XII^e siècle*, Bruxelles, 1866, p. 524–525 et C. BILLEN, « Binche et sa campagne »..., *op. cit.*, p. 89.

⁴³ C. DUVIVIER, *Recherches sur le Hainaut ancien...*, *op. cit.*, p. 552.

comme donateurs⁴⁴. L'acte de l'évêque Burchard de 1124 au bénéfice du chapitre cathédral en fait partie. En effet, d'après les obituaires, les autels de Waudrez, ceux des Estinnes, ainsi que leurs dépendances furent donnés par la comtesse Yolande et par un certain Otbert, très vraisemblablement le même que celui de 1120⁴⁵. Remis dans le contexte des conséquences de la réforme grégorienne, ces éléments prennent du sens. Le concile de Clermont en 1095, puis celui du Latran en 1123 avaient condamné la détention de revenus d'églises et d'autels par des particuliers⁴⁶. Or, la charge et la responsabilité d'églises et de communautés allaient de pair avec l'autorité comtale⁴⁷. Tout comte faisait reposer son autorité et sa légitimité sur des institutions religieuses dont il était responsable, comme le roi ou l'empereur s'appuyait sur de grandes abbayes royales ou impériales⁴⁸.

Otbert de Waudrez n'était-il donc pas tout simplement l'abbé laïc du *monasterium* mentionné à Binche par Gislebert de Mons au milieu du XII^e siècle, implanté au

⁴⁴ Jean-Marie DUVOSQUEL, « Les chartes de donations d'autels émanant des évêques de Cambrai aux XI^e-XII^e siècles éclairées par les obituaires. À propos d'un usage grégorien de la chancellerie épiscopale », dans Hervé HASQUIN, ed., *Hommages à la Wallonie. Mélanges offerts à Maurice-A. Arnould et Pierre Ruelle*, Bruxelles, 1981, p. 147-163.

⁴⁵ IBIDEM, p.157.

⁴⁶ Augustin FLICHE, *La réforme grégorienne et la reconquête chrétienne (1057-1123)*, Paris, 1940, p. 283 et 393. (Augustin FLICHE et Victor MARTIN, dir., *Histoire de l'Église depuis les origines jusqu'à nos jours*, t. VIII).

⁴⁷ Sur la relation entre charge comtale et abbatiale en Hainaut aux X^e-XI^e siècles, le diplôme impérial de 1071 reflète clairement le point de vue du comte et de l'empereur au moment de la réforme grégorienne. Toutes les abbayes étaient attachées à l'*honor* comtal, tenues en fief héréditaire. Le comte apparaît comme le véritable *rector* de ces institutions. Il lui était donc possible d'inféoder l'*abbatia* à des fidèles. Diplôme publié dans Dietrich VON GLADISS, ed., *Die Urkunden der Deutsche Könige und Kaiser, VI, Die Urkunden Heinrichs IV*, Berlin, 1941, p. 305-306 (MGH DD HIV). Voir au sujet de cet acte Anne-Marie HELVÉTIUS, *Abbayes, évêques et laïques, une politique du pouvoir en Hainaut au Moyen Âge (VI^e-XI^e siècle)*, 1994, p. 301-303 (coll. *Crédit Communal de Belgique. Collection Histoire in 8°*, n°92) ; M. DE WAHA, « Du pagus de Brabant au comté de Hainaut. Éléments pour servir à l'histoire de la construction de la principauté », dans *La Charte-loi de Soignies et son environnement, 1142, Actes du Colloque de Soignies*, Soignies, Annales du Cercle Royal d'Histoire et d'Archéologie du Canton de Soignies, 36, 1998, p. 50-52.

⁴⁸ Sur la question épineuse de l'abbatiate laïc, voir : Frans J. FELTEN, *Äbte und Laienäbte im Frankenreich. Studien zum Verhältnis von Staat und Kirche im früheren Mittelalter*, Stuttgart, 1980 ; Anne-Marie HELVÉTIUS, « L'abbatiate laïque comme relais du pouvoir royal aux frontières du royaume. Le cas du nord de la Neustrie au IX^e siècle », dans Régine LE JAN, éd., *La royauté et les élites dans l'Europe carolingienne*, Villeneuve d'Ascq, 1998, p. 285-299 ou encore Léopold GÉNICOT, « Monastères et principautés en Lotharingie du X^e au XIII^e siècle », dans *Études sur les principautés lotharingiennes*, Louvain, 1975, p. 59-139 (Recueil de travaux d'Histoire et de Philologie 6^e série, fasc. 7).

sein du château ? Une institution religieuse qui lui aurait été inféodée avec une charge « comtale », une *Territorialhoheit* sur les entités de Waudrez et des Estinnes⁴⁹, qui en aurait fait le détenteur légitime de ce château⁵⁰.

EN GUISE DE CONCLUSION

À la lecture des éléments que nous venons de parcourir, un constat paraît s'imposer. Si Binche n'est pas née de rien, elle n'est pas née d'un village non plus. Le statut de ville-neuve aurait été accordé à une agglomération préexistante qui naquit d'un château et qui portait le nom de l'entité, de la *villa* fiscale, où elle était implantée : Waudrez. Cette agglomération était déjà un centre névralgique d'un point de vue économique, politique, religieux et militaire ; le point de contrôle d'un carrefour routier sur la chaussée Cambrai-Cologne. Waudrez était, si l'on suit notre approche, entre les mains d'une famille aristocratique importante, proche de la famille comtale de Hainaut.

Il nous semble que l'apparition du nom de Binche et l'octroi du statut de ville-neuve vont de pair avec la prise en main des comtes de Hainaut. Dans cette optique territoriale et dynastique, le choix d'y faire inhumer des membres de leur famille est loin d'être anecdotique. L'utilisation du nom de Binche serait la conséquence de l'arrivée des comtes de Hainaut et de la disparition de la famille de Waudrez. Michel de Waha l'a communiqué tout au long de son enseignement : on ne peut plus se contenter d'analyser l'Histoire médiévale par le petit bout de la lorgnette en isolant la matière en fonction des méthodes ou du type de source. Les faits matériels, la source archéologique, donnent une réalité concrète au passé que nous relatent les sources écrites. Inversement, les données récoltées par l'archéologie ne prennent sens que si elles sont analysées dans leur contexte social et culturel. Cette approche, utilisant toutes les sources disponibles, donne du relief à l'image du passé que reflète l'historien.

⁴⁹ À propos de la décomposition domaniale des Estinnes jusqu'au milieu du XII^e siècle et de sa reprise en main par le comte de Hainaut voir entre autres Michel DE WAHA, « Les habitats seigneuriaux 'secondaires' et le paysage dans le Hainaut médiéval », dans Michel BUR, éd., *La Maison forte au Moyen Age. Actes du Colloque de Nancy-Pont-à-Mousson (31 mai - 3 juin 1984)*, Paris, 1986, p. 106 et Cl. BILLEN, « Binche et sa campagne »..., *op. cit.*, p. 91-94.

⁵⁰ Plusieurs mentions de « Otbert » apparaissent dans des actes des comtes de Hainaut entre le XI^e et le début du XII^e siècle. Ne faut-il pas y voir les membres d'un même topolignage attaché à la *curia* du comte de Hainaut ? Voir les actes dans Ch. DUVIVIER, *Recherches sur le Hainaut ancien...*, *op. cit.*, p. 382 et p. 391. Malheureusement, rien n'est moins sûr, puisqu'aucun lieu n'est associé aux prénoms des signataires dans ces actes.

La chapelle Sainte-Anne à Auderghem et le chanoine Lemaire

Mise au point sur une église « romane » et sa restauration (1915-1917)*

PAULO CHARRUADAS et MAUD LAYEUX

« M. Dietrich [propriétaire de la chapelle Sainte-Anne] chargea M. le chanoine Lemaire de lui rendre son aspect primitif. L'éminent archéologue y réussit pleinement et grâce à la restauration intelligente qu'il lui fit subir, l'oratoire d'Auderg[h]em constitue actuellement une des constructions romanes les plus remarquables de la région. » (Constant Leurs, *Les origines du style gothique en Brabant*, t. II, Paris-Bruxelles, 1922, p. 64)

« Il devient désormais indispensable, pour comprendre l'art roman, d'étudier au préalable les personnalités qui nous ont précédés dans l'approche de cette période de l'histoire, puisque l'art médiéval, tel que nous le voyons aujourd'hui, est le fruit de restaurations et de modifications réalisées depuis le XIX^e siècle. » (Xavier Barral i Altet, *Contre l'art roman ?* Paris, 2006, p. 31)

1. INTRODUCTION

Le chanoine Raymond Lemaire (1878-1954) fut l'une des grandes figures de la restauration des monuments historiques en Belgique pendant la première moitié du XX^e siècle¹. Professeur à l'Université catholique de Louvain dès 1907, il combina une carrière d'enseignant et de théoricien avec une activité de terrain à l'occasion de plusieurs campagnes de restauration. Historien de l'art et de l'architecture, il mena ses travaux de concert avec des architectes de son entourage, le plus souvent des personnalités issues du milieu catholique².

* Nous tenons à remercier chaleureusement les professeurs Thomas Coomans (KU Leuven) et Alain Dierkens (ULB) qui ont tous deux accepté de relire le manuscrit de cet article et qui ont contribué, par leurs remarques et leurs éclaircissements, à en parfaire le contenu.

Abréviations : AAMB : Archives de l'Archevêché de Malines-Bruxelles, à Malines ; AGR – Archives générales du Royaume, à Bruxelles ; BCRAA – Bulletin des Commissions royales d'Art et d'Archéologie (Comptes rendus des séances de la Commission royale des Monuments et Sites) ; KU Leuven – Katholieke Universiteit Leuven ; UA : Universitairearchief.

¹ Jan DE MAEYER, *et al.*, eds., *Negentiende-eeuwse restauratiepraktijk en actuele monumentenzorg*, Louvain, 1999 (Kadoc Artes, 3), p. 248. Thomas COOMANS, « Lemaire, Raymond », dans Anne VAN LOO, dir., *Dictionnaire de l'architecture en Belgique, de 1830 à nos jours*, Anvers, 2003, p. 393.

² Citons principalement les figures de Frans de Groodt, Pierre Langerock, Herman Lemaire (frère du chanoine), Jozef Schellekens, Frans Vandendael, etc.

Jusqu'à sa mort, il professa notamment les cours de *Restauration du patrimoine monumental*, d'*Histoire de l'architecture* ou encore d'*Esthétique appliquée à l'architecture*. Ses travaux se sont particulièrement intéressés à l'architecture romane, dont il fut l'un des grands promoteurs en Belgique, adoptant une approche archéologique du bâti que l'on peut qualifier aujourd'hui de pionnière³. Plusieurs de ses contributions sur le roman brabançon continuent à faire autorité⁴. L'une de ses restaurations majeures fut celle de la chapelle⁵ Sainte-Anne à Auderghem.

Les deux citations mises en exergue plantent le décor du propos qui va être le nôtre dans les pages qui suivent. En quoi la campagne de restauration de la chapelle Sainte-Anne, enclavée aujourd'hui dans le domaine de Val-Duchesse, a-t-elle

- ³ Sur l'importance du chanoine Lemaire dans l'évolution des méthodes archéologiques, voir Jacques LAVALLEYE, « L'Institut supérieur d'archéologie et d'histoire de l'art de l'Université catholique de Louvain : histoire et témoignage », dans *Revue des archéologues et historiens d'art de Louvain*, 2, 1969, p. 7-38. IDEM, *Introduction à l'archéologie et à l'histoire de l'art*, Louvain-la-Neuve, 1979, p. 53. Ellen VAN IMPE, « The Rise of Architectural History in Belgium 1830-1914 », dans *Architectural History*, 51, 2008, p. 169-170. T. COOMANS, « L'historiographie de l'architecture romane en Belgique : entre nationalisme, régionalisme et internationalisme », dans Jacques TOUSSAINT, éd., *Pierres-Papiers-Ciseaux : architecture et sculpture romanes (Meuse-Escaut)*, Namur, 2013, p. 25-41.
- ⁴ Raymond LEMAIRE, *Les origines du style gothique en Brabant. Première partie. L'architecture romane*, Bruxelles-Paris, 1906. R. LEMAIRE, *De romaanse bouwkunst in de Nederlanden*, Bruxelles, 1952, réédition 1954, Louvain (Keurreeks van het Davidsfonds, 54). À compléter avec les travaux plus récents de Jan J.M. TIMMERS, *De kunst van het Maasland*, vol. 1, Assen, 1971 (Maaslandse Monografieën, 1), de Luc-Francis GÉNICOT, *Les églises mosanes du XI^e siècle. Architecture et société*, Louvain, 1972 et d'Elizabeth DEN HARTOG, *Romanesque Architecture and Sculpture in the Meuse Valley*, Leeuwarden-Mechelen, 1992 (Maaslandse Monografieën, 4).
- ⁵ Afin d'éviter tout malentendu, il faut justifier l'usage que nous faisons, indistinctement dans le texte, des termes « chapelle » et « église » pour dénommer Sainte-Anne. Le terme « chapelle » est la juste dénomination, qui découle à la fois d'une appellation coutumière (depuis sa désaffectation au milieu du XIX^e siècle, l'oratoire a toujours été dénommé ainsi) et d'une réalité juridique : puisque Sainte-Anne est historiquement une église fille (l'église mère étant Saint-Clément de Watermael, comme nous l'expliquerons plus loin), elle est une *capella*, c'est-à-dire une dépendance, par opposition à l'église mère, *ecclesia*. Les comptes rendus des visites décanales aux XVII^e-XVIII^e siècles la désignent sous le terme de *capella* ou d'*appendicium*. Le vocabulaire médiéval est toutefois régulièrement imprécis sur ce sujet et la première mention de la chapelle en 1251 (voir *infra*) sous le terme *ecclesia* ne doit pas étonner. Sur ces questions, voir la présentation limpide d'Alain DIERKENS, « Les paroisses rurales dans le Nord de la Gaule pendant le Haut Moyen Âge », dans Yannick COUTIEZ et Daniel VAN OVERSTRAETEN, eds, *Paroisses en questions. Actes du colloque de Saint-Ghislain (25 nov. 1995)*, Ath-Mons-Saint-Ghislain, p. 21-47. Pour éviter toute lourdeur dans le texte, à l'image du titre de cet article, nous emploierons parfois le terme « église » dans le sens d'oratoire.

conservé ou restitué avec plus ou moins de fidélité la physionomie de l'édifice ? Cette interrogation, exprimée à plusieurs occasions par Michel de Waha, ne pouvait trouver meilleure place que dans un volume d'études réunies à son intention. Plus précisément, trois questions guideront cette réflexion. Premièrement, que sait-on exactement sur la chapelle Sainte-Anne, la date de sa construction, les transformations qu'elle subit au cours du temps et, d'une manière générale, le contexte local de son fonctionnement ? Deuxièmement, quelle fut la nature de l'intervention de Raymond Lemaire ? La question est d'importance, car la chapelle Sainte-Anne, en qualité de petit oratoire rural – l'un des plus petits édifices du genre conservés à ce jour –, est un exemple régulièrement cité par les historiens de l'architecture. Soit la chapelle est évoquée pour illustrer les premiers développements de l'art roman en Brabant et, plus largement, dans l'espace rhéno-mosan sans que sa restauration ne soit toujours pleinement prise en considération ; soit la chapelle, mentionnée avec prudence comme un édifice restauré, est alors l'objet d'une utilisation *a minima*, la campagne de travaux de 1915-1917 constituant un frein à son exploitation pleine et entière dans un corpus d'étude⁶. À travers l'iconographie de l'oratoire antérieure à sa restauration, l'examen du discours du chanoine Lemaire sur son œuvre (écrits publiés, en particulier son *Guide descriptif* de la chapelle publié en 1918), mais aussi sur la base des comptes rendus de la Commission royale des Monuments et des Sites et des papiers personnels du chanoine conservés aux archives de la

⁶ André COURTENS, *Belgique romane. Architecture, art monumental*, Bruxelles-Liège, 1969 (Histoire de l'architecture en Belgique), p. 80 et planche XXIII. L.-F. GÉNICOT, *Les églises mosanes...*, *op. cit.*, *passim*. Hans-Erich KUBACH et Albert VERBEEK, *Romanische Kirchen an Rhein und Maas*, Cologne, 1972, p. 354. IDEM, *Romanische Baukunst an Rhein und Maas. Katalog der vorromanischen und romanischen Denkmäler*, vol. 1, Berlin, 1976, p. 917-918. Xavier BARRAL I ALTET, *Belgique romane*, La Pierre-Qui-Vire, 1989 (La nuit des temps, 71), p. 64-65. Jacqueline LECLERCQ, *L'art roman en Belgique. Architecture, art monumental*, Braine-l'Alleud, 1997, p. 58-60. X. BARRAL I ALTET, *Belgique romane...*, *op. cit.*, tout en évoquant la restauration du chanoine Lemaire, présente la chapelle comme caractérisant « la pureté et la simplicité des petits édifices de l'époque romane et préromane. (...) La chapelle Sainte-Anne illustre en effet le type le plus simple d'édifice religieux, qu'on appelle église-salle et qui correspond à la persistance, à l'époque préromane et romane, de l'aula de culte paléochrétienne. » (p. 65). Seule la synthèse de Victor-Gaston MARTINY et Françoise DIERKENS-AUBRY, *Bruxelles. L'architecture des origines à 1900*, Bruxelles, 1980, p. 148-151, fait la part belle à la restauration, ce qui permet aux auteurs d'appréhender le monument avec plus de prudence : « La chapelle Sainte-Anne à Audergem (...) doit son caractère roman actuel – reconnu comme « un premier exemple d'un travail scientifique en ce domaine » – à « la science consommée » de son restaurateur, le chanoine Lemaire, qui la restitua en son état premier en 1917. La comparaison entre les deux plans et les deux élévations met en évidence ce que l'archéologie a définitivement perdu... ».

KU Leuven⁷, l'objectif est de faire le point sur cette restauration. Enfin, dans le même temps, il s'agira de s'interroger sur la conformité de cette restauration aux préceptes théoriques promus par Lemaire. La conception qu'il affirma dans ses écrits est-elle fidèle au travail effectué à Auderghem ? Le but de cette question est d'éclairer le contexte concret de cette campagne : comment l'activité restauratrice – travail de terrain soumis à des contingences pratiques – s'est articulée dans ce cas précis aux conditions locales, liées notamment au commanditaire des travaux et au potentiel informatif du bâtiment, révélé au chanoine *in situ* lors de la campagne de travaux⁸ ?

2. UNE PETITE ÉGLISE RURALE DANS SON CONTEXTE

Un édifice simple, une datation compliquée

La chapelle Sainte-Anne⁹ est installée sur un promontoire culminant, en altitude absolue, à *ca.* 75 m, dominant ainsi la vallée de la Woluwe, à l'ouest (*ca.* 50 m). Elle présente une orientation imparfaite sud-ouest—nord-est (ouest-est dorénavant dans le texte¹⁰) et adopte un plan d'une extrême simplicité, de type église-salle¹¹ : une nef unique mesurant hors œuvre *ca.* 12,20 de long x 7,60 m de large, un chœur

⁷ Les archives du chanoine Lemaire constituent la section 10 des archives de son neveu, Raymond Marie Lemaire : Veerle DE HOUWER, *et al.*, *Handleiding architectuurarchieven: inventarisatie*, Anvers, 2005, p. 63, KU Leuven, UA, inventaire online : <http://www.kuleuven.be/archief/RL/>). Le dossier relatif à la restauration de la chapelle Sainte-Anne porte plus particulièrement le n° 643 et ne comporte que des relevés et des croquis.

⁸ Un exemple de cet écart entre théorie et pratique a été illustré par Thomas Coomans pour la restauration de l'église Saint-Hilaire de Bierbeek par l'architecte de Pierre Langerock et le chanoine Lemaire (1897–1914) : T. COOMANS, « Van kapittelkerk tot priorijkerk: de romaanse Sint-Hilariuskerk van Bierbeek in nieuw perspectief naar aanleiding van de dendrochronologische datering van de sporenkap (prov. Vlaams-Brabant) », dans *Relicta. Archeologie, Monumenten- en Landschapsonderzoek in Vlaanderen*, 6, 2010, p. 72–75.

⁹ La chapelle Sainte-Anne dans sa totalité, de même que les alentours considérés comme le noyau primitif du village d'Auderghem, a été classée respectivement comme monument et comme site archéologique par arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 22 novembre 2001. En 1914, l'édifice avait déjà été l'objet d'un classement (de fait et non légal) par la Commission royale des Monuments et des Sites dans une liste des biens à sauvegarder. La possibilité d'un classement légal ne surviendra qu'à partir de 1931 et le vote de la loi sur la préservation des monuments et des sites et sur le classement légal des édifices.

¹⁰ Nous redressons par facilité de langage l'orientation afin d'éviter l'usage fastidieux des points intercardinaux.

¹¹ L.-F. GÉNICOT, *Les églises mosanes...*, *op. cit.*, p. 219 et suiv.



Fig. 1. Vue générale de la chapelle
(cliché Armelle Weitz, 2013)



Fig. 2. Vue de la chapelle depuis l'est
(cliché Paulo Charruadas, 2013)

plus étroit et moins haut de *ca.* 5,50 de long x 5 m de large et une tour occidentale carrée (*ca.* 4,30 m de côté pour 13 m de haut sous corniche) dotée d'une entrée axiale (fig. 1 et 2). Une importante dénivellation intérieure est à noter entre le chœur et la nef, le premier étant 51 cm plus haut que la seconde.

Les maçonneries – épaisses de *ca.* 1 m pour la tour ; entre 0,90 et 0,75 m pour la nef et 0,60 m pour le chœur – utilisent en majorité des moellons de calcaire gréseux (pierres blanches), associés par endroit à du grès ferrugineux, ce dernier surtout mis en œuvre en assises parfois régulières et pour les chaînages d'angle de la nef et du chœur. La tour fait relativement moins appel au grès ferrugineux : ses chaînages d'angle mettent principalement en œuvre des pierres calcaires posées en délit. Seule la façade occidentale présente une concentration anormale de grès ferrugineux à hauteur du premier étage, ce qui pose question. Ces matériaux sont d'extraction locale, y compris le grès ferrugineux, dont un affleurement rocheux fut découvert lors de la campagne de Lemaire à une cinquantaine de mètres seulement de la chapelle¹².

¹² R. LEMAIRE, *La chapelle Sainte-Anne au château de Val-Duchesse à Auderghem. Guide descriptif*, Bruxelles, 1918, p. 33.



Fig. 3. Baie géminée de la tour, côté est, au-dessus de la nef (cliché Paulo Charruadas, 2013)

La tour repose sur un empâtement d'une cinquantaine de cm de haut observable sur ses murs nord et sud, tandis qu'elle est renforcée en façade ouest par deux contreforts massifs de 78 cm de large, placés de part et d'autre de l'entrée axiale. Elle comporte trois étages : un rez-de-chaussée voûté en berceau, qui donne directement accès à la nef par une arcade en plein cintre ; un premier étage également voûté en berceau, éclairé par des jours étroits sur ses trois côtés libres, et muni d'une porte à l'est surplombant la nef, jadis y donnant accès via un jubé, aujourd'hui par une échelle ; un deuxième et dernier étage, accessible par un escalier et une trappe prévue dans la voûte du premier, muni de deux jours étroits sur chaque côté d'une fenêtre géminée inscrite dans un arc en plein cintre divisé en deux par une colonnette monolithe à chapiteau cubique, en retrait du nu du parement tant intérieur qu'extérieur (fig. 3). Les toitures de la nef et du chœur présentent une pente à 45° et reposent légèrement en saillie sur une corniche en quart de rond. Les pignons sont quant à eux moulurés en cavet au contact des versants. Nous proposerons plus loin une description détaillée de l'édifice dans ses divers états avant restauration, y compris le système des baies et ouvertures, qui constitue la principale composante restituée par Lemaire.

Chapelle simple et sans décoration¹³, les auteurs se sont accordés pour en situer l'érection dans une fourchette chronologique large, couvrant les X^e, XI^e et XII^e siècles¹⁴. Deux choses paraissent toutefois claires aujourd'hui. Premièrement, la chapelle proprement dite – nef et chœur¹⁵ – précéda la tour. Une couture repérée en 1915 lors du décapage à l'angle sud-ouest entre les deux volumes et une mise en œuvre différente des pierres de maçonnerie (appareil mieux « assisé » et plus régulier pour la tour que pour la nef, pierres taillées au ciseau pour la première et à peine dégrossies au marteau taillant pour la seconde) justifient, selon le chanoine Lemaire, cette chronologie relative¹⁶. En outre, ce phasage expliquerait, selon son principal disciple, Constant Leurs, que la chapelle érigée en premier lieu, avec une entrée ménagée dans le mur ouest, dans l'axe de la nef, ait induit la création sur la tour d'une entrée axiale, exception notoire dans ce type d'église où la tradition plaçait en général l'accès sur l'un des murs gouttereaux de la nef ou des bas-côtés¹⁷. L'argument est pour le moins spécieux, nous y reviendrons plus loin concernant le problème des accès. Quoi qu'il en soit, la différence d'épaisseur des murs entre la tour et la nef – tout à fait logique étant donné la différence de volume des masses et de hauteur des élévations – montre que la tour n'a pas été simplement accolée à la nef, mais qu'on l'y a littéralement insérée par reprise en sous-œuvre du mur ouest (fig. 4 et 5). Pour le chanoine, la nef de Sainte-Anne serait à rapprocher typologiquement des plus anciennes églises brabançonnaises (Saint-Pierre à Bertem, Saint-Clément à Watermael et Saint-Lambert à Heverlee), toutes datables de la

¹³ À l'exception d'une tête sculptée en très mauvais état (visage totalement effacé) au-dessus du linteau en forme de tympan surmontant la porte d'entrée de la tour.

¹⁴ Constant Leurs, *Les origines du style gothique en Brabant*. Première partie : *L'architecture romane*. Tome II. *L'architecture romane dans l'ancien duché de Brabant*, Bruxelles-Paris, 1922, p. 66, date prudemment l'édifice primitif des XI^e-XII^e siècles. La plupart des auteurs avouent cette datation prudente et donc large (voir supra, note 6).

¹⁵ On notera qu'un plan de la chapelle sans date ni signature (est-il de la main de Lemaire ?), conservé dans les archives du chanoine, indique un phasage différent de celui qui sera publié par Lemaire dans la période d'après-restauration (KU Leuven, UA 354/1/6). Selon toute vraisemblance, il s'agit du résultat d'observations faites avant la campagne de fouilles (le mur du chevet droit n'y est par exemple pas relevé). Les particularités à noter sont l'absence de coutures entre la tour et ses contreforts et un phasage plus complexe de la tour, de la nef et du chœur. Si la nef reste datée du XI^e siècle et la tour du XII^e siècle, le chœur (murs gouttereaux), dans une couleur distincte, est daté lui aussi du XII^e siècle.

¹⁶ R. LEMAIRE, *La chapelle Sainte-Anne...*, *op. cit.*, p. 58.

¹⁷ C. LEURS, *Les origines du style gothique en Brabant...*, *op. cit.*, p. 70. Sur cette spécificité de l'entrée, voir par exemple R. LEMAIRE, *De romaanse bouwkunst...*, *op. cit.*, p. 91, 141-142 et Laurent DELEHOUSÉE, *et al.*, *Architecture romane en Belgique*, Bruxelles, 2002 (Architecture en Belgique).

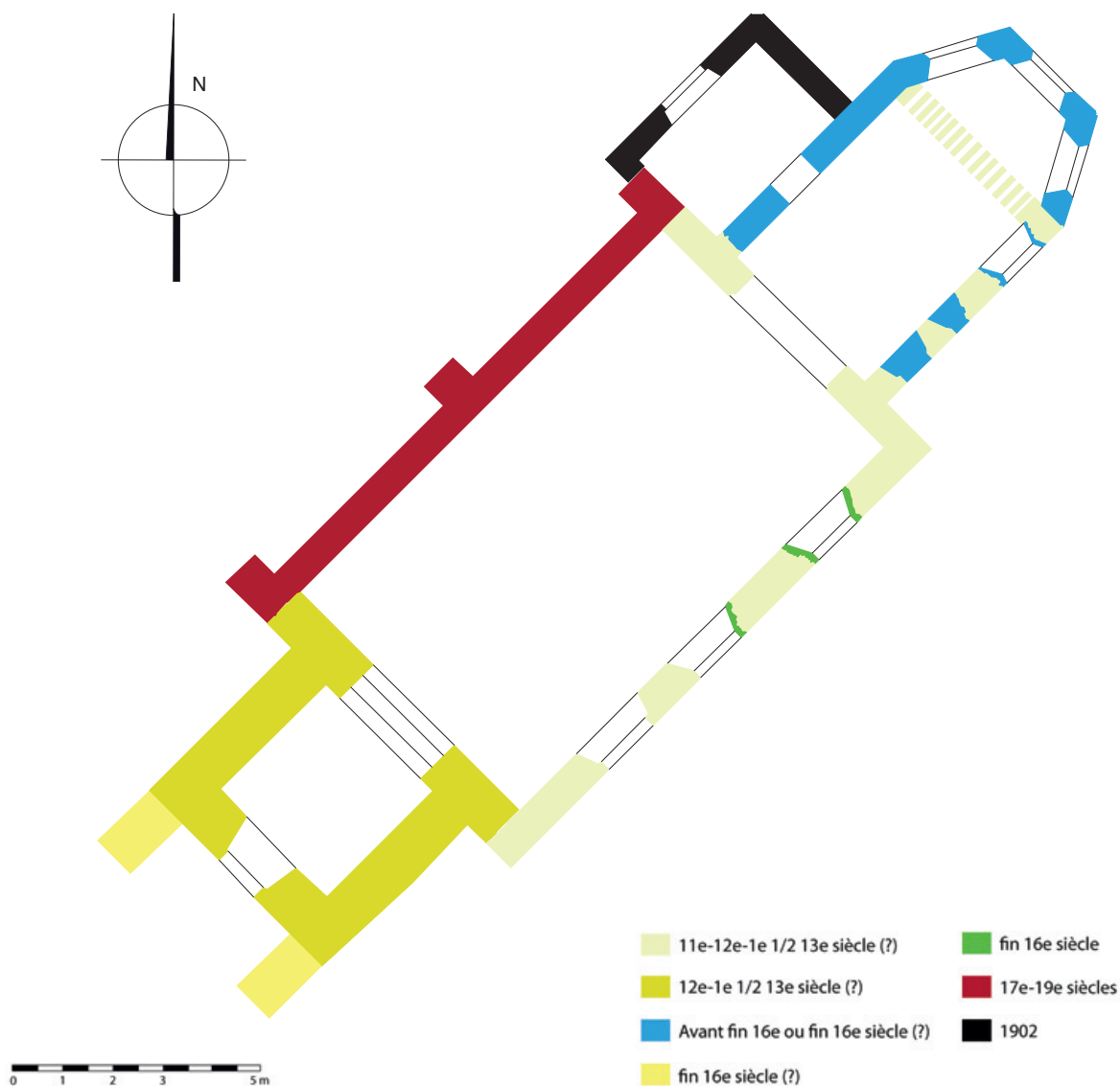


Fig. 4. Plan ‘phasé’ de la chapelle avant restauration (fond de plan : R. Lemaire, *La chapelle Sainte-Anne...*, *op. cit.*, p. 17. DAO Paulo Charruadas, 2013)

première moitié du XI^e siècle¹⁸. La tour remonterait pour lui aux années 1100¹⁹. Deuxièmement, les récentes avancées en matière de dendrodatation et les résultats obtenus sur certains édifices mis à l’épreuve incitent à les rajeunir. Les dates

¹⁸ R. LEMAIRE, *La chapelle Sainte-Anne...*, *op. cit.*, p. 58. R. LEMAIRE, « La doyenne des églises du Brabant : Berthem », dans *Revue belge d’Archéologie et d’Histoire de l’Art*, 5, 1935, p. 289-303.

¹⁹ R. LEMAIRE, *La chapelle Sainte-Anne...*, *op. cit.*, p. 58. R. LEMAIRE, *De romaanse bouwkunst...*, *op. cit.*, p. 141.

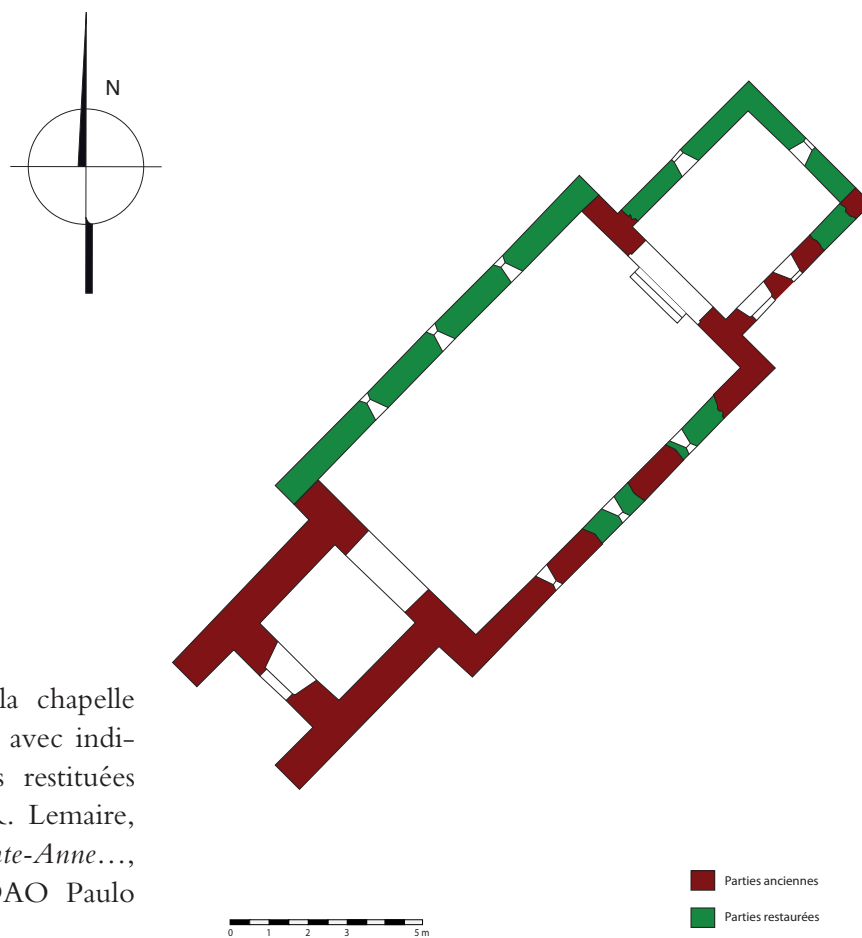


Fig. 5. Plan de la chapelle après restauration, avec indication des parties restituées (fond de plan : R. Lemaire, *La chapelle Sainte-Anne...*, *op. cit.*, p. 33. DAO Paulo Charruadas, 2013)

hautes (X^e, XI^e, voire XII^e siècle) obtenues par l'analyse des formes sont aujourd'hui remises en question²⁰. La prudence est donc de mise. Fondamentalement, les repères chrono-typologiques à disposition n'ont guère changé depuis lors, faute de nouvelles études cherchant à replacer chaque édifice dans son contexte historique local et, surtout, en l'absence de datations dendrochronologiques, possibles seulement lorsque les charpentes originales, très rarement conservées, sont demeurées en place²¹. Si l'on suit Luc-Francis Genicot, la chapelle Sainte-Anne pourrait être rangée dans la catégorie des édifices du XI^e siècle, notamment avec son chœur rectangulaire, retrouvé en fouilles en 1915 (voir *infra*), dont la disposition est plus fréquente au XI^e qu'au XII^e siècle²². Quant à la tour, la présence de baies géminées

²⁰ Par exemple : T. COOMANS, « Van kapittelkerk tot priorijkerk... », *op. cit.*

²¹ T. COOMANS, « How tree-ring dating can provide historical contexts to buildings « without history » », dans Pascale FRAITURE, éd., *Tree Rings, Art et Archaeology. Actes du colloque de l'IRPA (Bruxelles, 10-12 fév. 2010)*, Bruxelles, p. 185-198 (Scientia Artis, 7).

²² L.-F. GÉNICOT, *Les églises mosanes...*, *op. cit.*, p. 254.

sur les quatre côtés n'est généralement pas observée avant le XII^e siècle²³. Par contre, si l'on se réfère aux recherches de Patrick Hoffsummer sur les pentes de toiture en Belgique (en l'occurrence ici une pente originale à 45° reconstituée par Lemaire lors de la restauration sur la base d'une empreinte visible sur le mur est de la tour), la chapelle prendrait place entre la fin du XII^e et le début du XIII^e siècle²⁴.

On le voit, la datation de la chapelle Sainte-Anne est un dossier loin d'être clos et rien ne permet pour l'heure d'aller au-delà d'une période large, entre le XI^e et la première moitié du XIII^e siècle.

L'église au milieu du village ?

La localité d'Auderghem est traditionnellement considérée comme un hameau né au sein du grand domaine de Watermael. L'histoire paroissiale est à l'origine de cette lecture, la chapelle Sainte-Anne ayant été durant tout l'Ancien Régime une dépendance de l'église Saint-Clément à Watermael²⁵. Le domaine de Watermael, parmi les premiers attestés dans les sources écrites de la région bruxelloise (914, 950)²⁶, aurait connu un essor économique et démographique important entraînant du XI^e au XIII^e siècle la création de hameaux et d'écarts, selon un principe bien connu des historiens du village et de la paroisse. Auderghem aurait fait son apparition dès le XI^e siècle, peut-être – la datation de la chapelle par le chanoine Lemaire occupe souvent dans l'argumentation un rôle de faire-valoir. Ensuite serait apparu l'autre hameau watermaelois, Boitsfort, signalé dans les textes à partir du XIII^e siècle²⁷.

²³ L.-F. GÉNICOT, *Les églises mosanes...*, *op. cit.*, p. 269.

²⁴ Patrick HOFFSUMMER, *Les charpentes de toitures en Wallonie. Typologie et dendrochronologie (XI^e-XIX^e siècle)*, Namur, 1995, p. 123. IDEM, éd., *Les charpentes du XI^e au XIX^e siècle. Typologie et évolution en France du Nord et en Belgique*, Paris, Monum-Éditions du Patrimoine, 2002, p. 151 et 264 (Études et documents. Monuments et Sites, 1).

²⁵ Edmond REUSENS, « Pouillé de l'ancien diocèse de Cambrai », dans *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique*, 2^e série, 12, 1900, p. 137. IDEM, « Pouillé du diocèse de Cambrai. Les doyennés de Grammont, de Hal, de Bruxelles, d'Alost, de Pamele-Audenarde et d'Anvers en 1567 », dans *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique*, 2^e série, 12, 1900, p. 293. AAMB, Historische Archieven, Br 2 (ca. 1575), f^o 59-60r ; Br 3 (1593-1614) et Br 8 (1682-1685).

²⁶ Voir à ce sujet Georges DESPY, « Le domaine de Watermael au début du X^e siècle », dans *Cahiers Bruxellois*, 4, 1959, p. 1-8 et Paulo CHARRUADAS, « De la campagne à la ville. Peuplement, structures foncières et croissance économique dans la région de Bruxelles avant l'an mil », dans *Medieval and Modern Matters*, 2, 2011, p. 11.

²⁷ P. CHARRUADAS, *Croissance rurale et essor urbain à Bruxelles. Les dynamiques d'une société entre ville et campagne*, Bruxelles, 2011, p. 61 et suiv. (Mémoires de l'Académie royale de Belgique. Classe des Lettres).

Remise dans son contexte historique, une datation de la chapelle autour des années 1100 est plausible. Si la première mention connue du village d'Auderghem ne survient qu'au milieu du XII^e siècle dans une charte du duc de Brabant Godefroid III (1142-1190), le document en question révèle toutefois un événement antérieur de plusieurs décennies. Vers 1148-1152, le duc, transférant un alleu sis à Auderghem au prieuré de Forest, précise en effet que ledit alleu, avec toutes ses dépendances (*alodium apud Oldrengem cum omnibus appendiciis suis*), avait été donné jadis librement par son grand-père, le duc Godefroid I^{er} (1095-1139), au châtelain de Bruxelles, Francon I^{er} (1096-1125). Ce dernier l'avait alors possédé durant plus de trente ans (*triginta annis et amplius*). Cet acte situe donc chronologiquement l'existence d'un important alleu seigneurial structuré ou en cours de structuration à Auderghem peu après la nomination de Francon I^{er} à l'extrême fin du XI^e siècle²⁸. Dans une région marquée alors par un essor agricole important et la fixation des noyaux d'habitat villageois dans la première moitié du XII^e siècle, rien n'empêche de situer la construction de la chapelle dans une période comprise entre 1050 et 1150. Dans le même temps, il convient de rester prudent. Si cette mention s'accorde avec une église bâtie à cette époque, donnant ainsi théoriquement raison à la datation proposée par Lemaire, elle ne la confirme pas pour autant. Il est tout aussi acceptable de supposer des paroissiens d'Auderghem se rendant à l'église Saint-Clément de Watermael durant les premières décennies du développement de leur hameau avant qu'une chapelle Sainte-Anne y soit érigée, plus tardivement, dans le courant du XII^e siècle, voire au début du XIII^e siècle. En effet, la première mention certaine de l'existence d'un oratoire à Auderghem n'est pas antérieure à 1251 : à cette date, une charte localise un bien *inter ecclesiam de Oudrengem et paludem, in loco dicto Bodem*²⁹. À ce jeu-là, malheureusement, le recoupement des données archéologiques et historiques concorde insuffisamment et la confrontation ne fournit pas d'indices précis et décisifs.

Les fouilles menées par le chanoine durant le mois de juillet 1915 ne semblent pas avoir révélé de traces de structures antérieures. Il est évidemment délicat d'argumenter sur ce point tant la fouille, menée il y a un siècle, pose des questions de méthode : la surface fouillée dans la chapelle, plutôt restreinte (le sous-sol du chœur et une partie du sous-sol de la nef, surtout le long des murs), fut-elle suffisante ?

²⁸ Paul BONENFANT, Anne-Marie BONENFANT-FEYTMANS, Alain DIERKENS et David GUILARDIAN, édés., *Actes des comtes de Louvain, puis ducs de Brabant (XI^e-XII^e siècles)*, Bruxelles, Commission royale d'Histoire, à paraître, cité dans P. CHARRUADAS, *Croissance rurale...*, *op. cit.*, p. 285.

²⁹ Alphonse WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, Bruxelles, 1855, rééd. 1973, vol. 9A, p. 184, note 1. Victor TAHON, « Le prieuré de Val-Duchesse », dans *Annales de la Société royale d'Archéologie de Bruxelles*, 23, 1909, p. 335.

En outre, Lemaire fut-il attentif à d'éventuelles colorations de sol – des trous de poteau – sous le pavement où il fit exécuter des sondages, permettant alors de détecter des structures antérieures en charpente ? S'il peut avoir été peu préoccupé par ces traces archéologiques, souvent ténues et qui requièrent d'ailleurs un œil averti, il est en revanche peu probable qu'il ait fait l'impasse sur des tombes, qui sont régulièrement découvertes en association avec ces traces, notamment dans les espaces de chœur³⁰. En l'état de ce qu'il affirme, on peut accepter pour probable, mais sans certitude absolue, que l'église d'Auderghem fut bel et bien la première occupation ecclésiale sur le site, directement construite en dur³¹. Les dimensions primitives de la chapelle (sans la tour), telles qu'elles ont pu être révélées par la fouille et reconstituées en 1915-1917 (12 x 7 et 5 x 5 m), correspondent d'ailleurs assez bien aux standards des églises 'préromanes' découvertes dans l'espace belge et globalement datées des IX^e-XI^e siècles³². Compte tenu de ce que nous avons évoqué plus haut sur la datation possible de la chapelle (XI^e, XII^e, voire XIII^e siècle), force est de considérer que certains modèles architecturaux, souvent les plus simples il est vrai, pourraient avoir eu la vie longue !

Un événement important pour la localité fut la fondation en 1262 par la duchesse Aleyde de Brabant d'un couvent de Dominicaines et son installation un peu en contrebas de la chapelle, vers le vallon de la Woluwe (raison pour laquelle l'institution prit le nom de *Val-Duchesse* ou *Hertoginnedal*)³³. Après avoir reçu le patronat de Saint-Clément en 1271, Val-Duchesse reçut également celui de Sainte-Anne

³⁰ De nombreuses églises « romanes » de l'espace belge, y compris en région bruxelloise, ont révélé des trous de poteaux et d'anciennes sépultures attestant d'une église en bois préalable aux premières constructions en pierre : Claus AHRENS, *Die frühen Holzkirchen Europas*, Stuttgart, 2001 et, pour la région bruxelloise, Stephan VAN BELLINGEN, « Réexamen des fouilles archéologiques de J. Mertens sur le site de l'ancienne église Saint-Pierre à Neder-Heembeek » dans Marc MEGANCK et Alain GUILLAUME, *Atlas du sous-sol archéologique de la Région de Bruxelles*, vol. 23 : *Neder-Over-Heembeek*, Bruxelles, 2011, p. 76-90. P. CHARRUADAS, « Des origines à la naissance de Bruxelles... Le peuplement ancien dans la région bruxelloise », dans *Bruxelles Patrimoines*, Hors-série : *Le patrimoine écrit notre histoire*, 2013, p. 9-17.

³¹ Contrairement à ce qu'affirment parfois certaines publications, par exemple : *Le vieil Auderghem. Images d'un hameau forestier*, catalogue d'exposition, Bruxelles, 1984, p. 23.

³² Les plans reconstitués sur base des trous de poteaux sur plusieurs sites d'église attestent des dimensions allant de 7 à 9 m de long pour 3,50 à 6 m de large. Les chœurs, plus petits, varient entre 3 et 5,5 m de large pour 5 m de long : S. VAN BELLINGEN, « Réexamen des fouilles archéologiques... », *op. cit.*, p. 79-82. Tine RASSALLE, *De pre-Romaanse kerk in Vlaanderen: een archeologische inventarisatie*, Mémoire de licence en archéologie, Universiteit Gent, 2007, p. 209-211, 215.

³³ Ambrosius M. BOGAERTS, *Het klooster Hertoginnedal der zusters dominikanessen te Oudergem, 1262-1797*, Leuven, 1979, p. 59 (Bouwstoffen voor de geschiedenis der Dominikanen in de Nederlanden, 18). V. TAHON, « Le prieuré... », *op. cit.*, p. 260.

quelques décennies plus tard, le 25 juin 1307. On apprend à cette occasion que le desservant de l'église, *presbiter in ecclesia de Oudergem*, portait le titre de *Magister* et se nommait *Egidius*³⁴. Un cimetière existait probablement, mais à partir d'une date que l'on ignore précisément³⁵. La carte de Ferraris le représente en tout cas pour la fin du XVIII^e siècle³⁶. À partir de 1307, l'oratoire semble avoir été entièrement soumis à la direction des Dominicaines – l'aumônier du couvent y assura bientôt le service paroissial et, à partir du XVI^e siècle, les sœurs y firent célébrer la Sainte-Anne tous les 29 juin³⁷ – au point peut-être que les autorités de cette institution n'aient pas (ou peu) jugé nécessaire la production d'écrits relatifs à sa gestion. Les archives de Val-Duchesse, pourtant objet d'un inventaire analytique, ne comportent aucune mention de Sainte-Anne³⁸. Seules les archives de l'Archevêché à Malines conservent, dans des séries toutefois très incomplètes, les registres de l'époque moderne contenant le compte rendu des visites décanales³⁹. Toutefois, ces visites ne semblent avoir été effectuées par le doyen qu'à l'église mère Saint-Clément. Il en ressort pour notre propos que ces comptes rendus, outre les informations fiscales habituelles relatives aux revenus paroissiaux, n'apportent des éléments matériels que sur le centre paroissial (église Saint-Clément, maison pastorale et cimetière attenant)⁴⁰. Les renseignements sur les oratoires dépendants sont le plus souvent

³⁴ A. M. BOGAERTS, *Het klooster Hertoginmedal...*, *op. cit.*, p. 242-243, n° 39. L'acte en question, connu seulement par une copie du XVI^e siècle, porte au dos : *Incorporatio altaris S. Annae de Watermael conventui de Oudergem sub Watermale – Joannes den hertoege van Brabant confereert het godshuys van Auweghem [sic] die cappelle van St. Anne 1307.*

³⁵ Il fut désaffecté en 1843, lors du déplacement du siège paroissial vers la nouvelle église Sainte-Anne : Marc MEGANCK et Alain GUILLAUME, *Atlas du sous-sol archéologique de la région de Bruxelles*, vol. 21 : *Audergem*, Bruxelles, 2010, p. 49-50.

³⁶ Carte de cabinet des Pays-Bas autrichiens, par le comte Joseph de Ferraris, n° 77/2 (ca. 1778).

³⁷ V. TAHON, « Le prieuré... », *op. cit.*, p. 432-435. Adolphe MIGNOT, *Le Prieuré de Val-Duchesse en 1782. Het Klooster van Hertoginne-Dal in het jaar 1782*, Bruxelles, 1969, p. 129.

³⁸ André UYTTEBROECK et Andrée GRAFFART, *Inventaire des archives du prieuré de Val-Duchesse à Audergem*, Bruxelles, AGR, 1979 (Inventaires analytiques, 2^e série, 2).

³⁹ Alfred D'HOOP, *Inventaire général des archives ecclésiastiques du Brabant*, t. II : *Églises paroissiales, cures, chapelles, bénéfices – Bienfaisance*, Bruxelles, AGR, p. 9. Michel CLOET, Nicole BOSTYN et Katrien DE VREESE, *Repertorium van dekenale Visitatieverslagen betreffende de Mechelse Kerkprovincie (1559-1801)*, Louvain, 1989.

⁴⁰ AAMB, Historische Archieven, BR2 (ca. 1575), f° 59, évoque le cimetière de Saint-Clément : *Septa cemiterii satis munita* ou encore la maison pastorale, *Domus pastoralis bene reparata*. Plus tard, BR8 (1683-1685), f° 40v, évoque encore le cimetière et la sacristie de l'église : *Cemiterium non est sufficienter closus [sic] ; Sacristia est debite munita.*

pauvres et indirects, liés aux rapports, parfois tendus, entre le curé de l'église mère, le couvent de Val-Duchesse en qualité de patron et le doyen, en matière d'organisation de la *cura animarum*⁴¹.

La chapelle desservait une petite communauté de fidèles, dont les effectifs semblent avoir été modestes avant le XVIII^e siècle. Le dénombrement de 1374, recensant les personnes adultes – c'est-à-dire les chefs de famille, à la tête d'un foyer – capables de payer un impôt pour soutenir les finances duciales après la bataille de Bäsweiler, ne compte guère plus de 121 unités familiales (chiffre à multiplier par quatre ou cinq, soit entre 500 et 600 habitants au total ?) pour la paroisse de Watermael et ses dépendances d'Auderghem et de Boitsfort⁴². Ce document est difficile à manier, puisqu'on ignore quelle partie de la population ne fut pas soumise à l'impôt, comme il demeure d'ailleurs impossible de déterminer la part auderghemoise de cet effectif global. Le dénombrement de 1496 comptabilise un chiffre de population assez proche : à l'exception des chasseurs de la Vénérie ducale, des fonctionnaires du château de Trois-Fontaines, des religieux de Val-Duchesse et du Rouge-Cloître et de l'une ou l'autre résidence seigneuriale de villégiature, l'ensemble paroissial s'élève à 102 foyers taxables, auxquels s'ajoutent 37 foyers pauvres ne pouvant contribuer aux aides et impôts (soit une population avoisinant les 600 à 700 personnes, si on le multiplie par un coefficient de quatre ou cinq)⁴³. Ce niveau démographique demeure plus ou moins stable au XVI^e siècle. Le recensement de 1526 comptabilise 74 foyers aptes à payer pour 46 foyers pauvres⁴⁴, tandis qu'une visite décanale effectuée vers 1575 fournit le nombre de 702 fidèles⁴⁵.

Moins de trente ans plus tard, une forte décrue est observable. La visite décanale de 1602 rapporte en effet une population d'à peine 350 fidèles⁴⁶. Il faut évidemment replacer cette diminution spectaculaire dans le contexte particulièrement agité et violent des Guerres de religion⁴⁷ : face à une insécurité ambiante des campagnes, de nombreux ruraux émigrèrent en ville. Le niveau démographique médiéval ne fut pas compensé avant la fin du XVII^e siècle (en 1683-1685, deux visites décanales dénombrent 630 fidèles⁴⁸), avant d'être dépassé à la fin du siècle suivant. Un

⁴¹ AAMB, Historische Archieven, BR2 (ca. 1575), f° 59-60r ; BR3 (1593-1614), *passim* et BR8 (1683-1685), *passim*.

⁴² Joseph CUVELIER, *Les dénombrements de foyers en Brabant (XIV^e-XVI^e siècles)*, vol. 1, Bruxelles, p. 3.

⁴³ J. CUVELIER, *Les dénombrements...*, *op. cit.*, p. 197, 450-451.

⁴⁴ J. CUVELIER, *Les dénombrements...*, *op. cit.*, p. 197, 450-451.

⁴⁵ AAMB, Historische Archieven, BR2, f° 59.

⁴⁶ AAMB, Historische Archieven, BR3, f° 272.

⁴⁷ Jan DECAVELE, « Réforme et Contre-réforme », dans Jean STENGERS, éd., *Bruxelles. Croissance d'une capitale*, Anvers, 1989, p. 103.

⁴⁸ AAMB, Historische Archieven, BR8, f° 41v.

recensement des paroissiens de 1785 révèle en effet une augmentation importante – près de 1.500 fidèles, soit le double – et à la répartition surprenante : le nombre de communiant à Saint-Clément, église mère, s'élève alors à 230 âmes, tandis que les dépendances de Sainte-Anne et de Boitsfort en comptent respectivement 408 et 752⁴⁹ ! À ce moment, on le comprend aisément, d'intenses débats animèrent les responsables religieux en vue de réorganiser l'offre paroissiale dans la localité et modifier le siège historique de la paroisse. Au final, ils jouèrent la carte de la stabilité en renonçant à un projet de transfert du siège paroissial vers Boitsfort et en améliorant la desserte pastorale des chapelles⁵⁰.

Indépendamment des obligations du patron en matière d'entretien des édifices de culte sous sa tutelle, on peut imaginer que la faible démographie d'Auderghem, avant le XVIII^e siècle du moins, contribua indirectement au maintien de la petite chapelle, sans transformation importante⁵¹.

La localisation de ce peuplement pose également question. Il n'est pas impossible que la chapelle se soit retrouvée très tôt en marge des zones d'habitat. La vallée de la Woluwe comme espace d'exploitation économique, la route reliant Bruxelles à Overijse (*de Ysscher wech*) et, au-delà, à Namur (future chaussée pavée de Wavre et de Namur) et l'installation de Val-Duchesse peuvent avoir joué un rôle d'attraction du peuplement allant à l'encontre d'un éventuel noyau d'habitat primitif centré sur la chapelle, dont nous ignorons d'ailleurs tout⁵². Quoi qu'il en soit, la chapelle et son cimetière apparaissent isolés du reste du village à la fin du XVIII^e siècle⁵³. Néanmoins, si la chapelle ne semble pas avoir exercé une grande influence sur le peuplement, elle fut l'objet d'un pèlerinage, vraisemblablement d'importance locale, que les sœurs dominicaines exploitèrent à leur profit. Des indications datant du XVII^e siècle contenues dans l'ouvrage du père dominicain Henri Scelliers, *Beschrijvinge van het Clooster genaemt s'Hertoginnen-dael, by Auderghem* (1662), signale ainsi que sainte Anne, mère de la Vierge, y était implorée contre l'infertilité et les écrouelles⁵⁴.

⁴⁹ AAMB, Historische Archieven, liasse de Watermael. Documents de 1785.

⁵⁰ Loc. cit.

⁵¹ On imagine en effet mal, avec Victor Tahon, la chapelle capable d'accueillir plus d'une centaine de personnes : V. TAHON, « Le prieuré... », *op. cit.*, p. 330.

⁵² Leo EVERAERT, « De Sint-Annakapel te Oudergem », dans *Eigen Schoon en de Brabander*, 54, 1971, p. 323.

⁵³ Carte de cabinet des Pays-Bas autrichiens, par le comte Joseph de Ferraris, f° 77/2 (ca. 1778).

⁵⁴ L. EVERAERT, « De Sint-Annakapel te Oudergem », *op. cit.*, p. 324, citant Henri SCCELLIERS, *Beschrijvinge van de fondatie en de gelegtheydt van het clooster van H.H. Drievuldigheydt ghenaeamt s'Hertoginne dael by Auderghem*, Bruxelles, 1662, traduction du néerlandais par A. MIGNOT, *Le monastère de Val-Duchesse de 1262 à 1662*, Bruxelles, 1970, p. 73.

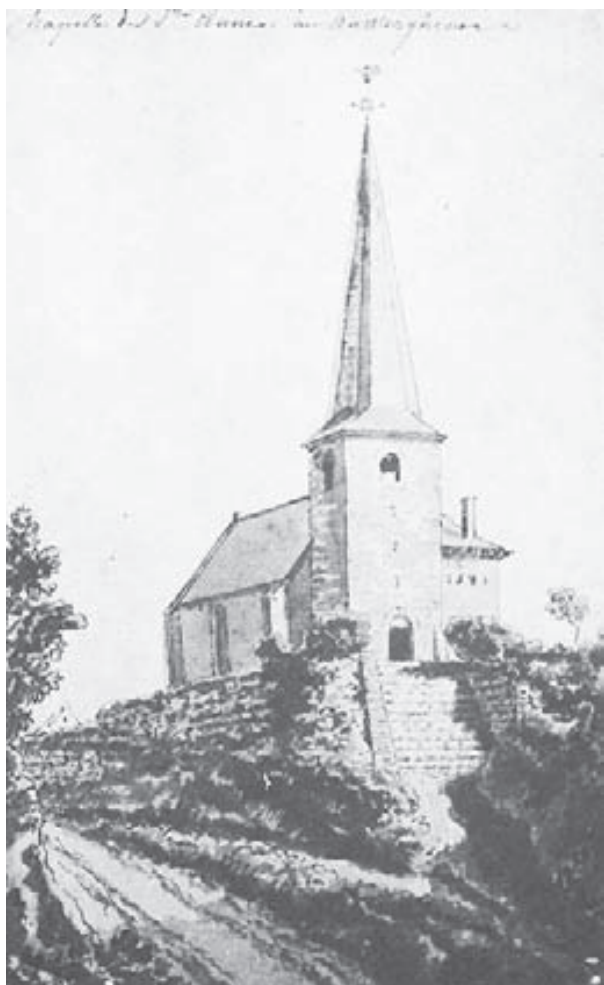


Fig. 6. Gravure du début du XIX^e siècle (collection privée)



Fig. 7. Gravure de Gaspard Bouttats, 1670-1690, représentant la chapelle dans la partie droite (collection privée)

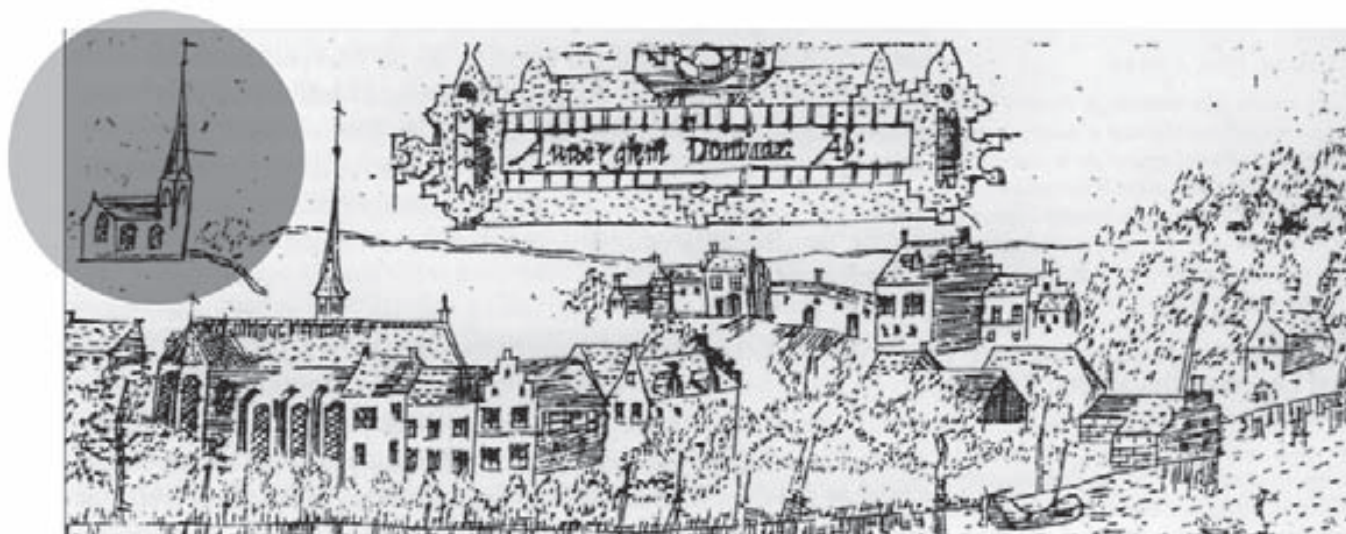


Fig. 8. Gravure du prieuré de Val-Duchesse, XVII^e siècle, représentant la chapelle dans le coin supérieur gauche (collection privée)

Un édifice à l'épreuve du temps

La chapelle Sainte-Anne semble avoir connu deux grands moments de bouleversement qui entraînent des modifications substantielles de sa physionomie primitive : d'une part, la période des troubles religieux de la fin du XVI^e siècle, d'autre part, le développement d'une exploitation agricole dans ses environs immédiats dans le courant du XIX^e siècle. Nous savons que le couvent de Val-Duchesse, à une centaine de mètres seulement, fut incendié en 1562-1563, puis vandalisé à nouveau durant les années 1577-1585, une période d'agitation civile intense marquée par la prise de pouvoir à Bruxelles des Réformés⁵⁵. Par ailleurs, une chute démographique importante de la population de la paroisse eut lieu entre 1575 et 1602. Il fait donc peu de doutes que l'ensemble villageois Watermael-Auderghem-Boitsfort fut durement touché par les troubles religieux de la fin du XVI^e siècle. Pour la chapelle d'Auderghem, les informations sont donc indirectes. Il est toutefois très probable qu'elle connut à ce moment une campagne de travaux, comme le laissent deviner des ancrs de mur millésimés <1581> représentés sur une aquarelle du début du XIX^e siècle montrant l'édifice depuis le sud-ouest⁵⁶. Ces ancrs apparaissent sur une construction haute (deux niveaux plus combles, avec cheminée), accolée au mur sud de la tour, coiffée alors d'une flèche (fig. 6). L'information livrée par cette image pose toutefois problème. Le millésime est peut être correct, mais il apparaît sur une construction annexe de la chapelle qui ne semble pas antérieure au XVIII^e siècle. Une gravure de Val-Duchesse par Gaspard Bouttats, dans les années 1670-1690, livre une image différente. Cette représentation laisse apparaître une chapelle avec sa tour coiffée d'une flèche, sans bâtiment annexe avec cheminée, mais dotée d'une construction de type porche ayant été érigée sur le mur sud de la nef (fig. 7)⁵⁷, à l'endroit précis où une porte existait avant la restauration de 1915-1917 (voir *infra*). Deux autres gravures du XVII^e siècle représentant le couvent de Val-Duchesse – l'une anonyme (fig. 8)⁵⁸, l'autre de Jacques Harrewijn publiée dans *Castella et Praetoria*

⁵⁵ A. WAUTERS, *Histoire...*, *op. cit.*, vol. 9A, p. 179-181. A. M. BOGAERTS, *Het klooster Hertoginnedal...*, *op. cit.*, p. 122, 304-308, n° 304, p. 389-391, n° 160. M. MEGANCK et A. GUILLAUME *et al.*, *Atlas...*, *op. cit.*, p. 51. Sur cette période de l'histoire de Bruxelles, voir Olivier CAMMAERT, « L'iconoclasme sous la république calviniste à Bruxelles », dans Monique WEIS, ed., *Des villes en révoltes. Les 'Républiques urbaines' aux Pays-Bas et en France pendant la deuxième moitié du XVI^e siècle*, Turnhout, p. 47-52 (Urban History, 23).

⁵⁶ L. EVERAERT, « De Sint-Annakapel te Oudergem », *op. cit.*, p. 325-326, 437. Aquarelle de la collection Adolphe Mignot, reproduite dans A. MIGNOT, *Le Prieuré de Val-Duchesse...*, *op. cit.*, p. 131.

⁵⁷ L. EVERAERT, « De Sint-Annakapel te Oudergem », *op. cit.*, p. 325. A. M. BOGAERTS, *Het klooster Hertoginnedal...*, *op. cit.*, p. 122.

⁵⁸ Reproduite dans M. MEGANCK et A. GUILLAUME, *et al.*, *Atlas...*, *op. cit.*, p. 50, fig. 32.



Fig. 9. Carte postale montrant la chapelle Sainte-Anne depuis le sud, entre 1902 et 1915 (collection privée des auteurs)

Fig. 10. Carte postale montrant la chapelle Sainte-Anne depuis l'est, entre 1902 et 1915 (collection privée des auteurs)



Fig. 11. Dessin de J. Devaere, 1832 (collection privée)

nobilium Brabantiae de Jacques Le Roy (1699)⁵⁹ – montrent toutes deux que la tour était coiffée d'une flèche dès cette époque. La première vue, prise depuis le nord-ouest, indique par ailleurs que les murs nord de la nef et du chœur avaient eux aussi été remaniés et percés de trois fenêtres gothiques (deux sur la nef, une sur le mur latéral du chœur). Des photographies anciennes⁶⁰ confirment que le chœur était, avant restauration, percé par au moins quatre fenêtres en arc brisé de format plus petit que celles placées sur les murs de la nef (fig. 9 et 10). La gravure d'Harrewijn est prise depuis le sud-ouest et laisse apparaître les deux contreforts encadrant l'entrée de la tour, tandis que le porche est ici représenté sur le mur nord. Une vue intérieure dessinée par J. Devaere, datée de 1832 (fig. 11), montre des

⁵⁹ Jacques LE ROY, *Castella et praetoria nobilium Brabantiae*, Leyde, 1699, p. 47.

⁶⁰ Institut Royal du Patrimoine Artistique, à Bruxelles, Photothèque : E 9029 et E 9030. Ces photographies, datant de la fin XIX^e-début du XX^e siècle, sont reproduites dans A. Wauters, *Histoire...*, *op. cit.*, vol. 9A, p. 186-187, mais elles ne sont pas en place à l'heure actuelle dans la collection de l'Institut.

berceaux brisés lambrissés couvrant le chœur et la nef⁶¹. Ceux-ci remplaçaient la couverture romane originale faite d'un simple plafond sous charpente. Ce changement impliqua nécessairement le remplacement de la charpente primitive, sans doute de la famille des structures à chevrons formant ferme, par une charpente spécifique – malheureusement non documentée par Lemaire –, fonctionnant avec des entrails retroussés permettant la mise en œuvre d'une voûte sans entrails visibles dans les parties basses de la charpente⁶². Enfin, l'aquarelle du XIX^e siècle évoquée plus haut et renseignant la construction millésimée montre, d'une part, que la tour était toujours surmontée d'une flèche et que le mur nord de la nef était alors devenu aveugle, renforcé de trois contreforts⁶³.

Quel bilan peut-on tirer de toutes ces données pour cette première période de remaniements ? La chapelle romane connut incontestablement une remise au goût du jour dans le vocabulaire gothique. Étant donné l'importance du chœur comme pôle liturgique, on pourrait imaginer que cette partie de la chapelle ait été remaniée en premier lieu, peut-être dès avant les rénovations de la fin du XVI^e siècle. Néanmoins, la nature apparentée des transformations apportées à la fois au chœur et à la nef tend à grouper dans une même phase et à titre d'hypothèse plusieurs transformations renseignées à différents moments par l'iconographie. Nous pensons que se situent vraisemblablement dans une même phase, autour de 1581 : le remplacement du chevet droit, retrouvé en fouille (voir Annexe), par une abside à trois pans ; le rehaussement des murs gouttereaux de la nef et du chœur, accompagnés du percement des fenêtres gothiques ; l'aménagement d'une nouvelle charpente lambrissée en berceau brisé couvrant le chœur et la nef et la modification de la pente du toit, passant alors de 45° à 55° environ (conformément à la verticalité du gothique) ; la construction d'un porche d'entrée latéral sur le mur gouttereau sud de la nef. La « porte du paradis »⁶⁴ et la petite baie ébrasée, retrouvées dans le chœur lors de la campagne de décapage, furent probablement bouchées à cette occasion pour renforcer la stabilité des murs plus fortement mis à contribution par les nouvelles fenêtres gothiques. Dans la nef, l'ouverture d'une porte latérale avec arc surbaissé, fonctionnant avec le porche, prit également place à ce moment. Cette baie de porte est très vraisemblablement postérieure à l'aménagement original de la chapelle

⁶¹ L. EVERAERT, « De Sint-Annakapel te Oudergem », *op. cit.*, p. 326. A. M. BOGAERTS, *Het klooster Hertoginnedal...*, *op. cit.*, p. 122. Ce document, signé *J. Devaere Fecit*, est reproduit dans A. MIGNOT, *Le Prieuré de Val-Duchesse...*, *op. cit.*, p. 31, sous le titre *Intérieur de la Chapelle de Ste Anne à Auderghem à une lieue de Bruxelles. 1832.*

⁶² Patrick HOFFSUMMER, ed., *Les charpentes...*, *op. cit.*, p. 156-158.

⁶³ L. EVERAERT, « De Sint-Annakapel te Oudergem », *op. cit.*, p. 326.

⁶⁴ Porte en général ménagée dans l'une des parois latérales du chœur et réservée en théorie au desservant.

d'après les fouilles (fig. 4)⁶⁵. Tout d'abord, sa typologie est plus moderne que médiévale. Ensuite, les sondages menés par Lemaire dans la nef ont révélé un niveau de pavement correspondant au seuil de cette porte. Mais ce niveau est stratigraphiquement situé plus haut de 50 cm par rapport au niveau de sol primitif (voir Annexe). L'ouverture de cette porte explique sans doute pourquoi on conserva au-dessus de son linteau, un peu désaxée, une petite baie romane primitive, laquelle ne fut pas remplacée par une fenêtre gothique de plus grande dimension, comme ce fut probablement le cas sur le reste du mur.

Sur le plan de la logique pure, le remplacement de la charpente et la construction d'une voûte lambrissée peuvent être liés au percement des fenêtres gothiques qui, plus hautes que les baies romanes d'origine, entraînent le rehaussement des murs latéraux et du faîte du toit. Ce rehaussement a été observé par le chanoine Lemaire dans la maçonnerie des gouttereaux et, pour le faîte du toit, par le recouvrement partiel de la fenêtre géminée est du second étage de la tour (voir Annexe).

Une question demeure concernant, d'une part, l'état aveugle du mur gouttereau nord, survenu entre le XVII^e et le début du XIX^e siècle et, d'autre part, le placement de la flèche sur la tour, probablement complétée par les deux contreforts de façade, le tout attesté au plus tôt au XVII^e siècle. Sur ce point, nous disposons heureusement de quelques indices. L'examen des reins des voûtes du rez-de-chaussée de la tour en 1915 a amené la découverte d'une épaisse couche de cendres de bois renfermant des morceaux de bronze fondu (voir Annexe). Par ailleurs, les maçonneries intérieures de la tour, à hauteur du deuxième étage, laissent apparaître de nombreuses traces de pierres calcinées et de mortier roussi témoignant d'un incendie (fig. 12)⁶⁶. Tout ceci indique que les parties hautes de la tour furent touchées par le feu, entraînant l'écroulement des toitures et charpentes et l'effondrement de la cloche. Ceci laisse surtout deviner que le premier étage ne fut pas voûté primitivement et que la voûte actuelle est un aménagement postérieur⁶⁷, peut-être le résultat d'une réparation qui – avec l'érection d'une nouvelle toiture en flèche et l'adjonction des contreforts –

⁶⁵ Bien que le plan de la chapelle avant restauration levé par Lemaire indique un aménagement parfaitement cohérent avec la maçonnerie du mur gouttereau.

⁶⁶ Sur ces traces, voir par exemple P. CHARRUADAS, Stéphane DEMETER, Michel DE WAHA, Vincent HEYMANS et Philippe SOSWNOSKA, « *Cepi incendioque delevi...* Enjeux politiques et réalité matérielle des destructions architecturales intentionnelles en Brabant méridional (XII^e-XVII^e siècles) », dans David ENGELS, Didier MARTENS et Alexis WILKIN, éd., *La destruction à travers l'histoire : pratiques et discours*, Bruxelles, 2013, p. 204-212.

⁶⁷ Luc-Francis Genicot, soulignant l'usage régulier de la voûte pour le rez-de-chaussée des tours romanes des XI^e-XII^e siècles, note justement que sa mise en œuvre aux étages est généralement plus limitée : L.-F. GÉNICOT, *Les églises mosanes...*, *op. cit.*, p. 270.



Fig. 12. Vue des maçonneries intérieures de la tour, deuxième étage, présentant des pierres calcinées et du mortier roussi (cliché Paulo Charruadas, 2013)

pourrait prendre place dans le contexte de la fin du XVI^e siècle⁶⁸. Dans ce cadre, la concentration anormale de blocs de grès ferrugineux, visible surtout sur la face occidentale de la tour à hauteur du premier étage, pourrait être un indice d'une reprise en sous-œuvre de la maçonnerie à ce niveau.

Un deuxième millésime <1667> est encore visible sur une pierre encastrée dans le mur de l'escalier menant à la chapelle⁶⁹, sans qu'il soit possible de déterminer à quoi cette date renvoie (si ce n'est à l'aménagement de l'escalier lui-même). Nous ne suivons donc pas sur ce point le chanoine qui adopta cette dernière date pour

⁶⁸ La correspondance chronologique que nous établissons entre la réparation de la chapelle à la fin du XVI^e siècle et l'étiage démographique évoqué plus haut au tout début du XVII^e siècle ne va pas sans poser problème. La question est d'autant plus épineuse que nous ignorons précisément comment se répartissait la charge financière de l'entretien de la chapelle entre le patron, Val-Duchesse, et les paroissiens. De même, il serait intéressant de préciser ce que représentait pour Val-Duchesse l'oratoire comme lieu de pèlerinage. En l'état, il faut imaginer que sa localisation aux portes du prieuré joua en faveur d'une restauration ambitieuse dans le goût du jour.

⁶⁹ V. TAHON, « Le prieuré... », *op. cit.*, p. 367. L. EVERAERT, « De Sint-Annakapel te Oudergem », *op. cit.*, p. 326.

caler la plus grande partie des transformations apportées à l'état roman initial de la chapelle⁷⁰.

La seconde phase de bouleversement de la chapelle peut être située à partir de la fin du XVIII^e siècle. La domination française entraîna en effet la fermeture de Val-Duchesse en 1796 et l'affectation de la chapelle et de ses abords à des fonctions non religieuses. Sainte-Anne ne rouvrit finalement ses portes au culte qu'après le Concordat de 1801⁷¹. Un document du 23 octobre 1806 évoque la *chapelle nommée Sainte-Anne, servant pour le culte catolique [sic] des habitants de ce hameau d'Auderghem*. Élément intéressant, le texte signale également que s'était adossée [à la chapelle] *une habitation composée de deux petites places, en outre un petit jardin (...)*. Cette demeure et le jardin attenant étaient alors occupés par une métayère⁷². Le cadastre primitif français de 1816 (mais préparé sur le terrain dans les années 1810-1812) confirme en effet qu'un bâtiment s'était adossé au côté sud de la chapelle, sur toute sa longueur : de forme oblongue et d'une largeur deux à trois fois plus petite que celle de la nef, il devait occuper au sol – si l'on accepte le gabarit donné par cette représentation – une assiette de *ca.* 12 x 3 m⁷³. C'est vraisemblablement cette construction, alors avec millésime <1581>, qui est représentée sur l'aquarelle du début du XIX^e siècle. Il est probable que ces ancrs furent récupérées sur le porche d'entrée latérale, détruit, pour laisser place à cette construction, et réutilisées selon une pratique très courante à l'époque⁷⁴. Après expropriation en 1812, la chapelle, l'habitation et le terrain furent vendus par les autorités françaises et hollandaises à divers propriétaires privés. En 1827, elle fut acquise par la commune de Watermael-Boitsfort⁷⁵. En dépit de cette période

⁷⁰ R. LEMAIRE, *La chapelle Sainte-Anne...*, *op. cit.*, *passim* et particulièrement p. 26 : « Les deux contreforts de la façade [de la tour] ne font pas partie de l'édifice primitif. (...) Comme ils furent ajoutés antérieurement à 1667, pour motif de solidité, on a cru bien faire de les y laisser. »

⁷¹ V. TAHON, *La chapelle Sainte-Anne à Val-Duchesse. Simple récit d'une heureuse résurrection*, Bruxelles, 1917, p. 13.

⁷² A. M. BOGAERTS, *Het klooster Hertoginnedal...*, *op. cit.*, p. 385-387, n° 158.

⁷³ AGR, Cartes et Plans manuscrits 8284, *Atlas cadastral général du canton d'Uccle, terminé sur le terrain en 1812, et confectionné en 1816*, f° 97v-98r, Auderghem, section B, dite d'Auderghem. Le cadastre réalisé par Philippe Vandermaelen (ca. 1836) montre également, mais malheureusement de manière moins précise, des ajouts accolés sur le mur sud de la chapelle (*Atlas cadastral du Royaume de Belgique – plan parcellaire de la commune de Watermael-Boitsfort avec les mutations jusqu'en 1836*, Bruxelles, 1836. Pour une reproduction, voir M. MEGANCK et A. GUILLAUME *et al.*, *Atlas...*, *op. cit.*, p. 16).

⁷⁴ Il suffit pour s'en convaincre de parcourir les pages des nombreux volumes du *Patrimoine monumental de la Belgique*.

⁷⁵ A. M. BOGAERTS, *Het klooster Hertoginnedal...*, *op. cit.*, p. 387-388, n° 158. A. MIGNOT, *Les douze propriétaires de 1812 à 1930 de la chapelle Sainte-Anne à Val-Duchesse – Auderghem*, Bruxelles, 1976, p. 13 et suiv.



Fig. 13. Carte postale montrant la chapelle Sainte-Anne depuis le sud, avant la rénovation des Madoux en 1902. Le bâtiment agricole accolé perpendiculairement au mur sud de la tour remplace un bâtiment plus élevé situé au même endroit, comme le laisse deviner l’empreinte d’une bâtière (collection Photothèque IRPA). Selon toute vraisemblance, ce bâtiment disparu apparaît sur l’aquarelle du début du XIX^e siècle (voir fig. 6)

de détention privée, un rapport du 29 juillet 1822, rédigé par une religieuse de Val-Duchesse à l’intention de l’archevêque de Malines, atteste du maintien du culte quotidien pour une population paroissiale de 856 fidèles⁷⁶. On a peine à imaginer une telle foule entassée dans la chapelle et on comprend mieux que Sainte-Anne l’ancienne ait été définitivement désaffectée en 1843 lors de l’érection à Auderghem d’une paroisse autonome et la construction d’une nouvelle église Sainte-Anne, plus vaste, au sud de l’ancien site, en bordure de la chaussée de Tervuren⁷⁷.

La chapelle, la construction attenante et le terrain furent alors vendus par la commune en 1860 au ministre d’État Henri de Brouckère, premier bourgmestre

⁷⁶ A. M. BOGAERTS, *Het klooster Hertoginmedal...*, op. cit., p. 388-389, n° 159 : *Alsoo zij aldaer ons oude kapelle van S. Anna voor kerk hadden daer dagelijks misse was voor die gemijnte daer wel 856 personen zijn, zoo mij mijnheer van Kampenhout, nu meier van Oudergem zijnde mij heeft gezijt, nu met alle voorvallen in het land heeft die capelle veel geleden, edog hebben zij altoos den goddenlijken dienst daer mogen behouden, alsoo daer veel toeloop was bij het miraculeus beld van Sint Anna (...).*

⁷⁷ V. TAHON, *La chapelle Sainte-Anne...*, op. cit. L. EVERAERT et Jaak DECEUNINCK, *De kerk en de Sint-Annaparochie van Oudergem (1843-1993)*, Anvers, 1993. A. MIGNOT, *Les douze propriétaires...*, op. cit., p. 20.

d'Auderghem en 1863⁷⁸. Ce dernier, après avoir fait l'acquisition de la ferme, loua l'ensemble comme exploitation agricole en 1868 avec mise en culture de l'ancien cimetière⁷⁹. Cette affectation eut une incidence matérielle profonde pour la chapelle, comme en atteste une photographie du XIX^e siècle : les baies gothiques du mur sud de la nef et du chœur furent remplacées par des ouvertures rectangulaires fonctionnelles, dans le bas et dans le haut des murs, tandis qu'un édifice simple d'un étage avec comble, complété par plusieurs appentis, fut accolé perpendiculairement au mur sud de la tour (fig. 13). L'empreinte de deux versants au sommet du premier étage de la tour et surmontant ladite construction laisse deviner une construction antérieure, peut-être le bâtiment haut avec cheminée aperçu sur l'aquarelle du début du XIX^e siècle.

Cette affectation invasive perdura jusqu'en 1902, année où la chapelle et son fonds furent rachetés par Alfred Madoux. Le nouveau propriétaire mit fin à l'usage profane du site et y entreprit une rénovation importante en vue d'y installer le caveau funéraire familial. La restauration fut radicale et supprima toutes les adjonctions liées à l'exploitation agricole, en particulier sur le mur sud, le plus touché : la construction accolée fut détruite (mais la porte latérale maintenue), de même que les « ouvertures [rectangulaires] modernes bouchées et ses deux baies en ogives (...) agrandies et regarnies de fenestragés [en fait, reconstituées] ». « Une petite sacristie fut bâtie dans l'angle ouest [en fait nord] du chœur »⁸⁰. Cette phase de rénovation est importante à souligner, car elle permet de prendre la mesure des altérations subies par le monument avant l'intervention des années 1915-1917.

En 1908, enfin, la veuve Madoux vendit la chapelle et le terrain à l'agent de change et vice-consul de Norvège, le baron Charles Dietrich, propriétaire du domaine de Val-Duchesse depuis 1903, qui l'incorpora dans sa propriété⁸¹. C'est à partir de ce moment que la Commission royale des Monuments et des Sites et le chanoine Lemaire entrèrent en scène, à la demande de Dietrich, pour y mener une restauration complète. Aux termes des travaux, la chapelle fut nouvellement consacrée en 1917 par le cardinal Mercier, archevêque de Malines, et rouverte au culte. Finalement, la chapelle fut léguée à la Donation royale par Dietrich en 1930, comme le reste du domaine de Val-Duchesse⁸².

⁷⁸ V. TAHON, *La chapelle Sainte-Anne...*, *op. cit.*, p. 14. A. MIGNOT, *Les douze propriétaires...*, *op. cit.*, p. 23-25.

⁷⁹ V. TAHON, *La chapelle Sainte-Anne...*, *op. cit.*, p. 14.

⁸⁰ V. TAHON, *La chapelle Sainte-Anne...*, *op. cit.*, p. 15.

⁸¹ V. TAHON, *La chapelle Sainte-Anne...*, *op. cit.*, p. 16-17. A. MIGNOT, *Les douze propriétaires...*, *op. cit.*, p. 30 et suiv.

⁸² A. MIGNOT, *Les douze propriétaires...*, *op. cit.*, p. 41.

À la veille de la restauration : une description de Victor Tahon (1909)

Nous disposons d'une description et d'un plan de la chapelle fournis par l'écrivain Victor Tahon en 1909, lesquels permettent de se faire une idée de l'édifice peu avant sa restauration, mais après la rénovation opérée par la famille Madoux en 1902. Lorsque Victor Tahon visita la chapelle en 1909, celle-ci présentait un aspect hétérogène. La tour romane demeure pour lui la partie la mieux conservée. La baie géminée donnant vers la nef apparaît alors bouchée et partiellement englobée dans les combles à la suite du rehaussement de la toiture. Tahon souligne que la nef était la partie la plus altérée. Une baie romane subsistait dans le mur sud, près de la tour, complétée par deux fenêtres gothiques, restituée en 1902 par la rénovation des Madoux. Quant au mur nord, il était alors dans sa totalité reconstruit en brique, sans ouverture, simplement renforcé de trois contreforts. L'auteur suggère avec justesse que les transformations gothiques s'accompagnèrent sans doute d'un remaniement de la toiture en vue de lui donner un profil plus aigu. Sous la toiture, poursuit Tahon, une voûte lambrissée en bois de forme brisée « sillonnée de nervures aussi en bois et décorée aux joints de motifs gothiques » avait été aménagée (fig. 11). Terminant avec le chœur, il le décrit comme étant de plan carré terminé par une abside polygonale à trois pans, percé par des fenêtres gothiques⁸³.

3. L'ŒUVRE DU CHANOINE LEMAIRE À SAINTE-ANNE : CONCEPTION ET NATURE D'UNE RESTAURATION

La doctrine du chanoine en matière de restauration

Avant d'aborder concrètement l'intervention du chanoine Lemaire à Sainte-Anne, il n'est pas inutile de rappeler quelles étaient ses conceptions en matière de restauration. Le chanoine a laissé une œuvre importante sur le sujet, en particulier son maître ouvrage *La restauration des monuments anciens* (1938)⁸⁴. En Belgique, sa

⁸³ V. TAHON, « Le prieuré... », *op. cit.*, p. 330-335.

⁸⁴ R. LEMAIRE, *La restauration des monuments anciens*, Anvers, 1938. Ouvrage postérieur de deux décennies à la campagne de Sainte-Anne, nous avons complété sa lecture par son Guide descriptif (R. LEMAIRE, *La chapelle Sainte-Anne...*, *op. cit.*), qui comporte aux pages 5-12 une présentation synthétique de ses idées, contemporaine de la restauration, ainsi que par un carnet manuscrit intitulé *Restauration*, daté de 1905-1906 (KU Leuven, UA, fonds Lemaire 16/2).

doctrine marqua les pratiques et demeura très influente bien au-delà de la Seconde Guerre mondiale⁸⁵.

À la lecture de ses travaux, il est frappant de constater combien la doctrine du chanoine Lemaire apparaît à la croisée des théories européennes en matière de restauration, opérant une sorte de synthèse entre la conception des « minimalistes », les adeptes du pittoresque influencés par les écrits de l'Anglais John Ruskin (1819-1900), et les tenants d'une intervention plus profonde, les « maximalistes », dans la foulée des théories de l'architecte français Eugène Viollet-le-Duc (1814-1879). Tout d'abord, il est indéniable que Lemaire fut influencé par l'architecte-restaurateur français. D'une manière générale, d'ailleurs, l'empreinte de Viollet-le-Duc en Belgique fut considérable⁸⁶. Trois grands principes théoriques de la pensée systématique du Français se retrouvent dans la vision du professeur de Louvain : un souci archéologique visant à permettre des interventions rationnelles basées sur les résultats d'observations et de fouilles si nécessaire ; une application souple et non doctrinaire des grands préceptes afin d'adapter la restauration aux situations pratiques ; enfin, une grande attention à la destination et à la fonction du monument à restaurer⁸⁷. Sur ce point, Viollet-le-Duc admettait volontiers des remaniements importants à visée fonctionnelle, dans la lignée des pratiques des bâtisseurs du passé⁸⁸.

Nous verrons bientôt dans le cas de la chapelle Sainte-Anne la place fondamentale que le chanoine accorda à l'archéologie comme forme d'étude préalable à la restauration. Il s'agissait, pour lui, d'un examen du sous-sol et des maçonneries – un examen invasif si on le pouvait pratiquement et financièrement : « La qualité maîtresse de l'architecte restaurateur sera sa science archéologique »⁸⁹. Dans le même temps, le chanoine Lemaire adopta une vision pragmatique et utilitariste

⁸⁵ Madeleine MANDERYCK, « De binnenrestauratie van de O.-L.-Vrouwekathedraal van Antwerpen », dans J. DE MAEYER, *et al.*, éd., *Negentiende-eeuwse restauratiepraktijk...*, *op. cit.*, p. 196.

⁸⁶ Herman STYNEN, *De onvoltooid verleden tijd. Een geschiedenis van de monumenten- en landschapszorg in België, 1835-1940*, Bruxelles, 1998, *passim*. J. DE MAEYER, *et al.*, éd., *Negentiende-eeuwse restauratiepraktijk...*, *op. cit.*, *passim*. Geert BEKAERT, « L'influence de Viollet-le-Duc sur l'architecture en Belgique et aux Pays-Bas vers 1900 », *Septentrion*, 1, 1985, p. 38-45.

⁸⁷ Eugène Viollet-le-Duc, « Restauration », dans *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e au XVI^e siècle*, Paris, 1856, t. 8, p. 14-34.

⁸⁸ Dans la vaste bibliographie consacrée à Viollet-le-Duc, voir par exemple G. BEKAERT, *À la recherche de Viollet-le-Duc*, Bruxelles, 1980 (Architectes+Recherches). Laurent BARIDON et François LOYER, *L'imaginaire scientifique de Viollet-le-Duc*, Paris, 1996 (Collections de l'Université des sciences humaines de Strasbourg. Villes, histoire, culture, société). Jean-Michel LENIAUD, *Viollet-le-Duc ou les délires du système*, Paris, 1994.

⁸⁹ R. LEMAIRE, *La restauration...*, *op. cit.*, p. 127 et suiv., p. 125 pour la citation.

conciliant les vues « minimalistes » et « maximalistes ». Dans ce sens, il appartenait pleinement au ^{XX}^e siècle et à la génération des Camillo Boito, Jan Kalf et Aloïs Riegl qui cherchaient à dépasser les antagonismes nés du ^{XIX}^e siècle⁹⁰.

Dans la foulée de l'architecte belge Louis Cloquet (1849-1920), le chanoine Lemaire opérait en effet une distinction importante entre « monument vivant » et « monument mort »⁹¹. Les premiers sont pour lui des édifices toujours en activité – continuant d'exercer leur fonction et par conséquent directement utiles pour la civilisation. Les seconds sont des bâtiments ayant perdu leur utilité pratique et ne rendant plus service. Toutefois, si les « monuments morts » n'ont plus d'utilité pratique, ils n'en sont pas moins des documents, c'est-à-dire des objets d'un immense intérêt pour les générations futures, à trois niveaux au moins : un « intérêt pittoresque », qui suscite chez celui qui regarde une émotion particulière et agréable ; un « intérêt archéologique et historique », le monument témoignant dans ses structures, tels une charte ou un récit narratif, des informations sur les hommes du passé (intérêt documentaire bien d'actualité en archéologie que le chanoine nomme « source monumentale »⁹²) ; enfin, un « intérêt artistique », qui suscite chez le connaisseur la jouissance esthétique face à une belle œuvre d'art.

Cette distinction n'implique toutefois aucune action automatique et décisive. Avec souplesse, le chanoine Lemaire plaidait pour une « théorie de la balance »⁹³ où chaque intérêt doit être pesé et confronté aux autres, un intérêt archéologique majeur pouvant, par exemple, contrebalancer un intérêt fonctionnel minime⁹⁴. Lemaire n'en fonde toutefois pas moins deux attitudes distinctes qui marquent dans son esprit un compromis entre les thèses de Ruskin et de Viollet-le-Duc. Un « monument mort » n'ayant plus d'utilité pratique doit être entretenu, tout au plus rénové, mais en aucun cas il ne doit être restauré, c'est-à-dire qu'il n'est pas utile de lui rendre son aspect complet tel qu'il est supposé avoir été créé. Il convient plutôt de le préserver du mieux possible dans son état pour qu'il continue à manifester les trois intérêts, voire dans certains cas qu'il disparaisse, puisque son

⁹⁰ Jukka JOKILEHTO, *A History of Architectural Conservation. The Contributions of English, French, German and Italian Thought towards an International Approach to the Conservation of Cultural Property*, thèse de doctorat inédite (University of York. Institute of Advanced Architectural Studies), 1985 (format PDF, février 2005), p. 389-390, 401-402.

⁹¹ R. LEMAIRE, *La restauration...*, *op. cit.*, p. 84 et suiv. Sur cette distinction chez Cloquet, voir J. JOKILEHTO, *A History of Architectural Conservation...*, *op. cit.*, p. 389.

⁹² R. LEMAIRE, *La restauration...*, *op. cit.*, p. 47. R. LEMAIRE, *La chapelle Sainte-Anne...*, *op. cit.*, p. 6 pour la citation.

⁹³ R. LEMAIRE, *La restauration...*, *op. cit.*, p. 119 : « Après mûr examen, après avoir mis dans la balance les divers coefficients en présence, il a été décidé soit de réparer, soit de restaurer, soit de reconstruire, de modifier, ou d'achever l'édifice. »

⁹⁴ R. LEMAIRE, *La restauration...*, *op. cit.*, p. 84 et suiv.

rôle est terminé⁹⁵. Néanmoins, en application du même principe de la balance, « si la restauration peut augmenter la valeur archéologique et esthétique, on le fera », sans toutefois aller trop loin dans la reconstruction, même en s'appuyant sur des documents historiques⁹⁶.

Un « monument vivant », en revanche, parce qu'il continue à servir concrètement la société, doit être restauré, voire même restitué, car outre les trois bénéfices qu'il peut apporter, il manifeste « un intérêt pratique », fonctionnel. « Il va donc sans dire que nous devons surtout les conserver soigneusement, ces monuments-là, les entretenir et, s'ils sont endommagés, les restaurer. Nous nous trouvons même parfois dans la nécessité de les modifier, de les agrandir ou de les achever, pour mieux les adapter à leur fonction. Tout en les traitant avec les égards dus à leur vieille noblesse, nous avons le droit d'exiger d'eux des services adéquats »⁹⁷. À l'instar de Viollet-le-Duc, le chanoine Lemaire justifiait l'adaptation nécessaire des « monuments vivants » à leurs éventuelles nouvelles fonctions par l'attitude même des architectes du passé, qui n'hésitèrent pas à transformer et à moderniser au point que « certains édifices constituent pour nous un cours presque complet d'archéologie du moyen-âge »⁹⁸.

Ceci n'empêche toutefois pas Lemaire de critiquer les conceptions de Viollet-le-Duc lorsqu'elles sont poussées à fond. La volonté de retour à des formes pures et originales (doctrine de l'unité de style), tirées parfois de l'imagination du restaurateur, a selon lui fait disparaître au XIX^e siècle de nombreux aménagements de l'époque moderne qui, outre le fait qu'ils auraient mérité d'être conservés, ont été remplacés par des pastiches et des reconstitutions fantaisistes, « dont la vue arrache des imprécations aux archéologues et des pleurs aux artistes »⁹⁹. L'audace dans la transformation et la restauration, si l'utilité l'exige, doit être menée avec la science de l'archéologue et le sens esthétique de l'artiste : d'une part, il convient de documenter ce qu'on restitue. « L'architecte reproduira identiquement les parties disparues, et il achèvera ce qui est imparfait, sans y mettre du sien » (attitude archéologique). Si les sources font défaut, alors l'architecte en tant qu'artiste reprendra ses droits (attitude esthétique) : « il ne s'efforcera pas d'inventer de l'« ancien », mais il composera

⁹⁵ R. LEMAIRE, *La restauration...*, *op. cit.*, p. 9 : « L'idéal serait que chaque chose disparût d'elle-même quand son rôle est terminé ».

⁹⁶ R. LEMAIRE, *La restauration...*, *op. cit.*, p. 89.

⁹⁷ R. LEMAIRE, *La restauration...*, *op. cit.*, p. 113. R. LEMAIRE, *La chapelle Sainte-Anne...*, *op. cit.*, p. 8 pour la citation.

⁹⁸ R. LEMAIRE, *La restauration...*, *op. cit.*, p. 18 et suiv., p. 19 pour la citation.

⁹⁹ R. LEMAIRE, *La restauration...*, *op. cit.*, p. 39 et suiv. R. LEMAIRE, *La chapelle Sainte-Anne...*, *op. cit.*, p. 9 pour la citation.

librement, en se contentant, à l'exemple de ses prédécesseurs d'avant le XVII^e siècle, d'obtenir un accord esthétique avec les parties subsistantes »¹⁰⁰.

On le voit, le chanoine Lemaire fonda une doctrine médiane, souple, à la fois utilitariste, esthétique et archéologique.

Le chanoine Lemaire à Sainte-Anne : entre réhabilitation fonctionnelle et intérêt archéologique

Abordons maintenant comment Lemaire mena en pratique la campagne de restauration de la chapelle Sainte-Anne. Le diagnostic général de la chapelle dressé par lui avant l'intervention et exposé dans son *Guide descriptif* est sans appel, révélant de prime abord un édifice globalement de peu d'intérêt : « monument mort », aménagé alors en chapelle funéraire pour la famille Madoux, un pis-aller où « elle n'était que la caricature d'un édifice religieux », par ailleurs d'un « intérêt pittoresque » moyen, d'un « intérêt artistique » « d'une banalité glaciale » à l'intérieur, insignifiante à l'extérieur tant les remaniements ultérieurs avaient été menés selon lui de manière indélicate, enfin d'un « intérêt archéologique » plutôt minime. « À l'exception du clocher, exemplaire bien conservé du type roman brabançon, tout ce qui restait de l'état primitif était caché ou abîmé, et les transformations effectuées au XVII^e siècle avaient été plutôt des déformations »¹⁰¹.

Avec un jugement aussi sévère, on comprend pourquoi il n'a pas cru bon d'intégrer la chapelle Sainte-Anne au corpus des églises de sa thèse sur *Les origines du style gothique en Brabant* (1906)¹⁰² et que celle-ci ne fut (re)mise à l'honneur qu'après la campagne de restauration : d'abord dans la thèse de Constant Leurs publié en 1922, puis dans la synthèse du chanoine sur l'architecture romane dans les anciens Pays-Bas (1952)¹⁰³.

Tous les ingrédients étaient réunis dans son système de pensée – et en application de sa théorie de la balance – pour aboutir à une non-restauration. Qu'est-ce qui changea la donne ? Les comptes rendus des séances de la Commission royale des Monuments et des Sites, à laquelle appartenait le chanoine Lemaire depuis 1913, et le contexte international permettent peut-être de lever un coin du voile et d'approcher cet épisode important de l'histoire de la chapelle.

¹⁰⁰R. LEMAIRE, *La restauration...*, *op. cit.*, p. 92. R. LEMAIRE, *La chapelle Sainte-Anne...*, *op. cit.*, p. 11-12 pour les citations.

¹⁰¹R. LEMAIRE, *La chapelle Sainte-Anne...*, *op. cit.*, p. 13-14.

¹⁰²R. LEMAIRE, *Les origines du style gothique en Brabant...*, *op. cit.*

¹⁰³C. LEURS, *Les origines du style gothique en Brabant...*, *op. cit.*, p. 64-70. R. LEMAIRE, *De romaanse bouwkunst...*, *op. cit.*, p. 98 et 141.

Dès 1902, l'attention de la Commission avait été attirée par le comte Aymard d'Ursel sur l'état de dégradation de la chapelle et, le 19 juin de cette année, une inspection des lieux avait été organisée. La visite, antérieure de peu à la rénovation par les Madoux, fit l'objet d'un compte rendu par l'architecte en chef de la Province de Brabant, Valère Dumortier, membre correspondant de la Commission, qui fournit une appréciation générale de la chapelle, un édifice en mauvais état. Dumortier souligne pour la tour qu'« une seule de ces baies, celle du sud, est à peu près intacte : les autres ont perdu leur colonnette et, par suite, leur tympan. La couverture de la tour est en fort mauvais état¹⁰⁴ (...). Le mur sud de la nef paraît remonter à une époque encore plus reculée que la tour ; on y remarque une petite baie romane qui n'a guère que les proportions d'une meurtrière (...). La nef et le chœur ont été très remaniés (...) ; leur couverture était en bardeaux ; les bardeaux ont disparu, mais leur ossature en charpente existe encore »¹⁰⁵.

L'opportunité d'une restauration se concrétisa finalement en 1915, en pleine guerre. Le nouveau propriétaire du château de Val-Duchesse, le baron Charles Dietrich, sollicita la Commission en vue de procéder à des travaux afin que l'édifice devienne la chapelle privée de son domaine¹⁰⁶. « Indigne du magnifique domaine de Val-Duchesse », selon le chanoine Lemaire, une campagne de fouille et une restauration complète, financées entièrement par les deniers du propriétaire, redevaient une option. Le monument, à l'état de « mort », ressuscitait grâce à ce nouveau projet d'affectation¹⁰⁷. Il faut en convenir, l'argument est pertinent, mais subtil et montre combien la doctrine du chanoine était fondamentalement pragmatique. Il convient aussi de bien prendre la mesure du moment. La chapelle Sainte-Anne fut, selon toute vraisemblance, l'unique restauration survenue en Belgique durant les années de la Grande Guerre. On imagine dès lors sans difficulté qu'en cette période marquée en Belgique par de lourdes destructions matérielles et architecturales, la Commission et le chanoine Lemaire saisirent l'occasion sans hésiter¹⁰⁸. Un compte rendu publié par la Commission en 1919 et dressant le bilan final et circonstancié de la campagne laisse deviner que l'initiative fut peut-être bien plus partagée : « Treize années plus tard [après la première visite sous l'œil de Valère Dumortier], nous [la Commission]

¹⁰⁴Une ancienne photographie prise de l'ouest, non datée, mais vraisemblablement antérieure à la restauration des Madoux en 1902, montre un trou important dans la couverture de la tour, laissant apparaître des éléments de charpente : Hubert SCHOTS, *Auderghem et ses peintres*, Bruxelles, 1978, p. 12.

¹⁰⁵BCRAA, 41, 1902, p. 132-134.

¹⁰⁶BCRAA, 55, 1916, p. 10 et 75.

¹⁰⁷R. LEMAIRE, *La chapelle Sainte-Anne...*, *op. cit.*, p. 14. BCRAA, 55, 1916, p. 75 ; 58, 1919, p. 44.

¹⁰⁸Nous devons cette importante remarque à Thomas Coomans. Qu'il en soit ici, encore une fois, remercié.

revînmes à la charge cette fois auprès de M. Ch. Dietrich, propriétaire du domaine de Val-Duchesse, dans lequel il avait englobé, depuis quelque temps, la charmante chapelle romane du XI^e siècle. Les transformations qu'elle avait subies la rendaient méconnaissable. (...) Nous applaudîmes à la décision que son haut goût artistique avait inspirée au propriétaire, de faire restaurer ce petit temple et d'en commettre la charge à un artiste consciencieux et plein d'expérience, notre savant collègue, M. le chanoine Lemaire, professeur à l'Université de Louvain. Nous lui conseillâmes de faire procéder à des fouilles internes et externes et d'exécuter prudemment des dérochages à l'intérieur. Dès le 10 septembre 1915, M. Dietrich nous annonça que ces travaux préliminaires étaient terminés et nous engagea à les venir examiner. Nous n'y manquâmes point et suivîmes, dès lors, les travaux qui s'exécutèrent sans interruption, d'après les plans que M. Lemaire soumit, jusque dans les détails, à la critique de la Commission royale. Le résultat (...) fut des plus heureux. (...) La critique publique (...) a ratifié, croyons-nous, sans exception, les félicitations chaleureuses que nous adressâmes, les 11 et 14 juillet 1917, à MM. Ch. Dietrich, le chanoine Lemaire, maître d'œuvre ; l'architecte Herman Lemaire ; Mlle Lemaire, artiste en broderies ; MM. van Gramberen, artiste-peintre ; Vermeylen, sculpteur ; Bisschops, orfèvre ; Désir, tapissier ; et Breydel, architecte-paysagiste. Heureux ceux qui, comme M. Dietrich, purent grâce à de favorables circonstances, soustraire des artistes, artisans et ouvriers à la désespérante plaie du chômage ! »¹⁰⁹. Replacé dans ce contexte, il apparaît bien que le projet de restauration relève d'une initiative concertée dans un climat sociopolitique et matériel exceptionnel (la guerre) – ce qui souligne la portée symbolique du projet de restauration –, dans un cadre géographique et financier idéal – une chapelle désaffectée et isolée dans un vaste domaine privé et un propriétaire aisé disposé à prendre l'ensemble des frais à sa charge. Par ailleurs, le lecteur aura bien remarqué que trois Lemaire sont, au total, impliqués dans la campagne de restauration. L'architecte Herman Lemaire n'est autre que le frère du chanoine, architecte en chef au Ministère des Travaux publics et père de Raymond M. Lemaire. Mademoiselle Maria Lemaire était la sœur du chanoine et de l'architecte Herman¹¹⁰. Les modalités globales de mise en route de la restauration révèlent une opération de circonstance et d'opportunité.

La justification donnée par Lemaire lui-même dans son *Guide descriptif*, ambigu de prime abord, prend un sens plus concret : « monument mort » de peu d'intérêt et donc inéligible pour une restauration, « les parties anciennes restées apparentes

¹⁰⁹BCRAA, 58, 1919, p. 287-288.

¹¹⁰BCRAA, 56, 1917, p. 98 : « La restauration de cette chapelle, exécutée sous la direction de notre distingué Collègue M. le chanoine Lemaire, (...) auquel ont collaboré outre M. le chanoine Lemaire, son frère, M. l'architecte Lemaire, sa sœur, Mademoiselle Lemaire... ».

faisaient soupçonner cependant dans le monument un spécimen intéressant de l'époque romane primitive, et il était permis d'espérer que des fouilles intelligemment conduites, auraient amené plusieurs découvertes précieuses ». Il ajoutait à bon droit que « les fouilles archéologiques sous les églises, toujours fécondes, sont le plus souvent fort difficiles à exécuter pour des motifs d'ordre pratique ou financier (...). Par exception, tel n'était pas le cas ici. On était libre d'aller jusqu'au bout, sans tenir compte d'autres considérations. (...) On résolut donc de faire de la chapelle Sainte-Anne une restauration vraiment archéologique, sans aucune autre arrière-pensée, d'autant que l'art et le pittoresque ne pouvaient qu'y gagner et que l'utilité y trouverait également son compte »¹¹¹.

La campagne de fouille et de restauration

La campagne se déroula d'août 1915 à mai 1917. Les options choisies sur le plan architectural furent celles dictées par Lemaire, en accord avec la Commission qui assura un suivi des travaux et proposa plusieurs correctifs de nature pratique. Les découvertes et les observations archéologiques imposèrent les lignes directrices (voir Annexe). Sur le plan pictural et concernant le mobilier, tout document faisant défaut, la restauration chercha à articuler au mieux harmonie esthétique et besoins liés à la nouvelle destination : « Lui rendre scrupuleusement ses formes architecturales primitives, a été un acte de piété archéologique ; lui assurer une décoration et un ameublement harmonisés avec la construction d'une part et avec la destination de l'autre, était une œuvre d'adaptation difficile mais bien faite pour tenter l'artiste. Il fallait, tout en ne nuisant pas à l'aspect sévère et simple des lignes d'ensemble, produire l'aspect riche qui convient à une chapelle de château »¹¹². Un riche programme iconographique fut ainsi imaginé en l'honneur de sainte Anne, « l'aïeule du Sauveur », et exposant de manière détaillée le mystère de la Rédemption¹¹³.

Si le chanoine travailla d'une manière générale en bon archéologue, il ne semble pas avoir poussé la méthode jusqu'à enregistrer graphiquement sa zone de fouille et ses observations par des relevés précis de la situation existante au moment de son intervention. Rien de tout cela dans ses archives, si ce n'est plusieurs plans, des dessins, parfois métrés, et des croquis de situation¹¹⁴. On notera en particu-

¹¹¹R. LEMAIRE, *La chapelle Sainte-Anne...*, *op. cit.*, p. 14-15. Voir également IDEM, « La doyenne des églises... », *op. cit.*, p. 290.

¹¹²R. LEMAIRE, *La chapelle Sainte-Anne...*, *op. cit.*, p. 45.

¹¹³R. LEMAIRE, *La chapelle Sainte-Anne...*, *op. cit.*, pp. 45 et suiv.

¹¹⁴KU Leuven, UA, fonds Lemaire 643, pièces n° 354/1/3, 354/1/5, 354/1/6, 354/1/8, 354/1/9, 354/1/12 et 354/1/14.

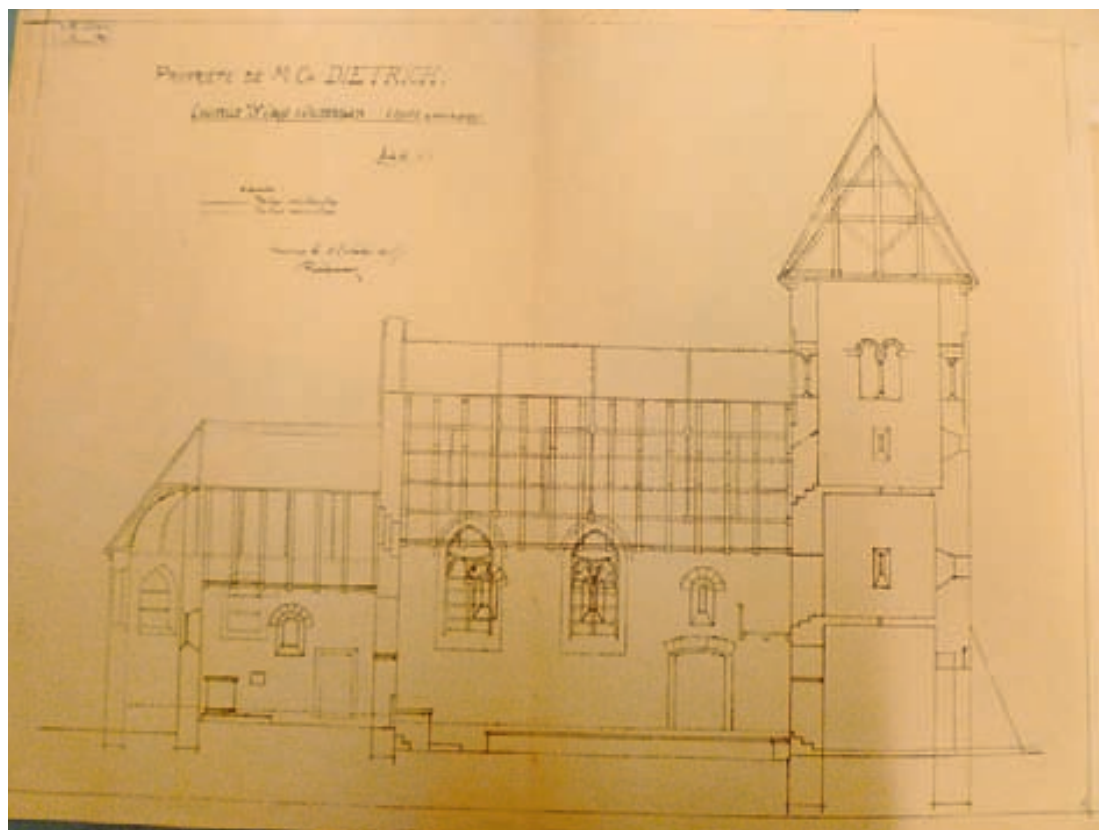


Fig. 14. Dessin d'une coupe en élévation de la chapelle Sainte-Anne, superposant la situation existante et les modifications projetées. Document signé et daté par Raymond Lemaire à Louvain, le 1^{er} octobre 1915 (© KUL, UA)

lier une coupe en élévation superposant la situation existante et les modifications projetées¹¹⁵ (fig. 14). La liste exhaustive des travaux, des observations et des transformations effectués à la chapelle étant fournie en annexe, nous nous contenterons de synthétiser les grands axes de l'intervention du chanoine.

La campagne de Lemaire débuta par un décapage intérieur complet de la chapelle et la réalisation de plusieurs sondages dans le sol le long des murs intérieurs. La mise à nu des maçonneries permit de mettre au jour plusieurs baies et structures anciennes qui servirent de guide pour la restitution de l'édifice. Dans le mur sud du chœur, on découvrit à l'état obstrué une « porte du paradis » et, à côté, une baie de fenêtre primitive. Avec celle encore en place dans le mur sud de la nef, elle constitua la référence formelle pour la restitution : la première pour la recons-

¹¹⁵Dessin signé et daté par Lemaire à Louvain, le 1^{er} octobre 1915 (KU Leuven, UA, fonds Lemaire 643, pièce non numérotée).

truction des fenêtres visibles actuellement dans la nef (cinq baies), la seconde dans le chœur (deux baies). La « porte du paradis » fut remise en service avec placement d'un nouveau linteau. L'ancien ayant disparu, le chanoine Lemaire fit reproduire à l'identique celui conservé à la « porte du paradis » de Sainte-Vérone de Leefdaal. Les sondages menés dans le chœur révélèrent en outre les fondations de l'ancien chevet droit, lequel fut reconstruit après destruction de l'abside polygonale.

L'ouverture du sol dans la nef mit au jour deux éléments importants. D'une part, un niveau de sol primitif surmonté, 50 cm plus haut, d'un niveau de pavement correspondant au seuil de la porte latérale du mur sud a constitué la preuve du caractère postérieur de cette dernière et entraîna son rebouchage. D'autre part, un banc de pierre longeant les murs sud-est de la nef fut découvert et restitué sur les murs latéraux et ouest. Le mur nord fut reconstruit sur le modèle du mur sud et sa baie originale.

L'observation de l'élévation du mur sud de la nef et du chœur révéla deux maçonneries distinctes, correspondant à une phase ultérieure de rehaussement : la partie inférieure du mur, sur 4 m de haut environ, peut être considérée comme la maçonnerie primitive ; au-dessus, un rehaussement d'environ 1 m marque le sommet des murs gouttereaux, correspondant à la phase de reconstruction de la toiture au XVI^e siècle avec modification de la pente, rehaussement du faîte et aménagement probable sur la nef des grandes baies en arc brisé. Ce rehaussement, clairement visible au niveau de la nef sur une ancienne photographie (fig. 9), fut démonté et une nouvelle corniche fut restituée sur le modèle de celle de l'église de Bertem. Les toitures furent ensuite reconstituées. Au-dessus de la nef, la pente fut rabaissée et ramenée à son tracé original de 45°, dont une empreinte subsistait sur le mur est de la tour. Cette opération libéra du même coup la baie géminée du mur est de la tour. Une nouvelle charpente, de typologie à chevrons formant ferme, en chêne du pays et reconstituée selon un modèle élémentaire – entrails, chevrons-arbalétriers, poteaux et faux-entrails – d'après des exemples conservés en région de Louvain, fut mise en place en remplacement de la charpente lambrissée, jugée fort dégradée. Les bois ont été débités à la scie mécanique et assemblés à mi-bois avec des chevilles, tandis que les fermes ont reçu une numérotation à l'ancienne, marquée au ciseau. Un plafond plat fut aménagé, dont les planches furent directement clouées sur les entrails de la nouvelle charpente. Enfin, les trois baies géminées de la tour, probablement renouvelées lors de la restauration par les Madoux en 1902, furent restituées sur le modèle de celle conservée sur le mur est, tandis que la toiture de la tour, d'aspect très récent, fut reconstruite sur le modèle de Saint-Lambert d'Heverlee.

Globalement, la restitution de Lemaire, pour archéologique qu'elle soit, n'en demeure pas moins basée sur un certain nombre d'hypothèses. Les baies et certaines structures intérieures jugées primitives (le banc de pierre, par exemple) ont été

extrapolées pour reconstituer des élévations soit disparues (côté nord, chevet droit du chœur), soit réaménagées aux époques ultérieures (côté sud). Si l'hypothèse de restitution du mur sud apparaît mieux fondée que celle des autres élévations et de la charpente, il demeure toutefois fondamentalement impossible de juger aujourd'hui du crédit à accorder à ces reconstructions. De nombreux éléments sont irrémédiablement perdus à la suite de la restauration alors que la grande diversité formelle de l'architecture romane n'est plus à démontrer¹¹⁶. Tout au plus doit-on accepter que le plan restitué par Lemaire semble bel et bien correspondre à un état primitif crédible. Bien menées et convenablement interprétées, les fouilles ont en effet permis au chanoine d'approcher concrètement le plan primitif, tout comme la situation des baies de porte et donc le système d'accès à la chapelle a été vraisemblablement bien élucidé. On peut affirmer que la porte d'entrée axiale de la tour est bien l'entrée primitive et que la porte latérale sur la nef fut un aménagement postérieur. D'une manière générale, la proportion des volumes a elle aussi été bien restituée par l'examen attentif des maçonneries, notamment sur les murs sud de la nef et du chœur, et sur le mur est de la tour.

4. EN GUISE DE CONCLUSION : LA CHAPELLE SAINTE-ANNE ET LE CHANOINE LEMAIRE, UNE UNION DE CIRCONSTANCE ?

Comme à Bierbeek, où le chanoine Lemaire et l'architecte Pierre Langerock « romanisèrent » l'église (1897-1914)¹¹⁷, la restauration de la chapelle Sainte-Anne lui donna l'occasion de procéder à une restitution romane des formes, considérées comme primitives, selon le principe (pourtant dénoncé par lui-même) de l'unité de style. Lemaire défendit ici ce principe en mettant en balance la faible valeur esthétique du monument fortement remanié à l'époque moderne et l'intérêt archéologique d'une restauration visant à retrouver l'édifice primitif.

La nature de ces deux restaurations diffère toutefois quelque peu et permet de mieux comprendre le contexte de l'intervention à Auderghem. Le cadre financier, d'une part, et la position d'autorité de Lemaire, de même que l'équipe réunie autour de lui, d'autre part, ont engendré des approches différentes à Bierbeek et à l'orée de la forêt de Soignes. Il apparaît à l'analyse de la campagne de Bierbeek par Thomas Coomans que la restauration fut le résultat d'un compromis entre les vues pratiques de l'architecte, Pierre Langerock, membre correspondant de la Commission royale des Monuments et des Sites, les vues esthétiques de cette dernière, maître d'ou-

¹¹⁶E. DEN HARTOG, *Romanesque Architecture...*, *op. cit.*

¹¹⁷T. COOMANS, « Van kapittelkerk tot priorijkerk... », *op. cit.*

vrage, les capacités financières de la Fabrique d'église (argent public) et les vues archéologiques « idéalistes » d'un chanoine à l'aube de sa carrière. À Auderghem, le chanoine Lemaire, alors devenu membre correspondant de la Commission et assisté de son frère architecte, Herman Lemaire, semble avoir été bien plus en position de force. Bien qu'encadré par la Commission, il fut en mesure de laisser libre cours à ses options archéologiques et formelles, dans un contexte financier privé, totalement assumé par le riche propriétaire de la chapelle.

Les circonstances de la guerre et des moyens illimités d'un commanditaire privé permirent au chanoine Lemaire de conduire une restauration complète, appuyée sur les fouilles faites lors de l'étude préalable, et de restituer l'édifice selon le principe de l'unité de style. Certes dans un état primitif idéalisé, mais appuyé – il faut le reconnaître – sur une série de sondages et d'examen du bâti qui font aujourd'hui de la chapelle une restitution, certes, mais en aucun cas une invention basée sur la transposition massive à Auderghem de données formelles issues d'autres sites. L'idéal de Lemaire a joué à Sainte-Anne, mais il n'y a pas dominé.

À travers cet article, nous espérons avoir clarifié l'histoire de cet édifice sur le temps long et avoir fourni aux historiens de l'architecture et aux archéologues du bâti une première mise au point sur cette matière complexe. Par exemple, l'éclaircissement de la question liée à l'accès primitif (axial *vs.* latéral) permet d'affirmer avec un bon degré de certitude que Sainte-Anne fut bel et bien dotée d'emblée d'une porte axiale dans la tour et que la porte latérale sur la nef ne fut aménagée que plus tard. Considérée comme une église de type « mosan », la chapelle Sainte-Anne ne répond donc qu'imparfaitement aux critères de cette « école », d'ailleurs de plus en plus battus en brèche pour ce qui concerne la production architecturale. L'édifice montre bien, globalement, son appartenance à la zone d'influence rhéno-mosane, mais dans une région de confins, le Brabant oriental, et pour une catégorie d'édifices (le groupe inférieur, aurait dit Luc-Francis Genicot) qui cadre mal avec une typologie stricte établie sur le modèle des grands et moyens édifices d'Empire¹¹⁸. Presque tout reste encore donc à faire si l'on souhaite réévaluer dans cette région l'architecture romane et poursuivre ainsi les travaux pionniers du chanoine Lemaire. Nous avons pensé cette mise au point comme une introduction, permettant de replacer avec plus d'assurance la chapelle Sainte-Anne dans de futurs corpus d'étude. Une porte est maintenant ouverte pour une étude archéologique approfondie du bâti de cet édifice.

¹¹⁸ Sur cette remise en question salutaire du style mosan, voir Sophie BALACE, *Historiographie de l'art roman*, Doctorat en histoire, art et archéologie, Université de Liège. Faculté de Philosophie et Lettres. Département des sciences historiques, 2009.

Annexe. Tableau circonstancié des fouilles, observations et transformations mises en œuvre par le chanoine Lemaire à la chapelle Sainte-Anne

Sources : R. Lemaire, *Guide descriptif...*, *op.cit.* *Bulletin des Commissions royales d'Art et d'Archéologie*, 55, 1916, *passim*.

Juillet 1915	
Travaux	Observations, constats et découvertes
<p>Décapage complet des enduits muraux intérieurs</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Découverte d'une ancienne baie de porte bouchée dans le mur sud du chœur, donnant accès à cette partie (« porte du paradis ») ; 2. Découverte à côté de cette « porte du paradis » d'une baie romane primitive bouchée par un remplissage en briques ; 3. Découverte dans la baie romane subsistant dans le mur sud de la nef, du côté de la tour, d'une grossière rainure de 0,06 à 0,10 m de profondeur faisant le tour intérieur de la fenêtre et, dans l'enduit de plâtre, de trois débris vermoulus du châssis primitif en chêne qui s'insérait dans la rainure, auxquels tenaient encore des lamelles de plomb « encadrant les anciens carreaux en verre grossier de couleur verdâtre » ; 4. Abside polygonale sans fondation et en maçonnerie grossière ; 5. Exécution rudimentaire de l'encadrement des baies gothiques avec « briques chanfreinées à coup de truelle » ; 6. Mur gouttereau nord construit en pierres blanches sur les assises inférieures, « la partie supérieure, deux mètres environ de hauteur, était en briques » ; 7. Découverte d'une couture nette entre le mur gouttereau nord en briques et l'ancienne maçonnerie romane du mur est de la tour ; 8. Découverte d'une couture nette entre le mur gouttereau sud et le mur séparant la tour de la nef ; 9. Arcade triomphale, entre la nef et le chœur, « considérablement surélevée ». Opération grossière exécutée en briques.
<p>Fouilles sous le pavement du chœur</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Découverte des fondations du mur de chevet plat détruit lors de l'aménagement de l'abside polygonale ; fondations construites en grosses pierres ferrugineuses et connectées de manière homogène aux murs latéraux sud et nord du chœur ; 2. Découverte sous le pavement contemporain : d'une couche d'argile correspondant à la fonction agricole de la chapelle, puis en-dessous du pavement primitif relié de manière homogène à l'enduit rouge original des murs latéraux.
<p>Débouchage de la « porte du paradis »</p>	<p>Niveau de seuil de cette porte plus élevé environ d'une marche par rapport au pavement primitif du chœur.</p>

Fouilles sous le pavement de la nef, principalement dans la partie sud-ouest, le long des murs, peu perturbés par des aménagements plus récents (constatés à l'angle sud-est avec le caveau funéraire des Madoux et à l'angle nord-ouest avec un massif de maçonnerie d'environ 20-30 cm de haut constituant un <i>suppedaneum</i> et autel latéral)	1. Découverte 0,2 m sous le pavement contemporain d'un pavement de sol dont le niveau correspond au seuil de la porte ménagée dans le mur sud ; « puis à cinquante centimètres plus bas le niveau et plusieurs parties bien conservées du pavement primitif », constitué de dalles en pierres blanches, de forme rectangulaire et de grandeurs différentes, posées sur le sable vierge ; 2. Découverte d'un banc de pierre, probablement périmétrique sur tout l'intérieur de la nef, dont le corps est en saillie d'environ 0,25 m. « Plusieurs dalles plates, ornées d'une moulure en quart de rond, formaient le siège de ce banc » ; 3. Découverte de la partie basse du mur nord original, plus épais de 0,15 m que le mur qui le remplaça en élévation. 4. Découverte dans les déblais de plusieurs morceaux de tuiles plates en terre cuite, provenant peut-être de la toiture primitive.
	Deux murettes encadrant un escalier rudimentaire à trois marches, construit en pierres blanches liées par « un mortier très dur mêlé de débris de tuileaux », rachetaient la différence de niveau entre le pavement primitif de la nef, plus haut de 0,60 m environ, du pavement primitif du chœur. Les murettes étaient revêtues d'un enduit peint de couleur rouge vif.
Décapage et examen des piédroits de l'arc triomphal entre la nef et le chœur	Découverte d'une battée de 1 m de haut environ et de 0,04 m de profondeur.
	Pavement (primitif ?) de la tour plus haut d'une marche que le pavement primitif de la nef.
Examen des maçonneries extérieures de la nef et depuis les combles	Changement d'appareil visible à 1 m environ sous la corniche, témoignant d'un rehaussement du mur et de la toiture. Modification d'ailleurs confirmée par les traces de l'ancienne pente de toiture, inclinée à 45°, visible depuis les combles sur le mur est de la tour. « La continuation de cette trace aboutissait, à une assise près (celle de la corniche), au niveau du changement d'appareil dans les murs latéraux. Un passage, dont on voyait clairement la trace, reliait jadis le deuxième étage de la tour avec le grenier de l'église ».
Examen des maçonneries extérieures du chœur	Même changement d'appareil constaté.
Démontage méthodique de la partie supérieure des maçonneries du chœur marquées par ce changement d'appareil	Découverte d'un « plateau bien égalisé portant encore la trace des anciennes sablières. La silhouette générale primitive de l'édifice ne laissait dès lors plus l'ombre d'un doute ».
Débouchage de la baie romane primitive du mur sud du chœur	La baie romane ne présente pas d'ébrasement ni de glacis extérieur ; de même, pas de trace de châssis, mais de deux barlotières en fer, « dont un peu de rouille indiquait encore l'emplacement ». Cette baie apparaît ainsi différente de celle conservée dans le mur sud de la nef : plus large que celle de la nef et sans ébrasement, au contraire de celle de la nef.

Examen des contreforts de la tour	Découverte des coutures attestant que les contreforts furent construits ultérieurement.
Examen des baies géminées	Seule la baie est, vers la nef, est primitive, ayant été bouchée et partiellement recouverte par le pan de toiture rehaussé. Les trois autres semblent aussi été remplacées au cours du temps.
Examen de la voûte en berceau couvrant le rez-de-chaussée de la tour	Voûte à appareil grossier et aux reins très épais. Découverte dans ces reins d'une épaisse couche de cendres de bois renfermant des morceaux de bronze fondu.
Août 1915-début 1916	
<p>Campagne de travaux (restauration proprement dite) visant, sur base des éléments révélés par la fouille et l'examen du bâti à « rétablir les formes essentielles ».</p> <p>Un état avancé des travaux a été l'objet d'un premier examen validé par la Commission le 28 décembre 1915.</p>	<p>La tour :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Remplacement sur la tour des trois fenêtres géminées sur la base d'un moulage effectué sur la baie préservée du côté de la nef ; 2. Reconstruction de la toiture et de la charpente de la tour en s'inspirant de celle de la chapelle Saint-Lambert d'Heverlee ; 3. Conservation de la croix en fer forgé, à la demande la Commission (28 décembre 1915) ; 4. Le pavement du rez-de-chaussée de la tour étant 0,18 m plus élevé que le niveau de sol de la nef et afin d'éviter tout accident, à la demande de la Commission (29 février 1916), Lemaire fait déniveler progressivement le sol, depuis l'entrée vers la baie d'accès à la nef, « tout en laissant apparentes sur les deux côtés les traces de l'ancienne disposition ». <p>La nef, ayant « subi beaucoup plus de remaniements que la tour (...) a demandé une restauration plus radicale » :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Reconstruction du mur nord sur base du mur sud et de la petite baie romane subsistant du côté de la tour ; extraction de grès ferrugineux dans un banc découvert à une cinquantaine de mètres de la chapelle pour reconstituer les chaînages d'angle du mur nord et certaines pierres des piédroits de l'arcade triomphale (voir <i>infra</i>) ; 2. Reconstruction sur le mur sud de deux baies romanes en lieu et place des fenêtres gothiques sur le modèle de la baie subsistant dans ce même mur du côté de la tour ; 3. Les carreaux, mises en plomb et châssis des baies romanes sont reconstitués sur la base des découvertes de débris faites dans la baie romane subsistant dans le mur sud ; 4. Bouchage de la porte dans le mur sud ; 5. La toiture est rabaisée après suppression des parties supérieures de mur considérées comme postérieures et la pente corrigée à 45° selon l'empreinte observée dans le mur est de la tour ; la charpente primitive ayant disparu, on reconstruit celle-ci « d'après les documents de la même époque qui se voient dans les églises apparentées, telles que Bierbeek, Mousty, Saint-Vérone [Leefdaal], Berthem, Vossem, Haut-Ittre, etc. », c'est-à-dire une charpente à chevrons formant ferme en « chêne du pays », chaque ferme (un entrain de 0,25 x 0,20 m, deux

	<p>chevrons de 0,18 x 0,18 m et quatre poteaux de 0,16 x 0,16 m) étant indépendante des autres et disposée à 0,80 m d'intervalle, sans autre contreventement que les sablières basses et les lattes de support de la couverture ; enfin, une nouvelle corniche, dans « un type apparenté du XI^e siècle », est installée sur le modèle de l'église de Berthem : selon Lemaire, cette corniche ne pouvait être identique, à l'origine, à celle de la tour, plus récente, et avait donc dû être retaillée lors des travaux de rehaussement du faîte du toit ;</p> <p>6. La voûte lambrissée est supprimée et un plafond plat en chêne est cloué directement sur les entrails ;</p> <p>7. Un banc de pierre a été construit sur tout le périmètre intérieur de la nef, sur le modèle du banc mis au jour dans l'angle sud-est ;</p> <p>8. L'arcade triomphale, dans son état rehaussé aux Temps modernes, a été laissée telle quelle, mais néanmoins après remplacement de certaines pierres ferrugineuses des piédroits, fort abîmées. La hauteur primitive de l'arcade correspond à la hauteur des piédroits en grès ferrugineux ;</p> <p>9. Deux autels latéraux sont aménagés de part et d'autre de l'arcade triomphale et du petit escalier menant au chœur ;</p> <p>10. Rétablissement du niveau de sol primitif.</p> <p>Le chœur :</p> <p>1. Destruction de l'abside polygonale et reconstruction de l'ancien mur du chœur retrouvé en fondation ;</p> <p>2. Destruction du mur nord, à l'exception de son amorce, considérée comme originale, et reconstruction ;</p> <p>3. Deux baies romanes restituées sur le modèle de celle conservée sur le mur sud sont aménagées dans les murs est et nord ; la « porte du paradis » est remise en fonction avec ajout d'un linteau qui avait disparu, sur le modèle en tympan de la porte d'entrée axiale et de la « porte du paradis » de la chapelle Sainte-Vérone à Leefdaal ;</p> <p>4. Reconstruction de la charpente selon le type mis en œuvre dans la nef, mais étant donné la plus faible portée, deux poteaux de soutien à la structure triangulaire et non quatre.</p> <p>La couverture :</p> <p>Elle est reconstituée avec des tuiles anciennes récupérées sur d'autres sites, sans précision.</p>
--	--

Courant de l'année 1916-début 1917

La décoration intérieure et le mobilier furent laissés à l'œuvre d'un groupe d'artistes et d'artisans chargé dans le courant de l'année 1916 de composer de manière libre, mais en accord avec l'esthétique des lieux sous la direction de la Commission. La découverte d'enduits peints de couleur rouge et bleue assez vive donna le ton de la création artistique, le chanoine plaçant à juste titre pour une polychromie, « élément essentiel dans les conceptions des architectes de l'époque romane, et le rôle de la décoration picturale (...) d'autant plus important que la simplicité des moyens architecturaux lui laissait un champ plus vaste. »

Le rôle de l'école dans l'éducation à la citoyenneté européenne. Considérations autour de la situation italienne*

ANTONIETTA DE LUCA

« L'école diffère de la salle du tribunal. Pour vous, magistrats, compte uniquement ce qui est la loi établie. L'école au contraire est assise entre le passé et le futur. Et doit les avoir l'un et l'autre à ses côtés. C'est l'art délicat de conduire les enfants sur un fil de rasoir : d'un côté former chez eux le sens de la légalité (ceci ressemble à votre fonction), de l'autre, la volonté d'améliorer les lois qui est le sens politique (ceci se différencie de votre fonction) », Lorenzo Milani, *Lettres aux juges*, 1965.

1. LES JEUNES ET L'INSTRUCTION EN EUROPE

« Les jeunes ne se satisfont pas d'une Europe pacifiée et des valeurs communes, mais ils attendent une Europe en mesure de leur offrir des opportunités concrètes »¹. C'est avec les mots de l'un des principaux représentants de la jeunesse européenne que nous voulons ouvrir la réflexion sur le thème proposé. Le président des jeunes Fédéralistes européens mentionne et souligne l'exigence de résultats concrets qui a animé les attentes de ses contemporains lors des rencontres de l'Union européenne en 2009. C'est que l'Europe, on le sait, n'est pas actuellement une communauté à vocation sociale.

D'ailleurs, en relisant les textes des traités, il apparaît clairement que la question socio-éducative n'a pas figuré dans ses priorités jusqu'en 2009, année de l'échec définitif du projet constitutionnel naufragé six années plus tôt, et de la ratification qui s'ensuivit du traité de Lisbonne, le premier document dans lequel s'impose à l'attention des États la préoccupation désormais impossible à différer du développement culturel. La « Société de la connaissance » a ainsi fait partie du langage courant, s'accompagnant de l'octroi de moyens financiers pour le développement des structures didactiques liées aux technologies de la communication et à la connaissance des langues ; et c'est ainsi que l'expression « L'unité dans la diversité » a commencé à se concrétiser.

Dans la partie III, titre XII, Art. 165 du traité de Lisbonne est institué le secteur *Instruction, jeunesse, sport et formation professionnelle*, appelé à définir les politiques suivantes :

- a) Développer la dimension européenne dans l'éducation ;

* Traduction française du texte original italien par Françoise JURION.

¹ Pii SAMUELE, *Oltre il muro, la scuola europea*, Agenzia Nazionale LLP, 2010.

- b) Promouvoir la connaissance des langues ;
- c) Favoriser la mobilité et l'échange d'étudiants ;
- d) Réaliser la reconnaissance académique réciproque des diplômes ;
- e) Stimuler la participation des jeunes à la vie démocratique de l'Union.

Tout ceci est entièrement fondé sur le principe de libre circulation des personnes, consacré en 1985 par les Accords de Schengen, signés entre la France, l'Allemagne, la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas, mais qui, jusqu'à aujourd'hui, ne sont pas encore ratifiés par les vingt-huit États-membres, la discussion restant apparemment ouverte pour des raisons liées à la crise actuelle de la gestion des flux migratoires.

Bien que la mobilité soit un instrument important pour développer la prise de conscience de la citoyenneté supranationale, il semble indiscutable toutefois que la réalisation du point A doit passer avant tout par les canaux institutionnels de l'apprentissage formel, lequel a lieu à l'école et dans la formation professionnelle, et que la mobilité représente un complément à ce type de parcours.

La définition de l'action communautaire dans le domaine de l'éducation prévoit, dans le vocabulaire européen, que tous les pays membres demeurent responsables de leur propre système d'instruction et de formation tant en ce qui concerne le contenu des programmes que l'organisation de l'enseignement.

L'Union européenne, selon l'article 165 du traité de fonctionnement de l'Union, se limite à contribuer au développement de la qualité de l'éducation, moyennant l'intensification de la coopération entre pays membres et en finançant les actions éventuellement nécessaires.

La politique de coopération en matière d'enseignement est déterminée par le programme *Éducation et Formation 2020*, qui intègre les divers autres programmes de financement comme *l'Éducation et la formation tout au long de la vie* et, en ce qui concerne l'enseignement scolaire, les sous-programmes *Comenius*, *Léonardo da Vinci*, le *programme transversal* et *Jean Monnet*. L'instruction donc est de la compétence exclusive des États et l'Union européenne ne peut intervenir dans la réglementation de son fonctionnement. Elle peut seulement encourager la coopération entre les établissements moyennant la construction de réseaux, de partenariats, de jumelages. Les crédits, en ce sens, sont considérables, mais au fond de la question subsiste ce concept de compétence exclusive des États, un concept lié, surtout, à la sauvegarde de la différence des patrimoines culturels des divers pays et à l'idée qu'elle se concrétise exactement à la frontière entre les deux polarités de l'unité dans la diversité. Posé de cette façon, le problème peut seulement produire des solutions ancrées dans le principe de la circulation, comme les expériences d'échange et la diffusion des bonnes pratiques mais, ... s'agit-il d'une solution adéquate au contexte d'aujourd'hui ?

L'horizon de la globalisation et l'Europe de l'entreprise ont-ils véritablement intérêt à unifier et à développer la société de la connaissance du vieux continent dans la perspective de consolider le sentiment d'appartenance à une communauté supranationale de citoyens ou bien n'est-il peut-être pas plus facile d'exercer un contrôle implicite sur des entités fragmentées, dans le sens du très efficace et combien expérimenté principe *divide et impera* ?

2. LA CULTURE ET LA CITOYENNETÉ DANS UNE PERSPECTIVE DE CHANGEMENT

L'attention accordée à l'éducation dans le traité de Lisbonne la place en fait dans le contexte d'une logique instrumentale : plutôt qu'une fin, la connaissance représente un moyen au service de compétences plus élevées dans le domaine scientifique afin de garantir la compétitivité du premier marché mondial, tout à fait indisposé à l'idée de perdre sa souveraineté économique de place d'affaires, à cause de la crise économique survenue en 2008 avec une issue imprévisible et avec un risque de banqueroute des États les plus faibles.

« La Résistance en appelait à « la possibilité effective pour tous les enfants français de bénéficier de l'instruction la plus développée », sans discriminations ; or, les réformes proposées en 2008 vont à l'encontre de ce projet. De jeunes enseignants, dont je soutiens l'action, ont été jusqu'à refuser de les appliquer et ils ont vu leurs salaires amputés en guise de punition. Ils se sont indignés, ont « désobéi », ont jugé ces réformes trop éloignées de l'idéal de l'école républicaine, trop au service d'une société de l'argent et ne développant plus assez l'esprit créatif et critique »². Du reste, il n'est pas certain, avec la métamathématique, que se développe le sentiment de citoyenneté : « celui qui paye de sa personne – affirme un maître très aimé – témoigne qu'il veut une loi meilleure, c'est-à-dire qu'il aime la loi plus que d'autres. [...] Cette technique d'amour constructif de la loi je l'ai apprise avec les jeunes tandis que nous lisions le Criton, l'Apologie de Socrate, la vie du Seigneur dans les quatre Évangiles, l'autobiographie de Gandhi, les lettres du pilote d'Hiroshima. Des vies d'hommes qui ont contrasté tragiquement avec l'organisation en vigueur à leur époque, non pour l'ébranler mais pour la rendre meilleure³».

Le climat humaniste étant totalement désavantagé, puisque la connaissance des langues est aussi, dans les faits, exclusivement instrumentalisée par les logiques commerciales, la possibilité reste limitée, dans le milieu scolaire, d'agir sur cette sphère. Cette possibilité se concrétise souvent, avec l'aide de *Cittadinanza e*

² Stéphane HESSEL, *Indignez-vous*, Indigène Editions, Montpellier, 2010.

³ Lorenzo MILANI, *L'obbedienza non è più una virtù*, Stampa Alternativa, Rome, 1998.

*Costituzione*⁴ dans les curricula nationaux, et avec le lancement de projets liés aux actions de la Commission, du Parlement, du Conseil européen et du Conseil de l'Europe.

La Commission européenne justifie son efficacité grâce aux actions coordonnées par la Direction générale *Éducation, Culture et Sport* ; au sein du Parlement européen œuvre la Commission *Culture et Instruction* ; tandis que le Conseil européen n'a pas d'espace pour intervenir en la matière et que le Conseil de l'Europe agit via la *Direction Culture et Patrimoine culturel et naturel*, mais reste privé du pouvoir institutionnel des trois autres organismes, étant donné sa configuration d'organisation internationale.

Le rôle du Conseil de l'Europe est de favoriser la création d'un espace démocratique et juridique commun, avec le concours des 47 États adhérents, dans le cadre de la *Convention européenne des droits de l'homme*. Au sein de cette mission prend place également l'encouragement de la prise de conscience et la valorisation de l'identité et de la diversité culturelle comme forme de sensibilisation.

Sans passer par le point essentiel de l'emploi, qui demeure le trait d'union par excellence entre l'école et l'exercice de la citoyenneté responsable, rappelons la pensée d'un juriste éminent qui affirmait que « l'homme ne peut être libre s'il ne lui est pas garanti une éducation suffisante pour prendre conscience de soi, pour lever les yeux de la terre et pour entrevoir dans un rayon de lumière, qui descend d'en haut de ses ténèbres des fins plus grandes⁵ ». On peut revenir alors à la demande posée par le jeune fédéraliste : « Que faire pour conquérir la confiance de la nouvelle génération d'Européens ? La faire bouger ! Pourquoi ne pas instaurer un « Erasmus universel », compris comme une forme de service civil au niveau européen qui offre à tous (et pas seulement aux étudiants universitaires) la possibilité de vivre l'Europe et de tirer tous les bénéfices pour la formation d'une citoyenneté cosmopolite ? Dans l'attente de cette révolution copernicienne, l'Union européenne mettrait à la disposition des ressources plus importantes pour la création d'un véritable « espace européen de l'instruction ».

⁴ Note du traducteur : *Cittadinanza et Costituzione. Apprendere l'Unione Europea a Scuola* est un projet adopté par le ministère italien de l'Éducation (Loi 169/288 et circulaire ministérielle n°86 du 27/10/2010), présenté en septembre 2011 à la Commission européenne dans le cadre du programme Jean Monnet par l'Université de Padoue, financé par celle-ci, dont l'objectif général est d'augmenter le niveau de connaissance générale sur l'Union européenne, ses politiques et ses institutions, de manière à réduire le fossé s'élargissant entre la société civile et les institutions européennes. Ce projet spécifique a un double but : former un groupe d'enseignants-tuteurs provenant de toutes les régions d'Italie sur le thème des droits de l'homme et de la citoyenneté active dans l'Union européenne, et élaborer un parcours de formation pour l'apprentissage de l'Union européenne à l'école.

⁵ Piero CALAMANDREI, *Per la scuola*, Sellerio, Palerme, 2008.

Au-delà du mur, dès lors, « l'école européenne » patiente avec ses fondations en construction et ses espaces à explorer⁶ et, en recevant la question pleine de sens de Samuele Pii sur la nécessité d'un grand investissement dans le secteur éducatif, elle attend qu'on travaille à la naissance d'une école véritablement accessible, inclusive et de qualité pour tous les citoyens européens, une institution éducative, capable de dénouer l'alliance avec l'idée de nation et d'accéder ensuite avec bonheur aux nécessaires processus de négociation relatifs à l'élaboration d'un ensemble de règles culturelles communes, à la sphère de compétence supranationale d'où elle est exclue pour l'instant, par la volonté des seuls Gouvernements.

3. ÉCOLE, CITOYENNETÉ, ÉTAT, EUROPE

« L'école est un lieu de formation et d'éducation, fondé sur l'étude, l'acquisition de connaissances et le développement de la conscience critique⁷», ainsi que l'institution socio-éducative destinée à garantir l'instruction et la formation par des programmes d'études coordonnés et ordonnés méthodiquement. Et si ce sont les étudiants qui le disent... c'est certainement valable comme définition. L'encyclopédie italienne *Treccani* le confirme aussi et Lorenzo Milani la dépeint avec ces mots au tribunal qui l'accuse, en 1965, d'apologie du délit pour avoir exhorté les jeunes à la désobéissance civile : « L'école est différente de la salle du tribunal. Pour vous, magistrats, vaut seulement ce qui est la loi établie. L'école par contre est assise entre le passé et le futur et doit les avoir l'un et l'autre à ses côtés. C'est l'art délicat de conduire les jeunes sur un fil de rasoir : d'un côté former chez eux le sens de la légalité (ceci ressemble à votre fonction), de l'autre la volonté d'améliorer les lois, qui est le sens politique (ceci se différencie de votre fonction). La tragédie de votre métier de juge est que vous avez le devoir de juger avec des lois qui ne sont pas toutes justes. Il y a, en Italie, encore vivants des magistrats qui, dans le passé, ont dû condamner à mort. Si tous, aujourd'hui, nous sommes horrifiés à cette pensée, nous devons remercier ces maîtres qui aidèrent à progresser, en apprenant à critiquer la loi qui avait cours alors. Voilà pourquoi, dans un certain sens, l'école est en dehors de votre organisation judiciaire. L'adolescent n'est pas encore pénalement responsable et n'exerce pas encore de droits souverains, il doit seulement se préparer à les exercer demain et est pour cela d'un côté notre inférieur, puisqu'il doit obéir et que nous répondons de lui, mais d'un autre côté, il est notre supérieur puisqu'il décrètera demain des lois meilleures que les nôtres. Le maître doit être, pour autant qu'on

⁶ S. PII, *Oltre il muro...*, *op. cit.*

⁷ *Statuto delle Studentesse e degli Studenti della Repubblica Italiana*, art. 1 § 1.

puisse prédire, scrutateur des « signes des temps », deviner dans les yeux des jeunes les belles choses que l'on y verra clairement demain et que nous voyons seulement de manière confuse. Le maître est aussi, dès lors, en quelque sorte, en dehors de votre organisation même si à son service. Si vous le condamnez, vous attendez au progrès législatif. Quant à leur vie de jeunes majeurs demain, je ne puis dire à mes garçons que l'unique moyen d'aimer la loi est de lui obéir. Je puis seulement leur dire qu'ils devront tenir en grand respect les lois des hommes qu'il faut observer quand elles sont justes (c'est-à-dire quand elles sont la force des faibles)⁸. Tandis que nous, dans la stupeur absolue suscitée par l'actualité d'une définition ainsi construite de l'éducation à la citoyenneté, synthèse de théorie et de pratique, nous nous attardons en cherchant à circonscrire d'autres horizons contextuels de choses désormais pour soi bien peu délimitables.

Si, en fait, le contenu de la citoyenneté consiste dans le traitement des droits énoncés dans les actes constitutionnels et dans les déclarations des droits, nous pouvons distinguer les droits civils, qui délimitent le pouvoir de l'État sur l'individu, des droits politiques, qui garantissent la participation des individus au gouvernement de l'État, et des droits sociaux, qui consistent en une obligation d'intervention de la part de l'État en faveur du citoyen.

Il s'agit d'une relation entre le singulier et l'entité de l'État qui unit l'un à l'autre, sur le présupposé du lien avec le territoire, dans le respect réciproque des droits et des devoirs. Les actions qui contribuent à former la conscience civique dans les États-nations en déclin sont de la compétence des institutions socio-éducatives et, par analogie, celles qui contribuent à former la conscience civique dans les entités supranationales, en croissance, sont de la compétence des institutions communautaires appelées, si pas encore à intervenir, au moins à stimuler la construction de l'Europe de la connaissance de la *Stratégie 2020*, dont un des objectifs est précisément de « Promouvoir l'égalité, la cohésion sociale et la citoyenneté active⁹ ».

Pour ne citer qu'un exemple, la puissance des flux migratoires met sérieusement en question, aux yeux de tous, l'idée de citoyenneté nationale qui, au moins en Italie, est, du reste, élaborée à partir du *Statut Albertin*. Juridiquement, on peut affirmer que le statut de citoyen consiste en la condition de la personne physique à qui l'organisation juridico-étatique reconnaît la pleine jouissance des droits civils et politiques, mais, en substance, dans nos auditoriums, bien qu'avec des dérogations, il n'est pas admis plus de 30 % d'étudiants étrangers par classe. Et pourtant, la

⁸ Lorenzo MILANI, *L'obbedienza...*, op. cit.

⁹ Luce PIPINO, *Storia della cooperazione europea nel settore dell'istruzione e della formazione*, Bruxelles, Commission européenne, 2006.

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1948, ainsi que *la Constitution de la République italienne*, prescrivent bien autre chose. Inscrite dans l'article 20 du traité sur le fonctionnement de l'Union, la citoyenneté européenne constitue une extension des droits de la citoyenneté nationale du pays-membre auquel on appartient, dont les droits de circuler et de séjourner librement sur le territoire de l'Union. Elle figure aussi dans l'article 45 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. La possibilité d'accéder à l'instruction dans un autre État-membre fait partie des droits garantis. La reconnaissance des qualifications professionnelles, l'accès à la santé, à la sécurité sociale, les droits politiques actifs et passifs comme la participation au renouvellement du Parlement européen et des organismes locaux de l'État-membre de nouvelle résidence, font partie de la charte d'identité communautaire, un document étroitement lié au statut démocratique fondateur.

Dans ce cadre, seuls les ministères de l'Éducation interviennent pour réformer les curricula nationaux avec l'adjonction de disciplines comme l'éducation à la citoyenneté, ce qui est nettement insuffisant pour faire perdre les caractères typiquement provinciaux de l'école, tandis que l'adhésion à des programmes communautaires sur ce thème est encore trop rare, à cause de difficultés d'ordre administratif, linguistique et financier. La couverture partielle des frais représente, pour les établissements scolaires, une sérieuse limite à la participation à de telles initiatives, surtout dans les pays où la crise économique a frappé le système public et où l'école de référence est comprise comme étant celle des pouvoirs publics, de l'État. *Comenius*, *Léonard de Vinci* et *le programme transversal* ne sont donc pas la panacée à tous les maux si l'objectif de l'école est aussi de former à la citoyenneté européenne.

La réponse est sans doute ailleurs et est fort en avance sur son temps, mais d'un point de vue pédagogique, dans une perspective à moyen terme, le passage de la sphère éducative et culturelle de la souveraineté nationale à la souveraineté supranationale serait un défi compatible à la fois avec celui des marchés, et avec celui d'une Europe plus sensible à l'appel de l'humanisme politique et social. C'est seulement ainsi que pourrait être rendue possible une négociation authentique des contenus entre les patrimoines culturels des divers pays, et c'est seulement à ce niveau que pourrait être obtenue, étape après étape, la réussite des procédures de codécision déjà mises en place, dans la sphère politique, et qui, dans le domaine culturel, se réfèrent à l'expression « dialogue interculturel ». Ouvrir les frontières entre les cultures et s'abandonner aux « contaminations » réciproques réanimerait un idéalisme européen perdu à cause des plus aveugles nationalismes. Et la protection de la singularité avec sa peur de la diversité serait finalement battue au nom d'une école européenne bien différente de celle qui existe aujourd'hui.

BIBLIOGRAPHIE

- ANDREWS G. (ed.), *Citizenship*, Lawrence and Wishart, Londres, 1991.
- BARBALET J. M., *Cittadinanza*, Padoue, Liviana, 1992.
- BAUBOECK R., *Transnational Citizenship*, Aldershot, Elgar, 1994.
- BEINER R., *Theorizing Citizenship*, New York, State University, 1995.
- BETTELHEIM B., *Imparare a leggere*, Milan, Feltrinelli, 1982.
- BOSNIAK L., *Denationalizing Citizenship*, dans ALEINIKOFF T.A., KLUSMEYER D., *Citizenship Today. Global Perspectives and Practices*, Washington DC, Carnegie Endowment for International Peace, 2001, p. 237-252.
- BRUBAKER W.R. (ed.), *Immigration and the Politics of Citizenship in Europe and North America*, Lanham, University Press of America, 1989.
- CANTARO A., *Il secolo lungo. Lavoro e diritti sociali nella storia europea*, Rome, Ediesse, 2006.
- CAPITINI A., *Educazione aperta*, Florence, La Nuova Italia, 1968.
- COSTA, P., *Civitas. Storia della cittadinanza in Europa, I : Dalla civiltà comunale al Settecento*, Roma-Bari, Laterza, 1999.
- IDEM, *Civitas. Storia della cittadinanza in Europa, III, La civiltà liberale*, Ivi, 2001.
- IDEM, *Cittadinanza*, Ivi, 2005.
- DAL LAGO A., *Non-persone. L'esclusione dei migranti in una società globale*, Milan, Feltrinelli, 1999.
- ESPING-ANDERSEN G., *I fondamenti sociali delle economie postindustriali*, Bologne, il Mulino, 2000.
- FERRAJOLI L., *Dai diritti del cittadino ai diritti della persona*, dans ZOLO D. (ed.), *op. cit.* IDEM, *Diritti fondamentali e sfera pubblica internazionale*, dans SALVATI M. (ed.), *op. cit.*
- GIAMPIETRO G., *Scuola: punto e basta?*, Pise, Edizioni del Cerro, 1998.
- GOSEWINKEL D., *Historical Development of Citizenship*, dans SMELSER N.J., BALTES P.B., (eds.), *Encyclopedia of Social and Behavioral Sciences*, III, New York, Elsevier, 2001, p. 1852-1857.
- HAMMAR T., *State, Nation and Dual Citizenship*, in BRUBAKER W.R., (ed.), *op. cit.*
- HOFFMAN J., *Citizenship Beyond the State*, Londres, Sage, 2004.
- ISIN E.F., TURNER B.S., *Handbook of Citizenship Studies*, Londres, Sage, 2002.
- JACOBSON D., *Rights Across Borders. Immigration and the Decline of Citizenship*, Londres, Johns Hopkins University Press, 1996.
- KYMLICKA, W., *La cittadinanza multiculturale*, Bologne, il Mulino, 1999.
- LA TORRE M., *Cittadinanza e ordine politico. Diritti, crisi della sovranità e sfera pubblica in una prospettiva europea*, Turin, Giappichelli, 2004.
- LIPPOLIS V., *La cittadinanza europea*, Bologne, il Mulino, 1994.
- MARSHALL T.H., *Cittadinanza e classe sociale*, Rome-Bari, Laterza, 2002.
- MEZZADRA S., *Cittadinanza : soggetti, ordine, diritto*, Bologne, CLUEB, 2004.
- IDEM, *Diritto di fuga. Migrazioni, cittadinanza, globalizzazione*, Verone, Ombrecorte, 2006.
- IDEM (ed.), *I confini della libertà*, Rome, DeriveApprodi, 2004.

- MILANI L., *Lettera a una professoressa*, Florence, L.E.F., 1967.
- IDEM, *L'obbedienza non è più una virtù*, Rome, Stampa Alternativa, 2008.
- PORROTTA G., *Le mille e una scuola*, Padoue, Didascalibri, 1993.
- RIGO E., *Ai confini dell'Europa*, in MEZZADRA S. (ed.), *op. cit.*
- IDEM, *Europa di confine. Trasformazioni della cittadinanza nell'Unione allargata*, Rome, Meltemi, 2007.
- ROKKAN S., *Formazione degli stati e differenze in Europa*, in TILLY C., *op. cit.*
- SALVATI M. (ed.), *Dichiarazione universale dei diritti dell'uomo. 10 dicembre 1948*, Rome, Ediesse, 2006.
- SASSEN S., *Migranti, coloni, rifugiati. Dall'emigrazione di massa alla fortezza Europa*, Milan, Feltrinelli, 1999.
- SCHUCK P., *Liberal Citizenship*, dans ISIN E.F., TURNER B.S., *op. cit.*
- SCLAVI M., *A una spanna da terra*, Milane, Feltrinelli, 1994.
- SMITH R.M., *Citizenship: Political*, in SMELSER N.J., BALTES P.B. (eds.), *op. cit.*, p. 1857-1860.
- SOYSAL, Y.N., *Limits of Citizenship. Migrants and Postnational Membership in Europe*, Chicago, University Press, 1994.
- TILLY C., *La formazione degli Stati nazionali nell'Europa Occidentale*, Bologne, il Mulino, 1984.
- TURNER B.S., *Citizenship and Capitalism: The Debate over Reformism*, Londres, Allen and Unwin, 1986.
- VECA S., *Cittadinanza*, Milan, Feltrinelli, 1990.
- WALLERSTEIN I., *Citizens All? Citizens Some! The Making of Citizen*, E.P. Thompson Memorial Lecture, Univ. of Pittsburgh, 18 avril 2002, <http://fbc.binghamton.edu/papers.htm>.
- IDEM, *Utopistica. Le scelte storiche del XXI secolo*, Trieste, Asterios, 2003.
- ZINCONI G., « Cittadinanza: trasformazioni in corso », dans *Filosofia politica*, 14, 2000, p. 71-98.
- IDEM, « Cittadinanza e processi migratori: tesi sulle trasformazioni e i conflitti », dans *Diritto, immigrazione e cittadinanza*, 2, 2000.
- IDEM (ed.), *Familismo legale. Come (non) diventare cittadini*, Rome-Bari, Laterza, 2006.
- ZOLO D., (ed.), *La cittadinanza. Appartenenza, identità, diritti*, Rome-Bari, Laterza, 1994.

De pierre et de bois : vers une histoire du paysage à travers l'étude de la chaux et des mortiers

MARIE DEMELENNE, FABRICE DAGRAIN,
ROALD HAYEN, & LAURENT VAN PARYS

Parfois méconnus et méjugés, les mortiers et enduits historiques constituent une mine d'informations très importante pour l'archéologue et l'historien. Tous les aspects qu'ils envisagent sont concernés : les technologies, les fonctions, la stratigraphie, la chronologie, l'environnement et le savoir-faire.

Dans le cadre de notre thèse de doctorat¹, sous la co-direction des professeurs A. Dierkens et M. de Waha, soutenue à l'Université libre de Bruxelles en juin 2013, nous avons cherché à mettre en évidence toutes les potentialités du matériau et particulièrement sa part humaine, liée à l'exploitation de l'environnement et à ses modifications, au programme architectural et à ses évolutions, au bagage culturel et technique ainsi qu'à l'expérience des chauxourniers et des maçons.

Partant du constat que les enseignements à tirer des mortiers et de la chaux historiques sont sous-utilisés par les archéologues de terrain en Wallonie, et du fait qu'un accroissement des connaissances à leur sujet permettrait une conservation-restauration du patrimoine historique avec des matériaux davantage compatibles et durables, la thèse adopte une double démarche expérimentale.

En premier lieu, un protocole de caractérisation original a été créé, ainsi qu'une base de données évolutive des mortiers et enduits historiques en Wallonie comprenant à ce jour plus de vingt-cinq sites et 700 échantillons.

Le protocole de caractérisation s'est attaché à utiliser à la fois des méthodes connues et réputées éprouvées, comme la macroscopie et la pétrochimie. Un volet original a été également intégré au sein de ce protocole, consacré à la caractérisation des propriétés physiques et mécaniques des matériaux, développé en partenariat avec la Faculté polytechnique de l'Université de Mons. Quatre sites majeurs ont été choisis dans la base de données : la villa romaine de Merbes-le-Château (Erquelinnes, Province de Hainaut), à Nivelles, les édifices religieux du sous-sol de la Grand-Place et des cryptes archéologiques de la collégiale Sainte-Gertrude, la fortification carolingienne de Pont-de-Bonne (Modave, Province de Liège) et le Palais de Charles de Lorraine à Mariemont (Morlanwelz, Province de Hainaut).

¹ Marie DEMELENNE, *Brûler du caillou. Histoire et archéologie de la chaux et des mortiers en Wallonie: de la villa de Merbes au Palais de Mariemont. Thèse présentée en vue de l'obtention du grade académique de Docteur en Histoire, art et archéologie*, Université libre de Bruxelles, 2013.

Les résultats obtenus par les différentes méthodes ont été comparés et confrontés entre eux, afin d'évaluer leur pertinence en fonction des questions posées.

Une première histoire du matériau en Wallonie a ainsi été jalonnée tout en contribuant à la compréhension et à l'interprétation des sites majeurs mentionnés. D'un point de vue méthodologique, un protocole minimal destiné à l'archéologie et un autre, complémentaire, destiné à documenter les actions de conservation-restauration, ont été décrits, et les ressources nécessaires pour les mettre en œuvre évaluées.

En second lieu, nous nous sommes attachée à documenter le processus de fabrication de la chaux, en recoupant différentes sources (textuelles, iconographiques, résultats de fouilles et observations de terrain, artisanat contemporain et expérimentations) afin de préparer un cycle d'expérimentation archéologique de cinq fours à chaux. Ces structures ont été reconstituées sur deux sites historiques de la chauxonnerie wallonne : le site des Fours de l'Almanach à Calonne (Antoing, Province de Hainaut) et la villa romaine de Malagne (Rochefort, Province de Namur), à proximité immédiate des carrières de pierre de Jemelle. Enregistrées et instrumentées, nos expérimentations ont permis d'évaluer les quantités de combustibles (houille, bois, charbon de bois) nécessaires pour calciner deux types de pierre calcaire. Ce cycle a permis d'approcher *in vivo* le savoir-faire technique et d'évaluer les besoins en ressources (durée des aménagements, matériaux, personnel) indispensables pour produire la chaux. Ces résultats ouvrent la voie à de nouvelles manières d'appréhender le chantier de construction au sein de l'environnement naturel et anthropique (communautés et bassins culturels et techniques, modes de transmission des savoir-faire...).

Le cas particulier du Palais de Charles de Lorraine à Mariemont constitue un bel exemple de la richesse des hypothèses engendrées par l'étude du matériau. Ainsi, après une présentation du contexte historique et archéologique de l'ensemble, nous exposerons les résultats obtenus grâce à l'analyse pétrochimique des mortiers et enduits de l'aile des écuries du château². Ces résultats constituent le point de départ d'une réflexion sur les ressources environnementales nécessaires à l'édification de cette construction. La confrontation de nos résultats avec une étude consacrée au commerce de la pierre à Mariemont clôturera cette contribution³.

² Laurent FONTAINE et Roald HAYEN, *Mariemont. Palais de Charles de Lorraine. Aile des Écuries. Analyses des mortiers*, Département Laboratoires, Cellule Monuments, rapport provisoire de novembre 2011, IRPA, Bruxelles, 82 pages dactylographiées et illustrées.

³ Yves QUAIRIAUX, *Mariemont et le commerce de la pierre au XVIII^e siècle*, *Cahiers de Mariemont*, 18-19, 1987-1988, p. 6-45.

UNE CHAÎNE OPÉRATOIRE RICHE ET COMPLEXE

Le mortier, en vertu de sa définition commune, est un mélange de chaux éteinte (ou de ciment) et de sable délayé dans l'eau et utilisé en construction comme liant ou comme enduit.

Quatre étapes fondamentales interviennent dans sa fabrication. En premier lieu, la calcination du calcaire conduisant à l'évacuation du gaz carbonique et à la fabrication de chaux vive (oxyde de Calcium, CaO), comprenant au préalable l'extraction, le calibrage et la sélection des pierres. En deuxième lieu, l'extinction, par hydratation, de la chaux vive : on obtient de la chaux éteinte. Le produit obtenu est un hydroxyde de Calcium (Ca (OH)₂). En troisième lieu, le gâchage du mortier : la chaux éteinte est mélangée à du sable ou à d'autres agrégats et à de l'eau. En quatrième et dernier lieu, la mise en œuvre, sous forme d'enduit et de mortier : en faisant prise avec le gaz carbonique contenu dans l'air, le mortier durcit et reprend la dureté d'un des composés initiaux, le carbonate de calcium (calcaire).

La composition des mortiers fait donc appel à trois éléments principaux : l'eau, la charge et le liant, élément actif qui assure la liaison entre chaque composant du mortier. Par extension, le terme « liant », souvent utilisé dans l'expression « liant de maçonnerie » vaut pour le mortier lui-même.

Suivant la classification des liants⁴, on trouve deux catégories principales : les liants d'origine organique (végétale, comme les gommés, les résines, l'huile, ... ou animale, comme la caséine, le sang...) et les liants d'origine minérale, qui nous intéressent davantage dans le cadre de cette étude. Ce sont en effet les liants d'origine minérale qui sont parmi les plus représentés dans les mortiers anciens découverts sur le territoire wallon⁵, et ce grâce à sa géologie. Cette disparité est aussi due à l'altération (rapide) que connaissent les liants d'origine organique, qui les rend difficilement identifiables au sein des matériaux anciens⁶.

Les liants d'origine minérale se distinguent à leur tour en deux catégories : ceux d'origine minérale *naturelle* : l'argile, le plâtre, la chaux aérienne, la chaux hydrau-

⁴ ÉCOLE D'AVIGNON, *Techniques et pratiques de la chaux*, Paris, 1995, 2002⁹, p. 56 et suivantes.

⁵ Kristof CALLEBAUT, *Characterisation of historical lime mortars in Belgium: implications for restoration mortars. Verhandeling voorgedragen tot het bekomen van de graad van Doctor in de wetenschappen, Groep Geologie, sous la direction de R. Ottenburgs et K. Van Balen, KUL, 2001, p. 53-103.*

⁶ Martina CRHOVA et al., Proteomic Identification of Milk Proteins in Historical Mortars, in *2nd Historic Mortars Conference- Rilem TC 203-RHM Repair Mortars for historic Masonry. Final Workshop, Prague, 22-24 September 2010*, 2010, p. 12.

lique naturelle ; ceux d'origine minérale *artificielle* : la chaux hydraulique artificielle, les ciments, les résines dérivées du pétrole, les silicates⁷.

Au sein des liants d'origine minérale *naturelle*, la différence entre chaux hydraulique naturelle (NHL : *Natural Hydraulic Lime*) et chaux aérienne (CL : *Calcic Lime*) se situe au niveau de la pureté du calcaire utilisé pour fabriquer le produit. On considère le calcaire comme pur (CaCO_3) dès lors qu'il contient moins de 5% d'argile et autres impuretés (silicates, aluminates, oxyde de fer surtout). Sa calcination demande une cuisson à 900°C environ. Le produit obtenu est appelé « chaux aérienne », car il fait sa prise avec le CO_2 de l'air.

La chaux hydraulique, obtenue à partir d'un calcaire contenant entre 5 et 20% d'argile est appelée ainsi parce qu'en plus de son pouvoir aérien (durcissement au contact du CO_2 atmosphérique) elle durcit également en présence d'eau (durcissement hydraulique)⁸.

La chaux hydraulique artificielle (HL : *Hydraulic Lime*) et les ciments quant à eux appartiennent à la catégorie des liants d'origine minérale *artificielle*. Les roches qui servent à leur fabrication sont composées de calcaire et contiennent de 25 à 70% d'argile. Leur cuisson, qui s'effectue à de très hautes températures (1450°C), conduit à l'obtention de *clinkers*. Le taux de *clinkers* broyés dans le produit fini détermine le coût et l'usage. Le ciment opère une prise hydraulique.

Pour différencier les chaux aérienne, hydraulique naturelle et hydraulique artificielle, il faut donc à la fois considérer la pureté des matières premières et la température de cuisson⁹.

⁷ Les silicates proviennent de la fonte du quartz en milieu alcalin sous haute pression. Ils donnent un produit perméable à la vapeur d'eau. Leur usage est très délicat en patrimoine car il est irréversible sans enlèvement de matière. Communication personnelle de J. Philippon, Conservateur général du Patrimoine, Département du Nord (F).

⁸ Le mot "prise" concerne toutes les réactions qui se produisent rapidement après l'ajout de l'eau. Le durcissement concerne les réactions à long terme. Dans le cas de la chaux hydraulique, on dira donc que la prise est hydraulique tandis que le durcissement est aérien.

⁹ À noter qu'une chaux hydraulique artificielle peut contenir de la chaux. Il s'agit en fait d'un mélange de ciment (blanc) et de chaux hydraulique naturelle (NHL). La teneur en ciment est néanmoins telle que leurs fabricants ne peuvent se prévaloir de l'appellation NHL! Soulignons encore que la teneur en chaux (en %) dans une chaux hydraulique artificielle peut-être supérieure à la teneur en chaux dans une chaux hydraulique dite naturelle (une NHL2 contient plus de chaux libre qu'une NHL 5). C'est d'ailleurs à ce titre que les appellations de « chaux hydraulique artificielle » ou « naturelle » sont de plus en plus décriées par les ingénieurs civils spécialistes des matériaux, comme le Pr Thierry Descamps (Polytech, UMon), que nous remercions ici pour le temps et l'attention qu'il a consacrés à relire et corriger cette section.

Kristof Callebaut a démontré, dès 2001, que deux types de chaux sont fréquemment utilisés dans les mortiers anciens découverts sur le territoire de l'actuelle Belgique¹⁰. Il s'agit, d'une part, de chaux provenant du bassin mosan (chaux aérienne, composée donc de CaO presque pur) et, d'autre part, de chaux fabriquée à partir de calcaire du bassin de l'Escaut (hydraulique, contenant des impuretés).

Les agrégats constituent la charge du mortier. Ils donnent du volume et aident directement à diminuer les phénomènes de retrait (la contraction lors de la carbonatation). Ils contribuent à la résistance des mortiers grâce à leur dureté et à l'armature qu'ils forment. Si leur granulométrie est suffisamment variée, ils peuvent, par l'établissement d'un contact entre chaque grain, favoriser la bonne compacité du matériau¹¹.

On distingue plusieurs types d'agrégats :

1° Les sables et graviers naturels : il s'agit des sables (siliceux, calcaires ou silico-calcaires), graviers ou cailloux. Ces granulats sont considérés comme inertes¹².

2° Les pouzzolanes¹³: elles existent sous forme naturelle (cendres volcaniques) ou artificielle (tuileau, cendres de houille par exemple).

3° Les fibres végétales ou animales : leur rôle est de créer une armature, grâce au réseau de fibres. En grande quantité, les fibres évitent la fissuration lors du séchage (comme pour le torchis).

Les poils animaux (lapin, cheval ou vache), aussi appelés « soies » sont généralement associés aux enduits de finition¹⁴.

4° Les charbons de bois : La présence des charbons de bois relève de deux circonstances distinctes : l'une volontaire, et l'autre par accident. Nombreux et de dimension millimétrique, ils participent à la charge, tandis qu'en faible proportion, ils proviendraient plutôt « d'une faille dans le mode opératoire ». Cette faille est possible à deux moments, sans exclusive : soit lors de l'extraction de la chaux

¹⁰ K. CALLEBAUT, *op. cit.*, 2001, p. 53-103.

¹¹ Arnaud COUTELAS, *Le mortier de chaux*, Paris, 2009, p.19.

¹² Signalons toutefois, à la suite de A. Coutelas, 2009, p. 19 « *que des réactions peuvent intervenir aux contacts entre des minéraux siliceux et la chaux. Citons, par ordre de sensibilité à l'attaque calco-basique, les silex, les quartz, la quartzite, les feldspaths et les phyllosilicates.* »

¹³ À noter que les pouzzolanes entrent également dans la composition des mortiers, au titre des liants d'origine minérale (ÉCOLE D'AVIGNON, *op.cit.*, p. 34).

¹⁴ A. COUTELAS, 2009, p. 21.

vive du four entraînant un mélange avec le combustible, soit lors du filtrage après extinction de la chaux vive.

L'eau intervient à deux reprises dans la préparation¹⁵: lors de l'extinction, elle permet de passer de la chaux vive à la chaux éteinte et lors du gâchage, elle rend plastique le mélange poudreux sable-liant, assure la dissolution du gaz carbonique (carbonatation) et provoque, par cristallisation des silicates et aluminates, la prise hydraulique.

ÉTUDE DE CAS : LES ÉCURIES DU PALAIS DE CHARLES DE LORRAINE À MARIEMONT

Implantation générale du palais et éléments de contexte

Situé en Hainaut, à cheval sur les communes de Morlanwelz et de Manage dans la région du Centre, le Domaine de Mariemont est aujourd'hui un magnifique parc de plus de 40 hectares, implanté au sommet et sur un versant à exposition sud et sud-ouest d'un coteau dominant la Haine et culminant à 160 mètres. Au sud se trouve le village de Morlanwelz, bordé par l'ancienne chaussée romaine Bavay-Cologne. Au nord et à l'ouest, le village de La Hestre jouxte la longue drève de Mariemont. L'abbaye cistercienne de L'Olive et la Cité contemporaine éponyme sont sises à l'est des bois de Mariemont.

Le Domaine de Mariemont tel qu'il se présente actuellement est le résultat de nombreuses modifications paysagères qui y ont été apportées depuis le milieu du XVI^e siècle, lorsque le site a été occupé comme résidence princière jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. De par leur taille et leur volume imposant, les ruines du palais de Charles de Lorraine occupent une place majeure dans la réalité mariemontoise.

Charles de Lorraine (1712-1780) séjourne à Mariemont dès 1751, mais c'est trois ans plus tard qu'il entreprend de lui rendre vie, après plusieurs décennies d'abandon.

Le château tel que le montrent les vestiges visibles aujourd'hui est un ensemble néo-classique composé d'un corps de logis, de deux ailes, d'une orangerie et d'un escalier monumental mieux connu sous le nom de « fer à cheval ». Sa localisation à mi-pente a contraint l'architecte à créer une façade principale à deux niveaux côté cour et à trois niveaux côté jardin.

¹⁵ ÉCOLE D'AVIGNON, *op.cit.*, p. 56-57.
K. CALLEBAUT, *op.cit.*, p. 33-52.



Fig. 1. Palais de Charles de Lorraine à Mariemont - Aile des écuries
Vue depuis le sud-ouest.



Fig. 2. Palais de Charles de Lorraine à Mariemont - Aile des écuries
Vue du pignon nord.

L'histoire de son édification est réputée bien connue grâce aux travaux de Claire Lemoine-Isabeau, Mireille Jottrand¹⁶ et Yves Quairiaux¹⁷ notamment. Il n'a cependant fait à ce jour l'objet d'aucune fouille archéologique.

Afin de valoriser les vestiges du Palais, seule résidence impériale et royale de l'époque autrichienne encore en élévation en Hainaut, un vaste projet de recherches historique et archéologique a été lancé par le Musée royal de Mariemont en 2009.

L'objectif de ces études est de produire une contribution relative aux étapes d'aménagement, de dégradations, d'abandon, de réinvestissement et de maintien du bâti. Au-delà de l'apport scientifique, il est question de collecter toutes les informations nécessaires à la sauvegarde du bâti et aux projets de stabilisation et de valorisation du site¹⁸.

La recherche relative aux liants de maçonneries rejoint directement cet objectif, en ce qu'il permet une lecture nouvelle des vestiges.

Description de l'aile des écuries et présentation des résultats des analyses sur les mortiers

L'aile des écuries est un vaste volume de plan rectangulaire présentant un peu plus de 77 m de façade, les pignons comptant près de 15 m de large (Fig.1 et 2). L'entrée carrossable, dont l'arc de la baie au Nord culmine à 6 m au-dessus de la surface de circulation actuelle, était couverte de deux voûtes en berceau. La plus au sud a disparu. À l'est comme à l'ouest, symétriquement, on trouve un local rectangulaire voûté d'un peu moins de 20 m².

Après le porche, long au total de 8 m, on accède au grand volume des écuries qui devait initialement être divisé en trois nefs, mais dont toutes les cloisons et couvertures intérieures ont aujourd'hui disparu. La surface totale au sol des écuries hors porche est de plus de 756 m².

¹⁶ Claire LEMOINE-ISABEAU et Mireille JOTTRAND, Mariemont au XVIII^e siècle, *Cahiers de Mariemont*, 10-11, 1979-1980, p. 6-61.

¹⁷ Y. QUAIRIAUX, *Charles de Lorraine à Mariemont. Le domaine royal de Mariemont au temps des gouverneurs autrichiens*. Musée royal de Mariemont, 16 octobre 1987- 14 février 1988, Europalia 87 Österreich, Morlanwelz, 1987.

Yves QUAIRIAUX, René PLATIAU, André BOUILLIEZ, Mariemont côté jardins, *Mono-graphies du Musée royal de Mariemont*, 13, Musée royal de Mariemont 2005.

¹⁸ M. DEMELENNE et G. DOCQUIER, L'archéologie avant la fouille. Le potentiel archéologique du Domaine de Mariemont, M. DEMELENNE et G. DOCQUIER (dir.), *Trésor ? / Trésor ! Archéologie au cœur de l'Europe*, Bruxelles, 2014, pp.252-270.

Résultats des analyses pétrochimiques

Les échantillons collectés dans l'aile des écuries, dont les localisations précises ont été reportées sur plan (Fig.3), ont été soumis, parmi d'autres analyses, au Laboratoire de l'Institut royal du Patrimoine artistique à Bruxelles¹⁹.

Tab.1. Mariemont. Aile des écuries. Inventaire des échantillons soumis à l'IRPA

N° de labo	M/E ²⁰	Localisation
324	E	Mur N couche d'accroche et de réenduisage sur le parement de briques
325	E	Face O du mur ouest d'orientation NS Enduit de cheminée
326	M	Face O du mur ouest d'orientation NS MB ²¹ du mur de briques
328	M	Mur NS face O du mur Est MB intérieur situé au-dessus du linteau
329	M	MP ²² Arc surplombant la baie vers l'escalier des locaux situés à l'E du porche
330	M	Mortier de blocage du mur NS (Est) avec intérieur enduit de cheminée
331	M	Mur de clôture Sud, face intérieure MB intérieur de la logette en cul-de-four
333	E	Angle murs de clôture Sud et Ouest, face intérieure, Enduit intérieur
469	M	Mur Est MP du départ de la voûte E-O au premier étage
471	M	Mur Ouest écroulement arc baie du niveau supérieur de la 8 ^e travée

Bien que les résultats de l'analyse pétrochimique ne soient pas, loin de là, les seuls à alimenter les connaissances sur ce matériau complexe, les propriétés pétrochimiques des mortiers, en particulier leur composition, apporte une série d'informations fondamentales à l'interprétation archéologique.

¹⁹ L. FONTAINE et R. HAYEN, *Mariemont. Palais de Charles de Lorraine. Aile des Ecuries. Analyses des mortiers*, Département Laboratoires, Cellule Monuments, rapport provisoire de novembre 2011, IRPA, Bruxelles, 82 pages dactylographiées et illustrées.

²⁰ Mortier/ Enduit

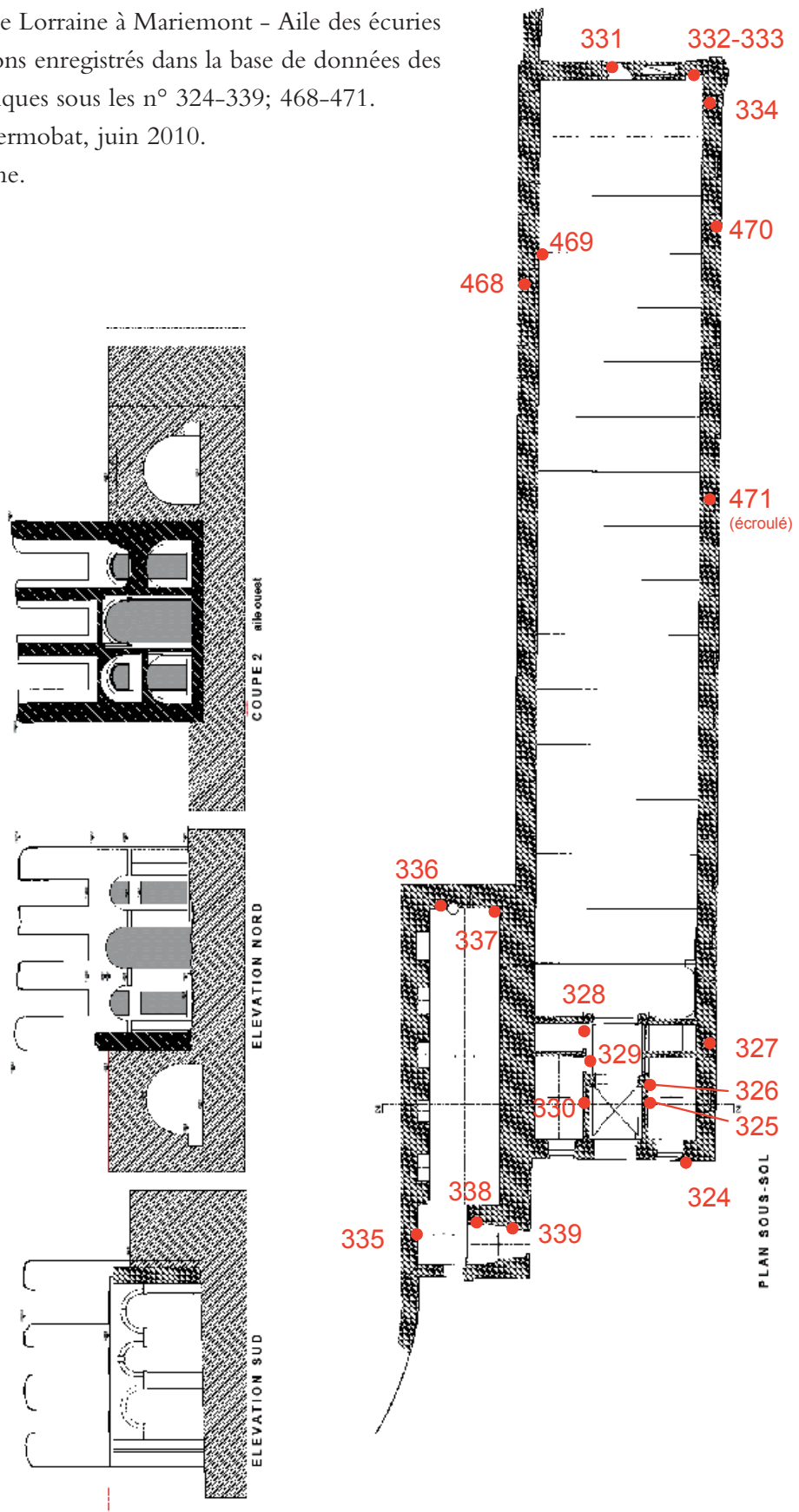
²¹ Mortier de blocage. Le blocage, caractéristique de la maçonnerie concrète, est la partie sise entre deux murs de parement.

²² Mortier de pose, déposé sur le lit de pierres ou de briques formant le parement.

Fig. 3. Palais de Charles de Lorraine à Mariemont - Aile des écuries
Localisation des échantillons enregistrés dans la base de données des mortiers et enduits historiques sous les n° 324-339; 468-471.

Relevé: N. Deltenre, Thermobat, juin 2010.

Infographie: M.Demelenne.



Au niveau de la charge, tous les fragments examinés, sans exception, contiennent du sable quartzeux, des feldspaths et de la glauconite. Seul l'enduit 324, bien différent des autres sur une série d'aspects, ne contient pas de feldspaths et de la glauconite. Cet enduit 324 est également le seul à comporter des petits fragments de pierres calcaires. Ce dernier et l'échantillon 333 ont en commun la présence de soies.

La présence de mortier de remploi a été signalée dans un seul échantillon, le 329. La granulométrie permet d'associer ce mortier recyclé à l'échantillon 330. Cette inclusion pourrait relever d'un aléa de chantier : après avoir maçonné l'arc surplombant la baie vers l'escalier des locaux situés à l'est du porche, un fond de seau aurait subsisté, lequel aurait fait sa prise (durant le laps de temps nécessaire à la reprise du chantier) avant d'être grossièrement broyé et incorporé dans le mortier de blocage du mur NS à l'est du porche.

Des nodules de chaux ont été reconnus dans les échantillons 329, 330 et 333.

Des fragments de briques proviennent aussi bien des échantillons 330 que de 333. Quant au liant, chaux aérienne, légèrement hydraulique et légèrement à moyennement hydraulique sont représentées. Les chaux les plus hydrauliques viennent du mur de soutènement de la cour d'honneur (niveau inférieur de la façade est).

Les rapports entre liant et agrégats se situent entre une à quatre parts de liant par part de charge: 1/1 (325), 1.3/1 (326), 1.5/1 (330, 331, 470 et 471), 2/1 (328, 329, 332), 4/1 (334). Seul l'échantillon d'enduit extérieur n°324 échappe à ce ratio, présentant quant à lui un rapport exceptionnel de 11 parts de liant par part de charge.

Interprétation : mise au jour des environnements géologiques et anthropiques

Arnaud Coutelas a montré combien le produit est dépendant du contexte environnemental et, au sein de celui-ci, la prédominance de l'environnement géologique : « Les mortiers (...) sont inmanquablement préparés avec le granulat le plus aisé à obtenir. Celui-ci est prélevé au plus proche du site, parfois sur place »²³.

Au niveau géologique, nos conclusions suivent celles du chercheur français. La géologie environnante offrait tous les matériaux nécessaires à la construction d'un immense palais et de ses dépendances comme celui de Mariemont : les craies des formations de Saint-Vaast et de Maisières pour la chaux, les argiles plastiques des formations de Saint-Denis, Carnières et de Mons-en-Pevèle pour les briques et les tuiles et les sables des formations de Grandglise, Mons-en-Pevèle, Saint-Denis et Bruxelles pour les mortiers et enduits.

Dans les charges, on observe d'ailleurs la présence d'agrégats témoignant de l'utilisation de ces gisements (comme des fragments de briques façonnées avec de l'argile

²³ A. COUTELAS, 2009, p.77.

des environs, dans 330 et 333), mais aussi du caractère rural des environs, avec l'utilisation de soies (333 et 324).

Le recours aux gisements proches, voire *in situ* est observé partout où il a été étudié et sans doute peut-on même renverser le propos, en remarquant que c'est précisément la proximité des ressources qui conditionne l'installation, au moins en partie. Les mortiers portent toujours la signature de leur environnement géo-pédologique direct, contrairement à ce qui est observé pour les pierres à bâtir, que l'on peut parfois, suivant les besoins, aller chercher en dehors du contexte local pour leurs propriétés spécifiques²⁴.

L'environnement pose aussi la question des lieux de production. Le stockage, la conservation et le transport de la matière vive sont malaisés sur de longues distances, comme en témoigne par exemple la présence, à l'époque médiévale, de fours à chaux dans les châteaux vosgiens, édifiés en milieu gréseux, loin de tout gisement calcaire. La présence des foyers au sein même des châteaux est interprétée par R. Kill « comme la conséquence de l'instabilité de la chaux après cuisson et des difficultés engendrées par son transport et sa conservation au-delà d'une certaine durée »²⁵. Transporter la pierre à cuire sur le chantier de construction pouvait donc constituer dans ces conditions un efficace compromis. Ce cas de figure a d'ailleurs été observé par F. Cayot²⁶, qui a identifié, pour le château médiéval de Noyers-sur-Serein, deux catégories de fours se côtoyant au XV^e siècle : quatre d'entre eux étaient pérennes et situés à une distance du château comprise entre 800 mètres et 12 km ; trois autres ont été attestés uniquement durant une année. Ces derniers étaient situés à proximité du site (750 mètres de distance), voire sur le site lui-même.

À Mariemont, les structures de calcination contemporaines des vestiges étudiés n'ont pas encore été mises au jour, faute de recherches. La mention anecdotique d'un four à chaux en motte faisant partie du paysage sur un tableau de Denijs Van Alsloot conservé aux Musées royaux des Beaux-Arts à Bruxelles au XVII^e siècle²⁷ (alors que les vestiges que nous avons étudiés remontent au XVIII^e siècle) peut

²⁴ C'est par exemple le cas à Mariemont à la fin du XVIII^e siècle où l'édification de l'orangerie a eu partiellement recours à la pierre d'Avesnes.

²⁵ R. Kill cité par M. CHÂTELET, Un deuxième four à chaux mérovingien découvert en Alsace : le four de Sessenheim « Hecklen » (Bas-Rhin), in *Revue archéologique de l'Est*, 54, 2005, n. 5.

²⁶ F. CAYOT, De pierre, de sable et d'argile : les chantiers de réparation du château de Noyers-sur-Serein (Yonne) à la fin du Moyen Âge, J.-P. GELY et J. LORENZ, *Carriers et bâtisseurs de la période préindustrielle. Europe et régions limitrophes*, Paris, 2011, pp. 99-108.

²⁷ *Vue à vol d'oiseau du château et du parc de Mariemont*, inv.197.

conduire à l'hypothèse d'une exploitation pérennisée (mais non permanente) en certains lieux proches du grand chantier, sous réserve de recherches ultérieures.

Le chantier de l'aile des écuries semble placé sous le signe de la qualité et de la maîtrise des composants. La sélection de ceux-ci se fait manifestement avec le souci de conférer aux mortiers et aux maçonneries les caractéristiques nécessaires à leur maintien dans les conditions qui seront les leurs : enterrés, soumis à l'humidité et à la pression des terres, les murs de soutènement de l'aile des écuries seront pourvus de mortiers hydrauliques. Hautes et longues, les élévations verront leurs mortiers contenir du gypse qui les renforce.

Les proportions des composants donnent à voir une exploitation de l'environnement gigantesque, surtout lorsque l'on connaît, grâce au cycle d'expérimentations de fours à chaux mené dans le cadre de la thèse, les quantités de combustibles réclamées par la calcination du calcaire.

À la suite de ce dernier et de l'ensemble des recherches sur les mortiers et enduits historiques en Wallonie, nous avons proposé une interprétation quantitative de la chaîne de production de la chaux et des mortiers, depuis la collecte du combustible jusqu'à l'édification du bâti.

Les données utilisées pour ces calculs sont tirées des résultats les plus aboutis en terme de calcination et d'analyse. Le type d'élévation et la structure des maçonneries les plus proches de ceux intégrés dans le logiciel de calcul à notre disposition sont également pris en compte²⁸.

Les sommes obtenues dépendent donc d'un ensemble de données relativement hétérogènes : le type de four exécuté expérimentalement (à flammes courtes), dont on sait qu'il a été utilisé jusqu'à la fin du XVIII^e siècle en Wallonie²⁹, des pierres qui y ont été calcinées (calcaire pur à 99%, en provenance du gisement rochefor-tois) ; du combustible utilisé (charbon de bois fabriqué de manière industrielle et probablement « amélioré »³⁰) ; d'une composition moyenne de mortier, résultant de

²⁸ Logiciel de calcul de consommation pour maçonnerie à joints larges (type traditionnel) : mortier de maçonnerie, d'après www.weber-belgium.be/fr/mortiers-de-construction/produits/mortiers-de-maçonnerie/webermix-mm-301.ck.html, téléchargé le 15.03.2013.

²⁹ Heike FOCKE, Claire GOFFIOL, Hélène REMY et Dominique BOSQUET (dir.), *Les traverses du temps. Archéologie et TGV*, Namur, 2008, p. 80-81.

Dominique BOSQUET et Dominique PREUD'HOMME, Fléron/ Magnée : four à chaux d'époque moderne, *Chronique de l'Archéologie wallonne*, 9, 2001, p. 125-127.

³⁰ Dit « qualité restaurant », contenant des additifs lui donnant les caractéristiques nécessaires à une prise rapide, et que nous n'avons pas encore pu identifier car ils font partie des secrets de fabrication.

celles rencontrées sur le site de l'aile des écuries ; d'un module de calcul proposé par un fabricant contemporain de mortier³¹ ; du module de l'élévation en briques à joints larges et affleurants telle qu'elle se rencontre dans l'aile des écuries du Palais de Mariemont.

On aperçoit bien les marges d'erreurs possibles, dues à l'inégalité des sources d'informations, dont certaines doivent faire l'objet de recherches plus approfondies (coûts de l'extraction et du transport, extinction), alors que d'autres sont mieux documentées (calcination, compositions des mortiers). Cependant, en l'état actuel des recherches, ces estimations peuvent être considérées comme les plus fiables disponibles actuellement pour le territoire wallon.

Pour obtenir une tonne de chaux, on doit calciner deux tonnes de pierres (hors les pierres utilisées pour élever la structure, que l'on exclut du calcul, car les structures peuvent être utilisées à plusieurs reprises comme l'ont démontrées nos expérimentations). Deux tonnes de bois brut transformées en charbon de bois seront également nécessaires³².

En vertu du ratio moyen de deux parts de liant par part de charge révélé par les analyses des mortiers de pose et de blocage de l'aile des écuries de Mariemont, on compte, pour monter et jointoyer 10 m² de maçonnerie en briques³³, 126 kg de chaux et 64 kg de charge. D'après la description des vestiges et les plans de l'architecte³⁴, les maçonneries de l'aile des écuries représentent 2760 m² de parement simple. Ce métrage est à multiplier par deux pour le double parement (5520 m²), auxquels il faut ajouter les quantités de mortier nécessaires pour le blocage (x 1,5 : 4140 m²). Pour la seule aile des écuries – qui correspond à une enveloppe de maçonnerie, les cloisons intérieures du niveau inférieur étant autrefois en matériaux légers, le métrage représenté par celles du niveau de la cour d'honneur nous étant inconnu – c'est donc un volume de mortier de chaux nécessaire à monter et

³¹ Qui présente l'avantage de mesurer la consommation du produit sec (en poudre), ce qui évite une marge supplémentaire due à la quantité d'eau utilisée lors de la mise en œuvre, que l'on ne peut déduire des analyses de composition.

³² D'après M. WAGNER, M. POLFER et J.-C. KIEFFER (dir.), *Patrimoine historique et culturel en forêts luxembourgeoises*, Luxembourg, 2011, p. 91, il faut 100 kg de bois brut pour obtenir 20 kg de charbon de bois. En moyenne, 1 stère (1 m³) de bois pèse 387 kg, d'après J.-H. HASSENFRTZ, *Traité théorique et pratique de l'art de calciner la pierre calcaire et de fabriquer toutes sortes de mortiers, cimens, bétons, etc.*, Paris, 1825, p. 94.

³³ En vertu des dimensions introduites, le logiciel Weber compte une quarantaine de briques par m².

³⁴ Le Musée royal de Mariemont possède des copies de ces descriptions et de ces plans.

jointoyer 9660 m² de briques qu'il a fallu utiliser. Cela revient à dire que les bâtisseurs ont du acheminer 62 tonnes de charge et près de 122 tonnes de chaux, sans compter les quantités nécessaires à l'enduit extérieur, dont on sait que le rapport liant/charge s'élève quant à lui à 11/1 ! La chaux engloutie dans les élévations de l'aile des écuries est issue de la calcination de 244 tonnes de pierres calcaires avec la même quantité de bois brut, correspondant à 630 m³ de bois transformés en charbon de bois.

Nous avons choisi d'utiliser dans nos calculs l'hypothèse de l'emploi du bois transformé en charbon comme combustible, car à volume de bois initial égal, le charbon de bois est plus rentable en terme d'apport calorifique. De plus, on observe des traces de charbon de bois dans la charge de certains échantillons (329 et 330), alors que les analyses n'ont pas permis de détecter la présence de scories, signe possible d'une calcination de la pierre calcaire avec de la houille³⁵. De pareilles estimations pourraient également être entreprises ultérieurement par rapport à la houille, dont on sait qu'elle a été exploitée très tôt à cette fin dans nos régions et d'autant plus à Mariemont bien sûr, futur site de l'industrie charbonnière florissante au XIX^e siècle. En tout état de cause, les volumes colossaux que font apparaître nos estimations sont impressionnants et mettent en lumière une exploitation insoupçonnée de l'environnement.

Une autre étape de la recherche est de tenter la conversion des cubages de bois utilisés comme combustible en terme de surface boisée. Au XVIII^e siècle, la forêt avait un faciès très différent de celle d'aujourd'hui³⁶. Le bois utilisé comme énergie provenait de taillis, c'est-à-dire de peuplements de feuillus de différentes essences dont les circonférences de troncs étaient peu élevées (entre 20 cm et 50 cm). Les arbres de plus grande taille, provenant de futaies, étaient conservés pour le bois d'œuvre. À l'époque considérée, l'entièreté du taillis était prélevée et le renouvellement de la forêt était assuré par le recépage des souches, c'est-à-dire le développement de nouvelles tiges à partir des souches restantes. Les prélèvements pouvaient se faire tous les 15 à 30 ans selon la croissance des arbres, qui est liée à la richesse du sol, mais aussi aux capacités de renouvellement des souches qui pouvaient, après plusieurs

³⁵ Ceci étant, l'absence de contamination ne signifie pas nécessairement l'exclusion de ce combustible de la chaîne opératoire : les scories auraient pu être éliminées grâce à un tamisage fin et soigné de la chaux, tandis que de rares charbons de bois, que l'on ne retrouve que dans 15% des échantillons analysés, y auraient échappés.

³⁶ Voir à ce sujet P.-A. TALLIER, Entre déboisements boisements et reboisements, deux siècles d'histoire des forêts belges (1750-1950), *Forêt wallonne*, 68, janvier-février 2004, p. 8-19.

passages, s'épuiser³⁷. Pour interpréter ce que représente la consommation de bois en surface forestière de bois sur pied, il faut donc tenir compte du pourcentage de prélèvement par rotation et de la durée de celles-ci, données qui nous sont encore inconnues dans l'état actuel des recherches.

Une étude de la *Revue forestière française* parue en 1956, examinant l'évolution des taillis sous futaie du département de la Haute-Marne entre 1895 et 1950³⁸ apporte toutefois une conversion chiffrée intéressante. La période considérée est chronologiquement relativement éloignée de ce qui nous occupe, mais elle témoigne d'une gestion de la forêt ancienne. L'auteur rend compte de la production de petits bois par hectare et par catégories de produits (dont la « charbonnette ») en 1895 : 74 m³ par hectare. Intégrant ce chiffre à nos propres calculs, on peut en déduire que les 630 m³ de bois engouffrés dans la production du mortier de chaux de l'aile des écuries mariemontoise a nécessité l'abattage de 8,5 ha de taillis.

Les textes et leur interprétation à l'épreuve des résultats archéologiques

Une étude consacrée à *Mariemont et le commerce de la pierre au XVIII^e siècle*³⁹ est venue éclairer, il y a une vingtaine d'années déjà, la question de l'approvisionnement et des réseaux commerciaux de la pierre lors de la construction du château de Charles de Lorraine et durant les périodes antérieures. Cette étude prenait appui à la fois sur les signes lapidaires et sur le dépouillement des archives de la Maison de Charles de Lorraine, en particulier les comptes.

Le relevé de ces derniers par Yves Quairiaux fournit des données éclairantes quant à la gestion de l'approvisionnement en bois pour la construction : « Jadot sollicite, en 1755, la fourniture de 400.000 pieds de gîtes pour le bois de charpente »⁴⁰, à prendre dans les futaies du domaine. Fontaine, le concierge du Domaine, s'y oppose, arguant des dommages qu'une telle entreprise pourrait causer au domaine de chasse. Il obtient gain de cause : le Conseil des finances décide de procéder par voie d'adjudication publique. Cela implique un coût supplémentaire pour le maître

³⁷ Communication personnelle du 5 juin 2014 d'Élise Speybrouck, Ingénieur forestier à l'Union régionale des Entreprises du Bois (UREBO, Belgique), que nous remercions chaleureusement ici pour ses précieuses indications.

³⁸ M. COINTAT, Évolution des taillis sous futaie communaux du Département de la Haute-Marne de 1895 à 1950 (Inspection de Joinville), *Revue forestière française*, 12, 1956, p. 848.

³⁹ Y. QUAIRIAUX, *Mariemont et le commerce de la pierre au XVIII^e siècle*, *Cahiers de Mariemont*, 18-19, 1987-1988, p. 6-45.

⁴⁰ Y. QUAIRIAUX, *op.cit.*, p. 21 et 22.

d'ouvrage, pour qui la fourniture de tous les produits soumis au feu – la chaux, mais aussi les briques (dont les maçonneries du château sont majoritairement composées), les matériaux de couvertures et les carreaux de sol – comprendra le prix du combustible nécessaire. Dans ce contexte, il n'est sans doute pas anodin qu'en avril 1766 soit passé un marché pour « la construction d'un pavé à commencer depuis la porte d'entrée du château jusqu'à la fosse actuelle des houillères de Mariemont »⁴¹. Notons également que pour cet aménagement, il est prescrit que les sables soient *tirés dans le parc le plus à portée de l'ouvrage que faire se pourra*⁴², ce qui vient conforter, si besoin en était, l'idée que cette matière première est bien tirée de l'environnement géo-pédologique du site.

S'il explore en détail l'approvisionnement en pierre de taille, l'article de Yves Quairiaux rend également compte de la fourniture de chaux. En 1759, Nicolas-Joseph Godaux fournit les « briques, chaux, houille, pavés et travaux de terrassements »⁴³. Cornet, Mondron et Capitte sont mentionnés comme « marchands de chaux »⁴⁴. Les mêmes ont fourni également le chantier du palais bruxellois de Charles de Lorraine « en pierres et chaux »⁴⁵. Yves Quairiaux note la présence de trois fours à chaux et dix-huit ouvriers à Arquenne entre 1762 et 1763. En 1764, ce sont deux fours et dix ouvriers que l'on dénombre à Arquenne, où l'on produit 250 charrées de chaux, tandis que Feluy compte « treize fours pour un nombre indéterminé d'ouvriers »⁴⁶. Le ratio entre le nombre de fours et celui des ouvriers est à souligner : 5 à 6 personnes sont nécessaires pour le fonctionnement d'un four.

Mais la mention la plus intéressante à nos yeux est celle de la fourniture de 5000 pieds cubes « en provenance de la carrière de Saint-Vaast », entre 1756 et 1759. Yves Quairiaux l'interprète comme un approvisionnement en silex pour affermir les fondations en terrain meuble, alors qu'il note d'emblée que « Saint-Vaast est surtout connu pour ses gisements de craie transformée en chaux dans les fours locaux »⁴⁷. Ces 5000 pieds cubes de pierres pourraient mieux correspondre, d'après notre estimation, à la production de 135 tonnes de chaux⁴⁸, c'est-à-dire à peu de choses près le volume nécessaire pour la construction de l'enveloppe d'un bâtiment

⁴¹ Y. QUAIRIAUX, *op.cit.*, p. 29.

⁴² Y. QUAIRIAUX, *op.cit.*, p. 29.

⁴³ Y. QUAIRIAUX, *op.cit.*, p. 29.

⁴⁴ Y. QUAIRIAUX, *op.cit.*, p. 41.

⁴⁵ Y. QUAIRIAUX, *op.cit.*, p. 41.

⁴⁶ Y. QUAIRIAUX, *op.cit.*, p. 36.

⁴⁷ Y. QUAIRIAUX, *op.cit.*, p. 34.

⁴⁸ 5000 pieds³ de pierres équivalent à 1453 m³ (longueur du pied : 29 cm).

comme l'aile des écuries (122 tonnes), auquel on pourrait par exemple ajouter l'équivalent de 13 tonnes de chaux maintenues sous forme de pierres calcaires ayant servi à l'aménagement du ou des fours...

CONCLUSIONS

Lier les données archéologiques à celles de l'histoire économique n'est pas une mince affaire. Chaque élément intégré dans les calculs apporte une hypothèse de réponse, mais charrie surtout une incroyable série de questions nouvelles, auxquelles il n'est pas toujours possible de répondre, ou en tous les cas pas dans l'immédiat. En exposer les résultats est assez téméraire. Les quelques données chiffrées présentées ici ne sont heureusement pas définitives. Elles permettent de mieux faire connaître, à travers l'exposé synthétique d'une chaîne opératoire de recherches multiples et complexes, la richesse de l'étude technique et technologique des matériaux et de leur processus de fabrication ainsi que de leur mise en œuvre. On l'aura compris au travers des multiples réserves appelées en cours de démonstration, de nombreuses nouvelles études sont encore nécessaires avant de pouvoir user de ces résultats dans l'absolu. L'examen des textes, la poursuite du cycle d'expérimentations et les résultats des analyses obtenus sur d'autres matériaux permettront, entre autres, de développer la compréhension de l'évolution des paysages autour de grands chantiers comme celui de Mariemont.

L'étude de l'exploitation des ressources naturelles et environnementales découlant de l'analyse des matériaux de construction dévoile de nouvelles perspectives d'accroissement de nos connaissances en matière de gestion foncière. Dans le cas de Mariemont, les archives nous apprennent que le gestionnaire du Domaine se refuse à laisser piller la réserve cynégétique pour les besoins de la construction. Cela impliquait déjà le recours à des achats de bois d'œuvre en dehors du Domaine. Mais qu'en était-il des surfaces de taillis ? À qui appartenaient-elles ? Comment et par qui étaient-elles gérées ? Quels rapports de dépendance avec les autres propriétaires fonciers leur exploitation engendrait-elle pour le maître d'ouvrage, si toutefois il n'en possédait pas ? Ces questions s'appliquent à la production de chaux, mais aussi à celle de tous les matériaux nécessitant la maîtrise du feu : briques, tuiles, carreaux de sol, verre ou métal...

RÉSUMÉ

Cette contribution se consacre à l'étude des ressources nécessaires pour élever une partie du palais de Charles de Lorraine à Mariemont (Morlanwelz, Province de

Hainaut) au XVIII^e siècle, en particulier celles relatives aux liants de maçonnerie. Après une présentation du contexte historique et archéologique de l'ensemble, les résultats obtenus grâce à l'analyse pétrochimique des mortiers et enduits de l'aile des écuries du château sont exposés de manière synthétique. Ces résultats constituent le point de départ d'une réflexion sur les ressources environnementales nécessaires à l'édification de cette construction. Enfin, les données sont confrontées à celles tirées d'une étude consacrée au commerce de la pierre à Mariemont.

MOTS-CLÉS

Mariemont, mortier de chaux, pierre, environnement, exploitation.

Essai sur la signification du *Meyboom* de Bruxelles

Naissance et déclin du serment des arbalétriers de Saint-Laurent

STÉPHANE DEMETER

Cet essai envisage de relire les traditions locales bruxelloises attachées à l'un des événements folkloriques majeurs de la ville, la plantation annuelle du *Meyboom* le 9 août, à la veille de la Saint-Laurent¹.

La manifestation actuelle est organisée par la Société ouvrière des Compagnons de Saint-Laurent fondée en 1880 et transformée en Confrérie du même nom à l'occasion de son centenaire, en 1980. Cette confrérie s'est donné pour objet de perpétuer une ancienne tradition locale qui était encore vivace dans le quartier du *Warmoesbroeck* (nord du Pentagone) au milieu du XIX^e siècle. Les premières attestations écrites de l'organisation de la plantation du *Meyboom* remontent au XVI^e siècle et semblent alors déjà s'inscrire dans le respect d'une tradition séculaire².

La tradition qui s'y attache peut être résumée comme suit : au début du XIII^e siècle, les bourgeois de Bruxelles fréquentaient volontiers des auberges situées au nord de la ville, hors les murs de la première enceinte, dans le quartier du *Warmoesbroeck*, où les taxes sur la bière n'étaient pas dues. Des Louvanistes, en querelle avec les Bruxellois à propos de ces taxes, se présentèrent en force dans le quartier un après-midi de 1213 et attaquèrent à l'improviste la grange dénommée *Cattenhuys* où une fête de noces se tenait. Tandis que les convives se retranchaient dans l'établissement, les Compagnons de Saint-Laurent se présentèrent les premiers au secours des assiégés. En récompense de ce haut fait, le duc de Brabant leur octroya le statut de gilde d'arbalétriers. Plus tard, celle-ci fut réunie à la Grande Gilde de Notre-Dame au sein de laquelle les Compagnons de Saint-Laurent obtinrent le droit de planter annuellement le *Meyboom*, la veille de la Saint-Laurent ; ils exercèrent leur privilège pour la première fois en 1308³.

Lorsque les sources historiques permettent de les appréhender de façon plus précise, à la fin du XIV^e siècle, les « Compagnons de Saint-Laurent » constituent en effet un groupement au sein de la Grande Gilde des arbalétriers de Bruxelles. Cependant,

¹ Cet essai a fait l'objet d'une communication le 17 novembre 2006 à la journée d'étude organisée par le Réseau des médiévistes belges de langue française, à l'Université libre de Bruxelles, sur le thème « La ville au Moyen Âge », à laquelle Michel de Waha m'avait fait l'amitié d'assister. Entre-temps, Thibault Jacobs, en étudiant de près l'hôpital Saint-Laurent, a apporté plusieurs arguments à l'appui des hypothèses de travail présentées alors.

² François SAMIN, *De la groote gulde à l'ancien grand serment royal et noble des arbalétriers de Notre-Dame au Sablon. Deuxième partie : Gloria ou de 1213 à la fin de l'Ancien Régime*, Bruxelles, 2007, p. 42-43.

³ Voir la page Internet officielle de la Confrérie des Compagnons de Saint-Laurent : <http://www.meyboom.be/page3.html> (25 mai 2014).

ils ne pratiquent pas le tir à l'arbalète et ne portent d'ailleurs pas l'uniforme mais seulement le chaperon. La Grande Gilde préside par ailleurs, au *Warmoesbroek*, aux destinées de la chapelle Saint-Laurent et de son cimetière, ainsi que de l'hôpital Saint-Laurent, dont elle nomme les proviseurs⁴. Une partie des revenus de la chapelle et de l'hôpital est affectée à l'organisation de la festivité du *Meyboom* assurée par les compagnons de Saint-Laurent et dont l'arbre tiré de la forêt de Soignes est gracieusement offert par le souverain sur requête annuelle de la Grande Gilde. La plantation du *Meyboom* consiste en l'érection d'un arbre de mai à l'angle de la rue des Sables et de la rue Saint-Laurent, la veille de la fête dudit saint le 9 août de chaque année avant 17h⁵.

Un acte ducal de 1381 confirmant et réitérant des dispositions prises à l'époque du duc Jean III, au plus tôt donc en 1312, indique de façon explicite qu'il existait, avant son intégration dans la Grande Gilde, une gilde d'arbalétriers en l'honneur de Saint-Laurent attachée à la chapelle située au *Warmoesbroek*⁶. Elle fut intégrée à la Grande Gilde de Notre-Dame au Sablon pour mettre fin à une série de disputes et de concurrence entre lesdites compagnies. L'acte poursuit en rappelant le monopole de la Grande Gilde en matière de compagnies d'arbalétriers. Ainsi la gilde d'arbalétriers de Saint-Laurent apparaît dans les sources au moment de sa dissolution et de son absorption dans une société unique. Celle-ci, qui venait de s'établir en 1304 en la chapelle de Notre-Dame au Sablon, fut nommée désormais « Grande Gilde » indiquant sans doute par là la position fédératrice des éléments plus anciens dont elle était issue, notamment la gilde Saint-Laurent – mais peut-être aussi d'autres groupes qui ont pu coexister au XIII^e siècle – ainsi que le monopole qui lui était attribué par le duc.

L'activité emblématique principale des « compagnons de Saint-Laurent », issus de cette compagnie d'arbalétriers dissoute, semble avoir démarré vers 1308, année indiquée par le comput annuel des cérémonies du *Meyboom*⁷. Cet élément chronologique approximatif, ainsi que l'évocation dans les motivations de l'acte, rappelées en 1381, des « discordes, disputes et débats dommageable au duc et à la ville », nous invite à placer cet acte perdu de Jean III au tout début de son règne, et donc

⁴ Thibault JACOBS, « Des hôpitaux de métiers à Bruxelles ? Nouvelles perspectives sur la charité et la bienfaisance en milieu urbain à la fin du Moyen Âge », dans *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, vol. 91-2, 2013, p. 242-245.

⁵ Fr. SAMIN, *De la Grootte gulde*, *op. cit.*, p. 43.

⁶ (...) *eenre geselschap van den voetbogen die opgeste ende begonnen was van vele goeder lieden onser voirseiden stad, in die eere van Sint Laureins in 't Warmoesbroeck die aldaer in zynre capellen hair geselschap ende gilde begonnen ende begrepen* (charte des ducs de Brabant Jeanne et Wenceslas du 4 mai 1381 ; Fr. SAMIN, *De la Grootte gulde...*, *op. cit.*, p. 134-139).

⁷ Une bannière de la société porte cependant la mention « fondée en 1311 » indiquant l'instabilité de la tradition sur ce point (Fr. SAMIN, *De la Grootte gulde...*, *op. cit.*, p.42).

encore chronologiquement proche des troubles sociaux que connût Bruxelles en 1303-1306⁸.

Ainsi dans le cadre d'une réorganisation des compagnies d'arbalétriers de la ville validée par le duc Jean III, sans doute au début de son règne, mais qui fut peut-être déjà amorcée par son prédécesseur, les tireurs de l'ancienne gilde de Saint-Laurent furent simplement incorporés à la nouvelle Grande Gilde tout en perdant, de ce fait, leur identité propre. Cependant, cette « gilde désarmée » et incorporée au nouvel ensemble, survécut sous la forme de la confrérie des « compagnons de Saint-Laurent » au sein même de la Grande Gilde, témoignant en cela du fort sentiment identitaire attaché initialement à cette gilde dissoute. Ce sentiment a pu être fondé au moins sur deux facteurs, d'un côté le recrutement et de l'autre l'ancienneté.

Le recrutement peut être localisé dans les classes relativement populaires de la société bruxelloise, en tout cas parmi les gens des métiers, notamment ceux des foulons et des tisserands qui forment le gros du contingent du groupement de métiers dit « nation de Saint-Laurent ». L'activité hospitalière forte, attestée depuis 1360 mais sans doute plus ancienne, qui perdurera jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, est révélatrice également d'un milieu, peut-être simplement celui du voisinage et du quartier, qui a besoin de la solidarité du groupe⁹. Or, au début du XIV^e siècle, ces métiers qui avaient obtenu une place dans les organes du gouvernement urbain venaient précisément de la perdre en 1306, se voyant en outre explicitement relégués hors les murs de la ville. La réorganisation des serments de ce début du XIV^e siècle visa donc peut-être également la suppression de l'autonomie d'un corps urbain constitué trop majoritairement de gens de métiers¹⁰.

La tradition attribue aussi indirectement à la gilde de Saint-Laurent une autre qualité particulièrement importante et catalyseur de sentiments identitaires, à savoir l'ancienneté et peut-être même la primauté, puisque cette gilde pourrait avoir été la première instituée par le duc de Brabant au début du XIII^e siècle. Dans la tradition historiographique bruxelloise, la fondation de la première gilde d'arbalétriers est en effet placée à l'année 1213, date assignée à la création de la Grande Gilde dont on note qu'elle est propriétaire de la chapelle Saint-Laurent¹¹. Cette dernière est par ailleurs réputée pour être le plus ancien établissement religieux de la ville¹².

⁸ Hans Vandecandelaere, « Een opstand in « zeven aktes » : Brussel 1303-1306 », dans *Cahiers bruxellois*, 40, 2008-2009, p. 3-67.

⁹ Th. JACOBS, « Des hôpitaux de métiers... », *op. cit.*, p. 244-245 et 250-251.

¹⁰ Th. JACOBS, « Des hôpitaux de métiers... », *op. cit.*, p. 247.

¹¹ MANN, *Abrégé chronologique de l'histoire de Bruxelles*, Bruxelles, 1785, p. 28 (Archives générales du Royaume, Reprints n° 61, 1996).

¹² MANN, *Description de Bruxelles et de ses environs*, Bruxelles, 175, p.160 (Archives générales

Une version plus détaillée de cette tradition peut être résumée comme suit : aux abords de la Senne, au nord de la ville, au lieu dit *de Bruyt* se trouvaient plusieurs auberges fréquentées par les Bruxellois. Une noce étant annoncée à l'auberge *Cattenhuys*, une troupe de 300 flamands s'embusqua dans le bois près de la chapelle Saint-Laurent et vint ensuite encercler l'auberge où la fête battait son plein. Les convives résistèrent jusqu'à l'arrivée d'habitants de la ville ayant pris les armes qui prirent les Flamands à revers. Ensuite, les habitants qui s'étaient particulièrement illustrés dans ce coup d'éclat reçurent le privilège de former la gilde des arbalétriers de la ville¹³.

Les similitudes entre cette tradition et celle du *Meyboom* sont manifestes et amenèrent finalement Alphonse Wauters à rapprocher les deux et à identifier la compagnie d'arbalétriers fondée à la suite de l'évènement de 1213 à la gilde de Saint-Laurent¹⁴. Cette tradition pourrait bien entendu aussi bien avoir été construite plus tard par les compagnons de Saint-Laurent déchus de leurs prérogatives. Cependant le contexte historique de l'année 1213 relatif la défense de la ville nous porte à accorder quelque crédit à cette tradition. En effet, cette date se situe dans la période de mise en place de la fortification connue sous le nom de « première enceinte »¹⁵, l'année même aussi où une réelle menace militaire a failli se présenter contre Bruxelles, à savoir l'approche des troupes flamandes du comte Ferrand de Portugal qui atteignirent Ninove à l'automne 1213, mais se ne portèrent finalement pas sur Bruxelles¹⁶. Il n'est cependant pas à exclure que quelques éclaireurs armés se soient néanmoins approchés de Bruxelles depuis l'ouest au point de provoquer une escarmouche dans les environs de l'actuelle rue Neuve, peut-être sur l'une des hamèdes protégeant la ville dans cette zone¹⁷. Cela pourrait correspondre à une sorte d'incursion de reconnaissance menée par un petit groupe qui aurait évité d'approcher Bruxelles de façon frontale, par la voie naturelle de la chaussée de Gand. Cette stratégie fut peut-être dictée par le fait que cette partie de la ville, située sur la rive gauche, était déjà protégée d'une forme de fortification¹⁸. Ce serait donc peut-être en contournant

du Royaume, Reprints n° 62, 1996).

¹³ A. HENNE et A. WAUTERS, *Histoire...*, *op. cit.*, vol. 1, p. 46-47.

¹⁴ Voir A. WAUTERS, *Notice historique sur les anciens serments ou gildes d'arbalétriers, d'archers, d'arquebusiers et d'escrimeurs de Bruxelles*, Bruxelles, 1848, p. 1-5.

¹⁵ Stéphane DEMETER, « La première enceinte, un patrimoine majeur pour Bruxelles », dans *Autour de la première enceinte*, Bruxelles, 2001, p. 18-20 (Archéologie à Bruxelles, 4).

¹⁶ Georges SMETS, « Y eut-il un siège de Bruxelles en 1213 ? », dans *Cahiers Bruxellois*, 6-2, 1961, p. 83-97.

¹⁷ Philippe GODDING, « Les quatre hamèdes de la ville de Bruxelles », dans *Cahiers Bruxellois*, 1, 1956, p. 249-259.

¹⁸ Claire DICKSTEIN-BERNARD, « Les lointaines origines de la chapelle Sainte-Catherine à

cette ligne fortifiée par le nord et en traversant la Senne à hauteur de la place de Brouckère que le groupe aurait rencontré un poste fortifié plus léger dans le quartier de *Warmoesbroeck* provoquant une réaction de défense spontanée des habitants. Le récit traditionnel pourrait facilement être lu dans ce sens. Remarquons notamment les lieux-dits cités. « Bruyts » est connu plus tard le long de la Senne et sera traduit à l'époque française en « rue de la Fiancée », y compris en néerlandais moderne : *Bruidstraat*. Mais le mot *brui* et le verbe *bruyen* ou *bruiden* signifient respectivement « coup, coup de poing » et « frapper, battre »¹⁹. De même, l'auberge *Cattehuys* traditionnellement traduite « maison des chats » doit plutôt être assimilée à une redoute ou poste de défense avancé²⁰.

Est-ce parce que cet évènement a été monté en épingle que la première gilde des arbalétriers organisée à la suite de cette menace se trouvera basée dans ce quartier ? Est-ce parce que cet évènement s'est déroulé un 10 août (ce que les données du chroniqueur Baudouin de Ninove permettent²¹) que cette première gilde a été placée sous le vocable de Saint-Laurent qui n'a rien d'un saint militaire ?

On peut en tout cas penser que la menace de 1213, et peut-être l'escarmouche du 10 août, si elle a bien eu lieu, furent de nature à encourager la communauté bruxelloise et le duc à doter la ville de remparts et très logiquement aussi à en organiser la garde par la mise en place de compagnies de défenseurs expérimentés tels les arbalétriers.

Ainsi cette première gilde d'arbalétriers doublée d'une confrérie regroupant sans doute ses aides et soutiens, devait certainement organiser, comme toutes les autres, un certain nombre de moments de convivialité forts au cours de l'année, tels une messe solennelle, un banquet, une procession peut-être et bien entendu un concours de tir annuel²². Toutes caractéristiques que l'on trouvera attachées aux gildes bruxelloises à partir du XIV^e siècle, mais dont on peut penser qu'elles appartenaient déjà à leurs prédécesseurs du XIII^e siècle.

Dans nos régions, une tradition particulièrement bien ancrée est celle du tir au *papegay* ou tir à la perche, c'est-à-dire le tir vertical vers une cible, le plus souvent un oiseau en bois ou métal, accrochée à l'extrémité d'une perche de bois de 10 à 30 mètres de haut. Les jours qui précèdent le jour du concours, le mât est érigé et

Bruxelles », dans *Revue Belge de Philologie et d'Histoire*, vol. 85-2, 2007, p. 281-282.

¹⁹ OLINGER, *Nouveau dictionnaire Flamand-Français*, Malines, 1859, p. 102.

²⁰ Guillaume DES MAREZ, « De catte en de verloren cost » dans *Feestalbum Isidoor Teirlinck*, Leuven, 1931, p. 145.

²¹ Mina MARTENS, « Bruxelles, centre d'un comté de type seigneurial (1040-1291) », dans Mina MARTENS (dir.), *Histoire de Bruxelles*, Toulouse, 1976, p. 69.

²² Catherine VINCENT, *Les confréries médiévales dans le royaume de France (XIII^e-XV^e siècle)*, Albin Michel, Paris, 1994, p. 13-29.

décoré et fait l'objet des vérifications d'usage. Parfois, un bâtiment haut comme une tour ou une flèche d'église est utilisé aux mêmes fins avec une perche plus courte qui éloigne la cible du bâtiment la rendant bien identifiable dans le ciel pour les tireurs²³. Le jour du concours, parfois aussi celui des autres festivités, telles banquet, messe ou procession, le vainqueur se voit attribuer le titre de roi pour l'année. C'est parfois aussi le jour choisi pour le renouvellement des mandats des officiers de gestion de la gilde. Ce jour de la fête principale de la gilde ou de la confrérie prend place le plus souvent le jour du saint patron²⁴.

Aussi, lorsqu'à la suite des événements des premières années du XIV^e siècle, la gilde de Saint-Laurent se voit dissoute et peut-être partiellement absorbée au sein de la Grande Gilde, elle perdit donc son droit, quasi séculaire et peut-être premier, à porter l'arbalète traditionnelle, à participer à la défense de la ville et à organiser son concours de tir annuel, en tout cas sous son nom. Cette réorganisation voulue par le duc fut certainement contestée, même si on ne sait pas de quelle manière. En revanche, on constate qu'à la suite de cette dissolution, les gestionnaires de la Grande Gilde durent prendre en considération et prendre en charge les autres activités anciennement attachées à la gilde de Saint-Laurent, à savoir l'entretien de la chapelle et de l'hôpital, le maintien d'une confrérie de compagnons de Saint-Laurent dans son personnel secondaire ne portant pas l'arbalète mais le chaperon, ainsi que l'organisation de la plantation du *Meyboom*. Un tel traitement d'exception pour une compagnie d'arbalétriers dissoute révèle certainement le caractère exceptionnel de cette dernière et renforce la crédibilité de ses prétentions « historiographiques ».

En effet, l'ancienne gilde de Saint-Laurent s'est soumise à la réorganisation en renonçant à toute activité arbalétrière sous son nom, même si peut-être ses meilleurs tireurs devinrent simplement membres de la Grande Gilde sans distinction des autres. Mais en contrepartie elle obtint de conserver toutes ses autres traditions au sein même de la Grande Gilde, formant ainsi un groupe un peu à part qui maintint même sa propre fête annuelle. Comme celle-ci ne pouvait plus être constituée du concours de tir à l'oiseau du jour de la Saint-Laurent, la confrérie des compagnons de Saint-Laurent reporta alors son événement phare annuel sur le moment qui précédait le concours proprement dit, à savoir l'érection du mât de tir au plus tard la veille de la Saint-Laurent. Très symboliquement, les compagnons de Saint-Laurent pouvaient donc poser exactement les mêmes gestes qu'auparavant, à l'exception du tir qui leur était désormais interdit, alors qu'il avait constitué auparavant le cœur de leur identité.

²³ Fr. SAMIN et Luc BERNAERTS, *L'arbalète dans tous ses états*, Bruxelles, 2009, chap. 8, p. 22-27.

²⁴ C. VINCENT, *Les confréries...*, *op. cit.*, p. 85-107.

Ce report vers l'acte le plus proche autorisé, l'érection du mât devenu inutile, forme une sorte de manifeste de la contestation du droit qui leur a été enlevé et est devenu ainsi au fil du temps l'évènement annuel fédérateur de la confrérie. On en finit par oublier ce mauvais souvenir et à transcender un mât de tir inutile, symbole d'un certain dépit, en un arbre de mai festif, adoptant là une autre forme de réjouissance populaire répandue dans nos régions²⁵. Ce glissement explique aussi pourquoi les compagnons de Saint-Laurent n'organisent pas leur fête le jour de leur saint patron, à savoir le 10 août, mais bien la veille, le 9 août, date traditionnelle de l'érection de l'ancien mât de tir devenu simplement un *Meyboom* !

²⁵ Fr. SAMIN, *De la Grootte gulde...*, op. cit., p. 42 ; Marie-France HOUDART, *Arbres de Mai – Mai de l'élu*, Lamazière-Basse/Tulle, 2008, p. 73-104.

Le reliquaire portatif dit de Beauraing

Analyse critique, comparaisons et datation

ALEXANDRA DE POORTER

AVANT-PROPOS

Bien que je n'aie pas réalisé mon cursus universitaire à l'ULB et que je ne sois donc pas une ancienne étudiante de Michel de Waha, j'ai appris à le connaître personnellement lors d'une étroite collaboration dans le cadre de l'étude archéologique de la Porte de Hal, à Bruxelles¹. Pour moi, ce fut le départ d'un apprentissage extrêmement captivant et d'une amitié durable. Je suis donc très heureuse et bien sûr honorée de pouvoir apporter ma contribution à cet ouvrage.

1. INTRODUCTION

Dès le moment où la gestion de la collection mérovingienne des Musées royaux d'Art et d'Histoire (MRAH) me fut attribuée², différents objets de ce riche ensemble ont inévitablement attiré mon attention. Ce fut le cas, notamment, d'un petit reliquaire qui provenait prétendument de Beauraing. L'étiquette accompagnant la pièce exposée en vitrine mentionnait en effet brièvement « reliquaire de Beauraing (?), VII^e siècle »³.

Le dossier d'archives relatif à ce reliquaire, conservé aux MRAH, contient en date du 3 septembre 1986 une lettre de proposition d'achat de la main d'un antiquaire,

¹ Après plusieurs années de fermeture, la Porte de Hal fut rénovée en profondeur en vue d'une réouverture au public pour la présentation de l'exposition *Europalia Portugal « Azulejos »* (20 septembre - 29 décembre 1991). L'examen du bâti a été conduit dans des conditions assez difficiles pendant environ cinq mois sous la direction de Michel de Waha. Voir entre autres : Michel DE WAHA et Alexandra DE POORTER, « Étude architecturale et archéologique : la restauration de la Porte de Hal », dans *Les Nouvelles du Patrimoine*, 40, 1991, p. 14-17 ; M. DE WAHA et A. DE POORTER, « D'une restauration à l'autre... La Porte de Hal », dans *Les Marolles*, 33, 1991, p. 8-11 ; M. DE WAHA et A. DE POORTER, « La Porte de Hal à Bruxelles », dans *Actes du LI^e Congrès d'Archéologie et d'Histoire de Belgique*, vol. 1, Liège, 1992, p. 81-84 ; M. DE WAHA et A. DE POORTER, « La Porte de Hal, vestige symbolique de Bruxelles », *Bulletin trimestriel du Crédit communal de Belgique*, 182, 4, 1992, p. 30-35. Michel de Waha figurait également parmi les membres du jury qui ont délibéré lors de ma défense de thèse à la Vrije Universiteit Brussel (VUB) en 2004.

² Fin 2005. Le conservateur précédent, Lisa Vanhaecke, avait pris sa retraite en 1998.

³ Inv. n° MRAH B005717-001.

M. Duponcheel, une demande d'accord adressée au Conservateur en chef et aux collègues du département concerné, une facture de l'antiquaire, ainsi qu'un rapport succinct de la conservatrice de l'époque et trois photos de l'objet. La première publication sur ce reliquaire est parue en 1988 dans le Bulletin des MRAH sous la forme d'un bref signalement⁴. Ensuite, l'objet tomba pour ainsi dire dans l'oubli⁵. Vingt-cinq ans plus tard, une notice de catalogue fut rédigée dans le cadre d'une exposition relative à des châsses⁶.

2. DESCRIPTION TECHNIQUE ET DÉCORATION

Le reliquaire présente les dimensions suivantes :

Hauteur : 12 cm ;

Longueur : 8 cm ;

Largeur : 3 cm.

Cet objet peut être attribué du point de vue morphologique au groupe des 'bourses-reliquaires' (fig. 1)⁷. Il s'agit d'un reliquaire portatif qui épouse la forme d'une bourse ou maisonnette avec toit à quatre versants. Au sommet de l'âme en bois, une sorte de baguette faîtière s'étend sur toute la longueur de l'objet. En comparaison de la plupart des reliquaires du haut Moyen Âge qui présentent

⁴ Lisa VANHAEKE, *Bulletin des Musées royaux d'Art et d'Histoire*, 59, 1988, p. 182-183.

⁵ Le petit reliquaire d'Andenne subit le même sort à la fin du XIX^e siècle (J. DESTREE, « Petite châsse provenant du trésor de l'église collégiale d'Andenne », dans *Bulletin des Musées royaux des Arts décoratifs*, 1910, p. 18).

⁶ A. DE POORTER, « Le reliquaire dit de Beauraing », dans Philippe GEORGE, éd., *Châsses. Du Moyen Âge à nos jours. Catalogue d'exposition*, Liège, 2013, p. 33-36 (Feuillets de la cathédrale de Liège, 13). On peut aussi noter que ce reliquaire a été présenté à l'occasion de l'exposition *Entre Paradis et Enfer. Mourir au Moyen Âge*, Musées royaux d'Art et d'Histoire (2/12/2010 – 24/4/2011), toutefois sans qu'aucune étude approfondie et critique de l'objet n'ait pu être réalisée à cette occasion (Sophie BALACE et A. DE POORTER, dir., *Entre Paradis et Enfer. Mourir au Moyen Âge*, Catalogue d'exposition, Musées royaux d'Art et d'Histoire (2 décembre 2010 – 24 avril 2011), Bruxelles, Fonds Mercator-MRAH, 2010, p. 276, cat. 130).

⁷ Une véritable encyclopédie relative aux reliquaires est constituée par la publication de Joseph BRAUN, *Die Reliquiare des christlichen Kultes und ihre Entwicklung*, Herder & Co. G.m.b.H. Verlagsbuchhandlung, Freiburg im Breisgau, 1940. Les différentes formes, techniques d'exécution et décorations y sont décrites en détail. Voir aussi les études relatives aux bourses-reliquaires de Victor H. ELBERN, *Fructus operis. Kunstgeschichtliche Aufsätze aus fünf Jahrzehnten. Zum 80. Geburtstag des Verfassers in Verbindung mit der Görres-Gesellschaft herausgegeben von P. Skubiszewski*, Ratisbonne, Schnell & Steiner, 1998.



Fig. 1. Face avant du reliquaire dit de Beauraing
© KMKG-MRAH, Bruxelles



Fig. 2. Radiographie
© inCT Solutions in x-ray imaging, Gand

cette forme, comme par exemple le reliquaire d'Andenne, l'exemplaire dit de Beauraing est proportionnellement plus haut⁸. Les versants inclinés du toit du reliquaire des MRAH se différencient aussi de l'exemplaire d'Andenne par leur légère courbure.

Sur un flanc, l'âme en bois a été évidée pour former une petite cavité⁹, originellement prévue pour y accueillir les reliques¹⁰. Les reliquaires du haut Moyen Âge étaient en effet fermés et servaient autant d'écrin que d'écran aux reliques qui y restaient dissimulées¹¹. Dans le cas étudié, celles-ci n'ont pas été conservées¹² et la fermeture de la cavité a également disparu. Les dimensions de ce compartiment sont étonnamment faibles : pas plus de 4 cm de hauteur, environ 3 cm de profondeur et 1,80 cm de largeur. Ce volume est très réduit si on le compare au reliquaire d'Andenne où l'objet a été évidé sur toute sa longueur et sa largeur.

Initialement, l'âme en bois était couverte de cinq feuilles métalliques fixées à l'aide de petits clous à section carrée et à tête non décorée (fig. 2).

⁸ Dimensions du reliquaire d'Andenne : hauteur 8,2 cm, longueur 7,8 cm, largeur 3 cm : Laurent VERSLYPE, « Reliquaire portatif d'Andenne », dans Jacques TOUSSAINT, dir., *Dialogue avec l'invisible. L'art aux sources de l'Europe. Œuvres d'exception issues de la communauté française de Belgique (VIII^e – XVII^e siècle). Catalogue d'exposition*, Namur, 2010, p. 146 (Monographies du Musée provincial des Arts anciens du Namurois, 46).

⁹ Un reliquaire peut contenir la totalité ou une partie d'un corps saint. Il peut aussi renfermer une relique non-corporelle ou représentative (Alain DIERKENS, « Du bon (et du mauvais) usage des reliquaires au Moyen Âge », dans Edina BOZÓKY et Anne-Marie HELVÉTIUS, éd., *Les reliques. Objets, cultes, symboles. Actes du colloque international de l'Université du Littoral-Côte d'Opale (Boulogne-sur-Mer, 4-6 septembre 1997)*, Turnhout, Brepols, 1999, p. 241). Vu les petites dimensions de la cavité du reliquaire dit de Beauraing, son contenu ne peut avoir été que restreint.

¹⁰ Du point de vue étymologique, « ce qu'on délaisse ». Il s'agit, en langage ecclésiastique, des « souvenirs laissés sur terre par le Christ et les saints : leurs corps, leurs vêtements, les objets dont ils se sont servis, les instruments de leur supplice, la terre et les linges trempés de leur sang, et dans un sens plus large, les objets ayant touché ces reliques » (Philippe GEORGE, *Reliques et arts précieux en pays mosan. Du haut Moyen Âge à l'époque contemporaine*, Liège, Éditions du Céfal, 2002, p. 9). Toutefois, la multiplicité et la nature étrange de certaines reliques peuvent inciter à douter de leur authenticité.

¹¹ Ph. GEORGE, éd., *Châsses. Du Moyen Âge à nos jours. Catalogue d'exposition*, Liège, Trésor de la Cathédrale de Liège, Liège, 2013 (Feuillets de la cathédrale de Liège, 13), p. 6.

¹² Sans reliques, ce reliquaire est devenu un objet dont le sacré a disparu. On ne peut donc qu'admirer l'œuvre d'art pour sa technique et en étudier le message transmis par l'iconographie (A. DIERKENS, « Du bon (et du mauvais) usage des reliquaires... », *op. cit.*, p. 252).

Les cinq feuilles de métal ont été travaillées au repoussé et repliées sur les bords du coffret en bois. Le travail d'enveloppement a été exécuté de la face arrière vers la face avant. La feuille antérieure, qui porte la décoration la plus riche, a donc été appliquée sur l'âme en bois en dernier lieu. Les bordures de cette feuille ont été repliées sur les flancs latéraux droit et gauche du reliquaire, de manière à les recouvrir partiellement. Il est très probable que la feuille antérieure revêtait aussi le faite du toit, mais le pli du métal contre l'arrête étroite de la baguette sommitale a fragilisé la tôle. Il en a résulté une usure accélérée à cet endroit où il ne reste qu'un petit fragment de métal, attaché de façon lâche à l'âme en bois par deux petits clous. Les feuilles métalliques couvrant les flancs gauche et droit du reliquaire (la feuille de ce dernier flanc n'étant que partiellement conservée) sont également rehaussées d'une décoration. Elles sont repliées à leurs bords pour être rabattues partiellement sur le côté arrière et le bord inférieur du noyau en bois. La tôle qui devait être fixée à l'arrière, ainsi que le recouvrement métallique de la face inférieure du coffret ont disparu et seuls divers petits clous témoignent de leur existence (fig. 3).

Sur le reliquaire d'Andenne, dont l'âme en bois est couverte de cuivre doré, le revêtement a également disparu sur le côté arrière. Cela pourrait s'expliquer par une usure plus rapide de la face arrière qui était en contact avec le corps du porteur.

Des chercheurs de la Vrije Universiteit Brussel (VUB)¹³ ont examiné ce recouvrement métallique. Il est constitué d'un alliage de cuivre et de zinc, appelé laiton, et comprend également une petite quantité de plomb et d'étain. D'un point de vue technique, le laiton est plus dur, mais aussi plus aisé à forger que du cuivre. Le plomb peut éventuellement avoir été ajouté intentionnellement pour augmenter la flexibilité de l'alliage. La présence décelée de petites particules de plomb et d'étain peut être le résultat d'un recyclage de mitrailles de provenances diverses. Vraisemblablement on a pu aussi sélectionner cette composition pour des raisons visuelles. La couleur jaune du laiton pouvait en effet faire penser à de l'or¹⁴. Les clous utilisés pour fixer les tôles au bois sont aussi en laiton.

¹³ Dennis BRAEKMANS et Pieterjan DECKERS, *Report. Non destructive 'Handheld XRF' analysis of a copper alloy object (inv. B005717-001) from the Royal Museums of Art and History*, Rapport non publié de la Vrije Universiteit Brussel, Delft University of Technology et Universiteit Leiden, Bruxelles, 2012.

¹⁴ Nous suivons ici A. DIERKENS, « Du bon (et du mauvais) usage des reliquaires... », *op. cit.*, p. 246 : *Bien sûr, au haut Moyen Âge, le reliquaire doit être somptueux – le plus somptueux possible – de façon à être à la hauteur du défunt que l'on veut honorer ou dont on veut promouvoir le culte et On ne peut, bien sûr, tolérer de reliquaire indigne ou vieilli ; il faut faire neuf, « à la mode ».*

La suspension du reliquaire, notamment autour du cou, s'effectuait grâce à deux œillets au travers desquels était passée une corde ou une lanière. Ce dispositif est attesté sur d'autres reliquaires portatifs comme celui de saint Bavon (Tongres, ^{x^e} siècle)¹⁵. En cas d'absence d'œillets, les petits reliquaires présentaient alors une baguette faîtière, également destinée à suspendre l'objet. C'est le cas par exemple du reliquaire d'Andenne¹⁶. La baguette faîtière sur le reliquaire dit de Beauraing n'est toutefois pas adaptée pour y fixer une lanière.

La face avant du reliquaire est décorée d'un Christ en croix dont la tête, le tronc, le bras droit et un morceau du bras gauche ont été conservés (fig. 4). La tête, imberbe, est droite et exprime une certaine sérénité, malgré le rendu très simple des traits : les cheveux sont suggérés par trois lignes verticales et les yeux sont formés de simples excroissances repoussées dans le métal. Le Christ est nu dans la partie haute du corps. Les côtes et le nombril sont nettement visibles. Il n'est plus possible de deviner ce que le personnage portait comme vêtement autour des hanches. La main droite est dotée de cinq grands doigts disposés en éventail.

La figure du Christ est représentée sur une croix aux contours soulignés d'un rang de perles repoussées dans le métal. La tête est coiffée d'une croix grecque encadrée par des palmes pennées. La partie inférieure, à gauche du Christ, présente plusieurs rangs de perles en forme d'arc. Leur signification reste délicate étant donné la disparition de la partie droite. La couverture métallique du flanc gauche du reliquaire est décorée de motifs en chevrons. Bien que partiellement disparue, on peut supposer que la couverture du flanc droit, comprenant la cavité destinée aux reliques, devait être également décorée comme le flanc gauche et la face arrière.

Si, pour certains reliquaires, l'image qui les couvre en désigne le contenu ou en rappelle l'origine, il n'est toutefois plus possible actuellement de déterminer à qui furent dédiées les reliques autrefois contenues dans le reliquaire dit de Beauraing.

¹⁵ Jean-Claude GHISLAIN, « Reliquaire portatif de saint Bavon », dans Ph. GEORGE, éd., *Châsses. Du Moyen Âge à nos jours. Catalogue d'exposition*, Liège, 2013, p. 31-32 (Feuillets de la cathédrale de Liège, 13), p. 31.

¹⁶ L. VERSLYPE, « Reliquaire portatif d'Andenne... », *op. cit.*, p. 146-147 et 150.

3. PROVENANCE DU RELIQUAIRE

Depuis son acquisition, la provenance du reliquaire est incertaine. Son signalement dans le Bulletin des MRAH de 1988 mentionne :

En 1987, la section « Belgique Ancienne », sous-section « époque mérovingienne » a fait l'acquisition d'un petit reliquaire portatif qui proviendrait de Beauraing, dans la province de Namur. D'après les indications fournies lors de l'achat, cet objet était conservé depuis plusieurs années dans une collection privée¹⁷.

L'aspect lacunaire de ces informations nous a conduit à mener des recherches complémentaires. Les données littérales du dossier d'achat sont les suivantes :

Il s'agit d'un reliquaire portatif du Haut Moyen Age qui proviendrait de Beauraing (province de Namur). [...]. Cette pièce aurait été trouvée lors des réfections faites à l'église de Beauraing avant la seconde guerre mondiale. Le curé de cette église l'aurait offerte, il y a une vingtaine d'années, à un de ses amis qui l'aurait vendue à Monsieur MENAGE de Bruxelles¹⁸.

Si le reliquaire provient bien de l'église de Beauraing, il s'agit plus que probablement de l'église paroissiale de Beauraing, dédiée à saint Martin. Là où l'auteur de la lettre citée utilise encore le conditionnel (*proviendrait*), celui du document relatif à la demande d'accord de l'achat affirme clairement : *Afkomst : Bauraing [sic] (Namen)*¹⁹. L'ensemble des autres documents du dossier d'achat continue à mentionner la provenance de Beauraing. Curieusement, le rapport du 27 avril 1987 donne toutefois les détails suivants : *een voorlopig onderzoek te Beauraing zelf gaf als resultaat dat inderdaad in de 'Chapelle St. Pierre' in het begin van de 1^{ste} Wereldoorlog een 'petit coffret contenant des reliques'²⁰ zou gevonden zijn²¹*. Cette dernière information n'est pas conforme à celle de la lettre de l'antiquaire du 3 septembre où l'église de Beauraing est citée comme provenance. L'origine de cette nouvelle information n'est pas claire et suscite de nouvelles questions.

Le reliquaire provient-il d'une église ou d'une chapelle indépendante ? La mention d'une chapelle dédiée à saint Pierre pourrait alors indiquer la chapelle Saint-Pierre aux Liens, un édifice roman²² qui se situe dans le parc du Castel Saint-Pierre.

¹⁷ L. VANHAEKE, *Bulletin des Musées royaux d'Art et d'Histoire*, 59, 1988, p. 182.

¹⁸ Lettre de Christian Duponcheel à L. Vanhaeke, d.d. 3 septembre 1986.

¹⁹ Lettre de L. Vanhaeke, adressée au Conservateur en chef H. De Meulenaere et aux collègues du III^e département, d.d. 31 octobre 1986.

²⁰ Aucune information ne subsiste quant à la nature de ces reliques ou du sort qui leur a été réservé.

²¹ Rapport rédigé par L. Vanhaeke et adressé à la section de Belgique ancienne.

²² Classée en 1990. Arrêté du 29/08/1990 (classement). Publication au *Moniteur belge* le 08/11/1990.

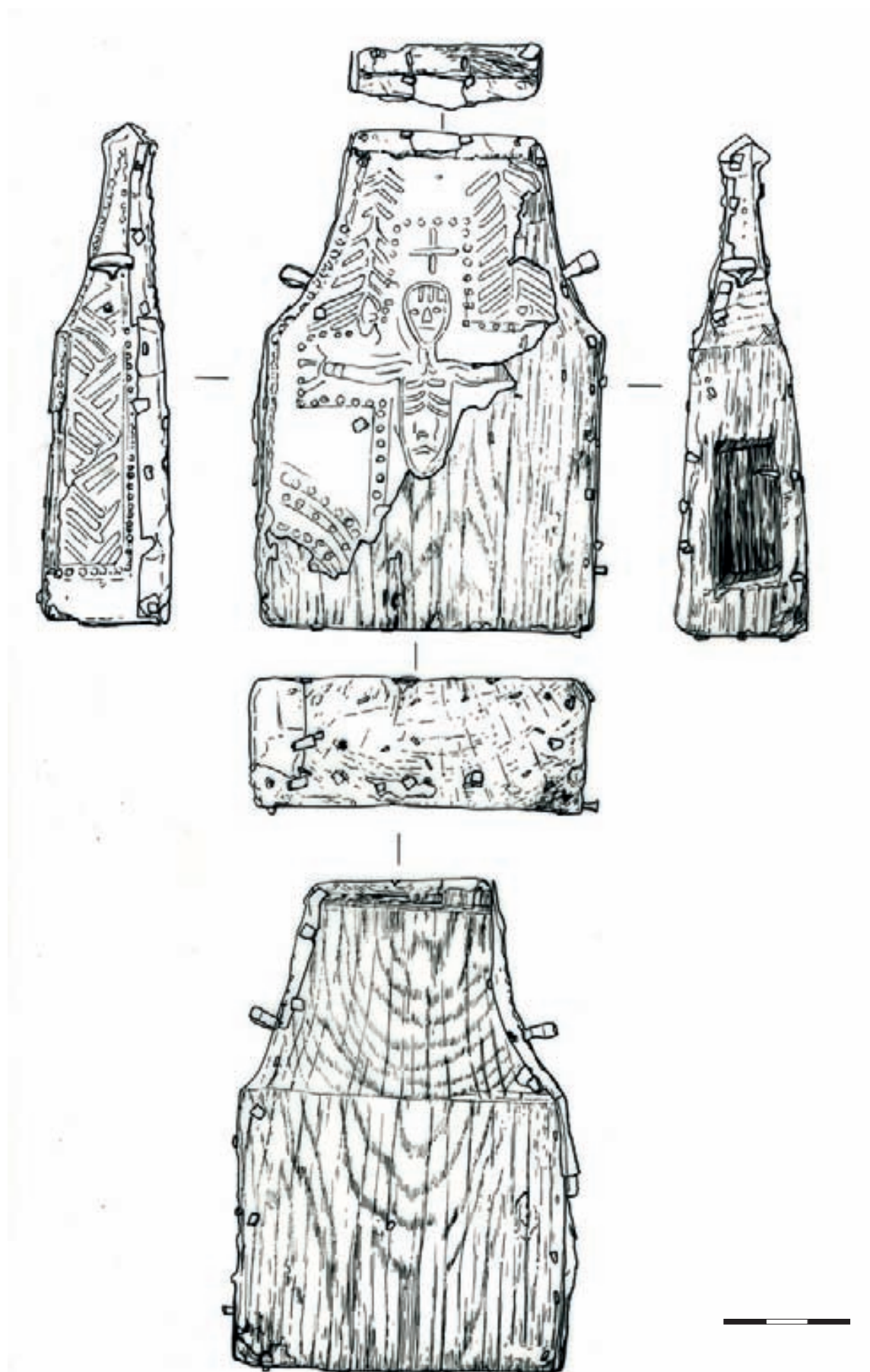


Fig. 3. Dessin réalisé par M. Quercig, Fédération des Archéologues de Wallonie-Bruxelles



Fig. 4. Différentes faces du reliquaire dit de Beauraing © KMKG-MRAH, Bruxelles

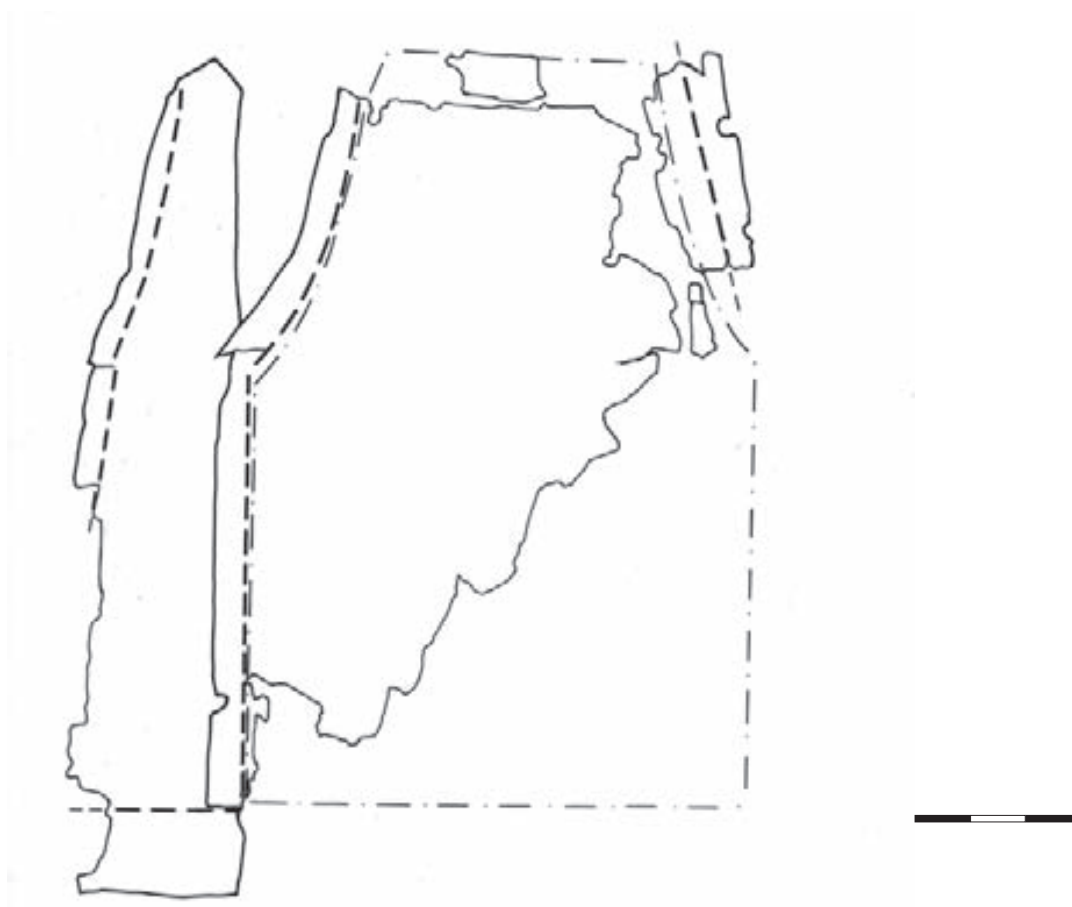


Fig. 5. Dessin réalisé par M. Quercig, Fédération des Archéologues de Wallonie-Bruxelles

Une chapelle comme provenance ne concorde toutefois pas avec la suite des informations de la lettre du 3 septembre 1986, à savoir que *Le curé de cette église l'aurait offerte, il y a une vingtaine d'années, à un de ses amis qui l'aurait vendue à Monsieur MENAGE de Bruxelles*²³.

À la lecture de ces documents qui n'offrent finalement aucune certitude quant à la provenance réelle de l'objet, ni même sur l'ensemble des acteurs qui ont participé à cette transaction, une interrogation demeure : comment l'antiquaire C. Duponcheel est-il entré en possession de cet objet ?

²³ Lettre de C. Duponcheel à L. Vanhaeke, d.d. 3 septembre 1986. Lors d'un entretien avec un membre de la fabrique d'église actuelle il s'est avéré que le *curé de l'église de Beauraing*, mentionné dans le dossier d'achat aurait été le chanoine Raymond Lafontaine (en fonction de 1942 à 1970), actuellement décédé. Tous ceux qui l'ont connu personnellement démentent fermement que le chanoine Lafontaine ait jamais pu se défaire d'un patrimoine d'église, en particulier d'un reliquaire.

4. LE RELIQUAIRE ET ŒUVRES DE COMPARAISON

L'usage de bourses-reliquaires est connu durant le haut Moyen Âge. Loin de vouloir être exhaustive, on peut citer à titre d'exemples célèbres les reliquaires d'Andenne²⁴, de Saint-Bonnet d'Avalouze²⁵ et d'Enger²⁶, la châsse d'Ennabeuren²⁷, celle représentant la Vierge et l'Enfant entre saint Pierre et saint Paul (Musée de Cluny à Paris)²⁸ ou encore le reliquaire dit de Pépin d'Aquitaine, conservé à Conques²⁹. Elles sont généralement constituées d'un coffret en bois, revêtu de feuilles métalliques décorées au repoussé et parfois rehaussé de pierres. La plupart des décors sont géométriques, mais chaque exemplaire peut être considéré comme une œuvre unique. La comparaison avec d'autres reliquaires reste donc délicate.

Toutefois, deux objets conservés de manière très fragmentaire et provenant d'une région relativement proche de Beauraing montrent quelques similitudes troublantes avec le reliquaire dont il est ici question. Ces deux objets se présentent sous la forme d'une tôle métallique présentant des éléments décoratifs obtenus par la technique du repoussé et caractérisé par le nombre élevé de perles. Tous deux devaient être apposés sur un substrat probablement en bois.

Le premier objet est un fragment de feuille en laiton³⁰ découvert en 1963 lors de la fouille archéologique de l'église Saint-Lambert à Sensenruth³¹ et conservé, à l'heure actuelle, au Musée ducal de Bouillon³². Il s'agit très probablement de la face avant d'une bourse-reliquaire aux dimensions presque identiques à l'exemplaire dit de Beauraing. La plaque est ornée d'un personnage masculin central, flanqué de

²⁴ André DASNOY, « Le reliquaire mérovingien d'Andenne », dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, 49, 1958, p. 41-60 ; L. VERSLYPE, « Reliquaire portatif d'Andenne... », *op. cit.*

²⁵ J. DESTREE, « Petite châsse... », *op. cit.*, p. 19.

²⁶ Wolfgang F. VOLBACH, « Les Arts somptuaires », dans Jean HUBERT, Jean PORCHER et W. F. VOLBACH, *L'Europe des invasions*, Paris, Gallimard, 1967, p. 285 (L'univers des Formes).

²⁷ Dieter QUAIST, *Das merowingerzeitliche Reliquienkästchen aus Ennabeuren: eine Studie zu den frühmittelalterlichen Reisereliquiaren und Chrismalia*, Mainz, Römisch-Germanisches Zentralmuseum, 2012 (Kataloge Vor- und Frühgeschichtlicher Altertümer, Bd 43).

²⁸ W. F. VOLBACH, « Les Arts somptuaires... », *op. cit.*, p. 282.

²⁹ J. BRAUN, *Die Reliquiare...*, *op. cit.*, pl. 46, 143 ; W. F. VOLBACH, « Les Arts somptuaires... », *op. cit.*, p. 284.

³⁰ Dimensions : hauteur 11,2 cm, longueur 10,5 cm.

³¹ F. BOURGEOIS, « La vignette de la couverture : la plaque décorée de Sensenruth », dans *Ardenne et Famenne*, 9, 1966, p. 61 ; Guido HOSSEY, « Fouilles d'églises dans le Luxembourg. Saint-Lambert (Sensenruth). Saint-Pierre (Bouillon). Saint-Pierre (Izel) », dans *Archaeologia Belgica*, 176, 1975, Bruxelles, p. 11-12 et fig. 4.

³² N° d'inv. MA-ARCH-638. Je tiens à remercier M. J.-C. Ghislain d'avoir attiré mon attention sur cet objet.



Fig. 6. Plaque de Sensenruth, © Musée ducal, Bouillon

chaque côté d'un médaillon dont le contour est souligné par des perles travaillées au repoussé. Une étude détaillée de cette plaque a permis d'identifier la figure centrale : un Christ Pantocrator assis sur un siège³³. Le corps est représenté légèrement de profil vers la gauche. Comme pour le reliquaire dit de Beauraing, les doigts de la main sont fortement mis en évidence. Des lignes de perles en repoussé constituent la trame de fond de cette plaque. L'identification du décor central des médaillons,

³³ Arsène GEUBEL, « L'énigmatique plaque décorée de Sensenruth », dans *Ardenne et Famenne*, 3, 1966, p. 149.



Fig. 7. Fragment de la Forêt d'Anlier. État en 1871 (d'après M. SULBOUT, « Le Luxembourg romain », dans *Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg*, 9, 1876-1877, pl. II) et en 2013 © KMKG-MRAH, Bruxelles (recto et verso)

mal conservé, a suscité diverses hypothèses³⁴. (fig. 6). Le manque d'information contextuelle ne permet pas de dater cette pièce que l'on a qualifié prudemment de carolingienne³⁵ ou de 'pré-romane'³⁶.

³⁴ A. GEUBEL, « L'énigmatique plaque... », *op. cit.*, p. 150.

³⁵ F. BOURGEOIS, « La vignette de la couverture... », *op. cit.*, p. 61.

³⁶ A. GEUBEL, « L'énigmatique plaque... », *op. cit.*, p. 151.

Le second fragment, en cuivre doré³⁷, est conservé aux Musées royaux d'Art et d'Histoire³⁸. Il présente la tête d'un Christ, entourée d'un nimbe rayonnant. Cette tête, comme le bord supérieur du fragment, est à nouveau rehaussée de perles en repoussé. La pièce provient du "Vieux Moustier" dans la Forêt d'Anlier et a rejoint les collections des Musées en 1871. Notons que l'objet était alors en meilleur état de conservation³⁹. Une publication de 1877 en donne une description et une représentation détaillées et date cette trouvaille du IV^e siècle après J.C.⁴⁰. Cette datation fut revue un siècle plus tard, en postposant sa fabrication au VIII^e ou IX^e siècle, ce qui nous paraît plus plausible⁴¹.

La composition affiche un Christ aux bras étendus horizontalement, rappelant la position de la Crucifixion. L'artiste n'a cependant pas représenté le support de la croix. Sur l'image publiée, il est bien visible que le seul pied conservé ne présente pas de clou (les mains ont disparu). Selon cette publication : *Il s'agit d'une image de Notre Seigneur Jésus-Christ recueillie au sommet de la grande nef, dans l'angle du pilastre septentrional, au milieu d'une couche très-épaisse de cendres et de charbons mêlés de clous et provenant d'un meuble brûlé. Le précieux objet avait été attaché à ce meuble, et il porte lui-même les traces du feu*⁴². Le dessin du fragment d'Anlier montre un bord supérieur dont la courbe épouserait étrangement bien le sommet d'une bourse-reliquaire. Le 'meuble brûlé' fut peut-être le restant d'un reliquaire en bois. Mais sans autres informations, cette interprétation reste hypothétique (fig. 7).

D'après Joseph Braun, les décors les plus courants et les plus populaires sur les reliquaires sont des représentations du Christ. Il distingue deux groupes importants : d'une part, les images individuelles, d'autre part les représentations scéniques illustrant la vie et les actes de Jésus⁴³. Quoique l'auteur classe les 'figures crucifiées' parmi le premier groupe, il sous-entend en fait comme 'figure crucifiée' le Christ sous l'apparence d'une croix, qui constitue soit la forme du reliquaire lui-même,

³⁷ Et non en or, comme mentionné de manière erronée par différents auteurs (Ad JANSEN, *Art chrétien jusqu'à la fin du moyen âge. Catalogue d'exposition*, Bruxelles, 1964, p. 71, 296/1939 ; F. BOURGEOIS, « La vignette de la couverture... », *op. cit.*, p. 61).

³⁸ N° d'inv. 1939.

³⁹ F. BOURGEOIS, « Le Christ de la Forêt d'Anlier », dans *Ardenne et Famenne*, 9, 1966, p. 62.

⁴⁰ La datation a été fournie par lettre par Théodore Juste, conservateur du Musée de la Porte de Hal, qui cite sans argumenter *qu'elle [la plaque d'Anlier] doit effectivement appartenir au IV^e siècle, de l'avis d'hommes compétents* (M. SULBOUT, « Le Luxembourg romain », dans *Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg*, 9, 1876-1877, p. 183).

⁴¹ F. BOURGEOIS, « Le Christ de la Forêt d'Anlier... », *op. cit.*, p. 63.

⁴² M. SULBOUT, « Le Luxembourg romain... », *op. cit.*, p. 183.

⁴³ J. BRAUN, *Die Reliquiare...*, *op. cit.*, p. 628-636.

soit le couronnement des reliquaires-ciboires et des reliquaires-ostensoirs⁴⁴. Bien que l'auteur affirme avoir étudié plus de 4000 reliquaires, son répertoire ne comprend aucun reliquaire du type bourse-reliquaire, boîte-reliquaire, capsule-reliquaire, et autres, sur lesquels le Christ crucifié figure en tant qu'individu isolé. Dans son inventaire, le Christ crucifié est à chaque fois entouré de personnages secondaires⁴⁵. Ainsi, on peut par exemple pointer dans le travail de Joseph Braun la 'bourse-reliquaire dit de Pépin' († 838), conservée à Conques, qui porte comme décoration un Christ crucifié entouré de saint Jean et de la Vierge Marie⁴⁶. Un autre exemple est le petit 'reliquaire de la vraie croix', une petite boîte rectangulaire conservée au Metropolitan Museum à New York⁴⁷. Réalisé dans le style byzantin, le couvercle, travaillé en émail cloisonné, argent niellé et doré, montre le Christ vivant sur la croix, portant une longue tunique (*colobium*), entouré de la Vierge et de saint Jean en lamentation. L'objet est daté de la fin du VIII^e ou du début du IX^e siècle. Au revers, sont représentés quatre épisodes de la vie de Jésus, dont à nouveau une scène de la Crucifixion. Le reliquaire dit de Beauraing, que l'on classerait en toute logique dans le premier groupe de Joseph Braun, plus spécifiquement dans le sous-groupe des 'figures crucifiées', forme donc une exception non seulement à l'inventaire de l'auteur mais également à sa détermination du 'Christ crucifié'. En effet, le Christ reproduit sur le reliquaire dit de Beauraing est bien un vrai personnage représenté seul sur la croix, disposition qui en établit le caractère unique.

⁴⁴ J. BRAUN, *Die Reliquiare...*, *op. cit.*, p. 636.

⁴⁵ La plupart des images du Christ crucifié du haut Moyen Âge montrent en effet le Christ sur la croix, accompagné à gauche et à droite d'un autre personnage ou sous le regard de deux anges. C'est par exemple le cas pour des panneaux en bois ou en ivoire, ou encore des fresques et des manuscrits (à titre d'exemple, *Panneau d'un coffret en ivoire*, vers 420, Londres, British Museum, *Extrait de l'évangélaire de Rabula*, 586, Florence, Biblioteca Laurenziana : Jacques DE LANDSBERG, *L'Art en croix. Le thème de la crucifixion dans l'histoire de l'art*, Tournai, La Renaissance du Livre, 2001, p. 51-52 e.s. ; *Extrait du Sacramentaire de Gellone*, fin du VIII^e siècle, Paris, Bibliothèque nationale : J. PORCHER, « Les Manuscrits à peinture », dans J. HUBERT, J. PORCHER et W. F. VOLBACH, *L'Europe des invasions...*, *op. cit.*, p. 193 ; J. DE LANDSBERG, *L'Art en croix...*, *op. cit.*, p. 57).

⁴⁶ J. BRAUN, *Die Reliquiare...*, *op. cit.*, p. 199 et pl. 46, 143 ; W.F. VOLBACH, « Les Arts somptuaires... », *op. cit.*, p. 284.

⁴⁷ Dimensions : 10.2 x 7.3 cm. N° d'inv. 17.190.715ab. J. BRAUN, *Die Reliquiare...*, *op. cit.*, p. 147 et pl. 15, 51.

<http://www.metmuseum.org/toah/works-of-art/17.190.715ab>

<http://www.insecula.com/oeuvre/O0008689.html>



Fig. 8. Boucle mérovingienne de Creil (Oise, Fr.) (Dalton gift), British Museum, Londres. Photo A. De Poorter

Remarquons qu'un objet attribué à l'époque mérovingienne, conservé au British Museum à Londres⁴⁸, et qui a embarrassé pendant plusieurs décennies les chercheurs en raison de son décor formé d'un Christ crucifié, s'est finalement avéré

⁴⁸ Je voudrais remercier ici spécialement M. Barry Ager, Curator of the Continental Early Medieval Collection, Londres, British Museum, de m'avoir autorisée à prendre des photos de cet objet.

être un objet trafiqué. Une radiographie récente de cette pièce, une plaque-boucle en provenance de Creil (Oise, France), donnée au musée en 1929⁴⁹, a révélé que la feuille en alliage de cuivre qui supporte le Christ à la croix a été rajoutée, sans doute, au début du XX^e siècle⁵⁰ (fig. 8.).

5. CONTEXTE HISTORIQUE

L'insuffisance de données historiques rend malaisée la datation de la plupart des reliquaires, qu'ils soient portatifs ou non. Leur datation est généralement établie sur base des motifs stylistiques ou iconographiques. L'aspect technique s'avère aussi être un moyen de comparaison intéressant. En général, les bourses-reliquaires sont attribuées à une période allant du VII^e au IX^e siècle⁵¹.

Le reliquaire dit de Beauraing montre un Christ en croix. De l'avis général, il s'agit d'une thématique qui n'est pas rencontrée avant le IX^e siècle dans nos régions. Cette absence est généralement expliquée par l'édit de Léon III, condamnant le culte des icônes et de leurs adorateurs. Cet événement donna le départ au premier iconoclisme byzantin (726-787). Cette condamnation du culte des icônes fut à l'origine d'une longue lutte qui s'échelonna de 726 à 787 – premier iconoclisme byzantin –, interrompue de 787 à 815 par une période de retour au culte des images, et à nouveau condamné de 815 à 842 – deuxième iconoclisme⁵².

Par deux fois, Byzance entraîna les Francs dans des controverses concernant les images. L'art carolingien fut influencé par l'art byzantin, importé par les ports de la Méditerranée. Entre 790 et 840, des auteurs carolingiens ont produit, dans des circonstances diverses et avec des intentions variées, d'importants commentaires sur la controverse byzantine. Contrairement à l'opinion souvent répandue, ces auteurs ont parfaitement compris les questions fondamentales du problème⁵³. Une étude récente et approfondie de Thomas F. X. Noble souligne ainsi que, malgré certaines divergences, les Carolingiens s'accordaient sur une série de positions

⁴⁹ R. A. SMITH, « The Crucifixion on a Frankish Buckle (Dalton Gift) », dans *The British Museum Quarterly*, 3/22, 1928-9, p. 50-51 et pl. XXVIII.

⁵⁰ Andrew ODDY, « Jewellery under the Microscope », dans Adriana CALINESCU, éd., *Ancient Jewelry and Archaeology*, Bloomington-Indianapolis, Indiana University Press, 1996, p. 195 et fig. 12-13.

⁵¹ W. F. VOLBACH, « Les Arts somptuaires... », *op. cit.*, p. 283-285.

⁵² J. DE LANDSBERG, *L'Art en croix...*, *op. cit.*, p. 54-55.

⁵³ Thomas F. X. NOBLE, *Images, Iconoclasm, and the Carolingians*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 2009, p. 2.

essentielles que l'on peut résumer comme suit : l'art figuratif est acceptable, particulièrement pour des commémorations ou décorations ; des œuvres d'art ne devraient jamais être adorées, ni détruites⁵⁴.

C'est à partir de 800, sous le règne de Charlemagne, que la réorganisation de l'Empire apporta à l'Occident une véritable renaissance artistique. L'église réaffirma que la représentation du Christ n'avait en soi rien de divin et n'engageait que l'artiste⁵⁵. À partir de l'an mil, les artistes entreprirent de figurer la souffrance du Christ sur la croix, la dégradation de son corps, l'épuisement, la mort⁵⁶. Ce n'est toutefois pas du tout l'image du Christ qui figure sur le reliquaire dit de Beauraing. L'autre décor du reliquaire dit de Beauraing – les palmes pennées de part et d'autre de la tête du Christ – correspond par ailleurs à une tradition très ancienne que l'on retrouve, par exemple, sur des sarcophages du VII^e siècle.

Les œuvres comparables au reliquaire dit de Beauraing, citées plus haut, à savoir celles de Sensenruth et de la forêt d'Anlier, ne permettent pas vraiment de trancher. Il est clair qu'au sein du milieu ecclésiastique, la thématique représentée sur des reliquaires a été très répétitive au fil des siècles. Ainsi, par exemple, l'image d'un Jésus crucifié, comparable au 'Christ crucifié sans croix' d'Anlier daté du IV^e siècle (voir note 37), est représentée sur le texte d'une page du manuscrit *De Laudibus sanctae crucis* (Livre 1). Là aussi, ce sont les bras tendus qui forment la traverse de la croix et, là aussi, pas de trace de clous. Rédigée par Raban Maur (*Hrabanus Maurus*), abbé de Fulda, l'œuvre est datée vers 790-800⁵⁷.

En ce qui concerne la technique du repoussé, elle est appliquée aux reliquaires durant toute la période médiévale. En effet, si l'on considère les quelques bourses-reliquaires énumérées plus haut – les reliquaires d'Andenne (première moitié du VIII^e siècle)⁵⁸, d'Ennabeuren (VIII^e siècle)⁵⁹, de Saint-Bonnet d'Avalouze⁶⁰ et d'Enger (VIII^e siècle)⁶¹, celui représentant la vierge et l'enfant entre saint Pierre et saint Paul du Musée de Cluny (VIII^e-IX^e siècle)⁶² et le reliquaire dit de Pépin d'Aquitaine (comprenant des éléments du IX^e au XI^e siècle avec même quelques ajouts aux

⁵⁴ T. F. X. NOBLE, *Images, Iconoclasm, and the Carolingians...*, *op. cit.*, p. 368.

⁵⁵ J. DE LANDSBERG, *L'Art en croix...*, *op. cit.*, p. 59.

⁵⁶ J. DE LANDSBERG, *L'Art en croix...*, *op. cit.*, p. 65.

⁵⁷ T. F. X. NOBLE, *Images, Iconoclasm, and the Carolingians...*, *op. cit.*, couverture et p. 335.

⁵⁸ A. DASNOY, « Le reliquaire mérovingien d'Andenne... », *op. cit.*

⁵⁹ D. QUAST, *Das merowingerzeitliche Reliquienkästchen...*, *op. cit.*

⁶⁰ J. BRAUN, *Die Reliquiare...*, *op. cit.*, p. 199.

⁶¹ J. BRAUN, *Die Reliquiare...*, *op. cit.*, p. 199 ; W. F. VOLBACH, « Les Arts somptuaires... », *op. cit.*, p. 285.

⁶² W. F. VOLBACH, « Les Arts somptuaires... », *op. cit.*, p. 282.

XII^e, XIII^e et XVI^e siècles)⁶³ – on constate des datations couvrant une relativement large période et des décorations difficilement comparables à celui du reliquaire dit de Beauraing.

En présence d'une aussi large fourchette chronologique pour situer le reliquaire dit de Beauraing et devant l'absence d'une quelconque information à propos du contexte dans lequel il a été trouvé, il fut décidé de le soumettre à une méthode de datation scientifique. Cette recherche a été confiée à l'Institut royal du Patrimoine artistique⁶⁴. Comme le nombre d'anneaux de croissance présent dans le noyau en chêne ne suffisait pas pour obtenir un résultat dendrochronologique, une datation par ¹⁴C fut pratiquée. Il en résulte qu'avec 95,4% de probabilité, le bois utilisé pour ce reliquaire provient d'un abattage à situer entre 980 et 1150.

CONCLUSION

Il apparaît étonnant que le reliquaire dit de Beauraing ait échappé à l'attention du corps scientifique, tant son aspect décoratif et son état de conservation en font une œuvre originale et unique. J'espère donc que cette contribution permettra d'enrichir les répertoires existants des reliquaires du Moyen Âge.

Sans avoir pu approfondir de manière détaillée et précise les informations relatives à sa provenance, il est clair que ni les informations fournies par l'antiquaire-vendeur ni celles du conservateur-acheteur, ne permettent une contextualisation précise. La dimension historique de l'objet a été complètement perdue par son passage entre différentes mains, inconnues de surcroît. Ajoutons à cela qu'à Beauraing, personne ne connaît le reliquaire et n'en a jamais entendu parler, ce qui pourrait justifier la remise en question d'une provenance beaurinoise.

Bien que le nombre de bourses-reliquaires en Europe occidentale ne soit pas négligeable, chaque œuvre témoigne d'une créativité très personnelle de la part de l'artiste, sans aucun doute influencé par le commanditaire et le contexte social et politique du culte des reliques. Sans pour autant pouvoir confirmer le lieu de

⁶³ Danielle GABORIT-CHOPIN et Elisabeth TABURET-DELAHAYE, éd., *Le trésor de Conques. Catalogue d'exposition*, Paris, Monum, Édition du patrimoine, 2001. Le reliquaire a été totalement remanié au début du XI^e siècle. La Crucifixion, un peu plus ancienne, provient d'un autre objet. Les émaux translucides, verts et rouges à palmettes d'or, sont d'origine carolingienne. Les oiseaux aux ailes émaillées datent du XI^e siècle (Musée du Louvre. <http://www.insecula.com/oeuvre/O0008062.html>).

⁶⁴ Marc VAN STRYDONCK, *Radiocarbon dating report*, rapport non publié, Institut royal du Patrimoine artistique Bruxelles, 24 mai 2012.

production du reliquaire dit de Beauraing, on ne peut négliger qu'il s'intègre bien à la tradition de l'orfèvrerie mosane.

L'examen de quelques œuvres comparables démontre bien la problématique de la datation de ce genre d'objets religieux, étant donné l'absence générale de contexte historique. Réaliser dans ces conditions, une étude par les seules comparaisons iconographiques et stylistiques ou, encore, techniques ne suffit pas. C'est pourtant ainsi que la chronologie de nombre de reliquaires a été déterminée dans le passé. En effet, beaucoup de bourses-reliquaires décorées au repoussé sont datées des VII^e et VIII^e siècles et le reliquaire dit de Beauraing présente un Christ en croix rudimentaire, sans expression de souffrance. Cela pourrait expliquer sa datation, initialement proposée, d'époque mérovingienne. La remise en question de cette datation s'est avérée utile. Daté, lors de son acquisition, du VII^e siècle, l'analyse au ¹⁴C démontre que notre objet daterait au plus tôt de la fin du X^e siècle.

Aux origines des serments de canonniers de Valenciennes (1382) et de Mons (1417)

Technique et politique autour de deux institutions hainuyères très précoces¹

MICHAEL DEPRETER

Parmi les premières amours historiographiques de Michel de Waha, la fortification médiévale, ses implications au niveau des rapports de pouvoir entre princes, villes et nobles, occupent une place de choix. Aux côtés de Bruxelles et de son *hinterland*, le Hainaut constitue quant à lui une terre de prédilection. À la croisée d'un territoire et d'une thématique dont le récipiendaire communique et partage sa passion avec de nombreux étudiants parmi lesquels l'auteur de ces lignes, nous voudrions présenter ici quelques réflexions autour de l'institution très précoce de deux serments de canonniers, à savoir celui de Saint-Antoine à Valenciennes et celui de Saint-Laurent à Mons, assurant la défense de l'enceinte des deux villes principales du comté de Hainaut.

Particulièrement prisés par les historiens du XIX^e siècle, les serments communaux, ces « associations confraternelles militaires d'intérêt public »² réunissant par une prestation de serment aux pouvoirs urbain et princier des hommes s'exerçant au maniement d'armes nécessitant une technicité accrue – archers, arbalétriers et autres arquebusiers –, ont suscité de nombreux écrits de portée souvent locale³. Marqués par un esprit positiviste, non toujours exempts d'un certain chauvinisme

¹ Je tiens à remercier chaleureusement le professeur Jean-Marie Cauchies (USL/Académie de Belgique) qui, avec sa bienveillance coutumière, a accepté de relire une première version de cet article.

² Georges ESPINAS, *Les origines de l'association. I. Les origines du droit d'association dans les villes de l'Artois et de la Flandre française jusqu'au début du XVI^e siècle*, t. 1, Lille, Émile Raoust, 1942 (Bibliothèque de la Société d'histoire du droit des pays flamands, picards et wallons, 14), p. 993.

³ Parmi la bibliographie locale foisonnante, dont une présentation exhaustive disloquerait les cadres fixés à cet article, citons quelques travaux représentatifs sortant du lot : Alphonse WAUTERS, *Notice historique sur les anciens sermens ou gildes d'arbalétriers, d'archers, d'arquebusiers et d'escrimeurs de Bruxelles*, Bruxelles, Briard, 1848 ; Jules BORGNET, *Histoire des compagnies militaires de Namur*, Bruxelles, Hayez, 1851 (*Extrait des Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers. Académie royale de Belgique*, 24) ; Ferdinand VANDERHAEGHEN, *Histoire de la gilde souveraine des couleuvriniers, arquebusiers et canonniers, dite chef-confrérie de Saint Antoine, à Gand*, Gand, De Busscher, 1866. Signalons toutefois deux travaux à vocation plus générale : L.-A. DELAUNAY, *Étude sur les anciennes compagnies d'archers, d'arbalétriers et d'arquebusiers*, Paris, Champion, 1879, centré sur l'espace français, et, pour les associations politiques, économiques et militaires du territoire belge, Alphonse VANDENPEEREBOOM, *Gildes, corps de métiers et serments. Esquisse historique*, Bruxelles, Bruylant, 1874, ici en part. p. 24-29.

local, régional, voire national et se focalisant régulièrement sur l'aspect folklorique, anecdotique, que revêtirent les serments par suite de leur évolution, ces travaux n'ont qu'assez récemment conduit à quelques rares synthèses faisant suite à l'assouplissement, tout relatif, du ban prononcé par les *Annales* à l'encontre de l'histoire militaire et institutionnelle. Si la chronologie d'émergence des confréries d'arbalétriers et d'archers aux XIII^e et, surtout, XIV^e siècles, leur réglementation par les pouvoirs, ainsi que la mutation des serments médiévaux en milices citoyennes dans les Provinces-Unies au temps de la Révolte sont aujourd'hui mieux connues⁴, les associations nées de l'introduction de l'arme à feu dans la panoplie militaire des villes n'ont pas encore retenu l'attention qu'elles méritent.

Souvent mal distinguée des archers, arbalétriers et autres escrimeurs, dont elle partageait, il est vrai, une forme d'organisation et un nombre de droits et de devoirs juridiquement fondés, l'institution de canonniers et de coulevriniers en serments présentait au XV^e siècle un enjeu de taille pour les autorités concernées, soucieuses

⁴ Faisant figure de précurseur, G. ESPINAS, *Les origines, op. cit., passim*, intégra les serments militaires à son étude fondamentale consacrée au droit d'association dans les villes d'Artois et de Flandre française. Relevons aussi l'excellente synthèse produite par Theo REINTGES, *Ursprung und Wesen der spätmittelalterlichen Schützengilden*, Bonn, Röhrscheid, 1963 (Rheinisches Archiv. Veröffentlichungen des Instituts für geschichtliche Landeskunde der Rheinlande an der Universität Bonn, 58). Accordant une attention particulière à l'implication du prince et de ses officiers dans la réglementation des compagnies militaires, signe d'un droit d'association restant sans doute largement l'apanage du pouvoir central, lire la mise à jour récente de Jean-Marie CAUCHIES, « „Service“ du prince, „sûreté“ des villes. À propos de privilèges délivrés aux confréries ou serments d'archers et d'arbalétriers dans les Pays-Bas au XV^e siècle », dans *Revue du Nord*, t. 395, 2012, p. 419-434. Pour les serments militaires médiévaux et leur évolution dans les Pays-Bas septentrionaux, voir Marijke CARASSO-KOK, « Der stede scut. De schuttersgilden in de Hollandse steden tot het einde der zestiende eeuw », dans M. CARASSO-KOK et J. LEVY-VAN HALM, éd., *Schutters in Holland: kracht en zenuwen van de stad*, Zwolle-Haarlem, Waanders-Frans Halmuseum, 1988, p. 16-35, ainsi que l'étude remarquable et, à notre connaissance, sans équivalent pour les Pays-Bas méridionaux de Paul KNEVEL, *Burgers in het geweer. De schutterijen in Holland, 1550-1700*, Hilversum, Verloren, 1994 (Hollandse Studiën, 32). On notera en outre le foisonnant travail de compilation d'Eugeen VAN AUTENBOER, *De kaarten van de schuttersgilden van het Hertogdom Brabant (1300-1800)*, 2 t., Tilburg, Stichting Zuidelijk Historisch Contact, 1993-1994 (Bijdragen tot de geschiedenis van het Zuiden van Nederland, 96^{A-B}), analysant plus de 400 « chartes » de confréries de tir brabançonnaises. Voir encore, récemment, Paul BRUYÈRE, « En quoi les confraternités militaires des villes étaient-elles privilégiées ? Notes à propos des compagnies sermentées de la cité de Liège (XVI^e-XVII^e siècles) », dans *Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois*, t. 114, 2005-2009, p. 135-186, ainsi que le travail de maîtrise de François DE WRANGEL, *Les serments d'arbalétriers et d'archers dans le comté de Hainaut aux XIV^e et XV^e siècles. Mons, Ath et Braine-le-Comte*, 2 vol., sous la dir. de Michel DE WAHA, Université Libre de Bruxelles, 2011.

de s'assurer le contrôle d'un savoir-faire stratégique émergeant. Aussi la chronologie et le contexte de ces fondations peuvent-ils s'avérer révélateurs non seulement de la diffusion des techniques nouvelles, mais encore des rapports de pouvoir entre prince et villes. Dans cette perspective, nous voudrions reprendre ici l'institution des serments de canonnières valenciennes (30 novembre 1382) et montois (22 juillet 1417). Leur réglementation, leur fonctionnement interne, leur engagement sur le terrain et leur évolution historique ne retiendront notre attention que dans la mesure où ils peuvent éclairer les circonstances de leur « fondation » en droit. Les principaux documents de ce dossier furent déjà édités et présentés séparément par un historien anonyme valenciennes, peut-être membre de la compagnie des canonnières sédentaires, et par Léopold Devillers, historiographe hainuyer et archiviste aux Archives de l'État à Mons⁵. Toutefois, la création de ces nouveaux serments ne nous semble prendre tout son sens qu'en l'insérant dans le contexte technologique et politique hainuyer et en la comparant à celle d'autres associations de canonnières et de coulevrinières communales fondées au XV^e siècle.

UNE PRÉCOCITÉ REMARQUABLE

Dans ses *Annales de la province et comté du Hainaut*, l'historien montois François Vinchant (1582-1635) signalait que, *à cause que les canons à poudre commençoient à estre en usance pour aggrasser et défendre les places en temps de guerre, fut instituée en la ville de Mons la confrairie des Canoniers par le magistrat d'icelle ville*⁶. Représentatif d'un point de vue explicitement téléologique que l'on retrouve chez la plupart des auteurs, Vinchant suggère ainsi que l'apparition de l'arme à feu devait fatalement aboutir à la création de serments exercés à son maniement. À l'instar de ses successeurs,

⁵ *Les canonnières sédentaires de Valenciennes. Notice sur leurs états de service, 1382 à 1871*, Valenciennes, Louis Henry, 1871, 33 p., en part. p. 8-14 (conservé à la Bibliothèque municipale de Lille, 98404). Plongeant ses racines dans l'ancien serment médiéval, le corps des canonnières sédentaires valenciennes ne fut dissous qu'en 1891 : J. HASS, « Les canonnières bourgeois de Valenciennes », dans *Symboles et Traditions*, t. 76, 1975, p. 27-29. Il ne nous semble donc pas improbable qu'un canonnier se soit intéressé aux origines de sa compagnie. Henri CAFFIAUX, *Essai sur l'organisation militaire de la ville de Valenciennes, 1057-1789*, Valenciennes, Lemaître, 1878, p. 24 et p. 63, ne mentionne qu'en passant la création du serment des canonnières. Pour Mons, voir : Léopold DEVILLERS, *Notice historique sur la milice communale et les compagnies militaires de Mons*, Mons, Masquillier & Duquesne, 1862, ici part. p. 43 et p. 112-113 (édition des lettres d'institution).

⁶ François VINCHANT, *Annales de la province et comté du Hainaut*, éd. A.P.V. DESCAMPS, t. 4, Mons, Hoyois, 1851, p. 71. À propos de cet auteur : Herman VANDER LINDEN, « Vinchant (François) », dans *Biographie nationale*, t. 26, Bruxelles, Bruylant, 1936-1938, col. 772-773.

il laisse par la même occasion passer inaperçue la précocité du serment montois, institué dès le 22 juillet 1417⁷ ! Fondé le 30 novembre 1382 pour bénéficier des mêmes droits que les arbalétriers et archers de la ville, le serment des canonniers de Valenciennes est, à notre connaissance, le seul qui lui soit antérieur. Peut-être fut-il d'ailleurs le premier du genre dans les Pays-Bas⁸. S'il est vrai que de nombreux serments maniant l'arme à feu virent le jour au xv^e siècle, il s'agit pourtant, à notre connaissance, des deux premières compagnies dont les lettres d'institution nous soient parvenues, devançant de plusieurs décennies celles de Douai (1452) et de Nivelles (1453)⁹, prochaines fondations connues dans les principautés des anciens Pays-Bas¹⁰. Significativement, Eugeen Van Autenboer signale que les chartes octroyées aux serments brabançons utilisant l'arme à feu ne remontent pas au-delà de la seconde moitié du xv^e siècle, avant de connaître un réel essor aux xvi^e et xvii^e siècles¹¹. Même son de cloche dans la principauté épiscopale liégeoise, où les confréries de coulevriniers et d'arquebusiers n'apparurent qu'à partir de la fin du xv^e siècle¹². Dans les comtés de Hollande et de Zélande, il fallut encore attendre le premier quart du xvi^e siècle pour assister à l'émergence des premiers serments de

⁷ Voir L. DEVILLERS, *Notice historique*, *op. cit.*, p. 43, ainsi que Gonzalès DECAMPS, *L'artillerie montoise. Ses origines. Quelques souvenirs anciens et modernes*, Mons, s.d., p. 17. Voir aussi Gilles-Joseph DE BOUSSU, *Histoire de la ville de Mons, ancienne et nouvelle*, Bruxelles, Archives générales du Royaume, 1996 (Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces. Reprints, 32), p. 130. Cet historiographe de Mons, en 1725, situait l'institution le 24 juillet 1417, se référant probablement au serment prêté par les confrères devant l'échevin Willame de Broussel à cette date : Mons, Archives de l'État à Mons (= AÉM), Ville de Mons, Section ancienne, n°1295 (1^{er} registre aux résolutions du magistrat), f°51r.

⁸ *Les canonniers sédentaires*, *op. cit.*, p. 8-9. Tout en omettant le cas de Mons, peut-être pour mieux faire ressortir la prééminence valenciennoise, l'auteur a ici bien cerné la précocité de ce serment qui « a précédé de plus d'un siècle la création de milices analogues dans les autres villes des Flandres ».

⁹ Pour Douai, voir G. ESPINAS, *Les origines*, *op. cit.*, t. 2, p. 301, reproduit dans Th. REINTGES, *Ursprung*, *op. cit.*, p. 336-338. Pour Nivelles, voir Georges WILLAME, *Notes sur les serments nivellois*, Nivelles, Guignardé, 1901 (*Extrait des Annales de la Société Archéologique de l'arrondissement de Nivelles*, 7), p. 136-139 (édition des lettres d'institution).

¹⁰ En dehors de ce territoire, on signalera trois confréries érigées dans l'intervalle à Lagny (1432), à Châlons-sur-Marne (1437) et à Chambéry (1442) : L.-A. DELAUNAY, *Étude*, *op. cit.*, p. 12-13.

¹¹ E. VAN AUTENBOER, *De kaarten*, *op. cit.*, p. 5. À raison, l'auteur ne retient pas la confrérie de Sambeek, érigée en 1421, celle-ci ne se muant que bien plus tardivement en serment d'arquebusiers : A. VAN SASSE VAN YSELDT, « Het Guld van St. Antonius te Sambeek », dans *Taxandria. Tijdschrift voor Noordbrabantsche Geschiedenis en Volkskunde*, t. 18, 1911, p. 258-268.

¹² P. BRUYÈRE, « En quoi les confraternités », *op. cit.*, p. 136.

couleuvriniers¹³. Certes, tous les actes d'institution de serments n'ont probablement pas été conservés. En outre, le regroupement de canonniers en confréries peut précéder leur reconnaissance juridique écrite dans une société où l'oralité occupe encore une place considérable. Régulièrement introduites par les futurs bénéficiaires, les requêtes destinées à obtenir des statuts spécifiques impliquent d'ailleurs, sinon une forme de regroupement préalable, au moins une certaine conscience collective. Toutefois, comme le remarque à juste titre Theo Reintges à propos des archers et des arbalétriers, on peut supposer que, même avec un certain décalage, le regroupement des hommes en compagnies, leur développement et la mise par écrit de leurs statuts suivirent des trajectoires parallèles¹⁴, les lettres d'institution permettant alors de déceler la tendance générale. Si on ne peut donc pas affirmer avec une certitude absolue qu'ils constituèrent les premiers serments de canonniers, les confrères valenciennes et montois faisaient certainement figure de précurseurs par des statuts qui institutionnalisèrent leur compagnie, lui donnant une légitimité et fixant dans la durée une organisation aux contours désormais définis.

Symptomatiques de cette précocité, deux éléments doivent encore retenir notre attention. D'une part, le choix du saint patron des nouvelles compagnies : ni sainte Barbe, protectrice privilégiée des confrères maniant l'arme à feu dans la seconde moitié du XV^e siècle¹⁵, ni saint Christophe, son pendant masculin, tous deux invoqués contre la mort subite¹⁶, mais saint Antoine, à Valenciennes, et saint Laurent,

¹³ M. CARASSO-KOK, « Der stede scut », *op. cit.*, p. 22.

¹⁴ Pour les réflexions qui précèdent, voir Th. REINTGES, *Ursprung*, *op. cit.*, p. 50-51.

¹⁵ Protégeant contre la mort soudaine, survenue sans confession, le culte de sainte Barbe ne devint populaire en Occident qu'au XV^e siècle et semble particulièrement lié à l'essor de l'artillerie : Louis RÉAU, *Iconographie de l'art chrétien*, t. 3 : *Iconographie des saints*, vol. 1, Paris, PUF, 1958, p. 169-177, s.v. « Barbe (4 décembre) ». Parmi les serments postérieurs invoquant sainte Barbe, on notera ceux de Douai (1452), de Nivelles (1453), de Bruxelles (1477, avec saint Christophe), de Lille (1483) et de Louvain (1488) : M. SCRIVE-BERTIN, « Les canonniers Lillois avant 1483 », dans *Bulletin de la Commission historique du département du Nord*, t. 19, 1890, p. 153-155 (Lille) et p. 189 (Douai); G. WILLAME, *Serments nivellois*, *op. cit.*, p. 4-5, et E. VAN AUTENBOER, *De kaarten*, *op. cit.*, t. 1, p. XX (Bruxelles) et p. XXXIII (Louvain).

¹⁶ L. RÉAU, *Iconographie*, *op. cit.*, p. 304-313, s.v. « Christophe », ici part. p. 305-306. En parcourant le répertoire d'E. VAN AUTENBOER, *De kaarten*, *op. cit.*, p. XIII-LV, on constate un certain gain de popularité de ce saint parmi les confréries de canonniers-couleuvriniers instituées dès le dernier quart du XV^e siècle : si sainte Barbe et saint Christophe se partageaient encore le patronage des confrères bruxellois en 1477, les serments d'Anvers (1489), d'Enghien (1497), de Malines (1504) et de Louvain (1506-1507), se vouaient uniquement à Christophe. Pour Enghien, voir Ernest MATTHIEU, *Histoire de la ville d'Enghien*, t. 2, Mons, Dequesne-Masquillier, 1878, p. 391-392 et p. 755.

à Mons, deux patrons invoqués de longue date contre le feu et les incendies, le second tout particulièrement par tous les artisans exposés aux brûlures¹⁷. Un patron spécifique et privilégié ne semble donc pas encore s'être imposé aux canonniers. On remarquera d'ailleurs que les actes d'institution ne soufflent mot ni de saint Antoine ni de saint Laurent, l'aspect religieux et confraternel, bien que probablement déjà présent, ne semblant pas être la priorité des autorités fondatrices¹⁸.

D'autre part, la qualification d'un serment est révélatrice des armes dont ses membres étaient appelés à *jouer*. En 1382, les confrères valenciennes étaient encore nommés *compaignons joueurs des trebus et des bonbardes*¹⁹. Peut-on y déceler un reflet de la coexistence des artilleries à trébuchet et à poudre²⁰ ? Il semblerait plutôt qu'à Valenciennes, au cours de la seconde moitié du XIV^e siècle, le terme de *trébus* ait pu être transposé de la première à la seconde en vertu de leurs fonctions analogues²¹. Quoi qu'il en soit, la poudre s'imposa rapidement : en 1417, les serments valenciennes et montois furent respectivement qualifiés de *compagnie des bombardeurs* et de *compagnie de canoniers*. Toutes les bouches à feu étant à l'origine désignées par les termes génériques de *bombarde* ou de *canon*²², les membres de ces premières compagnies surent sans doute manier l'artillerie comme l'arme à feu (semi-)portative. Cette polyvalence semble encore perpétuée par les serments de *canoniers et couleuvriniers* institués dès les années 1450²³. Il fallut sans doute attendre les dernières décennies du

¹⁷ L. RÉAU, *Iconographie, op. cit.*, vol. 1, p. 104, s.v. « Antoine (l'Ermite) (17 janvier) », et vol. 2, p. 787-792, s.v. « Laurent, diacre (10 août) ».

¹⁸ Voir *Les canoniers sédentaires, op. cit.*, p. 8, et L. DEVILLERS, *Notice historique, op. cit.*, p. 112-113.

¹⁹ *Les canoniers sédentaires, op. cit.*, p. 8.

²⁰ À propos de l'usage complémentaire des deux artilleries au tournant des XIV^e et XV^e siècle, voir Philippe CONTAMINE, *La guerre au Moyen Âge*, Paris, PUF, 6^e éd., 2003 (Nouvelle Clio. L'histoire et ses problèmes), p. 334.

²¹ H. CAFFIAUX, *Essai sur l'organisation militaire, op. cit.*, p. 59-63.

²² *Les canoniers sédentaires, op. cit.*, p. 10 et 12 (*serment et compagnie des bombardeurs*, mais aussi *compagnons canoniers*) et L. DEVILLERS, *Notice historique, op. cit.*, p. 112 (*compagnie de canoniers*). À propos de la terminologie des bouches à feu, se diversifiant au XV^e siècle, voir Ph. CONTAMINE, *La guerre, op. cit.*, p. 264.

²³ Ainsi, à Douai en 1452 (*confrarie et serement du jeu des canoniers et couleuvriniers* : G. ESPINAS, *Les origines, op. cit.*, t. 2, p. 301), à Nivelles en 1453 (*compaignie dez colouvrineurs et canonyers* : G. WILLAME, *Serments nivellois, op. cit.*, p. 136), et encore à Lille en 1483 (*confrarie des dits canôniers et culevriniers* : M. SCRIVE-BERTIN, « Les canoniers Lillois », *op. cit.*, p. 151-152). Les termes de *canonnier* et de *couleuvrinier*, désignant les hommes en charge de l'artillerie de campagne, semblent également interchangeables dans l'armée ducale dirigée contre les Gantois en 1452-1453 : Michael DEPRETER, *De Gavre à Nancy (1453-1477). L'artillerie bourguignonne sur la voie de la « modernité »*, Turnhout, Brepols, 2011 (Burgundica, 18), p. 59-60.

xv^e siècle pour voir des serments communaux nouvellement institués se spécialiser dans le maniement de l'arme à feu à main, à savoir la couleuvrine, puis, surtout, l'arquebuse, une réelle distinction s'établissant alors entre les canonniers en charge de l'artillerie et les serviteurs d'armes à feu (semi-)portatives, intégrés à l'infanterie pour y remplacer à terme les archers et les arbalétriers²⁴. Dès lors, à l'image des confréries de leurs prédécesseurs, les serments d'arquebusiers-couleuvriniers purent se multiplier²⁵. Nous y reviendrons.

Quoi qu'il en soit, la précocité de la fondation des serments valenciennois et montois étant avérée, il faut tenter d'en discerner les raisons. Elles nous semblent de deux ordres : d'une part, un développement technologique avancé ; d'autre part, des circonstances politiques favorables.

UN TERREAU FERTILE : LA PRODUCTION D'ARTILLERIE À MONS ET VALENCIENNES

Si les premières données sûres relatives à l'émergence de l'artillerie datent des années 1310-1320, elles sont alors encore rares. Toutefois, l'arme nouvelle se répandit à travers l'Occident en une bonne vingtaine d'années²⁶. Valenciennes et Mons ne ratèrent pas le coche. Dès 1347, Valenciennes avait un *maître des bombardes*. Rétribuant en 1349 son propre *maître de la bombe*, Mons disposait alors d'au moins un canon²⁷. Très tôt, les deux villes semblent donc se doter des armes nouvelles et d'un personnel en charge de leur gestion et de leur entretien. Leur arsenal devait être bien pourvu puisqu'elles fournirent à plusieurs reprises des bombardes à Aubert de Bavière, comte de Hainaut, notamment lors de ses expéditions contre Enghien et Soignies, en 1364-1365, ou encore contre La Malmaison, en 1396-1397²⁸.

Il semble que ces arsenaux aient pu être approvisionnés par un artisanat local se développant rapidement. En effet, peut-être favorisée par une forte demande émanant d'autorités communales sans doute soucieuses de peser de leur poids dans la

²⁴ À propos de l'intégration de couleuvriniers et arquebusiers à l'infanterie, notamment dans les compagnies d'ordonnance instituées par Charles le Hardi, voir Ph. CONTAMINE, *La guerre, op. cit.*, p. 250-257. Toutefois, l'avantage tactique (et numérique) était encore aux piquenaires en raison, notamment, du temps de recharge des armes à feu portatives : Bert S. HALL, *Weapons and Warfare in Renaissance Europe*, Londres-Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 1997, p. 132-133 et p. 176-179.

²⁵ Voir *supra*.

²⁶ Ph. CONTAMINE, *La guerre, op. cit.*, p. 260-261.

²⁷ G. DECAMPS, *L'artillerie montoise, op. cit.*, p. 7-8.

²⁸ *Ibid.*, p. 9-10 et 12, ainsi que *Les canonniers sédentaires, op. cit.*, p. 6-7.

balance des forces du comté²⁹, la capitale hainuyère s'imposa vite comme centre de production d'artillerie, son rayonnement dépassant le cadre du seul comté. Gonzalès Decamps signale que Mons était « l'un des plus anciens et des plus renommés centres de fabrication de pièces d'artillerie ». Pour Armand de Behault de Dornon, exagérant quelque peu, Mons deviendra d'ailleurs « le grand centre de l'industrie de l'artillerie au XV^e siècle »³⁰. Si le cas valenciennois mériterait une étude approfondie pour les XIV^e et XV^e siècles, on notera qu'en 1378, des mandataires montois se rendirent à Valenciennes pour y conclure un marché relatif à la livraison de canons, signe que la production d'artillerie s'était également déjà développée dans cette ville qui abritait un artisanat du métal non négligeable³¹. Cette production hainuyère bénéficia-t-elle de transferts technologiques à l'occasion de l'arrivée des Wittelsbach de Bavière à la tête des comtés de Hollande, de Zélande et de Hainaut en 1345 ? Il ne semble pas improbable qu'ils emmenèrent à leur suite un nombre d'artisans allemands et même bavarois spécialistes de l'arme à feu. Futur centre de production de renommée européenne en la matière, ayant développé ses activités dès le milieu du XIV^e siècle, Nuremberg, ville d'Empire, n'était guère éloignée des

²⁹ Dès 1406, un état dressé par le maître de l'artillerie de Mons fait mention de 66 bouches à feu : L. DEVILLERS, *Notice historique, op. cit.*, p. 70. Armand DE BEHAULT DE DORNON, « Le canon d'Édimbourg „Mons Meg” forgé à Mons, au XV^e siècle », dans *Annales du Cercle Archéologique de Mons*, t. 24, 1895, p. 1-96, ici p. 56, signale que Mons acquit plus de 100 canons entre 1406 et 1426. Voir aussi G. DECAMPS, *L'artillerie montoise, op. cit.*, p. 9-10 (achat de 12 *bombardes* en 1364-1365 ; achat d'un nombre non précisé de grandes et petites *bombardes* en 1368) et p. 12 (achat de 5 *bombardes* en 1382).

³⁰ G. DECAMPS, *L'artillerie montoise, op. cit.*, p. 12-13 ; A. DE BEHAULT DE DORNON, « Le canon d'Édimbourg », *op. cit.*, p. 55 (nous soulignons). Sur l'importance de Mons comme centre de production, voir : Claude GAIER, *L'industrie et le commerce des armes dans les anciennes principautés belges du XIII^{me} à la fin du XV^{me} siècle*, Paris, Les Belles Lettres, 1973 (Bibliothèque de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liège, 202), p. 143-145.

³¹ G. DECAMPS, *L'artillerie montoise, op. cit.*, p. 10, pour le marché passé à Valenciennes. Pour la production de canons dans cette ville au début du XV^e siècle, voir *Ibid.*, p. 13. Pour les métiers métallurgiques à Valenciennes : Philippe GUIGNET, *Nouvelle histoire de Valenciennes*, Toulouse, Privat, 2006 (Histoire des villes), p. 43-44. Si Cl. GAIER, *L'industrie, op. cit.*, p. 143-148, ne mentionne pas Valenciennes parmi les centres de fabrication d'artillerie de premier plan actifs en Hainaut, le manque d'études à son sujet comme la conservation lacunaire des sources y ont peut-être leur part de responsabilité. À notre sens, la ville a pu développer sa production dans un environnement hainuyer favorable. S'ils concèdent que la fonderie de canons n'est pas documentée à Valenciennes avant le milieu du XVI^e siècle – ce qui n'exclut évidemment pas la forge de fer, technique très fréquemment utilisée pour les pièces d'artillerie durant la période envisagée ici –, Ludovic NYS et Ignace VANDEVIVERE, « La fonderie de laiton à Valenciennes aux XV^e et début du XVI^e siècles », dans *Valentiana*, t. 10, 1992, p. 3-18, ici p. 12, suggèrent d'ailleurs, à partir de la toponymie, qu'une fonderie établie à proximité du château des comtes aurait pu bénéficier de la demande princière en armes à feu.

territoires détenus en Basse-Bavière par la branche des Wittelsbach accédant au Hainaut. En particulier l'union personnelle rassemblant les trois comtés et le duché de Basse-Bavière sous la régence et le règne d'Aubert de Bavière (1358-1404) put peut-être stimuler les échanges³². Quoi qu'il en soit, d'origine étrangère ou indigène, la production d'artillerie dans un territoire dont le contrôle leur était assuré³³ fut sans doute également encouragée par les Wittelsbach qui firent usage de l'arme nouvelle lors des guerres de Frise et d'Arkel³⁴.

Fournies en artillerie par un artisanat local stimulé par une double demande, communale et princière, Mons, dès 1357, et Valenciennes ne tardèrent pas à adapter leurs fortifications à son usage³⁵. À Valenciennes, les premières canon-

³² Si des investigations complémentaires en la matière devraient être menées, notamment en traquant dans la *Recette générale de Hainaut* d'éventuels canonniers d'origine germanique servant les Wittelsbach, on notera que, dans le secteur de l'armurerie, des « plattner » allemands suivirent dans le sillage cette famille princière : Cl. GAIER, *L'industrie, op. cit.*, p. 148. À propos de l'accession des Wittelsbach aux trois comtés et de l'union personnelle formée avec le duché bavarois sous Aubert de Bavière, voir Jan Frederik NIERMEYER, « Henegouwen, Holland en Zeeland onder het huis Wittelsbach », dans *Algemene Geschiedenis der Nederlanden*, t. 3, Anvers-Bruxelles-Gand-Louvain-Utrecht, Standaard Boekhandel-De Haan, 1951, p. 92 et 103-104. Pour Nuremberg comme centre de production d'artillerie, voir Bernhard RATHGEN, *Das Geschütz im Mittelalter. Quellenkritische Untersuchungen*, Berlin, VDI, 1928, p. 233-236 – l'auteur y note dès 1377 un achat de 176 canons (à main), signe d'une adoption massive de l'arme à feu, et suggère qu'on y développa les premières *Steinbüchsen*, canons jetant pierres, dès l'année suivante –, et Claude GAIER, « Le commerce des armes en Europe au XV^e siècle », dans Claude GAIER, *Armes et combats dans l'univers médiéval*, Bruxelles, De Boeck, 1995 (Bibliothèque du Moyen Âge, 5), p. 247-248, et note 12.

³³ Contrairement aux comtés de Hollande et de Zélande où des luttes de faction surgirent entre « Hameçons » et « Cabillauds » à l'occasion de l'accession des Bavière à la dignité comtale, la question de la succession féminine n'avait posé aucun problème en Hainaut au décès de Guillaume II d'Avesnes : J. F. NIERMEYER, « Henegouwen », *op. cit.*, p. 92.

³⁴ À propos de l'usage de l'arme à feu lors de ces campagnes, voir F.H.W. KUYPERS, *Geschiedenis der Nederlandsche artillerie van de vroegste tijden tot op heden*, t. 1, Nimègue, Blomhert, 1869, p. 243-263, ainsi que Marinus Jacobus WAALE, *De Arkelse oorlog, 1401-1412. Een politieke, krijgskundige en economische analyse*, Hilversum, Verloren, 1990 (Middeleeuwse studies en bronnen, 17), p. 156-160 et p. 189-191. L'artillerie des comtes Wittelsbach de Hainaut devrait encore faire l'objet d'une étude approfondie, prêtant non seulement attention aux influences germaniques mais aussi aux échanges avec l'allié bourguignon, en particulier sous Philippe le Hardi et Jean sans Peur.

³⁵ À propos des fortifications montoises, voir Christiane PIÉRARD et Bruno VAN MOL, « Mons. Une enceinte en mutation constante, de 1290 à 1865 », dans Jean-Marie CAUCHIES, Claire LEMOINE-ISABEAU e.a., édés., *Les enceintes urbaines en Hainaut*, Bruxelles, Crédit Communal, 1983, p. 15-50, ici part. p. 17.

nières mentionnées par les sources apparurent dès 1391³⁶, suivies des premiers boulevards d'artillerie dans les années 1400³⁷. À Mons, en 1389-1394, la porte de Nimy fut déplacée pour donner voie à l'axe de tir des canons communaux. En 1415-1416, un boulevard d'artillerie fut projeté en avant de la porte de Bertaimont³⁸.

Nombre d'auteurs ont souligné l'apport primordial des compagnies privilégiées à la défense de l'enceinte communale³⁹. Nécessitant sans doute un entraînement spécifique des tireurs, l'usage de meurtrières intégrées aux enceintes urbaines favorisa peut-être, avec un certain décalage, la création de compagnies d'archers⁴⁰. Ne pourrait-on pas penser qu'il existe également une relation de cause à effet entre l'intégration de l'artillerie dans les défenses et l'instauration d'une compagnie de canonnières aptes à utiliser cette arme à poudre délicate ? L'érection du serment de Saint-Laurent y suivant de près la modernisation des fortifications, le cas montois pourrait le confirmer. Si l'institution des canonnières de Saint-Antoine précède d'une dizaine d'années la première mention de canonnières à Valenciennes, il convient de remarquer que les premières armes à feu furent sans doute disposées en terrasse ou dans l'ébrasement de fenêtres⁴¹, et que le magistrat de la ville mena un ambitieux

³⁶ Alain SALAMAGNE, « Les années 1400 : la genèse de l'architecture militaire bourguignonne ou la définition d'un nouvel espace urbain », dans *Revue Belge d'Histoire Militaire*, t. 26, 1985-1986, p. 328.

³⁷ ID., « Les fortifications de Valenciennes du XII^e au début du XVI^e siècle. Leur place dans l'architecture militaire [compte rendu de soutenance de thèse] », dans *Revue du Nord*, t. 66, 1984, p. 1085-1088, ici p. 1086.

³⁸ Chr. PIÉRARD et Br. VAN MOL, « Mons », *op. cit.*, p. 19-20.

³⁹ Voir, notamment, Th. REINTGES, *Ursprung, op. cit.*, p. 82 et p. 142-159 (l'auteur remarque, à raison, que l'existence de serments ne supprimait aucunement la contribution apportée à la défense communale par les milices urbaines, organisées par quartier ou par métier) ; M. CARASSO-KOK, « Der stede scut », *op. cit.*, p. 29-30 ; E. VAN AUTENBOER, *De kaarten, op. cit.*, t. 1, p. 67-72 et t. 2, p. 415-418. Voir aussi Michel DE WAHA, « De la collaboration à la confrontation : enceintes urbaines et châteaux princiers dans les villes des anciens Pays-Bas », dans Gilles BLIECK, Philippe CONTAMINE, Nicolas FAUCHERRE et Jean MESQUI, éd., *Château et ville : conjonction, opposition, juxtaposition (XI^e – XVIII^e siècles)*, Paris, Éditions du CTHS, 2002, p. 170, et J.-M. CAUCHIES, « „Service” du prince », *op. cit.*, p. 422.

⁴⁰ M. DE WAHA, « De la collaboration à la confrontation », *op. cit.*, p. 165, ainsi que ID., « Bonnes villes, enceintes et pouvoir comtal en Hainaut aux XIV^e et XV^e siècles », dans Jean-Marie DUVOSQUEL et Alain DIERKENS, éd., *Villes et campagnes au Moyen Âge. Mélanges Georges Despy*, Liège, Éditions du Perron, 1991, p. 268-269.

⁴¹ Alain SALAMAGNE, « Le canon et la fortification, 1380-1430 », dans Jean-Marie CAUCHIES et Jacqueline GUISET, éd., *Du métier des armes à la vie de cour, de la forteresse au château de séjour*, Turnhout, Brepols, 2005, p. 29-30.

programme de renouvellement des défenses de 1340 à 1380⁴². Une corrélation entre, d'une part, l'adoption de l'arme à feu et son intégration à l'enceinte et, d'autre part, l'érection des serments de canonniers ne semble dès lors pas à exclure.

Toutefois, d'autres villes furent tout aussi rapides à adopter l'artillerie et à l'intégrer à leur système défensif, sans pour autant voir dès alors l'apparition d'un tel serment⁴³. À Namur, par exemple, les premières embrasures de tir adaptées à l'arme à feu apparurent dès 1388, mais il fallut encore attendre près d'un siècle et demi pour y voir l'institution d'un serment d'arquebusiers, en 1531⁴⁴. Doit-on penser que l'intégration de l'artillerie aux fortifications y aurait été moins systématique ? Rien ne permet de l'affirmer. Peut-être les réserves de savoir-faire n'y étaient-elles pas suffisamment étendues pour fournir en hommes compétents un serment de canonniers communaux, le critère de technicité, autant et peut-être plus encore que la moralité des candidats, étant sans doute crucial au recrutement⁴⁵ ? Il est vrai que les premiers confrères, à Valenciennes comme à Mons, devaient être aisément recrutés au sein des métiers du métal, producteurs et premiers serviteurs des pièces⁴⁶.

⁴² ID., « Les chantiers de construction », dans Ludovic NYS et Alain SALAMAGNE, éd., *Valenciennes aux XIV^e et XV^e siècles. Art et Histoire*, Valenciennes, Presses Universitaires de Valenciennes, 1996, p. 113, ainsi que Ph. GUIGNET, *Nouvelle histoire*, *op. cit.*, p. 39.

⁴³ À propos de l'adaptation des fortifications urbaines à l'arme à feu au cours du XIV^e siècle, voir A. SALAMAGNE, « Les années 1400 », *op. cit.*, p. 325-344 et 405-434, et ID., « Le canon et la fortification », *op. cit.*, p. 17-36 et, pourtant à raison d'élargir le spectre chronologique trop restreint adopté par cet auteur, M DE WAHA, *Réflexions sur l'adaptation de l'architecture militaire des Pays-Bas à l'artillerie*, dans J.-H. DUCOS, éd., *Châteaux et Révolutions. Actes du quatrième colloque castellogie de Florain*, 1989, Lannemezan, 1991, p.29-48, ici part p. 35-36 et 47-48.

⁴⁴ ID., « Les années 1400 », *op. cit.*, p. 328, ainsi que J. BORNET, *Histoire des compagnies*, *op. cit.*, p. 47. Cet auteur suggère qu'un serment de couleuvriniers a pu exister à Namur dès avant 1452, une mention de couleuvriniers de Valenciennes *qui s'esbatirent a Namur* en cette année pouvant révéler un concours entre confréries : *Ibid.*, p. 45. Toutefois, aucun autre indice n'a pu être trouvé avant la fin du XV^e siècle, et on rappellera qu'une compagnie d'hommes réunis de manière informelle ne constitue pas pour autant un serment officiellement institué.

⁴⁵ Voir G. ESPINAS, *Les origines*, *op. cit.*, p. 684-685 (seul le critère d'aptitude est explicitement requis des canonniers à Douai, alors que les arbalétriers devaient aussi y prouver une moralité irréprochable) et p. 984.

⁴⁶ À propos du service des pièces par les fabricants, voir en particulier Paul BENOÎT, « Artisans ou combattants ? Les canonniers dans le royaume de France à la fin du Moyen Âge », dans *Le combattant au Moyen Âge*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995 (Histoire ancienne et médiévale, 36), p. 287-296.

Révélaient parfois leur profession, les listes des premiers membres assermentés des compagnies valenciennaise et montoise pourraient à ce titre être indicatives. On connaît ainsi le métier de huit des vingt compagnons valenciennois retenus en 1382 : au nombre de trois, les artisans du métal y sont les plus représentés. Cas plus explicite, parmi les vingt-quatre compagnons montois, dix hommes peuvent être rattachés aux métiers du métal (bombardiers, serruriers, maréchaux, mais aussi des techniciens de moindre aloi, couteliers ou cloutiers). Pour sept autres, le métier n'est pas précisé, mais une appartenance à l'artisanat métallurgique n'est pas à exclure. Toutefois, on notera qu'un nombre de maçons, de charpentiers, voire même un occasionnel tisserand, fournier ou boulanger, prêtèrent également serment, à Valenciennes comme à Mons, suggérant une certaine diffusion de l'arme et de sa pratique parmi les membres d'autres métiers⁴⁷. Si cette familiarité de l'artillerie, terreau d'un recrutement aisé des canonnières, fut certainement facilitée par une production locale substantielle, il apparaît cependant que les canonnières n'étaient pas exclusivement recrutés parmi les producteurs, l'entraînement d'un nombre de profanes étant envisageable. Dès lors, le caractère de centre de production d'artillerie que revêtirent Mons et Valenciennes ne peut expliquer à lui seul la précocité de leurs serments. D'autres villes réputées pour leur production d'artillerie ne virent d'ailleurs pas toujours l'établissement rapide d'un serment de canonnières⁴⁸. Si des conditions préalables étaient présentes, l'institution était aussi fonction des rapports de force entre prince et villes, les charges militaires des canonnières communaux ne se limitant d'ailleurs pas à la seule défense des enceintes urbaines ...

UN SAVOIR-FAIRE STRATÉGIQUE, ENJEU DE CONTRÔLE POLITIQUE

De par leur caractère militaire, les serments établis en bonne et due forme devaient en effet disposer de lettres d'institution d'un pouvoir princier qui semble largement conserver ses prérogatives en matière de droit d'association à la fin du Moyen

⁴⁷ Pour Valenciennes, voir *Les canonnières sédentaires*, *op. cit.*, p. 8-9. Les deux charpentiers de la compagnie valenciennaise étaient peut-être spécialistes de l'artillerie à trébuchet. Pour Mons, les compagnons canonnières prêtant serment le samedi 24 juillet sont repris dans le 1^{er} registre aux résolutions du magistrat : AÉM, Ville de Mons, Section Ancienne, n°1295, f°51r. En identifiant les canonnières et leurs liens aux hommes incarnant les pouvoirs communaux, magistrat comme métiers, une étude prosopographique de ces listes s'avérerait probablement intéressante pour mieux cerner la diffusion stratégique du savoir-faire des canonnières, nous y reviendrons sous peu.

⁴⁸ Malines, par exemple, ne vit apparaître un serment de coulevriniers qu'en 1504 : E. VAN AUTENBOER, *De kaarten*, *op. cit.*, t. 1, p. XXXVI. Quant à la production malinoise : Cl. GAIER, *L'industrie*, *op. cit.*, p. 136-137.

Âge⁴⁹. S'il pouvait exceptionnellement agir seul, le pouvoir communal jouait le plus souvent un rôle d'intermédiaire : présentant la requête locale au niveau central, il pouvait, le cas échéant, élaborer les statuts de la confrérie après approbation princière⁵⁰. En d'autres termes, les pouvoirs devaient juger utile, nécessaire même, l'érection d'un serment, ils devaient prendre conscience de l'importance que pouvaient acquérir dans la conduite de la guerre une arme et les hommes sachant s'en servir. Avantages et risques d'une telle instauration devaient être pondérés. D'un côté, les pouvoirs communaux, à condition de ne pas trop grever leurs finances⁵¹ et de réglementer le droit d'accès au serment afin d'en exclure des éléments potentiellement perturbateurs de l'ordre socio-politique⁵², devaient être favorables à l'institution dans la durée de compagnies aptes à contribuer à la défense des remparts et à exercer un nombre de tâches policières. De l'autre côté, le prince ne pouvait être insensible ni à la défense de ses villes ni à l'ordre public. En outre, les serments constituaient une réserve d'hommes au sein de laquelle le pouvoir central pouvait puiser pour ses campagnes sans devoir supporter les charges régulières de leur entraînement, qu'il s'agisse de subsides en matière d'infrastructures (terrains d'exercice, berceaux), de matériel (armement, munitions, poudre) ou encore de sociabilité (repas de fête, vin pour les réunions hebdomadaires et autres dépenses destinées

⁴⁹ Voir les remarques de Jean-Marie CAUCHIES, *La législation princière pour le comté de Hainaut. Ducs de Bourgogne et premiers Habsbourg (1427-1506). Contribution à l'étude des rapports entre gouvernants et gouvernés dans les Pays-Bas à l'aube des temps modernes*, Bruxelles, Facultés Universitaires Saint-Louis, 1982 (Publications des Facultés Universitaires Saint-Louis, 24), p. 503. L'auteur développe la question dans un article récent : ID., « „Service” du prince », *op. cit.*, p. 419-434, ici en part. p. 430. Voir G. ESPINAS, *Les origines*, *op. cit.*, p. 1126.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 982 et 1126, ainsi que J.-M. CAUCHIES, « „Service” du prince », *op. cit.*, p. 422.

⁵¹ Institué en juin 1465, le serment des canonniers de Lille dut ainsi être aboli en septembre 1468 suite aux restrictions budgétaires édictées par ordonnance ducale pour assainir les finances de la ville. Outre un nombre de méfaits non précisés à l'occasion des guerres liégeoises, il fut alors reproché aux canonniers d'avoir tenté de maintenir le don annuel de leur paletot, signe distinctif de leur appartenance à la confrérie, alors que l'ordonnance ne leur accordait ce présent communal que sur une base bisannuelle : M. SCRIVE-BERTIN, « Les canonniers Lillois », *op. cit.*, p. 136-139. Il ne nous semble pas impossible que Charles le Hardi, désirant alors constituer un corps de canonniers ducal, ait exercé des pressions afin de passer cette mesure libérant de leurs devoirs envers la ville de Lille un nombre de canonniers qu'il put alors s'attacher immédiatement et personnellement.

⁵² Voir notamment G. ESPINAS, *Les origines*, *op. cit.*, p. 984 et E. VAN AUTENBOER, *De kaarten*, *op. cit.*, p. 128-146. Si ces préoccupations ne transparaissent pas encore explicitement dans les textes d'institution de 1382 et de 1417, on notera toutefois qu'en 1417, une mise par écrit plus précise des statuts du serment des canonniers de Valenciennes indique que le prévôt et les jurés de la ville devaient examiner les candidats et pouvaient, le cas échéant, refuser le serment d'une personne jugée non idoine : *Les canonniers sédentaires*, *op. cit.*, p. 11.

à renforcer la cohésion de la confrérie)⁵³. Ainsi, suite à l'essor de l'usage d'arcs et d'arbalètes dans les armées, anglaises notamment, les premiers serments d'archers et d'arbalétriers, dont la formation nécessitait un entraînement régulier, virent le jour⁵⁴.

Toutefois, les serments de canonniers-coulevriniers deviendraient bientôt détenteurs d'un savoir-faire stratégique sans commune mesure avec leurs prédécesseurs. D'une part, il semble que les confrères pouvaient être initiés aux secrets de la fabrication de la poudre, ressource stratégique dont les recettes étaient précieusement gardées⁵⁵. D'autre part, en raison de l'absence de distinction précise entre coulevriniers et canonniers à cette époque précoce du développement de l'arme à feu, l'enjeu dépassait désormais l'utilisation d'un armement anti-personnel : par ses capacités destructrices comme psychologiques, la maîtrise de la pyroballistique prenait une autre dimension, au niveau de la stratégie comme du prestige. Dans ces conditions, le pouvoir central n'aurait-il pas été d'autant plus soucieux de contrôler, de limiter même, la diffusion de ce savoir-faire essentiel qu'était le maniement de l'artillerie nouvelle ? Ne devait-il pas être attentif aux risques que présenterait pour lui le renforcement substantiel des capacités militaires de villes poursuivant parfois un agenda politique différent ? Bientôt, les princes préféreraient s'attacher personnellement des artisans-soldats formant un corps de canonniers à leur service, une lutte pour la main-d'œuvre qualifiée s'engageant non seulement avec des princes étrangers, mais aussi avec des pouvoirs urbains et nobles issus de leurs propres territoires. Ce ne furent sans doute pas tant les canons que les canonniers compétents qui manquaient à l'appel⁵⁶.

⁵³ Quant aux tâches policières et militaires exercées par les serments, voir Th. REINTGES, *Ursprung, op. cit.*, p. 134-181, ainsi que E. VAN AUTENBOER, *De kaarten, op. cit.*, p. 415-425. À propos des différents types de subsides octroyés par les autorités, voir en particulier Th. REINTGES, *Ursprung, op. cit.*, p. 243-269. Notons avec G. ESPINAS, *Les origines, op. cit.*, p. 689 (Douai) et p. 897-898 (Lille) que le pouvoir central pouvait occasionnellement intervenir dans la subvention des compagnies militaires.

⁵⁴ Voir Th. REINTGES, *Ursprung, op. cit.*, p. 75-78.

⁵⁵ Datant certes de 1477, le pouvoir central bourguignon étant alors mis à rude épreuve, deux articles explicites à ce sujet furent ajoutés par la duchesse aux lettres d'institution du serment des canonniers de Bruxelles, nouvellement doté d'un règlement soumis à l'approbation ducale. Reçu au serment, un nouveau membre ne sachant pas la recette de la poudre paierait 12 sous à ses confrères pour qu'ils lui fassent connaître la préparation ; il devait ensuite s'engager à ne diffuser sous aucun prétexte cette recette hors du serment. Voir A. WAUTERS, *Notice historique, op. cit.*, p. 31-32.

⁵⁶ Voir, pour les rois de France, Philippe CONTAMINE, « L'artillerie royale française à la veille des guerres d'Italie », dans *Annales de Bretagne*, t. 71, 1964, p. 226-228, ainsi que P. BENOÎT, « Artisans ou combattants ? », *op. cit., passim*. Pour les ducs de Bourgogne, voir M. DEPRETER, *De Gavre à Nancy, op. cit.*, p. 63-73.

Dans ces conditions, si Mons et Valenciennes comptèrent nombre d'artisans familiers des nouvelles techniques, capables, sinon de fabriquer un canon, au moins de réaliser la poudre et de manier les armes, une reconnaissance institutionnelle d'un serment de canonniers ne coulait pas de source. Commençons par le cas valenciennois. Les comtes devaient régulièrement négocier avec cette ville, puissance politique de premier ordre en Hainaut, dont le poids pouvait être comparé à celui des principales villes flamandes ou brabançonnaises. Si prince et ville se soutenaient parfois mutuellement, « les rapports entre Valenciennes et ses comtes-seigneurs ont souvent pris les allures d'un bras de fer »⁵⁷, n'excluant pas des conflits ouverts et armés comme celui opposant la ville à Jean II d'Avesnes de 1290 à 1297⁵⁸. Accordant aux compagnons valenciennois la jouissance de tous les privilèges, non précisés, dont bénéficiaient déjà les compagnies d'archers et d'arbalétriers communaux, l'institution du serment de canonniers par le grand conseil communal tenu le 30 novembre 1382 ne semble pas faire mention du prince⁵⁹. Doit-on penser que la ville s'était passée de son approbation ? Il convient de noter que, depuis 1302, prévôt et échevins y étaient désignés par le comte⁶⁰. Aussi le pouvoir comtal n'était-il sans doute pas totalement étranger à la prise de décision. En raison des bonnes relations d'Aubert de Bavière avec Valenciennes qui avait soutenu sa candidature à la régence en 1358, s'opposant aux ambitions de Louis de Bavière et, surtout, de Mathilde de Lancastre, l'épouse du comte Guillaume III atteint de folie⁶¹, la ville put sans doute bénéficier de l'approbation, peut-être tacite, du régent de Hainaut⁶². N'avait-il pas intérêt au

⁵⁷ Jean-Marie CAUCHIES, « Valenciennes et les comtes de Hainaut (milieu XIII^e-milieu XV^e siècle). Des relations politiques mouvementées », dans *Valenciennes aux XIV^e et XV^e siècles*, *op. cit.*, p. 88. Voir aussi Gérard SIVÉRY, « Valenciennes de 1225 à la fin du Moyen Âge », dans Henri PLATELLE, éd., *Histoire de Valenciennes*, Lille, Presses universitaires de Lille, 1982 (Histoire des villes du Nord/Pas-de-Calais, 3) p. 49-68, en part. p. 49 et p. 60.

⁵⁸ La ville fut même assiégée par le comte en 1292. À propos de cet épisode, voir G. SIVÉRY, « Valenciennes », *op. cit.*, p. 58-59, ainsi que J.-M. CAUCHIES, « Valenciennes et les comtes de Hainaut », *op. cit.*, p. 71.

⁵⁹ *Le darain jour de novembre l'an mil III^C IIII^{XX} et II, de le prevostet Colart dou Gardin et ses pers en eskiévinaige, et par le grant conseil de le ville, fut accordet as compaignons jeueurs des trebus et des bombardes de le dicte ville qui chi apriez seront denommet (...) qu'il euwissent et deuwissent avoir de puis celi jour en avant otel et ossi grant franckise en le dicte ville, comme li arbalestrier et archier y ont et doivent avoir : Les canonniers sédentaires*, *op. cit.*, p. 8.

⁶⁰ G. SIVÉRY, « Valenciennes », *op. cit.*, p. 62.

⁶¹ À propos des rapports équilibrés entre Valenciennes et Aubert de Bavière, voir *Ibid.*, p. 60, ainsi que J.-M. CAUCHIES, « Valenciennes et les comtes de Hainaut », *op. cit.*, p. 72.

⁶² Si une confirmation ducal n'est pas renseignée dans le texte de 1382 édité dans *Les canonniers sédentaires*, *op. cit.*, p. 8-9, des investigations complémentaires dans les manuscrits de la Bibliothèque municipale de Valenciennes, contenant de nombreuses copies d'originaux aujourd'hui disparus, devraient sans doute encore être menées.

renforcement d'une ville qui lui semblait fidèle⁶³ ? Lorsqu'en août 1417, le conseil communal se réunit une nouvelle fois pour préciser les statuts de la compagnie, le serment exigé des *bombardeurs* stipulera d'ailleurs qu'ils entraient en la confrérie *pour le honneur et révérence de nos tresredoubtée Dame, de le bonne ville et de le justice*⁶⁴. Cité en premier lieu et désormais représenté par Jacqueline de Bavière, petite-fille d'Aubert, le pouvoir comtal, au même titre que le pouvoir communal, devait donc, en principe, bénéficier des services des canonnières de Valenciennes.

Intervenue à la fin du mois d'août 1417, la précision des privilèges des canonnières de Valenciennes, *pour chou que lesdits compagnons canonnières ne savoient point particulièrement les franckises desdits archiers, quelles elles estoient, soient ny yestre doivent*, n'est pourtant pas innocente. Suite au décès de Guillaume IV de Hainaut, survenu le 31 mai précédent, Jacqueline de Bavière, 16 ans, unique fille et héritière du comte, accédait aux principautés de Hainaut, de Hollande et de Zélande. Sa position était loin d'être assurée. En effet, Jean de Bavière, élu de Liège et frère du défunt comte, ne tarda pas à résigner sa charge épiscopale pour faire valoir ses droits sur les trois comtés avec l'appui impérial de Sigismond de Luxembourg. Or, si le Hainaut pouvait juridiquement tomber en quenouille, les coutumes étaient moins claires quant à la succession féminine en Hollande et Zélande. Jean de Bavière pouvait en outre s'y appuyer sur le parti des Cabillauds, exclu du pouvoir par Guillaume et craignant une continuité politique sous sa fille⁶⁵. Les canonnières valenciennes profitèrent-ils des tensions pour faire fixer par écrit un nombre de privilèges en contrepartie des services qu'on était en mesure d'attendre d'eux dans un avenir proche ? Présentée au magistrat, leur requête fut en tout cas entendue avec

⁶³ On notera que, notamment en matière de fortifications, la souveraineté princière s'affirma nettement en Hainaut sous Aubert de Bavière qui n'hésitait pas à s'appuyer sur – et même à développer, tout en les contrôlant – les moyens militaires des villes contre une noblesse récalcitrante : Michel DE WAHA, « Enghien (1364) et Gaesbeeck (1388). Guerre civile, institutions, rapports de forces entre princes, nobles et villes », dans Jean-Marie DUVOSQUEL, Jacques NAZET et André VANRIE, éd., *Les Pays-Bas bourguignons. Histoire et Institutions. Mélanges André Uyttebrouck*, Bruxelles, Archives et Bibliothèques de Belgique, 1996, p.187-225, ici en part. p. 224-225, ainsi que ID., « Bonnes villes », *op. cit.*, en part. p. 278-280, soulignant ici l'importance des « bonnes villes » de constitution récente face aux villes anciennes comme Valenciennes dont il fallait contrôler les vellétés plus autonomistes.

⁶⁴ *Les canonnières sédentaires*, *op. cit.*, p. 12.

⁶⁵ Pour le contexte politique, on pourra utilement se reporter à Adriaan Gerard JONGKEES, « Strijd om de erfenis van Wittelsbach, 1417-1433 », dans *Algemene Geschiedenis der Nederlanden*, t. 3, Anvers-Bruxelles-Gand-Louvain-Utrecht, Standaard Boekhandel-De Haan, 1951, p. 228-234.

bienveillance⁶⁶. On en profita pour préciser – et même restreindre – les conditions d’entrée au serment, prévôts et jurés se réservant un droit de regard sur l’aptitude des candidats⁶⁷. Si le serment exigé des confrères leur imposait la fidélité à la nouvelle comtesse, nous l’avons dit, le pouvoir comtal ne semble pas avoir été mêlé directement à la prise de décision. Il est vrai que les privilèges explicités dans les nouveaux statuts n’impliquaient pas une atteinte aux droits comtaux⁶⁸. Mais on remarquera que le serment ne semble toujours pas avoir été reconnu officiellement par le pouvoir central. Doit-on penser que, profitant de la faiblesse de ce dernier, les autorités urbaines décidèrent de renforcer, par une mise par écrit de ses statuts, un corps de canonniers communal qui s’imposerait par la coutume, le pouvoir central entérinant une situation de fait en contrepartie de la promesse de fidélité et de service de Valenciennes ? En tout cas, le contrôle du serment, qui pouvait notamment être reflété par la limitation de ses effectifs⁶⁹, semble ici échapper au pouvoir comtal : non stipulé dans les statuts de 1417, le nombre des canonniers communaux valenciennois passera de 20 hommes en 1382 à 60 en 1448⁷⁰.

La création du serment montois semble tributaire des mêmes circonstances politiques. Peut-être en prévision de la succession difficile de Guillaume IV qui, à la même époque, tentait d’assurer l’appui des États à Jacqueline⁷¹, une requête fut déjà introduite par Jehan le Bombardier et Jehan de Hesdin auprès du conseil de ville de Mons, entre le 19 novembre 1416 et le 16 janvier 1417, afin de mettre sur pied une compagnie de 20 hommes *pour traire kanons se li ville en avoit affaire et qui*

⁶⁶ *Les canonniers sédentaires*, op. cit., p. 10 : ils ont supplié à justice pour leur adresche et esclarchement que les droits et franckises desdits arbalestriers et archiers on leur volsist bailer en particulier par escrit, afin qu’ils les puissent voir et savoir pour yaux en aider ordonnéement selon qu’il appartenoit.

⁶⁷ *Les canonniers sédentaires*, op. cit., p. 11 : Item, que tout chil que on rechoit ou serment et compaignie desdits compaignons fachent le serment en les mains dou Prévost, quiconque le soit, et en présence de plusieurs jurés de le paix, par coy quant les compaignons en dénoncheront aucuns à justice pour entrer en laditte compaignie, que se il samble adont as dis Prevost et jurés que ils en soyent ydoines et tailliés, que ils les rechoivent à faire le serment ; et se non, qu’ils les refusent, pour quoy nul n’y entre à faveur s’ils n’en sont dignes et passet par l’examen et reward de justice de le plus grande partie desdits compaignons. Quant à la restriction de l’accès au serment, on notera que tisserands et foulons, encore présents en 1382, devaient désormais en être exclus, sans doute en raison d’évènements politiques locaux (émeutes ?) qui nous échappent ici : *Ibid.*, p. 8 et 12.

⁶⁸ Le port d’armes comme les exemptions fiscales accordées aux canonniers semblent s’inscrire dans un cadre purement communal, contrairement aux privilèges de leurs confrères montois, on y reviendra : *Ibid.*, p. 10-11.

⁶⁹ J.-M. CAUCHIES, *La législation princière*, op. cit., p. 503.

⁷⁰ *Les canonniers sédentaires*, op. cit., p. 8 et p. 13-14.

⁷¹ A.G. JONGKEES, « Strijd om de erfenis », op. cit., p. 228-229.

fussent de sarrement a le ville. Moyennant un nombre de privilèges – des exemptions de tailles princières, de fouage, de guet et de droits d’entrée à l’achat ou à la vente de marchandises, ainsi que le droit de porter leurs armes dans le comté semblent constituer les principales demandes –, les compagnons serviraient toutes les fois que cela s’avérerait nécessaire, moyennant une rétribution de 5 sous par jour en cas de service *extra muros* du prince ou de la ville⁷². Dans l’immédiat, il ne semble pas qu’il fut donné suite à cette demande. La situation changea durant l’été 1417 : s’ajoutant aux querelles successorales, des bandes armées menaçaient le Hainaut alors que la cour comtale résidait en Hollande⁷³. Dès lors, au conseil de ville tenu le 18 juillet, on remit sur la table la proposition de constituer un serment de canonniers. Elle fut adoptée⁷⁴ : le 22 juillet, on l’a dit, la compagnie fut instituée, ses premiers membres prêtant serment deux jours plus tard. Comme à Valenciennes, le magistrat urbain semble avoir pris les devants, accordant un nombre de privilèges sous réserve explicite, cette fois, de confirmation comtale⁷⁵. Mais, en contrepartie de la fidélité montoise, la comtesse n’avait peut-être plus qu’à entériner l’institution du nouveau serment. On notera que le nombre maximum de confrères étant cette fois fixé à 24, la confirmation comtale étant explicitement envisagée, les formes semblent pour le moins sauvegardées.

Quoi qu’il en soit, pour ériger ou conforter leur serment de canonniers communaux, Mons et Valenciennes semblent avoir pu profiter de la faiblesse momentanée d’un pouvoir comtal qui, peut-être, n’avait pas autant d’emprise sur le droit d’association sous les Wittelsbach de Bavière qu’au temps des Valois de Bourgogne. Toutefois, même si l’on se passa de leur approbation formelle dans un premier temps, Jacqueline de Bavière et son conseil n’étaient sans doute pas défavorables à ces institutions qui pourraient être mobilisées pour la défense urbaine comme

⁷² AÉM, Ville de Mons, Section Ancienne, n°1295 (1^{er} registre aux résolutions), f°47r.

⁷³ Léopold DEVILLERS, *Particularités curieuses sur Jacqueline de Bavière, comtesse de Hainaut*, t. 2, Mons, Dequesne-Masquillier, 1879, p. 208-209.

⁷⁴ Anselme DECOURTRAY, *Particularités curieuses sur Jacqueline de Bavière, comtesse de Hainaut*, t. 1, Mons, Hoyois, 1838, p. 16 : *Item, de parler des canoniers. Se fu on dacord que boin estoit que on en euist 24 et que a yaux on fust dacort.*

⁷⁵ Ainsi, quant au port d’armes dans le comté, les lettres d’institution précisent que maire et échevins promettaient *de prier aux officiers du conseil de très-haut et très-puissante princesse, nostre très-redoutée dame la comtesse de Haynau et Hollande, qu’ilz puissent leurs armures et cousteaux porter.* En outre, les dispositions finales de l’acte soulignent que, *si aucun trouble ou obscurité avoit ès franchises et redevances devant dites, que fust ou puist y estre en préjudice de nostre dite très-redoutée dame ou de sadite ville de Mons, nous [=le magistrat] retenons puissance de les muer* : L. DEVILLERS, *Notice historique*, *op. cit.*, p. 112-113.

pour les campagnes princières⁷⁶. Le fait qu'elles furent érigées en Hainaut, fief de quenouille où le pouvoir de Jacqueline était mieux assuré qu'en Hollande, devait faciliter cette acceptation pour le pouvoir princier. Néanmoins, si, dans les faits, Mons fut fidèle à la comtesse pendant les luttes de succession qui s'engagèrent, Valenciennes fut séduite par Jean IV de Brabant à l'occasion du conflit l'opposant à son épouse Jacqueline⁷⁷. Ses canonniers assermentés se trouvant dès lors dans l'autre camp, ils illustrent l'intérêt, pour le pouvoir comtal, de se les attacher personnellement...

CONCLUSION

Précédant de plusieurs décennies l'institution de serments de canonniers-coulevriniens dans d'autres villes des Pays-Bas, les compagnies assermentées de Valenciennes (1382) et de Mons (1417), semblent très précoces, une situation qui paraît confirmée par le choix de leur saint patron comme par leur désignation. Bénéficiant de l'installation ou de la conversion d'artisans du métal forgeant ou fondant régulièrement des pièces d'artillerie, une industrie stimulée par les pouvoirs communaux et princier, Mons comme Valenciennes ne tardèrent pas à acquérir des canons produits sur place, à embaucher quelques hommes en charge de la gestion et de l'entretien de leur parc d'artillerie, et à adapter leurs fortifications à l'arme nouvelle dès la seconde moitié du XIV^e siècle. Le rôle d'éventuelles influences germaniques, d'échanges ou de transferts techniques favorisés par la dynastie régnante, mériterait sans doute d'être investigué plus avant. Si l'intégration de l'artillerie aux défenses urbaines comme la présence d'une main-d'œuvre familiarisée avec le canon ont pu favoriser l'institution d'un serment de canonniers, le levier principal fut cependant politique. Par sa nature militaire, un serment ne pouvait en effet être constitué, en théorie, sans l'accord du pouvoir princier. Or, l'aspect stratégique du service des bouches à feu exigeait sans doute un contrôle, une limitation même, de sa diffusion par les pouvoirs. Il semblerait que ce ne fut qu'en vertu de circonstances politiques favorables que les autorités communales de Valenciennes et de Mons, devançant non seulement d'autres entités politiques urbaines mais aussi des princes

⁷⁶ Voir J.-M. CAUCHIES, « „Service” du prince », *op. cit.*, p. 422-423, ainsi que G. ESPINAS, *Les origines*, *op. cit.*, t. 1, p. 1126.

⁷⁷ Voir J.-M. CAUCHIES, « Valenciennes et les comtes », *op. cit.*, p. 69 et 73, ainsi que H. LANCELIN, *Histoire de Valenciennes depuis ses origines*, Valenciennes, Pierre Giard, 1933, p. 132.

comme le roi de France ou le duc de Bourgogne⁷⁸, purent constituer un véritable corps de canonniers dès la fin du XIV^e ou au début du XV^e siècle. Certes, ce corps n'était pas composé que de « (semi-)professionnels » de la guerre, et ne valait sans doute pas les corps de canonniers ordinaires princiers institués durant la seconde moitié du XV^e siècle. Il n'en reste pas moins que ces hommes étaient entraînés de manière hebdomadaire au maniement d'une arme stratégique et que leurs effectifs n'étaient pas négligeables. S'imposant *de facto*, par la coutume, les serments de Mons et de Valenciennes bénéficièrent sans doute de l'accord – d'abord tacite ? – des pouvoirs princiers qui espéraient profiter de leurs services : l'armée des ducs de Bourgogne, succédant aux Bavière, ne verra-t-elle pas l'intégration, tout au long du XV^e siècle, de canonniers montois et valenciennois conservant néanmoins une identité propre en son sein⁷⁹ ? L'institution d'autres serments maniant l'arme à feu ne fut cependant pas légion avant la fin du XV^e siècle. Ne pourrait-on pas penser qu'alors, la distinction entre le service de l'artillerie lourde et celui des armes à feu portatives étant mieux établie, l'institution de serments de coulevriniers-arquebusiers en fut facilitée ? Avant cette période, doit-on penser que ce ne fut qu'en période de faiblesse du pouvoir central que ce dernier fit des concessions en faveur de serments de villes qu'il espérait fidèles ? Sous les ducs de Bourgogne, les cas des canonniers-coulevriniers de Douai et de Nivelles, institués à l'époque de la guerre contre les Gantois, comme celui de Bruxelles, constitué à la mort de Charles le Hardi, pourraient confirmer une hypothèse qui reste à vérifier...

⁷⁸ Au service du roi de France ou du duc de Bourgogne, de réels corps de canonniers ordinaires, aux effectifs substantiels, ne semblent pas se constituer avant la seconde moitié du XV^e siècle. Vers 1470 encore, l'état-major bourguignon estimait qu'une trentaine de canonniers entretenus de manière permanente en constituerait une bonne base. Voir P. BENOÎT, « Artisans ou combattants ? », *op. cit.*, p. 293, ainsi que M. DEPRETER, *De Gavre à Nancy, op. cit.*, p. 63-73.

⁷⁹ *Ibid.*, p. 76.

Les acteurs du maintien de l'ordre à Ath (1350-1500)

Profils et activités socioéconomiques

FRANÇOIS DE WRANGEL

Dans notre mémoire de master sur les serments d'arbalétriers et d'archers en Hainaut¹, nous avons montré comment les arbalétriers et les archers d'Ath bénéficiaient de plusieurs privilèges importants et comment, dans le même temps, leur relation avec le pouvoir de la ville et du châtelain fut parfois difficile, notamment à la fin du XV^e siècle lorsque leurs privilèges furent remis en question. Nous avons aussi souligné comment, à partir de la fin du XIV^e siècle, leur fonction de gardien de l'ordre au sein de la ville et à ses abords gagne en importance, dans une collaboration croissante avec les sergents de la ville ou du châtelain.

L'objet de cette présente étude est d'analyser les activités économiques menées par les sergents, les arbalétriers et les archers d'Ath en dehors de leur fonction d'acteur du maintien de l'ordre, c'est-à-dire celles d'ordre « privé » et liées à une éventuelle activité professionnelle parallèle. Les interactions économiques provenant du maintien de l'ordre (salaire fixe, salaire variable pour différents exploits ou expéditions, réception de présents ou de remboursements divers de la part des différents niveaux de pouvoir...) ont déjà été étudiées pour une large part par Philippe Cullus pour les sergents² et par nos soins pour les arbalétriers et archers.

LES SERGENTS D'ATH

Le crédit : recouvrement de dettes dans les comptes du châtelain d'Ath (1350-1369)

Dans les comptes du châtelain, ces transactions représentent en fait les seules qui soient d'ordre privé. Un sergent est chargé par le créancier de recouvrer sa dette auprès du débiteur, c'est-à-dire de contraindre ce dernier. Le châtelain prélève le *don* ou *quint-denier* (quelques fois le *demi-quint*) qui correspond à 20 % du montant de la dette. Cette pratique fiscale est fort ancienne dans nos régions et correspond à une époque où le seigneur « n'est guère enclin à statuer sur un différend qui

¹ François DE WRANGEL, *Les serments d'arbalétriers et d'archers dans le comté de Hainaut aux XIV^e et XV^e siècles. Mons, Ath et Braine-le-Comte*, mémoire de master ULB (ss. dir. Michel DE WAHA), 2011, p. 116-132.

² Philippe CULLUS, *Officiers de justice du comte de Hainaut; les châtelains d'Ath d'après les comptes de leur office de 1350 à 1425*, Mémoire de licence ULB (ss. dir. Georges DESPY), 1966-1967, p. 60-67.

ne le concerne pas directement », à moins d'y être intéressé³. Entre le 11 avril 1350 et le 1^{er} mai 1369, sur quelques deux mille recouvrements de dettes dans les comptes du châtelain, le montant initial à recouvrir s'élève en moyenne à 17 livres. Les soixante et un recouvrements concernant les sergents (voir tableau 1) ne représentent qu'environ 3% du total, pour des montants de dettes moyens d'environ 13 livres. Leur présence est donc bien effective, avec des montants pouvant être élevés, mais sans aucune proportion avec ce qu'a par exemple observé Isabelle Paquay pour les échevins et maires de Namur au XV^e siècle⁴. Elle établit que la plupart de ces prêts sont d'ordre professionnel, les échevins ayant des activités marchandes en plus de leur charge publique. L'apparition de ces échevins comme créanciers plutôt que comme débiteurs reflétant un profil d'échevins-entrepreneurs, bailleurs de fonds des artisans⁵. Les données athoises pour le XIV^e siècle reprises dans le tableau 1 ne se concentrent que sur les dettes recouvertes et sont donc par essence trop fragmentaires pour permettre de dresser un profil précis des sergents d'Ath. Remarquons toutefois qu'ils y apparaissent surtout comme créanciers et que l'origine des débiteurs est souvent extérieure à la ville, soit deux éléments permettant d'attribuer un caractère commercial à ces transactions. Nous savons en outre que Robert de Sobrecies (dont les transactions sont nombreuses et parfois pour des montants élevés) appartenait au métier des marchands de vin⁶ et qu'il accéda, à l'instar de plusieurs autres sergents d'Ath, à la fonction plus prestigieuse d'échevin. Mais le tableau révèle aussi plusieurs transactions entre Athois, entre parents (Hanin dou Kesne est le beau-frère de Thieri Platiel)⁷, et même entre sergents (Mahui de Gombausart et Peppin Gaillart par exemple). Quoi qu'il en soit, la capacité financière de ces sergents, acteurs sur le « marché des capitaux », capables de financer d'autres citoyens et ayant accès au crédit est indéniable.

³ Philippe GODDING, *Le droit privé dans les Pays-Bas méridionaux du XI^e au XVIII^e siècle*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 1987 (Mémoire de Classe et des Lettres, Collection in-4°, 2^e série, t. 14, 1), p. 504. Voir aussi P. CULLUS, « Les « dons pour dettes faire avoir » dans les circonscriptions de Binche et Bouchain au XIV^e siècle », dans Jean-Marie DUVOSQUEL et Alain DIERKENS, éd., *Villes et campagnes au Moyen Âge. Mélanges Georges Despy*, Liège, Editions du Perron, 1991, p. 171-192.

⁴ Isabelle PAQUAY, *Gouverner la ville au bas Moyen Âge. Les élites dirigeantes de la ville de Namur au XV^e siècle*, Turnhout, Brepols, 2005 (Studies in European Urban History, 16), p. 165-166. La part de crédit aux particuliers octroyé par des échevins tourne autour de 25 % (pour la période 1450-1475 du moins).

⁵ I. PAQUAY, *Gouverner la ville...*, *op. cit.*, p. 166-167.

⁶ Michaël GODFROID, *Métiers et alimentation à Ath au bas moyen âge : aspects économique et social*, mémoire de licence UCL, 2001-2002, annexe 15.

⁷ Bruxelles, AGR CC 14808/13, Compte du Châtelain d'Ath, f. 7 r°, 1357-1358 : *Donnet par thiery platiel dath sour hanin dou kesne sen serourge...*

Notons enfin que le mécanisme de perception pouvait générer des situations conflictuelles, puisque les sergents qui se chargeaient de percevoir les dettes pour lesquelles un autre sergent était impliqué (créancier ou débiteur) étaient payés pour leur « exploit ». Ils avaient donc intérêt à voir ces situations se répéter.

Tableau 1 : *dons donnet pour dettes faire avoir*

Année	Créancier	Débiteur	Montant
1350-1351	Thiery Platiel*	Zegre Barnage (Escanaffles)	4 lb 18 s
1355	Thiery Platiel*	Colart Dormart dou Pumereel	2 lb 15 s
1357-1358	Thiery Platiel*	Hanin dou Kesne	34 lb 10 s
1350-1351	Jehan de Hone	Jehan de Maffles**	5 lb
1356-1357	Jehan de Maffles**	Pierart Lardon	2 lb 15 s
1368-1369	Jehan de Maffles**	Andriu Moriel (Cambr. Castiel)	
1350-1351	Jakemart dou plasnoit	Jakemart le Catoire*	35 ras. blé
1352	Jehan Dango* (<i>le taneur</i>)	Gilliart Gramont (<i>le corbisier de Celui</i>)	6 lb 5 s
1352-1353	Jehan Dango* (de Bonnignies)	Gillekin d'Audenarde	1 lb 5 s
1367-1368	Jehan Dango	Jehan Daumeries (Bonnignies)	4,5 muis de blé et 4,5 muis d'avoine
1368-1369	Jehan Dango	Pierart Biertain (Barisuel)	7 lb 5 s
1368-1369	Jehan Dango	Rigaut de Buillemont	6 lb 5 s
1352	Pepin fil Gaillart (Flobecq)	Jehan Carette (Celui)	4 lb
1360	Lombards de Lessines	Peppin Gaillart*	32 lb 5 s
1365-1366	Robiert de Sobrechies (Valenc.)	Peppin Gaillart*	22 lb 2 s 6 d
1352	Robiert de Sobrecies*	Colin Saillet (Bauffe)	3 lb 15 s
1352-1353	Robiert de Sobrecies*	<i>Remanant</i> Mahui Pignart (Celui)	3 lb 15 s
1352-1353	Jehan de Clerck (Monlebaus)	Robiert de Sobrecies*	4 muis blé et 4 muis d'avoine
1355	Robiert de Sobrecies*	Vinchenet de Tramasure	9 lb 10 s
1361-1362	Robiert de Sobrecies*	Jehan de Tenre	82 lb 10 s
1362-1363	Robiert de Sobrecies*	Jakemart Qistellerie, Baudart dou Brueket et Baudart des Caus	17 ras. Blé tournaisienne
1362-1363	Robiert de Sobrecies*	Jakemart Qistellerie, Baudart dou Brueket et Baudart des Caus	26 muis d'avoine
1362-1363	Hustin Waukier (Cambron St Vinchien)	Robiert de Sobrecies*	37 lb 10 s
1363-1364	Robiert de Sobrecies*	Colart Dasnaing (Maubeuge)	12 lb 15 s
1353-1354	Mahui de Gombausart*	Jakemart Motte (Chièvres)	21 lb 5 s
1353-1354	Mahui de Gombausart*	Gillion le Jovene (Bauffe)	3 lb
1362	Mahui de Gombausart*	Mère du curé de Brugelettes	6 lb

Année	Créancier	Débiteur	Montant
1362-1363	Mahui de Gombausart*	Jehan de Jauche (Chièvres)	37 lb 10 s
1365-1366	Mahui de Gombausart*	Peppin Gaillart*	5 lb 5 s
1355	Sandrart dou Pouchiel*	Grart Doumeries	10 lb
1355-1356	Sandrart dou Pouchiel*	Fafret le peskeur (odegnien)	10 muis
1355-1356	Sandrart dou Pouchiel*	Gerart Doumeries	2 lb 10 s
1357-1358	Sandrart dou Pouchiel*	le peskeur dodegnien	34 lb 10 s
1358	Sandrart dou Pouchiel*	Fafret le peskeur (odegnien)	13 lb 10 s
1361-1362	Sandrart dou Pouchiel*	Fafret le peskeur (maniwant)	3 lb
1365-1366	Lombards de Lessines	Sandrart dou Pouchiel*	52 lb
1365-1366	Signeur de Pottieweck	Sandrart dou Pouchiel*	11 lb 15 s
1365-1366	Jehan Huichelin	Sandrart dou Pouchiel*	15 lb
1355-1356	Jehan le Louchier**	Henry Coistriël (Renons)	34 lb
1357-1358	Jehan le Louchier**	le censeur de le court de Hellebieque	3 lb 10 s
1360	Jehan le Louchier le jovene	Jehan Fromiont	15 lb
1365-1366	Jehan le Louchier**	Jehan le Pottier (Fuellies)	10 lb
1365-1366	Jehan le Louchier**	Sandrart dou Pouchiel (Celui)	9 lb
1357-1358	Camus de Pottes**	Jehan le Viel	4 muis
1363-1364	Camus de Pottes**	Pierart Rassent (Brugelettes)	9 lb
1366	Camus de Pottes**	Colart Hanenze (Tournay)	2 lb 15 s
1357-1358	Gilliart Cousin*	Willaume Cokiel (Houtaing)	28 lb 15 s
1357-1358	Hermant le Sauvage*	Pierart Wiart (bauffe)	28 lb 15 s
1358	Thiery Mariage*	Happart	2 lb 15 s
1358-1359	Thiery Mariage*	Ernoul Clobourse (Coy)	1 lb 10 s 4 d
1363-1364	Thiery Mariage*	Jehan le Fevre (Bliki)	5 lb 10 s
1359	Jehan Burot*	Ernoul Clobourse (Coy)	22 lb 10 s
1362-1363	Jehan Mouton*	Demoiselle de Baulignien	40 lb 10 s
1363-1364	Godeffroit de Leval*	Jakemart Chevalier (Maffles)	20 muis d'avoine
1365-1366	Godeffroit de Leval*	Sandrart dou Pouchiel*	7 muis d'avoine
1365-1366	Godeffroit de Leval*	Sandrart dou Pouchiel*	30 lb
1363	Jehan de Tieribruech*	Jehan Biertain (Chièvres)	13 lb
1367-1368	Jehan de Tieribruech*	Mikiel Danvaing	37 lb 10 s
1363-1364	Jehan de Durmes*	Jehan Toriel (Oedignien)	4 lb 5 s
1366-1367	Jehan de Leval*	Jehan Crestielle	28 ras. de blé tournaisiennes
1368-1369	Jehan de Leval*	Pierart Maisnart (Esyrau)	3 lb 15 s

* Sergent du châtelain

** Sergent du domaine

Biens des sergents sur le domaine du comte de Hainaut à Ath (1363-1384)

Les sergents rencontrés dans les comptes du domaine pour cette période sont au nombre de quinze. Environ la moitié d'entre eux seront actifs dans l'acquisition ou la vente de cens ou d'autres biens en leur nom propre, les autres n'apparaissent jamais dans nos sources. Sans surprise, ceux que l'on retrouve dans ces investissements se retrouvent aussi parmi les bailleurs de fonds dans le tableau 1 (et d'ailleurs même parmi les plus actifs).

Jehan le Louchier occupe la fonction de sergent à cheval des bois et rivières d'Ath de 1368 à 1372 au moins, année où il porte aussi le titre de lieutenant du bailli des bois⁸. Dans le tableau, nous voyons qu'il apparaît cinq fois pour des recouvrements de dettes, toujours comme créancier, pour des sommes variables, et souvent vis-à-vis de débiteurs extérieurs à la ville. Concernant son métier, nous savons seulement que Jakemart le Louchier, qui était sans doute son fils⁹, est désigné en 1399 comme étant *le potier d'étain*¹⁰ et qu'il était aussi marchand de plomb¹¹. Au niveau économique, les sources nous apprennent qu'il vendit une rente héritable de 20 sous assise sur une maison de Brantegnies en 1356¹² et qu'il possédait lui-même une maison en 1357¹³. En 1366, il prend à cens les bourgeoisies de la ville d'Ath avec Huart Burot pour trois ans pour la somme de 143 livres par an¹⁴, soit un investissement important et non sans risque, l'évolution des recettes de ce

⁸ Bruxelles, AGR CC 8259, Compte du domaine d'Ath, f. 17 v^o, 1371-1372.

⁹ Ath, Archives Communales d'Ath, Chirographes, n^o 9907, 23 novembre 1397 : *les dictes rentes acquisent et acattees avoit a jehan le louchier sen frere*. Jehan le Louchier, mort en 1374 ou 1375, aurait donc eu deux fils, Jakemart et Jehan.

¹⁰ Léo VERRIEST, « Étude du statut juridique du finage d'Ath, au Bas Moyen Âge et aux Temps Modernes. Seigneuries et fiefs. Seigneurs et fiefés. », dans *Annales du Cercle archéologique d'Ath*, t. 32, 1947-1948, p. 56.

¹¹ L. VERRIEST, « Quelques aspects d'Ath et de la vie athoise au seuil du quinzième siècle, d'après un compte de la ville », dans *Annales du Cercle archéologique d'Ath*, t. 32, 1947-1948, p. 167.

¹² Ath, Archives Communales d'Ath, Chirographes, n^o 9837, novembre 1356.

¹³ Ath, Archives Communales d'Ath, Chirographes, n^o 9838, 23 octobre 1357 : *...et iestre ou il demeure tenant alun des leis ale maison jehan le louchier tout si avant que il le tenoit au jour de le datte de cest escript*.

¹⁴ Bruxelles, AGR CC 8255, Compte du domaine d'Ath, f. 1 r^o, 1365-1366 : *De jehan le louchier et de huart burot liquel present a cense les bourghesies devens le ville dath pour tenir dou iour saint crois lan LXVI en III ans apries ensuiwans par le fuer de C XLIII livres blans cescun an a paiier a III paiemens en lan (...) pour la daraine annee de leur cense C XLIII livres*.

type de placement pouvant s'avérer instable, du moins au XV^e siècle¹⁵ (mais son expérience de sergent, d'homme de maintien de l'ordre pouvait sans doute l'aider pour astreindre les redevables). Les deux hommes gardent ce droit jusqu'à son terme en 1369, date à laquelle le compte mentionne, en plus des bourgeoisies, des rentes et des fenestragés attachés au contrat¹⁶. Les bourgeoisies sont dites *devens le ville dath*. Il faut donc, nous semble-t-il, en exclure la bourgeoisie foraine et y intégrer les deux types de bourgeoisies resséantes athoises : la bourgeoisie masurière « liée à l'habitat organisé sur la réserve comtale »¹⁷ et la bourgeoisie « par association » ou personnelle¹⁸. Notons qu'Huart Burot reprendra ces mêmes bourgeoisies à cens de 1378 à 1381¹⁹.

Jehan le Louchier va aussi s'offrir les droits d'une autre source stratégique de revenus affermés par le prince : il prend à cens les trois moulins d'Ath pour trois ans (1368-1371) avec deux associés (dont Hostelart Burot, sergent des bourgeois afforains à partir de 1381²⁰) au prix de 100 muids de blé par an²¹. Il acquiert aussi à cette époque plusieurs cens fonciers attachés à des terres du comte, pour des périodes de neuf ans : un terrain d'un journal *tenant a le terre henriche* et un autre de trois bonniers, tous deux au prix de huit rasières de blé par bonnier *quant bled y a autant davaine*²². L'année suivante, on détaille encore trois de ses possessions foncières pour un total de cinq bonniers, un journal et sept muids

¹⁵ David DE ROY, *Le domaine comtal d'Ath (1447-1463)*, mémoire de licence UCL (ss. dir. J.-P. SOSSON), 1990, p. 86.

¹⁶ Bruxelles, AGR CC 8257, Compte du domaine d'Ath, f. 1 v^o, 1369-1370 : *De jehan le louchier et de huart burot liquel prisent a censse les Rentes fenestragés et bourgesies devens le ville dath*. Fenestrage : « Droit d'ouverture de fenêtre et de boutique ». Voir Frédéric GODEFROY, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et tous ses dialectes du IX^e au XIV^e siècle*, Paris, t. 3, 1884, p. 749.

¹⁷ Adrien DUPONT, « Génèse et développement d'une urbanité : Ath, XIV^e-XVIII^e siècle », dans J.-M. CAUCHIES, L. HONORE et F. MARIAGE, éd., *Créer – Administrer – Réformer. Regards croisés sur dix siècles d'histoire des institutions publiques en Hainaut et Tournais*, Mons-Bruxelles, 2009, p. 164 (Analectes d'histoire du Hainaut, 12).

¹⁸ Jean DUGNOILLE, « Aspects d'une « ville franche » en ses débuts : Ath du XII^e au XIV^e siècle », dans *Annales du Cercle archéologique d'Ath*, t. 46, 1976-1977, p. 125-126.

¹⁹ Bruxelles, AGR CC 8266, Compte du domaine d'Ath, f. 1 r^o, 1380. Le cens a augmenté et atteint 160 livres.

²⁰ Bruxelles, AGR CC 8267, Compte du domaine d'Ath, f. 17 v^o, 1381-1382.

²¹ Bruxelles, AGR CC 8258, Compte du domaine d'Ath, f. 23 r^o, 1370-1371 : *De jehan le louchier dostellart burot et pierart gilliart li quel prisent a censse les trois moulins dath pour tenir dou jour saint jehan baptiste lan LXVIII le terme de III ans ensuiwant apries par le fuer de cent muis de bles cascun an.... C VI muis VI quartiers de bled*. Il n'y a pas encore de rentes mixtes (argent – blé) à l'époque pour les moulins, comme on le verra au XV^e siècle. Voir D. DE ROY, *Le domaine comtal d'Ath*, op. cit., p. 53.

²² Bruxelles, AGR CC 8258, Compte du domaine d'Ath, f. 23 v^o et f. 27 v^o, 1370-1371.

de blé de cens annuel²³. À partir de la mort de Jehan le Louchier en 1374 ou 1375, sa veuve continue à honorer ses contrats à leurs termes (1378) sans faire de nouvelles acquisitions²⁴. Dans le même temps, plusieurs autres « le Louchier » apparaissent dans les comptes (Thumas, Jakemart et Jehan) et ils continuent à investir massivement à Ath²⁵, comme en témoigne le cartulaire des fiefs de Hainaut de 1410-1411 qui nous apprend que les « le Louchier » détenaient un *fief ample* à Ath, *emprès Lengesain, et puet valoir en rentes d'argent sur plusieurs hiretaiges, qui doivent entrées et sorties quant ils vont de main à autre, 43 s. 4 d. de fors cens*²⁶.

L'exemple de Jehan le Louchier nous permet de constater que la fonction de sergent pouvait être occupée par des hommes provenant de familles puissantes à Ath. On le voit par la fréquence de ses apparitions dans les comptes au titre d'investisseur privé et par le poids économique de ses investissements. Aucun des autres sergents ne présentera un profil socio-économique aussi privilégié.

Camus de Pottes fut aussi sergent à cheval des bois et des rivières (eaux) du comte de Hainaut *entours* Ath de 1363²⁷ à 1368. Dès 1356, nous le voyons déjà occuper une position importante dans la ville puisqu'il y conseille plusieurs fois le châtelain pour des affaires d'*apaisemens*²⁸. Ce type de conseils était donné par des échevins, des maires, des receveurs, des sergents²⁹... En 1359, il est désigné comme étant le

²³ Bruxelles, AGR CC 8259, Compte du domaine d'Ath, f. 20 v°, 1371-1372.

²⁴ Bruxelles, AGR CC 8262, Compte du domaine d'Ath, f. 19 v°, 1375 : *de le veve jehan le louchier...* Sur la mort de Jehan le Louchier, voir Ath, Archives Communales d'Ath, Chirographes, n° 9846, 1^{er} novembre 1382 : *et pour jehan de bougnies et jehan le louchier leur compaignons eskievins dath qui trespasset sont...*

²⁵ Outre de nombreuses possessions foncières, Thumas, qui occupera plus tard, comme Jakemart et Jehan, les plus hautes fonctions de la ville (échevin, maire...), prit au même titre que Jehan (son père, son oncle ?) les moulins à cens. Il ne fut par contre jamais sergent et ne fut apparemment pas concerné par la défense de sa ville comme en témoigne l'amende de 4 lb. 3 s. qu'on lui infligea en 1366-1367 pour avoir *deffalit de yestre montet a cevail a pluseurs cris et commademens que on en a fait de par monigneur pour cause des wieres*. Voir Bruxelles, AGR CC 14809/11, Compte du Châtelain d'Ath, f. 6 r°, 1366-1367.

²⁶ L. VERRIEST, « Étude du statut juridique du finage d'Ath... », *op. cit.*, p. 131.

²⁷ Bruxelles, AGR CC 8254, Compte du domaine d'Ath, f. 19 v°, 1363-1364. Il l'était sans doute depuis plus longtemps mais les comptes du domaine ne remontent pas au-delà de cette date.

²⁸ Bruxelles, AGR CC 14808/12, Compte du Châtelain d'Ath, f. 8 v°, 1356-1357 : *Si sen apaisa par le conseil de jehan le louchier camus de pottes....* La plupart du temps, les sergents sont consultés dans des affaires impliquant un autre sergent. Voir aussi Bruxelles, AGR, CC 14808/11, Compte du Châtelain d'Ath, f. 3 r°, 1356, et Bruxelles, AGR CC 14808/13, Compte du Châtelain d'Ath, f. 16 v° et f. 17 v°, 1357-1358.

²⁹ P. CULLUS, *Officiers de justice du comte...*, *op. cit.*, p. 109.

tourier du château d'Ath³⁰. Au point de vue économique, nous retrouvons surtout sa femme : elle achète de grandes quantités de céréales au mois de septembre 1367³¹ et des matériaux pour des *ouvrages* à faire dans une maison familiale en 1368³². Nous n'avons pas relevé d'autres mentions concernant Camus de Pottes à titre privé³³. Par rapport à Jehan le Louchier, son envergure économique paraît plus modeste : les céréales sont achetées directement auprès des terres comtales et ne proviennent pas de rentes ; la fonction de tourier du château d'Ath n'est pas spécialement une charge de haut rang ; les créances qu'il recouvre ne sont pas très élevées ; enfin il n'a pas de propriétés foncières sur les terres comtales. En fait, les seuls revenus qu'on lui connaisse proviennent de son statut de sergent (15 livres par an, sans compter les exploits).

Meurant de le Hone devient sergent du domaine en 1368-1369 et doit se contenter de *yestre sergans et aidier awarder les bos rivieres et les pres monsigneur dentours ath*³⁴ et de recevoir un *solaire* en nature (2 muids de blé par an) au lieu des *wages* en argent habituels. En 1365, il va se lancer dans un investissement foncier avec Estievenart Cholar : ils prennent à cens pour neuf ans une terre de deux bonniers, un journal et seize verges située dans le bois de Willehout³⁵. Économiquement moins contraignante, la location d'une terre pour une courte période constitue une alternative pour laquelle va opter un autre sergent du domaine, Mouton des Ablens (de son vrai nom « Jehan le Loucier »), à l'été 1380 et à nouveau à l'été 1382 : il loue pour quatre livres environ un demi bonnier et un demi journal de terre située dans le *pret delestanke et qui furent lewet pour despouillez*³⁶. La documentation consultée pour cette étude n'a pas enregistré d'autres transactions pour cet individu dont la

³⁰ Bruxelles, AGR CC 14808/16, Compte du Châtelain d'Ath, f. 8 v°, 1359 : *A Camus de pottes tourier dou castiel dath pour les frais que li dis jehans fist en prison avant quil fuist justichies*. Voir aussi Bruxelles, AGR CC 14809/4, Compte du Châtelain d'Ath, f. 13 v°, 1361-1362.

³¹ Bruxelles, AGR CC 8255, Compte par partie du domaine d'Ath, f. 7 r° et f. 7 v°, 1366-1367 : *A li femme camus de pottes pour II muis IIII rasières de bled vendut a li...*

³² Bruxelles, AGR CC 8255, Compte par partie du domaine d'Ath, f. 5 v° et f. 7 v°, 1367-1368.

³³ On peut cependant faire remarquer (avec les réserves à apporter quant aux correspondances entre patronymes), qu'un Colart de Pottes est reconnu comme écuyer et homme de fief du Hainaut par un acte de 1392-1393 dans lequel il acquiert le quart des revenus du winage d'Ath. Voir L. VERRIEST, « Étude du statut juridique du finage d'Ath... », *op. cit.*, p. 103.

³⁴ Bruxelles, AGR CC 8256, Compte du domaine d'Ath, f. 33 v°, 1368-1369.

³⁵ Bruxelles, AGR CC 8258, Compte du domaine d'Ath, f. 27 v°, 1370-1371. Leur cens est fixé à 2 muids, 1 rasière et 1 quartier par an.

³⁶ Bruxelles, AGR CC 8267, Compte par partie du domaine d'Ath, f. 5 v°, 1381 ; Bruxelles, AGR CC 8268, Compte par partie du domaine d'Ath, f. 4 v°, 1382-1383.

condition économique nous semble par conséquent, jusqu'à plus ample information, plutôt modeste. Son statut public de sergent à cheval des bois de *Porteberghe* l'amène néanmoins à figurer comme témoin dans un acte du bailli d'Alost de 1373 aux côtés de personnages athois importants³⁷.

À la suite de sa nomination comme sergent du châtelain en 1357, Peppin Gaillart (qui se nomme en réalité Mathieu Marghais) contracte plusieurs dettes importantes au début des années 1360 (voir tableau 1). Par un acte du 1^{er} mars 1402, nous savons qu'il fut autrefois investi par le comte de Hainaut de plusieurs héritages à tenir en fief parmi les dépendances du château de Flobecq³⁸. L'acte de 1402 scelle en fait l'exercice par le comte de Hainaut de son droit de retrait seigneurial³⁹ : le fief du vassal Peppin Gaillart est *rapliqué* au domaine comtal pour la somme de 87 florins d'or. Ce bien était vaste (environ 13 bonniers de terre répartis en quatre entités) et permit certainement à Peppin Gilliart de prétendre à des revenus élevés. Quel qu'ait été le statut social et le niveau de richesse de cet homme, cela ne l'empêcha pas de se retrouver en proie à l'hostilité de la population, puisqu'il fut « attaqué » en 1358 par un *povres homs* sorti d'une bagarre⁴⁰.

Les textes attestent par ailleurs de la détention par certains sergents d'une maison. Ainsi, Maillet Boudant, sergent d'Ath et de Zélande⁴¹ à partir de 1381, était propriétaire d'une maison à Ath dans la rue du Moulin, contenant environ 50 verges de terrain. Il fit don de sa maison pour y fonder un béguinage⁴². En 1395, Godeffroit de Leval, longtemps sergent du châtelain, donna sa maison avec les

Pour Despouillez signifie « pour moissonner ». Voir F. GODEFROY, *Dictionnaire de l'ancienne...*, op. cit., t. 2, p. 632.

³⁷ Léopold DEVILLERS, *Cartulaire des comtes de Hainaut de l'avènement de Guillaume II à la mort de Jacqueline de Bavière*, t. 2, Bruxelles, 1883, p. 214.

³⁸ L. DEVILLERS, *Cartulaire des comtes...op. cit.*, t. 3, 1886, p. 197-202 : *et là-endroit li devant nommés Mahieus Marghais dis Peppins Gaillars dist que il avoit aucuns et pluseurs hiretages qui, de temps passet, lui avoient estet donnet par les anchisseurs de mendit très redoubté signeur, jadis contes de Haynnau, à tenir en foy et hommage des dépendanches de sendit chastiel de Flobiecq (...).*

³⁹ Sur cette notion voir P. GODDING, *Le droit privé...*, op. cit., p. 247.

⁴⁰ Bruxelles, AGR CC 14808/13, Compte du Châtelain d'Ath, f. 19 r^o, 1357-1358 : *de danekin de cambron demorant a herchies li quels mist main a peppin gaillart sergant dath qui ariestet lavoit a st ghillain pour aucun debat quil avoit la fait de le quel cose li castellains le laia apaisier alui (...) pour chou que cestoit uns povres homs.*

⁴¹ Bruxelles, AGR CC 8267, Compte du domaine d'Ath, f. 11 r^o, 1381-1382 ; L. DEVILLERS, *Cartulaire des comtes...*, op. cit., t. 6, 1, 1896, p. 294.

⁴² On l'apprend par un acte de 1422 exemptant le béguinage du meilleur catel. L. DEVILLERS, *Cartulaire des comtes...*, op. cit., t. 4, 1889, p. 308.

charges et rentes s'y rapportant à son fils Nicaise⁴³. Enfin, en 1398, un autre sergent du châtelain, Gilliard Coussin, vend sa maison à Gilliards de Lonnegnies⁴⁴. Plusieurs sergents pour lesquels nous n'avons pas de traces précises concernant leur patrimoine portent néanmoins le titre « d'homme de fief du comte de Hainaut » dans un chirographe⁴⁵. D'autres portent un nom de famille se rattachant à un fief : de Gombausart, de le Catoire, du Pouchiel, de le Val⁴⁶. Dans la ville d'Ath, Jehan Burot est cité comme mayeur d'Ath en 1365⁴⁷ et Robiert de Sobrechies comme échevin en 1364⁴⁸.

Pour plusieurs sergents, les sources sont restées muettes et nous ne connaissons rien de leur activité économique. Doit-on en conclure qu'ils eurent une position sociale et financière moins privilégiée ?

LES ARBALÉTRIERS D'ATH DE 1417-1418

Nous avons à disposition une liste d'arbalétriers d'Ath issue du compte du domaine de 1417-1418. Dans ce compte sont inscrits les noms de chacun des bourgeois athois redevables du droit de bourgeoisie qui s'élève à cette date à 12 deniers et une rasière d'avoine (mesure d'Ath) par an⁴⁹. Deux catégories d'individus sont exemptés de ce droit : les échevins (*tant qu'ils soient eskevins*) et les arbalétriers : *Item. Il a en le dite ville Arbalestriers qui sont a monsieur tel nombre que li castelains y voelt commettre le quel arbalestrier ne doivent point de rente pour leur bourghiserie par la frankissement quil ont par lettres de monsieur*⁵⁰. Le texte précise clairement que ces derniers ont reçu cette exemption directement des mains du prince, c'est-à-dire leur interlocuteur direct et unique lorsqu'il s'agit de sanctionner des statuts et des privilèges⁵¹.

⁴³ Ath, Archives Communales d'Ath, Chirographes, n° 11206, 28 février 1395.

⁴⁴ Ath, Archives Communales d'Ath, Chirographes, n° 12707, 31 octobre 1398.

⁴⁵ C'est le cas de Thieri Mariage, Mahui de Gombausart et Jehan Burot. Voir Ath, Archives Communales d'Ath, Chirographes, n° 9837, novembre 1356.

⁴⁶ L. VERRIEST, « Étude du statut juridique du finage d'Ath... », *op. cit.*, p. 140.

⁴⁷ Ath, Archives Communales d'Ath, Chirographes, n° 10050, février 1365.

⁴⁸ Ath, Archives Communales d'Ath, Chirographes, n° 11193, juin 1364.

⁴⁹ À titre de comparaison, la redevance annuelle du droit de bourgeoisie pour les afforains était d'abord de 5 sous avant de passer à 14 sous. Voir L. VERRIEST, « La « bourgeoisie foraine » à Ath », dans *Annales du Cercle archéologique d'Ath*, t. 26, 1940, p. 216 ; Bruxelles, AGR CC 8266, Compte par partie du domaine d'Ath, f. 1 r°, 1380.

⁵⁰ Bruxelles, AGR CC 8293, Compte du domaine d'Ath, f. 9 v°, 1417-1418.

⁵¹ Jean-Marie CAUCHIES, « 'Service' du prince, 'sûreté' des villes. À propos de privilèges délivrés aux confréries ou serments d'archers et d'arbalétriers dans les Pays-Bas au xv^e siècle », dans *Revue du Nord*, t. 94, n° 395, Avril-Juin 2012, p. 426.

Tableau 2 : liste des vingt-cinq arbalétriers d'Ath en 1417-1418

Grart Cappron	mort	Arnoul de le Plancque
Pierart le Viaul		Collart le Coutellier
Josse le Carpentier		Noel Caillaul
Henry de Gibiecque		Jehan dou Moullin
Ghillart de Hardunels		Jacquemart Quairiaul
Le cordier de Bonnegnies		Pierart le Peskeur
Climent le Fevre		Pierart le Grant
Andrieu le Fevre		Sandrin dou Pouchiel
Ector le Machon		Estievenin dou Wels
Gillebiert de le Motte		Sandrart Dellegnies
Noel le Mierchier		Thumas Grenier
Lambiert de Bougnies		Phelippe Carpentier
Sandrart dou Pouchiel		

Liens de ces arbalétriers avec les métiers

Une meilleure compréhension de leurs liens avec les métiers doit idéalement permettre de savoir s'ils pratiquaient spécialement certains métiers et pour quelles raisons et si leur activité d'homme de l'ordre était exercée à titre principal ou complémentaire. Dans nos recherches, nous avons constaté qu'au cours de la première moitié du XV^e siècle, ils ont de plus en plus assuré des services privés pour la population en parallèle à leur activité artisanale ou commerciale⁵². Cela pourrait être le signe qu'une tendance vers la professionnalisation (de quoi ? d'arbalétrier ou d'artisan ?) de la fonction d'arbalétrier s'est opérée à cette époque, à l'image de la situation décrite par Sergio Boffa pour le duché de Brabant⁵³. Pour Ath, la seule charte conservée concernant les arbalétriers de la ville (1444)⁵⁴ n'aborde pas la question des métiers.

Le fait que plusieurs noms de la liste ci-dessus renvoient directement à un nom de métier ne nous donne aucune information de premier ordre, mais une première indication. Les comptes du châtelain d'Ath permettent d'aller plus loin.

Nous observons que trois des vingt-cinq arbalétriers étaient taverniers ou hôteliers à Ath. Sandrart Dellegnies qui, dans un premier temps, est désigné comme étant

⁵² F. DE WRANGEL, *Les serments d'arbalétriers*, *op. cit.*, p. 59-60.

⁵³ Sergio BOFFA, *Warfare in medieval Brabant 1356-1406*, Boydell, Woodbridge, 2004, p. 146-147.

⁵⁴ J.-M. CAUCHIES, *Ordonnances de Philippe le Bon pour le comté de Hainaut. 1425-1467*, Bruxelles, 2010, p. 209-211 (Recueil des ordonnances des Pays-Bas, 1^{ère} série : 1381-1506, 2^{ème} section, t. 3).

*cambier*⁵⁵ va aussi tenir un hôtel-taverne où il accueillera la duchesse de Bavière, le châtelain d'Ath, des sergents et des homologues archers en 1425⁵⁶. Il y a ensuite Arnoul de le Plancque, qui était cabaretier et qui avait *sen hostel*⁵⁷, et Henry de Gibiecque qui avait aussi son hôtel⁵⁸ comme d'autres de sa famille avant lui⁵⁹. Arnoul de le Plancque semble avoir aussi pratiqué la boulangerie, puisqu'il est condamné à payer une amende pour avoir fait de trop petits pains⁶⁰.

Deux membres de notre liste furent impliqués chacun à leur manière dans le commerce du poisson : Sandrart dou Pouchiel fut astreint à 40 sous d'amende pour avoir essayé de vendre plusieurs tonneaux de harengs sans respecter les bans relatifs à ce commerce⁶¹ ; Pierart le Peskeur percevait pour sa part des redevances sur une partie des fossés de l'enceinte *qui étaient poissonneux* et qu'il louait à des Lombards⁶². Jacquemart Quairiaul est cité comme cirier à plusieurs reprises. Il fournit le château d'Ath en cire pour la chapelle⁶³ et en torches⁶⁴. Deux ans après avoir été arbalétrier, il devient sergent du châtelain (1419-1420)⁶⁵. Pierart Grant est aussi un « fournisseur » pour le château d'Ath : on lui achète 8 livres et un *quartron* de fil d'artillerie⁶⁶. Quant à Climent le Fevre, il était simple valet. On le voit récurer et réparer des petits canons pour l'artillerie du château d'Ath⁶⁷ et amener des prisonniers en prison pour leur mettre les *fiers*⁶⁸. Il y a là une association intéressante entre plusieurs arbalétriers qui fournissent des biens ou leurs services au château d'Ath et qui, dans le même temps, y effectuent de nombreuses gardes à titre d'arbalétrier⁶⁹.

⁵⁵ Bruxelles, AGR CC 14859, Compte du Châtelain d'Ath, f. 15 r°, 1417-1418. Le cambier désignait à l'époque le brasseur de bière. Voir F. GODEFROY, *Dictionnaire de l'ancienne...*, *op. cit.*, t. 1, p. 772.

⁵⁶ Bruxelles, AGR CC 14864, Compte du Châtelain d'Ath, f. 20 r°, 1424-1425.

⁵⁷ Bruxelles, AGR CC 14858, Compte du Châtelain d'Ath, f. 16 r°, 1416-1417.

⁵⁸ Bruxelles, AGR CC 14864, Compte du Châtelain d'Ath, f. 19 r°, 1424-1425.

⁵⁹ L. VERRIEST, « Quelques aspects d'Ath... », *op. cit.*, p. 182.

⁶⁰ Bruxelles, AGR CC 14860, Compte du Châtelain d'Ath, f. 18 v°, 1417-1418.

⁶¹ Bruxelles, AGR CC 14857, Compte du Châtelain d'Ath, f. 21 v°, 1413-1414.

⁶² L. VERRIEST, « Quelques aspects d'Ath... », *op. cit.*, p. 163.

⁶³ Par exemple Bruxelles, AGR CC 14858, Compte du Châtelain d'Ath, f. 23 r°, 1416-1417.

⁶⁴ Bruxelles, AGR CC 14864, Compte du Châtelain d'Ath, f. 26 r°, 1424-1425 : *A Jacquemart quairiaul pour avoir encrassiet II^C de torques ardoir ou castiel quant besoins est a V d. le piece...*

⁶⁵ P. CULLUS, *Officiers de justice du comte...*, *op. cit.*, Annexes, p. 19 bis.

⁶⁶ Bruxelles, AGR CC 14864, Compte du Châtelain d'Ath, f. 26 r°, 1424-1425.

⁶⁷ Bruxelles, AGR CC 14857, Compte du Châtelain d'Ath, f. 28 v°, 1413-1414 ; Bruxelles, AGR CC 14864, Compte du Châtelain d'Ath, f. 25 v°, 1424-1425.

⁶⁸ Bruxelles, AGR CC 14863, Compte du Châtelain d'Ath, f. 26 r°, 1423-1424.

⁶⁹ Cette assertion doit être nuancée par le fait qu'à partir du xv^e siècle le châtelain fait

Le métier d'Ector le Machon n'est pas connu. Il était le fils de Jehan le Machon, personnage important ayant occupé plusieurs offices dans la ville comme celui de clerc du châtelain. C'est sans doute à la mort de son père (avant le 11 septembre 1423) qu'Ector hérite du fief familial, qui était décrit comme ample et qui lui rapportait la seigneurie foncière (lors de la vente entre tiers d'un des héritages du fief) fixée à 10 rasières d'avoine et 5 sous⁷⁰.

À propos des autres individus arbalétriers de notre liste (à savoir dix-sept sur vingt-cinq) nous n'avons rien trouvé. Quelles conclusions en tirer ? Des recherches additionnelles sont nécessaires pour répondre à cette question, plusieurs sources n'ayant pas été dépouillées de façon systématique (notamment les comptes de la ville). L'idée que la richesse est un élément discriminant permettant d'apparaître plus facilement dans les comptes nous paraît néanmoins assez probante.

Dans le contexte spatio-temporel induit par notre liste ci-dessus (tableau 2), nous remarquons que l'appartenance des arbalétriers au monde artisanal et des métiers esquissée dans nos travaux sur Mons se vérifie pour Ath. En outre, si le niveau de richesse semble assez hétérogène quand on prête attention aux cas « extrêmes » (d'une part, le possesseur de fief Ector le Machon, de l'autre Climent le Fevre, simple valet), la majorité des membres semblent appartenir à un milieu commun plutôt homogène : ils tiennent des commerces et semblent bien installés dans leur branche d'activité (prestige des résidents à l'hôtel Dellegnies, livraisons régulières étalées sur plusieurs années par Jacquemart Quairiaul, stabilité de l'établissement familial pour Henry de Gibiecque...).

Par ailleurs, aucun élément particulier permettant de confirmer l'âge des arbalétriers n'a été trouvé. En effet, nous savons par nos précédents travaux qu'en 1424 le châtelain démit certains arbalétriers du serment, parce qu'ils étaient trop vieux⁷¹.

LES ARBALÉTRIERS ET ARCHERS D'ATH DANS LE RELEVÉ FISCAL DE 1472

Au même titre que les seigneurs, les ecclésiastiques, certains officiers du prince et les pauvres (parfois), « Les compagnies militaires de certaines villes jouissaient de larges privilèges fiscaux ; comme ceux-ci leur avaient été octroyés par le souverain,

surtout appel aux archers pour la garde du château. Voir F. DE WRANGEL, *Les serments d'arbalétriers...*, *op. cit.*, p. 127.

⁷⁰ L. VERRIEST, « Etude du statut juridique du finage d'Ath... », *op. cit.*, p. 131-132.

⁷¹ AGR CC 14863, Compte du Châtelain d'Ath, f. 20 v^o et f. 21 r^o, 1423-1424 : *en le presence des dis vies arbalestriers aquel cause desmis et deporté les avoit doudit serment et pour coy on devoit leur jeuviaux et gardin...*

ces villes obtinrent de déduire de leur cotisation globale les quotes-parts de leurs arbalétriers ou archers »⁷².

L'obligation pour les serments militaires d'Ath de payer des tailles au comte de Hainaut sera à l'origine d'un conflit récurrent au XV^e siècle⁷³. Considérant au même titre que la noblesse que celui qui se bat ne paye pas l'impôt, ils réussirent à être exemptés de cette taxe dès 1454⁷⁴, même avant sans doute. En 1473, un acte de Charles le Téméraire établit clairement que tous les privilèges anciens permettant d'échapper à l'aide votée cette année-là doivent être abolis⁷⁵. Un acte spécifique vise à *desaffranchir* les serments militaires de quatre villes hainuyères (Braine-le-Comte, Chièvres, Le Roeulx et Soignies) *de toutes tailles et aides*, en échange de l'abandon de l'obligation du service armé au prince⁷⁶.

Tableau 3 : *Quotes-parts individuelles des arbalétriers et archers d'Ath pour la taille de 1472*

Et premiers arbalétriers		Senssient les archiers	
Audrieu le clerq	XVIII sous	Bauduin de le cattoire	LXXII sous
Andrieu Pennigheman	XXXII sous	Colart de ghillenghien	LXVIII sous
Jehan Sauveur candrelier	LVIII sous	Jehan Daulmeries	XIII sous
Nicaise Bourgoix	XL sous	Andrieu Backault	XXVIII sous
Thomas de Gernies	XL sous	Jehan le blan	XLVII sous
Ghodeffroit Rolant	XII sous	Harquinet le cuvelier	XVI sous
Remy lorphevre	XL sous	Simon courbet	XVI sous
Jullyen Rolandt	VIII sous	Mahieu de foriest	VIII sous
Le grant coureur	XVIII sous	Jehan Moreau dit baucan	VIII sous
Nicaise le louchier	XL sous	Jacquemart le prince serurier	XXIII sous
Jehan du moulin filz Jehan	L sous	Bauduin de tenre	XXVIII sous
Poliart le bosquillon	VIII sous	Jehan de lens	XXVII sous
Ausseau blarin	XXXVI sous	Le grand gilliart	XIII sous

⁷² Maurice-Aurélien ARNOULD, *Les dénombremens de foyer dans le comté de Hainaut (XIV^e – XV^e siècle)*, Bruxelles, Commission royale d'Histoire, 1956, p. 139-140.

⁷³ Sur les détails de ce conflit entre les serments, la ville et le prince. Voir F. DE WRANGEL, *Les serments d'arbalétriers...*, *op. cit.*, p. 118-125.

⁷⁴ Ath, Archives de la Ville, Comptes de la massarderie, 1454-1455, f. 15 v^o. La date de 1457 retenue par M.-A. Arnould nous semble donc imprécise : M.-A. ARNOULD, *Les dénombremens de foyers...*, *op. cit.*, p. 140.

⁷⁵ M.-A. ARNOULD, *Les dénombremens de foyers ...*, *op. cit.*, p. 463 : [2] ... *et est notre plaisir que tous en payent indifferament sans nulz en excepter ne reserver pour quelconquez privileges que sur ce il puissent avoir de nous ou de nos dis predicesseurs, attendu que c'est pour la generale garde et preservation de tous noz pays et subgés, et non pas pour mettre les deniers en noz coffres.*

⁷⁶ J.-M. CAUCHIES, « 'Service' du prince, 'sûreté' des villes... », *op. cit.*, p. 429-430 et 432-433. Le souverain est alors engagé dans un processus de professionnalisation de l'armée.

Et premiers arbalestriers		Senssient les archiers	
Jehan Fourdin	LX sous	Jehan Parent	XVIII sous
Guillaume du moullin (conn.)	LV sous	Jacquemart de Ghandt	VIII sous
Jehan de Simonsies	XL sous	Jehan le kincailleur	VIII sous
Rolandt de le cattoire	L sous	Jehan valene	VIII sous
Hanin lartilleur	V sous	Jehan le noir	XXIII sous
Jehan le Brun	XL sous	Caisot de vaulleguien	X sous
Jehan Seiournelt	LX sous	Jehan becreau	X sous
		Jehan Willemeau	XX sous
Montent les arbalestriers		Jacquemart peskerie	XXX sous
dessus nommez		Grart le clercq	X sous
XXXV livres X sous		Jacquemart Bernart	XX sous
		Montent les archers dessus dis	
		XXVI livres XI sous	

À Ath, ce n'est que sous les souverains habsbourgeois, en 1482, que les privilèges des serments furent effectivement remis en cause. S'ensuivit un long procès à la fin du XV^e siècle dont le dénouement demeure assez flou.

Appliquées à notre cas, les remarques de Maurice-Aurélien Arnould nous éclairent sur trois points au moins : la taxation se fait chacun selon ses moyens : « chacun en a porcion et quantité de chevance » ; la variété des cotisations de notre liste atteste d'une taille directe à Ath ; et tous les individus de la liste sont bourgeois resséants d'Ath, puisque les bourgeois « afforains » étaient exemptés de la taille⁷⁷.

Dans la liste ci-contre (tableau 3) figurent vingt arbalétriers et vingt-quatre archers⁷⁸ dont les quotes-parts individuelles indiquent déjà différents niveaux de richesse : le plus riche dispose « théoriquement » d'une envergure financière environ dix fois plus élevée que le moins riche du serment. On remarque aussi que, parmi les archers, la plupart n'ont pas une grande contribution (suivant la médiane) et que les arbalétriers sont en moyenne plus riches que les archers.

Tableau 4 : *Données sur les quotes-parts individuelles de la liste de 1472*

	plus haut	plus bas	total	moyenne	médiane
20 arbalétriers	60	5	710	35,5	40
24 archers	72	8	531	22,125	16

Voyons si les comptes permettent de confirmer les indications données par notre liste, en commençant par les plus gros contributeurs.

⁷⁷ M.-A. ARNOULD, *Les dénombrements de foyers...*, op. cit., p. 136, 137 et 140.

⁷⁸ Lille, ADN B 12. 618, n° 152734, *Exemption des arbalétriers et archers d'Ath de la portion de l'aide échue à la Saint Jean-Baptiste 1472*, 10 juillet 1472.

Jehan Seiournet, dont la quote-part est la plus élevée parmi les arbalétriers, occupe un emploi de *commis* dans la justice qui semble lui assurer une situation confortable. En 1469, il perçoit un salaire équivalent au montant de sa quote-part (3 livres) pour avoir participé pendant trois jours à une information judiciaire pour le compte du châtelain d'Ath⁷⁹. A priori, il faut le placer hors du cadre des corporations traditionnelles de métier.

La quote-part importante de Jehan le Brun trouve aussi des explications dans les sources : il prend à ferme les trois moulins d'Ath de 1470 à 1473 avec Mahieu le Mort pour un montant de 362 livres et le même montant de muids de blé par an⁸⁰ (ce qui ne l'empêchera pas d'acheter 20 muids de blé au domaine comtal en 1471)⁸¹. Il acquiert aussi une rente viagère assise sur ses enfants qui lui rapporte 50 sous par an⁸². Rolandt de le Cattoire et Jehan le blan assurent aussi leur vie et celle de leur femme pour respectivement 10 et 5 livres par an⁸³. Nicaise Bourgoix est marchand de vin et occupe la fonction d'échevin d'Ath à plusieurs reprises entre 1467 et 1493. Il a par ailleurs en sa possession un îlot *par arentement* derrière le château d'Ath et attenant à sa maison pour lequel il doit 12 sous par an⁸⁴.

Jehan du Moulin (fils Jehan) fut un personnage important de la vie athoise dans le troisième quart du XV^e siècle : outre une charge d'échevin d'Ath entre 1454 et 1459⁸⁵ et l'achat de plusieurs maisons, jardins, granges, héritages... entre 1457 et 1479⁸⁶, le fait qu'il ait acquis une brasserie en 1462 et qu'il ait été le principal adjudicataire des maltôtes de vin et de bières et cervoises entre 1450 et 1468⁸⁷ le crédite d'une grande capacité financière et d'une probable appartenance au métier des brasseurs. Par ailleurs, son statut d'arbalétrier lui permet d'être dispensé (au même titre que Guillaume du Moulin, drapier et connétable de la compagnie des arbalétriers) du paiement d'une rente afférente à une *masure* qu'il détient près des moulins d'Ath⁸⁸. Dans le cas de Bauduin de le Cattoire, qui est archer (et le

⁷⁹ Bruxelles, AGR CC 14896, Compte du Châtelain d'Ath, f. 15 r^o, 1469-1470. Il conclura à cette occasion à la culpabilité pour sorcellerie de Jehanne Josept qui sera exécutée sur un bûcher.

⁸⁰ Bruxelles, AGR CC 8323, Compte du domaine d'Ath, f. 8 v^o, 1471-1472.

⁸¹ Bruxelles, AGR CC 8323, Compte du domaine d'Ath, f. 20 v^o, 1471-1472.

⁸² Bruxelles, AGR CC 8324, Compte du domaine d'Ath, f. 31 v^o, 1472-1473.

⁸³ Bruxelles, AGR CC 8324, Compte du domaine d'Ath, f. 30 v^o et 32 r^o, 1472-1473.

⁸⁴ Bruxelles, AGR CC 8324, Compte du domaine d'Ath, f. 2 v^o, 1472-1473.

⁸⁵ M. GODFROID, *Métiers et alimentation à Ath au bas moyen âge : aspects économique et social*, mémoire de licence UCL (ss. dir. J.-P. SOSSON), 2001-2002, annexe 23.

⁸⁶ M. GODFROID, *Métiers et alimentation à Ath...*, *op. cit.*, annexe 20.

⁸⁷ M. GODFROID, *Métiers et alimentation à Ath...*, *op. cit.*, annexe 22.

⁸⁸ Bruxelles, AGR CC 8324, Compte du domaine d'Ath, f. 2 v^o, 1472-1473 : *Jehan du molin pour sa mesure gisant empres lesdis molins une rente icellui jehan est arbalestrier dath et pour se icy neant.*

plus fortuné d'entre eux), le compte enregistre la même exemption, mais au titre d'échevin. L'absence de mention d'exemption pour les archers dans les comptes semble établir la persistance d'un privilège réservé aux arbalétriers et aux échevins comme dans le compte de 1417-1418 ci-dessus. Mais là où en 1417-1418 tous les arbalétriers sont exemptés sans exception, en 1472, plusieurs arbalétriers sont redevables du droit de bourgeoisie « personnelle »⁸⁹, le privilège étant limité à ceux repris dans une rubrique annexe (*Bourghois sur mesures estant es deux paroiches dath*) dans laquelle les redevances foncières sont déterminées par la nature du bien foncier correspondant. S'agit-il dès lors d'une rubrique et de privilèges exclusivement destinés aux bourgeois masuriers ?

Parmi les contributeurs plus modestes de notre liste fiscale, on retrouve Simon Courbet, maçon, qui œuvre à deux réparations d'envergure : celles de la grosse tour du donjon du château d'Ath et celle de la tour de *maste* pour un salaire total de 53 livres⁹⁰. On retrouve aussi Poliart le Bosquillon qui ne paie que 8 sous, mais qui réalise pourtant quelques investissements d'une certaine ampleur : il prend à ferme pendant trois ans une *pesquerie* à la rivière au prix de 54 sous par an⁹¹ et rachète les 212 chapons perçus cette année-là par le receveur du domaine pour 26 livres et 10 sous⁹². Jacquemart Bernart qui est drapier prend aussi à ferme une pêcherie⁹³. Enfin, malgré leur appartenance à la confrérie des bouchers, et malgré la possession par chacun d'eux d'une maison avant 1472⁹⁴, on peut s'étonner des faibles quotes-parts (13 et 8 sous) attribuées à Jehan Daulmeries et Jehan Moreau dit Bauclan.

★

Les données récoltées sont suffisantes pour attester d'une appartenance étendue des arbalétriers et archers d'Ath à certaines professions liées aux corporations de métier. Mais cette appartenance ne garantit pas une richesse élevée, comme on l'a vu pour les bouchers par exemple. Pas plus que pour les sergents du XIV^e siècle ou pour les arbalétriers de 1417-1418, un profil général d'arbalétrier ou d'archer-entrepreneur ne se dessine-t-il, les profils socio-économiques semblant à nouveau fort hétérogènes avec certains individus très fortunés et bien ancrés politiquement

⁸⁹ Jehan le blan, Jehan Parent, Jehan le Noir, Poliart le Bosquillon, Jehan de Lens, Jehan le Brun, Abdrieu Bacqualt et Poliart le Bosquillon.

⁹⁰ Bruxelles, AGR CC 8324, Compte du domaine d'Ath, f. 31 r^o et f. 34 r^o, 1472-1473.

⁹¹ Bruxelles, AGR CC 8324, Compte du domaine d'Ath, f. 8 v^o, 1472-1473.

⁹² Bruxelles, AGR CC 8324, Compte du domaine d'Ath, f. 23 r^o, 1472-1473.

⁹³ Bruxelles, AGR CC 8324, Compte du domaine d'Ath, f. 8 v^o, 1472-1473.

⁹⁴ M. GODFROID, *Métiers et alimentation à Ath...*, op. cit., annexe 15 et 16.

dans la ville et d'autres issus de la bourgeoisie plus modeste et au profil plus proche de celui d'artisan ou d'ouvrier.

Dans la deuxième partie du XVI^e siècle, les serments d'arbalétriers et d'archers deviendront de véritables sociétés d'amusement dans lesquelles les obligations militaires auront disparu. À Lessines dès 1494, la charte d'institution des archers de Sainte-Christine montre déjà des profils inopérants pour le maintien de l'ordre, le serment militaire étant devenu avant tout une confrérie religieuse⁹⁵. Mais de nombreux privilèges fiscaux pour les membres seront maintenus jusqu'à la fin du XVIII^e siècle⁹⁶. La capacité des familles ou des individus à intégrer un de ces groupements constituera donc un enjeu économique et social important tout au long des Temps Modernes. Cette évolution plaide selon nous pour une hypothèse « d'embourgeoisement » des membres des confréries à partir du XVI^e siècle. Pour Ath, en 1472, l'hypothèse de la persistance d'une prise en compte par le châtelain ou par la ville de critères basés sur les qualités individuelles et opérationnelles, historiquement requises pour faire partie des serments (aptitude au tir et au combat et qualités comportementales et morales des membres...), peut peut-être expliquer certaines disparités socio-économiques des membres de notre liste. Dans cette période de transition pour les acteurs du maintien de l'ordre (fin XV^e siècle), les plus modestes d'entre eux et ceux qui n'étaient pas en mesure de se redéployer de manière satisfaisante dans le développement d'une activité artisanale et/ou financière, ont pu subir plus lourdement la diminution des services armés demandés par les autorités, et être éventuellement confrontés à une situation de précarité. À cet égard, la possibilité pour eux de faire évoluer leur pratique du maintien de l'ordre, soit au service du prince (de façon totalement professionnelle, à l'image de l'évolution générale des carrières militaires de l'époque), soit au bénéfice de personnes privées (esquissée dans la charte des arbalétriers de Mons de 1419⁹⁷), a pu représenter une alternative séduisante, voire nécessaire.

⁹⁵ Théodore LESNEUCQ-JOURET, *Histoire de la ville de Lessines*, s.d., p. 300. Un prêtre est ainsi désigné à la tête de la confrérie « militaire ».

⁹⁶ L. VERRIEST, « Comment les Athois défendaient leurs vieux privilèges aux 17^e et 18^e siècles », dans *Annales du Cercle archéologique d'Ath*, 28, 1942, p. 19. Cela explique sans doute en partie le fait qu'elles continuent à être fondées massivement à cette époque. Une autre raison est liée à un phénomène de rattrapage des villages par rapport aux grandes villes.

⁹⁷ L. DEVILLERS, *Inventaire analytique des archives de Mons*, t. 1, Mons, 1882, p. 151 : *Item, quand aucuns bourgeois ou bourgoise ara besoing de faire waitier pour ce cas, aler y deveront s'il leur plaist, pour le fuer de chiuncq sols jour et nuit, se li wais se fait ensi. Et se il se faisoit à waitier l'une fois dou jour et l'autre de le nuit, prendre poront lidit arbalestrier à ceux qui par celli manière les ensongnieront pour le jour trois sols et pour le nuit trois sols, et non plus.*

La présentation et l'interprétation comme outils de protection de sites archéologiques : utopie ou réalité ?

ANYA DIEKMANN

INTRODUCTION

L'avenir d'un site archéologique à l'issue d'une campagne de fouille dépend principalement de la décision des autorités et des archéologues concernés. Ceux-ci doivent alors faire face à plusieurs alternatives : préserver le site et le valoriser ; le recouvrir afin de le préserver pour les générations futures ; ou le démolir de manière à libérer de l'espace pour de nouveaux aménagements. Plusieurs facteurs influenceront cette décision. Il peut s'agir d'autres parties prenantes, comme la communauté, les résidents, etc., et/ou les circonstances des fouilles. Par exemple, une fouille de sauvetage en milieu urbain ne permettra pas nécessairement de sauvegarder le site, contrairement à une fouille planifiée qui peut avoir, au fil du temps, suscité la curiosité, voire l'intérêt du visiteur. Cet intérêt peut, par ailleurs, influencer sur le processus décisionnel et mener à une poursuite des recherches et/ou à une valorisation du site, comme par exemple le cas du site Bruxella 1238. Les fouilles sous la Bourse à Bruxelles ont en effet été valorisées et rendues accessibles au public. Soulignons également que tous les pays n'ont pas les mêmes moyens financiers et politiques à consacrer à la sauvegarde des sites archéologiques. Nombreux sont ceux contraints à recourir à des investissements étrangers pour pouvoir financer une campagne de fouilles. Dans ce cas, les programmes de financement ne prévoient généralement pas de stratégie de valorisation touristique des sites. Enfin, l'état des vestiges, leur nature et le contexte géographique sont autant de facteurs supplémentaires pris en compte par les décideurs, même si la décision finale relève, dans la plupart des cas, d'une volonté politique et stratégique. Le site médiéval d'Ename, en Belgique, en offre une bonne illustration puisqu'il a été décidé de recourir aux nouvelles technologies pour valoriser ce site pourtant dépourvu de vestiges visuellement attractifs.

La découverte et les fouilles d'un site archéologique peuvent conduire à son ouverture au public. L'ouverture en elle-même ne garantissant pas une préservation à long terme, il apparaît pertinent de se pencher sur les conditions qui sous-tendent une valorisation durable de ces sites. Cette contribution entend nourrir la réflexion en défendant l'idée que la manière dont le site est valorisé et présenté au visiteur constitue un élément clé pour sa longévité. Plus précisément, et suivant la théorie de l'action raisonnée qui stipule que le comportement peut être influencé¹, notre

¹ Martin FISHBEIN, & Icek AJZEN, *Belief, attitude, intention, and behavior: An introduction to theory and research*, Reading, MA, Addison-Wesley, 1975

réflexion mettra en lumière le rôle pédagogique que peuvent exercer la présentation et l'interprétation sur le visiteur, et ainsi influencer son comportement vis-à-vis d'un site.

Outre la protection du site, la présentation et l'interprétation peuvent s'avérer primordiales dans une stratégie de préservation face à un ensemble de pressions auxquelles sont fréquemment soumis les sites archéologiques. Nous pensons ici aux changements environnementaux et au tourisme, par exemple. Dans cette optique, deux catégories de pressions doivent être principalement distinguées :

1. les impacts physiques sur le site. Des matériaux et vestiges fragiles qui ont été pendant des années (des centaines, voire des milliers) enfouis sous la terre ou le sable ou coupés du monde extérieur (comme les grottes préhistoriques) se dégradent sous l'effet du changement des conditions environnementales. Des peintures remarquables (comme à Lascaux ou à Pompéi), des vestiges de construction, des mosaïques, etc. sont facilement détruits une fois rendus accessibles.
2. Les menaces d'une *commodification*² du site, le changement des valeurs intrinsèques, c'est-à-dire de l'esprit du lieu et de sa signification pour une communauté. Certains sites archéologiques sont en effet utilisés pour affirmer un sentiment identitaire ou communautaire (p.ex., Masada en Israël), d'autres comme des outils de pression géopolitique (Bamiyan en Afghanistan ; Tombouctou au Mali).

La présentation et l'interprétation des vestiges interviennent au moins sur trois plans : la compréhension du visiteur, son comportement et son expérience. La présentation et l'interprétation permettent toutes les deux de sensibiliser le public à la sauvegarde du site, notamment en influant sur le temps passé par un visiteur dans un site et sur son comportement³. Toutefois, le problème se révèle des plus complexes. Contrairement aux idées reçues de certains conservateurs estimant que le visiteur reste indifférent à la préservation du site⁴, une enquête réalisée à partir

² Terme venant de commodité et modification : la transformation d'un élément culturel en produit ou sous l'effet de la marchandisation.

³ Richard PRENTICE "Visitors to heritage sites: a market segmentation by visitor characteristics", dans David. HERBERT, Richard PRENTICE & C.J. THOMAS, (eds.) *Heritage Sites: Strategies for Marketing and Development*, Aldershot, Avebury, 1989, p.15-61.

⁴ Anya DIEKMANN, "Built Heritage Protection Versus Tourism: An Actor's Survey in Belgium" dans *Tourism- An Interdisciplinary Journal*", 50, 2002, 3, p. 265-282

d'un échantillon significatif de visiteurs de sites patrimoniaux⁵ a démontré, d'une part, que ceux-ci s'intéressaient effectivement à la sauvegarde du patrimoine et que, d'autre part, ils souhaitaient être impliqués dans ce processus de conservation. Autrement dit, non seulement, ils expriment un intérêt quant à leur impact sur le site visité, mais ils demandent également, et de manière claire, à être informés sur les risques encourus par le site visité tout en étant demandeur de recommandations comportementales attendues d'un visiteur responsable. Cependant, dans de nombreux sites archéologiques, l'information destinée au visiteur reste centrée sur l'histoire du site et n'aborde pas ces questions théoriques liées à la gestion patrimoniale. Cette situation s'explique essentiellement par la conception des archéologues et des directeurs de sites : pour eux, l'histoire du site est l'enjeu principal de la mise en valeur et bien souvent la seule information que les visiteurs doivent recevoir. Pourtant, de par leur nature, peu de vestiges archéologiques parlent d'eux-mêmes. Les visiteurs d'un site archéologique ont donc besoin de clés de lecture qui leur permettront d'appréhender les aspects «taphonomiques» du site, c'est-à-dire le contexte des structures préservées et leur évolution dans le temps. En ce sens, l'interprétation participe à la compréhension que le visiteur peut avoir du site et ne peut s'envisager sans une présentation *ad hoc*.

Cet article n'examinera pas le droit d'accès aux sites, mais s'interrogera sur la manière dont un gestionnaire peut se servir de la présentation et de l'interprétation pour protéger les sites de certaines conséquences induites par l'ouverture au public (toucher, piétiner, collecter des souvenirs, etc.). Il préconise par ailleurs une nette distinction entre la présentation et l'interprétation, les considérant comme deux éléments complémentaires jouant chacun des rôles bien spécifiques dans la protection des sites.

LA PRÉSENTATION ET L'INTERPRÉTATION : UN COUPLE TROP SOUVENT CONFONDU

La plupart des auteurs confondent les deux notions et parlent de présentation pour désigner l'interprétation. Ainsi, la présentation est fréquemment envisagée sous deux aspects : la présentation matérielle de l'interprétation et le contenu de l'interprétation.

Bien qu'ils soient étroitement interconnectés et qu'ils influent tous deux sur l'expérience du visiteur lors de sa visite, les deux éléments agissent sur des aspects différents de cette expérience.

⁵ DIEKMANN, A. *Bridging the gap: An inductive approach to the relationship between built heritage preservation and tourist consumption*, Thèse non publiée Bruxelles: IGEAT - Université Libre de Bruxelles, 2004.

En effet, selon Pine et Gilmore⁶, le concept d'expérience intègre quatre aspects principaux:

- le divertissement ;
- l'esthétique ;
- l'éducation ;
- l'évasion.

Pendant la visite d'un site, ces quatre aspects interviennent simultanément, mais alors que le divertissement et l'esthétique dépendent de la présentation, l'éducation et l'évasion sont liées à l'interprétation.

La présentation matérielle touche les sens esthétiques et peut donc être considérée comme responsable de la première impression du site, tandis que l'interprétation contribue à sa compréhension intellectuelle. Si la présentation aide à protéger le site en cherchant à accroître le respect du visiteur, l'interprétation peut créer des liens affectifs, comme l'identification au site et l'attention qui lui est portée. L'interconnexion entre la présentation et l'interprétation dépend du type d'attraction touristique. Dans les sites archéologiques, les deux éléments jouent un rôle particulier dans la stimulation de l'attention du visiteur par rapport à la conservation et la sauvegarde des vestiges. On peut considérer que la présentation et l'interprétation, en se juxtaposant aux vestiges présents sur les lieux, y ajoutent une forme de valeur supplémentaire. Cette caractéristique n'apparaît pas dans le cas d'un parc archéologique qui, construit ex nihilo dans le but de fournir une interprétation d'une culture passée, de l'histoire, etc., ne repose sur aucun vestige tangible. Toutefois, la valeur ajoutée par la présentation et l'interprétation dépend aussi de l'utilisation qu'en font les directeurs de sites. Les deux éléments peuvent être sujets à une standardisation. Les outils de présentation, en particulier, peuvent être victimes de phénomènes de mode, à la fois dans leurs caractéristiques technologiques et esthétiques.

La présentation

Comme nous l'avons mentionné précédemment, l'impression du visiteur sera déterminée par la présentation. Cela confère à la présentation un rôle primordial dans le sens où les aspects matériels - relevant de l'esthétique et du divertissement - vont conditionner l'attitude du visiteur et sa réceptivité vis-à-vis du contenu présenté via les supports de présentation. Or, des recherches fondées sur la théorie

⁶ Joseph PINE & James H. GILMORE, *The Experience Economy: Work is Theatre & Every Business a stage*, Harvard, Harvard Business School Press, 2011.

de l'action raisonnée⁷, qui ont été menées dans les parcs nationaux américains, ont démontré le rôle joué par l'information pédagogique sur le comportement du visiteur. Ces études montrent, par conséquent, que la présentation influence l'impact qu'auront les visiteurs sur un site, car elle contribue à la transmission d'informations factuelles destinées à développer une connaissance (information, *knowledge*) qui va permettre d'éveiller chez le visiteur le respect du site et lui faire prendre conscience de l'importance de le protéger. Ce processus fait de la présentation un outil essentiel pour la protection d'un site, car c'est en décidant des aspects matériels de la présentation que le gestionnaire peut orienter la manière d'approcher et de « superviser » le visiteur.

Pourtant, parmi les nombreux auteurs qui ont abordé la question de l'interprétation, peu prennent en compte les aspects matériels de la présentation⁸. Ce manque de considération peut paraître surprenant puisque que, par définition, toute interprétation nécessite une présentation adéquate pour assurer la transmission de son contenu. Par ailleurs, la présentation consiste en un processus différent de celui de l'interprétation, puisqu'il ne porte pas uniquement sur le contenu de l'interprétation mais inclut également le moyen de communiquer des informations factuelles sur le site. La présentation peut ainsi donner de l'information brute sur le site sans l'interpréter à proprement dit. D'après Tilden « l'information en tant que telle n'est pas de l'interprétation, l'interprétation est cependant une révélation qui se fonde sur de l'information »⁹. D'aucuns pourraient objecter que, du fait même du processus de sélection, une information ne peut être considérée comme tout à fait neutre et, dès lors, implique nécessairement une forme d'interprétation. En effet, l'information est choisie en fonction du message que le gestionnaire ou le propriétaire souhaite transmettre, alors que le choix de ce qui est important et de ce qui ne l'est pas, pour quel public et pour quelle raison dépend d'individus ou de groupes d'intérêt. Néanmoins, dans le contexte qui nous intéresse, le terme

⁷ Icek AJZEN, , & Martin FISHBEIN, *Understanding attitudes and predicting social behavior*, Englewood Cliffs, NJ: Prentice-Hall, 1980; Neemedass CHANDOL, *Participation in Park Interpretative Programs and Visitors' attitudes, norms and behaviors about petrified wood theft*, PhD thesis, Virginia Polytechnic Institute, 1997; Katherine MILLER, *Communication theories: perspectives, processes and contexts*, New York, McGraw-Hill, 2005.

⁸ Peter HOWARD, *Heritage: Management, Interpretation, Identity*, London, Continuum, 2003; Bob MCKERCHER & Hilary DU CROS, *Cultural Tourism: The Partnership between Tourism and Cultural Heritage Management*, Binghamton, New York, The Haworth Press, 2002; Richard PRENTICE, op. cit; Peter RUMBLE, "Interpreting the Built and Historic Environment", dans David L. Uzzell. ed. *Heritage Interpretation: The Natural and the Built environment*, London, Belhaven, 1989, p. 24-32.

⁹ Freeman TILDEN *Interpreting Our Heritage*, 4th edition, ReadHowYouWant.com Ltd, 2009.

‘neutre’ renvoie à un nombre d’informations objectives sur le site en question : la date, le style, le lieu, le(s) propriétaire(s), mais aussi à des informations pratiques sur les visites, les heures d’ouvertures, etc. ; en somme, toute sorte d’informations dont le public a besoin pour la visite du site.

En conséquence, on peut conceptualiser la présentation comme étant plus ‘neutre’ que l’interprétation. Tandis que l’interprétation fait appel à l’expérience personnelle du visiteur, la présentation s’appuie sur des normes déduites de ce qui est communément reconnu comme acceptable. Toutefois, ces normes, sociales et culturelles, peuvent être influencées par l’avancement des technologies et d’autres phénomènes de mode et ainsi conduire à une standardisation de la présentation, une standardisation elle-même souvent associée à une « commodification » du site.

Le phénomène de standardisation des sites patrimoniaux est lié à la croissance de ‘l’industrie du patrimoine’. Or, dans une logique de production patrimoniale, une telle transformation d’un site n’est guère surprenante car tous les produits sont soumis au principe de la standardisation¹⁰. Dans le contexte touristique, la standardisation s’inscrit dans une volonté d’atténuer le sentiment d’étrangeté afin de rendre le produit plus accessible et donc plus facile à consommer¹¹. Elle répondrait donc à une demande du consommateur, mais permettrait également de communiquer avec lui de manière plus efficace.

Quel que soit le produit standardisé, la « perte » d’authenticité est évidente. Mais qui devrait-on blâmer ? Pour Ashworth et Larkham¹² – qui s’inscrivent dans la lignée de Cohen¹³ et McCannell¹⁴ – cette généralisation serait favorisée par le tourisme ; les visiteurs seraient responsables de la perte d’unicité des sites patrimoniaux. Le cœur du problème se situerait dans « la réduction d’un passé riche et complexe en un ensemble de caractéristiques facilement reconnaissables »¹⁵, démarche qui vise à satisfaire un visiteur dont la connaissance du lieu et de l’époque, ainsi que

¹⁰ Anya DIEKMANN, Geraldine MAULET, & Stephanie QUÉRIAT, “Caves in Belgium: Standardisation or Diversification” dans Melanie SMITH & Mike ROBINSON, eds., *Cultural Tourism in a changing world: Politics, Participation and (Re)presentation*, Clevedon, Channel View Publications, 2006, p. 271–289.

¹¹ Bob MCKERCHER, & Hilary DU CROS, op. cit.

¹² Gregory ASHWORTH & Peter LARKHAM, eds. *Building a new heritage: Tourism, Culture and Identity in the New Europe*, London and New York, Routledge, 1994.

¹³ Erik COHEN “A Phenomenology of Tourist Experiences”, dans *Sociology* t. 13, 1979, 2 p. 179–201

¹⁴ Dan MCCANNELL. *The Tourist: A New Theory of the Leisure Class*, 2nd edition, New York, Schocken Books, 1989.

¹⁵ Gregory ASHWORTH, “From History to heritage – from heritage to identity”, dans Gregory ASHWORTH & Peter LARKHAM, eds, op. cit., p.25.

la portée de l'attention sont limitées¹⁶. Ces citations illustrent un préjugé que l'on retrouve fréquemment au sujet des touristes. On peut dès lors s'interroger : pourquoi le passé devrait-il être réduit ? Le touriste est-il réellement aussi ignorant ? Comment le propriétaire ou le directeur d'un site peut-il juger de ce que le visiteur attend réellement de sa visite ? Dans un sens, on peut supposer que certains directeurs poussent à la standardisation du fait de leur méconnaissance du profil de leurs visiteurs. Inversement, des directeurs de sites peuvent délibérément choisir un mode standardisé de présentation dans l'espoir d'attirer un plus grand nombre de visiteurs.

Du fait de sa standardisation, la présentation devient répétitive pour les visiteurs. Cela n'est pas sans conséquence pour son efficacité comme outil de sensibilisation à la conservation du patrimoine. Un lien de causalité avec une baisse de l'attention de la part du visiteur a ainsi pu être démontré¹⁷. À terme, cela pourrait donc constituer une menace pour les sites patrimoniaux. En outre, dans les sites où les prétentions commerciales tendent à supplanter les objectifs éducatifs, il existe un risque que les choix de présentation ne soient plus adaptés et se distancient des faits historiques pour recréer un passé qui, pour reprendre l'expression de Hewison, correspond à « ce que nous n'avons jamais été¹⁸ ».

Dans ce contexte, le choix des outils de présentation s'avère important puisqu'il va contribuer à forger la perception du visiteur et influencer son comportement. Un guide pourra donner une information individualisée et personnalisée mieux adaptée à la demande du visiteur et pourra, par conséquent, créer un lien plus fort entre le visiteur et le site. À tout le moins, lorsque la taille des groupes le permet. Or, force est de constater que les groupes sont souvent trop grands. Répondre aux attentes individuelles des visiteurs devient alors malaisé, ce qui peut mener à une dépersonnalisation de l'information et, par conséquent, à une forme de standardisation. Les brochures et guides touristiques, quant à eux, permettent de livrer plus d'informations mais empêchent généralement le visiteur de développer une relation personnelle avec le site. Ces outils requièrent une implication plus active du visiteur qui se voit dans l'obligation de les lire pour recueillir de l'information tandis que, lors d'une visite guidée, il peut se contenter d'une écoute passive des propos qui lui sont diffusés. Les panneaux, audio-guides, bornes interactives et

¹⁶ Dan MCCANNELL, 1976, cité dans Gregory ASHWORTH "From History to heritage – from heritage to identity" dans Gregory ASHWORTH & Peter LARKHAM, eds., op. cit.

¹⁷ Gianna MOSCARDO, "Mindful Visitors - Heritage and Tourism", dans *Annals of Tourism Research* t. 23, 1996, 2, p. 376-397.

¹⁸ Robert HEWISON, "Heritage: An Interpretation", dans David UZZELL ed., *Heritage Interpretation: The Natural and the Built environment*, London, Belhaven, 1989, p.20.

autres outils multimédias sont comparables aux brochures et guides touristiques. Les tablettes tactiles et smartphones sont considérés comme étant plus modernes, plus actuels.

Le risque de standardisation ne réside pas nécessairement dans l'information qui est communiquée, mais également dans le support de présentation lui-même. Certains outils de présentation sont plus susceptibles que d'autres de contribuer à la standardisation d'un site. L'usage omniprésent d'outils 'à la mode' – peu discuté dans la littérature relative à ce domaine – peut entraîner une 'aliénation' du site dans sa fonction d'origine et ses valeurs intrinsèques¹⁹. À certains endroits, le désir des directeurs de projeter une image du site empreinte de modernité l'emporte sur les besoins réels du lieu. Dans le but d'attirer le visiteur, la présentation accorde une importance de second rang aux vestiges encore présents sur le site. Le risque est de voir le site se transformer en un simple décor²⁰ permettant la mise en scène de gadgets modernes. Il est alors plus difficile d'attendre de la part du visiteur qu'il prenne conscience des valeurs intrinsèques du site et adopte à son égard un comportement respectueux.

Au contraire, un outil de présentation adapté, utilisé pour être un support matériel à l'interprétation, peut contribuer de manière efficace à la protection du site. En proposant au visiteur une information sur des thématiques propres à la conservation du site ou tout simplement en attirant son attention sur les conséquences de son comportement, un outil de présentation pourra conditionner l'attitude du visiteur. La connaissance acquise ainsi par celui-ci influera sur ses actions²¹. Or, il a été constaté que, dans les sites archéologiques, il existe peu d'exemples d'informations destinées à sensibiliser le visiteur sur l'impact potentiel de son comportement. Et si des expériences ont été menées sur les impacts des activités de sensibilisation sur les comportements des visiteurs, aucune ne se rapporte à des sites archéologiques, tout au moins de manière régulière.

Dans la majorité des sites patrimoniaux, l'information au visiteur est essentiellement constituée d'instructions formelles et impersonnelles, telles que l'« interdiction de photographier et de filmer ». Le *National Trust* et *English Heritage*, organisations britanniques de conservation du patrimoine, ont, quant à elles, mis en place toute une politique d'information du visiteur quant à son impact sur les sites qu'il visite. L'information est communiquée via des panneaux ou via des guides au début des visites guidées. À notre connaissance, l'efficacité de telles informations n'a pas encore reçu de validation scientifique quant à l'effet engendré sur le comportement

¹⁹ Anya DIEKMANN, op. Cit. 2004.

²⁰ Françoise CHOAY, *L'allégorie du Patrimoine*, Paris, Seuil, 1992.

²¹ Katherine MILLER, op. cit.

du visiteur. Pourtant, force est de constater que ces sites sont bien tenus et sont, d'après leurs directeurs, respectés des visiteurs. On peut également se demander si le nombre élevé de membres et de volontaires auprès du *National Trust* n'est pas le fruit de cette stratégie informative qui combine présentation et interprétation et qui encourage à une participation active du visiteur. Un autre exemple d'une telle implication du visiteur est proposé par l'ICCROM (Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels). La politique de l'ICCROM, notamment au travers de projets pilotes tels que celui conduit en 1997 à Ostie en Italie, consiste à expliquer au visiteur la signification du site archéologique, l'importance de le préserver et la manière dont le visiteur peut concrètement y participer²². Le programme éducatif de l'ICCROM s'adresse en premier lieu aux guides chargés d'informer le visiteur *in situ*.

Enfin, il convient de souligner que, au-delà de son rôle en tant que moyen d'information et support à l'interprétation, la présentation concerne également l'état physique et l'apparence du site. Il s'agit moins d'une question d'ordre esthétique que d'entretien du site. Dans un lieu parsemé de cannettes ou d'autres déchets ou dont l'espace dédié à l'accueil des visiteurs est négligé voire sale, on peut difficilement attendre d'eux qu'ils respectent le site et fassent preuve d'un comportement exemplaire.

INTERPRÉTATION

L'interprétation est le contenu véhiculé par la présentation. Le terme « interprétation » signifie extraire la signification de quelque chose, elle constitue donc une démarche visant à permettre la compréhension d'un site²³.

Une bonne interprétation va augmenter la valeur d'un site aux yeux de ceux qui viennent pour le visiter; une plus grande valeur va générer une plus grande conviction de devoir préserver et protéger²⁴.

Déjà dans les années 1950, Freeman Tilden utilisait l'interprétation comme un outil de gestion dans les parcs nationaux américains dans le but de parvenir à un

²² Catheline PERIER-D'ETEREN, Public et sauvegarde du Patrimoine, *Cahier de sensibilisation à l'intention des guides*, Bruxelles, Université Libre de Bruxelles, 1999.

²³ Peter RUMBLE, *op. cit.*

²⁴ David HERBERT, "Does interpretation help?" dans David HERBERT., Richard PRENTICE. & C.J. THOMAS, eds., *op.cit.*, p. 191.

équilibre entre la conservation du site et la satisfaction des visiteurs. Il affirme ainsi que « *par l'interprétation (on obtient) la compréhension ; par la compréhension (on obtient) l'appréciation et par l'appréciation (on obtient) la protection*²⁵».

Aldridge définit l'interprétation du patrimoine comme « *l'art d'expliquer le passé à des visiteurs occasionnels, en ce qui a trait aux conditions environnementales et sociales, en lui donnant vie généralement sous la forme de thématiques ou d'histoires*²⁶ ». Le but est de sensibiliser le visiteur et d'éveiller son désir de préserver le site. Selon Aldridge, c'est la signification d'un site qui justifie l'exercice d'interprétation²⁷. Walsh-Heron et Stevens définissent l'interprétation comme « *l'art fondamental de raconter le récit d'un lieu*²⁸ ». L'interprétation peut être vue comme une révélation de la beauté, du sens et de l'inspiration d'un lieu. L'interprétation a donc pour objectif de gérer la rencontre entre une ressource et un visiteur²⁹. Selon Hall et McArthur, l'interprétation a deux objectifs. Premièrement, elle vise à améliorer l'expérience du visiteur et ainsi à assurer l'appui public à la conservation du patrimoine. Deuxièmement, par l'éducation, elle entend encourager les visiteurs à se comporter de manière appropriée³⁰. Moscardo note qu'une « *interprétation efficace peut jouer un rôle central et crucial pour la durabilité du tourisme en général et plus spécifiquement pour une gestion efficace des visiteurs dans des sites du patrimoine bâti*³¹».

D'après le modèle de Tunbridge et Ashworth, la production patrimoniale réside en la transformation d'une matière première en un produit, par l'interprétation³². La commercialisation de l'histoire comprend néanmoins le risque – fréquemment observé – de ne refléter qu'un seul point de vue ou une seule version parmi les

²⁵ TILDEN, F., op. cit., p.37.

²⁶ David ALDRIDGE, *Guide to countryside interpretation, Part one: Principles of countryside interpretation and interpretative planning*. Edinburgh, Her Majesty's Stationery Office, 1975, p.4.

²⁷ David ALDRIDGE "How the Ship of Interpretation was Blown off Course in the Tempest: Some Philosophical Thoughts", dans David UZZELL ed. *Heritage Interpretation: The Natural and the Built Environment*, London, Belhaven, 1989, pp.64-87.

²⁸ John WALSH-HERON & Terry STEVENS *The management of visitor attractions and events*, Englewood Cliffs, Prentice Hall, 1990.

²⁹ Annette VIEL, « Les débuts de l'interprétation ». Dans : David DUPONT & Jean-Michel PUYDEBAT eds., *Interprétation du patrimoine*, Actes du colloque, Château d'Auvers (Auvers-sur-Oise) 3 et 4 décembre 1996, Les Cahiers Espaces, Hors Série, Avril 1997.

³⁰ Michael HALL & Simon MCARTHUR. "Heritage Management: An Introductory Framework", dans Michael HALL, & Simon MCARTHUR eds. *Heritage Management in New Zealand and Australia: Visitor Management, Interpretation and Marketing*, Auckland, Oxford University Press, 1993. p. 1-17.

³¹ Gianna MOSCARDO, op. cit., p. 377.

³² John TUNBRIDGE & Gregory ASHWORTH, *Dissonant Heritage - The management of the past as a resource in conflict*, Chichester, John Wiley & Sons Ltd, 1996, p.7.

différentes explications possibles. L'approche française de l'interprétation est légèrement différente de l'approche anglaise. Pour les Français, l'interprétation peut prendre des libertés par rapport à l'histoire réelle du site. Il ne s'agit pas de fournir des informations erronées sur le passé mais bien de lisser l'information voire de la rendre superficielle.

Afin d'éviter cela, les directeurs devraient être conscients des principes suivants, que l'Encyclopédie du tourisme résume en trois éléments³³:

- L'interprétation est perçue comme de la communication plutôt que de l'éducation ; elle devrait inciter le public à apprendre plus par lui-même, devrait être divertissante et offrir des moyens de renforcer l'expérience ;
- L'interprétation cherche à aider le public à comprendre un lieu ou une culture et, ce faisant, devrait l'inciter à soutenir la conservation et la protection de ces lieux et cultures ;
- L'interprétation peut être vue comme une stratégie importante pour la gestion du tourisme, des loisirs et des ressources; une interprétation efficace devrait informer et conscientiser le public de manière à l'encourager à adopter des comportements appropriés et plus durables.

Ce qui précède montre que les frontières entre présentation et interprétation sont relativement floues. Par ailleurs, et au-delà du débat terminologique, il est à noter que, si le premier point est largement mis en application, les deux derniers semblent n'être que d'honorables utopies. Une analyse conduite par l'auteur sur l'interprétation et l'information diffusée aux visiteurs dans plusieurs sites archéologiques, en Europe et en Asie, confirme le manque d'information visant à favoriser et encourager un comportement durable *in situ* (contrairement aux zoos où le comportement responsable est stimulé pendant toute la visite). Cependant, comme mentionné plus haut, il existe des sites qui fournissent des informations concernant la conservation, la protection et la durabilité.

Afin d'atteindre les objectifs précédemment mentionnés, l'interprétation d'un site doit avoir un lien direct avec le contenu exposé. Si l'interprétation n'est pas de l'information sur le site, elle se fonde sur cette dernière. L'interprétation permet de guider la perception que le visiteur peut avoir du site. Toutefois, elle est elle-même sujette à l'interprétation du visiteur. Comme l'explique Waitt, «*le patrimoine en tant qu'interprétation d'événements du passé est ouvert à une appropriation selon les*

³³ Gianna MOSCARDO. "Interpretation", dans Jafer JAFARI ed., *Encyclopaedia of Tourism*, New York, Routledge, 2000, pp. 327-328.

*intérêts de différents groupes au sein de la société*³⁴». Chaque individu peut donc avoir une compréhension différente de l'interprétation présentée. Comme l'interprétation peut être perçue différemment selon les personnes, il est important de connaître à qui l'interprétation d'un site est censée s'adresser. Le public potentiel devrait donc être clairement identifié. En outre, une différence devrait être faite entre adultes et enfants, étant donné que la compréhension de ce qui est présenté dépend de l'expérience personnelle du visiteur, en ce compris son éducation. Or, l'expérience et l'éducation sont moins développées chez l'enfant que chez l'adulte.

L'interprétation peut contribuer à réguler les flux de visiteurs. Toutefois, contrairement à ce qu'ont affirmé Hall et McArthur³⁵, elle ne saurait prétendre à un contrôle de l'accès au site, ou à la diffusion d'informations sur d'autres sites, etc. puisque, comme cela a été mentionné précédemment, l'information au visiteur relève du champ de la présentation. Il ne peut y avoir d'interprétation destinée à informer le visiteur sur d'autres sites à visiter. Par contre, une interprétation « efficace » qui explique aux visiteurs quels sont les dangers pour le site du patrimoine bâti et les encourage à faire preuve de discernement peut aider à éviter les cohues ou congestions. Cet exemple montre une fois encore combien la limite entre présentation et interprétation peut être tenue.

Selon Moscardo³⁶, pour être efficace, une stratégie de conscientisation des visiteurs à la protection des sites du patrimoine bâti devrait respecter les quatre principes suivants:

- Elle devrait proposer aux visiteurs une variété dans leur expérience du site ;
- Elle devrait laisser aux visiteurs le contrôle sur leur expérience (en leur donnant des occasions d'interagir ou de participer à l'interprétation) ;
- L'interprétation devrait tisser des liens avec les expériences personnelles des visiteurs ;
- L'interprétation devrait provoquer les visiteurs, en les interrogeant et en les encourageant à poser des questions.

Comme l'écrit Tilden : « *le but de l'interprétation n'est pas d'instruire mais de provoquer*³⁷».

³⁴ George WAITT. "Consuming Heritage - Perceived Historical Authenticity" dans *Annals of Tourism Research* t. 27, 2000, 4, p. 836.

³⁵ Michael HALL, & Simon MCARTHUR, op. cit.

³⁶ Gianna MOSCARDO, op. cit.

³⁷ Freeman TILDEN, op. cit, p.9.

Enfin, un site patrimonial peut changer de sens et de signification au cours du temps. Afin d'éviter les variations trop nombreuses, il est important de déterminer sa fonction, laquelle constitue la première composante d'une interprétation d'un site. La lecture que l'on fait de l'histoire peut changer au fil du temps, ce qui peut déboucher sur la suppression d'hypothèses ou de perspectives posées auparavant, mais qui n'en demeurent pas moins intéressantes.

CONCLUSION

Bien que la plupart des auteurs (Moscardo, Jafari...) intègrent les questions relatives à la protection et à la conscientisation des visiteurs vis-à-vis de la sauvegarde du patrimoine dans une vision élargie de l'interprétation, l'idée principale de cet article est de préconiser une distinction entre la présentation et l'interprétation. Une telle différenciation se justifie par les rôles distincts que joue chacune d'entre elles dans la relation qui sera construite entre le visiteur et le site (cf. figure 1). Alors que la présentation vise à ce que le visiteur développe une relation physique avec le site, l'interprétation crée un lien émotionnel entre le site et le visiteur.

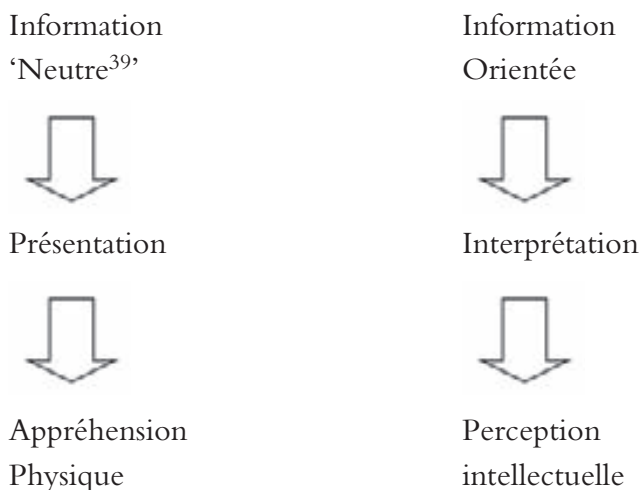
La présentation et l'interprétation diffèrent également quant à la manière dont elles traitent l'information pour guider le visiteur. La présentation diffuse une information factuelle, qui se veut objective, en ce compris l'information concernant les attitudes comportementales attendues du visiteur. La présentation devrait ainsi concerner tous les aspects du site et pas seulement – comme cela est souvent le cas – une information sélectionnée sur des questions spécifiques, telles que l'histoire, l'architecture, etc. L'interprétation, quant à elle, propose une information orientée ; elle implique une sélection de l'information et un choix quant au sens à accorder aux différentes caractéristiques du site.

En conclusion, si les directeurs de sites archéologiques souhaitent protéger leurs sites, ils doivent sensibiliser le visiteur, c'est-à-dire lui faire prendre conscience de ses responsabilités et des détériorations que son comportement peut avoir sur le site (ainsi que les risques liés à d'autres facteurs). Il est important de l'informer sur les conséquences de son comportement, par exemple en lui expliquant pourquoi le nombre de visiteurs est limité à certains endroits, pourquoi on lui demande de déposer son sac et parapluie à l'entrée, pourquoi des vêtements mouillés peuvent endommager certains tissus, etc. Une enquête menée par nos soins³⁸ confirme que les visiteurs s'intéressent à de telles questions. Par contre, le manque d'explication

³⁸ Anya DIEKMANN, op. cit. 2004.

peut générer de la frustration et avoir un effet négatif sur l'expérience du visiteur, et par conséquent sur sa satisfaction vis-à-vis de sa visite du site.

Fig. 1. Distinction entre présentation et interprétation (adapté de Diekmann, 2004)



Intégrer le visiteur dans le processus visant à protéger un site patrimonial peut concourir à un développement durable du site archéologique et à sa sauvegarde sur le long terme. Cela requiert, d'une part, d'informer le visiteur sur les conditions de sauvegarde du site, notamment en recourant à des outils de présentation adéquatement conçus pour influencer sur ses actions et son comportement, d'autre part, de créer chez lui un attachement émotionnel, affectif envers le site par le biais d'une interprétation variée, qui tisse des liens avec son expérience personnelle.

REMERCIEMENT

L'auteur tient vivement à remercier Isabelle Cloquet pour la traduction française de ce texte.

³⁹ Par 'information neutre', l'auteur entend une information objective sur des caractéristiques spécifiques du site, ne faisant l'objet d'aucun débat, comme par exemple le type de pierres, le style des vestiges archéologiques, la période, etc.

Production, diffusion et utilisation des calcaires lorrains au haut Moyen Âge en Gaule septentrionale¹

LAURE-ANNE FINOULST

La fin du VI^e siècle voit apparaître une production et une diffusion intensives de calcaires tendres dans le nord de la Gaule et plus particulièrement dans les vallées mosane, mosellane et rhénane, sous une forme quasi exclusive : les sarcophages (fig. 1). Ces contenants funéraires, le plus souvent sans attrait particulier, marquaient l'esprit de leurs découvreurs au fil des siècles mais ne suscitaient guère d'intérêt auprès des chercheurs. À l'exception de leur caractère exceptionnel, leur description était le plus souvent inexistante. Il s'agit cependant de très riches indicateurs non seulement sur les pratiques funéraires mais également dans les aspects socio-culturels, techniques et économiques. Afin de combler une lacune criante sur les sarcophages de Gaule du Nord, une première étude exhaustive à leur sujet a vu le jour en 2006², suivi d'une autre en 2012³ dans laquelle ce ne sont pas moins de 1400 exemplaires qui ont été dénombrés, sans tenir compte des mentions imprécises. Celles-ci venaient compléter les études entamées en France ces cinquante dernières années⁴, dont les travaux innovants

- ¹ Article rédigé avec la collaboration d'Elise Baillieul, post-doctorante à l'Université de Namur, pour les paragraphes concernant l'utilisation des calcaires lorrains, plus particulièrement bajocien, dans l'architecture gothique de la vallée mosane.
- ² Laure-Anne FINOULST, *Les sarcophages du Haut Moyen Âge dans le Benelux actuel (V^e – X^e s.)*. Catalogue, état de la question et perspectives de recherches, Mémoire de licence, Université Libre de Bruxelles, Bruxelles, 2006, (inédit), 2 vol. Brièvement publié : L.-A. FINOULST, « Production et diffusion des sarcophages monolithes du haut Moyen Âge dans le Benelux actuel », dans *Actes des 8^{ème} Congrès de l'Association des Cercles francophones d'Histoire et d'Archéologie de Belgique et du LV^e Congrès de la Fédération des cercles d'Archéologie et d'Histoire de Belgique. Congrès de Namur – 28 au 31 août 2008*, tome 2, Namur, 2011, p. 317-326.
- ³ L.-A. FINOULST, *Les sarcophages du haut Moyen Âge en Gaule du Nord. Production, diffusion, typo-chronologie et interprétations*, Thèse de doctorat inédite, Université Libre de Bruxelles, Bruxelles, 2012, 2 vol., 1242 p.
- ⁴ Jean-François BARATIN, « Les sarcophages ornés ou non du Loiret. Origines des matériaux », dans *Archéologie minière. Forez et Massif Central. Actes du 98^e Congrès National des Sociétés Savantes, Section d'archéologie et d'histoire de l'art, Saint-Etienne, 1973*, Paris, 1975, p. 181-190 ; Claude et Jacqueline LORENZ, « Les carrières de sarcophages mérovingiens à Saint-Pierre de Maillé dans la Vienne », dans Paul BENOÎT et Philippe BRAUNSTEIN, eds., *Mines, carrières et métallurgie dans la France médiévale* (colloque Paris, 1980), Paris, 1983, p. 331-361.

de G.-R. Delahaye⁵, et les premiers inventaires allemand⁶, belge⁷ et néerlandais⁸. Ne pouvant se baser sur l'approche stylistique et décorative, comme ce fut le cas des premiers travaux français⁹, l'étude des sarcophages découverts en Gaule septentrionale s'est basée sur les aspects morphologiques, technologiques et pétrographiques, à l'instar des travaux de Fabrice Henrion¹⁰.

- ⁵ Une liste bibliographique des travaux de Gilbert-Robert Delahaye est proposée dans Bernd PÄFFGEN, B. HOEKE et Ursula TEGTMEIER, « Sarg und Sarkophage », dans *Reallexikon der germanischen Altertumskunde. Zweite, völlig neu bearbeitete und stark erweiterte Auflage*, Berlin-Münster, 2004, p. 499-500. Voici cependant quelques-uns de ses travaux : Gilbert-Robert DELAHAYE, « Aspect de l'économie du haut Moyen Âge en Gaule: les sarcophages de pierre mérovingiens décorés exhumés à Paris », dans *Paris et Ile-de-France. Mémoires* 32, 1981, p. 185-234 ; G.-R. DELAHAYE, « Production et diffusion des sarcophages de pierre pendant le Haut Moyen Âge », dans Xavier BARRAL I ALTET, ed., *Artistes, artisans et production artistique au Moyen Âge. Colloque International, Centre National de la Recherche Scientifique, Université de Rennes II – Haute Bretagne, 2-6 mai 1983*, Paris, 1990, p. 41-50 ; G.-R. DELAHAYE, « Diffusion d'un type de sarcophages dans les bassins de la Seine et de l'Yonne », dans Jean PLUMIER et Maud REGNARD, coords., *Voies d'eau, commerce et artisanat en Gaule mérovingienne (Études et Documents 10)*, Namur, 2005, p. 69-78 ; G.-R. DELAHAYE, « Du sarcophage à la plate-tombe, évolution dans l'art funéraire du haut Moyen Âge », dans Alain DIERKENS, dir., *Le sarcophage de sancta Chrodoara. 20 ans après sa découverte. Actes du colloque international d'Amay, 30 août 1997. Bulletin du Cercle Archéologique Hesbaye-Condruz (BCAHC) XXV*, Amay, 2000-2001 [2006], p. 43-49 ; Robert LOUIS et G.-R. DELAHAYE, « Le sarcophage mérovingien considéré sous ses aspects économiques et sociaux », dans *La Normandie. Études archéologiques, Actes du 105e Congrès National des Sociétés Savantes, Section d'archéologie et d'histoire de l'art, Caen, 1980*, Paris, 1983, p. 275-295.
- ⁶ Sebastian RISTOW, « Trapezförmige Sarkophage des frühen Mittelalters in Köln », dans *Kölner Jahrbuch für Vor- und Frühgeschichte*, 32, 1999, p. 305- 341.
- ⁷ Luc ENGEN, « Les sarcophages mérovingiens dans la vallée de la Meuse », dans Marcel OTTE et Jacques WILLEMS, ed., *La civilisation mérovingienne dans le bassin mosan. Actes du colloque international d'Amay-Liège du 22 au 24 août 1985*, Liège, 1986, p. 161-169.
- ⁸ S. LAMMERS, « Medieval Christian Interments in Stone: Monolithic Limestone Sarcophagi », dans *Berichten van de Rijksdienst voor het Oudheidkundig Bodemonderzoek (BROB)*, 39, 1989, p. 377-434.
- ⁹ Léon COUTIL, « L'art mérovingien et carolingien : sarcophages, stèles funéraires, cryptes, baptistères, églises, orfèvrerie et bijouterie », dans *Bulletin et mémoires de la Société Archéologique de Bordeaux*, 44, 1929, p. 3-138 (les sarcophages sont abordés aux p. 13-67) ; Denise FOSSARD, « Répartition des sarcophages décorés », dans *Études mérovingiennes, actes des journées de Poitiers, 1-3 mai 1952*, Paris, 1953, p. 119-126.
- ¹⁰ Quelques références de Fabrice Henrion sur les sarcophages du haut Moyen Âge : Stéphane BÜTTNER et Fabrice HENRION, « Les sarcophages du haut Moyen Âge en Bourgogne du nord. Approches méthodologiques, premiers résultats et réflexions », dans *Études et travaux, 2000-2001, Centre d'Études médiévales d'Auxerre*, 5, 2001, p. 24-37 ; St. BÜTTNER et F. HENRION, « Les sarcophages de pierre du site d'Escolives-Sainte-Camille : étude typologique et pétrographique », dans *Bulletin de la Société des Sciences*



Fig. 1. Sarcophage de la crypte de l'abbatiale d'Hastière-par-delà (© L.-A. Finoulst, ULB).

GÉOLOGIE

La nature des roches utilisées au haut Moyen Âge pour les sarcophages a depuis longtemps posé question. Si, dans les régions proches d'affleurements de ces roches, la détermination semblait le plus souvent évidente, ce ne fut pas toujours

Historiques et Naturelles de l'Yonne, 133, 2001, p. 5-31 ; St. BÜTTNER et F. HENRION, « Les sarcophages de Quarré-les-Tombes (Yonne) : étude typologique et pétrographique », dans *Revue Archéologique de l'Est*, 58, 2009, p. 499-512 ; St. BÜTTNER et F. HENRION, « Les carrières de sarcophages de l'Auxerrois : naissance d'une industrie (v^e-vi^e siècles) », dans Jean-Pierre GÉLY et Jacqueline LORENZ, dir., *Carriers et bâtisseurs de la période préindustrielle – Europe et régions limitrophes. Actes du 134^e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Bordeaux 20-24 avril 2009*, Paris, 2011, p. 85-98 ; F. HENRION, « Inhumér à Saint-Germain d'Auxerre. Typologie des sépultures », dans Christian SAPIN, dir., *Archéologie et architecture d'un site monastique. Dix ans de recherche à l'abbaye Saint-Germain d'Auxerre*, Paris, 2000, p. 340-363 ; F. HENRION, *Production et diffusion des sarcophages au haut Moyen Âge en Bourgogne du nord : état de la question*, DEA Archéologie des périodes historiques, Université Paris 1 Panthéon – Sorbonne, Paris, 2003, 1 vol. ; F. HENRION, « La morphologie des sarcophages du haut Moyen Âge comme critère typologique », dans Luc BARAY, *Archéologie des pratiques funéraires. Approches critiques*, Glux-en-Glenne, 2004, p. 255-259.

le cas pour les contrées plus éloignées. Dans ces dernières, il était le plus souvent question de « pierre de France »¹¹, sans autre précision. Ces calcaires, clairs le plus souvent, tranchent nettement avec les pierres belges et allemandes, plus foncées, et se distinguaient du tuffeau de Maastricht. Il aura fallu attendre le tournant des XIX^e et XX^e siècles et le début des analyses géologiques pour que les indications sur la nature et donc l'origine probable des roches ayant servi pour la confection des sarcophages, se précisent¹².

L'analyse pétrographique apparaissait donc être la meilleure méthode pour obtenir des résultats fiables venant compléter ou revoir des analyses effectuées auparavant. Les sarcophages du haut Moyen Âge en Gaule septentrionale ont été analysés le plus systématiquement possible. Ainsi, ce ne furent pas moins de 348 échantillons qui ont été prélevés sur des cuves et couvercles de sarcophages découverts tant dans les vallées mosane, mosellane et rhénane que dans les départements du nord de la France. Ces prélèvements ont été effectués sur des sarcophages en calcaire comme en grès, permettant ainsi facilement de distinguer les différents types de roches rencontrés. Les sarcophages en grès (53 échantillons) sont rencontrés uniquement dans les sites mosellans et rhénans et restent absents dans les vallées mosane et scaldienne. Dans les départements du Nord, du Pas-de-Calais, dans le nord de l'Aisne ainsi que dans trois sites belges (Gerpennes, Lobbes et Nivelles), ce sont des sarcophages confectionnés dans un calcaire biodétitique du Lutétien à miliolites et orbitolites, affleurant à de très nombreux endroits dans les départements de l'Aisne, la Marne et l'Oise (40 échantillons).

¹¹ Par exemple : Joseph MERTENS, *Leefdaal : Opgravingen in de Sint-Verone Kapel (Archaeologica Belgica 22)*, Bruxelles, 1954, p. 151 ; Thierry RÉJALOT, *Hastière-Notre-Dame. Description de l'ancienne église monastique, précédée d'un aperçu historique sur le prieuré bénédictin*, Gembloux, 1937, p. 35 ; Gérard VAN CALOEN, « Hastière – Notre-Dame ou Hastière-par-Delà », dans *Annales de la Société Archéologique de Namur*, XVII, 1886, p. 17.

¹² Par exemple : Georges CUMONT, « Fouilles faites dans l'ancienne abbaye de Stavelot pendant l'année 1896 », dans *Annales de la Société Archéologique de Bruxelles*, 12, 1898, p. 332 ; Walther KLÜPFEL, « Die Herkunft des für den fränkischen Sarg 76 (= Lehner 152, D 353) verwendeten Kalksteines », dans Hans LEHNER et Walter BADER, « Baugeschichtliche Untersuchungen am Bonner Münster », dans *Bonner Jahrbücher des Rheinischen Landesmuseum in Bonn und des Vereins von Altertumsfreunden im Rheinland*, 136/137, 1932, p. 214-216 ; Paul LOHEST, *Fouilles de la Place Saint-Lambert*, Bibliothèque générale, Université de Liège, ms. 4119, f° 4 v°, 1907 ; Édouard SALIN, *Rhin et Orient. Le haut Moyen Âge en Lorraine d'après le mobilier funéraire. Trois campagnes de fouilles et de laboratoire*, Paris, 1939, p. 83 ; Benjamin WIBIN, « Découverte d'une nécropole ancienne à Amay (1932) », dans *Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois*, 57, 1933, p. 125.

La plupart des sarcophages des vallées mosane, mosellan et rhénane (255 échantillons¹³) sont confectionnés dans trois calcaires :

- un calcaire oolithique vacuolaire du Tithonien, provenant du Perthois, de type « pierre de Savonnières » (134 échantillons). Il est de couleur claire, dans les tons gris-beige pouvant tirer vers l'ocre clair. Il est non gélif.
- un calcaire oolithique et biodétritique du Bajocien (78 échantillons) dont deux faciès principaux ont servi à la confection des sarcophages. D'une part, il s'agit d'un calcaire dont les éléments bioclastiques, les pelles et les grains de quartz sont tous légèrement oolithés. D'autre part, il s'agit d'un calcaire biodétritique à ciment sparitique dont le faciès est très homogène. La coloration de la pierre est ocre assez soutenu, l'appellation de « pierre de soleil » ou « pierre dorée » lui est parfois attribuée. Ce calcaire affleure tout le long de la frontière franco-belge des environs de Charleville-Mézières à Mouzon le long de la Meuse et jusqu'au sud du Grand-Duché du Luxembourg où il est, entre autres, connu sous l'appellation de « calcaire à débris », « pierre de Dom » ou « pierre de Grandcourt ». Il est également présent dans la région messine, comme la « pierre de Jaumont ».
- un calcaire biodétritique ou à entroques de l'Oxfordien ou du Bathonien¹⁴, avec la présence de quelques oolithes, à l'aspect crayeux (35 échantillons). Il est parfois recristallisé, il s'agit alors de calcaire micritisé (ou micritique). La coloration de la pierre est fort blanche. La pierre est beaucoup moins poreuse, plus dense et résistante que les calcaires précédents. Ce calcaire affleure et a été exploité dans plusieurs carrières le long des côtes de Meuse, principalement entre les environs de Verdun et Foug ou Sorcy-Saint-Martin (départ. Meuse, France). L'une des appellations de cette pierre est la « pierre d'Euville ».

Le choix de ces calcaires a sans doute été guidé, au moins en partie, par des motivations purement techniques. Il s'agit, dans tous les cas, de calcaires tendres, non gélifs et dont les bancs sont assez épais pour en extraire des cuves et couvercles de

¹³ Outre les 247 échantillons en calcaires tithonien, bajocien et oxfordien, ont été analysés les huit prélèvements suivants : un couvercle en plâtre moderne (sarcophage d'Hastière-par-delà conservé et exposé au Musée archéologique de Namur), deux sarcophages du Vieux-Cimetière d'Arlon qui sont en calcaire gréseux et cinq sarcophages dont la nature est incertaine ou indéterminée (un sarcophage de l'ancienne église Saint-Hilaire/nécropole Saint-Vincent à Huy, un des sarcophages provenant du Thier-d'Olné à Engis, le sarcophage de la nécropole de Torgny et deux sarcophages de la nécropole de Châtel-Saint-Germain).

¹⁴ Lors des analyses pétrographiques au microscope, une hésitation était parfois possible entre un calcaire bathonien et oxfordien, faute d'éléments caractérisant. Il s'agirait toutefois plutôt de calcaire oxfordien.

sarcophages¹⁵. Leur tendreté permettait une taille aisée et leur poids, relativement léger, facilitait également le transport.

L'origine de ces pierres se situe principalement dans le département français de la Meuse et en région Lorraine actuelle de manière générale. Ces sarcophages du haut Moyen Âge sont dès lors des productions lorraines. Ils formaient un ensemble homogène et cohérent, comprenant non seulement les centres d'exploitations mais aussi les aires de diffusions, dans le nord de la Gaule.

TYPLOGIE

Ces natures de calcaires, combinées à des indices morphologiques et technologiques, ont servi à l'élaboration d'une typologie qui reste, évidemment, un classement subjectif à un moment de la recherche et n'est donc pas close définitivement. Quatre types principaux de cuves et six types de couvercles ont ainsi été définis. Chacun d'entre eux correspond à une roche, qui est la base du classement, à une technologie, donc un outil propre¹⁶, et à une morphologie (monolithe ou multipartite) avec des dimensions moyennes particulières. Certains exemplaires, parfois représentés une seule fois, ne pouvaient répondre aux types principaux et s'intègrent dans des types supplémentaires.

Tant les cuves que les couvercles de certains sarcophages présentent parfois des aménagements dont le plus fréquent est la perforation dans le fond de la cuve. Elle se situe généralement à la tête du défunt et peut éventuellement se retrouver aussi au niveau du pied et/ou du bassin. Leur fonction n'est toujours pas clairement identifiée et reste sujette à toutes les hypothèses. Plusieurs cas d'aménagements céphaliques sont aussi à signaler, soit sous forme d'un « coussin », amovible¹⁷ ou

¹⁵ Robert BEDON, *Les carrières et les carriers de la Gaule Romaine*, Paris, 1984, p. 51 ; Carl CAMERMAN, *Les pierres de taille calcaires. Leur comportement sous l'action des fumées*, Bruxelles, 1952, p. 101-103 ; C. CAMERMAN et Charles GUILLEAUME, « Système jurassique », dans *Centenaire de l'Association des ingénieurs sortis de l'École de Liège, A.I.Lg. Congrès 1947*, Liège, 1949, p. 347-348 ; Gilles FRONTEAU, *Comportements télogénétiques des principaux calcaires de Champagne-Ardenne, en relation avec leur faciès de dépôt et leur séquençage diagénétique*, Thèse de doctorat, Université de Reims Champagne-Ardenne, Reims, 2000, p. 47, 59, 67-94, 113, 133, 139.

¹⁶ Les outils rencontrés dans la confection des sarcophages sont la polka, la laie ou le marteau taillant et la broche/pointe ou le pic.

¹⁷ Par exemple, l'un des sarcophages de l'église Saint-Mort à Huy : Catherine PÉTERS, « Étude archéologique », dans C. PÉTERS, dir., *L'église Saint-Mort de Huy. Mémoires d'un monument*, Études et documents Archéologie 17, Namur, 2010, p. 73-74 et fig. 66.

non¹⁸, soit d'alvéole céphalique limitée par « bourrelets » de pierre taillés dans la masse¹⁹ voire par des planchettes placées en oblique sous la tête des défunts et maintenues par des encoches creusées dans la paroi de tête de la cuve²⁰. Enfin, des ouvertures pouvant être des *fenestellae* ont été remarquées sur quelques sarcophages, attribués à des saints et objets de cultes parfois fervents²¹.

Même si la majorité des sarcophages ne sont pas décorés, un inventaire des différents motifs a pu être dressé. Il s'agit, le plus souvent, de décors gravés en faible relief sur les cuves ou couvercles des sarcophages. Les ornements les plus fréquents sont, tout d'abord, inhérents aux sarcophages en calcaire oxfordien, à savoir les stries longitudinales avec des motifs variés sur les petits côtés. Il s'agit, par ailleurs, de liserés en léger ressaut sur les parois latérales des couvercles et les motifs des bandes, résilles et croix de Saint-André sur les cuves et couvercles. Dans d'autres cas, ce sont des motifs de cercles et rosaces qui sont gravés. Deux sarcophages présentent de fortes similitudes sans être identiques : celui attribué à saint Willibrord à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg)²² et l'un de ceux découverts à Châtel-Saint-Germain (départ. Moselle, France)²³. Les croix, sculptées ou incisées, parfois sous forme de graffitis, sont rencontrées également assez

¹⁸ Par exemple, l'un des sarcophages découverts à Cousances-les-Forges (départ. Meuse, France) et conservé au Musée Barrois, à Bar-le-Duc, sous le n° inv. 959.12.1.

¹⁹ Plusieurs sarcophages de la nécropole de Châtel-Saint-Germain (départ. Moselle, France) présentent cet aménagement dont, par exemple, les sépultures en sarcophage n° 7, 14, 63, 252, 253 dans Jacques GUILLAUME avec la collaboration de Claude LEFEBVRE, *La nécropole médiévale du « Mont Saint-Germain » (VI^e-XV^e siècle) à Châtel-Saint-Germain (Moselle)*, Nancy, 2010, p. 263, 265, 278 et 353.

²⁰ P. LOHEST, *Fouilles de la Place Saint-Lambert...*, *op.cit.*, p. 62.

²¹ Par exemple sur le sarcophage attribué à saint Poppon à Stavelot, conservé dans la chapelle Saint-Laurent à Stavelot, ou sur le sarcophage attribué à saint Mort à Huy, conservé dans l'église Saint-Mort à Huy (Catherine PÉTERS, « Étude archéologique », dans C. PÉTERS (dir.), *L'église Saint-Mort de Huy. Mémoires d'un monument*, Études et documents Archéologie 17, Namur, 2010, p. 21, fig. 11 et fig. 24).

²² La première à avoir souligné ce rapprochement entre les deux sarcophages est May VIEILLARD-TROÏEKOUROFF, « Le tombeau de saint Willibrord (739) à Echternach », dans *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France*, 1984, p. 82-86. La publication la plus récente sur le sarcophage de saint Willibrord, qui reprend la plupart des références à son sujet, est l'article d'A. DIERKENS, « Quelques réflexions sur la présentation des sarcophages dans les églises du haut Moyen Âge », dans *Inhumations de prestige ou prestige de l'inhumation ? Expression du pouvoir dans l'au-delà, VI^e-XV^e siècle. Actes de la table ronde tenue à l'université de Caen-Basse-Normandie, 23-34 mars 2007*, Caen, 2009, p. 275-279.

²³ J. GUILLAUME avec la collaboration de Cl. LEFEBVRE, *La nécropole médiévale...*, *op.cit.*, p. 88, 267 et 389.

fréquemment. Les quelques cas de chevrons et arêtes de poisson ont permis de faire des parallèles avec des motifs présents sur des sarcophages découverts dans le département de l'Aisne. De rares thèmes serpentiformes stylisés²⁴ sont également très similaires à leurs homologues picards²⁵ et poussent à s'interroger sur la circulation ou l'échange de modèles ou d'artisans entre différentes régions. Les décors animaliers et anthropomorphes²⁶ sont rares et le plus souvent incisés, se rapprochant plus des graffiti que du décor gravé, tout comme les armes²⁷ ou symboles dont l'interprétation reste parfois plus complexe²⁸. Seul le couvercle du sarcophage de Chrodoara²⁹ présente une figure humaine sculptée en faible relief. Les entrelacs n'ont été remarqués que sur trois couvercles et les motifs végétaux que sur celui de Chrodoara à nouveau.

²⁴ Par exemple le motif sur le couvercle de l'un des sarcophages découverts au Thier-d'Olne à Engis. La référence la plus récente au sujet de ce sarcophage est celle de Jacques WITVROUW et Gianni GAVA, « Un complexe palatial du haut Moyen Âge. Le Thier d'Olne à Engis », dans *Actes des VII^e Congrès de l'Association des Cercles Francophones d'Histoire et d'Archéologie de Belgique (AFCHAB) et LIV^e Congrès de la Fédération des Cercles d'Archéologie et d'Histoire de Belgique. Congrès Ottignies – Louvain-la-Neuve 26,27 et 28 août 2004*, Court-Saint-Etienne, 2007, vol. 1, p. 308-324.

²⁵ L'un des parallèles le plus probant est celui du décor serpentiforme stylisé présent sur la tranche gauche du couvercle découvert à Goudelancourt-les-Pierrepont (départ. Aisne, France), voir Alain NICE *et alii*, *La nécropole mérovingienne de Goudelancourt-les-Pierrepont*, dans *Revue Archéologique de Picardie*, 25, numéro spécial, 2008, p. 285-286.

²⁶ Par exemple, sur un sarcophage, disparu, découvert à Bislée (départ. Meuse, France) : Jules BEAUPRÉ, « Dessins gravés au trait sur le dessous d'un sarcophage barbare trouvé à Bislée (Meuse) », dans *Actes du Congrès de Montauban – 1902 de l'Association Française pour l'avancement des Sciences*, s.l., 1902, p. 2.

²⁷ Par exemple, sur l'un des sarcophages découverts à Gondrecourt-le-Château : J. GUILLAUME, « Gondrecourt-le-Château (55) », dans Xavier DELESTRE, dir., *La Lorraine mérovingienne, V^e-VIII^e siècles*, exposition, Direction des Antiquités historiques et préhistoriques de Lorraine, Metz, 1988, p. 84.

²⁸ Par exemple, le couvercle de l'un des sarcophages découverts dans la collégiale de Bonn (Allemagne) : H. LEHNER et W. BADER, « Baugeschichtliche Untersuchungen am Bonner Münster », dans *BJ*, 136/137, 1932, pl. XXXI.

²⁹ Les références les plus récentes sur le sarcophage de Chrodoara, reprenant la bibliographie sur le sujet sont les articles de : David BILLOIN, « Le sarcophage mérovingien de « sancta Chrodoara » : la représentation d'une infirme ? », dans Valérie DELATTRE et Ryadh SALLEM, dir., *Décrypter la différence. Lecture archéologique et historique de la place des personnes handicapées dans les communautés du passé*, Paris, 2010, p. 125-126 ; A. DIERKENS, dir., *Le sarcophage de sancta Chrodoara. 20 ans après sa découverte. Actes du colloque international d'Amay, 30 août 1997. BCAHC xxv, 2000-2001 [2006]* ; A. DIERKENS, « Quelques réflexions sur la présentation des sarcophages dans les églises du haut Moyen Âge », dans *Inhumations de prestige...*, *op.cit.*, p. 269-275.

Outre ces décors, une dizaine d'inscriptions ont été relevées sur les sarcophages. Il s'agit le plus souvent d'un simple nom. Sur une cuve découverte dans l'église Saint-Martin à Oosterend³⁰, sur l'île de Texel au nord de Pays-Bas, c'est la formulation « Bavmo³¹ me fecit » qui a été gravée. S'agirait-il d'une signature d'artisan³²? Peut-être bien, voire aussi une signature du commanditaire, même si la formulation n'aurait sans doute pas été la même ou encore de l'occupant du sarcophage. Les buts de cette gravure ont pu être multiples : publicité, pérennité, voire les deux ? La question reste ouverte à ce propos. Il est toutefois intéressant de noter qu'il s'agit de la seule inscription de ce genre connue sur les sarcophages du nord de la Gaule et, de surcroît, sur l'exemplaire le plus septentrional. Le couvercle de Chrodoara possède deux inscriptions : l'une reprenant le nom de la défunte précédé de « SCA » (*sancta*) et l'autre étant une *vita* résumée³³.

À l'inverse de ce qui est généralement constaté dans les départements du nord de la France, des pigments colorés n'ont été remarqués que dans les sillons de décors de deux sarcophages, provenant de Nennig³⁴ (Allemagne) et du Mont-Sainte-Odile (dép. Bas-Rhin, France), et dans le tracé d'une inscription sur le sarcophage de Celles (Belgique). La prudence reste cependant de mise sur la contemporanéité du tracé des motifs et du dépôt des pigments.

³⁰ Pip BARNARD, « Sarcofaag Oosterend ouder dan gedacht », dans *Texelse Courant*, 17 décembre 2010, p. 11 ; P. BARNARD, « Maker sarcofaag heette Bavmo », dans *Texelse Courant*, 21 décembre 2010, p. 11 ; S. LAMMERS, « Medieval Christian Interments in Stone... », *op.cit.*, p. 389, 400 et 416 (sarcophage NOM 1).

³¹ Communication personnelle de Cécile TREFFORT (CESCM-Université de Poitiers), 27 juillet 2010.

³² Jacqueline LECLERCQ-MARX, « Signatures iconiques et graphiques d'orfèvres dans le haut Moyen Âge. Une première approche », dans *Gazette des Beaux-Arts*, 137, 143^eme année, 2001, p. 1-16.

³³ Voir note 29, références auxquelles il peut être ajouté la référence à la thèse de doctorat de Stéphanie LAMBOT, *Épigraphie et histoire culturelle. Apport des inscriptions médiévales à l'histoire de la liturgie et des mentalités religieuses (« espace belge », v. 500-v. 1300)*, Thèse de doctorat en Philosophie et Lettres inédite, Université Libre de Bruxelles, Bruxelles, 2009, vol. 1, p. 141-145 annexe 1, p. 198-204 et fig. 40 a-b, pl. XXVIII (n°79).

³⁴ Conservé au Rheinisches Landesmuseum de Trèves sous le n° inv. 1935,108. Références : Ernst AUS'M WEERTH, « 22. Frankische Särge zu Nennig und Fließem », dans *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande* 44, 55-56, 1875, p. 246-247 ; Kurt BÖHNER, *Die fränkischen Altertümer des trierer Landes*, Berlin, 1958, vol. 2, p. 90-91 et pl. 69 ; S. LAMMERS, « Medieval Christian Interments in Stone... », *op.cit.*, p. 400 et 419 (sarcophage GN 1).

EXTRACTION ET TECHNOLOGIE

Il n'y a évidemment pas de sarcophages sans extraction préalable du bloc de pierre en carrière. Cependant, l'étude du produit fini ne laisse pas toujours la possibilité de percevoir les traces d'outils concernant cette étape. Dans l'état actuel de nos connaissances, les techniques de taille proviennent des constatations faites en carrière, entre autres à Arcy-sur-Cure (départ. Yonne, France)³⁵, ou grâce à l'archéologie expérimentale, principalement à Doué-la-Fontaine (départ. Maine-et-Loire, France)³⁶. Pour la Lorraine, aucune carrière de sarcophages n'a, à ce jour, été clairement identifiée, localisée et étudiée et seul un fragment, abandonné en cours de confection, a été découvert à Savonnières-en-Perthois et disparu depuis. Cependant, plusieurs archéologues, dès la fin du XVIII^e siècle mentionnent des sarcophages ébauchés dans plusieurs galeries souterraines du Perthois³⁷.

Pour les sarcophages du nord de la Gaule, l'extraction de la pierre en lit, en suivant les couches de sédimentation, est majoritairement d'usage vu qu'il s'agit de calcaire de type coquiller. Un non-respect du litage impliquerait un délitement et des brisures assez rapidement à l'usage. Dans une même couche du banc de carrière, l'extraction des sarcophages a le plus souvent été faite dans le même sens, à la manière d'un quartier d'orange ou d'un éventail. Cependant, quelques exemplaires ont été extraits de manière alternée, en « tête-bêche ». Ces derniers peuvent être reconnus grâce à la présence de deux angles droits sur la même longueur du sarcophage. Il semblerait toutefois que les deux façons d'extraire les blocs aient coexisté au sein d'une même carrière afin d'orienter ou de suivre la ou les zone(s) d'exploitation.

³⁵ Pierre POULAIN, « L'extraction et la taille des sarcophages dans la carrière de « la Roche Taillée » à Arcy-sur-Cure (Yonne) », dans *Revue d'Archéologie de l'Est et du Centre-Est*, 5, 1954, p. 29-45, 29 fig.

³⁶ Michel COUSIN, *Archéologie des carrières souterraines de Doué-la-Fontaine. A la recherche d'un passé souterrain en Anjou*, Angers, 2002.

³⁷ R. BEDON, *Les carrières et les carriers ... op. cit.*, 1984, p. 50 ; Roger BILLORET, dir., « Informations archéologiques. Circonscription Lorraine », dans *Gallia*, 28, 1, 1970, p. 292 ; Claude-François DENIS, Fonds Cl.-Fr. Denis, Bibliothèque Municipale, Bar-le-Duc, ms. 279, XIX^e s. ; J. GUILLAUME, « La nécropole mérovingienne de Saint-Vitri à Gondrecourt-le-Château », dans *Actes des X^e journées d'Archéologie mérovingienne, Metz, 20-23 octobre 1988*, Sarreguemines, 1989, p. 133 ; Nicolas LE BONNETIER, *Notice sur la place, du pays et du comté de Scarponne*, manuscrit, Bibliothèque Municipale, Nancy, 1788 ; Franck MOUROT, *Carte Archéologique de la Gaule. La Meuse 55*, Paris, 2002, p. 392 ; François POMARÈDE, *La vallée de la Meuse depuis les origines jusqu'au X^e s.*, Thèse de doctorat, Université de Nancy II, Nancy, 1966, p. 249-250 et 355 ; É. SALIN, *La civilisation mérovingienne d'après les sépultures, les textes et le laboratoire*, Paris, 1952, vol. 2, p. 109.

Les traces les plus fréquemment rencontrées pour les tailles de « finition » sont celles laissées par la polka³⁸ dont le tranchant mesure de 4 à 5 cm de large et dont l'un des tranchants pouvait être incurvé. D'autres traces ont également été remarquées sur des sarcophages sans décor comme celles du ciseau plat de différentes dimensions ou du marteau taillant³⁹, principalement sur les parties supérieures des parois et sur les palettes périphériques. Ces dernières peuvent être partie intégrante d'un décor mais elles ont avant tout un rôle technique car elles protègent les arêtes des risques de casse. Dans certains cas, ce sont des empreintes de pointe ou plutôt de pic qui ont été laissées. Les perforations résultent de l'utilisation de trois principaux types d'outils : soit le foret ou le trépan⁴⁰ pour les perforations parfaitement cylindriques, soit le ciselet, pour délimiter le trou et permettre l'amorce pour que la pointe puisse percer le fond. Dans la plupart des cas où la vérification a pu être faite, les perforations ont été bien préparées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la cuve. Ceci implique évidemment une manipulation du bloc. Pour les décors de type géométrique les plus « simples », on retrouve le plus souvent les ciseaux plats ou ciselets. Un compas a servi à tracer les décors à cercles concentriques et à rosaces. En effet, des trous ont été laissés dans la pierre à plusieurs endroits par la pointe sèche fixe du compas. La pointe mobile devait être une pointe ou un outil à tranchant permettant de graver la pierre. Les croix de saint André et les motifs apparentés tels que des quadrillages ou résilles, ont été vraisemblablement façonnés à l'aide d'un outil, de type ripe⁴¹, qui a vraisemblablement été tiré sur la pierre. Le nombre de dents de la ripe peut varier de trois à sept selon les cas.

Selon les traces laissées, tant sur les sarcophages bruts que dans la réalisation des décors, il est possible de déterminer la manière dont ils ont été travaillés et le niveau de finition, voire de perfection de l'artisan tailleur de pierre et/ou du sculpteur.

³⁸ La définition des outils se retrouvent dans plusieurs ouvrages : Jean-Claude BESSAC, « Glossaire des termes techniques », dans J.-Cl. BESSAC et Robert SABLAYROLLES, eds., *Carrières antiques de la Gaule. Une recherche polymorphe – Gallia*, 59, 2002 ; Pierre NOËL, *Technologie de la pierre de taille : dictionnaire des termes couramment employés dans l'extraction, l'emploi et la conservation de la pierre de taille*, Paris, 1994. La polka est un outil à percussion lancée dont les deux extrémités tranchantes sont perpendiculaires l'une à l'autre.

³⁹ Le marteau taillant (ou la laie) est un outil à percussion lancée dont les deux extrémités tranchantes sont parallèles au manche.

⁴⁰ Outils agissant sur la pierre par rotation en forant des trous.

⁴¹ Tige en fer aciérée dont les extrémités, aplaties et recourbées en sens opposé, constituent les tranchants dentés ou non.

CHRONOLOGIE

La datation des sarcophages de provenance lorraine ne repose que sur de rares éléments de mobilier ou de données relevées sur le terrain. Ce manque d'informations a, auparavant, dans nos régions, amené à donner une fourchette chronologique très large, comprise entre le VII^e et le XIII^e siècle⁴². Un autre élément perturbateur ne facilite pas la datation des sarcophages : les multiples réutilisations de ces contenants funéraires à travers le temps. Seule une trentaine de sarcophages en calcaires lorrains contenait du mobilier contemporain de la première utilisation⁴³. Il s'avère donc, pour quelques cas proches des centres de production, que les premières utilisations des sarcophages en calcaires lorrains remontent au dernier quart du VI^e siècle. Pour la plupart des autres sarcophages à mobilier, une datation allant de la première moitié du VII^e siècle jusqu'au VIII^e siècle est généralement proposée⁴⁴. Les rares datations au C¹⁴, les comparaisons stylistiques ainsi que les sarcophages attribués à des individus connus par des documents historiques s'inscrivent également dans une datation des VII^e et VIII^e siècles. Il ressort donc que, tous types de provenance lorraine confondus, les sarcophages datent majoritairement du VII^e siècle avec une apparition dans le dernier quart du VI^e siècle et une fin de la production dans les premières décennies du VIII^e siècle.

ÉCONOMIE

Les sarcophages sont également de riches indicateurs économiques. Les résultats des analyses pétrographiques ont permis, d'une part, de déterminer les régions de provenance des pierres extraites pour la confection des sarcophages. D'autre part, elles ont pu aider à définir les aires de diffusion et les voies commerciales vraisemblablement empruntées par chacun des types de sarcophages.

Plusieurs dizaines de carrières lorraines ont ainsi pu être exploitées au haut Moyen Âge pour la confection de centaines, voire de milliers, de sarcophages. Le calcaire tithonien a vraisemblablement été exploité dans de très nombreux sites du

⁴² Pour les datations les plus tardives, voir par exemple : Th. RÉJALOT, *Hastière-Notre-Dame...*, *op.cit.*, p. 35 ; G. VAN CALOEN, « Hastière – Notre-Dame... », *op.cit.*, p. 17.

⁴³ Pierre CUVELIER et J. GUILLAUME, « Inventaire et typologie des sarcophages de Lorraine », dans *Actes des X^e journées internationales d'archéologie mérovingienne, Metz, 20-23 octobre 1988*, Sarreguemines, 1989, p. 87-96.

⁴⁴ Thomas DELARUE, « Le sarcophage de sancta Chrodoara : comparaisons iconographiques », dans *XX^e anniversaire du Cercle Archéologique Hesbaye-Condroz. BCAHC XVI, 1979-1980*, p. 44 ; L. ENGEN, « Les sarcophages mérovingiens... », *op. cit.*, 1986, p. 165-166.

Perthois, dans le département de la Meuse. Toutefois, quelques-unes sont citées aux XVIII^e et XIX^e siècles comme lieu d'extraction probable pour les sarcophages. Seules les carrières de deux villages auraient indéniablement servi dans ce but puisque des ébauches de sarcophages y auraient été retrouvées *in situ*, entre autres, dans des galeries souterraines : Savonnières-en-Perthois⁴⁵ et dans une galerie entre Morley (dép. Meuse, France) et Osne-le-Val (dép. Haute-Marne, France)⁴⁶. Ces galeries et sarcophages n'ont cependant pas été localisés précisément à ce jour. Pour le calcaire bajocien, la plupart des carrières n'ont été exploitées que pour une diffusion locale, à l'exception peut-être de quelques carrières à l'image de celle située à Malancourt-la-Montagne (dép. Moselle, France), et dans le sillon mosan entre Charleville-Mézières et Mouzon (dép. Ardennes, France). Dans l'état actuel des recherches, aucune carrière de calcaire bathonien n'a été identifiée ou décrite pour la production de sarcophages. Par contre, le calcaire oxfordien aurait pu être exploité à cette fin dans les carrières du Verdunois, entre autres à la Falouse (Belleray, dép. Meuse, France), et d'autres dans celles des Côtes de Meuse, entre Verdun et Sorcy-Saint-Martin (dép. Meuse, France). Il reste évidemment difficile d'identifier toutes les carrières qui ont pu servir à la production de sarcophages. Certaines ont certainement disparu ou ont été remblayées au fil des siècles et d'autres, avec des couches géologiques plus épaisses, ont continué à être exploitées, les nouvelles extractions effaçant alors les traces des phases antérieures.

Par ailleurs, nos connaissances sur le rythme de diffusion des sarcophages sont plus que lacunaires. Il est difficile voire impossible de savoir si l'extraction était constante sur l'année ou non. Cependant, plusieurs hypothèses peuvent être proposées. Grâce à l'archéologie expérimentale, il a été possible de déterminer qu'environ deux jours suffisaient à deux tailleurs de pierre pour confectionner un sarcophage complet⁴⁷. Plusieurs jours voire plusieurs semaines étaient ensuite nécessaires pour l'acheminer jusqu'au lieu d'utilisation. La commande d'un sarcophage au moment du décès paraît peu probable. La commande avant le décès, comme c'était déjà le cas pendant l'Antiquité, ou l'existence de lieux de dépôts ou de « magasins » dans ou à proximité de certains lieux « stratégiques » (comme les carrières, églises,

⁴⁵ R. BEDON, *Les carrières et les carriers ... op. cit.*, 1984, p. 50 ; R. BILLORET, dir., « Informations archéologiques... », *op. cit.*, 1970, p. 292 ; Nicolas LE BONNETIER, *Notice sur la place, du pays...*, *op. cit.*, 1788 ; J. GUILLAUME, « La nécropole mérovingienne de Saint-Vitre... », *op. cit.*, 1989, p. 133 ; F. POMARÈDE, *La vallée de la Meuse...*, *op. cit.*, 1966, p. 249-250 et 355 ; É. SALIN, *La civilisation mérovingienne...*, *op. cit.*, 1952, vol. 2, p. 109.

⁴⁶ Cl.-Fr. DENIS, Fonds Cl.-Fr. Denis, *op. cit.* ; Fr. MOUROT, *Carte Archéologique de la Gaule...*, *op. cit.*, 2002, p. 392)

⁴⁷ M. COUSIN, *Archéologie des carrières souterraines...*, *op. cit.*, 2002, p. 45.

cimetières ou autres) peuvent être envisagées. Ces deux suppositions ne sont pas exclusives mais la deuxième proposition serait à privilégier. Ceci pourrait expliquer la standardisation des formes et dimensions de ces contenants funéraires mais cela pourrait aussi répondre à la nécessité d'une disponibilité relativement rapide du sarcophage après le décès.

En outre, l'extraction des sarcophages en Lorraine semble avoir été faite, du moins en partie, en carrières souterraines⁴⁸. Contrairement aux carrières à ciel ouvert, ce type d'exploitation aurait permis un travail tout au long de l'année puisque la température y est constante. Si une exploitation permanente est envisageable, elle correspondrait en plus aux meilleures périodes de navigabilité de la Meuse en aval de Verdun⁴⁹. L'hiver rendait, quant à lui, la Meuse fortement gonflée et tumultueuse sur ce tronçon mais aurait pu garantir une meilleure navigabilité pour la haute Meuse. D'après des indices archéologiques, la Meuse a pu être empruntée sans trop de difficultés jusqu'à Saint-Mihiel et plus ponctuellement jusqu'à Commercy voire peut-être jusqu'à Maxey-sur-Meuse⁵⁰ (départ. Meuse, France). Ces deux localités correspondent, par ailleurs, à des croisements avec des voies terrestres y ayant pu servir de point d'embarquement et de débarquement.

La répartition des sarcophages n'est pas équivalente dans le nord de la Gaule (fig. 2). Une forte densité de sarcophages est remarquée à proximité de chaque région de production ou site d'extraction : le Perthois, les Côtes de Meuse, ainsi que la région de Metz et la frontière belgo-française. Cependant, la diffusion n'a pas été réduite à une échelle locale. Le calcaire tithonien est celui qui a été exporté le plus loin et en plus grandes quantités. Il ne semble pas avoir été diffusé à la frontière belgo-française, où le calcaire bajocien semble omniprésent puisqu'on se situe dans les zones d'affleurement, mais le calcaire tithonien se retrouve en aval de cette région tout au long de la Meuse, jusqu'au nord des Pays-Bas. Il est également importé, en moins

⁴⁸ Voir notes 44 et 45.

⁴⁹ Marc Suttor a déterminé que l'automne et le printemps étaient les saisons auxquelles la Meuse moyenne, comme d'autres cours d'eau similaires, offrait les conditions optimales de navigation. Stéphane LEBECQ, « "En barque sur le Rhin". Pour une étude des conditions matérielles de la circulation fluviale dans le bassin du Rhin au cours du premier Moyen Âge », dans *Tonlieux, foires et marchés avant 1300 en Lotharingie. Actes des 4es Journées lotharingiennes, 24-25 octobre 1986*. Publications de la section historique de l'Institut G.-D. de Luxembourg, 104, Luxembourg, 1988, p. 37 ; Marc SUTTOR, *La navigation sur la Meuse moyenne des origines à 1650*, Liège, 1986, p. 197-181 ; M. SUTTOR, « La navigation mosane pendant le Haut Moyen Âge », dans J. PLUMIER et M. REGNARD, coords., *Voies d'eau, commerce..., op.cit.*, 2005, p. 173.

⁵⁰ J. GUILLAUME, « La Haute Meuse mérovingienne », dans J. PLUMIER et M. REGNARD, coords., *Voies d'eau, commerce..., op.cit.*, 2005, p. 195.

grand nombre, dans les vallées de la Moselle et du Rhin, en aval de Coblenche, où ces sarcophages en calcaire cohabitent d'ailleurs avec des productions en grès. Le calcaire oxfordien, bien que moins courant, se retrouve également sur le cours de la Meuse jusqu'à Aldeneik (Maaseik, Belgique). Toutefois, quelques sarcophages dans cette roche ont été retrouvés en région messine. Le calcaire bajocien a été majoritairement utilisé localement, à l'exception d'exemplaires retrouvés tant dans la vallée mosane et de ses affluents que dans la vallée mosellane et rhénane. Il faut toutefois noter qu'aucun sarcophage, en calcaires lorrains ou dans d'autres roches, n'a été retrouvé le long de l'Escaut. Ni le hasard des découvertes archéologiques, ni la navigabilité de l'Escaut⁵¹ ne semblent devoir être mis en cause et d'autres raisons, qui nous échappent encore, justifient certainement cette particularité.

La diffusion des sarcophages s'est faite en partie par voie d'eau, surtout pour les longues distances, mais également par voie terrestre. Il existait donc une réelle complémentarité entre les deux moyens de communication avec chacun leurs avantages et inconvénients (capacité de charge, vitesse, rendement, etc...).

Pour les sarcophages en calcaire tithonien, le transport terrestre semble même avoir été plus important que le transport fluvial. Si les voies d'eau avaient été privilégiées, la diffusion n'aurait sans doute pas été aussi intensive vers les vallées mosane et mosellane. En effet, les carrières du Perthois sont plus proches de la Marne, située à environ une dizaine de kilomètres des carrières, que de la Meuse et de la Moselle qui se trouvent respectivement à une cinquantaine et une septantaine de kilomètres des carrières avec le franchissement de la Saulx et d'un de ses affluents, l'Ornain. De plus, la majorité des sites dans lesquels des sarcophages ont été retrouvés ne sont pas localisés le long d'un cours d'eau. L'utilisation des voies terrestres était donc indispensable et prépondérante.

La diffusion n'est pas limitée aux affleurements géologiques ou aux réseaux hydrographiques. De plus, il semble que le calcaire tithonien n'ait pas été exporté de manière aussi intensive vers les départements de la Marne et de la Haute-Marne ou encore des Vosges. La diffusion des sarcophages semble clairement organisée, il reste à savoir par qui et pourquoi.

Il est intéressant de noter ici que malgré les différentes périodes et parfois pour des fonctions différentes, les calcaires lorrains ont toujours connu un certain attrait. Ceux-ci proviennent alors de régions d'extraction et de réseaux de diffusion variés. Tout comme au haut Moyen Âge, les calcaires lorrains ont été utilisés localement,

⁵¹ M. SUTTOR, 2011, « La navigation sur l'Escaut, des origines au XVII^e siècle », dans Charles MÉRIAUX et Emmanuelle SANTINELLI-FOLTZ, eds., *Un premier Moyen Âge septentrional : études offertes à Stéphane Lebecq*, Lille (*Revue du Nord*, t. 93), p. 851-867.

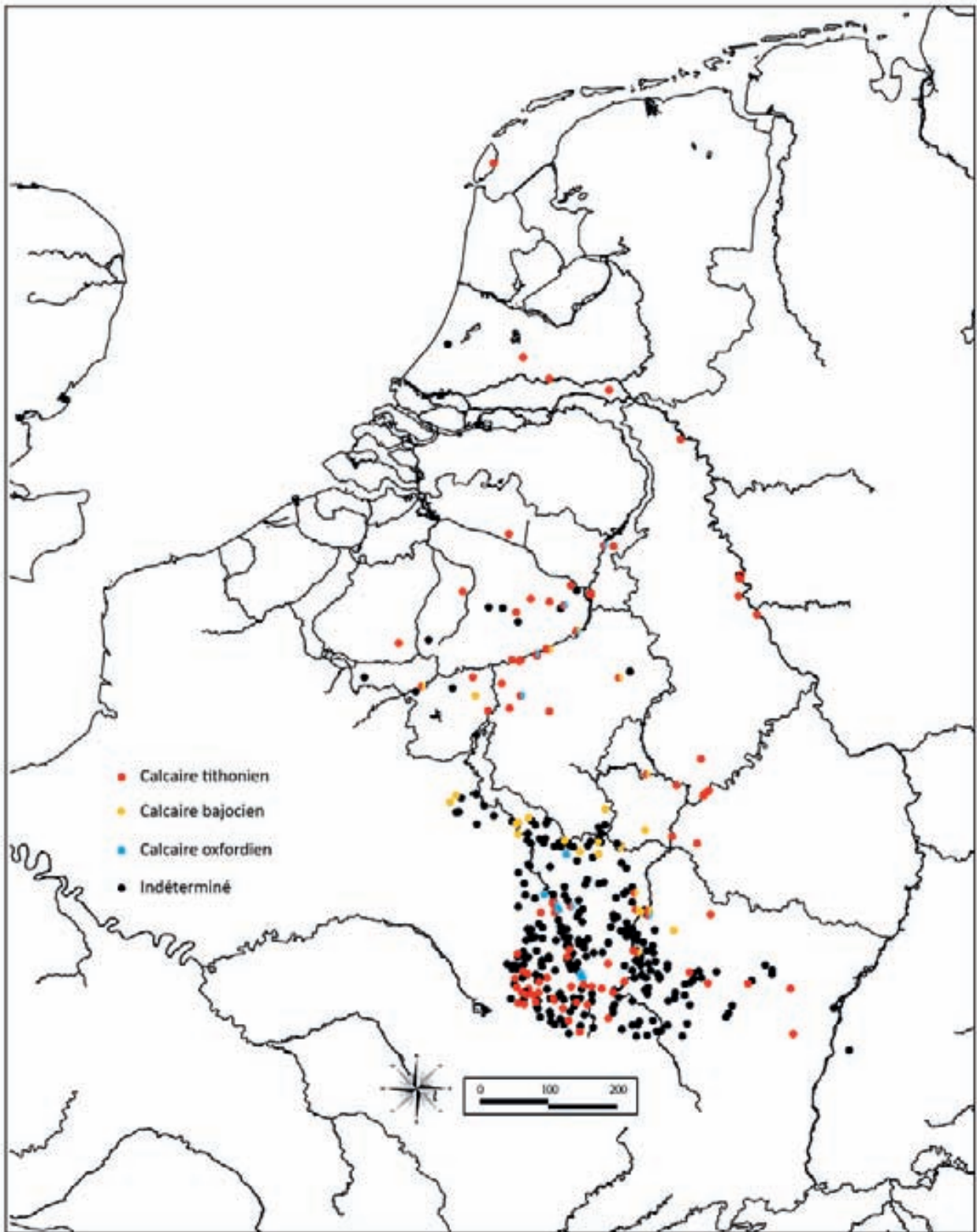


Fig. 2. Carte de répartition des sarcophages en Gaule du Nord.

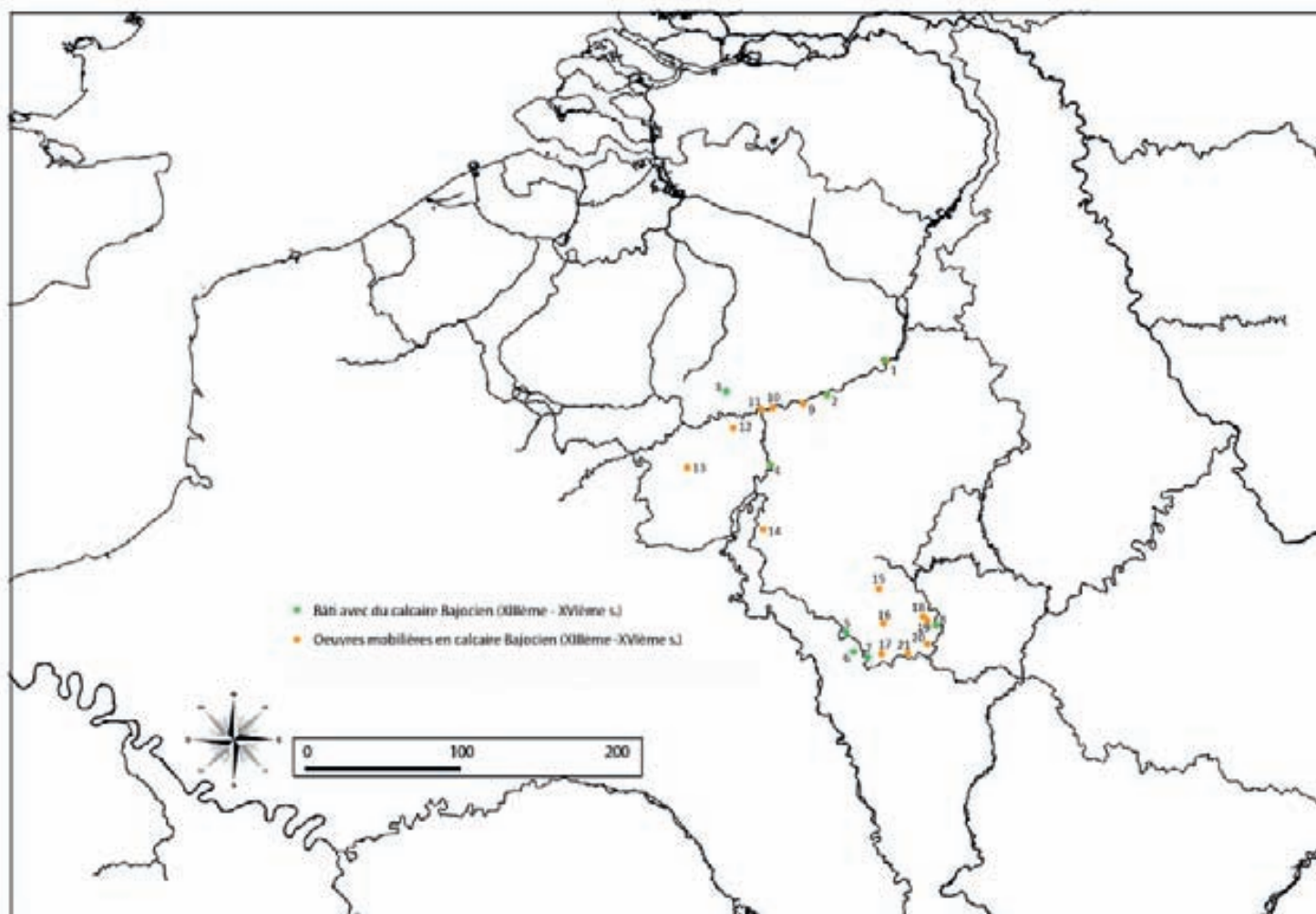


Fig. 3. Carte de répartition des sites et œuvres mobilières retenus dans le cadre du projet « calcaires lorrains » pour la période du XIII^e au XVI^e siècle - 1. Liège (Bâti : cathédrale Saint-Paul, collégiale Sainte-Croix et collégiale Saint-Denis ; Pièces mobilières : ancienne cathédrale Saint-Lambert, église Saint-Gilles, église Saint-Jacques et église Saint-Pholien), 2. Huy (collégiale Notre-Dame), 3. Corroy-le-Château (chapelle castrale), 4. Dinant (collégiale Notre-Dame), 5. Orval (ancienne abbaye), 6. Avioth (basilique Notre-Dame), 7. Montquintin (château), 8. Clairefontaine (ancienne abbaye), 9. Andenne (collégiale Sainte-Begge), 10. Namur (chapelle de la léproserie des Grands-Malades), 11. Namur (ancienne collégiale Notre-Dame (?)), 12. Fosses-la-Ville (collégiale Saint-Feuillen), 13. Walcourt (basilique Saint-Materne/Notre-Dame), 14. Bourseigne-Vieille (église), 15. Léglise, 16. Sainte-Marie-sur-Semois, 17. Chenois, 18. Viville, 19. Arlon, 20. Messancy (?), 21. Musson.

pour la sculpture mais aussi pour des éléments architectoniques et ceci, dès avant notre ère. Il faudra cependant attendre le premier siècle de notre ère pour que ces calcaires soient diffusés dans la vallée mosane vers les régions plus septentrionales. Dans la cité des Tongres, qui couvre entre autres le parcours belge de la Meuse et de ses affluents, des calcaires lorrains ont été importés dans de nombreux sites. Aux I^{er} et II^e siècles, ce sont quatre types de calcaires « blancs » lorrains qui sont acheminés dans la vallée mosane : un calcaire à polypiers supérieurs du Bajocien (dit « pierre de Norroy », provenant de Norroy-les-Pont-à-Mousson, à quelques kilomètres au sud de Metz), un calcaire Grainstone péloïdique du Bathonien (dit « pierre de Chémery », provenant du site éponyme, au sud-ouest de Sedan dans le département des Ardennes), un calcaire à entroques de l'Oxfordien (dit « pierre d'Euville », provenant du site éponyme, dans les côtes de Meuse de la région de Commercy) et le calcaire biodétritique du Bajocien (provenant de la région de Dom-le-Mesnil). Les deux premiers calcaires sont les plus représentés, tant dans le chef-lieu de la cité que dans les agglomérations⁵². À l'inverse, les pierres d'Euville et de Dom-le-Mesnil ne sont utilisées que rarement. Le calcaire tithonien ne semble pas avoir été importé dans la vallée mosane, à l'exception toutefois d'une sculpture découverte à Stokkem-Koeweide, entre Maaseik et Maasmechelen⁵³ (Belgique). Après quelques siècles pendant lesquels aucun calcaire lorrain ne semble être exporté vers la vallée mosane moyenne, les calcaires lorrains font leur réapparition majoritairement sous la forme des sarcophages vus plus haut. Contrairement aux tendances observées à l'époque romaine, le calcaire tithonien est très représenté. Les calcaires bajociens de Dom-le-Mesnil et Jaumont ainsi que le calcaire oxfordien se retrouvent occasionnellement. Par contre, le calcaire bajocien de type Norroy n'est pas présent. Outre les sarcophages, quelques éléments architectoniques ou sculptés ont été recensés, tels que l'arc de Glons⁵⁴ ou les piliers

⁵² L'étude des pièces en calcaires lorrains à Maastricht date des années 1990 mais plusieurs projets de recherches sur la provenance des pierres à l'époque romaine sont en cours actuellement, dont celle de Catherine Coquelet (SPW/UCL/UNamur) dans la cité des Tongres. Catherine COQUELET, Guido CREEMERS, Roland DREESENS et Éric GOEMAERE, « Les « pierres blanches » dans les monuments publics et funéraires de la cité des Tongres », dans *Signa Romana*, 2, 2013, p. 29-34 ; Titus PANHUYSEN, *Romeins Maastricht en zijn beelden*, Maastricht, 1996, p. 89-99 et p. 253-403.

⁵³ Cette sculpture est conservée au Gallo-Romeins Museum de Tongres sous le n° inv. GRM 8079.

⁵⁴ André DASNOY, « Les sculptures mérovingiennes de Glons », dans *Revue Belge d'Archéologie et d'Histoire de l'Art*, XXII, 3-4, 1953, p. 137-152 ; Francis TOURNEUR, « Pierres mérovingiennes en Wallonie et flux mosan », dans J. PLUMIER et M. REGNARD, coords., *Voies d'eau, commerce...*, op.cit., 2005, p. 289-290.

d'Hubinne⁵⁵. Pour la plupart, lorsque la nature de la roche a été identifiée, il s'agit de calcaire tithonien mais d'un faciès différent de celui extrait pour les sarcophages. Par la suite, les calcaires lorrains disparaissent à nouveau de nos régions pendant près de cinq siècles. Il faudra attendre le début du XIII^e siècle et les premiers chantiers gothiques pour en voir réapparaître⁵⁶. Le chantier de la cathédrale Saint-Lambert de Liège fut sans doute le précurseur dans le réacheminement de ces calcaires dans la vallée mosane⁵⁷. À cette époque, un seul calcaire lorrain semble avoir été importé : le calcaire Bajocien provenant de la région de Donchéry/Dom-le-Mesnil. Il a été utilisé dans le bâti de très nombreux sites religieux de Liège, surtout dans les parties hautes des édifices (remplages, voûtes, ...) et ne semble pas avoir été exporté plus en aval (fig. 3). Il se retrouve également dans les collégiales de Huy et Dinant ainsi que dans la chapelle castrale de Corroy-le-Château. Plusieurs éléments sculptés sont également confectionnés dans ce même calcaire et utilisés dans plusieurs sites mosans. Il ne semble cependant pas être employé dans les constructions civiles, du moins sur base du peu de bâtiments conservés pour la période du XIII^e au XV^e siècle. À l'époque gothique, le calcaire bajocien est en compétition avec une autre roche exogène : le tuffeau de Maastricht, diffusé le long de la Meuse au moins jusqu'à Namur. Cependant, de nombreux sites montrent une cohabitation entre ces deux roches qui occupent parfois les mêmes fonctions et semblent donc être interchangeables dans une certaine mesure. Au XVI^e siècle et après, le calcaire bajocien semble encore être employé, du moins sporadiquement, dans quelques chantiers, comme par exemple à l'abbatiale de Saint-Hubert⁵⁸. Les calcaires lorrains continuent, par la

⁵⁵ Alexandra DE POORTER, « Des vestiges du haut Moyen Âge : les piliers sculptés de la chapelle Sainte-Agathe à Hubinne (Hamois, Namur) », dans Jacques TOUSSAINT, dir., *Actes du colloque Pierres – Papiers – Ciseaux. Architecture et sculpture romanes (Meuse-Escaut). 7 et 8 décembre 2009*, Namur, 2012, p. 55-65.

⁵⁶ Les recherches sur l'utilisation des calcaires lorrains sont en cours dans le cadre d'un projet FRFC dirigé par Mathieu Piavaux (UNamur). Elise BAILLIEUL, L.-A. FINOULST, Frédéric BOULVAIN, G. FRONTEAU, Johan YANS et Mathieu PIAVAUX « Origines, diffusion et utilisations des calcaires lorrains dans l'architecture et la sculpture de la vallée mosane moyenne au Moyen Âge », dans *Archaeologia Mediaevalis. Chronique 36*, Bruxelles, 2013, p. 13-16 ; David MOREL, EMMANUEL BODART, Fr. BOULVAIN, A. DIERKENS, L.-A. FINOULST, G. FRONTEAU, J. YANS, Jean-Marie YANTE et M. PIAVAUX, « Les calcaires de Lorraine dans l'architecture et la sculpture gothiques de la région mosane. Origine, utilisation et diffusion d'un matériau au Moyen Âge. », dans *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre | BUCEMA* [En ligne], 16, 2012, mis en ligne le 05 décembre 2012. URL : <http://cem.revues.org/12432> ; DOI : 10.4000/cem.12432

⁵⁷ Benoît VAN DEN BOSSCHE, éd., *La cathédrale gothique Saint-Lambert à Liège, Une église et son contexte (Études et Recherches Archéologiques de l'Université de Liège)*, Liège, 2005.

⁵⁸ A. DIERKENS et Jean-Marie DUVOSQUEL, dir., *L'ancienne église abbatiale de Saint-Hubert*, Namur, 1999.

suite, d'être employés tant dans la construction que dans la restauration. Dans cette optique, les calcaires tithonien, bajocien de type Jaumont et les calcaires oxfordien de type Euville ont été et sont toujours privilégiés.

Force est donc de constater que les calcaires lorrains ont très régulièrement été importés dans la vallée mosane, même si les zones d'approvisionnement varient à travers les siècles. Il reste donc à déterminer quelles étaient les motivations et les raisons du choix de ces matériaux, outre les facilités technologiques de façonnage ou de mise en œuvre ou encore le choix d'une couleur.

CONCLUSION

Dans le nord de la Gaule, les calcaires lorrains, au haut Moyen Âge, sont essentiellement extraits pour être utilisés en tant que sarcophages. Malgré le peu d'intérêt porté à ces contenants funéraires jusqu'il y a peu, ils se révèlent pourtant de très riches indicateurs dans plusieurs domaines, tels que la géologie, la technologie ou encore l'économie. Leur nombre total est inconnu mais les 1400 exemplaires dénombrés nous permettent d'entrevoir l'ampleur de cette production qui pourrait être qualifiée d'industrielle. Leurs formes et dimensions laissent penser à une certaine standardisation des modèles, même si ceux-ci peuvent simplement s'inspirer de la forme des corps. L'étude des calcaires lorrains démontre également l'importance de la multidisciplinarité nécessaire afin de percevoir l'ensemble des données à disposition. Celles-ci permettront d'approfondir des connaissances, notamment au niveau économique. Les sarcophages du haut Moyen Âge ne sont évidemment qu'un chaînon des productions en calcaires lorrains. Les intégrer dans une vision diachronique de l'utilisation de ce type de calcaire en Gaule septentrionale et dans des projets interdisciplinaires offre de nouvelles perspectives. L'attrait de ces calcaires au travers des siècles laisse deviner des réseaux d'approvisionnement différents et répondant donc à des demandes ou des volontés particulières qui restent à déterminer.

Celerem confert medicinam : quelques recettes médicales du Haut Moyen Âge conservées à la Bibliothèque royale de Belgique

SOPHIE GLANSDORFF

Un remède à ses maux ou à ceux des autres, rapide si possible, efficace si Dieu le voulait bien : l'attention attirée par une recette ou une formule prometteuse, le scribe s'appliquait à la copier sur les pages libres ou dans les marges d'un manuscrit. De multiples recettes médicales isolées ont été inscrites de la sorte, dans des ouvrages qui n'étaient pas tous consacrés à l'art de guérir ; nombre d'entre elles attendent toujours une publication.

En hommage au professeur Michel de Waha, qui m'a jadis initiée à la lecture des manuscrits médiévaux, je voudrais présenter dans cet article quelques-unes de ces recettes inédites, tirées de trois manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique : Bruxelles 3701-15, 5649-67 et 8780-93¹. Consacrées à des maux très divers et plutôt courants (fièvre, maux de tête, troubles digestifs ou oculaires, calculs rénaux, parasites, etc.), elles sont aussi destinées, au moins dans certains cas, aux femmes et aux enfants². La plupart des remèdes, composés de diverses plantes le plus souvent indigènes, devaient être administrés sous forme de potions, plus rarement d'onguents ; en bons représentants de la médecine du Haut Moyen Âge, ces traitements ne sont pas insérés dans un contexte théorique et ne présentent aucune justification quant au choix et à l'action des produits recommandés. Quelques procédés relèvent, eux, de la magie et consistent en charmes à forte empreinte chrétienne.

Certaines de ces recettes témoignent de la survivance des références médicales antiques. D'autres paraissent trouver dans nos manuscrits leur unique transcription (dans la mesure où les éditions existantes permettent de le constater) ; la mise en évidence, dans certains cas, de recettes contemporaines comparables, à défaut

¹ Je tiens à remercier ici la section des Manuscrits de la Bibliothèque royale, particulièrement MM. Michiel Verweij et Pascal Trousse. Quelques recettes déjà publiées ou postérieures au Haut Moyen Âge n'ont pas été reprises. Il s'agit de deux recettes inscrites au x^e siècle dans Bruxelles 5413-22, fol. 108v, extraites du *De herbis feminis* du Pseudo-Dioscoride (publiées par Hubert SILVESTRE, « Notices et extraits des manuscrits 5413-22, 10098-105 et 10127-44 de la Bibliothèque Royale de Bruxelles », dans *Sacris erudiri. Jaarboek voor Godsdienstwetenschappen*, t. 5, 1953, ici p. 182-184). Ensuite, d'une compilation transcrite dans Bruxelles 1342-50, fol. 38v-47v, éditée dans : *Theodori Prisciani Euporiston Libri III*, éd. Valentin ROSE, Leipzig, 1894, p. 363-396 (Bibliotheca Teubneriana). Et enfin de deux recettes du xii^e siècle (Bruxelles 10054-10056, fol. 75 et Bruxelles 3701-15, fol. 31v).

² Voir ci-dessous, recettes n^{os} 4 et 9.

d'être semblables, tempère leur caractère singulier. Réinsérées dans le vaste contexte de la médecine présalernitaine, elles témoignent aussi bien de la persistance d'un fonds commun de savoirs et de pratiques, que d'une réelle diffusion des informations dans l'Europe carolingienne et post-carolingienne.

Le premier de ces manuscrits, **Bruxelles 3701-15**, est un volume entièrement consacré à la médecine, dont la première partie (fol. 1-33) date du IX^e siècle. Ses représentations uniques des diverses positions du (ou des) fœtus dans l'utérus, illustrant la *Gynaecia* de Mustio, font sa célébrité³. Un autre texte gynécologique de l'Antiquité tardive, attribué à « Cléopâtre », suit la *Gynaecia* et s'achève au folio 33v en laissant libres les deux tiers de la page. Aux X^e-XI^e siècles, ce folio a été complété par des recettes médicales inscrites par trois mains différentes⁴.

[1.] ANTIDOTUM DE PIRATRO⁵. Medici faciunt ad multa, nec facile cuiquam virtutem eius indicant quo facilius ex vili plura adquirant. Est enim res aptissima ad salutem totius corporis. Peretri libram unam diligenter tundis et cribra. Et cum opus fuerit ad quodcumque vicium quod in homine nasci solet, coclearia tria in mulsa tres ciathos bibere dabis paraliticis, stomacho colere laborantem, laterum et renium dolore, et ad caput, et qui subito expavescunt, et qui nimiam crudilitatem patiuntur et quasi lunatici cadunt ; hoc genere medicine qui usus fuerit omnibus morbis liberabitur, colorem bonum nutrit, crudelitates discutit, digestionem facit.

[2.] CONTRA FEBREM⁶. Sume album novem ovorum et fac panes III, inde absque aqua et in unoquoque scribe nomina septem dormientium et partire unumquemque panem in tres partes sic[ut ?] novem et per novem dies unam partem tantummodo ieiunus manducet et anetum postea valde manducet, et de cybo et potu omnino non gustet usque in medium diem. A viridi carne et vino abstinet se illos novem dies [ni ?]si pa[ne ?].

³ Voir notamment Camille GASPARD & Frédéric LYNA, *Les principaux manuscrits à peintures de la Bibliothèque Royale de Belgique, première partie*, Bruxelles, 1984 (réimpr. de 1937), n° 5, p. 15-16. Roger CALCOEN, *Inventaire des manuscrits scientifiques de la Bibliothèque Royale de Belgique*, t. 1, Bruxelles, 1965, n° 94, p. 73-75. Walter WIEDEMANN, *Untersuchungen zu dem frühmittelalterlichen medizinischen Briefbuch des Codex Bruxellensis 3701-15*, Berlin, 1976. Augusto BECCARIA, *I codici di medicina del periodo presalernitano (secoli IX, X e XI)*, Rome, 1956, n° 6, p. 112-117.

⁴ Datation de Bernhard BISCHOFF, *Katalog der festländischen Handschriften des neunten Jahrhunderts*, t. 1, Aachen-Lambach, Wiesbaden, 1998, p. 152.

⁵ *Pirato* corrigé en *piratro*. Cette recette est de la première main.

⁶ Ici commence la deuxième main.

[3.] Item sume herbam quae vocatur siteruurz et sicca et fac pulvere[m] et quantum potest capi cum uno denario, tres vicibus mitte in unum pannum et mitte per [noc ?]tem in vinum et mane ieiunus bibe et tunc cum uno panno udo liga gu[ttur ?] ne recedat.

[4.] CONTRA MALAM : abstrahe domine maculam istam sicut abstraxis vulnus sancti Iob. Super aspidem dextera domini fecit virtutem. Increatus pater Immensus pater Eternus pater Pater noster haec omnia ter dicas.

[5.] Saxifrica⁷, tanaceta, petrisilinum <et peretra>, cortex sive radix persici arboris, cortex radice sacre spine que vulgo groselarium vocatur, his omnibus cum vino et melle potio facta egroque in calido balneo sedenti propinata d[e]o annuente celerem confert medicinam.

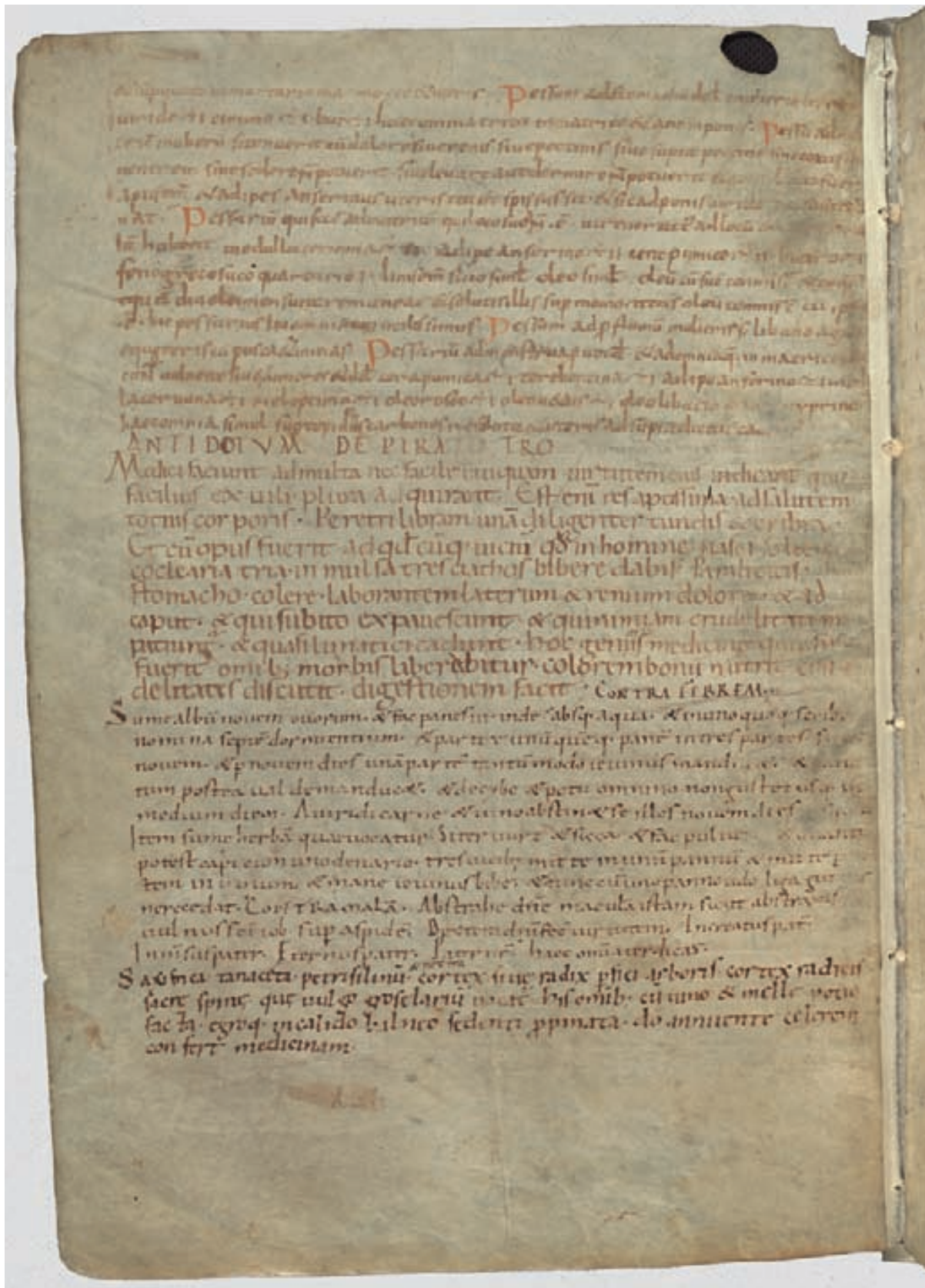
Traduction :

1. Antidote au pyrèthre. Les médecins l'utilisent pour beaucoup [de maladies], et n'indiquent pas facilement sa vertu à quiconque, afin d'en acquérir plus facilement beaucoup à moindres frais. C'est en effet une chose très utile au salut de tout le corps. Broye diligemment et passe au tamis une livre de pyrèthre. Et quand cela sera fini, pour tout mal qui croît d'ordinaire en l'homme, donne à boire trois cuillères dans trois coupes d'hydromel aux paralytiques, à celui qui souffre de l'estomac à cause d'[un excès de] bile, contre la douleur des côtés et des reins, pour la tête, et pour ceux qui s'évanouissent subitement, et ceux qui souffrent d'indigestion excessive, et tombent comme des « lunatiques » ; qui utilisera ce type de médecine sera libéré de toute maladie ; elle entretient un bon teint, dissipe les maux d'estomac et favorise la digestion.

2. Contre la fièvre : prends neuf blancs d'œufs et fais trois pains, ensuite, sans eau et sur chaque pain, écris le nom des Sept Dormants et divise chaque pain en trois de façon à en avoir neuf. Pendant neuf jours, que [le malade] en mange chaque jour un à jeun et après qu'il mâche beaucoup d'aneth, tout en s'abstenant entièrement de manger et de boire avant le milieu du jour ; qu'il s'abstienne de viande fraîche et de vin durant ces neuf jours et se contente de pain.

3. Pour la même chose : prends l'herbe appelée ellébore, sèche-là et réduis-là en poudre et mets-en autant que tu peux prendre avec un denier, par trois fois, dans

⁷ Cette dernière recette est de la troisième main.



Bruxelles, KBR, ms. 3701-15, fol. 33v © KBR

un tissu ; mets celui-ci dans du vin pendant la nuit, et, le matin, bois le vin à jeun et ensuite lie [le tissu ?] à la gorge avec une étoffe humide pour qu'il ne tombe pas.

4. Contre la maille : Ôte, Seigneur, cette tache comme tu as ôté la blessure de saint Job. Sur le serpent, la droite du Seigneur a déployé sa puissance. Père incréé, Père immense, Père éternel, notre Père, dis tout cela trois fois.

5. Saxifrage, tanaïsie, persil <et pyrèthre>, écorce ou racine de pêcher, écorce de racine de l'épine sacrée qui est appelée groseillier en langue vulgaire : une potion préparée avec toutes ces choses, du vin et du miel, donnée à boire au malade assis dans un bain chaud, confère une médecine rapide avec l'accord du Seigneur.

Commentaire :

La plante recommandée dans la première recette (1), le pyrèthre d'Afrique (*Anacyclus pyrethrum* (L.) Link), est une espèce méditerranéenne dont la racine était fort estimée par les médecins antiques et médiévaux. Au-delà des textes médicaux, son usage dans l'Europe occidentale du Haut Moyen Âge est attesté par une liste de « pigments » de l'abbaye de Jumièges⁸ et, vraisemblablement, par celle des emplettes des moines de Corbie sur le marché de Cambrai⁹. Dès la fin du VIII^e siècle, un *antidotum de peretro* est annoncé dans le sommaire du célèbre « Arzneibuch » de l'abbaye de Lorsch, mais le folio qui devait le présenter est perdu¹⁰. À partir du

⁸ C'est le premier pigment cité dans cette liste du X^e siècle : Charles CAILHOL, « Les drogues médicinales à Jumièges au X^e siècle », dans *Jumièges, Congrès scientifique du XIII^e centenaire*, Rouen, 1954, p. 709.

⁹ S'il est permis d'interpréter le *percrum* de cette liste par *peretrum* (Paris, Bibl. nationale de France, Lat. 13908, fol. 23). Dans ce manuscrit de la fin du X^e siècle, cette liste suit la copie des Statuts d'Adalhard (composés en 822); sa propre date de rédaction est inconnue (voir Fernand VERCAUTEREN, *Études sur les civitates de la Belgique seconde*, Bruxelles, 1934, p. 210-212 et Ferdinand LOT, « L'histoire urbaine du Nord de la France de la fin du III^e à la fin du XI^e siècle », dans *Recueil des travaux historiques de Ferdinand LOT*, t. 3, Genève, 1973, p. 658, note 3 (Hautes Études médiévales et modernes, vol. 19)). Sur le commerce des épices exotiques au Haut Moyen Âge, voir Jean LESTOCQUOY, « Épices, médecine et abbayes », dans *Études mérovingiennes. Actes des journées de Poitiers, 1^{er}-3 mai 1952*, Paris, 1953, p. 179-186. John M. RIDDLE, « The introduction and Use of Eastern Drugs in the Early Middle Ages », dans *Sudhoffs Archiv*, t. 49, 1965, p. 185-198. Karl BRUNNER, « Sachkultur, Kontinuität und Epoche im frühen 8. Jahrhundert », dans *Karl Martell in seiner Zeit*, Sigmaringen, 1994, p. 193-204 (Beihefte der Francia, vol. 37).

¹⁰ Ulrich STOLL, *Das 'Lorscher Arzneibuch'. Ein medizinisches Kompendium des 8. Jahrhunderts (Codex Bambergensis Medicinalis 1)*, Stuttgart, 1992, p. 79 (Sudhoffs Archiv, Beihefte, vol. 28). Un *antidotum de peretro* fut aussi transcrit, à la même époque, dans Bibl. Apost. Vaticana, Pal. lat. 1088, fol. 65v, peut-être originaire de Lyon, que je n'ai pas pu consulter : Ludwig SCHUBA, *Die medizinischen Handschriften der Codices Palatini Latini in*

IX^e siècle, la même formule légèrement modifiée apparaît dans plusieurs manuscrits, tant en France qu'en Germanie, notamment dans un manuscrit peut-être originaire de Saint-Denis, parvenu par la suite à Echternach¹¹. Une comparaison entre notre recette et celle de ce manuscrit illustre la déformation potentielle des informations médicales lors de leur transmission ; dans Bruxelles 3701-15, le scribe prescrit de mélanger le pyrèthre à trois coupes d'hydromel au lieu de deux, il ne reprend pas la prescription gynécologique et ne précise pas que l'indigestion soignée par le pyrèthre est celle qui est due à un excès de vin. En outre, il prescrit l'antidote en cas d'excès de bile (*colere*) dans l'estomac, alors que le remède s'adressait à ceux qui souffrent de l'estomac et du colon (*colo*).

Les deux recettes suivantes, de la seconde main, concernent la fièvre. Il n'est pas étonnant de trouver à cette occasion un charme (2) faisant référence aux Sept Dormants d'Éphèse, chrétiens endormis dans une caverne de la cité égéenne au temps de la persécution de Dèce (249-251), puis miraculeusement réveillés sous Théodose II (408-450). Bien que je n'aie pas trouvé de recette parfaitement similaire,

der Vatikanischen Bibliothek, Wiesbaden, 1981, p. 19 (Kataloge der Universitätsbibliothek Heidelberg, vol. 1).

¹¹ Paris, Bibl. nationale de France, Lat. 11219 est composé en grande partie des mêmes lettres didactiques antiques et médiévales que notre manuscrit bruxellois (cf. W. WIEDEMANN, *Untersuchungen*, op. cit., p. 100-109). La recette, folio 152v, fait partie de la compilation dite *Teraapeutica* (cf. infra note 38) : *Ant[idotum] de peretro quod medici ad multas res nec facile cuiquam virtutem eius adnuntiant quod facilius ipse ex nihilo plurimum adquirent, enim res aptissima ad salutem totius corporis. Peretri lib. I. diligenter contundis et cernis, ex pul[vere] factum reponis in bustia cornea vel in doliolo vitreo. Cum opus fuerit ad quodcumque vitium quod in hominis corpore nasci solet ex pul[vere] col. III in mulsa ciatos II da bibere et quod per se est salus omnium non pigebit scribere ad quas res est necessarium : paraliticis stomaticis colo laborantibus mulierum medicina lateris et renium dolis capitis dolorem qui subito spavescunt et qui nimium vini cruditatem patiuntur et quasi lunatici cadunt omnibus resistit si quemadmodum supra scripta dicitur. Hoc ergo medicamentum qui usus fuerit omnibus moribus liberabitur, nam et colorem bonum reddit et cruditates discutit et egestionem prestat et corpus exsiccatur nec patitur ullum humorem in corpore remanere quod corpus generare consuevit.* Aux IX^e-X^e siècles, l'antidotaire « de Berlin » (Berlin, Staatsbibliothek, Preussischer Kulturbesitz Ms. Phillipps 1790, issu de Francie occidentale) propose un texte proche : voir Henry E. SIGERIST, *Studien und Texte zur frühmittelalterlichen Rezeptliteratur*, Leipzig, 1923, p. 65-77, ici p. 73 (Studien zur Geschichte der Medizin, vol. 13). On retrouve une recette similaire à la même époque dans Paris, Bibl. nationale de France, Lat. 11218, fol. 124-124v ; au XI^e siècle dans Zürich, Zentralbibliothek, Ms. Car. C. 176, fol. 154v-155 et Munich, Bayerische Staatsbibliothek, Cgm 5250, 28b, fol. 2v (éd. par Elias VON STEINMEYER, *Die kleineren althochdeutschen Sprachdenkmäler*, Berlin, 1916, p. 393), et au XIII^e siècle dans Vienne, Österr. Nationalbibliothek, Cod. 1118, fol. 81rv (éd. par Joseph HAUPT, « Zwei Fündlinge », dans *Zeitschrift für deutsches Altertum und deutsche Literatur*, t. 23, 1879, p. 354-355).

plusieurs manuscrits du Haut Moyen Âge préconisent des charmes comparables, une incantation aux Sept Dormants contre la fièvre ou le sommeil troublé¹², ou encore l'ingestion d'un pain ou de sept hosties, portant le nom des saints, contre la fièvre¹³. Le fait que notre recette ne préconise pas sept pains, mais neuf, un autre chiffre symbolique, semble plus rare mais n'est pas en soi exceptionnel : Hildegarde de Bingen (XII^e siècle) préconisait, par exemple, l'ingestion de neuf petits pains de potentille contre la jaunisse¹⁴.

La recette suivante (3) a attiré l'attention des philologues allemands en raison de l'utilisation du terme *siteruurz*¹⁵. Dans les gloses botaniques rassemblées par E. Björkman, ce mot germanique est associé au latin *elleborum* ou *veratrum*¹⁶. Tant ces deux termes latins que les noms français actuels « ellébore » et « vérâtre » sont sources de confusion : les noms latins sont en effet partiellement synonymes alors

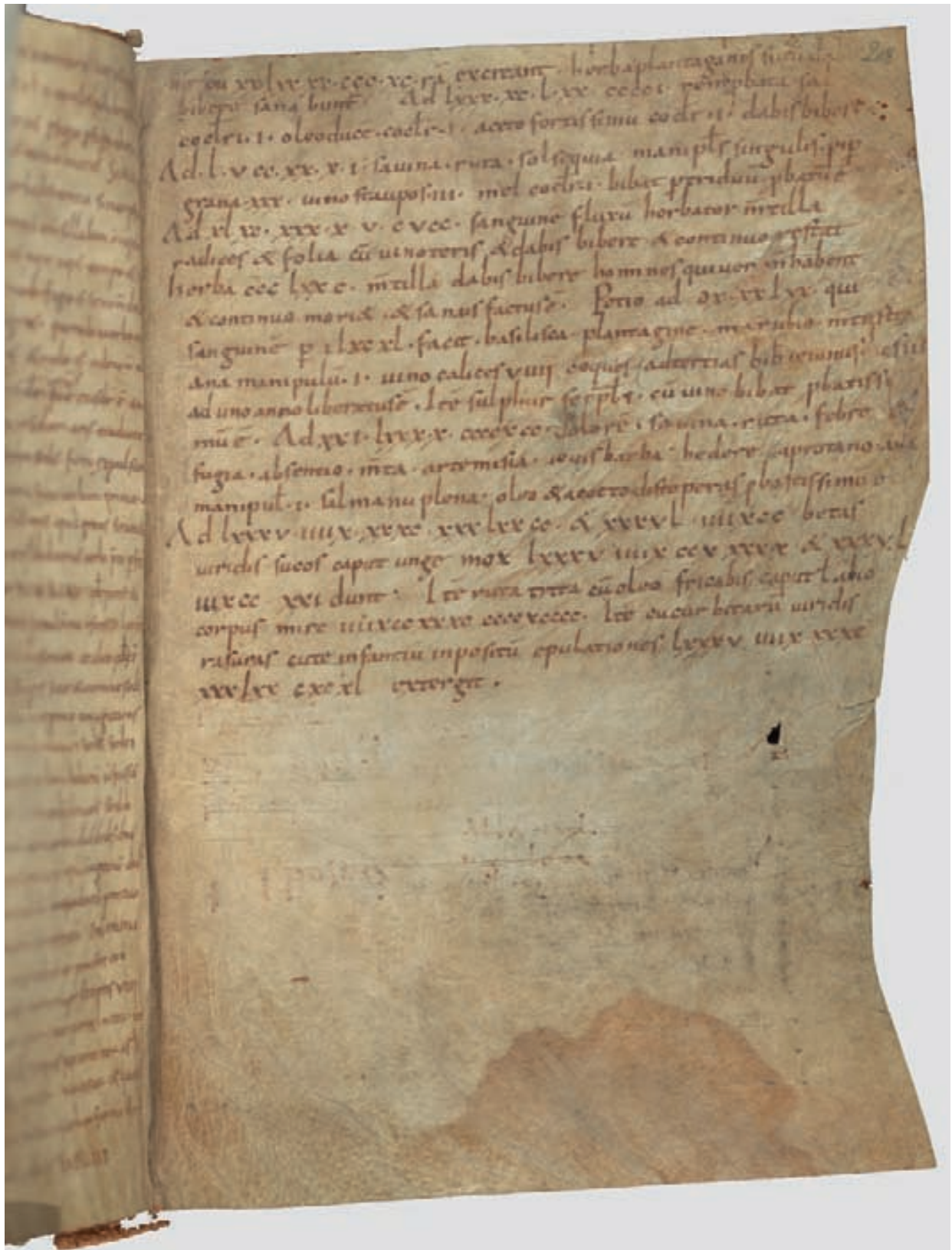
¹² De manière générale voir Edina BOZOKY, *Charmes et prières apotropaïques*, Turnhout, 2003 (Typologie des sources du Moyen Âge occidental, vol. 86). Plusieurs exemples anglo-saxons sont cités par Wilfrid BONSER, « The Seven Sleepers of Ephesus in Anglo-saxon and Later Recipes », dans *Folklore*, t. 56, 1945, 2, p. 254-256. Voir aussi une incantation du X^e-XI^e siècle (Arthur NAPIER, « Altenglische Miscellen », dans *Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen*, t. 84, 1890, p. 323-324), et une formule insérée au XIV^e siècle dans Milan, Bibl. Ambros., C. 90 (Ezio FRANCESCHINI, « Una formula medievale contro la febbre », dans *Aevum*, t. 26, 1952, p. 182-183).

¹³ Exemples dans Zürich, Zentralbibliothek, Ms. Car. C. 176, fol. 154 (cf. supra note 11) et le « Mülinensche Rolle » (Bern, Burgerbibliothek, Cod. 803) des XI^e-XII^e siècles : voir Elias VON STEINMEYER, *Die kleineren althochdeutschen Sprachdenkmäler*, op. cit., p. 392. Aussi W. BONSER, « The Seven Sleepers », op. cit., p. 255. Sur d'autres supports que le pain, notamment d'autres comestibles (pomme,...), voir Don C. SKEMER, *Binding Words : Textual Amulets in the Middle Ages*, Pennsylvania State University, 2006, p. 127-128. On pouvait aussi porter les sept hosties au cou contre un « nain » (créature démoniaque chez les Anglo-Saxons) : Charles SINGER & J. H. G. GRATTAN, *Anglo-saxon magic and medicine : illustrated specially from the semi-pagan text Lacnunga*, Londres, New York, 1971, n° XCIII, p. 160-163 (*Publications of the Wellcome historical medical museum, new series*, vol. 3).

¹⁴ HILDEGARDE DE BINGEN, *Physica, Liber subtilitatum diversarum naturarum creaturarum*, livre I, chap. 55, éd. Reiner HILDEBRANDT & Thomas GLONING, t. 1, Berlin, New York, 2010, p. 88; trad. P. MONAT, Grenoble, 2011, p. 45.

¹⁵ Editions des passages avec glose : Ludwig BETHMANN, « Alte Glossen. An Herrn Prof. Wilhelm Grimm zum 24 Febr. 1845 », dans *Zeitschrift für deutsches Altertum*, t. 5, 1845, p. 204. Elias VON STEINMEYER & Eduard SIEVERS, *Die althochdeutschen Glossen*, t. 3, Berlin, 1895, n° MLIX, p. 605.

¹⁶ Erik BJÖRKMAN, « Die Pflanzennamen der althochdeutschen Glossen », dans *Zeitschrift für deutsche Wortforschung*, t. 2, 1902, p. 298.



Bruxelles, KBR, ms. 5649-67, fol. 208r © KBR

que les divers ellébore et le vérâtre – aussi appelé « ellébore blanc » – sont des plantes totalement distinctes ; néanmoins, le terme germanique *suterwurcz*, *sitterwurcz* ou *siterus* étant plus particulièrement associé dans les gloses à *elleborum nigrum*, il semble bien qu’il désigne l’ellébore noir, soit notre rose de Noël (*Helleborus niger* L.)¹⁷. Reconnu comme un poison, l’ellébore noir était néanmoins largement recommandé depuis l’Antiquité, entre autres comme purgatif (« par le bas », contrairement au blanc) et dans le traitement de la folie¹⁸. Hildegarde est l’une des rares à prescrire l’ellébore (*Cristiana*), comme ici, en cas de fièvre, quarte en l’occurrence¹⁹.

L’extrait suivant (4) est un charme chrétien contre la maille, affection oculaire. L’incantation comprend une allusion à Job libéré de sa maladie par l’intervention divine, deux extraits de psaumes (90, 13 : *super aspidem et basiliscum ambulabis* ; 117, 16 : *dextera domini fecit virtutem...*) et un extrait du Credo d’Athanasie (*Pater increatus*). Une série significative de charmes médiévaux contre la maille subsistent, à partir du IX^e siècle au plus tard²⁰. Si je n’ai pas trouvé de parallèle

¹⁷ Jacques ANDRÉ, « Les noms latins de l’hellébore », dans *Revue des Études latines*, t. 32, 1954, p. 174-182. Carl DEROUX, « Note sur l’ellébore et le faux ellébore », dans *Latomus*, t. 35, 1976, p. 877.

¹⁸ Si tant est qu’il s’agit bien de la même plante pour tous les auteurs : voir DIOSCORIDE, *De materia medica*, livre IV, chap. 162, trad. Lily Y. BECK, Hildesheim, 2005, p. 312-313 (*Altertumswissenschaftliche Texte und Studien*, vol. 38) ; PLINE, *Histoire Naturelle*, livre XXV, chap. 22, éd. Jacques ANDRÉ, Paris, 1974, p. 46 (Coll. des Universités de France); de même dans le *Macer Floridus*, chap. LVII : *Höhepunkte der Klostermedizin. Der ‘Macer Floridus’ und das Herbarium des Vitus Auslasser*, éd. Johannes Gottfried MAYER & Konrad GOEHL, Leipzig, 2001, p. 104-105.

¹⁹ HILDEGARDE DE BINGEN, *Physica*, livre I, chap. 28, éd. R. HILDEBRANDT & Th. GLONING, op. cit., p. 75; trad. P. MONAT, op. cit., p. 35. En matière d’ellébore, Hildegarde connaît aussi la *Sichtenwurcz nigra* (et ses usages contre la folie) et *alba*, et la *Nyesewurcz* (IBID., livre I, chap. 129, 130 et 153, éd. R. HILDEBRANDT & Th. GLONING, op. cit., p. 128-129 et 138 ; trad. P. MONAT, p. 79 et 85). Il faut noter que Galien et Pline préconisaient en cas de fièvre l’ellébore blanc, et non le noir (GALIEN, *Thérapeutique à Glaucôn*, livre I, chap. 12, éd. Karl Gottlob KÜHN, *Galenii opera omnia*, t. 11, Leipzig, 1826, p. 39-40 ; PLINE, *Histoire Naturelle*, livre XXV, chap. 24, éd. J. ANDRÉ, op. cit., p. 49), de même que le *Macer Floridus*, chap. XVI, vers 1795-1796 : éd. J. G. MAYER & K. GOEHL, op. cit., p. 102).

²⁰ Voir notamment Ernest WICKERSHEIMER, *Manuscripts latins*, op. cit., n° C, p. 154 (IX^e s.), n° XXII, p. 32, n° CIX, p. 167 (XI^e s.) et Geneviève XHAYET, *Médecine et arts divinatoires dans le monde bénédictin médiéval à travers les réceptaires de Saint-Jacques de Liège*, Paris, 2010, p. 161-162 (Savoirs médiévaux, vol. 2).

évident, une incantation contenant les mêmes éléments est néanmoins conservée dans un manuscrit munichoïse du XII^e siècle²¹.

Bien que la maladie concernée par la dernière recette (5) ne soit pas précisée, on peut déduire de l'usage de *saxifrica* (vraisemblablement le boucage saxifrage, *Pimpinella saxifraga* L.) qu'il s'agissait de calculs rénaux²². On trouve d'ailleurs une recette similaire à celle-ci, mais en grande partie illisible, dans un psautier de Saint-Amand de la première moitié du XI^e siècle (Cambrai, Bibl. Mun., 54, fol. 13) : *Potio contra petram probatissima. Saxifrica, petrisilum, tanaceti folia...*²³. Contre la même affection, Hildegarde recommandait également du vin de persil et de saxifrage, bu dans un bain très chaud²⁴. Notre recette contient par ailleurs l'une des premières mentions du mot *groselarium*, inconnu, comme le groseillier lui-même, de l'Antiquité classique. On trouve déjà l'usage de *grissella* dans un réceptaire de Saint-Gall du IX^e siècle, et de *grosellarius* dans un antidotaire du XI^e siècle, tous deux en traitement oculaire²⁵.

²¹ Munich, Bayerische Staatsbibliothek, Clm 100, fol. 74-74v : *Wazzer rinnet Jordanis heizzet. da der heilige Crist inne getoufet wart. Eiter bistu zegan soltu. Super aspidem et basiliscum ambulabis. et conculcabis leonem et draconem. Dexteram dei. Abstrahere domine malum istud. sicut abstraxisti maculam sancti uiri Job. Pater noster Sanctifica. per signum. ecce crucis. eum In principio. Increatus pater. increatus filius. increatus spiritus sanctus. Immensus pater. Eternus pater. Tribus vicibus. Contra fluxum sanguinis.* Voir Eleonora CIANCI, *Incantesimi e benedizioni nella letteratura tedesca medievale (IX-XIII sec.)*, Göppingen, 2004, p. 118-119. Les charmes faisant allusion au Jourdain sont généralement destinés à arrêter le flux de sang (voir les exemples de Verena HOLZMANN, *Ich beswer dich wurm und vyrmin... : Formen und Typen altdeutscher Zaubersprüche und Segen*, Berne, 2001, p. 226-232). Pour des occurrences scandinaves de la formule « *Pater increatus...* » sur des amulettes, voir Rikke Steenholt OLESEN, « Runic amulets from medieval Denmark », dans *Futhark. International Journal of Runic Studies*, 2010, p. 172.

²² Pour l'identification botanique, voir Jacques ANDRÉ, *Les noms de plantes dans la Rome antique*, Paris, 1985, p. 228 (Collection d'Études anciennes). C'est de cet usage contre les calculs que vient le nom « saxifrage » (*Livre des Simples médecines. Codex Bruxellensis IV 1024*, texte et comm. de Carmélia OPSOMER, Anvers, 1980, p. 226 : « Saxifrage est appelée ainsi parce qu'elle casse la pierre »).

²³ Victor LEROQUAIS, *Les psautiers manuscrits latins des bibliothèques publiques de France*, t. 1, Mâcon, 1940-1941, p. 118. Selon E. WICKERSHEIMER, *Manuscrits latins*, op. cit., n° VII, p. 16, ces mots sont suivis de trois lignes illisibles.

²⁴ HILDEGARDE DE BINGEN, *Physica*, livre I, chap. 68, éd. R. HILDEBRANDT & Th. GLONING, op. cit., p. 97 (elle recommande aussi à cet effet du vin de tanaisie chap. 111, p. 116) ; trad. P. MONAT, p. 53.

²⁵ Julius JÖRIMANN, *Frühmittelalterliche Rezeptarien*, Zürich, 1925, p. 11 (voir aussi Jacques ANDRÉ, « Notes de lexicographie botanique », dans *Archivum Latinitatis Medii Aevi*, t. 23, 1953, p. 114). Antidotaire « de Cambridge » : éd. H. E. SINGERIST, *Studien und texte*, op. cit., p. 161.

Malgré l'évidente parenté avec la groseille, le doute subsiste sur l'interprétation de notre *groselarium* : groseillier rouge, groseillier à maquereaux, espèce de nerprun, ou encore autre plante à épine²⁶ ? Parmi celles-ci, la *spina benedicta* ou épine du Christ (*Paliurus spina-christi* Mill.) avait selon Dioscoride des vertus thérapeutiques contre les calculs²⁷ ; il n'est pas impossible qu'il s'agisse là de la même plante que notre *spina sacra*.

Le volume suivant, **Bruxelles 5649-67**, provient de l'abbaye Saint-Pierre de Gembloux et pourrait être originaire de Liège²⁸. Il s'agit d'un recueil du IX^e-X^e siècle contenant des textes de nature diverse, dont une seule œuvre médicale : le *Liber medicinalis* de Quintus Serenus (fol. 122-151). À la même époque, une série de recettes médicales, dont au moins la première ligne est coupée, a été inscrite d'une seule main sur le folio 208r, en partie en écriture cryptée²⁹.

[1.] (...) XX. LXX. XX. CCC. XC. [=coctu]ram excreant, herba plantaginis
sucum dabis bibere, sanabuntur.

²⁶ Frankwalt MÖHREN, « Paléo-ethno-botanique et étymologie : groseille », dans *Revue de linguistique romane*, t. 50, 1986, p. 527-541. Quand elles sont glosées, les attestations de « groseillier » sont associées à *rhamnus*, qui peut désigner d'autres espèces à épines (J. ANDRÉ, *Les noms de plantes*, op. cit., p. 217 ; Willem F. DAEMS, *Nomina simplicium medicinarum ex synonymariis medii aevi collecta. Semantische Untersuchungen zum Fachwortschatz hoch- und spätmittelalterlicher Drogenkunde*, Leiden, 1993, p. 240 (Studies in Ancient Medicine, vol. 6)).

²⁷ DIOSCORIDE, *De materia medica*, livre I, chap. 92, trad. L. Y. BECK, p. 66 (παλιούροϋς). Notons qu'au XVI^e siècle le naturaliste Dodoens recommande les feuilles de groseillier (*groiselier*, *Kreuzbeer*, *Kruselbeer*, visiblement groseillier à maquereau) contre le même mal : « les feuilles nouvelles mengées crues, prouoquent l'urine, et prouffitent à gens travaillez de la grauelle ou de la pierre » : *Histoire des plantes de Rembert Dodoens*, fac-similé avec introduction de J.-E. OPSOMER, Bruxelles, 1978, p. 477 (Publications du Centre National d'Histoire des Sciences, V).

²⁸ Carmélia OPSOMER, « Le pays de Liège dans l'Europe savante du Moyen Âge », dans *Technologia*, 6/2, 1983, p. 55, suggère un transfert du manuscrit de Saint-Jacques de Liège à Gembloux par l'abbé Olbert (†1048). Voir aussi Baron de REIFFENBERG, « Analyses et extraits de différents manuscrits de la bibliothèque royale », dans *Bulletin de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles*, t. 10, 1843, p. 362-370. R. CALCOEN, *Inventaire des manuscrits scientifiques*, op. cit., t. 2, p. 21-22.

²⁹ A. BECCARIA, *I codici di medicina*, op. cit., n° 7, p. 117-118. Datation de B. BISCHOFF, *Katalog*, op. cit., p. 155. Le verso de celui-ci est occupé par une séquence musicale : Hubert SILVESTRE, « Un second témoin manuscrit de la séquence 'Dominus Caeli Rex' », dans *Revue bénédictine*, t. 91, 1981, p. 169-171.

[2.] Ad LXXX. XC. L. XX. CCCC. I. [=puncta] re m[ulta?] probata sal cocl[ea]ri[um] I, oleo dulcem³⁰ cocl[ea]ri[um] I, aceto fortissimum cocl[ea]ri[um] I dabis bibere.

[3.] Ad L. V. CC. XX. X. I. [=nescia] savina ruta solsequia manipulis singulis pip[eris] grana XXX vino staupos III mel cocl[ea]r[ium] I bibat per triduum probatum est.

[4.] Ad XL. XC. XXX. X. V. C. V. CC. [=mulieres] sanguinem fluxum herba tormentilla radices et folia cum vino teris et dabis bibere et continuo restat ; herba CCC. LXX. C. [=tor]mentilla dabis bibere homines qui vermem habent et continuo moriet et sanus factus est.

[5.] Potio ad D. X. XX. LXX. [=fico] qui sanguinem per I. L. XC. XL. [=anum] facit basilisca plantagine marubio mentastro ana manipulum I vino calices VIII coques ad tertias, bib[at] ieiunus dies III ad uno anno liberatus est. Item sulphur scr[i]p[u]l[um] I cum vino bibat probatissimum est.

[6.] Ad XX. I. LXXX. X. CCCC. X. CC. [=capitis] dolorem savina ruta febrefugia absentio menta artemisia iovisbarba hedere aprotano ana manipul[um] I sal manu plena oleo et aceto³¹ distemperas probatissimum est.

[7.] Ad LXXX. V. IIII. X. XX. XC. XXX. LXX. CC. [=pediculos] et XXX. V. L. IIII. X. CC. [=lendes]³² betas viridis sucos caput unge mox LXXX. V. IIII. X. CC. X. XXXX. [=pediculi]³³ et XXX. V. L. III. X. CC. XX. I. [=lendes]³⁴ ca]dunt.

[8.] Item ruta trita cum oleo fricabis caput vel alio corpus mire IIII. X. CC. XX. XC. CCCC. X. CCCC. [=discutit].

[9.] Item cucurbitarum viridis rasuras cute infantium inpositum epulationes LXXX. V. IIII. X. XX. XC. XXX. LXX. C. XC. XL. [=pediculorum] extergit.

³⁰ Dans le texte, *oleoducem*.

³¹ Dans le texte : *acocto ou acoeto*.

³² La lecture donne *lendis*.

³³ Tel quel, le texte ne donne aucun mot admissible. *Pediculi* devrait être rendu par LXXX. V. IIII. X. XX. XC. XXX. X.

³⁴ Le texte donne *lengis* (confusion entre III et IIII).

Traduction³⁵ :

1. (...) crachent de l'inflammation. Tu leur donneras à boire du suc de plantain, et ils seront guéris.
2. Contre les piqûres, un remède très éprouvé : tu donneras à boire une cuillère de sel, une cuillère d'huile douce et une cuillère de vinaigre très fort.
3. Contre la sciatique, qu'il boive pendant trois jours une poignée de sabbine, de rue, de chicorée, trente grains de poivre, trois gobelets de vin et une cuillère de miel, c'est un remède éprouvé.
4. Pour le flux sanguin des femmes, tu écraseras des racines de tormentille dans du vin, et tu donneras à boire ; et qu'elle se repose immédiatement ; tu donneras la tormentille à boire aux hommes qui ont un ver, celui-ci mourra immédiatement et l'homme sera guéri.
5. Potion contre le fic : que celui qui perd du sang par l'anus cuise une poignée de basilic, de plantain, de marrube, de menthe dans neuf coupes de vin jusqu'à le réduire à un tiers. Qu'il en boive à jeun pendant trois jours et il sera libéré pour un an. Aussi, qu'il boive un scrupule de soufre avec du vin, c'est très efficace.
6. Contre le mal de tête, mélanger une poignée de sabbine, de rue, de petite centaurée, d'absinthe, de menthe, d'armoïse, de joubarbe, de lierre et de santoline, une pleine main de sel, avec de l'huile et du vinaigre, c'est très efficace.
7. Contre les poux et les lentes, oint souvent la tête avec le suc de bette verte, et les poux et les lentes tombent.
8. De même, frotte la tête ou le reste du corps avec de la rue écrasée avec de l'huile, cela les chasse merveilleusement.
9. De même, des écorces de calebasse verte imposées sur la peau des enfants met fin au festin des poux.

Commentaire :

L'origine de cette petite compilation de recettes phytothérapeutiques est inconnue. Certaines d'entre elles rappellent des prescriptions de Plin, du Pseudo-Apulée ou

³⁵ Les identifications botaniques sont tirées de J. ANDRÉ, *Les noms de plantes*, op. cit.

de Marcellus, entre autres³⁶ ; quelques-unes se retrouvent dans d'autres compilations transmises par quelques manuscrits du Haut Moyen Âge, la *Tereoperica*³⁷ (1, 6-9), la *Teraupeutica*³⁸ et les *Miscellanea Tironiana* (5)³⁹. Dans le cas de notre texte, la mention de *tormentilla* (en principe Potentille dressée ou tormentille, *Potentilla erecta* (L.) Räsch), dont le nom ne semble pas antérieur au IX^e siècle, permet de suggérer une composition proche de la date de transcription⁴⁰.

³⁶ Pour la recette n° 1: PLINE, *Histoire Naturelle*, livre XXVI, chap. 68, éd. A. ERNOUT & R. PÉPIN, Paris, 1957, p. 54 (Coll. des Universités de France) ; *Antonii Musae de herba vettonica liber*, éd. Ernest HOWALD & Henry E. SINGER, Leipzig et Berlin, 1927, chap. I, 5, p. 23 (Corpus Medicorum Latinorum, vol. 4). Comme dans la recette n° 2, mais avec une espèce de menthe (*mentastrum*), Pline recommandait le sel, le vinaigre et l'huile contre les morsures de scorpion (*Histoire Naturelle*, livre XX, chap. 52, éd. Jacques ANDRÉ, Paris, 1965, p. 77). La recette n° 7 est proche de MARCELLUS, *De medicamentis liber*, chap. III, 17, éd. par Max NIEDERMANN & Eduard LIECHTENHAN, Berlin, 1968, p. 84 (Corpus Medicorum Latinorum, vol. 5). À noter que Pline (ibid., livre XX, chap. 8, p. 29) et Marcellus (ibid., chap. I, 47, p. 68) recommandaient l'application d'écorces de coloquinte ou de calebasse sur la tête des enfants souffrant de maux de tête et de nausées, et non contre les poux comme il est indiqué dans la recette n° 9.

³⁷ Pour l'édition de la *Tereoperica* (dont l'un des témoins est le manuscrit Paris, Bibl. nationale, Lat 11219, cité plus haut): Laura LÓPEZ FIGUEROA, *Estudio y edición crítica de la compilación médica latina denominada Tereoperica*, Thèse de doct., Saint-Jacques de Compostelle, 2011, en l'occurrence chap. VII, 2 ; VIII, 4 ; LII, 3, p. 178, 184 et 296. Pour ces recettes-ci, elle n'a pas identifié de source parmi les modèles antiques et byzantins de la *Tereoperica* (dont elle suggère une datation au VI^e ou VII^e siècle). Notons que ces mêmes recettes contre les poux (7-9) sont répétées dans divers médicinaires du Bas Moyen Âge : G. XHAYET, *Médecine et arts divinatoires*, op. cit., p. 124.

³⁸ Cette collection de recettes est conservée dans deux manuscrits du IX^e siècle : Paris, Bibl. Nationale, Lat 11219 (ici fol. 125v) et Londres, British Library, Arundel 166 : E. WICKERSHEIMER, *Manuscrits latins*, op. cit., p. 118-119.

³⁹ Wilhelm SCHMITZ, *Miscellanea Tironiana. Aus dem Codex Vaticanus Latinus Reginae Christinae 846* (fol. 99-114), Leipzig, 1896, p. 50 ; plusieurs recettes des *Miscellanea* sont communes avec la *Teraupeutica*.

⁴⁰ La *tormentilla* est mentionnée au IX^e siècle dans un réceptaire de Saint-Gall (J. JÖRIMANN, *Frühmittelalterliche Rezeptarien*, op. cit., p. 24) ; son usage contre la dysenterie (*ad bisentaria*) est peut-être signe d'une confusion avec la *tormentalis* préconisée par les Anciens contre ce mal et identifiée par J. André comme une espèce d'Orchis (J. ANDRÉ, *Les noms de plantes*, op. cit., p. 262 ; voir aussi, pour le même usage, la mention de *tormentalis* et *tormentilla* dans *Tereoperica*, chap. LXXXV, 2 et LXXXVI, 2, éd. L. L. FIGUEROA, op. cit., p. 429 et 437). Une glose *tormentilla figuurz* daterait du X^e siècle (Bern, Burgerbibliothek Cod. 224, fol. 73v; Rolf BERGMANN & STEFANIE Stricker, *Katalog der althochdeutschen und altsächsischen Glossenhandschriften*, Berlin, New York, 2005, t. 1, p. 255-257). Une autre mention de *tormentilla*, glosée *turnella*, dans une recette contre la fièvre, date du X^e-XI^e siècle (Würzburg, Universitätsbibliothek M. p. th. f. 146, fol. 2 ; datation H. THURN, *Die Handschriften der Universitätsbibliothek Würzburg*, t. 3/1, Wiesbaden, 1984, p. 72); Hildegarde recommandait également la *dornella* contre la fièvre (HILDEGARDE,

Le plus remarquable néanmoins au sujet de ce texte est l'utilisation d'une écriture secrète, dont on trouve peu d'exemples comparables. Ce code chiffré utilise la valeur numérique des lettres grecques : chaque chiffre romain représente la valeur numérique d'une lettre de l'alphabet grec, à transformer ensuite en son équivalent latin. Ainsi I = α (= a), II = β (=b), ... X = ι (=i), XX = κ (=k), ... C = ρ (=r), CC = σ (= s) etc. Notre copiste a cependant fait deux erreurs systématiques en représentant les lettres t par CCCC (au lieu de CCC) et u par XC (au lieu de CCCC).

L'alphabet grec, accompagné de la valeur numérique de chacune de ses lettres (de I à DCCCC), était bien connu dans l'Europe carolingienne : il est transcrit dans plusieurs manuscrits de l'époque, soit seul soit comme section d'une œuvre, notamment le *De inventione litterarum* de Raban Maur. Dans certains cas, il est accompagné des lettres latines correspondantes, ce qui devait faciliter la conversion⁴¹. Les cryptages basés sur les valeurs numériques des lettres grecques étaient en général plus complexes, qu'ils aient été utilisés pour concevoir des jeux littéraires, particulièrement prisés des Irlandais⁴², ou pour rendre des messages infalsifiables, les *litterae formatae*⁴³. L'usage basique des valeurs numériques grecques qui est

Physica, op. cit., n° 160, p. 140-141; voir aussi n° 167, p. 144 et n° 174, p. 149). Sur les noms germaniques de la tormentille, voir Heinrich MARZELL, *Wörterbuch der deutschen Pflanzennamen*, Lief. 26, Polyporus-Prunus, Stuttgart, Wiesbaden, 1976, col. 1013-1022.

⁴¹ C'est le cas, par exemple, de Saint-Gall, Stiftsbibliothek, Cod. Sang. 876, p. 278-280 et Vienne, Österr. Nationalbibliothek, Cod. 1609, fol. 2r (description dans René DEROLEZ, *Runica Manuscripta. The English Tradition*, Bruges, 1954, p. 290-299). Mais aussi, par exemple, de Reims, Bibl. municipale, Ms. 789, fol. 107r, où l'alphabet apparaît isolé en fin du manuscrit. Voir aussi David A. KING, *The Ciphers of the Monks. A forgotten Number-notation of the Middle Ages*, Stuttgart, 2001, p. 290-294, et les ouvrages cités dans la note suivante.

⁴² Par exemple Bernhard BISCHOFF, « Zu Pseudo-Walahfrid », dans *Zeitschrift für deutsche Philologie*, t. 54, 1929, p. 21-22, pour un exemple en partie similaire au nôtre, mais qui fait aussi intervenir des additions. Dans d'autres cas, les lettres de l'alphabet romain (23 lettres de A à Z) sont représentées par les chiffres grecs (de Α à ΚΓ, 1 à 23) en fonction de leur place dans l'alphabet : voir René DEROLEZ, « Dubthach's Cryptogram. Some notes in connexion with Brussels Ms. 9565-9566 », dans *L'Antiquité Classique*, t. 21, 1952, p. 359-375 ; Bernhard BISCHOFF, « Das Griechische Element in der abendländischen Bildung des Mittelalters », dans *Mittelalterliche Studien*, t. 2, Stuttgart, 1967, p. 257-259). De manière moins complexe, à Saint-Gall aux X^e-XI^e siècles, on utilisait pour ce faire les chiffres romains : R. DEROLEZ, *Runica Manuscripta*, op. cit., p. 161-165.

⁴³ Clara FABRICIUS, « Die Litterae Formatae im Frühmittelalter », dans *Archiv für Urkundenforschung*, t. 9, 1926, p. 39-86, 168-194). Les *litterae formatae*, lettres de recommandation de l'évêque destinées à des clercs en voyage ou relevés d'un poste pour être nommés dans un autre diocèse, font intervenir des additions (la valeur de différentes lettres symboliques additionnée à celle de lettres choisies parmi les noms et autres infor-

représenté dans Bruxelles 5649-67, relativement facile à déchiffrer, ne semble pas fréquent. Par ailleurs, le genre médical et pratique de ce texte se prête mal tant à l'érudition ludique qu'à une recherche délibérée du secret; peut-être s'agit-il, en conséquence, d'un exercice destiné à parvenir à la maîtrise de ce type de code.

Enfin, le dernier manuscrit qui nous intéresse, **Bruxelles 8780-93**, est un recueil de textes canoniques du VIII^e siècle provenant de la bibliothèque des Bollandistes, dont l'origine est inconnue. Une incantation contre la fièvre a été inscrite au X^e siècle sur les folios 128v-129r⁴⁴.

Adiuro te frebris (sic) per patrem et filium et spiritum sanctum per illum qui socrum Petri servum centurionis liberavit a febribus, ita et huic famulo dei nomine illum [non?] habeas potestatem ullam impedimentum facie[n]di [nec?] fatigacionem eius corporis ; omnes sancti angeli omnes sancti patriarche omnes sancti prophete omnes sancti apostoli omnes sancti martires omnes sancti confessores omnes virgines intercedite pro ho famulo dei nomine illum ad dominum nostrum ihm Christum aias aios kyrieleyom (sic) ymas christe eleyon ymas christe eleyon ymas mardi adia coardia censia nec dia gardia abgardia tas so sodia adiuro te per deum vium (sic) vel per crucem eiusdem re[c]toris liberatoris mundi ut in nomine eiusdem filii d[e]i tu febris receda ab hoc famulo d[e]i nomine illum et sit liberatus per virtutem sancte crucis de scoptile⁴⁵ vel de iniuria ista amen fidelissime.

Traduction :

Je t'adjure, fièvre, par le Père, le Fils et le Saint-Esprit, par Celui qui a libéré des fièvres la belle-mère de Pierre [et] le serviteur du centurion⁴⁶, de la même manière n'aie aucun pouvoir sur ce serviteur de Dieu, untel, ni celui de lui causer obstacle ni de provoquer l'épuisement de son corps ; tous les saints anges, tous les saints patriarches, tous les saints prophètes, tous les saints Apôtres, tous les saints martyrs, tous les saints confesseurs, toutes les vierges, intercédez pour ce serviteur de Dieu, untel, auprès de notre Seigneur Jésus-Christ, aias aios kyrieleyom ymas christe eleyon ymas christe eleyon ymas mardi adia coardia censia nec dia gardia abgardia

mations fournies par la missive; en outre, à part, le chiffre 99 pour représenter la somme de la valeur des lettres du mot AMHN). On trouve néanmoins un exemple similaire au nôtre dans une lettre rédigée par l'évêque Salomon II de Constance : le mot AMHN y est remplacé par I. XL. VIII. L. (*Formulae Merovingici et Karolini aevi*, éd. Karl ZEUMER, Hanovre, 1886, *Collectio Sangallensis*, n° 24, p. 409-410 (M.G.H., Leges, V)).

⁴⁴ Datation selon B. BISCHOFF, *Katalog*, op. cit., p. 156.

⁴⁵ Sic ; probablement à corriger en *scopule*.

⁴⁶ Miracles de Jésus à Capharnaüm, selon l'évangile de saint Matthieu, 8, 5-15.

tas so sodia. Je t'adjure par le Dieu vivant et par la Croix de ce même Recteur, libérateur du monde, qu'au nom de ce même Fils de Dieu, toi, fièvre, tu te retires de ce serviteur de Dieu, untel, et qu'il soit libéré par la vertu de la Sainte Croix de cet écueil et de cette blessure. Amen, très fidèlement.

Commentaire :

Ce charme interpelle directement le mal, en l'abjurant au nom de la Trinité de quitter le malade. Qu'il s'agisse comme ici de fièvre, ou d'autres maladies (par exemple, de « vers »), ce procédé est loin d'être exceptionnel⁴⁷. La présence de mots incompréhensibles, en partie d'origine grecque, et d'allitérations est également récurrente⁴⁸. Néanmoins, chacune de ces formules est la plupart du temps unique ; celle de Bruxelles 8780-93 ne fait pas exception et apparaît donc comme un nouveau témoin dans le vaste répertoire des incantations thérapeutiques du Haut Moyen Âge.

⁴⁷ Voir E. BOZOKY, *Charmes*, *op. cit.*, p. 37. Elle cite des exemples similaires (intercession des anges, des prophètes etc.) p. 99. Voir aussi E. CIANCI, *Incantesimi e benedizioni*, n° 136 (IX^e s.) et 138 (XII^e s.), p. 182-183, V. HOLZMANN, 'Ich beswer dich wurm und vyrmin...', *op. cit.*, p. 160 (IX^e siècle) et A. NAPIER, « Altenglische Miscellen », *op. cit.*, p. 323-324 (X^e-XI^e siècle).

⁴⁸ Voir E. WICKERSHEIMER, *Manuscrits latins*, *op. cit.*, p. 32-33 : l'incantation contre la fièvre de ce manuscrit dijonnais du XI^e siècle fait également allusion à la *socrum Petri*. Voir un autre exemple du XII^e siècle dans V. HOLZMANN, 'Ich beswer dich wurm und vyrmin...', *op. cit.*, p. 70.

De l'atlas terrier au cadastre : quelques pistes pour identifier le patrimoine immobilier des institutions de bienfaisance de Bruxelles¹

DAVID GUILARDIAN

Le CPAS de Bruxelles² a hérité, comme les autres CPAS du pays, du patrimoine de toutes les institutions d'assistance d'Ancien Régime, nationalisées à la période française³. Ce patrimoine se compose notamment de bâtiments et de terrains, répartis dans bon nombre de communes de l'ancienne province de Brabant, issus de dons et legs charitables ou d'acquisitions liées à des investissements ciblés⁴.

Ce patrimoine immobilier peut naturellement s'appréhender par une grande diversité de sources, liées au droit de propriété (titres, dossiers des acquisitions ou aliénations, procès, relevés) ou à la gestion de ces biens (baux, registres des locations, coupes et ventes de bois, droits de chasse, dossiers et registres des travaux et (re) constructions). Des documents graphiques viennent compléter ces fonds : cartes, plans cadastraux annotés, plans de bâtiments, photographies... Et cela sans compter les informations qui se trouvent disséminées ailleurs dans les résolutions des organes de décision, l'indicateur de la correspondance, les comptes annuels, etc.

Si les documents se multiplient au XIX^e siècle, et permettent de trouver dans les archives du CPAS de précieux renseignements pour chaque bâtiment et chaque parcelle ayant un jour fait partie de ce patrimoine immobilier, il est parfois malaisé de s'orienter dans les diverses séries, et surtout de faire la jonction avec les éléments dont le chercheur dispose pour l'Ancien Régime. Quelques pistes peuvent néanmoins se révéler utiles.

Dans cette contribution, après un rapide aperçu de l'ampleur de ce patrimoine, une démarche pour l'identification du patrimoine immobilier appartenant aux institutions de bienfaisance bruxelloises sera proposée, sur base de deux cas concrets : d'une part pour des terres agricoles en milieu rural, d'autre part pour un bâtiment en milieu urbain.

¹ Pour la facilité, le terme CPAS (Centre Public d'Action Sociale/d'Aide Sociale) est employé ici également pour désigner ses prédécesseurs en droit, la CAP (Commission d'Assistance Publique 1925-1977) et le Conseil des Hospices (1803-1925). Abréviations ACPASB : Archives du CPAS de Bruxelles. Il m'est agréable de remercier Claire Dickstein-Bernard, Jean-Marie Duvosquel (dont les recherches cartographiques ont initié cette réflexion) et Alain Dierkens pour les judicieux conseils prodigués en diverses occasions.

² La dernière synthèse est celle de Claire DICKSTEIN-BERNARD, *Les collections du Centre Public d'Aide Sociale*, Bruxelles, 1994 (Museum Nostra, 34). Voir plus généralement les travaux de Paul BONENFANT regroupés dans *Annales de la Société Belge d'Histoire des Hôpitaux*, t. 3, 1965.

³ Voir à ce sujet « La réorganisation des institutions de bienfaisance dans l'arrondissement de Bruxelles (1794 – 1823) », dans Ria JANSEN-SIEBEN, Marc LIBERT & André VANRIE, eds., *Quotidiana. Huldealbum Dr. Frank Daelemans*, t. 2, Bruxelles, 2012 (Archives et Bibliothèques de Belgique, n° spécial 95), p. 313-328.

⁴ Sur la répartition des patrimoines immobiliers dans la Région, voir les recherches de Louise BABAR, notamment « La grande propriété foncière autour de Bruxelles au 19^e siècle », *Les élites dans la Ville, Cahiers de la Fonderie*, n° 43, 2011, p. 48-54.

UN PATRIMOINE IMMOBILIER SIGNIFICATIF

Sous l'Ancien Régime, les institutions d'assistance se basaient essentiellement sur leur patrimoine (immobilier et mobilier) pour assurer leurs activités sociales et sanitaires. Elles disposaient souvent très tôt de censiers⁵, avant de faire réaliser au XVII^e et au XVIII^e siècle des cartes de certaines possessions rurales⁶.

Les principales institutions disposaient même d'atlas terriers, volumes particulièrement prestigieux :

Institution	Date des cartes de l'atlas terrier	Nombre de cartes	Cote
Hôpital Saint-Jean	1709-1713	84	Saint-Jean 50 et 51
Léproserie/Hôpital Saint-Pierre	1715-1716	36	Saint-Pierre 21
Infirmerie du Grand Béguinage	1739-1744	38	CP 343
Hôpital Saint-Julien	1762-1763	5	CP 346
Hôpital Saint-Corneille et Pauvres de Molenbeek/Sainte-Catherine	1762-1763	14	CP 347
Hôpital Sainte-Gudule/Hospice Sainte-Gertrude	1722	24	CP 345 ⁷
Pauvres de Sainte-Gudule	1729	30	CP 348
Pauvres de la Chapelle	1721	67	CP 349
Pauvres de Saint-Nicolas	1733-1734	11	CP 350
Fondation Ter Kisten du Grand Béguinage	1739-1744	26	CP 351

Le patrimoine immobilier actuel du CPAS ne conserve qu'une fraction de ce patrimoine « historique », puisque depuis deux cents ans aliénations et acquisitions se sont poursuivies dans le cadre d'une gestion dynamique en fonction des besoins et des objectifs. En particulier, les opérations immobilières furent nombreuses pour financer au XIX^e siècle la reconstruction des deux hôpitaux de la ville, Saint-Jean (actuellement Brugmann) et Saint-Pierre⁸.

⁵ Pour les censiers datant du Moyen âge, voir le répertoire de Bram VANNIEUWENHUYZE, *Laatmiddeleeuwse Brusselse cijnsregisters (12de-15de eeuw). Bron voor de historische topografie van Brussel en omgeving*, Bruxelles, 2014 (Archives Générales du Royaume, Studia), sous presse.

⁶ ACPASB, inventaires divers Ancien Régime, et Inventaire des cartes figuratives, plans et registres terriers appartenant au Conseil général d'administration des Hospices et Secours de la Ville de Bruxelles, 1838.

⁷ Notons la présence dans le cartulaire CP 344 de cartes figuratives des biens de cet hospice (vers 1650).

⁸ Voir la contribution de Claire DICKSTEIN-BERNARD, « L'hôpital Saint-Jean : un « monument » néo-classique », dans l'ouvrage collectif avec Astrid LELARGE et Judith LE MAIRE, *Du monumental au fonctionnel : l'architecture des hôpitaux publics bruxellois (XIX^e-XX^e siècles)*.

Par ailleurs, une rapide comparaison de ce patrimoine au milieu du XIX^e et au milieu du XX^e siècle fait clairement apparaître la volonté de réduire la part des propriétés rurales⁹ :

	1858	1956
Propriétés rurales/terrains à bâtir	3.621 ha	2.712 ha
Bois	230 ha	276 ha
Bâti : maisons, caves, étaux	/	10 ha

Parallèlement, la part de ce patrimoine dans le budget du CPAS n'a cessé de décroître. En 1807, le patrimoine immobilier représentait encore près de la moitié des revenus des deux secteurs d'activité, Hospices et Bienfaisance. Si le patrimoine mobilier est pris en compte, il apparaît que la Bienfaisance retire 95,78 % de ses revenus du patrimoine, et les Hospices 66,70 %, soit 76,46 % du budget global. Notons que le budget de la Bienfaisance ne représentait que la moitié de celui des Hospices, qui disposait d'un patrimoine immobilier bien plus important¹⁰ :

En 1807	Hospices	Bienfaisance	Total	% du budget total
Fermages	137.713	89.196	226.909	38,16
Loyers de maisons	37.629	11.231	48.860	8,22
Coupes de bois	3.575	1.050	4.625	0,78
Revenus variables (conversion en argent de revenus en nature ; excédent de la caisse des locations)	3.504	2.180	5.684	0,96
Total revenus immobiliers	182.421	103.657	286.078	48,11
Rentes, intérêts de capitaux placés	80.949	87.718	168.667	28,36
Total immobilier et mobilier	263.370	191.375	454.745	76,46
Sur un budget total de	394.872 F	199.815 F	594.687 F	100 %

Ambitions et réalisations, Bruxelles, CIVA, 2005, p. 6-25. Voir aussi le récapitulatif de ces dépenses dans Jean-François VANDER REST, *Aperçu historique sur les établissements de bienfaisance de la ville de Bruxelles*, Bruxelles, 1860, p. 463-464.

⁹ Voir la comparaison détaillée dans Anne MOUREAUX-VAN NECK, « Assistance publique, 1856-1956 », *Acta Historica Bruxellensia, Recherches sur l'histoire des finances publiques en Belgique*, t. 1, Bruxelles, 1967 (Travaux de l'Institut d'histoire de l'ULB), p. 46-182, aux p. 104-111 ; voir aussi l'état en 1857 dans VANDER REST, *Aperçu...*, p. 461-462.

¹⁰ Administration des hospices civils et secours de la Ville de Bruxelles, *Comptes généraux de l'an 1807*, Bruxelles, 1808, p. 5 et 23 ; voir les tableaux pour les années 1807 à 1855 dans VANDER REST, *Aperçu...*, p. 405-416.

En 1856, le patrimoine (mobilier et immobilier) n'assure plus que 51,5 % des recettes (soit 900.597 F), et en 1956 son poids s'est réduit à 6,44 % (24.305.229 F). La part de l'immobilier représente 60 % du patrimoine total, soit de l'ordre de 30 % des revenus en 1856 pour moins de 4 % en 1956. Si nominalement les montants ont augmenté, en tenant compte de l'évolution de la valeur du franc belge pendant ce siècle, il apparaît en réalité une baisse de revenus d'environ 1/3 du montant initial¹¹. Le patrimoine a donc gardé à l'heure actuelle une ampleur suffisante pour permettre notamment une politique de logement à Bruxelles, mais elle n'a plus ce poids prépondérant dans le budget de l'institution¹².

UN CAS CONCRET HORS DE LA VILLE

Un cas particulier illustrera les possibilités d'opérer la jonction entre les sources d'Ancien Régime et les informations accessibles par le cadastre, en l'occurrence telles que publiées par l'*Atlas cadastral parcellaire de la Belgique* de Philippe-Christian Popp (1842-1879)¹³.

Une particularité doit être mentionnée d'emblée : l'identification des propriétaires des parcelles par le cadastre. La matrice cadastrale maintient une attribution des parcelles aux institutions d'Ancien Régime : l'hôpital Saint-Jean, l'hôpital Saint-Pierre, l'Infirmierie du Grand Béguinage, les tables des pauvres... Les dénominations n'étant pas toujours homogènes, une certaine confusion en résulte. S'il est dès lors malaisé d'identifier rapidement le patrimoine immobilier du CPAS dans une commune, cela facilite néanmoins les identifications depuis ou vers l'Ancien Régime.

Prenons deux parcelles, choisies « arbitrairement » parmi les biens ruraux situés dans la commune d'Anderlecht, et appartenant au départ à l'hôpital Saint-Pierre,

¹¹ MOUREAUX-VAN NECK, « Assistance publique, 1856-1956 », p. 102-103.

¹² Une carte du plan communal de développement représente le patrimoine immobilier de la Ville ainsi que celui du CPAS : www.bruxelles.be/artdet.cfm/5205, carte 30 (avril 2004).

¹³ Voir la synthèse de Jean-Marie DUVOSQUEL, « Hoofdstuk 41. Kaarten en plannen, topografische iconografie », dans Patricia VAN DEN EECKHOUT et Guy VANTHEMSCHE eds, *Bronnen voor de studie van het hedendaagse België 19e-21e eeuw*, Bruxelles, Commission Royale d'Histoire, 2009², p. 1369-1411, particulièrement p. 1378-1381 ; voir également Juul HANNES, « La constitution du cadastre parcellaire. Etude des sources », *Bulletin trimestriel du Crédit communal de Belgique*, 21^e année, n° 80, avril 1967, p. 79-88 et Juul HANNES, « L'atlas cadastral parcellaire de P.-C. Popp. Importance de cette source pour la géographie historique des communes », *Bulletin trimestriel du Crédit communal de Belgique*, 22^e année, n° 85, juillet 1968, p. 137-146.

l'ancienne léproserie convertie en 1783 en hôpital général. La propriété de ces biens est passée à la Commission des hospices civils dès 1796¹⁴.

Dans la matrice publiée par Popp pour la commune d'Anderlecht, l'hôpital Saint-Pierre est un « propriétaire », mentionné comme « Brussel, den armen van Sint-Petrus ». Il y dispose de plus de 22 ha dont environ 20 ha de terres labourables et 2 ha de prés (« hooiland »). Prenons les deux dernières parcelles : section H, n° 416 et 585. (fig. 1)

Il faut en premier lieu opérer la conversion des références cadastrales de Popp avec les références du cadastre primitif. Pour l'arrondissement de Bruxelles, cette opération a été réalisée par le Conseil des Hospices dès le début du XIX^e siècle sur des **cartes cadastrales personnalisées**¹⁵, dans ce cas-ci dans le registre rassemblant les cartes des communes du canton d'Anderlecht¹⁶. La carte surchargée « H » porte en réalité au départ l'inscription « section D ». Il apparaît que les parcelles notées au crayon « 416 » et « 585 » portaient initialement respectivement les numéros 25 et 139. (fig. 2) Il convient ensuite de se reporter à un répertoire des biens ruraux faisant office de **table de concordance** avec les références d'Ancien Régime. Il se compose de quatre registres¹⁷, et a pour but de lister les locataires des parcelles rurales. Le classement est opéré en premier lieu par institution, puis alphabétiquement par commune. Ainsi, dans le chapitre consacré aux biens de l'hôpital Saint-Pierre, sous la rubrique « Anderlecht », apparaissent bien deux parcelles notées D 25 et D 139, avec plus bas les additions postérieures « H 416, 415 » et « H 585 » qui achèvent de confirmer l'identification¹⁸. (fig. 3)

Ces registres fournissent en outre quantité de précisions :

- la dénomination toponymique de la parcelle (D 25 fait partie du « Busselenberg », D 139 du « Wauderveld ») ;
- les noms des locataires successifs avec les dates des baux (dans ce cas-ci, les dates mentionnées s'échelonnent entre 1819 et 1856, d'autres registres listent les baux précédents ou ultérieurs) ;
- des précisions quant à la superficie (avec la conversion en anciennes mesures bonniers-journaux-verges, et la valeur de la verge linéaire utilisée dans la commune rurale en pieds de Bruxelles – dans ce cas-ci pour Anderlecht la verge linéaire à 16 1/3 pieds de Bruxelles) ;

¹⁴ VANDER REST, *Aperçu...*, p. 49-50, 473.

¹⁵ ACPASB, Cartes et plans, CP 374 à 378, à compléter par les tableaux indicatifs C 379 à C 383bis.

¹⁶ ACPASB, Cartes et plans, CP 374.

¹⁷ ACPASB, Cartes et plans, CP 384 à 387, commencés vers 1820, avec un index alphabétique de locataires de 1816 à 1834 dans CP 388.

¹⁸ ACPASB, Cartes et plans, CP 384, f° 100.

- le montant du loyer ;
- des observations (aliénations éventuelles etc.) ;

La concordance avec les plans d'Ancien Régime figure dans la colonne de gauche : « Numéros de l'ancien plan ». En l'occurrence, D 25 correspond à l'ancien n° 21, et D 139 à l'ancien n° 20.

Dans le cas de la léproserie Saint-Pierre, il existe un atlas terrier évoqué ci-dessus. Sur la seconde carte consacrée aux biens situés à Anderlecht apparaissent bien des parcelles cotées « 20 » et « 21 », dont l'identification visuelle avec les représentations des plans cadastraux ultérieurs est aisée. (fig. 4)

Pour les biens ruraux, il est donc possible grâce à ces registres et à ces cartes de faire le parcours pour remonter d'une parcelle contemporaine vers une propriété d'Ancien Régime, ou inversement de déterminer le devenir d'une propriété ancienne.

UN CAS CONCRET DANS LE PENTAGONE

La question s'est posée récemment de retrouver les origines du bâtiment situé rue des Alexiens 53-55, mieux connu depuis la seconde moitié du siècle dernier comme café surréaliste sous la dénomination « la Fleur en papier doré – het Goudblommeke in papier », fondé par Gérard Van Bruaene¹⁹.

En remontant dans les registres des locations urbaines, il apparaît que ces numéros sont attribués en 1910, et remplacent un n° 41 et avant cela un n° 37. Il est manifeste que quatre bâtiments sont liés : les numéros anciens 33-35-37-39, actuellement 45 à 51/53-55/57-59²⁰.

Le registre des maisons qui précède (1830-1845), mentionne bien ces quatre bâtiments dans la 2^e section de la ville, avec en colonne de gauche les anciens numéros : 495 à 498, et au crayon les numéros primitifs : 510 à 513²¹. (fig. 5)

En remontant encore dans les « États nominatifs des maisons... »²², la recherche aboutit à un document indiquant la provenance des bâtiments : « Maisons et chapelles situées dans la ville de Bruxelles et dépendantes de l'Administration des Hospices »²³. Dans la deuxième section, les n°s 510 à 513, localisés rue des Alexiens

¹⁹ Plus de précisions sur le projet actuel : www.lafleurenpapierdore.be.

²⁰ ACPASB, Fonds du Conseil des Hospices, Registre n° 618, couvre globalement la période 1845-1925, f° 10-11.

²¹ ACPASB, Fonds du Conseil des Hospices, Registre n° 1258, f° 6.

²² ACPASB, Fonds du Conseil des Hospices, C 1666/37 (1821-1840) ; C 1151 (1812-1821), CP 389 (1803-1812).

²³ Imprimé de huit pages réalisé en octobre 1804. Conservé ACPASB, H, Carton « divers ». Le premier bail arrivant à échéance date du 6 brumaire an XIII (p. 5), le dernier du 10 vendémiaire XXII (p. 6 ; hormis un bail jusque l'an XXXIII p. 5), les termes chronologiques seraient donc entre le 2 et le 28 octobre 1804.

BELASTRAER INKOMEN van ieder PERCEEL.		VERWYZING naar de CADASTRALE PLASS.		SOORT DER EIGENDOMMEN.	INHOUDSGROORTE VAN IEDER PERCEEL.	Klassering.	BELASTRAER INKOMEN van ieder PERCEEL.		VERWYZING naar de CADASTRALE PLASS.		SOORT DER EIGENDOMMEN.
Ongelouwd.	Gelouwd.	Sectie.	N° der Perceelen				Ongelouwd.	Gelouwd.	Sectie.	N° der Perceelen	
153	160,05	A	525	Land	2,10	5	1,55	G	369	Hooiland	
153	57,72		528	"	81,80	2-3	70,82		371	Boomgaard	
1	151,59		544	"	17,50	1	20,41		372	"	
1	10,86		571	"	1,29,90	1	155,28		373	Hooiland	
1	100,54	F	599	"	1,18,60	1	159,95	H	5	Land	
5	16,56		95	"	80,00	3	59,20		188	"	
5	15,01	A	525*	"	77,00	3	56,98		190	"	
5	22,55		525 ^b	"	25,50	3	17,24		306	"	
1	47		517*	"	58,10	1	44,96		301	Tuin	
5	5,89										
5	25,72				8,59,00		828,40				
5	10,21	Art. 62. — Brussel, gasthuis Terarken.									
5	147,26	C	311	Hooiland	1,67,80	1	552,58	C	277	Hooiland	
1	5,19	E	57	Land	88,50	2-4	56,06	Art. 77. — Huygl			
5	112,00		62	Hooiland	1,55,40	3	121,59	A	693	Lusttuin	
1	512,40		76	Land	20,20	3	14,95		694	Huis	
1	445,20	F	127	"	48,60	2	45,20	Art. 80. — Cans,			
5	275,28	H	182	"	45,40	1	55,57	C	289	Hooiland	
1	255,52		340	"	27,40	2	25,48	Art. 88. — Cristia			
	11945,11	B	511	"	11,20	2	10,42	F	241	Land	
	150,00	B	120*	Hooiland	1,05,70	3	94,37	G	365*	"	
	Terkisten.				6,46,00		775,82		365 ^b	Huis	
5	29,60	Art. 63. — Brussel, St-Christoffel.									
1	72,22	D	278	Hooiland	1,01,80	1	174,59		241*	Land	
5	22,50	Art. 64. — Brussel, gasthuis van Ste-Juliana.									
5	9,54	F	196	Land	1,22,40	3	90,58		295 ^{ba}	"	
5	44,40		201	"	25,40	3	48,80	Art. 90. — Claes,			
5	51,52	G	265	"	15,60	3	11,54	C	312	Hooiland	
5	52,08	H	538	"	9,50	3	8,85	Art. 91. — Claesse			
	261,66		378	"	45,20	3	42,04	H	388	Land	
	oot Begynhof.				2,18,10		171,79	Art. 94. — Choeh			
1	72,55	Art. 65. — Brussel, den armen van St-Petrus.									
5	44,62	B	129	Hooiland	87,00	1	149,21	A	602	Land	
1	72,22	D	275	"	91,50	1-2	156,88		605	Huis	
4	55,50	F	158	Land	90,40	4	51,09		604	"	
2	58,50		144	"	1,54,50	2	124,90		605	"	
2	56,27		144	"	90,20	2-5	75,52		600*	Land	
2	66,87		152	"	1,02,00	3	75,48		601*	Huis	
2	117,71		154	"	21,00	3	15,54		601 ^b	"	
4	16,45		165	"	94,00	2	87,42	Art. 97. — Collen			
4	44,80		169	"	5,05,50	2	284,11	A	720	Huis	
5	12,05		175	"	52,00	2	29,76		718*	Lusthof	
19	10,15		175	"	92,50	2	86,03		719*	Huis	
1	251,42		183	"	41,50	2	58,60	Art. 98. — Coosen			
5	188,91		186	"	2,42,40	2	225,43	B	57	Land	
5	16,58		192	"	91,00	3	67,78	Art. 99. — Coppe			
5	14,65		224	"	1,87,60	3	158,82	C	227	Weide	
4	54,61		225	"	1,19,20	3	88,21	Art. 101. — Corn			
5	20,57	G	527	"	45,70	3-4	27,74	A	776	Lusttuin	
5	14,05		529	"	1,08,20	3	80,07				
5	15,84	H	165	"	86,50	1	101,85				
5	10,55		415	"	90	3	67				
5	106,56		416	"	10,50	2	37,48				
4	22,10		535	"	1,04,50	2	97,48				
4	22,05				22,12,60		2059,55				
4	91,95	Art. 66. — Brussel, gasthuis van St-Isaak.									
4	9,94	A	569	Land	59,20	1	46,26				
4	50,59				10,70	1	48,05				

Fig. 1. Philippe-Christian POPP, *Gemeente Anderlecht*, s.l.n.d. [Bruges, vers 1856] (*Atlas cadastral parcellaire de la Belgique*), art. 65.

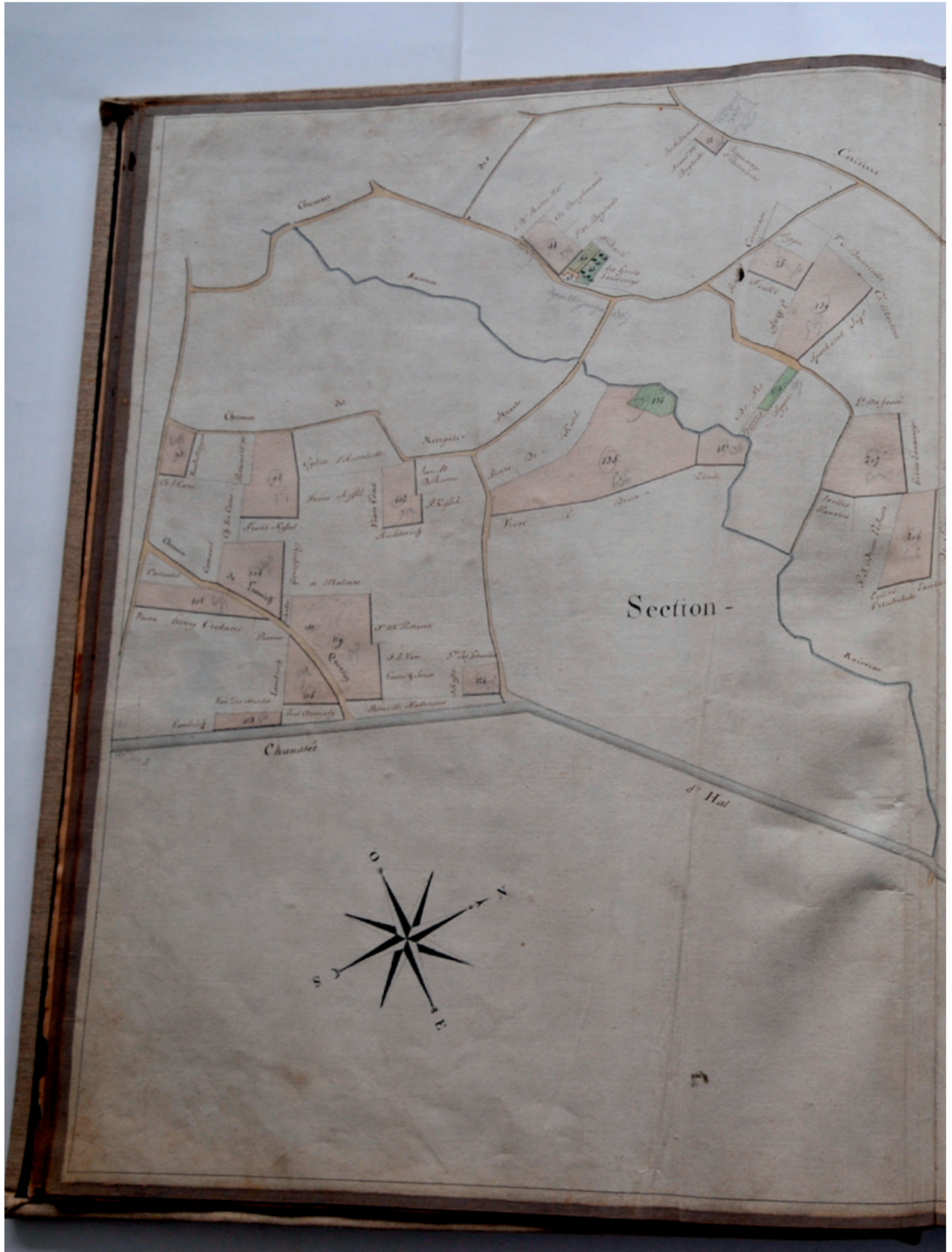
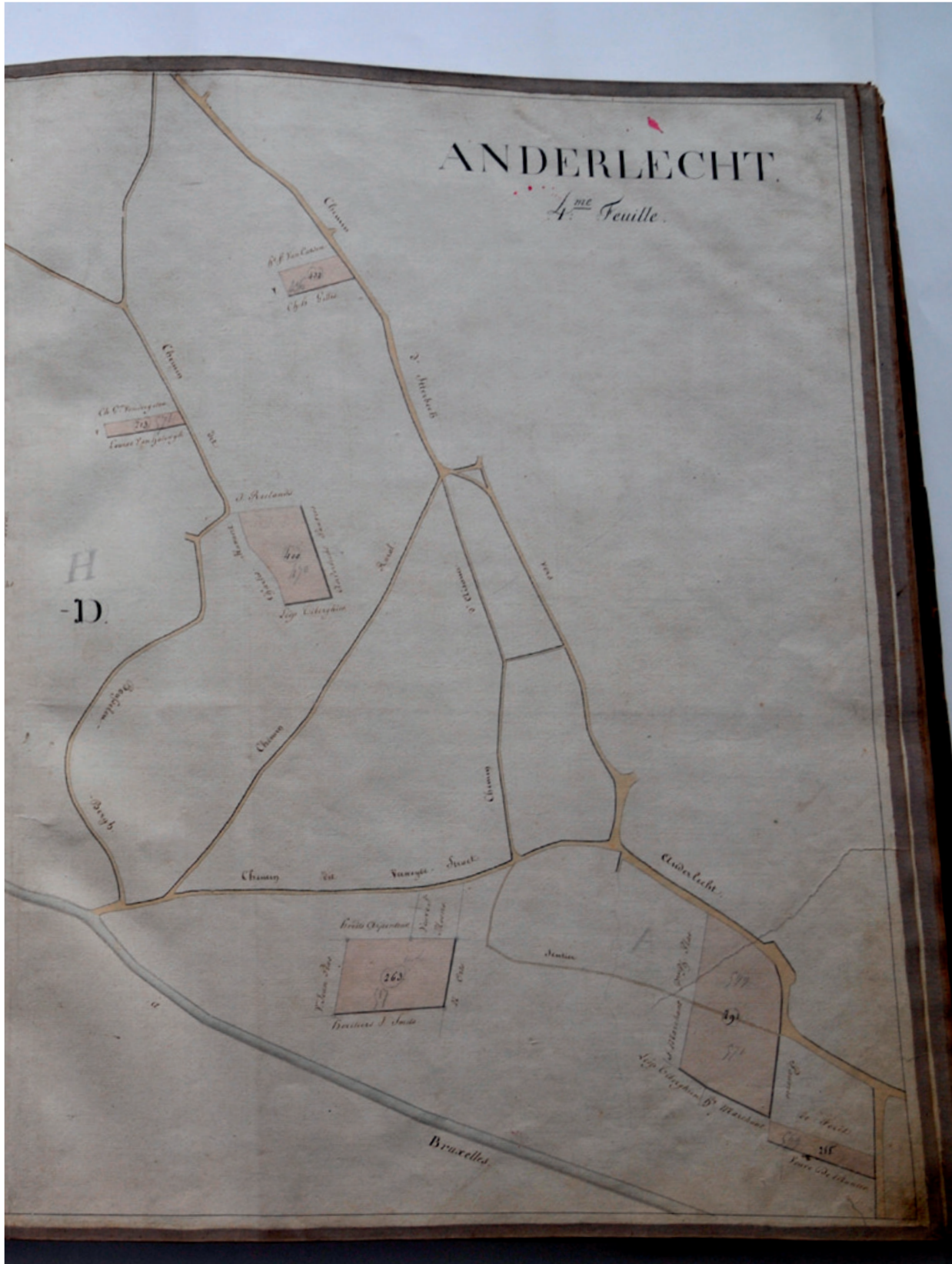


Fig. 2. ACPASB, Cartes et plans, CP 374, Anderlecht, 4^e feuille.



100

St Pierre La verge ludoine à 1670

NUMEROS DE L'ANCIEN PLAN.	DISTRIBUTION D'APRES LE CADASTRE.			CHANG. OU LIEU DIT	NOMS DES LOCATAIRES	MONTANT DUT.	
	N° DU PLAN.	LA MESURE Ordonne.	TERRE			Den.	Cent.
21	5 D 24	Terre	Braschuberg	Jean & Jerochus Le Meune	44	-	8 7
	H 216, 218.			Le Meune			
				M. Janssens	11	20	
20	5 D 129	Terre	Wandereld	Jean & Jerochus Le Meune	1	8 22	1 8 24
				Jean & Jerochus			
	H 218.				1	24 50	
22	5 E 261	Terre	groot a Beldonael	Joh. Lemjean Le Meune	66	76	1 22
				Simon Bannier			
	H 207.				66	30	
15	5 G 88	Terre	Kool veld	Antoine Crabbe Le Meune	86	2 1	34
				Le Meune			
	H 196				90	20	
25	5 J 119	Terre	groot veld van	Jandé & M. Balthaz Le Meune	96	65	1 76
				Le Meune			
	H 277.				91	10	
16	5 I 151	Terre	Tuyl veld	Guil. Huygh Le Meune	95	90	1 72
				Le Meune			
	H 111				11	80	
	C 107 ^o 108, 109	Terre	Caregem	Greg ^o Van Oster Guil. Dreyfous Greg ^o Van Oster			
	C 107	Terre	Caregem	Jean Drabbe Le Meune			

*partie de n° 27
L'ancien plan de Caregem
contient une partie de terrain
qui est au présent
partie de n° 27
L'ancien plan de Caregem
contient une partie de terrain
qui est au présent*

Fig. 3. ACPASB, Cartes et plans, CP 384, f° 100.

pieds de Bruxelles.

Anderlecht.

PRIX				DATES DES SAIRS	COMMENCEMENT DES SAIRS	EXPIRATION DES SAIRS	RESERVATIONS
1.	2.	3.	4.				
2	12	58	58	4. 3 ^{me} 1819	30. 9 ^{bre} 1820	30. 9 ^{bre} 1829	
		58	58	7. 20. 8 ^{me} 1821	30. 9 ^{bre} 1829	30. 9 ^{bre} 1838	
		58	58	7. 22. 5 ^{me} 1821	30. 9 ^{bre} 1831	30. 9 ^{bre} 1840	
		58	58	1. 10. Mai 1827	30. 9 ^{bre} 1827	30. 9 ^{bre} 1836	
	24	58	58	7. 22. avril 1822	24. 7 ^{bre} 1822	24. 7 ^{bre} 1831	
		58	58	7. 24. Mai 1830	30. 9 ^{bre} 1831	30. 9 ^{bre} 1840	
		58	58	7. 18. Juin 1830	30. 9 ^{bre} 1830	30. 9 ^{bre} 1839	
		58	58				25. 3. 1821 au 1829. 16
	32	90	90	11. 10. Juin 1822	24. 7 ^{bre} 1822	24. 7 ^{bre} 1831	
		90	90	7. 24. Mai 1830	30. 9 ^{bre} 1831	30. 9 ^{bre} 1840	
		90	90	7. 18. Juin 1840	30. 9 ^{bre} 1840	30. 9 ^{bre} 1849	
		90	90	31. Janvier 1822	30. 9 ^{bre} 1820	30. 9 ^{bre} 1829	
	60	80	80	12. 10. Juin 1822	24. 7 ^{bre} 1822	24. 7 ^{bre} 1831	
		80	80	7. 24. Mai 1830	30. 9 ^{bre} 1831	30. 9 ^{bre} 1840	
		80	80	5. 15. Juin 1840	30. 9 ^{bre} 1840	30. 9 ^{bre} 1849	
		80	80				25. 3. 1821 au 1829. 16
	37	105	105	16. 10. Juin 1822	24. 7 ^{bre} 1822	24. 7 ^{bre} 1831	
		105	105	7. 24. Mai 1830	30. 9 ^{bre} 1830	30. 9 ^{bre} 1839	
		105	105	4. 15. Juin 1840	30. 9 ^{bre} 1840	30. 9 ^{bre} 1849	
		105	105				25. 3. 1821 au 1829. 16
	26	65	65	7. 24. Mai 1823	24. 7 ^{bre} 1823	24. 7 ^{bre} 1832	
		65	65	16. 9. Juin 1832	30. 9 ^{bre} 1832	30. 9 ^{bre} 1841	
		65	65	7. 5. Juin 1841	30. 9 ^{bre} 1841	30. 9 ^{bre} 1850	
		65	65				25. 3. 1821 au 1829. 16
	43	75	75	1. 28. Mai 1823	30. 9 ^{bre} 1823	30. 9 ^{bre} 1832	
		75	75	16. 21. 9 ^{bre} 1831	30. 9 ^{bre} 1831	30. 9 ^{bre} 1840	
		75	75	7. 20. Juin 1838	30. 9 ^{bre} 1837	30. 9 ^{bre} 1846	
		75	75				25. 3. 1821 au 1829. 16
	74	50	50	7. 28. Mai 1823	30. 9 ^{bre} 1823	30. 9 ^{bre} 1832	
		50	50	16. 9. Juin 1832	30. 9 ^{bre} 1832	30. 9 ^{bre} 1841	

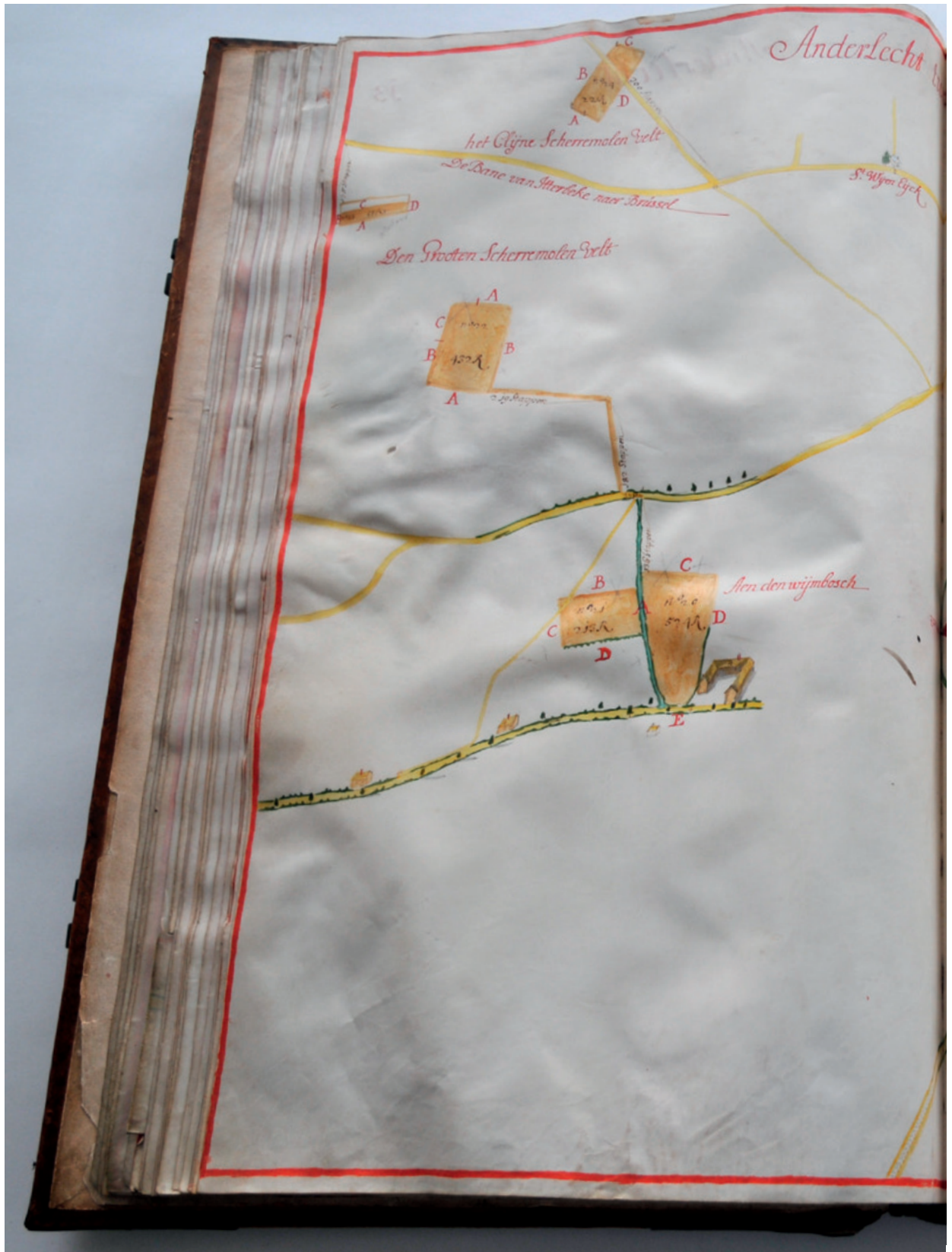


Fig. 4. ACPASB, H, Fonds Saint-Pierre, n° 21, carte 13.



ETABLISSEMENT PROPRIÉTAIRE	ETABLISSEMENT PROPRIÉTAIRE	SECTION	NUMÉRO	RUE
ETABLISSEMENT PROPRIÉTAIRE	510 495	2	33	des alexiens
Hôpital de	511 496	2	35	des alexiens
Hôpital	497	2	37	des alexiens
			41	
Hospice	513 498	2	39	des alexiens
			42	

Fig. 5. ACPASB, Fonds du Conseil des Hospices, Registre n° 1258, f° 6.

LOCATAIRES.	PRIX ANNUEL.	DATES DES BAUX.	COMMENCE DES BAUX.
<i>habitation du Directeur des Hospices réunis.</i>			
<i>Paul Moistray</i>	<i>529 10</i>	<i>15. 9^{bre} 1830</i>	<i>1. 2^{bre}</i>
<i>Marie anne Thion</i>	<i>529 .</i>	<i>16. 8^{bre} 1835</i>	<i>15 Juillet</i>
<i>Veuve J. Debliser</i>	<i>650 "</i>	<i>16. Mai 1845</i>	<i>1 Juin 1</i>
<i>L. B^{te} de Coen</i>	<i>465 61</i>	<i>15. 9^{bre} 1830</i>	<i>1 Janvier</i>
<i>Le Meme</i>	<i>600 .</i>	<i>11. 8^{bre} 1839</i>	<i>1 Janvier</i>
<i>Le Meme</i>	<i>600 .</i>	<i>31 Mars 1843</i>	<i>15. Janvier</i>
<i>J. C. Schubert</i>	<i>507 94</i>	<i>15. 9^{bre} 1830</i>	<i>1 Jan</i>
<i>Le Meme</i>	<i>600 .</i>	<i>11. 8^{bre} 1839</i>	<i>1 Janvier</i>
<i>J. P. Michaux</i>	<i>600 "</i>	<i>15 Juillet 1845</i>	<i>15 Juillet</i>

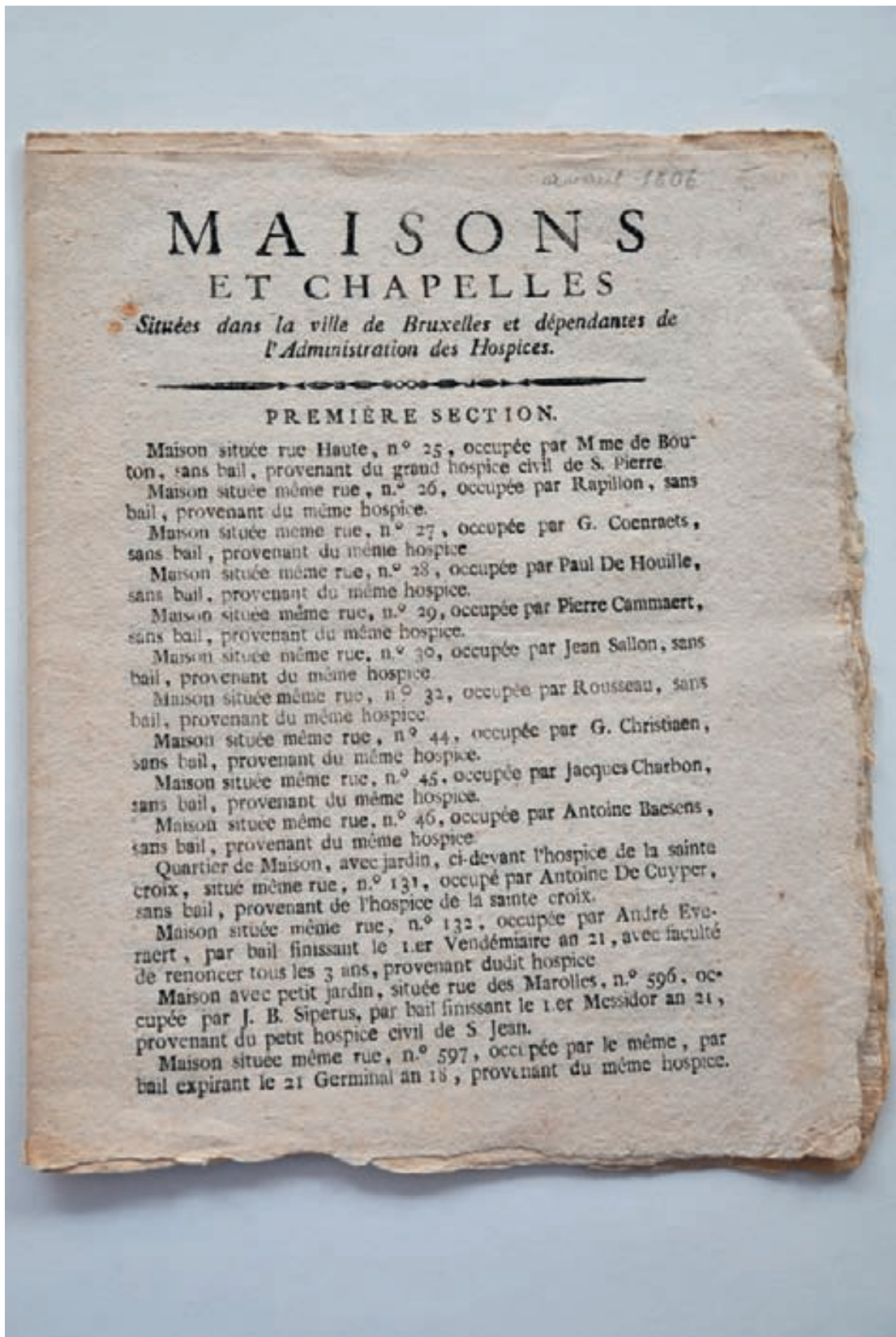


Fig. 6. ACPASB, Fonds du Conseil des Hospices, Liasse n° 1259, *Maisons et chapelles situées dans la ville de Bruxelles et dépendantes de l'Administration des Hospices*, s.l.n.d. [octobre 1804].

(à l'époque « rue de la Révolution »), sont présentés comme provenant du couvent des « ci-devant Alexiens »²⁴. (fig. 6)

Il est donc clair que le bâtiment en question provient du patrimoine immobilier du couvent des Alexiens ou Frères Cellites de Bruxelles²⁵.

Pour les bâtiments situés en ville, comme pour les parcelles rurales, il est dès lors possible de procéder par régression à partir des registres contemporains pour déterminer l'origine de la propriété, ou au contraire de partir de la période française, à un moment où l'essentiel du patrimoine d'Ancien Régime est encore présent, pour déterminer l'état actuel du bien.

CONCLUSIONS

Approcher les propriétés du CPAS et de ses prédécesseurs – la CAP et le Conseil des Hospices – peut s'avérer délicat dans la mesure où leur ampleur est considérable, et que la masse documentaire conservée dans les archives l'est tout autant. À titre d'exemple, la place occupée par les dossiers et registres relatifs aux propriétés immobilières pour la période du Conseil des Hospices (période française à 1925) est de l'ordre de 200 m linéaires.

Deux cas concrets ont pu illustrer schématiquement les perspectives qu'offrent les archives, tant pour des recherches urbaines que rurales. Quelques registres et cartes permettent d'opérer la jonction entre la gestion d'Ancien Régime et la gestion contemporaine, le fonctionnement des institutions de bienfaisance n'ayant jamais été interrompu.

Des instruments de travail plus précis seront néanmoins nécessaires pour en apprécier pleinement les ressources, notamment du point de vue de l'urbanisation, de la toponymie, de l'exploitation des campagnes environnantes, des lotissements, ou encore de l'iconographie dans la mesure où les atlas terriers représentent quantité de bâtiments emblématiques²⁶.

²⁴ En page 2.

²⁵ À leur sujet la notice dans Pierre-Jean NIEBES, *Les Frères Cellites ou Alexiens en Belgique. Monasticon*, Bruxelles, 2002 (Archives Générales du Royaume, Introduction bibliographique à l'histoire des couvents belges antérieure à 1796, n° 52), p. 87-107.

²⁶ Une sélection de ces représentations figurées a ainsi été utilisée récemment pour illustrer le volume de Serge JAUMAIN éd., *La Région de Bruxelles-Capitale*, Bruxelles, 2008 (Histoire et patrimoine des communes de Belgique).

“La maison est le reflet de qui l’occupe, la mesure de sa valeur morale, intellectuelle, artistique”

Jean-Jacques Winders¹

Une vie, une maison, un siècle L’hôtel Jamaer, 62 avenue de Stalingrad à Bruxelles²

VINCENT HEYMANS

La maison d’un architecte constitue un sujet d’étude privilégié car elle se situe à la confluence entre l’histoire d’un homme et celle d’une œuvre. La demeure personnelle de Pierre-Victor Jamaer ne fait pas exception à ce constat. Elle est même devenue le témoin d’une période dépréciée mais majeure de l’histoire de l’architecture.

Pierre-Victor Jamaer naît à Bruxelles, le 8 août 1825 ; il a deux frères et deux sœurs³. Établi au n° 32 de la rue aux Choux, son père est boulanger⁴. Lorsque ce dernier prend sa retraite, toute la famille déménage au n° 3 de la rue des Œillets, à proximité directe de son ancien commerce⁵.

¹ Jean-Jacques WINDERS, «La maison, discours par Jean-Jacques Winders, directeur de la classe, séance publique, 24 novembre 1907», dans *Bulletin de la Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques et de la Classe des Beaux-Arts*, 1907, p. 853.

² Abréviations utilisées dans les notes du présent article : AA : Actes Administratifs ; ARBA : Académie Royale des Beaux-Arts de Bruxelles ; AVB : Archives de la Ville de Bruxelles ; BC : Bulletin Communal ; CPH : Cellule Patrimoine Historique ; CRM(S) : Commission Royale des Monuments (et Sites) ; DMS : Direction des Monuments et Sites ; FI : Fonds Iconographique ; MVB : Musées de la Ville de Bruxelles ; NPP : Nouveaux Plans Portefeuilles ; RM : Registres des Mariages ; RP : Registres de Population ; S(R)AB : Société (Royale) d’Archéologie de Bruxelles ; SCAB : Société Centrale d’Architecture de Belgique ; TP : Travaux Publics ; SJN : Saint-Josse-ten-Noode ; VB : Ville de Bruxelles. Remerciement à Annick Solon et Penelope Jones pour les traductions en Néerlandais et Anglais et à Quentin Demeure pour la relecture critique.

³ Philippe Jamaer (1787-1873) et Marie Abbeloos (1793-1864) ont 5 enfants : Louise (née en 1816), Félix (né en 1818), Eugénie (née en 1822), Victor (né en 1825) et Émile (né en 1833).

⁴ *Annuaire industriel et administratif de la Belgique*, Bruxelles, impr. J.-B. Balleroy, 1832, p. XXXVII ; VB-RP, 1835, vol. C5, f° 1784 ; id., 1842, Section 5, vol. I, n° 2867-1874 ; id., 1846, vol. C5, f° 166.

⁵ Le côté pair de la rue aux Choux a été détruit en 1967, après l’incendie du magasin "L’Innovation" ; le n° 32 se trouvait face à la rue des Œillets. Le n° 3 de la rue des Œillets existe toujours, dans le prolongement des façades du côté Est de la place des Martyrs. À la fin de sa vie, P. Jamaer occupera le n° 2 de la rue des Œillets.



Buste en marbre de l'architecte Pierre-Victor Jamaer par Guillaume De Groot, 1860
(© Archives de la Ville de Bruxelles).

On ignore ce qui aura suscité l'inscription du jeune garçon au cours de dessin au trait à l'Académie de Bruxelles en août 1837, mais elle restera sans suite⁶. En 1842, il s'inscrit à nouveau, cette fois en classe d'architecture, juste après un autre candidat nommé Henri Beyaert (1823-1894)⁷. Respectivement âgés de 17 et 19 ans, ces deux fils de famille nombreuse et modeste se trouveront des points communs, parmi lesquels le plus évident est la passion pour l'architecture. Ils achèvent leurs études en 1846 et auront l'occasion de se retrouver au cours de leur brillante carrière, ponctuée d'événements étonnamment similaires⁸.

À l'époque, la formation d'architecte relève d'une double démarche : les cours sont dispensés selon des horaires qui permettent à l'étudiant de travailler chez un

⁶ ARBA, Inscriptions nouvelles, 1837, matricule 48, classe de dessin linéaire, quitte le 10-10-1837.

⁷ ARBA, Registres des inscriptions 1842-1843, matricule 626 (Henri Beyaert porte le matricule 625). Remerciement à Georges Mayer, directeur du Centre d'Études historiques de l'ARBA.

⁸ Parallélisme entre leurs deux carrières : liens directs avec la Ville de Bruxelles, membres de la SAB et de la CRMS, Commandeurs de l'Ordre de Léopold, ... Dossier Personnel n° 251 – Jamaer Victor ; BC 1895, Tome I-1, partie 1, p. 10 ; Jef VICTOIR et Jos VANDERPERREN, *Henri Beyaert, du classicisme à l'Art nouveau*, Sint-Martens-Latem, Éditions de la Dyle, 1992, p. 18 et note 8, p. 26 ; Victor-Gaston MARTINY, «La Société Centrale d'Architecture de Belgique depuis sa fondation (1872-1972) – Première partie 1872-1914», dans *Cahiers bruxellois*, tome XVII, 1972, p. 20.

maître⁹. Jamaer en fréquente plusieurs dont les particularités lui permettent de se familiariser avec des facettes complémentaires de la profession : Auguste Payen (1801-1877) avait été architecte communal¹⁰ ; restaurateur de monuments anciens, Joseph-Jonas Dumont (1811-1859) deviendra l'architecte-dessinateur officiel de la Commission Royale des Monuments en 1846 ; Tilman-François Suys (1783-1861) est un des chefs de file de l'architecture en Belgique. Par ces choix, Jamaer fait preuve de pragmatisme plutôt que d'originalité : Payen est professeur à l'Académie depuis 1835 et Suys le restera jusqu'à sa mort en 1861. Le cas de Dumont est moins évident mais la motivation de Jamaer pourrait être comparable à celle de son camarade Beyaert, désireux d'acquérir chez ce dernier la connaissance du patrimoine architectural historique¹¹.

Fort de cette formation, le jeune homme est engagé comme dessinateur à la Ville de Bruxelles, le 7 mai 1847. Il est nommé à ce poste le 15 du même mois¹², accède au grade d'Inspecteur des Bâtisses le 3 avril 1857, est promu inspecteur en chef le 20 décembre 1861 et architecte en chef le 3 août 1864, une fonction qu'il occupera jusqu'à son accession à la retraite en 1895¹³.

Au-delà des titres, il s'agit de replacer l'activité professionnelle de Jamaer dans le double contexte de l'administration communale et de la ville qui connaissent une expansion et une modernisation sans précédent dans la seconde moitié du siècle. Il serait vain de tenter une comparaison avec des fonctions actuelles apparem-

⁹ V.-G. MARTINY, «La Société centrale d'Architecture...», *op. cit.*, p. 8.

¹⁰ Collaborateur puis successeur de Nicolas Roget (1790-1865) à la Ville de Bruxelles, il démissionne en 1841 pour entrer aux Chemins de Fer de l'État : notices dans *Dictionnaire de l'architecture en Belgique de 1830 à nos jours*, Anvers, Fonds Mercator, 2003, p. 289-290 ; p. 446-447 ; p. 526-528.

¹¹ Stage de H. Beyaert chez J.-J. Dumont en 1845-1846 : J. VICTOIR et J. VANDERPERREN, *Henri Beyaert, op. cit.*, p. 18.

¹² En 1852, la 3^{ème} division compte 1 chef de division au titre de contrôleur général, 2 chefs de bureau (1 dessinateur et 1 inspecteur), 2 sous-chefs (inspecteurs), 7 membres du personnel pour le service actif et 4 employés pour le service sédentaire, soit un total de 16 personnes ; la question de la réforme de ce service et de l'éventualité de mettre à sa tête un architecte ou un ingénieur fait débat au sein du Conseil communal. En 1856, le «bureau de l'architecture» compte 4 architectes ou dessinateurs, dont un seul est jugé quelque peu expérimenté. L'échevin Lavelleye qualifie cette équipe de «pépinière de bons architectes et employés zélés» mais la juge dépourvue de «maîtres» : *BC*, 1852, 1^{er} semestre, p. 54-55 et 1856, 2^{ème} semestre, p. 654. Ces débats seront clôturés lors de la nomination, en 1857, d'un architecte et d'un ingénieur à la direction du service des travaux : *BC*, 1857, 2^{ème} semestre, p. 162-165. L'architecte sera Jamaer.

¹³ VB, dossier Personnel n° 251 – Jamaer Victor ; sur décision du Conseil du 14-01-1895 : *BC*, 1895, 1^{ère} partie – tome I, p. 69.

ment équivalentes : le poste n'existe pas avant qu'il lui soit attribué et, après son départ à la retraite, son service sera divisé en unités spécialisées finalement réunies sous l'autorité d'un ingénieur en chef¹⁴. Pour se faire une idée des attributions de ce service, il suffit de consulter le bulletin communal de l'année 1864, celle de son accession au poste de directeur. La troisième division est chargée des tâches suivantes : «Correspondances et rapports ; cahiers des charges pour l'entreprise des travaux ; comptabilité spéciale des travaux ; expédition d'autorisations, etc. ; recette de droits dus pour certaines autorisations de travaux, tels que concessions d'égouts, tranchées, ouvertures de caves ; paiement des salaires de quinzaine aux ouvriers communaux ; alignement et nivellement de la voie publique ; alignement et surveillance des bâtisses de particuliers ; pavage, égouts, trottoirs, éclairage, indicateurs des rues et numérotage des maisons ; instruction et rapports sur les demandes d'abonnements ; travaux d'embranchement, conservation des appareils ; entretien et surveillance des canaux et rivières ; distribution d'eau ; machines, aqueducs, réservoirs ; plantations, travaux de construction exécutés par la ville ; surveillance et réception des travaux exécutés par des architectes étrangers à l'administration ; étude des projets ; rapports ; vérification des devis ; réception des ouvrages ; expertises»¹⁵.

Les locaux de la troisième division sont situés au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville, dans l'aile occidentale et son retour le long de la rue de la Tête d'Or¹⁶. Depuis son bureau exigü, Jamaer y dirige une équipe conséquente dont le nombre fluctue entre 32 et 49 personnes¹⁷.

Durant sa carrière, il aura été amené à suivre les dossiers de création de la régie bruxelloise du gaz puis de celle de l'électricité, à valider des projets de rectification de voirie, émettre des avis sur les demandes d'autorisation de bâtir par les particuliers et les modifications des règlements de bâtisse, réfléchir à l'intégration des réseaux de transport public en ville, mener à bien de nombreux projets de construction

¹⁴ En 1881, on fait état d'une scission du service des bâtisses, avec nomination d'agents supplémentaires : service technique comptant encore 34 agents et dirigé par Jamaer et service administratif ; les questions relatives à la voirie, à la distribution d'eau et de gaz et aux travaux extraordinaires relèvent désormais de cellules spécialisées au sein de la 3^e division : *BC*, 1881, 1^{ère} partie – tome I, p. 252-260, p. 329-351 et p. 370-388. À l'occasion de cette refonte des services, il est rappelé une nouvelle fois l'interdiction pour les agents de travailler pour des particuliers. Le poste de Jamaer disparaît en 1895 : *BC*, 1895, 1^{ère} partie – tome I, p. 650, 662-664.

¹⁵ *BC*, 1864, 1^{er} semestre, p. 245-246.

¹⁶ *AVB*, *NPP A1*, s.d. (ca 1862).

¹⁷ Cette fluctuation, au gré des nécessités du service, peuvent aisément être suivies dans les Bulletins communaux à la rubrique "Budget annuel". Il en va de même pour l'évolution de la composition du service.

d'équipements publics et de restauration de monuments communaux. Il excelle particulièrement dans cette dernière discipline, la seule qui lui vaudra le peu de notoriété durable dont il bénéficie aujourd'hui¹⁸. Sur ce plan, il est à situer dans la lignée d'Eugène-Emmanuel Viollet-le-Duc (1814-1879) : à défaut d'avoir été son élève, il en est le disciple et le rencontrera à Paris en 1866, dans le cadre d'une mission qui lui est confiée par la Ville¹⁹.

Il aura fréquenté six bourgmestres dont deux fortes personnalités férues d'urbanisme : Jules Anspach (1829-1879) et Charles Buls (1837-1914)²⁰; il aura connu la généralisation des trottoirs en 1847 et le comblement des bassins du port à partir de 1853 ; l'annexion du Quartier Léopold la même année, suivie en 1864 par celle de l'avenue Louise et du bois de la Cambre ; la distribution d'eau dans le Pentagone en 1855 et quelques décennies plus tard dans les faubourgs ; la suppression de la barrière de l'octroi en 1860 ; la disparition des zones champêtres en bordure de la ville au profit de faubourgs modernes et la tentative par Victor Besme (1834-1904) de contrôler cette extension grâce à ses plans de 1862 et 1866 ; l'érection du palais de Justice entre 1866 et 1883 ; le voûtement de la Senne de 1867 à 1871 et la création de grands boulevards ; l'assainissement du quartier Notre-Dame aux Neiges à partir de 1874 ; le succès de l'éclairage au gaz puis son remplacement par l'électricité au tournant du XX^{ème} siècle. Il mourra un an avant la signature de la convention préalable au chantier de la Jonction Nord-Midi.

Jamaer est donc un fonctionnaire important, actif à un moment clé de l'évolution de la Ville, capitale d'un jeune état prospère qui bascule dans la modernité. Avant d'être reconnue par une série de distinctions honorifiques, l'ampleur de sa mission se traduit dans le calcul de son salaire : le plus élevé de l'administration, à l'exception de celui du secrétaire communal²¹.

¹⁸ Charles BULS, «Histoire de l'architecture», dans *Patria Belgica*, Bruxelles, Bruylant-Christophe & cie, 1875, p. 610 : «M. Jamaert (sic) renouvelle Sainte-Gudule, l'hôtel de ville de Bruxelles et l'église de la Chapelle, non sans soulever de vives critiques cependant».

¹⁹ Rencontre organisée dans le cadre du projet de restitution du porche de l'escalier des lions de l'hôtel de ville : AVB TP 7265

²⁰ Jean-François Wyns de Raucourt (1841-1848*), Charles De Brouckère (1848-1860*), André-Napoléon Fontainas (1860-1863*), Jules Anspach (1863-1879*), Félix Vanderstraeten (1879-1881*) et Charles Buls (1881-1899*) : *date des mandats.

²¹ La liste des salaires est votée lors de l'approbation des budgets annuels. En 1868, le salaire de Jamaer est de 8.000 fr. par an (*BC*, 1867, 1^{er} semestre, p. 229). Il passera à 10.000 fr. en 1878 (*BC*, 1877, 2^{ème} semestre, p. 430), soit environ dix fois le salaire d'un ouvrier, cinq fois celui d'un employé de première classe et 2.000 à 3.000 fr. de plus qu'un chef de division ou un ingénieur chef de service.

S'il se montre discret dans son activité professionnelle, Pierre-Victor Jamaer l'est encore plus au niveau privé. Il se marie sur le tard : en 1863, il épouse une jeune femme de 19 ans, Marie Casse (1844-1881), fille du receveur communal de Molenbeek-Saint-Jean, qui lui donnera trois filles²². Le ménage possède alors une maison, au n° 13 de la rue du Pépin, en surplomb du Sablon²³.

En 1874, moins d'un an après la naissance de son troisième enfant, Jamaer acquiert un terrain dans un quartier neuf situé le long des voies désaffectées de la station des Bogards, remplacée par la gare du Midi érigée à Saint-Gilles en 1869 sur les plans d'Auguste Payen. Sa parcelle lui permettra d'édifier une vaste demeure et d'aménager un jardin²⁴. Tracée en 1869, l'avenue du Midi a été officiellement baptisée de ce nom en 1873. Les égouts y sont installés suite à une décision du Collège prise la même année²⁵. En face, le Palais du Midi que son confrère Wynant Janssens (1827-1913) édifie pour le compte de la Ville, est en chantier²⁶. Derrière ce vaste complexe, les boulevards du centre à peine achevés sont bordés progressivement d'immeubles de rapport.

La construction de sa maison sera pour Jamaer l'occasion de démontrer à la fois son ascension sociale et son savoir-faire professionnel. Qu'il n'ait à son actif aucune autre réalisation architecturale personnelle ajoute encore à l'intérêt de cette démarche²⁷.

²² Anna-Marie (née en 1865), Louise (née en 1869) et Berthe (née en 1873). VB-RP, 1876, vol. H 13, f° 2553. Voir également notes manuscrites du baron Holvoet relatives aux propriétaires successifs du château de Grand-Bigard, p. 204-205 (remerciements à Cédric Pelgrims de Bigard pour les documents aimablement fournis).

²³ La rue est créée en 1822, percée vers 1826 et bordée progressivement de maisons, des années 1840 aux années 1860 (AVB TP 26390, 26160-26161) ; les égouts y seront installés entre 1852 et 1854. Cette partie de la rue sera détruite à partir de 1901 pour permettre l'édification de la caserne des Grenadiers (AVB TP 19113). VB-RP, 1866, vol. B (2) – f° 239 et 1876 vol. H (13) – f° 2553. Dans le BC 1868, 1^{er} semestre, il est fait mention de E. Jamaer-Pelgrims au 13 rue du Pépin. Il habitera à cette adresse apparemment jusqu'en 1870.

²⁴ Plan de lotissement enregistré le 21 février 1868, parcelle Bruxelles, section K, 170M2. La jonction Nord-Midi est entamée 9 ans après le départ de Jamaer ; désormais, son parcours aérien passe derrière la maison.

²⁵ BC, 1873, 1^{er} semestre, p. 3-4 et p. 131.

²⁶ Le service de Jamaer est chargé du contrôle du chantier : BC, 1880, 1^{ère} partie, p. 661-662.

²⁷ Outre l'évidente citation de "la Maison flamande de l'avenue du Midi", la notice nécrologique fait état de "ses habitations privées" sans plus de détails : C. ANCIAUX, «Nécrologie : P.-V. Jamaer», dans *L'Émulation*, avril 1902, col. 33 et 35. L'immeuble de rapport au boulevard Anspach lui est attribué erronément dans la notice «Jamaer, Victor» du *Dictionnaire de l'architecture en Belgique de 1830 à nos jours*, Anvers, Fonds Mercator, 2003, p. 365-366, suite à une surcharge du titre du dossier (AVB TP 360) et les travaux au château de Meldert sont l'œuvre de Auguste-Marie Vivroux et Henri Beyaert.

Jamaer a 49 ans ; il est architecte en chef de la Ville depuis 10 ans. En 1873, il a entamé la seconde phase de restauration de l'église de la Chapelle ; entre 1874 et 1876, il aménage l'ancien couvent des Bogards et lui adjoint une aile à front de la rue du Midi pour y loger l'Académie des Beaux-Arts. Enfin, il mène le projet de reconstruction de la Maison du Roi, dont le chantier débutera en 1875, en parallèle avec les nombreuses interventions qu'il dirige à l'hôtel de ville.

Entre-temps, il a acquis une résidence de campagne à Uccle, à l'adresse de laquelle il se fait domicilier entre son déménagement de la rue du Pépin et son installation dans sa nouvelle demeure²⁸. Et il reste propriétaire de sa précédente maison qui lui apporte probablement un revenu complémentaire.

Le dossier d'instruction de la demande d'autorisation de bâtir conservé aux Archives de la Ville contient une lettre de Jamaer. Concis mais précis, comme à chaque fois qu'il prend la plume, l'architecte clarifie sa démarche : «Le style adopté pour la façade appartient à la renaissance flamande, comme vous pouvez vous en convaincre par le projet ci-annexé. En raison de cette circonstance, je vous prie de me permettre de construire en bois de chêne naturel la brèche, la balustrade couronnant le second étage et le pignon. La pierre bleue et la maçonnerie en briques dites *papes-teenen* resteront à l'état naturel. En vertu de l'art. 56 du règlement [sic] des saillies plus fortes devraient m'être permises pour pouvoir lutter avec la grande largeur de la voie publique»²⁹.

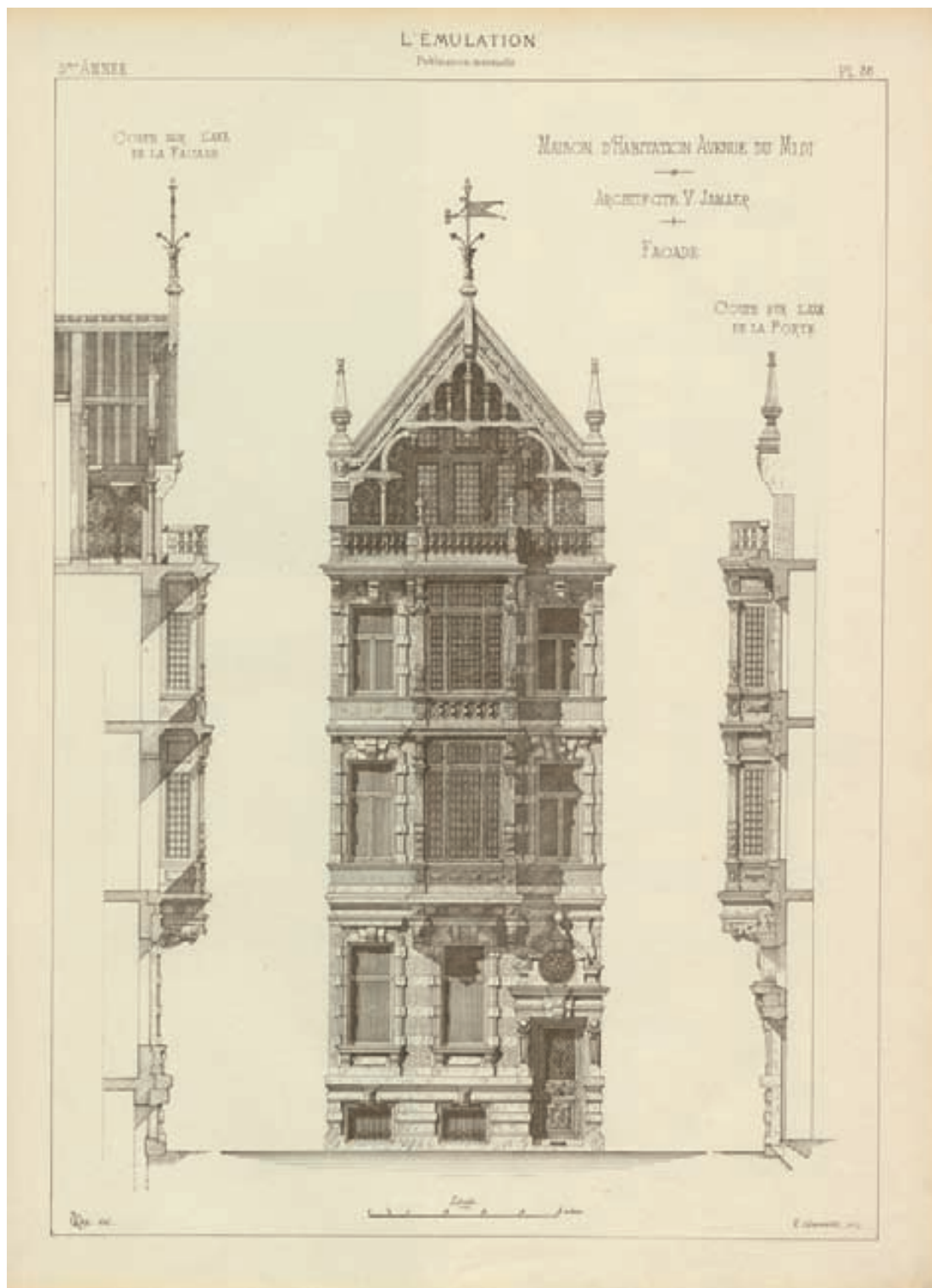
Son intention est donc d'édifier à front de la plus large avenue de la capitale, et entre deux maisons en cours de construction³⁰, une façade dont la monumentalité «tienne» face à ce grand vide et à l'ampleur du Palais du Midi. La période de référence retenue relève également d'un choix mûrement réfléchi de la part d'un homme rompu à la maîtrise des styles historiques. Il s'agit de la Renaissance flamande, c'est-à-dire l'expression recommandée depuis peu par un cénacle de critiques d'art et d'architectes. Auguste Schoy et Charles Buls en seront les propagandistes³¹ ; une

²⁸ RP-Uccle, 1866, Hoef n° 6, f° 2703 (remerciement à Y. Wyns pour les recherches).

²⁹ Courrier manuscrit du 6 août 1874 adressé au bourgmestre et aux échevins de la Ville : AVB TP 6051.

³⁰ Celle de droite, le n° 64, est construite suivant un permis délivré le 18 juillet 1874 (AVB TP 6052) ; celle de gauche, au n° 60, par autorisation du 18 septembre 1874 (AVB TP 6050).

³¹ C. BULS, «Histoire de l'architecture», dans *op. cit.*, p. 577-612 ; Auguste SCHOY, *Histoire de l'influence italienne sur l'architecture dans les Pays-Bas*, F. Hayez, Bruxelles, 1879. L'Émulation consacrera également de très nombreux articles à ce sujet, notamment : Ernest ALLARD, «L'architecture contemporaine» dans *L'Émulation*, 2^{ème} année, n° 10, juin 1876, col. 87.



Elévation et coupes de la façade à rue de l'hôtel Jamaer, publiées dans la livraison de 1876 de la revue «L'Émulation», journal de la Société Centrale d'Architecture de Belgique (© Archives de la Ville de Bruxelles).

génération d'architectes en assurera la réalisation³². Par ce choix, il s'agit de tourner le dos à l'influence française et de renouer avec les racines de l'expression artistique nationale, moins par un retour au passé que dans l'espoir de faire naître un mode d'expression neuf, vivifié par la sève de la tradition. Le choix de Jamaer est relativement hardi puisque ce style, dont la naissance n'est pas antérieure aux années 1870, connaîtra le plein succès dans les décennies 1880 et 1890.

Le chantier débute en 1874 avec les déblais et le creusement d'un puits ; il se poursuivra jusqu'en 1876³³.

La structure, l'aspect et l'équipement de cette maison relèvent de décisions fermes et fortes de sens³⁴. L'ampleur de la façade, 7,50 m de large mais surtout une hauteur de 22,50 m, et la complexité de son décor expriment clairement cette volonté de l'architecte d'en imposer face à la ville et à ses concitoyens. Le plan surprend par son apparente simplicité, notamment dans le nombre de pièces en enfilade réduit à deux³⁵. Mais il faut prendre deux paramètres importants en considération. Le premier est d'ordre strictement matériel. Les locaux s'articulent d'une manière complexe et légèrement différenciée selon les étages suite à la création d'espaces de rangement et de circulation disposés entre les pièces avant et arrière de chaque niveau : l'enfilade est remplacée par une zone tampon entre deux salles disposées dos à dos. Cette articulation centrale constitue la caractéristique la plus originale du bâtiment. On ne la retrouve dans aucun programme de ce type, si ce n'est à la maison *De Passer* à Anvers, que l'architecte Jean-Jacques Winders (1849-1936) construira en 1882³⁶. Le deuxième paramètre est d'ordre chronologique : l'hôtel Jamaer est tellement moderne dans sa conception que l'on est tenté, au risque d'ana-

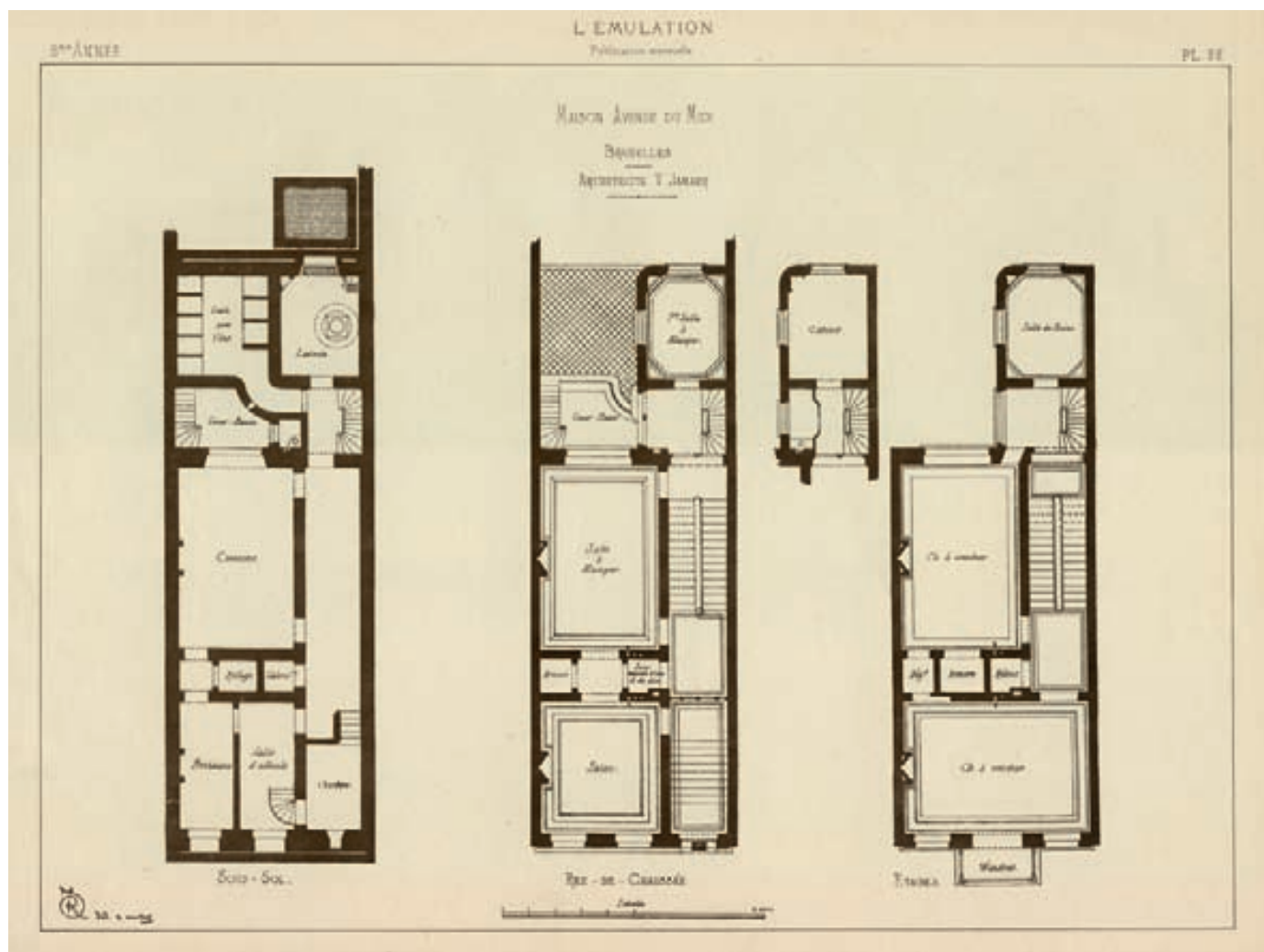
³² Les précurseurs sont Charles Albert (1821-1889) avec le chantier de son château à Boitsfort entamé en 1870 et Henri Beyaert avec sa Maison des Chats en bordure de la place De Brouckère, achevée en 1874. Parmi les autres représentants du mouvement, on peut citer Wynant Janssens (1827-1913), Émile Janlet (1839-1919), Jules-Jacques Van Ysendijck (1849-1901).

³³ Découverte en juillet 2013 lors du démontage du bow-window d'un blochet en pich-pin signé et daté "J.-B. Dubois 1876" sur une face et "J.-B. Vander Vellen 1876" sur l'autre ; 68 x 63 x 20 mm accompagnée d'une pièce de 2 centimes millésimée 1874 (remerciement à Jean-Louis Scheppers qui a trouvé et conservé ces deux objets).

³⁴ AVB TP 6051.

³⁵ Plans (sous-sol à 1^{er} étage) publiés dans *L'Émulation*, 5^{ème} année, 1879, pl. 35.

³⁶ Dans ce cas, la zone tampon centrale contient un escalier en colimaçon reliant le bureau et l'atelier de dessin du rez-de-chaussée à la bibliothèque située dans la pièce côté jardin au premier étage : Herman STYNEN, « Cette maison s'appelle le compas », dans *Maisons d'hier et d'aujourd'hui*, n° 73, 1^{er} trim. 1987, p. 17.



Plans du sous-sol, du rez-de-chaussée et du premier étage de l'hôtel Jamaer publiés dans la livraison de 1876 de la revue «L'Émulation», journal de la Société Centrale d'Architecture de Belgique. (© Archives de la Ville de Bruxelles).

chronisme, de le comparer aux formes les plus abouties de la demeure bourgeoise bruxelloise dans la dernière décennie du siècle³⁷.

Jamaer prend donc un parti simple et radical : pas plus de deux pièces par niveau, chacune éclairée de manière directe, choix indispensable puisqu'il rend tout apport de lumière en second jour impossible par la substitution à l'enfilade d'un dispositif raffiné mais fermé. Au niveau du corps en annexe côté jardin, il prévoit autant de niveaux que l'escalier compte de paliers et de repos, avec pour effet d'augmenter considérablement les surfaces et les pièces. Cette aile sur huit niveaux, dont cinq

³⁷ Ces équipements sont mentionnés sur les plans publiés dans *L'Émulation*, 5^{ème} année, 1879, pl. 35.

communs avec le corps principal, est notamment destinée à contenir un escalier de service, qui dessert la maison depuis la cave jusqu'au grenier³⁸.

La décoration intérieure pourrait décevoir le visiteur. D'abord parce qu'elle est limitée à un nombre restreint de pièces : les chambres aux étages dégagent une relative froideur dans leur dépouillement. Ensuite parce qu'elle paraît démodée voire vieillotte. Une fois encore, il s'agit de replacer l'œuvre dans son contexte. Le contraste entre le décor chargé des pièces de réception du rez-de-chaussée et l'austérité des étages relève d'une volonté de caractériser deux zones distinctes : celle où l'on reçoit les invités et celle où l'on vit. En ce sens, Jamaer suivrait plutôt une norme qu'il n'innoverait mais il prend plus de précautions pour assurer l'hygiène des pièces de vie qu'on ne l'estimait nécessaire à l'époque.

Quant au style du décor, il s'avère, datations de ses éléments constitutifs à l'appui, relever des tendances les plus récentes : par exemple, les carrelages figuratifs que l'architecte insère aux lambris de la salle à manger ont été choisis parmi des séries de *Minton China Works* produits en Grande-Bretagne dans les années 1870-1875³⁹. Comme pour la façade, la référence à la Renaissance constitue l'expression précoce d'une mode qui connaîtra ensuite le succès pendant plus de deux décennies⁴⁰.

Mais le plus surprenant n'apparaît pas au premier regard. Il s'agit de la quantité et du raffinement des équipements techniques intégrés à la structure et au décor. À cette époque, il n'est pas encore question d'éclairage électrique dans les intérieurs privés⁴¹. Par contre, l'accès au réseau de gaz se généralise. Il est d'autant plus fami-

³⁸ Dans la majorité des cas, l'annexe n'excède pas 2 niveaux hors sol.

³⁹ Annamarie STAPELTON, *John Moyr Smith 1839-1912. A Victorian designer*, Richard Dennis, Londres, 2002 (remerciements à Mario Baeck pour son aide à l'identification). Parmi les séries retenues, «From Shakespeare» illustrant les pièces les plus célèbres du dramaturge anglais constituait, en 1874, une nouveauté du catalogue de la firme : A. STAPELTON, *op. cit.*, p. 72-73. Ces carreaux ont tous été volés lors du cambriolage d'octobre 2010.

⁴⁰ Comme en témoigne cette citation tirée du *Garagantua* de François Rabelais : «L'appétit vient en mangeant – la soif s'en va en buvant» : non seulement, elle fait référence à la fonction de la pièce mais elle ancre le décor dans le contexte historique de la Renaissance. Pour plus d'informations sur les rôles fonctionnel et symbolique de cette pièce, voir Vincent HEYMANS, *Les dimensions de l'ordinaire*, L'Harmattan, Paris, 1995, p. 105-115.

⁴¹ Adjudication et monopole de la distribution d'électricité attribué par la Ville en 1892 (AVB TP 2981) ; première usine de production construite en 1892, suivie de la réalisation de sous-stations dans les années suivantes (AVB AA 4858). Voir également Pieter DE RAEDT, «Laken en de elektriciteitsvoorziening van de stad Brussel » dans *Laca Tijdingen* : 1^{ère} partie, 24^e année, n° 1, 1^{er} trim. 2013, p. 19-25 et 2^{ème} partie, 24^e année, n° 4, 4^{ème} trim. 2013, p. 10-19. L'éclairage des bâtiments débute en 1893, avec des édifices publics, avant de se répandre progressivement dans la dernière décennie du siècle chez les particuliers.



Une des deux consoles en forme de lion supportant la logette en façade à rue. Petit granit taillé.
(© Vincent Heymans – Cellule Patrimoine Historique).



Le numéro de la maison, placé sur la clef de l'arc de la porte d'entrée, témoigne du soin apporté par l'architecte dans la cohérence stylistique de la composition de la façade. Laiton sur petit granit.
(© Vincent Heymans – Cellule Patrimoine Historique).



Blochet en pich-pin et pièce de 2 centimètres laissés par les menuisiers employés sur le chantier de construction en 1876 à l'intérieur de la structure de la logette.
(© Vincent Heymans – Cellule Patrimoine Historique).

lier à Jamaer que les marchés de concession et les relations de la Ville avec l'organe gestionnaire relèvent en partie des missions de son service⁴².

L'architecte dotera donc sa maison d'un dispositif d'éclairage au gaz, remarquable à plusieurs titres. D'abord parce qu'il est installé des souterrains aux combles. Ensuite parce qu'il est intégré à la maison au point d'en justifier certaines caractéristiques spatiales : les dégagements intermédiaires entre les pièces ont notamment pour fonction d'accueillir la colonne principale de cette installation qui se ramifie ensuite entre planchers et plafonds ; dans l'annexe, des panneaux de lambris montés sur charnières révèlent le passage des conduites secondaires⁴³. Enfin parce que Jamaer n'hésite pas à faire installer dans la salle à manger de sa maison le plus étonnant des appareils au gaz, combinant les fonctions d'éclairage et de ventilation : ce *Ventilating Sunburner* est une invention britannique destinée à équiper les théâtres, music-halls et autres lieux publics réputés impossibles à éclairer et chauffer en raison de leur ampleur⁴⁴. Il est constitué d'un système à deux conduits emboîtés l'un dans l'autre, terminés par deux corolles apparentes, intégrées dans la rosace centrale du plafond. Sous celle du centre brûle une veilleuse qui permet d'allumer une ou plusieurs rampes circulaires de becs de gaz. Reflétées par l'habillage en mica de l'évasement qui les surmonte et fait office de hotte pour l'évacuation des gaz brûlés, ces couronnes de flammes éclairent la pièce. La circulation d'air chaud dans le tuyau central suscite un appel d'air frais qui passe par le conduit extérieur et pénètre dans la pièce par

⁴² La première usine de production de gaz à Bruxelles est inaugurée le 24 août 1819 et alimente d'abord des réverbères. Le premier édifice éclairé au gaz est le théâtre de la Monnaie ; les premiers abonnements privés sont enregistrés dans les années 1820 et augmenteront à partir des années 1830. En 1873, la Ville dénonce le contrat de concession renouvelé entre-temps et prend la maîtrise de la production et de la distribution du gaz : C. ROMAN, «Cent cinquante ans d'éclairage au gaz à Bruxelles», dans *Cahiers bruxellois*, tome XXI, 1976, p. 96-146. La première usine à gaz de Bruxelles est construite à Laeken en 1874 et son exploitation débute le 1^{er} septembre 1875 ; elle livre le combustible à la Ville pour son réseau d'éclairage public, les édifices publics, écoles, ... ainsi qu'aux particuliers qui en font la demande : Wim VAN DER ELST, «De gasfabriek van de stad Brussel», dans *Laca Tijdingen*, 19^e année, n° 2, déc. 2007, p. 29-40.

⁴³ Ainsi que les conduites d'arrivée d'eau et les décharges.

⁴⁴ Ces appareils ont été conçus en Grande-Bretagne dans les années 1850. Pour une description du dispositif, voir <http://mileslewis.net/australian-building/pdf/09-services/9.08-gas.pdf> et http://www.williamsugghistory.co.uk/ventilating_lamps.htm, sites consultés les 12 décembre 2012 et 6 septembre 2013 (remerciement à Chris Sugg pour les échanges d'information relatifs aux *Sunburners*). Mention également dans Wolfgang SCHIEVELBUSCH, *La nuit désenchantée*, Gallimard, Paris, 1993, p. 47. Ils ont été mis en œuvre par Jamaer à la Salle Gothique de l'hôtel de ville en 1873, suite à un échange de vue avec W. Janssens chargé de la modernisation de la salle du théâtre de la Monnaie ; AVB TP 7256, AVB FI 639 et J 1126. La bourse de commerce est également équipée d'appareils de ce type en 1873, AVB TP 30363 et 30366.



Le *Ventilating Sunburner* de la salle à manger. Les conduits sont conservés mais la rampe de brûleurs a disparu, probablement supprimée lors du passage à l'électricité (© Vincent Heymans – Cellule Patrimoine historique).

le haut, à travers le grillage qui orne l'orifice entre les deux cônes emboîtés. Cet apport a pour effet de brasser l'air chaud accumulé au plafond. La gestion de ce dispositif complexe, encombrant et onéreux⁴⁵ nécessite la présence à proximité d'un tableau de bord comportant au minimum un dispositif électrique d'allumage à distance, alimenté par une batterie⁴⁶, une vanne pour la veilleuse et une vanne par couronne de brûleurs. Ce système de commande et d'alimentation, dont il ne reste aucune trace, n'a pu trouver place que dans celui des deux réduits intermédiaires tourné vers le vestibule. Au premier étage, la présence d'une pierre bleue de 170 x 105 cm environ, sur une épaisseur de 3 cm, insérée dans le plancher face à la cheminée fait office de pare-flamme pour le *Sunburner* et son double conduit branché à la cheminée.

Autres témoins du soin apporté à la ventilation de la maison, les grands châssis à guillotine du salon constituent un équipement peu usité dans ce type de programme architectural pour lequel ils ne connaîtront le succès que dans l'entre-deux-guerres.

⁴⁵ Les appareils installés à la salle gothique de l'hôtel de ville en 1873 ont coûté 315 livres sterling/pièce, montage et accessoires complémentaires non compris. À lui seul, l'appareil d'allumage coûtait 775 francs ; factures conservées dans AVB TP 7256.

⁴⁶ Ce type de batterie était utilisé dans les maisons pour alimenter les timbres électriques.

La maison était également équipée d'un système de calorifère à air chaud⁴⁷. Cet ancêtre du chauffage central se rencontre surtout dans les hôtels de maître, plutôt à la fin du siècle ; le retrouver dans une simple habitation à une époque aussi précoce est donc intéressant à relever. La chaudière se trouvait au sous-sol, à proximité de la cave à charbon et quasiment au milieu de la maison. Son emplacement correspond, aux niveaux hors sol, au réduit côté cage d'escalier déjà décrit précédemment, ce qui permettait de faire passer les gaines de chauffage sans encombre, jusqu'aux étages supérieurs. Ce dispositif, démantelé probablement dès le début du XX^{ème} siècle, a laissé juste assez de traces dans la maison pour confirmer son existence.

Jamaer a organisé l'important corps en annexe de manière à disposer d'un accès de plain pied depuis les chambres du premier étage vers la salle de bain⁴⁸. Or, même dans les maisons construites durant les décennies suivantes, la salle d'eau, située à un niveau intermédiaire entre le rez-de-chaussée et le premier étage, n'est accessible que par la cage d'escalier. Une fois encore, Jamaer témoigne d'un soin particulier porté à l'équipement de sa maison et d'une grande confiance en la technologie. En effet, une des raisons pour lesquelles les bains étaient relégués aussi loin des chambres relevait de la prudence recommandée par rapport aux désagréments potentiels liés au branchement des accessoires au réseau public d'égout et de distribution d'eau⁴⁹. Ces équipements collectifs sont très récents puisqu'il aura fallu attendre 1855 pour voir l'entièreté du Pentagone bruxellois disposer de l'eau courante tandis que le réseau d'égout sera achevé en 1871 avec le grand collecteur sous les boulevards du centre. Architecte de la Ville, Jamaer suit de près ces évolutions et dote sa maison des avantages liés à ces nouvelles infrastructures.

La maison est également remarquable en raison de la qualité des matériaux choisis et du soin apporté à leur mise en œuvre. Jamaer fait preuve d'une exigence extrême en la matière, au point de surévaluer tous les paramètres en vigueur. Au lieu de limiter l'usage de structures à voussettes en brique sur poutrelles en fer laminé sous les zones carrelées sur chape, il dote l'entièreté du rez-de-chaussée de ce type de sol et fait poser les parquets des pièces de réception sur cette base réputée ignifuge⁵⁰.

⁴⁷ L'air aspiré à l'extérieur au moyen de ventouses en façade est réchauffé par son passage entre les deux parois de la chaudière et s'élève naturellement vers les ouïes disposées dans le bas des murs ou les sols des pièces de vie ; V. HEYMANS, *Les dimensions ...*, op. cit., p. 180-181.

⁴⁸ Disposition détaillée sur le plan publié dans *L'Émulation*, 5^{ème} année, 1879, pl. 35.

⁴⁹ V. HEYMANS, *Les dimensions ...*, op. cit., p. 142-143.

⁵⁰ Solution mise en œuvre par Jamaer à l'hôtel de ville : Quentin DEMEURE, *Hôtel de Ville de Bruxelles – Salle gothique – Étude historique de la salle*, VB - CPH, Bruxelles, 2008, p. 10-11 (inédit).



Une des deux figures féminines de la cheminée de la salle à manger avant le vol. Imitation marbre.

(© Vincent Heymans – Cellule Patrimoine historique).

Les châssis de fenêtres sont réalisés en bois de chêne⁵¹, y compris ceux de la façade arrière qui étaient pourtant destinés à être mis en peinture ; les vitrages côté rue sont en glace épaisse biseautée, du type utilisé pour les vitrines de magasins ; les mains courantes de la rampe de l'escalier principal sont réalisées d'un seul tenant par volée, nécessitant des sections d'acajou massif de 4,00 à 4,25 m de long tandis que le garde-corps constitue un chef-d'œuvre de ferronnerie d'une vigueur et d'un poids surprenants⁵² ; les panneaux de portes sont d'une qualité remarquable et la finition de faux bois qui les recouvre au rez-de-chaussée est d'une subtilité d'exécution exceptionnelle⁵³.

On le constate à l'observation fine de l'œuvre, il y a dans le chef de l'architecte moins d'arrogance que de souci de bien faire : ces détails ne sautent pas aux yeux,

⁵¹ Dans ce cas, la provenance du bois reste inconnue en raison de l'absence de sources. Pour ses chantiers à la Ville de Bruxelles, Jamaer privilégiait un bois qu'il qualifiait de "chêne du pays" ou "chêne de Chimay" dans ses cahiers des charges.

⁵² Jamaer aura l'occasion de formuler explicitement son intérêt pour l'art de la ferronnerie lors de la restauration du balcon de l'hôtel de ville, rue de l'Amigo : courrier de l'architecte, 11 avril 1891, AVB TP 7220.

⁵³ Faux bois imitant des planches de chêne débitées sur quartier. On retrouve une finition comparable dans les dégagements de l'hôtel de ville, actuellement couverts de peinture verte : observation par l'auteur le 28 août 2013.

ils se révèlent à celui qui a le temps et le goût de juger la qualité du travail et la beauté des matériaux. À n'en pas douter, Jamaer tire ce soin de son activité d'architecte restaurateur, bien au fait des techniques de construction traditionnelle. On retrouve cette attention à œuvrer «dans les règles de l'art» jusqu'au niveau de la charpente – assemblée à tenons, mortaises et chevilles – dont il se souviendra en 1889 lorsqu'il achèvera la restauration de la Tour Noire par la recreation de sa toiture. Le recours au vitrail sous plomb, la mise en œuvre de grandes quantités de pierres bleues taillées et ciselée, de briques apparentes et de bois vernis participent de ce même souci de mise en œuvre sans fard de matériaux traditionnels.

Une autre facette de la personnalité de Jamaer se traduit dans le souci de donner une place importante à des productions d'arts appliqués, voire à des œuvres d'art dans la composition de sa maison. La cheminée de la salle à manger en est l'exemple le plus remarquable. De style Renaissance, comme le reste de la pièce, elle intègre une horloge et sa partie supérieure, traitée à la manière d'un fronton courbe, est surmontée de deux figures féminines allongées. Par comparaison, elles peuvent être attribuées à Guillaume De Groot (1839-1922) qui livra en 1873 deux groupes, dont elles semblent constituer la réplique en taille réduite, pour les frontons des fenêtres à la Bourse de Commerce côté boulevard⁵⁴. Ami de Jamaer, l'artiste avait déjà réalisé le buste de l'architecte, dont le plâtre avait été présenté au Salon d'Anvers en 1867 et le marbre au Salon de Bruxelles deux ans plus tard⁵⁵.

⁵⁴ Formé à l'Académie des Beaux-Arts de Bruxelles, il avait été retenu par Jamaer pour travailler au chantier de restauration de l'église de la Chapelle en 1859 ; leur collaboration sera longue et fructueuse : Paul SAINTENOY, Notice sur Guillaume De Groot, 1922 www.academieroyale.be, p. 107, consultée le 12 août 2013. Les deux figures en plâtre ont été volées en octobre 2010 et retrouvées chez un antiquaire bruxellois. Lors de la restitution, l'une d'elles a été endommagée : P.V. police n° BR17.LL.140353.2010 ; inv. DMS 30-11-2010. L'horloge volée en même temps n'a pas été retrouvée.

⁵⁵ Cor ENGELLEN – Mieke MARX, *La sculpture en Belgique à partir de 1830*, impr. Van Der Poorten, Louvain, 2006, tome II, p. 900-903. La raison de la réalisation de cette œuvre reste inconnue. Elle ne peut être que privée : un architecte communal n'est pas portraituré, et certainement pas au cours de sa fonction. À l'hôtel de ville, De Groot réalise 7 sculptures pour les façades, commandées lors des campagnes II, III et V, soit entre 1858 et 1875, il réalise les 2 lions de l'escalier des lions en 1869 et les statues d'albâtre sur le palier de la salle gothique en 1878. Il conçoit également une série de 4 hérauts d'armes pour la Maison du Roi, autre chantier majeur de Jamaer. P. MEIRSCHOUT, *Les sculptures de plein air à Bruxelles*, Bruxelles, Bruylant, 1900, p. 143-145 : à la Bourse de Commerce, allégories du Travail et de l'Abondance, de la Poste et du Télégraphe, sur les deux grandes fenêtres de la façade côté boulevard, ainsi que 4 figures en pied de l'Art et des Sciences, et de l'Agriculture et l'Industrie dans des niches sur les faces latérales.

Il ne semble pas y avoir de lien à trouver entre l'éventuelle dimension symbolique du décor et la personnalité de son créateur et occupant. Dans la salle à manger, les séries de carreaux en céramique à scènes figuratives semblent relever d'un choix strictement esthétique⁵⁶. Et si, des deux figures allégoriques des Arts et des Sciences qui se répondent, sur les panneaux peints de dessus de porte, la première s'adonne à l'architecture, le lien entre cette représentation très conventionnelle et la profession de l'occupant reste ténu⁵⁷. Dans les autres pièces de la maison, le décor ne semble destiné qu'à exprimer une ambiance de luxe et de bon goût, spécialement pour le salon de style Louis XVI, répondant aux poncifs de la décoration qui resteront en vigueur jusqu'au siècle suivant⁵⁸. Même au cœur de sa maison, Jamaer ne se livre pas de manière directe.

La maison Jamaer n'est pas l'œuvre d'un créateur génial d'espaces : les proportions de nombreux éléments restent mal maîtrisées, notamment certaines embrasures de portes dont les formats semblent dictés par les circonstances plutôt que par une volonté d'atteindre l'harmonie. Plusieurs raccords maladroits émaillent une composition qui, par ailleurs, a nécessité un soin intense dans le tracé des plans et la surveillance du chantier. On peut l'observer au contact du retour du limon de l'escalier principal avec la voûte couvrant la zone supérieure du vestibule, dans le dessin du cadre de miroir disposé au dos du trumeau entre les deux fenêtres du salon et surtout dans la grande salle du troisième étage en façade, si décevante dans son caractère chaotique, traversée de conduits de cheminées en saillie et déstructurée par les décrochements successifs de l'envers de la toiture⁵⁹. Seule la large baie ouvrant sur la loggia théâtrale, sous le pignon, constitue une trouvaille intéressante mais elle relève de la composition de la façade et pourrait n'être en lien avec la pièce y donnant accès que par défaut.

⁵⁶ Élément le plus étrange de la décoration, cette frise de 61 carrelages blanc crème de format 6 pouces carrés est rehaussée de décors figuratifs de couleur sépia. Fréquents dans les intérieurs anglais, ils étaient produits, en cycles de 6 à 24 images thématiques.

⁵⁷ Peinture volée en octobre 2010 et retrouvée chez un antiquaire bruxellois : P.V. police n° BR17.LL.140353.2010 ; inv. DMS 30-11-2010. La même réflexion vaut pour les 6 médaillons qui rehaussent les vitraux du bow-window en façade, remplacés après restauration en novembre 2013 : l'allégorie de l'architecture y apparaît parmi cinq autres représentations des arts (Peinture, Musique et Poésie au 1^{er} étage ; Sculpture, Architecture et Gravure au 2^{ème} étage) sans être plus spécifiquement mise en valeur.

⁵⁸ À propos du salon dans la maison bruxelloise, voir V. HEYMANS, *Les dimensions ...*, op. cit., p. 87-103.

⁵⁹ Le traitement uniforme de l'escalier principal pourrait, comme la loggia en façade, laisser supposer qu'il s'agit d'une pièce importante. Mais l'absence de qualité architecturale de ce grenier impose l'abandon de cette hypothèse séduisante.



Girouette replacée au faite du pignon, le 13 novembre 2013. Fer forgé et martelé.
(© Vincent Heymans – Cellule Patrimoine Historique).



Détail de l'extrémité sculptée d'un blochet de la ferme apparente du pignon, après restauration. Chêne sculpté verni.
(© Vincent Heymans – Cellule Patrimoine Historique).

Par contre, on apprécie l'arrondi dessiné par l'accès au jardin depuis le corps en annexe, le long de la cour anglaise, et le grillage en fer forgé finement dessiné qui le borde. On s'émerveille de l'enroulement des volées de l'escalier de service, sans doute plus touchant que la rigide ordonnance de l'escalier d'honneur. Et la monumentalité du vestibule voûté est pertinente et maîtrisée à la perfection⁶⁰.

Mais surtout, on reconnaîtra à l'architecte une trouvaille qui relève de la démarche la plus noble de son travail : la maîtrise de l'espace révélée par celle de la lumière. Derrière les volées droites de l'escalier principal, la séparation avec l'aile secondaire est assurée, sur toute la hauteur de la maison, par une paroi constituée de châssis munis de carreaux dépolis qui laissent filtrer la lumière captée par les très larges verrières de l'annexe, ouvertes sur son flanc nord-est⁶¹.

On peut voir, a posteriori, dans cette utilisation de la lumière, l'amorce d'une réflexion qui sera portée à son terme par les créateurs de l'Art Nouveau.

⁶⁰ La finesse du décor et le strict respect de la symétrie, justifiant la création de 2 portes factices sur le mitoyen, dépassent le traitement courant de ce genre de lieu.

⁶¹ Échange de vues avec l'architecte Jean-Louis Vanden Eynden lors de l'élaboration du projet de restauration, printemps 2013.

En 1876, la famille Jamaer est installée à cette adresse ; une bonne, une cuisinière et, ponctuellement, une gouvernante travaillent à son service⁶².

Le nom de Jamaer est désormais associé à des institutions professionnelles et savantes : il est membre d'honneur de la Société Centrale d'Architecture de Belgique en 1874⁶³ et membre fondateur de la Société d'Archéologie de Bruxelles en 1887⁶⁴. Sa compétence est unanimement reconnue et ses avis sont sollicités en de nombreux domaines touchant à sa discipline.

Quant à sa maison, elle connaît une rapide notoriété puisqu'elle est présentée dans la livraison de 1879 de «L'Émulation», journal de la Société Centrale d'Architecture de Belgique dont il est membre, et deux ans plus tard dans une luxueuse publication française en couleurs, consacrée à l'architecture en brique⁶⁵.

L'épouse de Jamaer décède en 1881. Deux de ses filles se marient, en 1887 et 1889⁶⁶. L'architecte occupe désormais la maison de l'avenue du Midi avec sa fille cadette, Berthe. Mais il séjourne aussi dans la résidence secondaire qu'il possède à Uccle, au lieu dit du *Hoef*⁶⁷.

En 1884, il est chargé de l'aménagement de la place Rouppe, sur le site de l'ancienne gare désaffectée, à l'entrée de l'avenue où il réside.

À partir de 1886, il supervise le déménagement des services de la troisième division dans des locaux acquis à cette fin par la Ville deux ans plus tôt, aux n^{os} 14 et 16 de la rue du Lombard⁶⁸.

⁶² VB-RP, 1876, sect. 4, vol. H, f^o 2462.

⁶³ V.-G. MARTINY, «La société centrale d'architecture ...», dans *op. cit.*, p. 20.

⁶⁴ Il sera président de la SAB en 1892 et restera membre effectif jusqu'en 1900 (remerciement à Anne Buyle de la SRAB pour les recherches et la synthèse des données retrouvées).

⁶⁵ *L'Émulation*, 5^{ème} année, 1879, col. 85 et pl. 35-39 (plans – façade – détails façade) ; Pierre CHABAT, *La Brique et la terre cuite*, Vve A. Morel et cie, Paris, 1881, p. 164-165 et fig. 62-63 (façade en 2 planches).

⁶⁶ Anna-Marie Jamaer épouse Jean De Coninck en 1887, Louise épouse Alfred Desmedt en 1889.

⁶⁷ RP-Uccle, 1866, f^o 2703, Hoef n^o 6. Le plan Popp de 1866 ne reprend pas son nom ; l'acquisition serait donc ultérieure à cette date. Il s'agit probablement de ce but de promenade connu pour un estaminet de ce nom : *Environs de Bruxelles – 100 promenades pédestres*, Bruxelles Touring club de Belgique, 1918, 36^e promenade, p. 153.

⁶⁸ Îlot de l'ancien Hôtel de Brabant rue du Marché au Charbon, occupé par la Ville ; acquisition progressive des n^{os} 12 à 24 de la rue du Lombard, en plus de la prison rue de l'Amigo. L'ensemble de l'îlot sera reconstruit dans l'entre-deux-guerres et complété par la création de l'hôtel Amigo en 1957. Paula CORDEIRO et Quentin DEMEURE, *Évolution du bâti dans l'îlot sacré – Îlot 24*, VB - CPH, Bruxelles, 2006, (inédit) ; BC 1886, 1^{ère} partie, tome II, p. 305.

Il est membre correspondant de la Commission royale des Monuments depuis 1886. Il est également nommé membre agrégé de l'Académie d'Anvers en 1888, ce dernier titre étant essentiellement honorifique⁶⁹.

En 1890, Jamaer a 60 ans. Il met sa maison en vente publique⁷⁰. Elle est acquise par Eugène Lefebvre (1861-1930)⁷¹, un négociant français en linge de table et repreneur de la Grande Maison de Blanc qu'il installe en 1896 dans de nouveaux bâtiments rue du Marché-aux-Poulets, aux n^{os} 32-34. Jamaer emménage, avec sa fille Berthe, dans une maison située au n^o 17 de l'avenue du Boulevard, à Saint-Josse-ten-Noode. Le quartier est particulièrement prisé pour la promenade arborée en bordure de laquelle il est établi⁷². Mais pour l'architecte, c'est aussi l'occasion de se rapprocher de sa fille aînée Louise, qui habite rue aux Fleurs⁷³. Les bouleversements subis par le quartier ont fait disparaître l'ensemble du front bâti en 1968, au point qu'il est désormais impossible d'identifier la maison. Par contre, il est certain qu'il s'agissait bien d'un édifice existant, construit dans les années 1840⁷⁴. Jamaer a donc quitté son œuvre pour emménager dans une demeure bourgeoise traditionnelle ; désormais, la vie de la «maison flamande de l'avenue du Midi» et celle de son auteur suivront des destins séparés⁷⁵.

⁶⁹ Henri Beyaert a bénéficié des mêmes honneurs en 1882 ; Guido PERSOONS, *Nicaise de Keyser : zijn portretkunst. Antwerps portret : de geschiedenis van het academisch korps van de Koninklijke Academie voor Schone Kunsten te Antwerpen met haar portretgalerij bewaard in het museum*, Antwerpen, Koninklijke Academie voor Schone Kunsten, 1987, p. 21 et 35.

⁷⁰ Notaire Félix Maximilien Ectors, Acte du 11 mars 1890 ; transcription au bureau des hypothèques 4 avril 1890, vol. 6235 n^o 18 : "une maison de rentier à 3 étages et jardin située avenue du Midi 62".

⁷¹ VB-RP, 1876, vol. H13, f^o 2553 : entré à l'adresse le 17 juillet 1890 ; 1890, J 760, domicile légal à Paris, inscrit à l'adresse comme seconde résidence.

⁷² Entre la place des Nations (actuelle place Rogier) et la rue du Marché. RP-SJN, 1890, avenue du Boulevard 47 22, f^o 31, (remerciement à Robin de Salle, service des Archives de la commune de Saint-Josse-ten-Noode). La maison a été détruite en 1968 en même temps que le reste de l'îlot au profit du socle du complexe Sheraton place Rogier. À l'époque, le guide Baedeker recommande la promenade le long de cette partie des boulevards : *Baedeker Belgique et Hollande*, K. Baedeker, Leipzig-Paris, 1897 (16^e éd.), p. 45.

⁷³ Louise a épousé Jean De Coninck en 1887 ; le couple réside au n^o 28 rue des Plantes qui débouche sur l'avenue du Boulevard.

⁷⁴ Maison du marbrier Louis Melot, Plan Popp, 1866, n^o, 17, parcelle 8g/3, matrice 2473 ; SJN-registre des bâtisses, 1850.

⁷⁵ Mention reprise à C. ANCIAUX, «Nécrologie : P.-V. Jamaer», dans *L'Émulation*, avril 1902, col. 35.

En 1892, Jamaer est nommé membre effectif de la Commission Royale des Monuments, poste duquel il démissionnera en 1897⁷⁶.

L'accès à la retraite lui est accordé par la Ville de Bruxelles en 1895, après une carrière de plus de 47 ans⁷⁷. L'architecte est souffrant et sa fille Berthe prie les autorités communales, désireuses de lui rendre hommage, «de rendre cette cérémonie aussi simple que possible afin de ne pas l'émouvoir»⁷⁸. À l'occasion de la réception organisée à l'hôtel de ville, il reçoit des mains du bourgmestre Charles Buls une sculpture en ivoire de Julien Dillens (1849-1904) qui représente un génie ailé tenant deux maquettes de la Maison du Roi, avant et après restauration⁷⁹.

Jusqu'alors, Jamaer n'avait travaillé que pour la Ville. La charge de ses missions, nombreuses et variées aurait suffi à l'y forcer mais les règlements internes sont explicites : les fonctionnaires des services des finances et de l'architecture ne peuvent pas exercer leur profession hors du cadre de l'administration⁸⁰. Libéré de cette restriction, l'architecte aurait eu l'intention de rester actif, cette fois de manière indépendante. En tout cas, il est mentionné à ce titre dans les annuaires professionnels de l'époque, à une adresse ixelloise qui sera également celle de son logement à partir de 1899⁸¹. Cette activité professionnelle semble n'avoir laissé aucune autre trace. Berthe se marie le 15 mai 1897 avec Raymond Pelgrims (1875-1955), un petit cousin de sa tante Hortense⁸² qui se fera connaître au début du XX^{ème} siècle comme

⁷⁶ *Bulletin des commissions royales d'Art et d'Archéologie*, Bruxelles, impr. Mucquardt puis Vve J. Baertsoen, 1886, p. 260 ; 1892, p. 11 et 1897, p. 27.

⁷⁷ Cette longévité n'est pas à considérer comme exceptionnelle. Le 1^{er} avril 1892, la Ville fêtait officiellement le 50^e anniversaire de l'entrée en fonction de son archiviste Alphonse Wauters : *BC*, 1892, 1^{ère} partie, tome I, p. 343-345.

⁷⁸ Lettre de Berthe Jamaer au Collège, non datée : AVB dossier Personnel n° 251 – Jamaer Victor.

⁷⁹ Maison du Roi, Inventaire 3/1970/1 (don des héritiers), plaquette gravée avec texte : "La Ville de Bruxelles reconnaissante / à M^r l'architecte Victor Jamaer / en souvenir de la restauration de / l'hôtel de ville et de la maison du roi 1895».

⁸⁰ Les règlements communaux sont explicites à cet égard à partir de 1881 mais le débat a déjà été soulevé à plusieurs reprises par le passé, notamment en 1856 lors d'une précédente réforme du service : *BC*, 1856, 2^{ème} semestre, p. 591-608 et *BC*, 1881, 1^{ère} partie – tome I, p. 387 (art 8).

⁸¹ RP-SJN, 1890, avenue du Boulevard 47 22, f° 31. Double mention de V. Jamaer, «rentier» avenue du Boulevard n° 17 et «architecte» rue de Turin (actuelle rue Paul-Émile Janson) n° 14 dans *Annuaire du commerce et de l'Industrie de Belgique*, Mertens et Rozez, Bruxelles, 2 – 1900, p. 513.

⁸² Le 7 mai 1861, Emile Jamaer épouse Hortense Sophie Jeanne Pelgrims, née à Anvers le 11-04-1833 ; le couple n'aura pas d'enfants : VB-RP 1866, vol. N4, f° 686 ; id., 1876, vol. H2, f° 291 ; id., 1890, vol. H12, f° 2256 et 1900, vol. J 10, f° 1914 ; VB-RM, année 1861, n° 459.

spécialiste de la restauration de demeures historiques de prestige⁸³. Au départ de sa fille cadette, Jamaer se retrouve seul, ce qui l'incitera probablement à déménager une dernière fois⁸⁴.

Lors de ses séjours à Bruxelles, Eugène Lefebvre occupe la maison de l'avenue du Midi, jusqu'à son déménagement vers l'avenue Louise en 1903. Les lieux sont alors mis en location. Les occupants, issus de classes sociales aisées, se succèdent pendant une vingtaine d'années⁸⁵.

Les héritiers d'Eugène Lefebvre conservent le bien dans leur patrimoine, sans le modifier de manière substantielle. À partir de 1924, le rez-de-chaussée devient le siège d'une entreprise et les étages sont probablement loués en appartements⁸⁶.

Mais cette évolution des modes d'occupation occasionne peu de transformations. L'inévitable passage de l'éclairage au gaz à l'électricité ne nécessitera même pas le démantèlement du réseau original. La suppression du calorifère est effectuée sans dégâts. En 1923, une porte de service avait été ouverte sans demande d'autorisation préalable, à l'emplacement de la fenêtre de cave située le plus à gauche du soubassement et un monte-charge sera intégré vers 1950 dans la zone tampon centrale⁸⁷.

En 1945, l'avenue du Midi est rebaptisée avenue de Stalingrad suite à une proposition du conseiller communal Fernand Brunfaut, approuvée par le Collège⁸⁸. Le numéro de la maison demeure inchangé.

⁸³ Raymond Pelgrims achète le château de Grand-Bigard en 1902 et le restaure ; il fonde en 1934 l'Association des Demeures Historiques et Jardins de Belgique dont il sera le premier président jusqu'en 1955 : Marc MEGANK et François-Emmanuel de WASSEIGE, «Raymond Pelgrims de Bigard (I)», dans *Demeures historiques et jardins*, n° 161, mars 2009, p. 26-38 (remerciement à Marc Meganck).

⁸⁴ RP-SJN, 1890, avenue du Boulevard 17 22, f° 31.

⁸⁵ RP-VB, 1890, sect. 4, vol. J, f° 760 ; id., 1900, sect. 4, vol. J, f° 1917 ; id., 1910, sect. 4, vol. J, f° 1936.

⁸⁶ Plaquettes conservées sur une porte de la salle à manger, référence à la société Waldberg de Paris logée à l'adresse dans les années 1920 : *Annuaire du commerce et de l'Industrie de Belgique*, Mertens et Rozez, Bruxelles, années 1924 à 1927, notices «Nickleurs», p. 1719, 1848, 1959 et 2031.

⁸⁷ AVB TP 28004. Les travaux de restauration entamés en mars 2013 feront disparaître la plupart de ces interventions au profit de la restitution de l'état d'origine.

⁸⁸ 1945 et pas 1948 (date d'une cérémonie organisée plusieurs années plus tard). Voir publication des débats et de la décision dans *BC*, 1945, tome II, p. 1431-1433 ; discours d'inauguration par le bourgmestre Van de Meulebrouck le 1^{er} décembre 1945.

L'immeuble est acheté en 1957 par René Delay, un négociant déjà installé avenue de Stalingrad⁸⁹. Son fils André Delay hérite du bien et y habite jusqu'à son décès survenu en 2009.

La maison est alors acquise en vente publique par un homme d'affaires désireux de réaliser une plus-value sur sa revente. Mais le caractère spécifique du bien et son état de délabrement rendent l'opération difficile à mener. Inoccupée pendant trois ans, la maison se dégrade ; elle est même cambriolée et certains éléments du décor sont arrachés et revendus sur le marché de l'antiquité⁹⁰. Son acquisition en 2012 par Alain Blond est le point de départ de sa renaissance.

Entre-temps, l'intérêt porté à ce type d'architecture a lentement évolué. Étendard de la nouvelle architecture nationale et palais de la modernité technologique du temps, la maison Jamaer a mal vieilli. L'admiration a fait place à l'incompréhension envers cette œuvre résultant de deux démarches apparemment contradictoires : la recherche d'une modernité technique et formelle à travers la recreation virtuose des styles du passé.

Le regain d'intérêt pour le bien sera confirmé officiellement avec son classement partiel par arrêté royal du 8 août 1988⁹¹. Le projet de restauration de la façade à front de rue se fera attendre. Retardée par le décès de son précédent propriétaire, la mise en œuvre débute en mars 2013. Cette première étape de la réhabilitation du bien sera suivie par une restauration des espaces intérieurs⁹².

Avec le recul de l'histoire, la figure de Pierre-Victor Jamaer a elle aussi bénéficié d'un éclairage renouvelé. Il lui aura d'abord fallu émerger de l'anonymat dans lequel elle était retombée. Une fois pensionné, le grand architecte devenait un fonctionnaire à la retraite et ses œuvres, pour nombreuses qu'elles soient, relevaient d'un service technique municipal qui, au demeurant ne lui survivait pas. Il n'a pas enseigné, n'a pas laissé d'écrits significatifs, il n'a eu ni élèves, ni disciples et sa descendance féminine ne se prêtait pas à assurer une succession professionnelle. La période durant laquelle il a exercé son métier ne suscite l'attention que depuis peu. La redécouverte antérieure de l'Art nouveau n'avait fait qu'aggraver ce désin-

⁸⁹ Étude du notaire Raymond Coen, acte du 25 juin 1957, transcription au bureau des hypothèques de Bruxelles, 8 août 1957, vol. 3597, n° 15.

⁹⁰ P.V. police n° BR.17.LL.140353.2010 ; inv. DMS 30-11-2010.

⁹¹ Arrêté royal de classement, in http://www.monument.irisnet.be/images/REGISTRE/AG/0808_88.pdf, consultation le 29 août 2009.

⁹² Pour la restauration des façades et toitures : permis délivrés le 12 mars 2009 et le 30 août 2012 ; travaux terminés fin novembre 2013.

térêt, constat d'autant plus contradictoire que la source même de ce renouvellement artistique est à trouver dans des œuvres telles que la maison Jamaer.

Pierre-Victor Jamaer n'était pas un créateur génial, comme le sera Victor Horta (1861-1947) quelques décennies plus tard. Il n'avait pas l'inventivité spatiale et décorative de son camarade d'étude Henri Beyaert mais on ne lui reprochera pas d'avoir évité le sens de la démesure d'un autre contemporain, Joseph Poelaert (1817-1879). Il n'était pas non plus théoricien comme le fut Charles Buls, compilateur talentueux comme Jules-Jacques Van Ysendijck (1836-1901)⁹³ ou chercheur comme l'était l'archiviste communal Alphonse Wauters (1817-1898). On ne lui connaît que quelques recensions succinctes rédigées dans le cadre de ses fonctions dans diverses sociétés. Ses rapports administratifs sont courts et vont à l'essentiel. Les rares portraits dont on dispose révèlent un homme au visage triste, plutôt que sévère, et une posture caractéristique, épaules tombantes et regard baissé⁹⁴. La teneur des rapports signés de sa main et quelques échos indirects semblent pourtant révéler une personnalité affirmée et un patron omniprésent⁹⁵. À la lecture de ses rapports, on sent la détermination et on mesure parfois la capacité à tenir tête à forte partie, même sur des questions de fond, comme dans ce conflit qui l'opposera – il est vrai avec l'appui de Wauters – au bourgmestre Buls à propos de l'opportunité de restaurer ou de démanteler le décor de la galerie Grangé à l'hôtel de ville⁹⁶.

Il a fait preuve d'une énergie peu commune, d'une capacité de maîtriser les programmes architecturaux les plus variés, depuis les lignes principales de la composition et les principes généraux de la conception, jusqu'aux plus infimes détails de finition et d'équipement. Aussi à l'aise dans la résolution d'un problème de construction neuve qu'à la direction d'un chantier de restauration, il est un des plus éminents représentants de cette génération d'architectes à la fois pétris de tradition et résolument modernes.

⁹³ Auteur du recueil de 725 planches intitulé : *Documents classés dans l'art des Pays-Bas du X^e siècle au XVIII^e siècle*, 5 vol., Maes, Anvers, 1880-1890.

⁹⁴ On connaît peu de portraits de Jamaer : le buste en marbre de Guillaume De Groot daté de 1860 (MVB, inv. S (I) 70), une photo non datée mais plus tardive (AVB FI J 829) et 3 photos de groupes, retrouvées à l'occasion de la rédaction de cet article dans les archives de la SAB, au sein desquels il semble apparaître (remerciement à Anne Buyle de la SRAB pour son travail de recherche).

⁹⁵ V.-G. MARTINY, «La Société Centrale d'Architecture ...», dans *op. cit.*, p. 55.

⁹⁶ Rapport co-signé par Pierre-Victor Jamaer et Alphonse Wauters, adressé à l'échevin des Beaux-Arts Emile De Mot, 21 août 1884 : AVB TP 7239.

L'architecte honoraire de la Ville de Bruxelles décède à Bruxelles le 4 octobre 1902, à l'âge de 76 ans⁹⁷. Il était né dans une cité un peu provinciale, capitale par intermittence du royaume voisin. À sa mort, sa ville est devenue la capitale d'une des principales puissances économiques du monde. Entre-temps, il en avait été l'architecte et en avait accompagné les mutations pendant un demi-siècle. Sa maison reste l'illustration de sa carrière, à la fois synthèse des nombreuses expériences accumulées et annonce de celles encore à explorer⁹⁸. Elle est aussi le résultat de ces greffes, tentées à l'époque, d'une modernité affirmée sur le corps de la tradition désormais bien assimilée. Elle est enfin le seul portrait fiable de cet homme discret, acharné, méthodique, travailleur, aspirant à l'expression de son savoir-faire, ayant eu la chance de mener sa carrière à ce moment précis où l'histoire de l'architecture déjà écrite et de celle encore à créer se rencontrent et fusionnent, pour une courte période, de manière étonnamment harmonieuse.

⁹⁷ Il est inhumé au cimetière de Laeken, galeries funéraires, allée 4, concession n° 1071, cellule n° 1774.

⁹⁸ Il est regrettable qu'aucun document graphique de la main de l'architecte n'ait été conservé. On ne peut se faire une idée du travail nécessaire à un tel aboutissement que par comparaison, par exemple en consultant les plans produits pour ses chantiers de restauration et conservés aux AVB ; ou les milliers de dessins tracés par J.-J. Winders pour l'édification de sa maison à Anvers, dans les années 1880 : H. STYNEN, « Cette maison ... », *op. cit.*, p. 11 ; ou bien encore les plans conservés pour la maison, beaucoup plus simple, construite par H. Beyaert rue Potagère à Saint-Josse-ten-Noode, comprenant 78 dessins complétés de 17 tirages de plans-types issus de l'atelier de l'architecte, soit 95 sur un ensemble certainement plus conséquent : Pierre LOZE et Jos VANDENBREDEN, *La maison Blondel de Henri Beyaert*, Bruxelles, APA – CIDEP, 1993, inventaire p. 53-62.

Shylock reconsidéré dans le comté de Hainaut : une intéressante affaire d'usure en 1319-1320

DAVID KUSMAN

1. INTRODUCTION : USURE ET GROUPES SOCIAUX MINORITAIRES DANS LA VILLE

La manière dont l'attrait pour les gains financiers immodérés se diffusait au sein des élites honorables – au sens médiéval du terme – au mépris des prescriptions canoniques sur les profits illicites, a fait l'objet depuis une trentaine d'années de révisions croissantes. En ce qui concerne les anciens Pays-Bas, on peut citer, outre les premières recherches de Georges Despy sur l'économie monastique, l'article phare de Michel de Waha, consacré à la *vita Guidonis*, éclairant les rapports indulgents des chanoines d'Anderlecht avec le profit financier¹. Plus spécifiquement, la place du prêt à intérêt dans la société médiévale et des groupes sociaux réputés le pratiquer ouvertement a été radicalement reconsidérée : Juifs et Lombards ne sont plus tenus pour des protagonistes marginaux de l'économie urbaine, bannis des espaces d'échanges commerciaux respectables de la cité (marché central et halles), qu'il s'agisse des Juifs d'Ombrie, de leurs coreligionnaires à Marseille au début du XIV^e siècle ou encore des financiers piémontais (d'Asti et de Chieri) dans les anciens Pays-Bas jusqu'au début des Temps Modernes. Les excellentes relations nouées entre ces groupes sociaux minoritaires et des dignitaires ecclésiastiques et nobles, par exemple, dénotent assez souvent une position estimable dans la société

¹ Georges DESPY, « Les richesses de la terre : Cîteaux et Prémontré devant l'économie de profit aux XII^e et XIII^e siècles » dans *Problèmes d'histoire du Christianisme*, vol. 5, 1975, p. 58-80 ; Michel DE WAHA, « *Quidam mercator de Bruxella*. La signification économique de la *Vita Guidonis* », dans *Actes du 45^e Congrès de la Fédération des Cercles d'archéologie et d'histoire de Belgique*, vol. 3, Comines, 1980, p. 45-60 ; David KUSMAN, « Quand usure et Église font bon ménage. Les stratégies d'insertion des financiers piémontais dans le clergé des anciens Pays-Bas (XIII^e-XV^e siècle) », dans Jean-Marie CAUCHIES, ed., *Bourguignons en Italie, Italiens dans les pays bourguignons (XIV^e-XVI^e s.)* Neuchâtel, Brepols, 2009, (Publication du Centre Européen d'Etudes bourguignonnes (XIV^e-XVI^e s.), 49), p. 205-225. En ce qui concerne le concept d'élites au Moyen Âge, voir le volume collectif *Les élites urbaines au Moyen Âge. Actes du 27^e Congrès de la S.H.M.E.S.*, Rome, mai 1996, Paris-Rome, École française de Rome, 1997 (Collection de l'École française de Rome, 238). Les disparités géographiques et temporelles des acceptations du concept d'élite trouvent tout de même un dénominateur commun dans la caractérisation de Jacques Le Goff attribuant aux élites le pouvoir d'imposer à la ville un imaginaire du bien qu'elles puisent dans la ville elle-même (Jacques LE GOFF, « Tentative de conclusion », dans *Les élites urbaines*, op. cit., p. 443-456, p. 446).

de cour ou même dans des environnements urbains assez élitaires². Parallèlement à cela, les résultats de recherches régionales menées dans des contextes économiques aussi variés que la Provence angevine ou l'Artois et le Cambrésis suggèrent tous que, dans les litiges portant sur les dettes, les condamnations des débiteurs par les autorités civiles ou ecclésiastiques – celles-ci recourant notamment au levier de l'excommunication – l'emportaient sur les condamnations de prêteurs pour usure³. Bref, la seule définition de l'usurier, comme un marginal dont même le Purgatoire ne pouvait effacer l'infamie, n'est plus à même de satisfaire les exigences de la recherche actuelle sur le crédit médiéval⁴. Pour autant, il serait excessif de dresser un tableau idyllique de l'intégration sociale des minorités religieuses ou marchandes étrangères engagées dans le commerce de l'argent au bas Moyen Âge. Dans l'éthique économique de la société urbaine chrétienne, propagée avec une redoutable efficacité par les prédicateurs des ordres dominicains et franciscains, l'usurier – local ou étranger – se caractérisait par un comportement purement égoïste, motivé par la seule poursuite de son enrichissement personnel, au détriment du bien commun de la collectivité des chrétiens. Si cet usurier effectuait de surcroît des opérations financières avec des responsables des recettes communales, comme cela devait fréquemment arriver dans les villes des anciens Pays-Bas, alors tout dépendait pour son salut et sa bonne réputation, de sa capacité à s'intégrer dans le jeu respectable des échanges marchands soumis au risque et donc à l'incertitude des gains attendus. Ceci était possible, par exemple, en faisant crédit de la sphère privée (celle du banquier) vers la sphère publique (celle des finances de la ville). De la sorte, l'utilité publique du prêteur était affirmée par la redistribution

² Ariel TOAFF, *Le marchand de Pérouse. Une communauté juive au Moyen Âge*, Paris, Balland, 1993 ; Joseph SHATZMILLER, *Shylock revu et corrigé. Les Juifs, les chrétiens et le prêt d'argent dans la société médiévale*, Paris, Les Belles Lettres, 2000 ; James M. MURRAY, *Bruges, Cradle of Capitalism, 1280-1390*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009 ; Juliette SIBON, *Les Juifs de Marseille au XIV^e siècle*, Paris, Cerf, 2011 ; Myriam GREILSAMMER, *L'Usurier chrétien, un Juif métaphorique ? Histoire de l'exclusion des prêteurs lombards (XIII^e-XVII^e siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012 ; David KUSMAN, *Usuriers publics et banquiers du Prince. Le rôle économique des financiers piémontais dans les villes du duché de Brabant (XIII^e-XIV^e siècle)*, Turnhout, Brepols, 2013 (Studies in European Urban History, 28). On peut ajouter à cette liste la thèse de doctorat en cours de Federico Cannelloni en cotutelle avec la Katholieke Universiteit Leuven et l'Università di Padova relative au rôle économique des financiers piémontais et toscans dans les Pays-Bas bourguignons (XIV^e-XV^e siècle).

³ Véronique BEAULANDE, *Le malheur d'être exclu ? Excommunication, réconciliation et société à la fin du Moyen Âge*, Paris, 2006, Publications de la Sorbonne, p. 134-135 et p. 262-263 (diocèses de Cambrai, Reims et Tournai) et J. SIBON, *Juifs de Marseille, op. cit.*, p. 85-86.

⁴ J. LE GOFF, « L'homme médiéval », dans IDEM, dir., *L'homme médiéval*, Paris, Éditions du Seuil, 1989, p. 7-43, p. 32.

de sa richesse pour le bien de la collectivité, ou encore, par le remboursement à ses débiteurs des intérêts injustement perçus. Dans ce cas, il incarnait davantage la figure de l'honnête marchand que celle du spéculateur⁵. Au sein de la communauté urbaine, l'usurier apparaît en somme comme un personnage polymorphe dont l'identité sociale, à géométrie variable, pouvait évoluer de l'infamie vers l'honorable et vice-versa.

La société urbaine du comté de Hainaut, et son rapport aux métiers d'argent, constitue de ce point de vue un observatoire de choix pour cette reconsidération toujours en cours de la place du prêt à intérêt dans les valeurs éthiques de la société médiévale. Je souhaiterais démontrer ici comment une affaire d'usure peut, tout comme à Marseille en 1317 pour le Juif Bondavin, servir de révélateur du statut social des financiers réputés usuriers dans la ville et, au-delà, autoriser une réévaluation des techniques financières dans la ville⁶. Il y a effectivement un abîme entre la pratique journalière du crédit dans une ville médiévale engagée dans le commerce supra-régional – telle que l'était Mons – et la stricte théorie découlant des prescriptions canoniques stigmatisant le prêt à intérêt. Le cas hainuyer tranche fortement, au surplus, avec d'autres contextes régionaux des anciens Pays-Bas méridionaux dans sa réception de la publication par le Pape Jean XXII des canons conciliaires du Pape Clément V (1305-1314) condamnant l'usure et ses partisans au concile de Vienne tenu de 1311 à 1312.

Par la constitution pontificale *Ex gravi*, publiée en octobre 1317, Jean XXII déclarait les communautés laïques (donc les administrations urbaines) passibles d'excommunication si celles-ci assistaient les usuriers lombards dans l'authentification de leurs créances. Les livres de comptes des individus suspectés d'usure pouvaient être exigés et inspectés par les autorités ecclésiastiques locales, en vue de déterminer si l'usure avait été dissimulée dans des contrats de prêt antérieurs. Enfin, quiconque osait affirmer que l'usure n'était pas un péché s'exposait à une accusation d'hérésie et tombait sous la juridiction des inquisiteurs locaux, donc l'ordre des dominicains qui s'était vu conférer ce pouvoir par le pape Grégoire IX en

⁵ Giacomo TODESCHINI, *Richesse Franciscaine. De la pauvreté volontaire à la société de marché*, Paris, Verdier, 2008, p. 197-204 (exemple de l'achat par des personnes privées de titres de crédit public à Barcelone, Florence et Gênes au XIV^e siècle) et IDEM, « Usury in Christian Middle Ages. A Reconsideration of the Historiographical Tradition (1949-2010) », dans Francesco AMMANNATI, ed., *Religion and Religious Institutions in the European Economy, 1000-1800*, Florence, Firenze University Press, 2012 (Fondazione Istituto Internazionale di Storia Economica « F. Datini » Prato, Serie II-Atti delle « Settimane di Studi » e altri Convegni, 43), p. 119-130, p. 122-128.

⁶ Sur l'excellente réputation du prêteur juif Bondavin de Draguignan, entretenant d'excellents rapports avec les notables de Marseille tout comme les gens du commun : J. SHATZMILLER, *Shylock revu, op. cit.*, p. 150-164.

12327. Il vaut la peine de le souligner, le concile de Vienne incarna un nouveau durcissement dans l'attitude de l'Église à l'égard de toute apparence de dissidence menaçant son unité. Il s'agissait d'uniformiser radicalement la pensée chrétienne : les béguines et les bégards s'exposaient tout autant à l'accusation d'hérésie que les partisans de l'usure. Quant aux Juifs et aux Musulmans, tenus pour des peuples infidèles, il fallait veiller à leur conversion au christianisme⁸. Les décrétales viennoises, d'abord uniquement publiées dans la région de Narbonne, vers 1314, s'étaient répandues consécutivement dans les anciens Pays-Bas méridionaux à partir de la principauté ecclésiastique de Liège, à la fin de l'année 1317 ou au début de l'année 1318, Liège et Saint-Trond étant touchées assez rapidement par la nouvelle de la publication des décisions conciliaires par le pape Jean XXII. De là ces décrétales furent appliquées par les autorités civiles et ecclésiastiques avec une dureté relative en Brabant à l'encontre des usuriers résidant dans les villes de Bruxelles, Malines et Louvain, appartenant pour les deux premières aux évêchés de Cambrai et, pour la dernière d'entre ces villes, au diocèse de Liège (voir carte en annexe) : au minimum des saisies furent opérées sur les prêteurs piémontais⁹. Les Lombards résidant dans les cités du comté de Hainaut ressentirent les contrecoups de cette législation anti-usuraire peu après le duché de Brabant mais de manière bien différente.

2. POUR COU KE LI VILLE NE VOLOIT PRENDRE LES CHIROGRAPHES DES LOMBARS : L'APPLICATION DES CONSTITUTIONS CLÉMENTINES À MONS

À Mons, entre 1319 et 1321, les échevins, s'appuyant explicitement sur les décisions conciliaires du pape Clément V, débattirent avec le comte de Hainaut-Hollande et Zélande Guillaume I^{er} (Guillaume III en Hollande et Zélande), son

⁷ Éd. de la constitution pontificale dans Aemilius FRIEDBERG, *Corpus Iuris Canonici*, t. 2, Leipzig, Bernhard Tauchnitz, 1881, *Clementinarum, lib. V, tit. V, cap. un. De usuris*, col. 1184 et analyse de son application en Brabant dans David KUSMAN, « Textes concernant une consultation de l'Université de Paris par le duc de Brabant et la ville de Bruxelles en 1318-1319 : Lombards et pouvoirs en Brabant au début du XIV^e siècle », dans *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire (dorénavant BCRH)*, t. 161, 1995, p. 171-225, p. 175-199.

⁸ Joseph LECLER, s.j., *Vienne*, Paris, 1964, éditions de l'Orante (Histoire des conciles œcuméniques, 8) et plus récemment Norman TANNER, *The Church in council. Conciliar Movements, Religious Practice and the Papacy from Nicaea to Vatican II*, Londres-New York, I.B. Tauris, 2011, p. 189. Sur le rôle des conciles dans l'élaboration d'une société dite « de persécution » des comportements jugés déviants, voir Robert Ian MOORE, *The formation of a Persecuting Society. Authority and Deviance in Western Europe, 950-1250*, Oxford, Blackwell, second edition, 2007, p. 62-93.

⁹ D. KUSMAN, *Usuriers publics, op. cit.*, p. 322-334 et Lille, Archives Départementales du Nord (dorénavant ADN), B. 1561, f^o76r^o-v^o, pièce 264.

conseil et son bailli ainsi que l'évêque de Cambrai¹⁰. Il importait de savoir si les chirographes de la société de prêt de la famille astésane Turco de Castello, actant les reconnaissances de dette de la ville de Mons ou de débiteurs privés, devaient être reconnus comme créances légales dans la ville. Les Turco de Castello, d'abord établis à Valenciennes, prêtaient au comte de Hainaut de grosses sommes depuis au moins 1278. En 1303, Guillaume I^{er} de Hainaut devenait à son tour débiteur de leur société de prêt pour la belle somme de 12 000 livres tournois (dorénavant lb. tourn.)¹¹. La famille Turco de Castello détenait des maisons dans la ville depuis le début des années 1300 ; il est hors de doute qu'elle possédait le plus grand nombre de parts dans la maison de prêt des Lombards de Mons. Leur insertion dans l'espace urbain avait pris initialement des accents discrets : l'un des membres de cette famille, Giovanni, cité comme bourgeois de la ville dès 1296, habitait dans la paroisse Saint-Nicolas de Bertaimont en 1302, une des paroisses excentrées les moins riches de la ville à cette époque, proche des remparts, alors qu'un des ses parents, Rolandons des Lombards (alias Rolando de Turco), acquérait à la fin du XIII^e siècle plusieurs maisons d'un contribuable aisé de la rue de Nimy, Jean de Truilles ou de Trouille, payant 40 lb. d'impôt lors de la taille de 1279-1281¹². Cette localisation périphérique laisse penser qu'à cette époque, les financiers piémontais ne bénéficiaient pas encore d'une légitimité sociale suffisante pour acquérir des maisons dans des quartiers plus centraux de la ville, tels les environs

¹⁰ Christiane PIÉRARD, *Les plus anciens comptes de la ville de Mons (1279-1356)*, 2 t., Bruxelles, Palais des Académies, 1971, t. 1, p. 144, l. 25-28, p. 151, l. 28-32, p. 153, l. 39-40 et p. 154, l. 1-2, p. 167, l.4-17 et p. 173, l. 13-17.

¹¹ D. KUSMAN, *Usuriers publics, op. cit.*, p. 344, n. 144.

¹² Mention des membres de cette famille de prêteurs d'Asti dans le catalogue prosopographique quasi exhaustif de Winfried REICHERT, *Lombarden in der Germania-Romana. Atlas und Dokumentation*, 2 vol. et un vol. de cartes, Trèves, Porta Alba, 2003 (Beiträge zur Landes-und Kulturgeschichte, vol. 2/1-3), vol. 2/3, p. 519 (Rolando Turco de Castello est cité comme résidant à Mons avec ses frères et neveux en 1318). Un *Jehan Turkes* (alias Giovanni Turco de Castello) est cité comme bourgeois de Mons résidant dans la paroisse de Saint-Nicolas de Bertaimont en 1302 : Mons, Archives de l'État à Mons (dorénavant AEM), Rôles de bourgeoisie de la ville de Mons, n°1335 (1296) ; n°1337 (1302) et Administrations locales (vestiges en original ou en copie des greffes scabinaux de Mons ayant brûlé en 1940), p.1552, état des cens et rentes dues à Mons à Colart dou Capiel, de Thieusies, non-daté mais probablement de la fin du XIII^e siècle ; C. PIÉRARD, *Plus anciens comptes, op. cit.*, t.1, p. 526, l. 20 (1279-1281) Au sujet du profil socio-économique des paroisses montoises à la fin du XIII^e siècle, voir Chloé DELIGNE, « Petites villes et grands marchands ? Pour une reconsidération de l'histoire des villes hainuyères (XIII^e-XIV^e siècle) », dans C. DELIGNE et Claire BILLEN, dir., *Voisinages, coexistences, appropriations. Groupes sociaux et territoires urbains (Moyen Âge-16^e siècle)*, Turnhout, Brepols, 2007, p. 255-284, p. 263 et p. 266, carte 3.

du marché, dominés par les puissantes familles des édiles politiques montois¹³. La ville multiplia les emprunts auprès des Lombards de Mons, surtout au cours des années 1314-1318, pour des objets aussi variés que les frais de transport des livraisons de vins envoyés à Arras, des prêts de blé, le paiement de rentes viagères dues par la ville ou encore les salaires d'ouvriers chargés des travaux publics ou même celui du maieur et, finalement, des emprunts sans spécification, alimentant les besoins d'un refinancement périodique de la ville auprès des Lombards. Ces paiements pouvaient être effectués en florin d'or, monnaie à forte parité par rapport à la livre tournois et dont les Lombards locaux semblent avoir été bien fournis¹⁴. Cette position enviable, reposant sans nul doute sur des transferts de connaissances dans le domaine de la perception des revenus de la fiscalité urbaine, était ancienne : dès 1274, les frères Manfredo, Manuele et Giacomo Garretti avaient obtenu de la comtesse de Hainaut Marguerite de Constantinople l'affermage des principaux revenus domaniaux que la comtesse possédait dans la ville en échange d'un octroi annuel d'un montant de 1 195 lb. de blancs deniers¹⁵. La perception des taxes indirectes sur les halles marchandes portant sur des revenus tels que le blé, le commerce des cuirs ou les draps induisait inévitablement des rapports fréquents avec les élites municipales en place et des échanges techniques en matière de tenue des comptes¹⁶.

¹³ La rue de Nimy, située au nord du marché, ne compte pas le plus grand nombre de chefs de famille fortunés (à savoir plus de 30 lb. de revenus imposables) : selon le rôle de taille de 1296, elle n'en compte que 49% alors que les quartiers du marché et de la chaussée, proches du château comtal et du chapitre Sainte-Waudru de Mons, comptent respectivement 72 et 80% des ménages les plus fortunés (C. DELIGNE, « Petites villes... », *op. cit.*, p. 264-267).

¹⁴ Exemples pour les frais de transport du vin : C. PIÉRARD, *Plus anciens comptes*, *op. cit.*, t. 1, p. 116, l. 11-14 (1316, avance de 132 lb. tourn. dont 40 florins à 27 sous (dorénavant s.) 6 deniers (dorénavant d.) tourn. la pièce) ; prêt pour livraisons de blé : Ibidem, p. 123, l. 20-22 (1317, 78 lb. 9 s. tourn., sans les intérêts perçus en sus) ; paiement de rentes viagères : Ibidem, p. 99, l. 13-14 (1314-1315, 100 lb. tourn.), p. 115, l. 37-38 (1316, 105 florins, la pièce à 22 s. tourn. soit 144 lb. 7s. 6 d. tourn.) ; paiement du salaire du maieur, p. 99, l. 9-12 (1314-1315, 90 lb. tourn.), paiement d'ouvriers travaillant pour la ville, p. 115, l. 32-33 (1316, 29 lb., 3 s. 4 d. tourn.) ; refinancement de la ville auprès des Lombards, p. 131, l. 18-21 (1318, 202 lb. 13 s. 4 d. tourn. reçues en florins et en esterlins de Valenciennes).

¹⁵ D. KUSMAN, *Usuriers publics*, *op. cit.*, p. 90, n. 168 et Lille, ADN, B.1561, f°76r°-v°, pièce 264 (août 1274).

¹⁶ Sur les échanges techniques dans le domaine comptable entre financiers piémontais et élites dans le comté de Hainaut, les contributions de Gérard SIVERY, « L'évolution des documents comptables dans l'administration hennuyère de 1287 à 1360 », dans *BCRH*, t. 141, 1975, p. 133-235 et IDEM, « L'influence des techniques comptables italiennes dans les comptabilités administratives de l'Europe du Nord-Ouest vers 1300 », dans L. DE ROSA *et al.* (dir.), *Studi in memoria di Federigo Melis*, Naples, Giannini, 1978, p. 543-552, fournissent toujours une introduction utile au phénomène même si leur vision quelque

Le large éventail de services financiers offerts par les Lombards de Mons à partir de 1314 montre assez la place essentielle que ceux-ci occupaient dans l'économie et la fiscalité urbaine à la veille de la diffusion de la constitution *Ex gravi*. De la sorte, il est permis de supposer que les Italiens contribuaient au bien commun de la ville et s'étaient bâti une identité civique respectable, disjointe de la réputation infâme de l'usurier étranger¹⁷. Dans cette perspective, il est intéressant d'étudier l'évolution sémantique de la terminologie réservée aux prêts dans les comptes montois. Conformément aux stipulations de la clause du canon *Ex gravi*, relative aux collectivités assistant les usuriers, l'inscription des *montes*, c'est-à-dire d'intérêts perçus sur l'argent prêté, courante dans les années 1308-1315 pour les emprunts de la ville (que les créanciers soient locaux, arrageois ou piémontais), disparaît complètement des comptes urbains à partir de l'année 1316, plus précisément à partir du compte allant du 1^{er} avril au 6 juillet. Le clerc urbain inscrit désormais dans son compte la perception de *frais*, vocable très différent et reconnu par la législation canonique sur le prêt comme des dédommagements licites dans le cas d'un prêt gracieux, excluant *de jure* tout soupçon d'usure¹⁸. Il ne fait pas de doute que les chirographes des Lombards de Mons étaient désormais formulés comme des prêts gracieux tout comme l'étaient les actes de prêt ou de *mutuum* de leurs collègues travaillant aux tables de prêt de Brabant à la même époque¹⁹. Ceci doit être souligné d'emblée :

peu unilatérale des échanges culturels et techniques entre marchands étrangers et élites locales au bas Moyen Âge devrait être nuancée.

¹⁷ Giacomo TODESCHINI, *Visibilmente crudeli malviventi, persone sospette e gente qualunque dal Medioevo all'età moderna*, Bologne, Il Mulino, 2007, p. 126-128 et p. 241-259.

¹⁸ C. PIÉRARD, *Plus anciens comptes*, op. cit., t. 1, p. 42, l. 3 (1308-1309), p. 74, l. 32 (1311-1312), p. 94, l. 1. 15 et l. 19 (1313-1314), p. 109, l. 21, l. 23 et l. 26 (1315-1316), p. 112, l. 11 (1315-1316) ; première mention de *frais* dans IBIDEM, p. 119, l. 35 (compte du 1^{er} avril 1316 au 6 juillet 1316 : emprunt courant depuis le 2 février 1316), puis p. 123, l. 23 (1317).

¹⁹ D. KUSMAN, *Usuriers publics*, op. cit., p. 200. Pour une comparaison avec les prêts formulés comme non-usuraires des Lombards de Fribourg : Giulia SCARCIA, « Il mercato del credito a Friburgo fra Tre e Quattrocento attraverso l'attività dei Lombardi », dans Jean-Marie CAUCHIES, ed., *Crédit et société : les sources, les techniques et les hommes (XIV^e-XVI^e s.)*, Neuchâtel, Brepols, 1999 (Publications du Centre Européen d'Études bourguignonnes (XIV^e-XVI^e s.), 39), p. 187-212, p. 189-197. Au sujet des frais jugés légitimes dans les prêts gracieux, voir en dernier lieu Odd LANGHOLM, *Economics in the medieval schools: wealth, exchange, value, money, and usury according to the Paris theological tradition, 1200-1350*, Leiden, E.J. Brill, 1992 (Studien zur Geistesgeschichte des Mittelalters, 29), p. 370, p. 416, p. 526 et p. 586-590 et Giovanni CECCARELLI, « Usura e casistica creditizia nella Summa Astesana : un esempio di sintesi delle concezioni etico-economiche francescane », dans Barbara MOLINA et Giulia SCARCIA, eds., *Ideologia del Credito fra Tre e Quattrocento : dall'Astesano ad Angelo da Chivasso. Atti del convegno internazionale, Archivio Storico, Palazzo Mazzola, Asti, 9-10 giugno 2000*, Asti, Centro Studi sui Lombardi e sul credito nel Medioevo Asti, 2001, p. 15-58, p. 25-30.

l'adaptation de la comptabilité urbaine aux clauses du canon conciliaire sur l'usure est remarquablement rapide si l'on songe qu'une première version des constitutions pontificales de Clément V ne circula à Narbonne qu'en 1314, où la justice archiepiscopale l'utilisa pour poursuivre des marchands toscans actifs dans la ville afin de réaffirmer son pouvoir aux dépens des consuls urbains²⁰. Les décisions conciliaires n'avaient été rendues publiques que le 25 octobre 1317²¹. Autrement dit, le massard ou receveur de la ville de Mons, Jean Louis et son clerc, auraient obtenu par leur propre canal d'information la teneur du canon *Ex gravi*²². Il est crédible que les financiers piémontais eux-mêmes n'étaient pas sans informations sur le contenu de la décrétale *Ex gravi*, eux qui disposaient de correspondants financiers et de relais de pouvoir tant au chapitre Saint-Lambert de Liège, vivier de recrutement pour l'entourage du prince-évêque, qu'à Avignon par le biais de familiers appartenant à la curie pontificale²³. Peut-être faut-il enfin penser à la diffusion de ce type de nouvelles diplomatiques via les routes commerciales du vin de Gascogne dont on sait que la ville de Mons était consommatrice²⁴. En tout cas, une première version brute du concile de Vienne avait été envoyée dès 1313 aux universités de Paris et d'Orléans afin qu'elle soit transmise pour être enseignée dans les collèges universitaires avant sa suspension en 1314 par le pape parce qu'elle n'était pas complète dans son chapitre relatif aux dettes ; l'injonction pontificale de détruire cette première version ne fut pas toujours suivie d'effets dans les universités concernées²⁵. Quoiqu'il en soit, plutôt que de criminaliser le crédit lombard, les responsables financiers de la ville s'empressèrent de le rendre viable, témoignage sans équivoque de son caractère indispensable – j'y reviendrai – à ce qu'on pourrait appeler la gestion de la dette publique communale.

²⁰ Sylvain PIRON, « Marchands et confesseurs. Le Traité des contrats d'Olivi dans son contexte (Narbonne, fin XIII^e-début XIV^e siècle) », dans *L'argent au Moyen Âge. 28^e Congrès de la Société des Historiens Médiévistes de l'Enseignement Supérieur Public, Clermont-Ferrand, 30 mai-1er juin 1997*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998 (Série Histoire Ancienne et Médiévale, 51), p. 289-308, 294-307. À Marseille, on trouve trace d'une première application des canons seulement à partir de mars 1317 ! (J. SHATZMILLER, *Shylock revu, op. cit.*, p. 167).

²¹ Camille TIHON, « Aperçus sur l'établissement des Lombards dans les Pays-Bas aux XIII^e et XIV^e siècles », dans *Revue Belge de Philologie et d'Histoire (dorénavant RBPH)*, vol. 39, 1961, p. 334-364, p. 360.

²² La qualification du massard Jean Louis de maître, donc en possession d'un degré universitaire, faisait évidemment de lui un personnage ayant des contacts dans les milieux lettrés (C. PIÉRARD, *Plus anciens comptes op. cit.*, t. 2, p. 94-95).

²³ D. KUSMAN, *Usuriers publics, op. cit.*, p. 225, n. 227 et p. 331.

²⁴ Sur le commerce du vin à Mons, voir *infra* dans cet article.

²⁵ Henri DENIFLE et ÉMILE CHATELAIN, *Chartularium universitatis parisiensis sub auspiciis consilii generalis facultatum parisiensium... cum authenticis chartis contulit...*, t. 2, 1286 à 1350, Paris, 1899, n°708 (1313), p. 169.

La situation des financiers piémontais à Mons devint pourtant préoccupante lorsque, vers la fin de l'année 1319, une délégation du magistrat composée des échevins Gobiert Joye, Bauduin de la Loge et Jehan de le Porte se rendit à Cateau-Cambrésis pour y rencontrer l'évêque de Cambrai afin de justifier leur refus de *prendre les chirographes des lombars, se demorarent 3 jours pour leur frais d'yaus et de leur chevaux, 4 livres 3 sous 7 deniers*²⁶. Cette mention laconique ne devrait pas nous empêcher d'imaginer l'argumentaire probablement développé par le magistrat à l'appui de leur refus d'authentifier des actes de prêt lombards sous forme chirographaire : ils ne voulaient pas encourir le risque d'être excommuniés, voire de passer pour hérétiques. Peu avant, les édiles avaient sans doute demandé l'avis de l'officialité cambrésienne, à l'exemple de leurs collègues malinois à la même époque, tout en consultant sans doute aussi le conseil du comte de Hainaut à Valenciennes²⁷. L'envoi d'un messenger par la chancellerie communale à un maître universitaire apparenté à Bauduin de la Loge à Cambrai en 1320 n'est sans doute pas une coïncidence dans le contexte de contestation croissante de la légalité des contrats de prêt lombard²⁸. La consultation de légistes de l'officialité cambrésienne avait une portée limpide ; si ceux-ci donnaient raison aux édiles montois, les Piémontais établis dans la ville ne pourraient plus enregistrer leurs actes de créance au greffé scabinal, ce qui porterait un coup fatal à leur réputation dans la société honorable des marchands montois et donc, à leurs affaires. Bien entendu, était aussi en jeu la validité des créances lombardes en cours déjà enregistrées par le clerc de la ville, qu'il s'agisse d'obligations souscrites par des emprunteurs privés ou de dettes de la ville de Mons elle-même. La menace planant sur les activités des financiers piémontais à Mons n'était pas bénigne comme le prouvait un événement récent : en 1314, un prêteur juif d'importance dans la ville, Hakin, protégé avec sa famille par un octroi de la comtesse Philippine de Hainaut, s'était fait arrêter par le bailli et le magistrat montois et disparut du milieu des financiers de la place montoise dans des circonstances non éclaircies. Sans qu'il y ait certitude absolue à ce sujet,

²⁶ C. PIÉRARD, *Plus anciens comptes, op. cit.*, t. 1, p. 151, l. 28-31.

²⁷ C. PIÉRARD, *Plus anciens comptes, op. cit.*, t. 1, p. 144, l. 25-28 (1319, vers Pâques, c'est-à-dire le 8 avril) : l'envoi d'un magistrat et d'un clerc urbain à Valenciennes et à Cambrai *pour savoir s'on prenderoit les chirographes des lombars, se demorarent 4 jours (...)* pourrait en effet s'inscrire dans cette démarche. Un contexte fort similaire de contestation de dette l'illustre, en Brabant, un an auparavant : partis de Malines en septembre 1318, un clerc communal accompagne un échevin pour prendre conseil des légistes des officialités de Cambrai, Reims et Tournai sur la légalité des contrats de prêt lombard authentifiés par les échevins (D. KUSMAN, *Usuriers publics, op. cit.*, p. 307).

²⁸ C. PIÉRARD, *Plus anciens comptes, op. cit.*, t. 1, p. 167, l. 4-5 (1320) : *maistre Jakemon de la Loge*.

la légitimité des prêteurs juifs à réclamer des usures au magistrat paraît avoir été remise en cause²⁹.

Aussi fondée sur le plan canonique qu'elle le fût, la démarche des échevins montois dirigée contre les activités des de Castello n'eut pas le résultat escompté ; bien au contraire, furent régulièrement détenus aux châteaux comtaux de Binche, Mons et Valenciennes entre 1319 et 1320 pour leur refus d'accepter les chirographes lombards et d'honorer les dettes de la ville envers les Piémontais : les échevins Alard du Parc, Bauduin de la Loge et Richard Dascoillies ainsi que Aoustin Wiet, maître universitaire salarié par la ville et par ailleurs taxateur de la maltôte des draps (en 1320) et Huart au Sach, un ancien fermier de la maltôte des draps non apprêtés et de celle des bestiaux (en 1317). Leurs frais de détention ainsi que l'entretien de leurs chevaux furent honorés par la Ville³⁰. La détention dans un château comtal et aux frais du magistrat urbain plutôt que dans une auberge honorable de la ville indiquait une incarcération sur ordre du bailli de Hainaut à la suite d'un jugement

²⁹ C. PIÉRARD, *Plus anciens comptes*, *op. cit.*, t. 1, p. 95, l. 17-18 et Christoph CLUSE, *Studien zur Geschichte der Juden in den mittelalterlichen Niederlanden*, Trèves, Hahnsche Buchhandlung Hannover, 2000 (Forschungen zur Geschichte der Juden, Abteilung A,10), p. 33 et n. 124 qui fait cependant erreur quand il affirme que les prêts des Juifs de Mons étaient sans intérêts : il est bien connu que l'inscription comptable de montants ronds (10 lb., 20 lb. etc...) est un artifice permettant d'échapper à des poursuites usuraires en réclamant les intérêts lors du remboursement ou en les payant sans trace écrite. De plus, les autres exemples invoqués (prêts de 100 lb. et 10 lb.) sous-entendent clairement la présence d'un intérêt de 10% adjoint au principal, une pratique déjà en usage chez les prêteurs juifs de l'abbé de Saint-Trond (D. KUSMAN, *Usuriers publics*, *op. cit.*, p. 53). L'hypothèse que je propose d'une hostilité envers l'usure juive découle de l'absence systématique chez les prêteurs juifs de la mention écrite de *montes* ou de frais perçus à l'inverse des prêts des Lombards dans les comptes montois. Si cette absence ne signifie aucunement que des usures n'étaient pas prélevées, elle montre en revanche une violence symbolique de la part des dominants (les élites urbaines) à l'égard des dominés (les prêteurs juifs de la ville) s'exprimant à travers une codification écrite précise du crédit, discriminatoire par rapport aux financiers italiens de la place montoise (voir sur ce concept Pierre BOURDIEU, *Méditations pascaliennes*, Paris, Éditions du Seuil, 2003, p. 245-247). À l'appui d'une hostilité latente des élites urbaines à l'encontre de la communauté juive locale, on peut encore invoquer la légende du sacrilège de Cambron, dans laquelle un juif aurait transpercé de sa lance une image de la Vierge dans l'abbaye éponyme en 1326. Guillaume, un Juif converti, protégé par la comtesse de Hainaut, fut accusé du crime, pendu et brûlé à l'extérieur de l'enceinte montoise, près de la porte du Parc. En 1387, le magistrat y fit ériger une croix et plus tard une chapelle (CLUSE, *Studien zur Geschichte*, *op. cit.*, p. 340).

³⁰ C. PIÉRARD, *Plus anciens comptes*, *op. cit.*, t. 1, p. 153, l. 39-40 (1319), p. 154, l. 1-2 (1319), p. 161, l. 18-19 (1320), p. 173, l. 13-17(1321), p. 175, l. 3-5 (1321). Les frais d'emprisonnement payés en 1321 se rapportent vraisemblablement à l'incarcération des magistrats au château comtal de Valenciennes en 1320. Pour les activités de Huart au Sach et de Aoustin Wiet : IBIDEM, p. 122, l. 4-6 et 27-28 (1317) et p. 162, l. 1-2 (1320) et t. 2, p. 123.

de la justice princière à laquelle les Lombards de la table de Mons avaient certainement fait appel. Les créances des Lombards exerçant le prêt et le change en Hainaut, au terme de leurs octrois passés avec le prince, autorisaient le recours aux officiers de justice comtale pour faire poursuivre l'exécution de leurs dettes dans toute l'étendue du comté, moyennant cession d'un quint denier au comte de Hainaut, lequel pouvait d'ailleurs allègrement dépasser 20 % du montant total de la dette pour atteindre dans certains cas 64 %. On sait que les financiers piémontais prêtant de leurs deniers en Hainaut n'hésitaient pas à recourir à la justice comtale pour recouvrer leurs dettes dans la première moitié du XIV^e siècle, notamment à Binche³¹. Les Lombards de la ville sortirent apparemment vainqueurs du litige qui les opposait aux édiles politiques ayant occupé les bancs échevinaux en 1319-1320. En 1323, après un silence de deux années dans les sources comptables sur les transactions financières entre Ville et Lombards, une dette de 150 lb. tourn. due par la ville à l'époque des *viés eskevins* leur fut finalement payée accompagnée d'intérêts considérables, sans la moindre protestation des magistrats sur la légalité des frais perçus³². Comment peut-on dès lors expliquer l'issue favorable aux Lombards de cette crise politique grave dans le bon gouvernement de la ville, pour user d'un concept médiéval ?

3. DENIERS COMTAUX, POLITIQUE URBAINE ET MINORITÉ MARCHANDE ÉTRANGÈRE, LES FERMENTS D'UNE DÉLICATE RELATION TRIANGULAIRE

Si l'on veut saisir la signification de l'issue de cette crise, il importe d'analyser avant tout les avantages et les désavantages que retiraient de la présence des financiers piémontais à Mons leurs interlocuteurs institutionnels principaux, à savoir le Prince et ses représentants, d'une part, et la Ville et son magistrat, d'autre part. À Mons, trois champs de tension permettent d'étudier les dynamiques présentes dans les relations des Lombards avec les élites locales : la fiscalité urbaine et sa perception, le crédit au prince et enfin, le commerce du vin, dont Chloé Deligne

³¹ Philippe CULLUS, « Les «dons pour dettes faire avoir» dans les circonscriptions de Binche et de Bouchain au XIV^e siècle », dans Alain DIERKENS et Jean-Marie DUVOSQUEL, éd., *Villes et campagnes au Moyen Âge. Mélanges Georges Despy*, Liège, Éditions du Perron, 1991, p. 171-192 ; D. KUSMAN, *Usuriers publics*, op. cit., p. 346.

³² C. PIÉRARD, *Plus anciens comptes*, op. cit., t. 1, p. 182, l. 35-36, p. 183, 1-5 et p. 184, l. 12-14, intérêt comptabilisé de 64 lb. 18 s. Dans un compte du 24 juin 1319 au 24 juin 1320, à l'époque des emprisonnements répétés des magistrats montois, on trouve la mention : *Item doit li ville as lombars en durans pour 6 d. ob. de tant passet, 114 lb. 9 s. torn. Si en demandent li Lombart pour les frais depuis qu'il furent empruntet, 70 lb. 7 s. 5 d. torn. Desquels nous ne faisons nul conte car nous quidons [c'est-à-dire croyons] iestre quitte de ces frais, se Dieus plaist* (C. PIÉRARD, *Plus anciens comptes*, op. cit., t. 1, p. 645).

vient de démontrer combien il était primordial pour la ville dès le XIII^e siècle³³. La fiscalité offre un point de vue enrichissant sur la dialectique à l'œuvre entre les élites urbaines et les Lombards de la ville. En effet, la typologie de l'impôt, le choix de l'assiette fiscale et le mode de perception sont autant de révélateurs de l'action politique des groupes dominants dans la cité et de leurs relations avec le prince territorial³⁴. Depuis le début du XIV^e siècle, avec certitude et sans doute déjà à la fin du siècle précédent, la ville paye au comte de Hainaut le droit de lever elle-même l'entièreté des assises ou de les affermer au plus offrant, contre une somme forfaitaire annuelle de 500 lb. tourn. ³⁵. Or, on peut d'emblée constater un fait objectif : à la veille de la publication des décrétales du concile de Vienne, Mons est la seule ville hainuyère d'importance pour laquelle aucun octroi de prêt en faveur des Lombards n'a été récemment conclu avec le Prince. À Ath et à Valenciennes, les Lombards avaient été explicitement exemptés de toutes tailles et assises par le comte de Hainaut Guillaume I^{er} pour des durées respectives de 15 et 12 années à partir de 1312³⁶. Autrement dit, la question du pouvoir de tutelle des financiers italiens responsable de la levée de leurs impôts resta pendante à Mons durant les vingt premières années de ce siècle. Il n'est peut-être pas hasardeux d'avancer l'idée que l'issue heureuse de la plainte pour usure qui avait été déposée à l'encontre des Piémontais soit à replacer dans le cadre d'un marchandage fiscal plus large entre les groupes dominants montois et le comte de Hainaut. C'est en effet à partir du premier semestre de l'année 1319, c'est-à-dire en pleine crise usuraire pour les Lombards, que le montant annuel de l'octroi payé par la ville au comte pour lever elle-même l'assise tombe de 500 lb. à 300 lb., soit une baisse de 40% de la contribution montoise aux caisses princières³⁷ ! Pour comprendre à quel point la

³³ C. DELIGNE, « Petites villes... », *op. cit.*, p. 272-277.

³⁴ Patrick BOUCHERON et Denis MENJOT avec la collaboration de Marc BOONE, *La ville médiévale. Histoire de l'Europe urbaine*, vol. 2, Paris, Éditions du Seuil, 2011, p. 391.

³⁵ C. PIÉRARD, *Plus anciens comptes*, *op. cit.*, t. 1, p. 38, l.19-20 (1308) et p. 77, l. 1-7 (1312).

³⁶ Octroi de Ath en 1313 (Mons, AEM, Trésorerie des comtes de Hainaut, chartrier, n°486 [6/10/1313]) ; octroi de Valenciennes en 1312 (D. KUSMAN, « Jean de Mirabello dit van Haelen (ca. 1280-1333). Haute finance et Lombards en Brabant dans le premier tiers du XIV^e siècle », dans *RBPH*, vol. 77, 1999, p. 843-931, p. 865).

³⁷ C. PIÉRARD, *Plus anciens comptes*, *op. cit.*, t. 1, p. 142, l. 23-24 (compte du 1^{er} janvier au 6 juillet 1319). À ma connaissance cette causalité entre les deux événements n'a jamais été mise en évidence par l'historiographie hainuyère. L'idée d'une interdépendance entre la plainte pour usure des échevins et la négociation du montant de l'octroi auprès du comte m'est inspirée par un poste ultérieur dans la comptabilité montoise : *Item, paiiet pour le despens Pieron De le Porte, Colart de Gemblues, Jakemart Le Leu, Jehan Couvet, Jehan Loys et Jehan De le Porte ki alarent vir monsieur a Binch quant on parla a lui de donner les 300 lb. et des lombars, pour les frais d'yaus et de leur chevaux, 36 s. 4 d.* (IBIDEM, p. 167, l. 14-17, compte du 6 juillet 1320 au 1^{er} janvier 1321).

fiscalité du crédit lombard pouvait être source de tensions politiques, il nous faut remonter près de trente ans auparavant.

À la fin du XIII^e siècle, les Lombards versent chaque année à la ville une maltôte, c'est-à-dire un impôt indirect pour leur table de prêt, d'un montant de 20 lb. de blancs deniers, acquittée par tranches mensuelles. D'autres activités commerciales leur restent ouvertes moyennant une taxe très légère de 0,4% (1 d. par livre), véritable incitant fiscal à la diversification de leur négoce³⁸. De plus, les bourgeois de Mons se portant caution des débiteurs des Lombards peuvent recourir à la justice urbaine afin de se retourner contre le débiteur principal si celui-ci fait défaut et qu'ils doivent le suppléer dans ses obligations, indice irréfutable de la confiance accordée aux titres de créance lombards circulant dans la cité³⁹.

Entre 1300 et 1320, par contre, je n'ai plus retrouvé mention du paiement par les Lombards de la ville de cette maltôte ni même de la plupart des taxes indirectes, excepté à une seule reprise, la maltôte du vin⁴⁰. Il faut par conséquent présumer que ceux-ci s'estimaient exempts, au même titre que leurs collègues athois ou valenciennes, de toute assise. Cette situation ambiguë, excepté une occurrence ponctuelle en 1326, persista jusqu'en 1330, date à laquelle, à la suite d'un procès intenté par la ville contre les Lombards montois, les édiles obtinrent de la cour comtale un jugement favorable les autorisant à lever l'assise sur les premiers grâce à l'intervention du légiste Henri de Jodoigne. Membre du conseil ordinaire de Guillaume I^{er} et ancien official de l'église de Cambrai (en 1325), Henri de Jodoigne était familier des procédures d'audition des comptes princiers. La ville le rémunéra pour son intervention décisive dans le jugement⁴¹.

³⁸ C. PIÉRARD, *Plus anciens comptes, op. cit.*, t. 1, p. 294, l. 29-30 et p. 300, l. 5-6 (compte de 1288-1289).

³⁹ Georges BIGWOOD, *Le régime juridique et économique du commerce de l'argent dans la Belgique du moyen âge*, 2 vol., Bruxelles, Maurice Lamertin, 1921-1922 (Mémoires de l'Académie Royale de Belgique, Classe des Lettres et des Sciences Morales et Politiques, collection in-8°, 2^e série, 2/14), vol 2, n° XIV, p. 292 (29 mars 1289).

⁴⁰ W. REICHERT, *Lombarden in der Germania-Romana, op. cit.*, t. 2, p. 519 : les mentions de taxes citées dans cet ouvrage pour les années 1311-1320 ne se rapportent pas au paiement de la maltôte du blé ou du vin par les Lombards comme affirmé par cet auteur excepté en 1313 pour le vin dont l'assise est avancée par le massard Jean Louis : C. PIÉRARD, *Plus anciens comptes, op. cit.*, t. 1, p. 87, l. 5-7 et encore s'agit-il ici dans le cas du vin d'un remboursement du massard par une assignation des Lombards sur la Ville qui est leur débitrice.

⁴¹ C. PIÉRARD, *Plus anciens comptes, op. cit.*, t. 1, p. 316, l. 6 et l. 19 (compte des fermiers de l'assise du vin de 1326) et p. 257, l. 18-20 et p. 258 (l. 11-14) (compte de 1330) et Fernand VERCAUTEREN, « Henri de Jodoigne, légiste, clerc et conseiller des princes (†1352) », dans *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome*, fasc. 27, 1952, p. 451-505, p. 479-500.

Quant aux impôts directs, les Lombards ne sont jamais cités à Mons comme contribuables dans les rôles de taille, il est vrai fragmentaires, conservés pour les années 1279-1281 et 1324-1326⁴². Que la perception des impôts sur les Lombards constituait un objet déjà ancien de revendication des élites politiques urbaines auprès du comte de Hainaut, on en a une preuve éclatante lors de la révolte de Valenciennes contre le pouvoir comtal, écrasée en 1297 lorsque cette prérogative fut exercée par les révoltés⁴³. Les financiers d'Asti s'estimaient au contraire placés sous la protection du comte de Hainaut dans tout le ressort territorial du comté et, à ce titre, exemptés de tout impôt urbain. Cette revendication était constante dans les stratégies commerciales des financiers d'Asti protégés par le Prince, on la retrouve tout au long du bas Moyen Âge, à Paris, à Bruxelles ou à Tournai, par exemple. Elle n'était pas dénuée de tout fondement juridique puisqu'il était rare qu'ils aient le statut de bourgeois et, à ce titre, soient redevables des taxes communales⁴⁴.

Nervus rerum, le crédit lombard – et ceux qui en bénéficient – pose évidemment une question centrale pour notre enquête. Il est clair qu'au premier rang des bénéficiaires du crédit lombard figurait le Prince, le comte Guillaume 1^{er} de Hainaut. J'ai déjà relevé le montant important des prêts accordés par la famille de Castello au comte dès l'an 1303. Cette famille se chargeait en outre, par l'intermédiaire de Guglielmo de Castello, d'apurer les dettes princières envers des dignitaires étrangers tels que le duc de Brabant Jean II ou le connétable de France, Gauthier de Châtillon, comte de Porcien⁴⁵. Mais il y a plus, une quittance des Lombards de Mons, représentés

⁴² C. PIÉRARD, *Plus anciens comptes*, op. cit., t. 1, p. 517-545.

⁴³ Etienne DELCAMBRE, « Recueil de documents inédits relatifs aux relations du Hainaut et de la France, de 1280 à 1297 », dans *BCRH*, t. 92, 1928, p. 1-163, p. 147 : dans les années 1292-1297, la commune révoltée s'arroge le droit de percevoir des impôts sur les Lombards : *Item, contre le commandement monsigneur et se deffance il ont pris et prenent tailles as Lombars ke mesires a eu se warde et pour chou ke li Lombart leur devoierent a paier il brisièrent leur maison et prisent a leur volenté waiges, dont li Lombart demandent a monsigneur grant somme d'argent*. Au sujet de la révolte de 1292-1297 : Claire BILLEN, « À la recherche d'un prélèvement fiscal équitable. Pratiques, discours et porte-parole, dans les Pays-Bas méridionaux (XIII^e-XIV^e siècles) », dans Simonetta CAVACIOCCHI, éd., *Fiscal systems in the European economy from the 13th to the 18th centuries*, Florence, Firenze University Press, 2008 (Fondazione Istituto Internazionale di Storia Economica « F. Datini » Prato, Serie II-Atti delle « Settimane di Studi » e altri Convegni, 39), p. 871-880, p. 877.

⁴⁴ D. KUSMAN, *Usuriers publics*, op. cit., p. 72 et n. 65 et p. 325 : exemples pour Paris vers 1280-1290, pour Bruxelles vers 1318-1319 et pour Tournai en 1462.

⁴⁵ Lille, ADN, B.1584 (3^e cartulaire de Hainaut, 1187-1328), f^o32r^o-32v^o (23 novembre 1312) : somme de 6 500 lb. tourn. à payer au duc de Brabant ; Mons, AEM, Manuscrits, Recette générale de Hainaut, comptes et états divers-1287-1360, Lombards-Comptes et quittances. 1320-1438 (15 juin 1320) : Gauthier de Châtillon demande qu'une somme de 300 lb. dont lui était redevable le comte de Hainaut soit assignée en partie aux Lombards de Mons, ses créanciers à hauteur de 400 florins.

par les frères Rolando et Filippo de Castello en 1321, laisse entendre que jusqu'à cette date, Guillaume 1^{er} de Hainaut fut redevable envers ceux-ci de la somme imposante de 13 650 lb. 11 s. tourn., le vieux gros tourn. compté pour 14 petits deniers tournois⁴⁶. La place privilégiée occupée par les financiers italiens dans les finances princières ne doit donc jamais être sous-estimée entre le début des années 1300 et 1321, période durant laquelle se place la plainte pour usure du magistrat de Mons envers les Lombards locaux⁴⁷. La haute faveur dans laquelle le comte de Hainaut tenait les Lombards de Mons se traduit dans l'appui discret qui leur était apporté par des personnages de la cour, régulièrement présents à Mons : le bailli de Hainaut, Thierry du Chasteler, et les conseillers comtaux, le seigneur Godefroid de Naste et le légiste Giovanni Ventura dit Jean de Florence. Ces trois personnages seront présents en 1321 aux côtés d'autres membres du conseil comtal, le prévôt de Valenciennes, Jean Bernier, le clerc Jakemes de Maubeuge, le chambellan Guillaume de Duivenvoorde et le seigneur Michel de Ligne, lors de l'établissement du compte des dettes princières envers les Lombards de Valenciennes, à la suite duquel, des assignations sur les assises de cette ville seront établies afin de rembourser les Lombards⁴⁸.

Bien entendu, le bailli de Hainaut (1310-1324) et prévôt de Mons Thierry du Chasteler, exécuteur des sanctions judiciaires à l'encontre des mauvais payeurs des Lombards, était intéressé à la perception de leurs créances grâce au système du quint-denier. Officier comtal apprécié de la ville pour son influence reconnue auprès du prince, la ville lui fit payer des dons par l'entremise du Lombard Rolando de Castello afin de favoriser son entregent dans le cadre de négociations sur l'ampleur des contributions fiscales montoises⁴⁹. Jean de Florence incarnait le milieu des techniciens du droit qui entourait le comte de Hainaut et dont certains furent peut-être avertis des premières décisions conciliaires du Pape Clément V⁵⁰. Maître

⁴⁶ Lille, ADN, B.1584, f^o76r^o (22 mai 1321) et W. REICHERT, *Lombarden in der Germania-Romana*, op. cit., t. 2, p. 520.

⁴⁷ Cette place privilégiée découle encore du fait que l'octroi des Lombards de Saintes donné par le même comte à Uberteto et Perrino Roero et leurs parents Andrea et Odoardo Roero donne pouvoir à ceux-ci de désigner des associés en tous lieux où ils le désirent sauf si cette mesure devrait nuire aux intérêts des Lombards de Mons (ADN, B.1584, f^o 158r^o-158v^o (3 février 1315)).

⁴⁸ Lille, ADN, B.1584, f^o70r^o (19 juin 1321).

⁴⁹ C. PIÉRARD, *Plus anciens comptes op. cit.*, t. 1, p. 82, l. 30-31 et p. 87, l. 37-40 (1313). Il connaît bien la géographie des revenus domaniaux de Guillaume 1^{er} dans la ville puisqu'il lui arrive d'assister à la remise des comptes des rentes dues au comte à Mons (IBIDEM, t. 2, p. 50).

⁵⁰ Ce milieu de légistes frottés de droit romain est explicitement visé par la mention du clerc urbain montois Henin en 1320 : *Item, paiiet pour les frais dou proffien, des eskievins viés et nouviaus et autres ki alarent a Valenchiennes contre les clers dou consel monsieur et contre*

Giovanni Ventura de Florence, chanoine du chapitre Saint-Géry de Cambrai depuis 1308 et du chapitre Sainte-Waudru de Mons depuis 1312, était un des rares conseillers hainuyers à accompagner le comte de Hainaut lorsque celui-ci devait traiter des affaires politiques ou commerciales en Hollande avec le conseil comtal hollandais ; Ventura jouissait apparemment de toute la confiance de Guillaume I^{er}, au même titre que son chambellan comtal, Guillaume de Duivenvoorde⁵¹. Le Florentin se chargea de représenter le comte de Hainaut auprès de compagnies bancaires toscanes comme les Peruzzi en 1308 et en 1315, créancières du prince ; indice que les matières d'emprunt lui étaient très familières⁵². Au surplus, il faisait preuve de savoir-faire dans des opérations commerciales touchant au commerce international comme aux fournitures de luxe de la cour de Hainaut. Ventura, jouissait enfin d'excellentes relations avec la cour pontificale de Jean XXII, installée à Avignon, au moins depuis 1318 lorsqu'il y fit un long séjour pour traiter avec le Pape des différentes affaires regardant le comte de Hainaut⁵³. Le dernier personnage de ce trio de partisans comtaux des Lombards était le seigneur Godefroid de Naste, membre de la moyenne noblesse du Hainaut mais disposant de possessions en Flandre impériale, à Rode, et d'un bel hôtel à Mons, proche du château comtal. Godefroid de Naste, bibliophile avéré et créancier de Guillaume I^{er}, était un riche seigneur frontalier dont l'itinérance forcée entre Flandre et Hainaut le rapprochait probablement des banquiers italiens disposant d'un réseau de boutiques de prêt dans les deux principautés, permettant des mouvements de fonds d'une maison des Lombards à l'autre⁵⁴. Les édiles montois recoururent à plusieurs reprises à son

les lombars pour chou c'on ne voloit iestre a leur convens, se furent il 14, a cheval et demorarent 2 jours pour yaux, leur garchons et le levier de leur chevaus 7 lb. 19 s. 4 d. (C. PIÉRARD, *Plus anciens comptes*, op. cit., t. 1, p. 161, l. 29-33).

⁵¹ Jan W. J. BURGERS, « De grafelijke Raad in Holland en Zeeland ten tijde van graaf Willem III (1304-1337) », dans *Jaarboek voor Middeleeuwse Geschiedenis*, vol. 12, 2009, p. 114-145, p. 126.

⁵² Fernand VERCAUTEREN, « Maître Jean Ventura de Florence : un conseiller de Guillaume I^{er} de Hainaut (1308-1333) », dans *Économies et sociétés du Moyen Âge. Mélanges offerts à Edouard Perroy*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1972, p. 538-552, p. 612-617.

⁵³ En 1308, il négocia avec un mercier hainuyer l'achat d'une couronne d'or chez un orfèvre parisien pour la comtesse de Hainaut et en 1311, il intervint au nom du comte de Hainaut pour discuter de la fixation de l'étape de la laine anglaise dans la ville hollandaise de Dordrecht avec les magistrats urbains du lieu. Il était question d'attirer à Dordrecht les marchands hanséates et italiens alors réunis à la foire de Turnhout : F. VERCAUTEREN, « Maître Jean Ventura », op. cit., p. 542 et p. 617 et Lille, ADN, B.1584, f^o5v^o-6r^o (25 septembre 1308).

⁵⁴ Il était aussi panetier héréditaire du comte de Flandre, voir sur ce personnage Colette VAN COOLPUT-STORMS et Ariane VAN GALEN, « Godefroid de Naste, seigneur et lecteur au XIV^e siècle », dans *Revue du Nord*, 2007/1 n^o 369, p. 7-25.

intermédiation auprès du comte dans l'affaire les opposant aux Lombards ou dans d'autres cas pour obtenir des sursis de paiement de dettes de la ville⁵⁵.

Qu'en était-il des relations de crédit entre les Lombards montois et la ville de Mons ? Assez classiquement, on pourrait ici à juste titre parler d'imbrication des finances privées et des finances publiques⁵⁶. Le graphique 1 (en annexe) figure le solde du compte courant des Lombards durant les années 1314-1318 avec en regard les recettes urbaines et leur solde positif ou négatif. Ce compte courant annuel est défini comme l'état des emprunts et remboursements faits par la ville aux Lombards tels qu'ils transparaissent dans les comptes de la ville. Un premier élément frappe d'emblée : la relative synchronie du bilan comptable des finances urbaines et de l'évolution du solde du compte des Lombards. Beaucoup plus nettement encore, se dessine une symétrie parfaite entre la courbe d'évolution des recettes urbaines et celle du compte de débit des Lombards de Mons. Autrement dit, l'importance des appels de fonds faits aux Lombards par le massard (c'est-à-dire le receveur) de la ville Jean Louis était proportionnelle aux phases de croissance et de baisse des recettes. Ceci démontre à mon estime le degré d'intégration avancé de la banque des Lombards de Mons dans les finances urbaines. Tout comme à Malines, à la même époque, les financiers piémontais offraient aux responsables financiers de la ville ou aux fermiers des assises des ouvertures de crédit à court terme pour se refinancer périodiquement en attendant leurs rentrées de fonds⁵⁷. Dans ces derniers cas, les Lombards de Mons avançaient aux fermiers par l'intermédiaire de Jean Louis les sommes nécessaires qui ensuite *couroient as Lombars*, ce qui fait soupçonner évidemment le versement d'une commission pour prix de son intermédiation entre les Lombards et les fermiers des assises⁵⁸. La personnalité de Jean Louis, massard de la ville durant une quinzaine d'années et personnage-clef de l'administration, était indissociable de la position prépondérante acquise par les financiers piémontais dans

⁵⁵ D. KUSMAN, *Usuriers publics*, *op. cit.*, p. 345 et C. PIÉRARD, *Plus anciens comptes*, *op. cit.*, p. 144, l. 33-35 (1319), p. 158, l. 1-2 (1320), et pour sa présence dans le conseil comtal recevant des dons de vin : p. 160, l. 35 (1320) et p. 181, l. 7-8 (1321).

⁵⁶ Sur cette thématique, voir Marc BOONE et Walter PREVENIER, éd., *Finances publiques et finances privées au bas moyen âge. Actes du colloque tenu à Gand les 5 et 6 mai 1995*, Leuven-Apeldoorn, Garant, 1996 (Studies in Urban Social, Economic and Political History of the Medieval and Modern Low Countries, 4).

⁵⁷ D. KUSMAN, *Usuriers publics*, *op. cit.*, p. 293-294.

⁵⁸ Pour les avances des Lombards à la ville, voir *supra*, au sujet des prêts des Lombards, surtout aux fermiers des assises du bétail, des nouveaux draps, du vin et du blé, et de l'identification de ces fermiers : C. PIÉRARD, *Plus anciens comptes*, *op. cit.*, t. 1, p. 122, l. 10-11 (1317), p. 123, l. 25-29 (1317), p. 126, l. 23-25 (1317), p. 130, l. 17-23 et p. 131, l. 4-5 et l. 9-10 (1318), p. 149, l. 37-40 (1319), p. 164, l. 6-7 (1320) et p. 580, l. 8 (1318).

les finances urbaines⁵⁹. L'estime dans laquelle étaient portées ses compétences de manieur d'argent transparaît dans le montant de son salaire, le plus élevé de tous les fonctionnaires de la ville, trois fois plus élevé que celui de clerc⁶⁰.

Le graphique de l'évolution des taux d'intérêt à court terme de leurs prêts le prouve sans équivoque (voir annexe, graphique 2) : avec une durée médiane de 10 semaines, soit un peu moins de trois mois, les prêts étaient calqués sur la périodicité des cycles de foires trimestrielles ou quadrimestrielles, des semailles et des récoltes⁶¹. C'est la raison pour laquelle j'ai étudié l'évolution de ces taux en rythme hebdomadaire : c'est notamment dans ces conditions, à savoir 2 deniers la livre par semaine soit un taux moyen hebdomadaire de 0,8%, que le crédit lombard était formulé dans les comptes urbains en 1311-1312. Le massard Jean Louis se fit rembourser ses avances avec le même taux hebdomadaire en 1315-1316, preuve supplémentaire de l'intégration sans heurts d'une culture du crédit lombarde dans la gestion des finances urbaines et de l'étroite collaboration entre celui-ci et les Lombards montois⁶². La ville n'hésitait pas, d'ailleurs, à placer ses créances auprès des Lombards afin d'en accélérer le remboursement⁶³. L'enchevêtrement profond des finances urbaines et des finances privées des Lombards permet dès lors de comprendre pourquoi les financiers d'Asti ne furent nullement cités parmi les Montois contribuant aux

⁵⁹ Jean Louis fut massard de la ville durant une période extrêmement longue, de 1308 à 1324, c'est-à-dire jusqu'à sa mort (C. PIÉRARD, *Plus anciens comptes*, op. cit., t. 2, p. 94-95).

⁶⁰ Ainsi en 1321, le salaire de Jean Louis est-il de 30 lb. alors que celui du clerc communal n'est que de 10 lb., tandis qu'Auoustin Wiet, universitaire gagé par la ville, ne gagne que 40 s. (C. PIÉRARD, *Plus anciens comptes*, op. cit., t. 1, p. 181, l. 15-22).

⁶¹ Sur le poids plus fort des chocs saisonniers (comme les phénomènes climatiques extrêmes) sur la conjoncture économique à court terme des sociétés préindustrielles voir par exemple Fernand BRAUDEL, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XV^e-XVIII^e siècle*, 3 vols., Paris, Armand Colin, 1993 (éd. de poche de l'éd. de 1979), vol. 3, p. 75 ; Maurice BERTHE, éd., *Endettement Paysan et Crédit Rural dans l'Europe médiévale et moderne. Actes des XVII^e Journées Internationales d'Histoire de l'Abbaye de Flaran, septembre 1995*, Toulouse, 1998 et Stephen R. EPSTEIN, « Regional Fairs, Institutional Innovation and Economic Growth in Late Medieval Europe », dans *The Economic History Review*, n^{lle} série, vol. 47/3, 1994, p. 459-482. Sur le temps de travail : J. LE GOFF, « Le temps du travail dans la « crise du XIV^e siècle » : du temps médiéval au temps moderne », dans *Le Moyen Âge*, t. 69, 1963, p. 597-613, réédité dans IDEM, *Pour un autre Moyen Âge. Temps, travail et culture en Occident : 18 essais*, Paris, Gallimard, 2001, p. 66-90.

⁶² C. PIÉRARD, *Plus anciens comptes*, op. cit., t. 1, p. 112, l. 3-5 (1315-1316) : *Item, doit li ville audit Jehan pour les 4 lb. dou prest Willaume le Pannetier ke li esskievin li fisent quitter et pour les montes de 9 moys, parmi 32 d. le moys* [c'est-à-dire un intérêt hebdomadaire de 2 d./lb.], 104 s.

⁶³ C. PIÉRARD, *Plus anciens comptes*, op. cit., t. 1, p. 131, l. 9-10 (1318).

emprunts de la ville entre 1308 et 1312⁶⁴ : les flux et reflux constants de fonds du compte courant lombard vers la trésorerie municipale montoise s'opposaient à une participation des Lombards aux prêts collectifs, de plus longue durée. Je défendrais donc l'idée que l'« usure » lombarde devrait être considérée à l'aune d'un temps court, celui d'une économie médiévale encore fortement agraire ; l'agriculture est le secteur productif par excellence contribuant à l'essor dans les anciens Pays-Bas comme en Italie. L'unité du temps de travail dans les villes comme dans les campagnes reste, en outre, constituée par la journée et non l'année⁶⁵.

Une autre caractéristique des taux d'intérêt lombards est leur adaptation à la conjoncture des faits économiques en Hainaut.

Ainsi, la baisse brusque du taux d'intérêt hebdomadaire durant l'exercice comptable 1315-1316 peut-elle sans doute être rapportée à la paupérisation croissante de la population montoise à la suite de la grande famine de 1315 et de ses conséquences sur le prix des céréales, lesquels auraient été, à Mons et à Valenciennes, cinq fois plus élevés en 1316 qu'en 1330. Vers le mois de janvier 1316, le seigneur de Houdeng et son épouse avaient fondé un hôpital dans leur seigneurie proche de la ville de Mons. Au mois de juin suivant, il était fusionné avec un autre hôpital local⁶⁶. On doit observer dans ce contexte qu'en 1316-1317, les Lombards avancent l'argent nécessaire aux meuniers pour s'acquitter de taxes en blé ou d'achats de blé ou leur vendent eux-mêmes le blé à crédit, remboursé alors par la ville⁶⁷. Dans ces circonstances, il est bien imaginable que les financiers de la famille de Castello aient eu conscience de l'importance de développer une « économie morale du crédit » en adaptant leurs taux à la conjoncture agricole défavorable⁶⁸. À l'été 1315, une enquête avait été diligentée par le roi de France Louis X, afin de contrôler si les contrats de prêt des Juifs et Italiens du royaume étaient usuraires. L'épouse de Guillaume I^{er} appartenait à la maison royale des Valois : il n'est pas impossible qu'elle ait pu être réceptive à cette politique de répression contre les pratiques financières de ces minorités et que les membres de la petite communauté piémontaise de la

⁶⁴ C. PIÉRARD, *Plus anciens comptes*, *op. cit.*, t. 1, p. 562-572.

⁶⁵ Voir par exemple Carlo M. CIPOLLA, *Storia economica dell'Europa pre-industriale*, Bologne, Il Mulino, 2009, p. 273.

⁶⁶ William Chester JORDAN, *The great famine. Northern Europe in the early fourteenth century*, Princeton, Princeton University Press, 1996, p. 135 et p. 158. L'hôpital de Houdeng est créancier de la ville en 1317 (C. PIÉRARD, *Plus anciens comptes*, *op. cit.*, t. 1, p. 123, l. 38).

⁶⁷ C. PIÉRARD, *Plus anciens comptes*, *op. cit.*, t. 1, p. 116, l. 7-10 et p. 123, l. 22-24.

⁶⁸ Sur cet enjeu, voir Laurence FONTAINE, *L'économie morale. Pauvreté, crédit et confiance dans l'Europe préindustrielle*, Paris, Gallimard, 2008, avec cependant une analyse assez superficielle p. 197 en ce qui concerne le prêt lombard.

ville aient voulu anticiper toute mesure anti-usuraire dirigée contre eux⁶⁹. Si l'on ajoute à cela l'influence probable de l'éthique franciscaine du crédit, trouvant sûrement un écho favorable dans le cénacle du patriciat montois, on peut comprendre la réaction rapide des financiers de la famille de Castello, anticipant une campagne anti-usuraire dès 1315-1316⁷⁰. Le taux de crédit lombard n'allait remonter qu'avec l'exercice comptable de 1317-1318 (graphique 2), à une époque où les prix du grain amorcèrent une courbe descendante⁷¹. Enfin, un prêt important concédé par Rolando de Castello et remboursé en 1318 de 200 lb. tourn., destiné à financer des travaux aux portes de l'enceinte, était sans aucun doute de nature à renforcer davantage la réputation honorable des Piémontais par cet investissement financier éminemment lié au bien public de la ville. La symbolique forte des portes montoises pour le bien commun de la ville – et ceux qui prétendaient l'incarner – existait déjà à la fin du XIII^e siècle lorsque l'échevin et grand drapier Jean de Bertaimont finança la nouvelle porte du Parc, construite en 1295, et fit inscrire son nom sur une des pierres de la porte⁷².

Autre champ de tensions entre élites locales et marchands et financiers étrangers, le vin, ressource économique de première importance pour la ville – qui en fait

⁶⁹ Guillaume I^{er} avait épousé Jeanne de Valois, fille de Charles de Valois, oncle du roi de France Louis X le Hutin en 1305 (Egied I. STRUBBE et Léon VOET, *De chronologie van de middeleeuwen en de moderne tijden in de Nederlanden*, Bruxelles, Standaard-Boekhandel, 1991, p. 370) ; JORDAN, *The great famine*, *op. cit.*, p. 170 et Robert-Henri BAUTIER, « Les Lombards et les problèmes du crédit en France aux XIII^e et au XIV^e siècles », dans *Rapporti culturali ed economici fra Italia e Francia nei secoli dal XIV al XVI, Atti del colloquio italo-francese, Roma, 1978*, Rome, 1979, p.7-32, p. 11-12, n. 33 et n. 37.

⁷⁰ G. TODESCHINI, *Richesse franciscaine. De la pauvreté volontaire à l'économie de marché*, Lagrasse, Verdier, 2008. Les frères mineurs sont accueillis à dîner par le magistrat montois, peut-être en même temps que le bailli de Hainaut en 1318 (C. PIÉRARD, *Plus anciens comptes*, *op. cit.*, t. 1, p. 134, l. 16-17).

⁷¹ Bruce M.S. CAMPBELL, « Physical Shocks, Biological Hazards, and Human Impacts: The crisis of the Fourteenth Century revisited », dans Simonetta CAVACIOCCHI, éd., *Le interazioni fra economia e ambiente biologico nell'Europa preindustriale secc. XIII-XVIII (26-30 aprile 2009)*, Florence, Firenze University Press, 2010 (Fondazione Istituto Internazionale di Storia Economica « F. Datini », Prato, Serie II, Atti delle « Settimane di Studi » e altri Convegni, 41), p. 13-32, fig. 8.

⁷² Claire PIÉRARD, *Plus anciens comptes*, *op. cit.*, t. 1, l. 13-14 et Claire BILLEN, « Dire le Bien Commun dans l'espace public. Matérialité épigraphique et monumentale du bien commun dans les villes des Pays-Bas, à la fin du Moyen Âge », dans Elodie LECUPPRE-DESJARDIN et Anne-Laure VAN BRUAENE, éd., « *De Bono Communi*'. *The discourse and practice of the Common Good in the European city (13th-16th s.)* », *Discours et pratique du Bien Commun dans les villes d'Europe (XIII^e au XVI^e siècle)*, Turnhout, Brepols, 2009 (*Studies in European Urban History*, 22), p. 71-88, p. 82, n.55.

commerce pour son propre profit⁷³ – et boisson de distinction sociale dont le taux de profit appréciable n'a laissé insensibles ni les financiers d'Asti ni les gestionnaires de la fiscalité communale : même le vin bu par le comte de Hainaut était soumis à la maltôte. Le vin de la ville, surtout français et du Poitou⁷⁴, était un instrument essentiel de sa communication politique participant de son prestige lorsqu'il était présenté à des hôtes de marque tels que les membres du conseil du comte de Hainaut ou des délégations urbaines étrangères. Aux Lombards, par contre, il n'était offert que dans le cadre d'une discussion de leurs créances sur la ville, ce qui marquait bien leur altérité sociale⁷⁵.

La question de l'intermédiation des Lombards dans le commerce du vin a dû pourtant se poser très tôt. On sait que dans le comté de Hainaut, ceux-ci bénéficiaient de privilèges parfois étendus en la matière: à Bavay, les Lombards locaux étaient exempts de la taxe de vinage due au seigneur local alors qu'à Valenciennes, ils ne devaient la taxe qu'une seule fois, à la fête de Saint-Pierre d'Hautmont, mais à un taux double⁷⁶. Dès les premières années du XIV^e siècle, Giacomo de Catena, chef des tables de prêt de Binche et de Maubeuge et responsable des deniers de l'hôtel

⁷³ C. DELIGNE, « Petites villes... », op. cit., p. 272.

⁷⁴ C. DELIGNE, « Petites villes... », op. cit., p. 273.

⁷⁵ C. PIÉRARD, *Plus anciens comptes*, op. cit., t. 1, p. 110, l. 32-33 (compte de 1315-1316). La distinction sociale attachée à la consommation du vin dans la ville s'observe dans son don aux invités de marque du magistrat montois, *les bonnes gens* – à l'exemple d'autres villes médiévales des anciens Pays-Bas – tels les échevins, le prévôt de Mons, le maieur, le bailli de Hainaut, le receveur, les gens du conseil comtal (C. PIÉRARD, *Plus anciens comptes*, op. cit., t. 1, p. 111, l. 35-41 (1315-1316)), ou encore aux magistrats de la ville de Tournai, aux seigneurs de Naste et de Liedekerke (IBIDEM, p. 160, l. 33-37(1320)). Aux Lombards de la ville, par contre, il est offert, avec du poisson, lorsque ces derniers établissent le compte de ce que le magistrat leur doit encore, ce qui relève là plus du registre de la communication et de la négociation que de la volonté d'honorer des invités (IBIDEM, p. 80, l. 32-33 (1312)). Ceci montre les limites de la proposition avancée par Raymond van Uytven d'une vision honorable des usuriers dans les comptes de la ville de Mons, l'auteur se basant uniquement sur l'exemple de la famille Crespin d'Arras, bénéficiant de dons en vin, famille dont on connaît par ailleurs l'engagement dans le commerce du vin et qui avait converti nombre de ses créances en rentes viagères sur la ville de Mons (Raymond VAN UYTVEN, « Classes économiques, hiérarchies sociales et influence politique aux Pays-Bas du sud du XIV^e au XVII^e siècle », dans Annalisa GUARDUCCI, éd., *Gerarchie economica e gerarchie sociali, secoli XII-XVIII* (18-23 aprile 1980), Florence, Le Monnier, 1990 (Fondazione Istituto Internazionale di Storia Economica « F. Datini », Prato, Serie II, Atti delle « Settimane di Studi » e altri Convegni, 12), p. 365-386, p. 371).

⁷⁶ Gérard SIVERY, *Les comtes de Hainaut et le commerce du vin au début du XIV^e siècle et au début du XV^e siècle*, Lille, Centre régional d'études historiques de l'Université de Lille, 1969 (Publications du centre régional d'études historiques, 6), p. 47.

de la comtesse de Hainaut, intervenait pour régler des achats de vin du Rhin au marchand Thierry ou Thierion de Bois-le-Duc, certainement d'origine brabançonne, commandés pour la comtesse⁷⁷. Thierry était établi à Mons depuis 1295⁷⁸. La forte présence de patronymes « de Bois-le-Duc » parmi les viniers montois suggère une intermédiation de marchands brabançons établis dans la ville montoise pour le trafic du vin rhénan via Cologne, Bois-le-Duc et Anvers, intermédiation pouvant s'appuyer sur des réseaux de crédit piémontais actifs du Brabant jusqu'en Hainaut⁷⁹. Dans les mêmes années, il faut le noter, la ville de Bois-le-Duc est aussi la base d'activité la plus septentrionale des financiers astésans en Brabant : ces derniers font crédit, notamment, aux comtes de Hollande et de Gueldre ou encore aux élites rurales de l'hinterland de la mairie de Bois-le-Duc⁸⁰. Mais il y a plus intéressant encore : en 1316, les Lombards sont en comptes avec l'ancien échevin Gillion Le Herut, d'une famille de marchands de vin qui deviendra prééminente à Mons au milieu du siècle lorsqu'elle sera spécialisée dans le vin français fourni à la maison princière⁸¹. Preuve de la bonne considération des Astésans dans le milieu des marchands de vin, dès 1289, les associés de la famille Garretti enregistrèrent leurs chirographes devant la maison de Raoul Haket, marchand de vin de haute volée et importateur de vin du Poitou, traditionnellement exporté via le port de

⁷⁷ Lille, ADN, B.3268, f°10 v°.

⁷⁸ C. PIÉRARD, *Plus anciens comptes*, op. cit., t. 2, p. 49.

⁷⁹ Raymond VAN UYTVEN, « Agitation dans les villes brabançonnnes », dans IDEM, dir., *Histoire du Brabant du duché à nos jours*, Zwolle, Waanders, 2004, p. 171-179, p. 173 et Pieter TH. J., KUIJER, *'s-Hertogenbosch. Stad in het hertogdom Brabant ca. 1185-1629*, Zwolle, Waanders, 2000, p.148. La position idéale de Bois-le-Duc, au confluent des vallées de la Meuse et du Rhin, faisait d'elle un marché de redistribution approprié pour toute une série de produits exportés de ces régions grâce à l'entregent de ses marchands et courtiers : Willy STEURS, *Naissance d'une région. Aux origines de la Mairie de Bois-le-Duc. Recherches sur le Brabant septentrional aux 12^e et 13^e siècles* (Mémoire de la Classe des Lettres de l'Académie Royale de Belgique, collection in-8°, 3^e série, 3), Bruxelles, Palais des Académies, 1993, p. 255-265. Thierion de Bois-le-Duc, établi rue d'Havré et cité comme vinier avec Renier de Bois-le-Duc en 1295 est marchand de vin rhénan comme on l'a vu. Ernoul de Bois-le-Duc apparaît importateur de vin de Saint-Jean d'Angély puis comme marchand de vin rhénan via Anvers et Malines en 1315-1316, enfin Jean de Bois-le-Duc est peut-être marchand de vin mosan et dispose d'un hôtel commercial à Mons en 1316 (C. PIÉRARD, *Plus anciens comptes*, op. cit., t.1, p. 114, l. 24-25, p. 116, l. 21 p. 117, l. 32-33, p. 166, l. 31-32 et p. 548, l. 35).

⁸⁰ D. KUSMAN, *Usuriers publics*, op. cit., p.105-108 et p.190-221.

⁸¹ C. PIÉRARD, *Plus anciens comptes*, op. cit., t. 1, p. 119, l. 35-36 (1316) et t. 2 p. 81 : Gillion le Herut prend en charge pour la ville les frais d'un emprunt de 20 lb. et SIVERY, *Les comtes de Hainaut*, op. cit., p. 120.

la Rochelle⁸². Il est par conséquent cohérent de trouver dans les comptes montois trace de l'association des Lombards montois à l'exportation du vin de la ville vers Arras, dans leur contribution aux frais de transport en 1316. Si la proportion exacte de leurs bénéfices dans le commerce du vin municipal reste inconnue, elle n'en dut pas moins être très concrète⁸³. Enjeu de contrôle stratégique pour les élites politiques montoises, le commerce du vin a pu susciter des jalousies parmi les marchands de vin et échevins, Gobert Joie, Bauduin de Loge et Alard du Parc, exclus largement du secteur dans les années où précisément, les Lombards sont parties prenantes d'un commerce qui alimente en grande partie l'approvisionnement de l'hôtel du comte de Hainaut⁸⁴. L'intérêt de la famille Turco de Castello pour le commerce du vin n'était pas un feu de paille : en 1376-1377, un de leurs descendants, R. de Turcq, valet du comte, se chargera d'une fourniture de vin de Bourgogne acheté à un marchand de Mons pour la résidence comtale du Quesnoy⁸⁵.

PROPOS CONCLUSIFS : UN SHYLOCK RECONSIDÉRÉ EN HAINAUT PASSANT PAR LES VIGNES ET L'IMPÔT URBAIN ?

Le questionnement par les élites anciennes de la ville de la légitimité du crédit pratiqué par les minorités culturelles dans la société urbaine sert souvent d'exutoire à des tensions sociales et politiques sous-jacentes plus globales couvant depuis longtemps entre le pouvoir princier et les élites urbaines, une caractéristique mise en

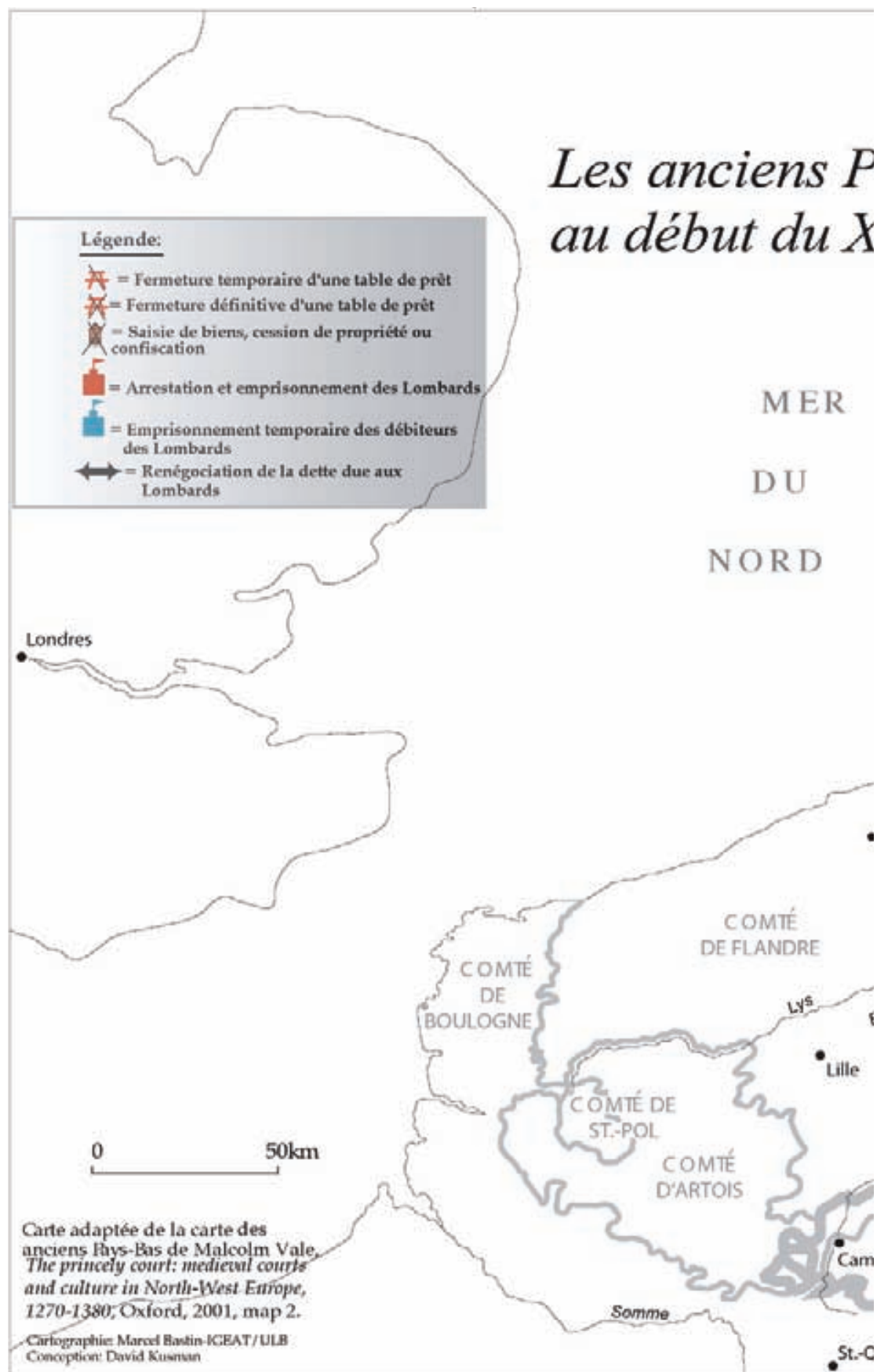
⁸² G. BIGWOOD, *Le régime juridique*, op. cit., , vol 2, n° XIV, p. 292 (29 mars 1289) et C. PIÉRARD, *Plus anciens comptes*, op. cit., t. 1, p. 305, l. 38-39 : Raoul Haket fournit la ville en 5 lots de Rochelle en 1288-1289 ; Jean FAVIER, *De l'or et des épices. Naissance de l'homme d'affaires au Moyen Âge*, Paris, Fayard, 1987, p. 29 et p. 219 et Yves RENOARD, « Le grand commerce des vins de Gascogne au Moyen Âge », dans *Revue historique*, 1959, t. 221, p. 261-304, réédité dans IDEM, *Études d'histoire médiévale*, 2 vols., Paris, S.E.V.P.E.N., 1968, vol. 1, p. 297-335, p. 305.

⁸³ Les Lombards sont payés de leur participation en 1317 : C. PIÉRARD, *Plus anciens comptes*, op. cit., t.1, p. 116, l. 11-14 et p. 122, l. 14-21.

⁸⁴ Sur l'importance de ce commerce pour Mons dès cette époque : Gérard SIVERY, *Les comtes de Hainaut*, op. cit., p. 112. Dès la fin du XIII^e siècle, le Lombard *Francekin* se charge, sans doute au titre de maître d'hôtel, de fournitures de vin pour l'hôtel de la comtesse de Hainaut (Lille, ADN, B.3268, f°10 v°, 1299). Pour l'identification des échevins montois intéressés au commerce de vin : C. PIÉRARD, *Plus anciens comptes op. cit.*, t. 2, p. 35, p. 51 et p. 69.

⁸⁵ G. SIVERY, *Les comtes de Hainaut*, op. cit., p. 91.

1. Carte
 Les effets de la
 décrétale *ex gravi*
 sur les activités
 des financiers
 d'Astri dans les
 anciens Pays-Bas
 méridionaux,
 ca. 1317-1319



*Pays-Bas
IV^e siècle*



évidence par David Nirenberg⁸⁶. À Mons, la fiscalité, sa perception et sa redistribution, le commerce du vin “montois” et son exportation, ont été autant de ressorts d’une tension s’étant matérialisée avec la crise frumentaire de 1315-1316 et les campagnes anti-usuraires qu’elle a suscitées. On peut en effet nettement distinguer deux milieux sociaux parmi les personnages dénonçant les pratiques usuraires des Lombards. Le premier, prédominant, est celui du magistrat urbain et plus particulièrement celui des échevins montois dominé par les patriciens et fortement engagé dans le commerce du vin. Le second, minoritaire, mais proportionnellement bien représenté, est celui des fermiers des assises endettés envers les Lombards, Huart au Sach et Auoustin Wiet, plutôt représentatif des groupes médians.

L’affermage des revenus domaniaux dans la ville en 1274 aux Lombards de la famille Garretti avait dû laisser un traumatisme dans la *memoria* de la cité hainuyère... Il est important de constater que dans le premier quart du XIV^e siècle, on ne rencontre plus jamais des Lombards comme fermiers des impôts urbains. Tout comme à Gand, le secteur des affermages des impôts indirects leur est désormais fermé ; il était le monopole de financiers locaux, issus des groupes intermédiaires ou du patriciat⁸⁷. Il est évident que le groupe des fermiers des assises avait une position ambiguë à l’égard des financiers piémontais présents dans la ville : d’une part, les fermiers trouvaient souvent chez les Lombards des bailleurs de fonds prêts à leur avancer le montant forfaitaire de la ferme le temps qu’ils puissent se payer sur les impôts qu’ils levaient. D’autre part, ils craignaient sans doute que leur insolvabilité éventuelle soit prétexte à une nouvelle mainmise des Lombards sur les leviers de la fiscalité indirecte. Les groupes dominants de la ville, quant à eux, étaient désireux de maintenir leurs prérogatives en matière de fiscalité indirecte, fussent-elles au prix d’octrois chèrement négociés auprès de Guillaume I^{er}. De son côté, le comte de Hainaut souhaitait maintenir à tout prix son statut d’emprunteur à long terme auprès de la famille de Castello ; dans cette perspective, la baisse, très conséquente, en 1319, de l’octroi annuel de 500 lb. à 300 lb. pour la levée des assises par les Montois est probablement symptomatique d’un désir du pouvoir comtal de s’allier les représentants des groupes intermédiaires traditionnellement proches du milieu des fermiers des assises. Le commerce du vin et son contrôle comme sa fourniture à l’hôtel comtal étaient de même un enjeu de compétition. Nous avons vu que dès la fin du XIII^e siècle, la fiscalité urbaine prévoyait un incitant fiscal à la diversification des activités des Lombards dans la ville : nul doute que le vin y occupait déjà une

⁸⁶ Voir David NIRENBERG, *Violence et minorités au Moyen Âge*, Paris, PUF, 2001, p. 84.

⁸⁷ Marc BOONE, « Triomferend privé-initiatief versus haperend overheidsoptreden? Overpachters van indirecte belastingen in laatmiddeleeuwse steden », dans *Tijdschrift voor Sociale Geschiedenis*, vol. 15/2, 1989, p. 113-138, p. 125-126.

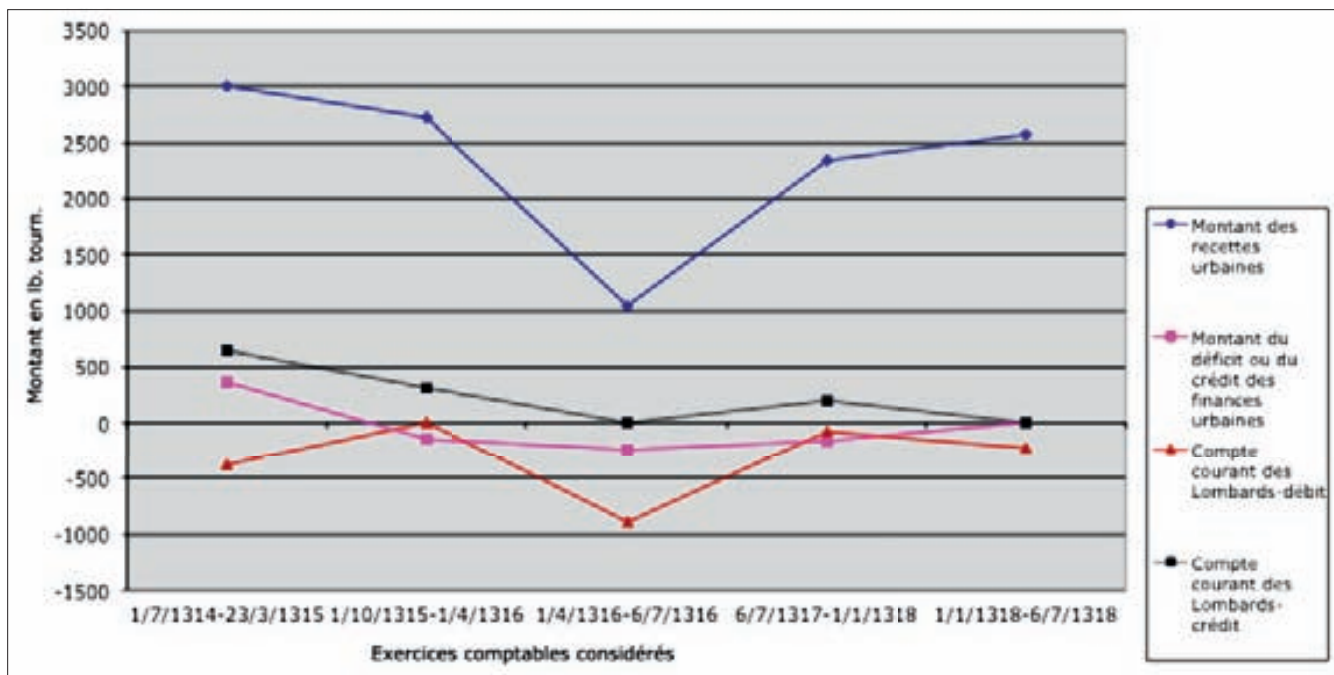
bonne place. À cette époque, les titres de crédit lombard authentifiés par le greffe communal circulent dans la ville et ont, incontestablement, une bonne réputation. Il est clair que les réseaux de crédit lombard actifs dans des principautés situées sur les voies de transport des vins français et rhénan, le duché de Brabant (avec les villes d'Anvers et de Bois-le-Duc) et le comté de Flandre (avec l'avant-port brugeois de Damme) étaient tenus pour essentiels par les édiles politiques montois désireux d'accroître le rayonnement commercial de la ville et son rôle dans la redistribution de ces vins vers Arras et Valenciennes. Il n'est pas impossible d'ailleurs que le vin de la ville et son envoi vers ces places financières où de nombreux créditeurs résidaient, aient joué un rôle dans la liquidation d'annuités en souffrance...⁸⁸ Ces vues n'étaient pas unanimement partagées au sein du magistrat de la ville et il semble bien qu'une partie des échevins actifs dans la vente de vin aient vu dans la participation des Piémontais au transport du vin une mainmise potentielle sur leur négoce à partir des années 1316-1317.

Cet article souhaitait finalement répondre à la double question de la définition d'un taux usuraire au bas Moyen Âge et de la définition d'un usurier : il est évident, selon moi, que le taux d'intérêt lombard tel qu'il était pratiqué dans les anciens Pays-Bas était conçu comme un intérêt hebdomadaire appliqué aux prêts à court terme et partant qu'il était initialement tenu pour minime. En ce sens, on peut l'opposer aux taux d'intérêt à long terme de la dette consolidée des villes telles que l'étaient les rentes viagères. Sa qualification d'usuraire était donc bien plus sociale qu'économique selon notre conception moderne d'un taux usuraire annuel. Ce taux hebdomadaire était adapté à des mouvements de fonds rapides entre les comptes du massard et des Lombards dans les finances urbaines, autorisant également des profits sur les changes entre livre tournois et florin d'or. Il est clair, là aussi, que les techniques comptables montoises devaient être réévaluées à l'aune de ces pratiques comptables permettant des virements et des bonifications. L'intégration harmonieuse des banquiers piémontais dans les finances urbaines montre à quel point ceux-ci, tout comme à Malines, avaient acquis une position-clé dans le fonctionnement quotidien de la trésorerie urbaine et, sans surprise, c'est seulement dans ces deux villes – Malines et Mons – que des débiteurs des Lombards furent arrêtés après la publication de la décrétale *Ex gravi* comme le montre la carte de ses répercussions dans les anciens Pays-Bas entre 1317 et 1319 (voir carte en annexe).

⁸⁸ Voir C. DELIGNE, « Petites villes... », *op. cit.*, p. 273.

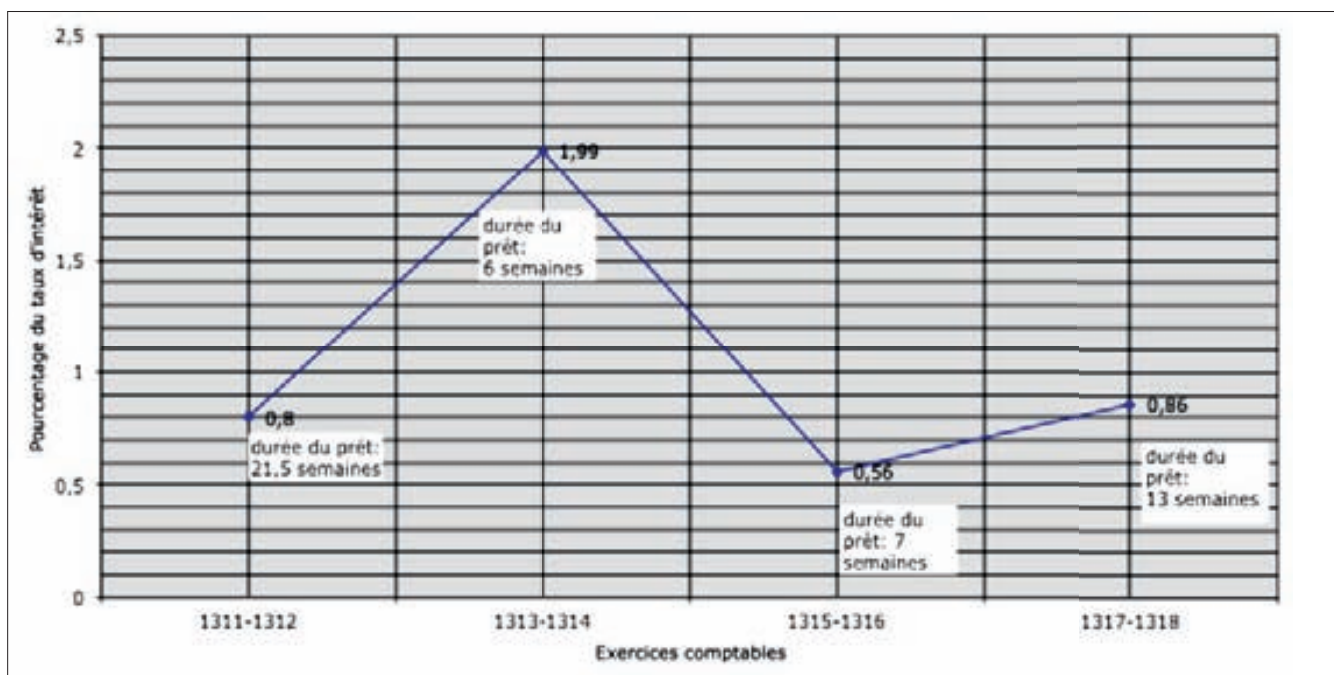
Graphique 1.

Evolution du compte courant des Lombards de Mons par rapport aux recettes urbaines de Mons entre 1314 et 1318 en livres tournois (arrondi à l'unité supérieure)



Graphique 2.

Taux d'intérêt hebdomadaire perçu par les Lombards de Mons sur les dettes de la ville à leur égard (1311-1318)



Avouerie et châteaux dans le discours monastique

Quelques réflexions d'ordre historiographique

à partir du cas du comté de Luxembourg

(X^e – début XII^e siècles)

MICHEL MARGUE

L'avouerie ecclésiastique à l'époque post-carolingienne: rarement un sujet aura tant fait l'unanimité pour son rôle capital dans l'évolution des pouvoirs entre le X^e et le XIII^e siècle, sans toutefois jamais avoir été traité de manière synthétique. Nous disposons certes des études anciennes de Félix Senn (1903)¹, Charles Pergameni (1904 et 1907)² et Hermann Aubin (1920)³, ainsi que de multiples études régionales, dont il faut relever pour nos régions en particulier l'analyse de la *Kirchenvogtei* pour l'espace du diocèse de Trèves des X^e et XI^e siècles par Egon Boshof en 1979⁴, les divers dossiers traités pour les Journées Lotharingiennes de 1984⁵, quelques études de cas, notamment en relation avec la construction des châteaux⁶, ou encore l'étude de l'avouerie des églises liégeoises par Pascal Carré (2009)⁷. En dehors de la récente synthèse de Martin Clauss (2002) relative à la

¹ Félix SENN, *L'institution des avoueries ecclésiastiques en France*, Paris, 1903.

² Charles PERGAMENI, « À propos des règlements d'avouerie », dans *Revue de l'Université de Bruxelles*, t. 9, 1003-1904, p. 629-665 ; ID., *L'avouerie ecclésiastique belge. Des origines à la période bourguignonne (Étude d'histoire ecclésiastique)*, Bruxelles, 1907.

³ Hermann AUBIN, *Die Entstehung der Landeshoheit nach niederrheinischen Quellen. Studien über Grafschaft, Immunität und Vogtei*, Berlin, 1920 (Historische Studien Ebering, vol. 143); Bonn, 1961².

⁴ Egon BOSHOFF, « Die Entstehung der Kirchenvogtei in Lothringen im 10. und 11. Jahrhundert », dans *Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte. Kanonistische Abteilung*, t. 65, 1979, p. 55-119.

⁵ *L'avouerie en Lotharingie. Actes des 2^{es} Journées Lotharingiennes ... 1982*, Luxembourg, 1984 (Publications de la Section historique de l'Institut Grand-ducal, t. 98), p. 7-240.

⁶ Voir par ex. : Erich WISPLINGHOFF, « Der Kampf um die Vogtei des Reichsstifts Essen im Rahmen der allgemeinen Vogteientwicklung des 10.-12. Jahrhunderts », dans *Aus Geschichte und Landeskunde. Forschungen und Darstellungen, Franz Steinbach zum 65. Geburtstag gewidmet ...*, Bonn, 1960, p. 37-49. Sur notre sujet « avouerie et château », les études de cas portant sur l'espace Meuse-Moselle sont encore rares : voir en dernier lieu : Erik BECK, « Vogtei und Burg im Hohen Mittelalter. Überlegungen zu den Burgen Bombogen, Neuerburg und Schura bei Wittlich », dans *Burgen und Befestigungen in der Eifel. Von der Antike bis ins 20. Jahrhundert. Akten der 8. Wissenschaftlichen Tagung in Oberfell an der Mosel*, éd. Olaf WAGENER, Petersberg, 2013, p. 44-73, et pour une région voisine, cf. par ex. Thomas ZOTZ, « Burg und Amt – zur Legitimation des Burgenbaus im frühen und hohen Mittelalter », dans *Burgen im Breisgau. Aspekte von Burg und Herrschaft im überregionalen Vergleich*, éd. Erik BECK et al., Ostfildern, 2012 (Archäologie und Geschichte. Freiburger Forschungen zum ersten Jahrtausend in Südwestdeutschland, vol. 18 = Veröffentlichung des Alemannischen Instituts in Freiburg i. Br., vol 79), p. 141-151.

⁷ Pascal CARRÉ, *Les avoueries des églises liégeoises, XI^e-XV^e siècles*, Thèse de doctorat inédite, Université de Liège, 2009.

sous-avouerie⁸, il manque une synthèse récente sur l'institution de l'avouerie, en particulier pour la période charnière allant de la fin du x^e au début du XII^e siècle. Or, tous les auteurs ayant abordé le sujet s'accordent pour présenter l'avouerie ecclésiastique comme un des éléments-clé pour comprendre l'évolution des relations entre l'Église et la noblesse à l'époque post-carolingienne et voir en elle un des fondements du pouvoir princier menant vers la principauté territoriale⁹. Citons Michel Parisse, expert en la matière : *L'histoire de l'Église impériale ne peut s'écrire sans la mention de l'avouerie, une institution qui a fait l'objet de nombreuses discussions, mais dont chacun s'accorde à reconnaître qu'elle tient une place fondamentale dans la gestion des pouvoirs et espaces politiques du x^e au XII^e siècle*¹⁰.

Plutôt que de me lancer dans une vaste synthèse sur ce grand sujet, je me limiterai dans le cadre de cette contribution en hommage à l'un des plus fins connaisseurs de l'histoire des châteaux et des principautés territoriales¹¹ dans l'espace lotharingien à proposer quelques brèves réflexions d'ordre méthodologique fondées sur l'étude de l'historiographie sur la question, médiévale et des XIX^e et XX^e siècles (I) et illustrées par l'étude de deux cas concrets, l'image de l'avouerie dans le discours monastique des abbayes impériales d'Echternach et de Saint-Maximin de Trèves (II), dont l'avouerie est traditionnellement citée comme étant à l'origine de la formation du comté de Luxembourg¹². Dans ce sens, j'essayerai en particulier de scruter dans l'historiographie monastique le sujet de la construction de châteaux dont la recherche a fait le symbole par excellence des « usurpations » laïques (III).

⁸ Martin CLAUSS, *Die Untervogtei. Studien zur Stellvertretung in der Kirchenvogtei im Rahmen der deutschen Verfassungsgeschichte des 11. und 12. Jahrhunderts*, Siegburg, 2002 (Bonner Historische Forschungen, vol. 61).

⁹ Voir par ex. dans les aperçus généraux sur la formation des principautés territoriales lotharingiennes : Léopold GÉNICOT, *Histoire de la Wallonie*, Toulouse, 1973 p. 127 ; Georges DESPY, « Le morcellement du pouvoir central. Du *pagus* à la principauté », dans *La Wallonie. Le pays et les hommes. Histoire - Économie - Sociétés*, dir. Hervé HASQUIN, t. 1, Des origines à 1830, Bruxelles, 1975, p. 80, 82-83 ; Michel PARISSÉ, *Austrasie, Lotharingie Lorraine*, Nancy, 1990 (Encyclopédie illustrée de la Lorraine, vol. 2), p. 98-99. De manière générale : Hans-Joachim SCHMIDT, dans l'article "Vogt, Vogtei" du *Lexikon des Mittelalters*, vol. 8, fasc. 9, Munich, 1997, col. 1812 : « Inwieweit die Kirchenvogtei die Ausbildung der Landesherrschaft förderte, wird unterschiedlich beurteilt; als ein gewichtiger Faktor wird sie aber anzusehen sein; mit weiteren Machtfaktoren kombiniert, konnte sie eine geschlossene Gebiets Herrschaft begründen. »

¹⁰ Michel PARISSÉ, *Allemagne et Empire au Moyen Âge*, Paris, 2002 (Carré Histoire 57), p. 90.

¹¹ Je voudrais ici vivement remercier les éditeurs de ce volume, en particulier Frédéric Chantinne et Paulo Charruadas pour leur patience et leur disponibilité qui m'ont permis d'intégrer ce volume en hommage à Michel de Waha, précieux conseiller, fidèle « Lotharingien » et cher ami tout au long de mon parcours bruxellois.

¹² Voir plus bas, note 18.

I. L'HISTOIRE DE L'AVOUEURIE : RÉCIT « DOMINANT » ET REMISES EN QUESTION

Devant l'ampleur du phénomène, il n'est pas facile de trouver une définition concise de l'avouerie. En 1997, Hans-Joachim Schmidt définissait l'avouerie ecclésiastique en ces termes, dans l'article qu'il y consacra dans le *Lexikon des Mittelalters* : „Der Vogt [i.e. Kirchenvogt] war ein Laie, der einen Geistlichen, eine Kirche, ein Kloster oder ein Stift in weltlichen Angelegenheiten vertrat, v. a. vor Gericht, und das Kirchengut verwaltete. Seit Kirchen Gerichtsherren geworden waren, übte er in deren Auftrag die Gerichtsbarkeit aus”¹³. La fonction – ou faudrait-il déjà dire par extension le pouvoir – de l'avoué se situerait donc dans deux domaines : le pouvoir judiciaire et la gestion des transactions temporelles. Plus récemment, en 2010, dans son tome 2 de l'« Histoire de France », Florian Mazel, ajoutait à cette définition deux champs d'action supplémentaires : des fonctions fiscales et des fonctions militaires, et limitait l'application de l'avouerie aux institutions ecclésiastiques bénéficiaires d'une immunité accordée par le roi¹⁴. Cette dernière considération nous amène à l'évolution chronologique de l'institution¹⁵. Toutes les définitions s'accordent pour ramener les origines de l'institution de l'avouerie, dès l'époque mérovingienne pour les uns, au début du IX^e siècle pour les autres, à la concession d'immunités par les souverains, dont elle aurait été la conséquence logique. La collusion de trois évolutions aurait rendu nécessaire le montage d'une nouvelle fonction : le privilège immunitaire interdisant aux agents royaux d'intervenir dans les affaires ecclésiastiques alors qu'en même temps, les abbayes et évêques étaient dotés de droits et d'obligations d'ordre temporel, et qu'elles étaient par ailleurs encouragées à se consacrer uniquement aux affaires religieuses. C'est ainsi que serait apparue dans les capitulaires l'incitation aux églises de se doter d'un représentant laïc avec pour mission de prendre en charge les affaires extérieures, qu'elles soient de type judiciaire ou militaire. L'avoué était nommé par le roi ou tout autre fondateur d'abbaye, les comtes étant priés de rester à l'écart de l'avouerie pour éviter toute ingérence abusive. L'avoué aurait donc été à l'époque carolingienne un personnage de modeste origine, expert en droit et surtout pas le comte local ou régional qui aurait pu être tenté par des intérêts personnels¹⁶.

¹³ SCHMIDT, “Vogt, Vogtei”, loc. cit. (*supra*, note 8), col. 1811.

¹⁴ Florian MAZEL, *Féodalités 888-1180*, Paris, 2010 (Histoire de France, vol. 2), p. 735.

¹⁵ Voir Michel PARISSÉ, « Les règlements d'avouerie en Lorraine au XI^e siècle », dans *Avouerie*, *op. cit.* (*supra*, note 5), p. 159-173.

¹⁶ Charles WEST, « The significance of the Carolingian advocate », dans *Early Medieval Europe*, t. 17, 2009, p. 186-206, met en doute ce lien postulé de l'avouerie avec l'immunité ; il voit plutôt dans l'avouerie une institution créée par le pouvoir central afin de promouvoir le caractère formel des procédures judiciaires.

Dans une seconde phase chronologique, dès la fin du IX^e siècle ou, selon les auteurs, seulement au X^e siècle, ce seraient cependant précisément ces comtes qui auraient mis la main sur l'avouerie des grandes institutions ecclésiastiques implantées dans leurs zones de pouvoir, transmettant cette fonction de manière héréditaire au sein de leur lignage et en cédant des parties en fief à des vassaux ou ministériaux, les sous-avoués. Les grands se seraient emparés de l'avouerie des églises sous prétexte de les protéger, un phénomène qui prit une certaine ampleur : il toucha l'Empire et plus particulièrement la Lotharingie, mais aussi quelques régions du royaume de France, comme le Nord-Est.

La troisième phase de l'évolution de l'avouerie aurait alors vu se manifester la réaction de l'Église et des églises. Celle du Saint-Siège d'abord, dans le cadre de la Réforme dite « grégorienne », qui visait à imposer la *libertas ecclesiae* contre les empiètements des laïcs. Celles des abbayes ensuite : certaines se sont placées dès leur fondation sous la protection directe du Saint-Siège comme Cluny, évidemment, ou ont veillé, à l'image de Hirsau en 1075, à se faire doter du privilège du libre choix de l'avoué. Des abbayes anciennement dotées de l'avouerie auraient réagi en faisant élaborer avec le soutien du roi, de l'empereur ou alors du pape, des règlements d'avouerie visant à limiter l'intervention de l'avoué et plus particulièrement des sous-avoués. De tels règlements se répandirent à partir du milieu du XI^e et surtout au XII^e siècle.

Enfin, dans une dernière phase, à partir du début du XIII^e siècle, l'avouerie aurait été rendue superflue par ces mêmes princes et souverains qui en avaient largement profité lors des périodes précédentes pour constituer leur pouvoir territorial. Imposant une forme de protection générale connue sous des noms divers, la *defensio*, la garde ou la tutelle, ou alors, au niveau du pays ou *lant*, le droit ou la paix du pays, ils n'auraient plus eu recours à l'avouerie parce qu'elle n'aurait plus été adaptée à l'évolution du pouvoir princier. Celui-ci représentait dorénavant le contraire de l'avouerie, pouvoir par nature fragmenté et limité, en évoluant progressivement vers un nouveau concept d'un pouvoir global et cohérent, le pouvoir souverain.

Tel est aujourd'hui – en schématisant quelque peu – le récit de l'évolution de l'avouerie tel qu'il s'est imposé dans la recherche. Dans la perspective de la formation des principautés territoriales, les avoués devenaient ainsi les « usurpateurs », non seulement du temporel monastique, sur lequel ils érigèrent de manière « illégitime » leurs châteaux, mais aussi de droits régaliens, comme la *defensio* des abbayes originellement détenue par le souverain et qui vint s'ajouter après l'an mil à l'*advocatia* des grands. Si les effets de cette dernière purent être endigués dans le courant du XII^e siècle, la première, la *defensio*, qui importait plus aux princes parce qu'elle *contenait une notion importante de*

*souveraineté*¹⁷, permit aux ducs et comtes d'imposer définitivement les principautés territoriales au détriment du pouvoir central. Parmi les exemples traditionnellement évoqués pour illustrer les usurpations de la part d'avoués ayant mené à la formation des principautés territoriales figure le comté de Luxembourg. Citons encore Michel Parisse : « Usant de leurs prérogatives, maints avoués ont construit une principauté territoriale sur les temporels monastiques (comtes de Boulogne et l'abbaye de Saint-Riquier, comtes de Luxembourg et avoueries d'Echternach et Saint-Maximin de Trèves, comté de Salm et abbaye de Senones) »¹⁸.

Si ce schéma qui s'est imposé dans l'historiographie n'est pas entièrement à rejeter – loin s'en faut – il semble cependant qu'il faille le nuancer à la lumière des recherches récentes et lui appliquer plusieurs remises en question d'ordre méthodologique. Une première porte sur la production de l'image médiévale de l'« avoué usurpateur » qu'il convient de replacer dans son contexte historiographique du moment. La représentation médiévale forme en effet un héritage historiographique très pesant et à la vie tenace, qui marque encore largement la recherche actuelle. Elle est fortement empreinte d'un mode de pensée dichotomique fondé sur l'idéal réformateur de la *libertas ecclesiae* et donc sur la séparation du monde monastique et du monde aristocratique. Or, pour les X^e et la majeure partie du XI^e siècle, ce regard est une vue rétrospective, engendrée par le contexte historique de rédactions datant souvent des XII^e et XIII^e siècles et qui a vu se développer les principautés territoriales au détriment des grandes seigneuries ecclésiastiques.

Une seconde critique porte sur la limitation des travaux sur l'avouerie à une pure logique institutionnelle, dans le sens d'une histoire juridique rendant mal les multiples facettes des relations entre les deux acteurs concernés, le monde monastique d'une part et les grands laïcs d'autre part. Sous l'influence de la *Verfassungsgeschichte* allemande, l'évolution de l'avouerie en est venue à être lue à travers une opposition donnée par essence entre d'une part une aristocratie aspirant au pouvoir autonome et d'autre part le souverain tentant de maîtriser les tendances centrifuges des aristocrates et de protéger « son Église impériale » et donc en particulier les abbayes. Il convient plutôt de placer les études sur l'avouerie dans une approche plus large qui engloberait tous les liens entre l'aristocratie, le roi et les abbayes. Il faudrait en particulier reconsidérer certains conflits entre ces différents acteurs – conflits, je le répète, dont il ne s'agit pas de nier l'existence voire l'importance – en les analysant sous la lumière de mécanismes de négociations

¹⁷ Michel PARISSÉ, « Noblesse et monastères en Lotharingie du IX^e au XI^e siècle », dans *Monastische Reformen Monastische Reformen im 9. und 10. Jahrhundert*, ed. Raymund KOTTJE et Helmut MAURER, Sigmaringen, 1989 (Vorträge und Forschungen, 38), p. 190-191.

¹⁸ Michel PARISSÉ, « Avouerie » dans *Dictionnaire encyclopédique du Moyen Âge*, vol. I, Paris, 1997, p. 160.

complexes où chaque acteur défend ses intérêts, dans le domaine politique certes, mais aussi économique et religieux et l'on pense évidemment en particulier aux processus concernant la négociation de la *memoria* via la procédure du don et du contre-don.

Dans la suite, j'aimerais illustrer les deux remises en questions qui viennent d'être exposées à la lumière de deux cas concrets concernant les comtes et le comté de Luxembourg¹⁹, l'avouerie de l'abbaye Saint-Maximin de Trèves²⁰ et celle de l'abbaye d'Echternach²¹, deux abbayes royales dont le temporel se situait en grande partie dans l'espace de la principauté territoriale luxembourgeoise de la fin du Moyen Âge.

II. CONSTRUCTIONS DE L'IMAGE MÉDIÉVALE DE L'AVOUÉ

L'image que nous nous faisons aujourd'hui de l'avoué ecclésiastique résulte forcément des seules sources monastiques – et plus particulièrement des différentes lectures de leur histoire que les moines entamèrent à partir du XII^e siècle. C'est dans

¹⁹ Voir les études anciennes de Paul MARGUE, «Remarques sur l'avouerie locale en Luxembourg», dans *Avouerie, op. cit. (supra, note 5)*, p. 201-214, Jean SCHROEDER, «Avoués et sous-avoués en Luxembourg», dans *Avouerie, op. cit. (supra, note 5)*, p. 189-200.

²⁰ Sur l'histoire médiévale de l'abbaye de Saint-Maximin de Trèves : Erich WISPLINGHOFF, *Untersuchungen zur frühen Geschichte der Abtei S. Maximin bei Trier von den Anfängen bis etwa 1150*, Mayence, 1970 (Quellen und Abhandlungen zur mittelrheinischen Kirchengeschichte, 12) ; Theo KÖLZER, *Studien zu den Urkundenfälschungen des Klosters St. Maximin vor Trier (10.-12. Jahrhundert)*, Sigmaringen, 1989 (Vorträge und Forschungen, 36) ; Thomas GIE MANN, *Besitzungen der Abtei St. Maximin vor Trier im Mittelalter. Überlieferung, Gesamtbesitz, Güterbesitz in ausgewählten Regionen*, Trèves, 1990 ; «Trier, St. Maximin», dans *Die Männer- und Frauenklöster der Benediktiner in Rheinland-Pfalz und Saarland*, ed. Friedhelm JÜRGENSMEISTER, St. Ottilien, 1999 (Germania Benedictina, vol. IX), p. 1010- 1088.

²¹ Sur l'histoire médiévale de l'abbaye d'Echternach, voir en général : Camille WAMPACH, *Geschichte der Grundherrschaft Echternach im Frühmittelalter. Untersuchungen über die Person des Gründers, über die Kloster- und Wirtschaftsgeschichte auf Grund des liber aureus Epternacensis (698-1222)*, I.1. Textband. I.2. Quellenband (= WE), Luxembourg, Luxemburger Kunstdruckerei A.G., 1929 et 1930 ; Augustinus THIELE, *Echternach und Himmerod. Beispiele benediktinischer und zisterziensischer Wirtschaftsführung im 12. und 13. Jahrhundert*, Stuttgart, 1964 (Forschungen zur Sozial- und Wirtschaftsgeschichte, 7) ; Michele Camillo FERRARI, «*Sancti Willibrordi venerantes memoria*». *Echternacher Schreiber und Schriftsteller von den Angelsachsen bis Johann Bertels. Ein Überblick*, Luxembourg, 1994 (Publications du CLUDEM, 6) ; Henri TRAUFLER, *Die Abteistadt Echternach im Mittelalter*, Trèves, 1996 ; *Die Abtei Echternach 698-1998*, ed. Michele Camillo FERRARI, Jean SCHROEDER et Henri TRAUFLER, Luxembourg, 1999 (Publications du CLUDEM, 15).

cette construction du passé qu'une image de l'avouerie fut élaborée qui a largement influencé la représentation que nous en avons aujourd'hui. À Echternach comme à Saint-Maximin de Trèves, la lecture de l'histoire de l'abbaye se fit en fonction d'un objectif majeur : il s'agissait de défendre la *libertas* de l'abbaye contre des convoitises externes, plus précisément de rester sous la protection et l'emprise directe du roi ou de l'empereur afin d'échapper à l'intégration dans une principauté ecclésiastique en développement, comme celle des archevêques de Trèves. Alors que l'abbaye d'Echternach échappa à plusieurs reprises et notamment d'extrême justesse en 1192 à la tentative de mainmise par les archevêques de Trèves²², la grande abbaye tréviroise fut cédée en 1139 à l'archevêque Albéron de Montreuil, archevêque de Trèves (1132-1152)²³. Face à la progression des principautés ecclésiastiques épiscopales, les vénérables abbayes bénédictines développèrent ainsi des stratégies de défense de leur statut privilégié de *libertas*, qui relèvent toutes de l'écriture ou de la réécriture de leur histoire mais qui prirent des formes littéraires diverses.

À Saint-Maximin, l'abbé Berengoz /Benzo²⁴ fit élaborer un corpus de faux qui selon les récentes recherches de Francesco Roberg servirent de base à l'élaboration d'un « faux » nécrologe²⁵ destiné à illustrer l'envergure exceptionnelle de l'abbaye royale et à réclamer la confirmation de son temporel et de ses privilèges par l'empereur Henri V²⁶. L'abbé faussaire aurait rallié Rome en 1116 pour convaincre l'empereur à l'aide de son pseudo-nécrologe d'émettre ce privilège destiné à préserver le statut de l'abbaye, privilège soigneusement préparé par Benzo à

²² Michel MARGUE, «Libertas ecclesiae. Das Kloster im Spannungsfeld zwischen Adelherrschaft und Reichsfreiheit aus der Sicht der Echternacher Quellen (8.-12. Jahrhundert)», dans *Echternach, op. cit. (supra, note 21)*, p. 229-245, et ID., «Libertas ecclesiae: réformes monastiques et relecture de l'histoire dans l'espace lotharingien (X-XII s.); le cas de l'abbaye d'Echternach», dans *Écrire son histoire. Les communautés régulières face à leur passé. Actes du 5^e Colloque International du C.E.R.C.O.R., Saint-Étienne, 6-8 novembre 2002*, ed. Nicole BOUTER, Saint-Étienne, 2006 (C.E.R.C.O.R., Travaux et recherches, vol. 18), p. 107-123.

²³ Jörg R. MÜLLER, „Vir religiosus ac strenuus“. *Albero von Montreuil, Erzbischof von Trier (1132-1152)*, Trèves, 2006 (Trierer Historische Forschungen, vol. 56), p. 357-419 et p. 625 ss.

²⁴ Voir Th. KÖLZER, *Studien, op. cit. (supra, note 20)*, p. 158-229; ID., «Ein Fälscher bei der Arbeit: Abt Berengoz von St. Maximin», dans *Landeskundliche Vierteljahresblätter*, t. 47, 2001, p. 161-172.

²⁵ *Das älteste «Necrolog» des Klosters St. Maximin vor Trier*, éd. Francesco ROBERG, Hanovre, 2008 (MGH, *Libri memoriales et necrologia. Nova series*, vol. VIII).

²⁶ Francesco ROBERG, *Gefälschte Memoria. Diplomatisch-Historische Studien zum ältesten «Necrolog» des Klosters St. Maximin vor Trier*, Hanovre, 2008 (MGH, *Studien und Texte*, vol. 43).

l'aide des faux qu'il avait lui-même élaborés²⁷. Nous reviendrons plus loin sur ce privilège puisqu'il est le premier à mentionner la construction de châteaux sur le temporel de Saint-Maximin.

Dans ce nécrologe qualifié de « faux » parce qu'il n'aurait donc jamais été destiné à un usage liturgique mais qui représente néanmoins bel et bien une *memoria* reconstituée, les comtes de Luxembourg qui détiennent l'avouerie de l'abbaye à partir de 996 sont tous mentionnés, du comte Henri I^{er} (†1026)²⁸ au comte Conrad I^{er} (†1086)²⁹, en passant par Henri II (†1047)³⁰ et Gislebert (†av. 1059)³¹. Même un sous-avoué, Everwin de Bettingen, décédé d'une mort violente, y est mentionné en des termes élogieux³². Tous ces avoués sont inscrits dans le nécrologe non pas seulement pour la date de leur décès, mais comme bienfaiteurs de l'abbaye à l'aide de brèves notices de tradition. L'association de leur mention à celle d'une donation (réelle) ne manque en effet pas d'étonner pour un nécrologe du début du XII^e siècle ; elle s'expliquerait par le but de la réalisation du « faux » nécrologe – ou plutôt de ses inscriptions nécrologiques – par la main H₇. Dans ce sens, la mention du comte avoué Conrad I^{er} est la plus suggestive par son caractère global: *obiit Cuonradus comes advocatus sancti Maximini qui suo tempore multum profuit huic ecclesie*³³. Dans le cas du comte Conrad, le faussaire ne pouvait probablement pas recourir dans ses archives à un acte de donation comtale en faveur de sa communauté et il aurait donc préféré utiliser une formulation plus vague. En revisitant l'histoire de son abbaye, l'auteur du nécrologe aurait ainsi intégré tous les défunts ayant joué un rôle important dans celle-ci, souverains, abbés, moines éminents, archevêques de

²⁷ *Urkundenbuch zur Geschichte der mittelrheinischen Territorien*, ed. Heinrich BEYER, Leopold ELTESTER, Adam GOERZ (= MRUB), vol. I, 434 du 1er juillet 1116, p. 495-497 (= Karl Friedrich STUMPF, *Die Reichskanzler vornehmlich des X., XI. und XII. Jahrhunderts*, vol. II: *Chronologisches Verzeichnis der Kaiser-Urkunden*, Innsbruck, 1865 (Neudr. Aalen, 1964), Reg. 3147). Reproduction dans Th. KÖLZER, *Studien*, *op. cit.* (*supra*, note 20), ill. 36 ; analyse *ibid.*, p. 206-209.

²⁸ *Heinricus dux beate memorie* («Nekrolog», *op. cit.* (*supra*, note 25), p. 84 au 28 février).

²⁹ *Cuonradus comes advocatus sancti Maximini qui suo tempore multum profuit huic ecclesie* («Nekrolog», *op. cit.* (*supra*, note 25), p. 122 au 8 août).

³⁰ *Heinricus dux bawariorum advocatus sancti Maximini qui dedit huic ecclesie villam Schitiringa cum omnibus appenditiis suis et ecclesiam Veilinchiricha cum omni decimatione* («Nekrolog», *op. cit.* (*supra*, note 25), p. 138 au 14 octobre).

³¹ *Gisilbertus comes dedit Suepesinge et Lezenihc* («Nekrolog», *op. cit.* (*supra*, note 25), p. 123 au 14 août).

³² Double inscription par la main H₇: *Evervinus laicus advocatus sancti Maximini* (H₇ 1) et *Evervinus de Bettinge laicus interfectus advocatus sancti Maximini qui suo tempore bonus defensor fuit huic ecclesie* (H₇2 dans la marge de gauche) («Nekrolog», *op. cit.* (*supra*, note 25), p. 131 au 12 septembre).

³³ Voir *supra*, note 29.

Trèves, comtes et avoués. Il l'aurait fait à l'aide de mentions nécrologiques qu'il put trouver dans un plus ancien nécrologe aujourd'hui disparu³⁴ et dans une certaine mesure au moyen des actes de donation conservés dans les archives de son abbaye. Des critiques ont été émises quant au caractère radical de la thèse d'un « faux » nécrologe, élaboré dans le seul objectif de tromper l'empereur afin d'obtenir un privilège général³⁵. Quoi qu'il en soit, le caractère « reconstruit » du nécrologe au début du XII^e siècle et en particulier des inscriptions complétés par des notices de traditions ne fait aucun doute. Indépendamment de sa finalité, le « faux » nécrologe nous montre donc la considération positive dans laquelle l'abbaye tenait au début du XII^e siècle les avoués de la maison comtale de Luxembourg – ce à un moment où les relations avec les sous-avoués posaient problème, de sorte qu'il fallut rédiger les premiers règlements d'avouerie concernant essentiellement le niveau inférieur des sous-avoués (premier règlement d'avouerie en 1135)³⁶.

Au moment où les comtes, à la fin du X^e siècle, s'emparèrent de l'avouerie de Saint-Maximin, la fonction devient « héréditaire », sinon de droit, du moins dans les faits. Les rapports entre les avoués comtaux issus de la descendance du comte Sigefroid et « leur » abbaye doivent être considérés, comme nous l'avons vu, dans un sens large et non pas uniquement en termes institutionnels. Dans ce sens, tout semble indiquer que ses rapports furent étroits, en particulier concernant la *memoria* des comtes-avoués. Ainsi le duc de Bavière et comte de Luxembourg Henri II (†1047) fut enterré à Saint-Maximin, auprès de son père Sigefroid (†après 993) et de son oncle Gozelon (†942)³⁷; tous bénéficient comme leurs parents de la commémoration des moines trévirois. Nous possédons par ailleurs deux témoignages formels de la fin du X^e siècle qui montrent que lors de transactions de biens, les avoués, ici le comte Henri I^{er}, fils du comte Sigefroid, n'hésitent pas à

³⁴ Sur l'hypothèse très vraisemblable d'un ancien nécrologe de Saint-Maximin disparu, et qui aurait servi en partie de base à celui de l'abbaye d'Echternach élaboré peu avant 1129, voir Myriam HEIRENDT, *Echternacher Memorialkultur im Hochmittelalter. Das Martyrolog-Nekrolog der Abtei Echternach (BnF, lat 10158). Edition, Kommentar und Analyse*, Thèse de doctorat inédite, Université du Luxembourg, 2014, 4 vol.

³⁵ Voir Hans-Hubert ANTON, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. 105, 2010, p. 818-822.

³⁶ Sur les règlements concernant l'avouerie de Saint-Maximin et en particulier celui de 1135 par le comte de Luxembourg Conrad II (UQB 1/385, p. 548-553), voir les analyses de E. BOSHOFF, *Kirchenvogtei*, *op. cit.* (*supra*, note 4), p. 110-113 ; TH. KÖLZER, *Studien*, *op. cit.* (*supra*, note 20), p. 184-207, exhaustive chez M. CLAUSS, *Untervogtei*, *op. cit.* (*supra*, note 8) p. 188-193.

³⁷ Michel MARGUE, *Autorité publique et conscience dynastique. Études sur les représentations du pouvoir princier entre Meuse et Moselle*, thèse de doctorat inédite, ULB, Bruxelles, 1999, 3 vol., I, p. 178ss.

jouer le rôle de garant de l'abbaye, et ceci sur ses moyens personnels³⁸. Les contrats de précaire y témoignent en effet dans la clause pénale d'une grande confiance à l'égard de l'avoué: *advocatus noster, quia hec omnia gessimus eius consilio et instinctu, si negligens exactor extiterit prefate traditionis vel retribucionis, ne advocatie negligentia feriat, detrimentum de monasterii de suo componat*³⁹. Pour le siècle suivant, dans une documentation très lacunaire, un témoignage isolé, un document falsifié datant du début du XII^e siècle, nous montre entre 1042 et 1047 la coopération entre l'abbé Poppon et son avoué, le duc Henri II. Lorsque Poppon, abbé de Saint-Maximin, dut régler les redevances des paysans récalcitrants à payer le cens et à prester les services dus à l'abbaye, des *homines familie nostre* à Wasserbillig au confluent de la Sûre et de la Moselle, il le fit sur le conseil de l'avoué et de ses *fideles*, le comte Bécelin, ainsi que Wigéric et Gérard⁴⁰.

Toutefois, malgré ces témoignages d'une bonne collaboration entre avoué et abbaye, les études sur l'avouerie ont toujours insisté aussi sur les conflits latents entre les deux parties depuis le X^e siècle. Dans sa monographie sur l'abbaye Saint-Maximin de Trèves en 1970, ouvrage qui constitue la base de toutes les réflexions au sujet de la perte du temporel monastique en faveur des comtes de Luxembourg, Erich Wisplinghoff insista sur le fait que les critiques de moines à l'égard de leurs avoués dataient déjà dès 970⁴¹. Un diplôme d'Otton I^{er} daté de cette année accorde en effet à la communauté tréviroise non seulement la libre élection de l'abbé, mais aussi celle du choix de l'avoué. Il y est par ailleurs spécifié que seul l'abbé ou l'avoué choisi et institué par l'abbé n'aurait le droit d'assister au plaid, et non pas l'évêque, le duc ou le comte. Plus important, Wisplinghoff releva que le préambule

³⁸ *Urkunden- und Quellenbuch der altluxemburgischen Territorien bis zur burgundischen Zeit*, ed. Camille WAMPACH (= UQB), vol. 1, Luxembourg, 1935, 207 de 996, p. 289-294, et 208, s.d. mais de la même époque, p. 294-296.

³⁹ UQB I/207, p. 292-293. Wampach n'a pas vu l'original qui est conservé aux ANL (A.XLV). Nouvelle édition d'après l'original: Marc BIRCHEN, «Ein St. Maximiner Urkundenfonds in Luxemburg» dans *Archiv für Diplomatik*, t. 58, 2012, p. 253.

⁴⁰ UQB I/268 s.d., p. 385-387, daté par Camille Wampach d'entre 1042 et 1047, étant donné la mention de Henri II comme duc de Bavière. L'étude détaillée du contenu de cet acte a été entreprise par Edith ENNEN, „Die Grundherrschaft St. Maximin und die Bauern zu Wasserbillig“, dans *Historische Forschungen für Walter Schlesinger*, éd. Helmut BEUMANN, t. 1, Cologne-Vienne, 1974, p. 162-170, et complétée l'analyse paléographique et diplomatique de Joachim DAHLHAUS, Matthias KOCH et Theo KÖLZER, „Die «Rebellen» von Wasserbillig. Eine diplomatische Nachlese“, dans Sabine HAPP et Ulrich NONN, eds., *Vielfalt der Geschichte. Lernen, Lehren und Erforschen vergangener Zeiten. Festgabe für Ingrid Heidrich zum 65. Geburtstag*, Berlin, 2004, S. 109-125 (avec une nouvelle édition p. 124-125), qui concluent à un document falsifié au début du XII^e.

⁴¹ E. WISPLINGHOFF, *Untersuchungen*, op. cit. (supra, note 20), p. 46.

de ce diplôme mentionnait la première critique à l'égard des avoués, griefs qui auraient poussé l'abbé à se rendre en Italie, à Ravenne, auprès de l'empereur pour lui demander le droit de libre nomination des avoués : ... *venerabilis abbas Theofridus de coenobio Sancti Maximini nostram imperialem Ravenne adiit excellentiam conquerens ob advocatorum incuriam se suamque familiam permulta pati incommoda*⁴². Or, dans ce dossier extrêmement complexe des diplômes ottoniens pour l'abbaye tréviroise, Theo Kölzer a pu montrer au moyen d'arguments convaincants que le diplôme cité par Wisplinghoff était en réalité un faux, fabriqué certes sur base d'un modèle plus ancien, mais datant d'une action de falsifications de diplômes carolingiens et ottoniens qu'il faut situer dans la seconde moitié du XI^e siècle⁴³. Le modèle dont le faussaire s'inspira, un diplôme d'Otton II de 973, mentionne certes la concession du libre choix de l'avoué à l'abbaye, mais n'évoque aucun grief de la part de la communauté monastique⁴⁴.

Au final, retenons donc qu'au XI^e siècle, aucun indice ne permet donc de conclure à des relations conflictuelles entre les comtes de Luxembourg et la grande abbaye tréviroise.

Passons maintenant à l'abbaye Saint-Willibrord d'Echternach, dont l'écriture de l'histoire provient en grande partie de la plume de l'abbé Thiofrid, abbé d'Echternach de 1081 à 1111, ainsi que celle du moine Thierry à la fin du XII^e siècle⁴⁵.

L'abbaye impériale d'Echternach avait été réformée en 973 par une action commune entre l'empereur Otton I^{er} et l'abbé laïque, le comte Sigefroid, qui en chassèrent les chanoines et y placèrent des moines venus de l'abbaye voisine de Saint-Maximin de Trèves. Sigefroid conserva l'avouerie par délégation impériale⁴⁶. Entre le comte avoué et l'abbaye, l'entente était cordiale, Sigefroid et sa famille opérant toute une série de donations ou restitutions et trouvant une place éminente dans la *memoria* cultivée à l'abbaye. Les comtes établis à Luxembourg, avoués de l'abbaye d'Echternach à partir du comte Sigefroid, sont d'ailleurs largement représentés dans le nécrologe de l'abbaye datant de la fin du premier tiers du XII^e siècle⁴⁷.

⁴² MGH DD, D O I 391 du 29 mars 970, p. 532-533.

⁴³ Th. KÖLZER, *Studien, op. cit. (supra, note 20)*, p. 95 ss.

⁴⁴ MGH DD, D O II 42 du 27 juin 973, p. 51-52.

⁴⁵ Pour un bon aperçu, voir M. C. FERRARI, *Sancti Willibrordi, op. cit. (supra, note 21)*, p. 49-79.

⁴⁶ Michel MARGUE, « Aspects politiques de la «réforme» monastique en Lotharingie. Le cas des abbayes de Saint-Maximin de Trèves, de Stavelot-Malmédy et d'Echternach (934-973) », dans *Revue Bénédictine*, t. 98, 1988, p. 31-61.

⁴⁷ Albert STEFFEN, « Das älteste erhaltene Obituar der Abtei Echternach », dans *Ons Hémecht*, t. 14, 1961, p. 5-102. Nouvelle édition et analyse du martyrologe-nécrologe par Myriam HEIRENDT, *Memorialkultur, op. cit. (supra, note 34)*, t. 4, p. 37-40.

(Sigefroid⁴⁸, Henri I^{er}⁴⁹, Henri II⁵⁰, Conrad I^{er}⁵¹ et Conrad II⁵²). En effet, les comtes « de Luxembourg » gardèrent l'avouerie dans leur famille ; dans un acte de 1096 rédigé à l'abbaye, le comte Guillaume est cité comme avoué, détenant sa fonction *ex gloriosissimi imperatoris Henrici licentia*⁵³. L'avouerie d'Echternach est désormais héréditaire dans la famille des comtes de Luxembourg, même si officiellement, elle est attribuée par l'empereur. Elle reste d'ailleurs avouerie d'Empire jusqu'à la fin du XIII^e siècle au moins (1293/1294)⁵⁴.

Par rapport à l'avouerie de Saint-Maximin, la situation semble toutefois ici différente, plus conflictuelle. Il apparaît en effet que les descendants du comte Sigefroid avaient gardé certains droits sur le temporel de l'abbaye, qu'ils furent contraints de restituer dans la suite. Comme le comte Sigefroid avait déjà restitué des biens à l'abbaye, on peut supposer que cette situation remonta à l'époque où le comte était abbé laïque, et qu'elle perdura dans la suite, sous l'avouerie. En effet, en 1041, le comte Henri II, duc de Bavière et petit-fils de Sigefroid, fut contraint par le roi Henri III de restituer *instinctu nostreque petitionis consultu* (= Henri III) la *curtis* que l'abbaye possédait à Echternach, qu'il détenait en fief et le *servitium* qu'il y exigeait : *ad quicquid inde specialiter habuit ad suum servitium*⁵⁵. L'abbaye d'Echternach profitait à cette occasion de ses bonnes relations avec le roi et de la politique monastique active des Saliens⁵⁶. L'intervention soulignée de Henri III et un passage

⁴⁸ *Sigefridus comes* (au 28 octobre), A. STEFFEN, *Obituar, op. cit. (supra, note 49)*, p. 87.

⁴⁹ *Heinricus Bavvariorum dux* (au 28 février), A. STEFFEN, *Obituar, op. cit. (supra, note 49)*, p. 38.

⁵⁰ *Heinricus Noricorum dux nostrae communitatis frater* (au 14 octobre), STEFFEN, *Obituar, op. cit. (supra, note 49)*, p. 84.

⁵¹ *Cuonradus comes noster frater* (au 8 août), A. STEFFEN, *Obituar, op. cit. (supra, note 49)*, p. 71.

⁵² *Cuonradus comes nostre societatis frater* (au 8 septembre), A. STEFFEN, *Obituar, op. cit. (supra, note 49)*, p. 76.

⁵³ WE I.2, 199 de 1096, p. 326.

⁵⁴ En 1293 ou 1294, le jeune comte Henri, futur empereur Henri VII, est investi *de la villa de Epternach et advocatia abbatiae eiusdem loci*. Cf. UQB VI/613, p. 70-72, daté par un ajout tardif de *vers 1295*. L'acte perdu n'est conservé qu'en copie dans le Cartulaire I Luxbg. A, aux Archives Nationales à Luxembourg, sous forme de la première partie d'une notice récapitulative des droits reçus en fief par le roi. Il doit être correctement daté soit d'avril-mai 1293, soit d'avril-mai 1294. Voir le commentaire de Camille WAMPACH, *ibid.*, p. 70, et de Klaus KLEFISCH, *Kaiser Heinrich VII. als Graf von Luxemburg*, thèse de doctorat inédite, Université de Bonn, 1971, p. 36-39. Le contenu de la notice n'est pas à mettre en doute.

⁵⁵ MGH DD, D H III 69 du 26 janvier 1041, p. 89-90 = WE I.2 187, p. 299-301.

⁵⁶ Voir Hubertus SEIBERT, „Libertas und Reichsabtei. Zur Klosterpolitik der salischen Herrscher“, dans *Die Salier und das Reich*, ed. Stefan WEINFURTER, vol. II, Sigmaringen, 1992, p. 503-569.

incisif précédant la clause corroborative où le diplôme royal insiste sur le fait que ni le comte, ni ses héritiers n'auront le pouvoir de changer les termes de cette restitution ou de permettre à quiconque de la changer ainsi que le compromis que le comte peut garder la cour seigneuriale jusqu'à la fin de sa vie, montrent que cette décision en faveur de l'abbaye a dû être durement négociée. Le comte put en effet obtenir une dérogation de taille, celle de laisser à ses vassaux les parties de la *curtis* qu'il leur avait cédées en fief: *his exceptis, quae milites sui habent in beneficium*. Il s'agissait là d'une concession de taille, puisque, comme nous le savons pour d'autres abbayes comme par ex. celle de Saint-Hubert à travers le récit de sa Chronique, si les princes acceptaient parfois de restituer des biens monastiques, ils ne voulaient en aucun cas brusquer leurs hommes en leur imposant également des restitutions. Car comme à Saint-Maximin, ce ne sont pas les comtes-avoués qui posent problème à l'abbaye, ainsi que le montre leur inscription dans le nécrologe de l'abbaye. Ce sont bien les hommes des comtes-avoués, les bénéficiaires des cessions de fiefs et les sous-avoués ou avoués locaux qui s'arrogent des droits sur des biens monastiques qui ne leur reviennent pas. À partir de la seconde moitié du XI^e siècle, ici comme ailleurs, Echternach tente d'enrayer au moyen de diplômes royaux ou impériaux et de règlements d'avouerie les empiètements des sous-avoués. Les diplômes de 1056 (Henri III)⁵⁷ et de 1065 (Henri V)⁵⁸ et surtout l'acte comtal de 1095 (comte-avoué Henri III), rédigé à l'abbaye⁵⁹ ont été bien étudiés pour les détails de leur réglementation des droits de l'avoué pour les deux premiers, des sous-avoués pour le dernier⁶⁰. Il faut souligner dans ce contexte que jusqu'à la fin du XI^e siècle, le roi (et l'abbaye) considéraient le comte-avoué comme le meilleur garant contre les agissements des sous-avoués⁶¹. En 1095, le règlement d'avouerie concédé aux moines prévoyait en effet que seul un haut avoué doté par le roi du pouvoir de ban avait le droit de tenir un plaid légitime, donc de siéger en justice. Le roi, le comte et l'abbaye, loin d'être en situation conflictuelle, y trouvaient chacun son intérêt.

Les premières plaintes des moines à l'égard des avoués datent en effet de la seconde moitié du XI^e siècle, lorsque les moines s'opposèrent violemment auprès de l'empereur à la pratique de la sous-avouerie. Lorsque, vers le milieu du XI^e siècle,

⁵⁷ MGH DD, D H III 371 du 16 mai 1056, p. 504-505 = WE I.2 190, p. 303-306.

⁵⁸ MGH DD, D H IV 148 du 1^{er} mai 1065, p. 191-193 (falsifié, mais pas pour le passage concernant les avoués) = WE I.2 193, p. 312-314.

⁵⁹ WE I.2 197 d'avant le 12 avril 1095, p. 321-324.

⁶⁰ A. THIELE, *Echternach*, *op. cit.* (*supra*, note 21), p. 74-79 ; H. TRAUFLER, *Abteistadt*, *op. cit.* (*supra*, note 21), p. 226-241 ; M. CLAUSS, *Untervogtei*, *op. cit.* (*supra*, note 8) p. 257-259.

⁶¹ Voir sur ce point J. SCHROEDER, *Avoués*, *loc. cit.* (*supra*, note 19), p. 189-200.

l'abbaye eut à souffrir des exactions d'un (sous-)avoué nommé Frédélon, détenteur du château d'Esch-sur-Sûre⁶², c'est le comte-avoué Gislebert (1047-1059), avoué à la suite de son frère Henri II, qui fut appelé à agir et à le démettre de ses fonctions⁶³. Visiblement, c'est à travers les agissements des sous-avoués que le comte devient la cible de réclamations répétées de l'abbaye, comme nous le montrent les diplômes d'Henri III et Henri IV⁶⁴. Dans le dernier quart du XI^e siècle, les exactions des sous-avoués incitent le grand abbé Thiofrid à lancer, dans sa *Vita sancti Willibrordi*, une violente diatribe contre les « loups rapaces » que sont à ses yeux certains sous-avoués⁶⁵. Sous son abbatiat (1081-1110), l'abbaye reçoit le règlement d'avouerie de 1095. Thiofrid produit ainsi un premier ensemble de sources qui développent de l'avouerie une image très négative, mais en se gardant de trop y entraîner le comte-avoué. Cette étape sera franchie à la fin du siècle suivant, avec le corpus historiographique du moine Thierry.

En 1192, le moine Thierry est en train de rédiger une chronique cartulaire de son abbaye lorsque la menace imminente d'une reprise de l'abbaye par l'archevêque de Trèves l'incite à abandonner son travail et à écrire une sorte de pamphlet, le *Libellus de libertate epternacensi*⁶⁶. Celui-ci devait être d'urgence adressé à l'empereur Henri VI qui prévoyait, à la diète de Worms d'échanger avec l'archevêque de Trèves, Jean, l'abbaye d'Echternach contre le château de Nassau.

Comme dans la chronique-cartulaire dont la confection s'étendra jusqu'en 1222, l'ambition du *Libellus* est de démontrer par l'histoire de l'abbaye le lien indissoluble entre celle-ci et son protecteur, l'empereur. En montrant ce lien depuis les origines de l'abbaye jusqu'aux services rendus par l'abbaye à l'empereur à l'époque ottonienne et salienne, en passant par la réforme opérée en 973 par l'empereur Otton I^{er} avec le soutien du dernier abbé laïque qui deviendra son premier avoué, Thierry veut justifier le statut privilégié de son abbaye en le situant dans la mémoire. Je ne m'attarderai pas au dispositif historique et mémoriel que Thierry

⁶² Jules VANNÉRUS, « Les anciens dynastes d'Esch-sur-la-Sûre », dans *Ons Hémecht*, t. 11, 1905, p. 440ss.

⁶³ THIOFRID, *Vita sancti Willibrordi. Vita Prosa*, éd. Albert PONCELET, AASS, Nov. III, cap. 33, Bruxelles, 1910, p. 479 ; voir M. C. FERRARI, *Sancti Willibrordi, op. cit. (supra, note 21)*, p. 63-68.

⁶⁴ *Supra*, notes 56 et 57.

⁶⁵ THIOFRID, *Vita sancti Willibrordi, op. cit. (supra, note 61)*, cap. 33, p. 479.

⁶⁶ THIERRY, *Libellus de libertate epternacensi*, éd. Ludwig Weiland, MGH SS 23, Hanovre, 1874, p. 64-72 = WE I.2, 215, p. 361-382. Voir Christine SAUER, *Fundatio und Memoria. Stifter und Klostergründer im Bild 1100 bis 1350*, Göttingen, 1993 (Veröffentlichungen des Max-Planck-Instituts für Geschichte, vol. 109), p. 257-259. Pour une analyse détaillée du *Libellus*, voir *supra*, note 22.

développe afin de bien argumenter sa démonstration, l'ayant étudié ailleurs⁶⁷. Par contre, le développement du thème des usurpations de biens monastiques nous donne l'occasion de considérer les liens qui y sont faits avec la construction de châteaux seigneuriaux.

III. AVOUIERIE ET CHÂTEAUX

Contrairement à l'idée établie qui veut que bon nombre de châteaux comtaux et seigneuriaux ont été érigés indûment sur des terres monastiques «usurpées», les sources que nous venons de voir n'évoquent que très rarement la construction de châteaux en relation avec l'avouerie. La notion qui revient le plus fréquemment, lorsqu'il est question de droits usurpés par des avoués, est celle du *servitium*. En 1041, sous la pression du roi Henri III, l'avoué Henri II dut renoncer au *servitium* dans la cour abbatiale qu'il détenait à Echternach et qu'il restitua à l'abbaye⁶⁸. Toujours à Echternach, le règlement d'avouerie de 1095 prévoit que le comte-avoué n'avait pas le droit d'exiger *placitum et servitium* des manants des *casae dominicatae* et des *villulae* se trouvant dans une seconde zone entourant la *curtis* principale de l'abbaye⁶⁹. Dans sa Vie de saint Willibrord du début du XII^e siècle, l'abbé Thiofrid rapporte que l'*advocatus* Frédélon, fou de rage étant donné que *indebitum exigeret et non optineret servitium*, s'en prit violemment à l'hospice de l'abbaye et aux provisions qu'il pouvait y trouver⁷⁰.

Si le sens précis de ces *servitia* n'est nulle part explicite, il est cependant clair que c'est sur ce point ainsi que sur l'exercice de la juridiction que porte principalement l'*indebitum* de Thiofrid. La construction de châteaux par contre n'apparaît qu'à deux reprises dans nos textes.

À Echternach, c'est l'usage que Thierry fait dans sa démonstration du thème des usurpations de biens monastiques à l'époque des abbés séculiers qui nous permet d'aborder la question des liens entre avouerie et châteaux. Dans le *Libellus*, ils passent par le topos bien connu des invasions normandes. Face au danger normand nous dit le moine d'Echternach, l'empereur Arnoul de Carinthie (896-899) aurait été obligé de doter le comte de Luxembourg et ses vassaux de biens monastiques. Dans sa version remaniée de la Vie de saint Willibrord par Alcuin, l'abbé Thiofrid avait déjà en 1104 - 1105 entamé la liste des usurpateurs par le *dedecus imperator*

⁶⁷ *Ibid.*

⁶⁸ *Supra*, note 55.

⁶⁹ WE I.2 197, p. 323.

⁷⁰ Voir *supra*, note 63.

*Arnoldus*⁷¹. Arnould aurait été puni par Dieu qui le fit mourir de manière pitoyable et cruelle lors de son expédition italienne. Dans son *Libellus*, Thierry reprit cette histoire en y ajoutant force détails : le comte de Luxembourg, en tant que *summus advocatus*, aurait reçu 777 manses – chiffre hautement symbolique – pris sur le temporel monastique en pays messin et trévirois ; pas moins de trente châteaux auraient été construits sur ces terres de l’abbaye, cédées en fief à ses vassaux-châtelains : *summa castellorum est plus quam xxx absque Luzelburch*⁷². Parmi ces châtelains cités d’ailleurs nommément, on trouve une grande partie de la noblesse seigneuriale du comté⁷³. Le lien entre les terres prétendument anciennement epternaciennes détenues par le comte et ses vassaux-châtelains au XII^e siècle et les sécularisations de propriétés monastiques par Arnoul de Carinthie est savamment présenté : *ipsi autem castellani tenent maxima beneficia de bonis illis que ... a regibus quondam et ducibus, comitibus ceterisque nobilibus sancto Willibrordo et ecclesie Epternacensi collata fuerunt et postea propter incursionem Nortmannorum reprimendam ab Arnolde pro supplendo scuto regio et comitatu Luzelburgensi augendo regno delegato fuerunt*⁷⁴. De par son statut royal, Echternach aurait donc contribué largement à la défense de l’Empire carolingien, ce qui n’aurait pas été le cas sans ce statut et ne saurait plus être possible si elle le perdait.

L’anachronisme flagrant qui consiste à mettre en relation les invasions normandes et l’empereur Arnoul avec l’actualité, ici le comte de Luxembourg et la construction de châteaux seigneuriaux au XII^e, est un procédé courant aux XII^e-XIII^e siècles. En définissant le comte comme haut avoué, l’auteur établit un lien entre le comte et ses vassaux et le haut avoué et ses sous-avoués, adéquation historiquement placée ici, pour des raisons politiques évidentes, dans le contexte des invasions normandes. C’est en tout cas ce passage du *Libellus*, maintes fois cité dans l’historiographie moderne et combiné avec les griefs mentionnés dans les règlements d’avouerie du siècle précédent, qui a créé ce récit voulant que l’avouerie de l’abbaye d’Echternach aurait permis au comte de Luxembourg de construire – avec celle de l’abbaye Saint-Maximin de Trèves – sa principauté territoriale.

En ce qui concerne Saint-Maximin de Trèves, les faux élaborés peu avant 1116 par l’abbé Benzo sont les seuls textes à mentionner la construction de châteaux en relation avec la limitation des droits des avoués. Le faux diplôme élaboré au nom de l’empereur Henri V interdit formellement aux avoués de tout genre – comtes-avoués ou sous-avoués – d’ériger un château sur une terre allodiale de l’abbaye :

⁷¹ *Supra*, note 63 : *Romani imperii dedecus imperator Arnoldus, qui maximam Epternacensis abbatiae partem in beneficium dedit Luzilinburgensis castri primoribus ...*

⁷² THIERRY, *Libellus*, *op. cit.* (*supra*, note 65), dans WE I.2, p. 376.

⁷³ *Ibid.*, p. 373-376.

⁷⁴ *Ibid.*, p. 376.

nullusque eorum (= les avoués) *sive sit dives aut pauper, summus aut infinitus, in allodio s. Maximini castrum aliquod edificare presumat*⁷⁵. Cette interdiction est reprise dans le faux privilège du pape Grégoire II daté de 729 (!): *ut nullus dux, nullus comes, nulla prorsus persona, ecclesiastica sive mundana, in possessione vel allodio s. Maximini montem sive rupem capere, vel munitionem aliquam in eis facere presumat*⁷⁶. Prenant soin de ne pas commettre d'anachronisme trop flagrant, l'abbé faussaire évite dans ce contexte de parler d'avoués, mais il est clair que l'objectif de Benzo est également ici d'interdire la construction de châteaux par des avoués ou sous-avoués. Ici, à l'encontre de ce que nous avons vu à Echternach, les noms des châteaux érigés sur la terre abbatiale ne sont cités dans aucun document.

Pour pouvoir avancer sur cette piste, il faut se tourner vers le règlement d'avouerie conclu en 1135 entre le comte Conrad II et l'abbé de Saint-Maximin de Trèves déjà mentionné. Ce document fait apparaître des ministériaux du comte-avoué parmi les personnes chargées de procéder à une enquête sur les droits de l'avoué: *de omni jure nostro et precipue de servitio quod ipso die nobis debetur*⁷⁷. Deux des trois ministériaux du comte nommément cités, Thiébaud de Bettingen et Wezelon de Soleuvre, sont des sous-avoués de Saint-Maximin⁷⁸. Il est toutefois très difficile d'établir avec certitude que leurs châteaux, Bettingen dans l'Eifel⁷⁹ et Soleuvre au sud du comté de Luxembourg⁸⁰, ont été érigés sur le domaine monastique de Saint-Maximin.

Le plaid de 1135, tenu en commun par le comte et l'abbé, se déroule *presentibus liberis nostris, ministerialibus nostris et ministerialibus ecclesie*. Rédigé à Saint-Maximin⁸¹, cet acte utilise la terminologie en usage à l'abbaye pour qualifier les différents groupes de personnes dépendant du monastère. Le terme de *ministeriales* est employé ici pour la première fois afin de qualifier les anciens *scaremanni* de

⁷⁵ MRUB I/434 du 1er juillet 1116, p. 496. Voir *supra*, note 27.

⁷⁶ MRUB I/9, de janvier 729, p. 12. Voir Th. KÖLZER, *Studien, op. cit.* (*supra*, note 20), p. 89-94.

⁷⁷ UQB I/358 de 1135, p. 550. Voir *supra*, note 36.

⁷⁸ Thiébaud de Bettingen est cité comme avoué dans une charte de 1129 de l'abbé Gérard de Saint-Maximin (MRUB I/463, p. 523). En 993, un nobilis Everbero cède à Saint-Maximin ses biens à Frenkingen (nom ancien de Bettingen) et vieux centre paroissial (MRUB I/269 p. 325-326). Rappelons qu'un Everwin de Soleuvre est cité comme avoué dans le « faux » nécrologe de 1116 (*supra*, note 32). Pour Wézelon de Soleuvre on peut raisonnablement admettre qu'il était aussi sous-avoué de Saint-Maximin (*Infra*, note 84).

⁷⁹ Voir Jean-Pierre KOLTZ, « Die Burgen des Kreises Bitburg », dans *Das Bitburger Land. Landschaft, Geschichte und Kultur des Kreises Bitburg*, vol. 1, ed. Josef HAINZ, Bitburg, 1967, p. 451ss.

⁸⁰ *Infra*, note 84.

⁸¹ Pour ce qui suit, voir M. MARGUE, *Autorité, op. cit.* (*supra*, note 37), vol. II, p. 417-420.

l'abbaye⁸². Il souligne le statut privilégié, le *ius ministerialium*, qui les démarque des autres membres de la *familia* monastique. Ces *scaremanni* – *ministeriales* devaient à l'abbaye le service militaire, bénéficiaient de privilèges juridiques et pouvaient recevoir des fiefs de seigneurs étrangers. Dès lors, ne serait-il pas possible que certains ministériaux de l'abbaye fussent en même temps ministériaux du comte? En effet, le règlement d'avouerie de 1135 ne distingue que trois droits différents : les droits de l'abbé, de l'avoué et ceux des ministériaux. En ce qui concerne le *ius ministerialium*, aucune distinction n'est faite entre les ministériaux du comte et ceux de l'abbaye. L'on sait par ailleurs par le faux diplôme d'Henri V de 1116 que les ministériaux de l'abbaye pouvaient recevoir des fiefs de l'avoué⁸³.

Malheureusement les ministériaux de Saint-Maximin ne sortent guère de l'anonymat. L'une des familles que l'on peut raisonnablement supposer comme ministériaux de Saint-Maximin, les personnes qualifiées au XII^e siècle d'après le village de Detzem sur la Moselle en aval de Trèves, fournit aussi un témoin à l'acte comtal de 1135. En 1181, un de leurs représentants est même rangé parmi les *milites* témoins d'un acte pour l'abbaye de Himmerode – entendons par là un simple chevalier non-noble. Renier de Mertert et Engobrand de Reckingen qui précèdent Bécélin de Detzem dans la liste des témoins à l'acte comtal de 1135 représentent également des cas intéressants. Cités dans l'entourage comtal, ils émanent de familles qui détiennent des fiefs de l'abbaye peu après 1200. Liés entre eux, ils semblent également apparentés aux Dommeldange, dont un membre est chargé d'enquêter sur les droits du comte-avoué en 1135. Ces ministériaux de l'abbaye ont acquis des fiefs de l'abbaye. Il est donc tout à fait plausible que ceux qui, comme le précise le règlement de 1135, *ad hoc officium infeodati sunt*, pouvaient également avoir reçu un fief de fonction du comte-avoué.

À Echternach, le règlement d'avouerie de 1095 cite également des ministériaux de l'abbaye. Henri Trauffler a bien montré que les *nobiliores et maiores natu ecclesie* cités comme intervenants dans l'élaboration du règlement d'avouerie de 1095 ne sont nullement des nobles, mais des ministériaux de l'abbaye qui occupent un statut supérieur par rapport aux autres membres de la *familia* de l'abbaye⁸⁴. Ils sont redevables au comte-avoué d'un service militaire, qui est très limité, mais qui leur permettait d'entrer dans le groupe social des *milites*. Il est révélateur en ce sens que

⁸² Voir Erich WISPLINGHOFF, «Königsfreie und Scharmannen», dans *Rheinische Vierteljahresblätter*, t. 28, 1962, p. 200-217 ; Th. KÖLZER, *Studien, op. cit.* (*supra*, note 20), p. 295.

⁸³ MRUB I/434 p. 496.

⁸⁴ H. TRAUFLER, *Abteistadt, op. cit.* (*supra*, note 21), p. 235-239.

certaines des témoins de l'acte de 1095, probablement ces ministériaux de l'abbaye, apparaissent aussi à d'autres occasions dans l'entourage du comte⁸⁵.

Concluons sur ce dernier aspect. C'est cette « confusion » entre hommes de l'abbaye et hommes du comte, dotés de fiefs provenant dans les deux cas du temporel monastique, qui rend si complexe l'étude des liens entre avouerie et construction de châteaux. Si l'on veut échapper au discours monastique sur les « usurpations » de temporel monastique par les avoués, il faut donc croiser trois études extrêmement complexes : au niveau de la formation des seigneuries, celle de l'évolution du domaine monastique à partir du démembrement des grands domaines du haut Moyen Âge et en particulier celle des cessions de fiefs ; au niveau des fonctions détenues par des laïcs dans l'entourage de l'abbé et dans celui du comte, celle des fonctions de ministériaux et de sous-avoués ; et enfin au niveau social, celle de la stratification très complexe et car très dynamique des détenteurs de ces fonctions. Cette micro-étude reste à faire, mais il n'est pas certain qu'elle puisse aboutir à des résultats contraignants, comme j'ai pu le montrer à travers l'analyse des origines du château de Soleuvre⁸⁶.

Toutefois, à défaut d'une impossible reconstruction de l'évolution des droits et biens des acteurs qui interviennent dans l'histoire de l'avouerie, la clarification du contexte de négociation de ces droits entre ces acteurs, le roi ou empereur, les communautés monastiques, les ducs et comtes ainsi que les seigneurs et les ministériaux, me semble plus fructueuse qu'une histoire purement institutionnelle de l'avouerie. Si on l'oppose à l'étude de la construction de l'histoire par les moines, elle permet de donner un panorama des liens changeants et complexes entre le monde monastique et le monde laïque et de nuancer, d'autres diront de « déconstruire », l'image noire que les moines nous ont laissée de l'avouerie.

⁸⁵ *Ibid.*, p. 237, note 73, et M. MARGUE, *Autorité, op. cit.* (*supra*, note 37), vol. II, p. 416-417.

⁸⁶ Michel MARGUE, « Kloster, Graf und Burgherr. Zum Ursprung der luxemburgischen Burgen am Beispiel Zolver », dans *1200 Joer Buurg Zolver. 25^{ème} anniversaire du Syndicat d'Initiative de Soleuvre*, Soleuvre, 1993, p. 17-38.

Un aspect de la culture de l’habitat du groupe inférieur de la noblesse : la défense, mythe ou réalité?

CLÉMENCE MATHIEU

INTRODUCTION

Il conviendra dans cet article d’examiner dans quelle mesure les éléments de défense étaient présents du XV^e siècle au début du XVIII^e siècle, parmi les habitats de la petite noblesse, groupe généralement considéré comme intermédiaire entre la haute noblesse et les ruraux¹. Notre analyse concerne la comparaison entre deux cas d’étude concernant ce type d’habitat, le premier dans la partie nord de l’ancien comté de Hainaut, correspondant plus ou moins aux limites actuelles de la province de Hainaut en Belgique², et le second dans la région d’“East Anglia”, située dans le sud-est de l’Angleterre et incluant les comtés actuels d’Essex, Norfolk, Suffolk et Cambridgeshire³. Un tel choix s’explique notamment par la situation de la région d’“East Anglia” au nord de Londres et la présence d’un certain nombre de villes portuaires ayant joué un rôle important au niveau des relations commerciales avec les anciens Pays-Bas. L’intérêt d’une telle étude comparative se situe également dans le fait que ces deux régions sont liées par un phénomène sociohistorique ; l’émigration massive dans le sud-est de l’Angleterre, de familles venues des anciens Pays-Bas aux XVI^e et XVII^e siècles, généralement pour des raisons religieuses et/ou économiques. Ces familles exerçaient majoritairement des activités de commerce et d’artisanat, contribuant ainsi à la diffusion d’éléments culturels en rapport avec

¹ Gérard BÉAUR, “Stratigraphier le monde rural. Les catégories sociales en question”, dans Annie ANTOINE, ed., *Campagnes de l’ouest. Stratigraphie et relations sociales dans l’histoire*, Colloque de Rennes, 24-26 mars 1999, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1999, p. 17-20. Philippe JARNOUX, “Entre pouvoir et paraître. Pratiques de distinction et d’affirmation dans le monde rural”, dans François MENANT & Jean-Pierre JESSENNE, eds., *Les élites rurales dans l’Europe médiévale et moderne*, Actes des XXVII^e Journées Internationales d’Histoire de l’Abbaye de Flaran, 9-11 septembre 2005, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2007, p. 129-148.

² Maurice Aurélien ARNOULD, “Le Hainaut, évolution historique d’un concept géographique”, dans Jean-Marie CAUCHIES & Jean-Marie DUVOSQUEL, eds., *Recueil d’études d’histoire hainuyère offertes à Maurice Aurélien Arnould*, Mons, Hannonia, t. 1, p. 25-50.

³ Penelope J. CORFIELD, “East Anglia”, in Peter CLARK, ed., *The Cambridge Urban History of Britain, 1540-1840*, Cambridge, Cambridge University Press, vol. II, 2000, p. 31-48.

les anciens Pays-Bas et la culture de la Renaissance⁴. L'import d'objets mobiliers, de tapisseries, de peintures, mais aussi de traités d'architecture et de gravures ornementales imprimés à Anvers aux XVI^e et XVII^e siècles, ont fonctionné comme autant de facteurs de transmission de ces éléments culturels⁵. Ces derniers ont pu être utilisés en tout ou en partie et intégrés aux traditions de l'époque Tudor et Stuart, créant ainsi une identité architecturale spécifique. Le rayonnement de la cour bourguignonne, l'une des plus importantes d'Europe, a également eu une influence non négligeable sur la culture de cour Tudor, rendant l'analyse des structures architecturales du groupe inférieur de la noblesse encore plus intéressante⁶. L'intérêt de l'étude réside donc dans la considération des aspects défensifs dans les deux traditions architecturales, en rapport avec les dimensions de prestige et d'ostentation. Il s'agira d'examiner la présence ou l'absence d'éléments défensifs dans les habitats de la petite noblesse et de mesurer l'efficacité de ces systèmes, afin de mettre en évidence les motivations sous-jacentes au développement de ce type de structure. Dans le cas de leur absence, la présence d'autres structures porteuses d'un sens pratique, culturel, identitaire sera analysée.

⁴ Andrew PETTEGREE, *Foreign protestant communities in sixteen-century London*, Oxford, Clarendon, 1986, p. 9-22. Marcel BACKHOUSE, *The Flemish and Walloon communities at Sandwich during the reign of Elizabeth I (1561-1603)*, Brussels, Académie des Sciences, Arts et Lettres de Belgique, 1995 (Classe des Lettres, 57), p. 15-108. Laura Hunt YUNGBLUT, *Strangers settled here amongst us. Policies, perceptions and the presence of aliens in Elizabethan England*, London, Routledge, 1996, p. 61-117. Nigel GOOSE & Lien LUU, eds., *Immigrants in Tudor and early Stuart England*, Brighton, Sussex Academic Press, 2005, p. 125-147. Lien LUU, *Immigrants and the industries of London, 1500-1700*, Aldershot, Ashgate, 2005, p. 1-26.

⁵ Krista DE JONGE, "Vitruvius, Alberti and Serlio : architectural treatises in the Low Countries, 1530-1620", in Vaughan HART & Peter HICKS, eds., *Paper Palaces. The Rise of the Renaissance Architectural Treatise*, New Haven-London, Yale University Press, 1998, p. 281-296. Maurice HOWARD, "The treatise and its alternatives : theory and practice in sixteenth-century England", in Michèle-Caroline HECK, Frédérique LEMERLE & Yves PAUWELS, eds., *Théorie des arts et création artistique dans l'Europe du Nord du XVI^e au début du XVIII^e siècle*, Actes du Colloque International organisé les 14 et 16 décembre 2000 à l'Université Charles de Gaulle-Lille 3, Villeneuve d'Ascq, Éd. de l'Université Charles de Gaulle-Lille 3, 2002, p. 141-153.

⁶ Gordon KIPLING, *The triumph of honour. Burgundian origins of the Elizabethan Renaissance*, The Hague, Leiden University Press, 1977, p. 1-30. Howard COLVIN, ed., *The history of the King's Works, IV, 1485-1660*, Londres, HMSO, 1982, p. 17-21. Simon THURLEY, "Henry VIII and the building of Hampton Court : a reconstruction of the Tudor palace", in *Architectural History*, vol. 31, 1988, p. 3-51.

L'ANCIEN COMTÉ DE HAINAUT

L'analyse de 113 habitats de la petite noblesse ayant constitué le corpus de notre thèse de doctorat⁷ a permis de constater la présence d'éléments défensifs qui peuvent être considérés à la fois comme relativement effectifs, et à la fois comme faisant preuve d'une certaine démonstration ostentatoire. Cette situation est relativement intéressante dans le cadre du contexte politique perturbé des anciens Pays-Bas, mais aussi d'une situation de la petite noblesse comme groupe intermédiaire ayant besoin d'affirmer son prestige et son ancrage nobiliaire.

Défense active : une couverture partielle des champs de tir

Une minorité d'édifices seulement possédait des éléments de défense active, celle-ci se limitant exclusivement à la présence d'orifices de tirs. Treize sites ont été relevés du XV^e au XVIII^e siècle (l'un d'entre eux, situé à Lompret, possède des orifices de tir datant de deux époques différentes, ce qui induit la présence de quatorze cas). Notons cependant que les sites à orifices de tirs peuvent être sous-représentés suite aux nombreuses destructions et reconstructions de ces habitats au cours des siècles. On note une augmentation intéressante de leur présence au XVII^e siècle : alors que cinq cas ont été relevés pour les XV^e et XVI^e siècles, neuf cas sont observables au XVII^e siècle. Le début du XVIII^e siècle ne voit plus qu'un seul cas, à Virelles (maison de maîtres de forge).

Aux XV^e et XVI^e siècles, parmi les cinq sites présentant des orifices de tir, trois d'entre eux ont des fentes de tir⁸ (manoirs de Salles, Montignies-Saint-Christophe et Bienne-lez-Happart). Un site comprend des archères à étrier⁹ (domaine Van Heetvelde à Oetingen), tandis qu'au domaine seigneurial de Lompret (fig. 1), ce sont

⁷ Clémence MATHIEU, *L'habitat de la petite noblesse dans la partie nord de l'ancien comté de Hainaut :XV^e-XVIII^e siècles. Architecture, modes de vie et manières d'être*, Thèse de doctorat inédite, ULB-KUL, Bruxelles-Leuven, 2012, p. 115-220.

⁸ Parfois aussi appelée archère courte, il s'agit d'une fente relativement courte, utilisée pour tirer avec des armes à feu, pouvant aussi servir de fente d'éclairage. Jean MESQUI, *Châteaux et enceintes de la France médiévale. De la défense à la résidence*, Paris, Picard, 1993, vol. 2, p. 251-309. Jean MESQUI, *Provins. La fortification d'une ville au Moyen Âge*, Paris-Genève, Droz-Arts et Métiers graphiques, 1979, p. 91-117.

⁹ Ce qu'on appelle archère est destiné aux armes portatives (bastons à feu ou couleuvrines), qui apparaissent vers la fin du XIV^e siècle et au début du XV^e siècle. Emmanuel DE CROUY-CHANEL, Philippe CONTAMINE, *Canons médiévaux : puissance du feu*, Paris, Rempart, 2010, p. 67-71.



Fig. 1. Manoir de Lompret (commune de Chimay, ancien comté de Hainaut), XVI^e-XVII^e siècles. Vue de la façade à cour du corps de logis, formant. Cl. Mathieu, 2011.

des canonnières¹⁰ qui se trouvent sur la maison du XVI^e siècle. Leurs dimensions sont uniformes, mesurant environ 0,30 à 0,40 m de haut, ce qui correspond à l'emploi des armes portatives, et, à partir de la fin du XV^e siècle, à l'emploi de l'arquebuse. Les

¹⁰ L'apparition des armes à feu qui eut lieu au début du XIV^e siècle, amena des changements dans les typologies des fentes de tirs. Si l'usage des arcs et des arbalètes fut maintenu jusqu'au dernier quart du XV^e siècle dans nos régions, par la suite, la diffusion de l'arquebuse, et avec elle des canonnières, fut générale. Elle avait, en effet, au début du XVI^e siècle, une portée (450 m) quatre fois plus importante que celle de l'arc, et deux fois plus importante que celle de l'arbalète. Michel DE WAHA, "Réflexions sur l'adaptation de l'architecture militaire des anciens Pays-Bas à l'artillerie", dans *Châteaux et Révolutions*, Actes du quatrième colloque de castellologie de Flaran, Flaran, Lannemezan, 1991, p. 29-48. Paul HENRARD, "L'artillerie en Belgique depuis son origine jusqu'au règne d'Albert et Isabelle", dans *Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique*, t. 21, 1865, p. 176.



Fig. 2. Manoir de Lompret (commune de Chimay, ancien comté de Hainaut). Vue de l'ancienne tour d'angle en ruine. Cl. Mathieu, 2011.



Fig. 3. Manoir de Vergnies (commune de Froidchappelle, ancien comté de Hainaut), début du XVII^e siècle. Vue du mur de clôture et du corps de logis. Cl. Mathieu, 2008.

édifices de Lompret¹¹, Salles¹² et Oetingen¹³ ont des orifices de tir qui ouvrent sur des espaces de vie (mais cela ne pose pas de problème dans la mesure où la défense est assurée par le propriétaire et sa famille), mais pas exclusivement pour Oetingen, puisque les tours en D situées aux angles de l'ensemble qui semblent réservées à la défense, sont aussi pourvues d'archères à étrier. À Montignies-Saint-Christophe¹⁴ et Bienne-lez-Happart¹⁵, les fentes de tir sont concentrées sur des tours rondes détachées des parties résidentielles et se trouvant du côté de l'entrée (couvrant ainsi la zone d'approche de l'ensemble). Ces tours pouvaient, le cas échéant, servir d'espaces de guet dans leur partie supérieure. Dans certains cas, des espaces de guet pouvaient être également aménagés au sommet d'une tour d'escalier, comme on le voit au domaine Saint-Antoine à Molenbaix¹⁶, ou au domaine seigneurial d'Hoves¹⁷, où l'important dépassement de ces tours (trop étroites pour accueillir des espaces habitables), par rapport au sommet des murs suggère une telle fonction. Il n'y a cependant pas d'orifices de tir associés à ces tours.

Au XVII^e siècle, on observe six sites possédant des fentes de tir (manoirs de Jettefeuille à Barbençon¹⁸, Macon¹⁹, Monbliart²⁰, Bousies à Rouveroy²¹, Lompret²²,

¹¹ Clémence MATHIEU, "La maison haute de Lompret : évolution d'un habitat seigneurial", dans *Bulletin de la Commission Royale des Monuments, Sites et Fouilles*, Liège, 2008, vol. 20, p. 101-141.

¹² *Le Patrimoine Monumental, Province de Hainaut, arrondissement de Thuin*, Liège, Pierre Mardaga, 1983, vol. 10, t. 1, p. 307.

¹³ *Bouwen door eeuwen heen, Vlaams-Brabant*, Halle-Vilvoorde, Gent, Snoeck-Ducaju, 1977, vol. 2n, p. 446-449.

¹⁴ *Le Patrimoine Monumental, Province de Hainaut, arrondissement de Thuin*, Liège, Pierre Mardaga, 1983, vol. 10, t. 1, p. 352.

¹⁵ Émile PONCELET, "Bienne-lez-Happart. Topographie, étymologie, situation politique et droits seigneuriaux", dans *Annales du Cercle Archéologique de Mons*, t. 30, 1901, p. 257-300.

¹⁶ *Le Patrimoine Monumental, Province de Hainaut, arrondissement de Tournai*, Liège, Pierre Mardaga, 1978, vol. 6, t. 1, p. 113.

¹⁷ Henri TEMPERMAN, "Histoire des communes rurales de Hoves et de Graty", dans *Annales du Cercle Archéologique d'Enghien*, t. 13, 1962-63, p. 117-396.

¹⁸ *Le Patrimoine Monumental, Province de Hainaut, arrondissement de Thuin*, Liège, Pierre Mardaga, 1983, vol. 10, t. 1, p. 43.

¹⁹ Guy ABRASSART, *Le château ferme de Macon*, Mons, Éd. Hainaut, Culture et Démocratie, 2006, p.13-36.

²⁰ Edmond MICHAUX, "Histoire de Montbliart", dans *Publications de la Société d'Histoire Régionale de Rance*, t. V, 1964, p. 71-93. Edmond MICHAUX, "Le village de Montbliart en 1608", dans *Publications de la Société d'Histoire Régionale de Rance*, t. IX, 1979, p. 62-94.

²¹ *Le Patrimoine Monumental, Province de Hainaut, arrondissement de Thuin*, Liège, Pierre Mardaga, 1983, vol. 10, t. 1 p. 416.

²² MATHIEU, "La maison haute de Lompret", *op. cit.*, p. 124-131.

Lestriverie à Bois-de-Lessines²³), deux sites avec des canonnières (manoirs de Sautin²⁴, Vergnies²⁵), et un site avec des archères (manoir d'Erquelines²⁶), dont la typologie étonne à cette époque-là. À nouveau, certains sites possèdent des espaces spécifiquement réservés à la défense, comme à Lompret et Vergnies. À Lompret (fig. 2), on voit le même type de tour réservée à la défense et au guet qu'à Bienne-lez-Happart et Montignies-Saint-Christophe, à l'angle des dépendances faisant face à la partie résidentielle (aujourd'hui séparée des dépendances par une route, mais à l'origine formant un seul ensemble) et qui témoignent d'une phase de développement du complexe au cours du XVII^e siècle. Si aujourd'hui seule cette tour ronde d'un diamètre relativement réduit (3,30 m de diamètre extérieur, 2,60 m de diamètre intérieur) subsiste à l'angle sud-est, l'analyse cartographique a démontré la présence originelle d'une autre tour à l'angle nord-est²⁷. À Vergnies (fig. 3)²⁸, c'est le mur qui jouxte directement l'entrée à l'est, qui est percé de cinq canonnières au niveau de rez-de-chaussée, montrant la volonté de surveiller l'entrée de l'ensemble. Le corps de logis, quant à lui, a une façade à rue très fermée, mais ne possède aucun orifice de tir, tandis que sa façade latérale extérieure (sud), opposée à la façade à rue, est percée dans son angle exposé au terrain environnant, de deux canonnières qui ouvraient sur des pièces de vie. Les autres sites étaient généralement munis d'un ou plusieurs orifices de tirs ouvrant sur des espaces de vie et généralement orientés vers l'entrée du domaine. Le domaine d'Erquelines est unique par sa couverture particulièrement systématique du champ de tir, ainsi que par le type d'orifice de tir développé. En effet, ce sont vingt-trois archères qui ont été réparties sur tout le pourtour des façades extérieures des bâtiments de la basse-cour (la cellule résidentielle a aujourd'hui complètement disparu, formant originellement une deuxième cour adjacente à la basse-cour). Concentrées au niveau du rez-de-chaussée, la plupart d'entre elles se trouvent sur les façades jouxtant l'entrée. L'emploi de ces longues archères d'une hauteur de 1,70 m est relativement

²³ Léon-Richard DELTAND, "Les terres de débat et les seigneurs de Lestriverie", dans *Hainaut-Tourisme*, n°125, Octobre 1967, p. 209-215.

²⁴ *Le Patrimoine Monumental, Province de Hainaut, arrondissement de Thuin*, Liège, Pierre Mardaga, 1983, vol. 10, t. 2, p. 667.

²⁵ *Le Patrimoine Monumental, Province de Hainaut, arrondissement de Thuin*, Liège, Pierre Mardaga, 1983, vol. 10, t. 2, p. 484.

²⁶ *Le Patrimoine Monumental, Province de Hainaut, arrondissement de Thuin*, Liège, Pierre Mardaga, 1983, vol. 10, t. 1, p. 336.

²⁷ *Carte dressée à l'initiative du comte de Ferraris, 1771-1778*, 1/25 000^e, Bruxelles, Crédit Communal, 1965, Chimay, n° 85, K9/3. Plan de J.J. Plon représentant le domaine de Lompret, 1730, Mons, Archives de l'Etat, Cartes et Plans, n° 731.

²⁸ *Le Patrimoine Monumental, Province de Hainaut, arrondissement de Thuin*, Liège, Pierre Mardaga, 1983, vol. 10, t. 2, p. 484.

obsolète pour le XVII^e siècle, époque où les armes portatives et les arquebuses étaient largement diffusées²⁹. Il faut dès lors se demander si elles étaient vraiment destinées à être utilisées ou ne constituaient pas plutôt des structures à but ostentatoire.

Au XVIII^e siècle, un seul édifice nouvellement construit possède des fentes de tir : la maison construite par la famille de maîtres de forge Desmanet en 1714³⁰. Les deux fentes de tir relevées sont situées au niveau du rez-de-chaussée de la tour d'habitation carrée jouxtant le corps de logis. Leur situation en façade à rue permettait un contrôle de l'approche du site, assurant ainsi une défense certes partielle, mais bien ciblée. L'édifice était en plus isolé de la rue par des douves. Le rez-de-chaussée de la tour, entièrement aveugle, ne semble pas avoir été un espace habitable, étant probablement réservé à la défense.

La présence minoritaire et non systématique d'orifices de tir et l'épaisseur des murs de ces habitats ne dépassant généralement pas 0,70 m rendaient ces ensembles facilement destructibles et la possibilité d'un chemin de ronde impossible. La défense semble donc être davantage développée pour se protéger contre des bandes de voleurs, de soldats irréguliers (maraudes, courses, pillages), que contre des armées face auxquelles il n'était de toute façon plus possible de résister. Ces petits groupes de pillards disposaient probablement de peu de matériel, et opéraient des coups de main rapides. C'est dans ce contexte qu'il faut resituer la défense, qui dès lors, peut être tout à fait efficace avec quelques orifices de tirs bien placés ou un système d'observation relativement efficace.

Défense passive : les murs aveugles et les douves

L'analyse a démontré qu'environ 50% des sites étaient entourés de douves (58 cas sur 113). La plupart des douves ont des largeurs moyennes (39 cas), d'environ 10 à 15 m, ce qui est déjà considérable : même avec une profondeur peu importante, on s'enfonce rapidement, d'autant plus que les fonds étaient généralement vaseux. Onze cas ont des douves plus importantes, d'environ 20 à 40 m de large. Dans ces cas, la largeur développée est bien plus qu'il ne faut pour la sécurité, combinant les douves et un étang ou vivier. Cinq cas sont larges d'un côté et étroits à l'endroit où l'accès à la plateforme se fait, pour faciliter l'entrée tout en développant à l'arrière un étang. Trois cas ont des douves relativement étroites (moins de 5 m de large). Les douves entourent la demeure et la circonscrivent, la séparant de l'extérieur et pouvant donc être perçues à la fois comme des structures défensives et exprimant un certain prestige. Au niveau de la défense, même étroites, ces structures compli-

²⁹ DE WAHA, "Réflexions sur l'adaptation", *op. cit.*, p. 29-48.

³⁰ Anne-Catherine LOUETTE, *Le vieux château de Virelles*, Mémoire de fin de Master en Conservation des Monuments et Sites, KUL, Leuven, 1996, p. 24-164.

quent et retardent l'approche. Si une distance de 10 mètres peut être parcourue en quelques brasses, il semble que l'on ait compté davantage sur le caractère vaseux et bourbeux de ces fonds, dans lesquels même l'assaillant le plus aguerri n'aurait pu avancer. Quant à la défense active combinée depuis la demeure, il n'est pas aisé de se faire une idée précise du nombre de sites pour lesquels l'assaillant aurait été exposé aux tirs lors de sa traversée, puisque de nombreux habitats ont été profondément modifiés au fur et à mesure des siècles. Cependant, il semble que dans la plupart des cas, la défense n'était que passive, puisque l'on a relevé seulement quatre cas qui combinent aux douves, des orifices de tir capables de viser l'assaillant pendant sa tentative de traversée :

- Le domaine de Bienne-lez-Happart (tir depuis le rez-de-chaussée et l'étage des tours d'angle), permettant un tir fichant.
- La maison Desmanet à Virelles (tir depuis le rez-de-chaussée de la tour carrée jointe à la maison), permettant un tir à hauteur d'homme.
- Les domaines de Lestriverie à Bois-de-Lessines (tir rasant les douves, à la base des tours et de la demeure) et Van Heetvelde à Oetingen (tir rasant les douves, à la base des tours en D et de la demeure), permettant un tir au ras des douves.

La fermeture des murs sur l'extérieur du domaine constituait également un élément important de la défense passive. Nous entendons ici essentiellement les murs extérieurs des bâtiments constituant le domaine, qui formaient généralement clôture. Dans la majorité des cas subsistants, ces murs étaient fermés sur l'extérieur, au moins jusqu'à la fin du XVII^e siècle, à l'exception des habitats situés en agglomération. L'habitant oppose ainsi la masse et la fermeture de sa demeure aux maraudeurs, aux voleurs et aux assaillants éventuels. Dans de nombreux cas, seul le rez-de-chaussée était aveugle, permettant ainsi de répondre aux besoins de lumière et de confort en ouvrant les étages, tout en se protégeant de l'extérieur aux endroits les plus facilement atteignables. L'existence de murs d'enceinte reliant les bâtiments constitutifs du domaine entre eux était très probable. Aisément destructibles, peu d'entre eux ont subsisté, mais ils pouvaient aussi participer à la défense du domaine par leur caractère fermé. À Lompret, la maison construite au XVI^e siècle a englobé lors de son agrandissement, au XVII^e siècle, une partie des anciens murs de clôture du XVI^e siècle, dont les traces sont encore décelables dans la maçonnerie du mur extérieur ouest : l'analyse architecturale a révélé un mur d'enceinte aveugle d'une hauteur originelle d'environ 2 m et d'une épaisseur de 0,80 m³¹. La hauteur de tels murs, tout en étant un peu plus importante que celle d'un homme moyen, aurait permis à tout assaillant muni d'une échelle, ou même d'une simple aide de l'un de ses compagnons, de passer facilement de l'autre côté du mur, à condition bien

³¹ MATHIEU, "La maison haute de Lompret", *op. cit.*, p.113-114.

sûr qu'il n'y ait ni douves, ni orifices de tir. Ceci amène à se demander si ces murs ne représentent pas aussi autre chose, à savoir, une séparation, la définition d'un espace particulier, qui isole et par là même, constitue un élément de représentation au même titre que les douves.

La défense : réelle et symbolique ?

Il convient ici de considérer le cadre général de la conception de la défense de ces sites, afin de voir si cette dernière est cohérente, car une fortification n'est jamais plus forte que son point le plus faible. Si l'on a vu que les orifices de tir n'étaient pas très fréquents, la fermeture généralisée des murs vers l'extérieur du domaine jusqu'à la fin du XVII^e siècle et la présence fréquente de douves impliquent généralement la présence d'au moins un élément de défense du XV^e au début du XVIII^e siècle (sauf les cas en agglomération). Le XVIII^e siècle voit le maintien de nombreux sites anciens conservant leur fermeture sur l'extérieur, tandis que les nouveaux sites ne se libéreront du réseau de douves qu'à partir du milieu du siècle, témoignant de l'insécurité régnant au moins jusqu'au Traité d'Aix-la-Chapelle (1748)³². La défense de ces habitats était majoritairement passive, sous forme de douves et de murs fermés sur l'extérieur. On a vu que les orifices de tirs ne couvrent bien souvent qu'une partie seulement du champ de tir de l'ensemble, visant généralement les endroits les plus exposés du site à savoir les chemins d'accès au domaine, avec une attention toute particulière pour l'entrée, et laissant de ce fait dans la plupart des cas, de larges zones d'approche soustraites à toute défense active. Les murs sont rarement fermés et jointifs sur tout le pourtour de la demeure (voir Vergnies), et si un angle d'accès de l'ensemble peut être rendu difficile, l'autre ne l'est pas spécialement (voir Montignies-saint-Christophe, Lompret), impliquant des lacunes défensives relativement importantes.

La conception de la défense n'était donc généralement pas cohérente, aboutissant à des demeures que l'on pourrait qualifier de partiellement "défendables", pour reprendre un terme cher à Guy Halsall³³. Ces éléments sont cependant à replacer dans le contexte des conditions d'attaque et de défense de l'époque, puisqu'il n'est de toute façon plus possible pour de tels habitats de résister à une armée, ni même à un régiment composé de plusieurs centaines d'hommes³⁴. La mise en batterie

³² Hervé HASQUIN, "Le temps des assainissements (1715-1740) ", dans Hervé HASQUIN & François NARMON, eds., *La Belgique autrichienne (1713-1794) : les Pays-Bas méridionaux sous les Habsbourgs d'Autriche*, Bruxelles, Crédit Communal, 1987, p. 73-94.

³³ Guy HALSALL, *Warfare and society in the barbarian West, 450-900*, London, Routledge, 2003, p. 215.

³⁴ Philippe BRAGARD, "L'artillerie à poudre dans la poliorcétique au XV^e siècle : le siège des

de l'artillerie signifie la fin de la résistance. Le but semble dès lors plutôt de se protéger ou de faire dissuasion face à des bandes de voleurs, de soldats irréguliers (maraudes, courses, pillages)³⁵, constituant des petits groupes probablement sans artillerie, avec peu de matériel (notamment d'escalade) opérant des coups de main rapides. Les défenseurs, quant à eux, sont limités à la famille du propriétaire et à ses éventuels serviteurs, assurant donc eux-mêmes la protection de leur habitat, ce qui explique que de nombreux orifices de tir ouvraient sur les espaces d'habitation (le seul inconvénient de ce type de localisation étant, avec l'utilisation des armes à feu, le dégagement d'une poudre noire et de fumées toxiques). Dans ce cadre, la présence d'espaces spécifiquement réservés à la défense est intéressante, car il signifie un intérêt particulier porté à cet aspect. On a vu également que les tours pouvaient servir au guet, afin de surveiller les environs, leur étroitesse s'expliquant dans le cadre d'une défense "familiale". D'où l'intérêt de quelques orifices de tir bien placés, puisque la défense n'aurait de toute façon pas été possible partout en même temps si l'on en avait développé davantage. Ces quelques postes de tir permettaient ainsi à un effectif réduit de développer une défense efficace en se déplaçant aux endroits où ses tirs feront le plus mal. Le plus important ne semble donc pas une couverture totale du champ de tir ni une résorption des angles morts, qui sont cependant considérablement diminués par la faible épaisseur des murs, mais plutôt un système de défense visant les points cruciaux du site.

Les chemins de ronde, hourds, mâchicoulis ou autres éléments défensifs de ce genre sont, quant à eux, généralement associés à des types de châteaux plus importants que ceux qui sont le sujet de cette étude. Cependant, les analyses de Michel de Waha ont démontré qu'en Hainaut, même les châteaux les plus imposants ne présentent pas spécialement ce type de structure³⁶ : le château d'Ecaussinnes-Lalaing, pour ce qui est de sa partie assignable aux Lalaing à partir de la deuxième moitié du XIV^e siècle, ne possède pas d'élément de défense active important, à l'exception de la grosse tour disparue, les meurtrières étant rares, les chemins de ronde absents³⁷. Il en est

forteresses namuroises en 1480", dans *Militaria Belgica*, 1997, p. 15-34. MESQUI, *Provins*, *op. cit.*, p. 118-128.

³⁵ Francis Dumont l'a notamment relevé pour la région de Beaumont : Francis DUMONT, *Quand Beaumont appartenait au Grand Roi. Contribution à l'histoire du Hainaut français et de la presque île de Chimay, depuis 1684 jusqu'à 1698*, Bruxelles, Pro Civitate, 1970 (Coll. Histoire, Série in-8°, n° 88), p. 31-50 et 65-74.

³⁶ DE WAHA, "Réflexions sur l'adaptation", *op. cit.*, p. 29-48.

³⁷ Philippe SOSNOWSKA, "Ecaussinnes-Lalaing : les métamorphoses du château au XVI^e siècle", dans Jean-Marie CAUCHIES & Jacqueline GUISET, eds., *Du métier des armes à la vie de cour, de la forteresse au château de séjour : familles et demeures aux XIV^e-XVI^e siècles*, Actes du Colloque International d'Ecaussinnes-Lalaing, 22, 23 et 24 mai 2003, Turnhout, Brépols, 2005, p. 79-92.



Fig. 4. Heydon Hall, Heydon (Norfolk, East Anglia), 1581-1584. Vue de la façade principale. Cl. Mathieu, 2013.



Fig. 5. Spains Hall, Finchinfield (Essex, East Anglia), 1585. Vue de la façade principale. Cl. Mathieu, 2013.

de même aux châteaux d'Ecaussinnes-d'Enghien et d'Havré, qui se caractérisent tous deux par l'absence de chemins de ronde et par la faiblesse des orifices de tirs³⁸. Dans la deuxième moitié du XIV^e siècle et pendant le XV^e siècle, certains habitats seigneuriaux en Hainaut, qui sont qualifiés de "châteaux" et qui appartiennent à des familles de la haute noblesse, se caractérisent par un appareil militaire qui est cependant très réduit. Ces habitats sont fermés par des enceintes, mais, qui, sans chemin de ronde, ne favorisent pas la défense. L'image que l'on a de ce genre d'habitat repose généralement sur les cas français qui sont souvent plus imposants que ceux des anciens Pays-Bas.

Mais les analyses françaises des demeures d'un même gabarit que celles qui nous intéressent ici (parfois appelées maisons fortes), que ce soit par Gérard Giuliano³⁹, Hervé Mouillebouche⁴⁰, ou Élisabeth Sirot⁴¹, ont montré que l'appareil défensif était rarement très développé dans ce type d'habitat de la petite noblesse. Si l'analyse d'Hervé Mouillebouche a mis en évidence le fait que les maisons fortes en Bourgogne avaient joué un rôle effectivement stratégique ou de lieu de retrait, il nuance cependant le caractère défensif de ces demeures: leur conception ne relève pas toujours du seul souci de défense, ces habitats étant également munis de nombreux équipements désuets et inutiles. Ces auteurs s'accordent ainsi à dire que grand nombre des éléments dits "défensifs" de ce type d'habitat sont en fait des éléments de "fortification ostentatoire", aussi appelés "faux signes militaires". À la capacité de défense de ces sites, est ainsi également associée une forme d'ostentation. Cette notion se comprend mieux lorsqu'on prend en compte le contexte essentiellement rural dans lequel évoluait la petite noblesse. À la fin du XV^e siècle, il est certain que les paysans possèdent des armes à feu (qui sont donc très modernes à l'époque), ceci pouvant être un élément positif pour les nobles. En effet, ils ont intérêt à avoir des communautés villageoises susceptibles de se défendre, car à eux seuls ils ne peuvent pas le faire⁴². Mais cela peut également être considéré comme négatif, dans la mesure où ces mêmes paysans peuvent se dresser contre l'autorité en place et s'en prendre précisément à l'un ou l'autre château et plus facilement aux

³⁸ Michel DE WAHA, *Fortifications et sites fossoyés dans le nord du comté de Hainaut. Aspects archéologiques, historiques et monumentaux*, thèse de doctorat inédite, ULB, Bruxelles, 1983. Ecaussinnes-d'Enghien : vol. 2, p. 230, et Havré : vol. 4, p. 1633-1648.

³⁹ Gérard GIULIANO, *Châteaux et maisons fortes en Lorraine centrale*, Paris, éd. de la Maison des Sciences de l'Homme, 1992 (Documents d'Archéologie française n°33), p. 67-226.

⁴⁰ Hervé MOUILLEBOUCHE, *Les maisons fortes en Bourgogne du Nord du XIII^e au XVI^e siècle*, Dijon, Éd. Universitaires de Dijon, 2002, p. 241-444.

⁴¹ Élisabeth SIROT, *Noble et forte maison. L'habitat seigneurial dans les campagnes médiévales, du milieu du XII^e au début du XVI^e siècle*, Paris, Picard, 2007, p. 37-58.

⁴² Luc-Francis GÉNICOT, "Les fermes en carré en Wallonie : défense ou économie ?", dans *Parcs Nationaux*, t. 18, 1988, p. 4-21.

manoirs. Donc, cet état de fait oblige une petite noblesse à renforcer non seulement ses signes sociaux, mais aussi à développer une certaine efficacité militaire, qui est calibrée à la mesure de la menace.

Les fermes conservées aujourd'hui en Hainaut remontent généralement aux XVII^e et XVIII^e siècles, puisqu'avant cette période, elles étaient construites en matériaux périssables (bois et torchis)⁴³. Or, dans ces fermes, on ne remarque jamais, en Hainaut, d'orifices de tirs, et parfois des douves, mais pas dans tous les cas⁴⁴. La fermeture des murs sur l'extérieur semble, quant à elle, avoir été de mise pour de nombreux ensembles (étables et granges n'étant bien souvent percées vers l'extérieur que de petites baies d'aération), mais les édifices n'étaient pas toujours jointifs entre eux, laissant de larges accès vers l'extérieur pour les charrois et le bétail. Ceci tend donc à suggérer, qu'à une même époque, et sachant que les paysans ont des armes à feu, sachant aussi que les "grandes fermes" sont des objectifs économiques aussi "intéressants" que les petits habitats seigneuriaux, il y a peut-être moins une différence entre la défense "réelle" de ces fermes et celle des habitats que nous étudions, qu'une volonté dans ces derniers d'afficher un certain statut social. Le fait que l'on ne retrouve généralement pas d'orifices de tir dans les habitats ruraux souligne leur présence et en renforce donc l'aspect ostentatoire dans les habitats seigneuriaux, et montre la volonté de la noblesse d'afficher ses armes dans un processus de concurrence/coexistence avec les autres couches de la population, phénomène devenu probablement plus important dès que les habitats ruraux commencèrent à utiliser la brique à partir du début du XVII^e siècle.

C'est ainsi que les orifices de tir peuvent être considérés à juste titre comme des éléments de prestige, même s'ils peuvent servir à tirer le cas échéant, en offrant une défense ciblée en quelques points. Il en est de même avec les douves vaseuses, dans lesquelles on peut effectivement s'embourber, et les murs fermés sur l'extérieur qui protègent un tant soit peu des tirs de l'assaillant, mais qui constituent néanmoins des éléments significatifs et ostentatoires de la demeure seigneuriale, servant ainsi son image. Le caractère de prestige ou d'ostentation que l'on peut attribuer à ces éléments est renforcé par le fait qu'ils se trouvaient généralement à des endroits bien en vue depuis l'extérieur (entrée, arrivée sur le site).

On se trouve donc bien à cheval entre la possibilité effective de se défendre, et la volonté ostentatoire de présenter certains de ces éléments comme des signes

⁴³ Luc-Francis GÉNICOT, et al, *Le patrimoine rural de Wallonie. La maison paysanne*, Bruxelles, Crédit Communal, 1996, t. 1, p. 99-120.

⁴⁴ Luc-Francis GÉNICOT, *Architecture rurale de Wallonie, Fagne et Famenne*, Liège, Pierre Mardaga, 1988, p. 137-144. Luc-Francis GÉNICOT, *Architecture rurale de Wallonie, Hainaut Central*, Liège, Pierre Mardaga, 1990, p. 146-156. Luc-Francis GÉNICOT, *Architecture rurale de Wallonie, Pays de Soignies et de Nivelles*, Liège, Pierre Mardaga, 1992, p. 145-157.

d'identité de la demeure noble sans spécialement les décliner systématiquement sur tout le pourtour de l'habitat. En cela, on rejoint les considérations émises par les auteurs qui ont écrit sur les maisons fortes. Ainsi Hervé Mouillebouche souligne⁴⁵ : “En règle générale, la façade la plus visible de la maison forte est souvent munie des éléments de défense les plus spectaculaires. Le spectateur découvrait alors frontalement le château dont l'ensemble des éléments stratégiques et emblématiques s'imposait immédiatement”. Des éléments tels que les orifices de tir étaient d'autant plus visibles que c'est l'absence d'ornement qui caractérisait ce type d'habitat en Hainaut (ce n'était pas faute de méconnaissance des principes renaissants, puisqu'aux mêmes périodes d'autres types d'habitats, notamment les habitats urbains, déclinent des éléments ornementaux en façade). Dans cette optique, il faut rappeler le cas d'Erquelines, dont les bâtiments de la basse-cour remontant au XVII^e siècle, sont percés d'innombrables archères très hautes (1,70 m), alors qu'à cette époque, l'usage de l'arc était complètement révolu.

L'analyse a permis de constater une concentration importante des sites à orifices de tir dans la région de Chimay-Beaumont. Il faut se demander dans quelle mesure elle n'est pas liée davantage au groupe social des maîtres de forges qui possède la majorité des demeures répertoriées dans cette région, qu'au climat de guerre qui a été relativement accentué à travers l'historiographie de la région⁴⁶. En effet, le besoin accru de se défendre peut se justifier dans le cas des demeures de maîtres de forges, au vu du patrimoine matériel relativement important (matières premières telles que les lingots de fer) qu'ils pouvaient stocker chez eux : l'analyse architecturale de la maison de Macon a démontré que le rez-de-chaussée servait d'entrepôt et de magasin pour le matériel produit par les maîtres de forge qui en étaient les propriétaires. Mais, dans l'optique signifiante expliquée précédemment, la présence de ces orifices de tir peut également être comprise comme un besoin de légitimation de ce “groupe social” dont les membres étaient soit nouvellement arrivés dans les rangs de la noblesse, soit y tendaient de tous leurs efforts. Ceci renforce donc la signification de prestige et d'ostentation attribuée à ces éléments.

Les habitats de la petite noblesse témoignent bien d'une volonté d'afficher un certain statut social et une appartenance à un groupe spécifique qui a sa propre identité architecturale. C'est donc à la fois comme une série de signes servant au prestige et à l'ostentation de ce type d'habitat, que ces éléments défensifs doivent être compris, mais aussi comme des structures permettant de se défendre le cas échéant, ou au moins de fonctionner comme éléments de dissuasion. Si la haute noblesse ouvre de plus en plus ses demeures au cours de la période considérée, la petite noblesse

⁴⁵ MOUILLEBOUCHE, *Les maisons fortes, op. cit.*, p. 364.

⁴⁶ DUMONT, *Quand Beaumont appartenait, op. cit.*, p. 31-74.

quant à elle, continue à être attachée au moins jusqu'au début du XVIII^e siècle à des modèles très fermés, tandis que l'ouverture se fait sur la cour intérieure. Il faut donc souligner l'ambiguïté de ce type d'habitat incapable d'opposer une grande résistance face au développement de l'artillerie de siège dès la fin du XV^e siècle, mais qui cherche néanmoins à paraître un tant soit peu défendable, probablement à la fois pour des raisons pratiques et symboliques.

LA RÉGION D'“EAST ANGLIA”

L'analyse de 73 habitats du groupe intermédiaire noble, qualifié de “gentry”, en “East Anglia” a démontré une situation relativement différente de celle de l'ancien comté de Hainaut⁴⁷. Cependant, si la conception de la défense dans ces habitats est supplantée par des aspects de confort et d'habitabilité, une certaine symbolique attachée au prestige de telles structures ne semble pas avoir entièrement disparu.

Les aspects de défense active et passive : absents?

En ce qui concerne la défense active, les orifices de tirs sont absents dans les manoirs en “East Anglia”, à l'exception d'un seul habitat, la demeure de West Stow Hall (Suffolk), construite en 1520 pour Sir John Croftes⁴⁸, dont les tourelles encadrant la tour-porche d'entrée (qui comprend des pièces habitables aux étages) sont percées chacune de trois fentes de tir au niveau du rez-de-chaussée. La présence de ces orifices de tir peut être associée à la typologie de l'édifice, qui faisait référence à un type d'entrée fortifié (“gatehouse”) développé fréquemment à la même époque par la haute noblesse, comme on le remarque à Hengrave Hall⁴⁹ (Suffolk, construit vers 1525-38 pour John Kyston), Layer Marney Tower⁵⁰ (Essex, construit vers 1520 pour Lord Marney), ou pour mentionner l'un des édifices les plus importants de l'époque, Hampton Court⁵¹ (construit en 1514 pour Thomas Wolsey, archevêque de York, favori du roi Henry VIII). Cependant, des orifices de tir n'étaient en général pas présents dans ces habitats de la haute noblesse. West Stow Hall semble

⁴⁷ Clémence MATHIEU, *Culture of exchange : the architecture of the Low Countries and South-East England*, Rapport de recherche post-doctorale, Cambridge, University of Cambridge, 2013.

⁴⁸ Nicholas PEVSNER, *The buildings of England. Suffolk*, Harmondsworth, Penguin, 1961, p. 482.

⁴⁹ PEVSNER, *The buildings of England. Suffolk*, *op. cit.*, p. 262.

⁵⁰ Nicholas PEVSNER, *The buildings of England. Essex*, Harmondsworth, Penguin, 1965, p. 526-530.

⁵¹ THURLEY, “Henry VIII and the building of Hampton Court”, *op. cit.*, p. 3-51.

avoir servi à l'origine comme pavillon de chasse, pouvant expliquer cette typologie un peu particulière et la présence unique d'orifices de tir parmi les manoirs de cette région (le siège principal de la famille se trouvait à Little Saxham Hall, dans le Suffolk jusqu'à la fin du XVI^e siècle). Une scène de chasse au lapin (associée à une représentation allégorique des quatre âges de l'homme) est représentée sur le manteau de la cheminée du premier étage de la tour-porche, faisant allusion à l'affectation de l'édifice⁵². L'aspect défensif de la tour d'entrée est par ailleurs en opposition avec la galerie couverte reliant celle-ci au corps de logis et percée de larges arcades. La défense active était donc, à l'exception de ce cas un peu particulier, tout à fait absente dans ce type d'édifice en "East Anglia".

En ce qui concerne l'aspect de fermeture sur l'extérieur, qui constituait l'un des éléments les plus caractéristiques de la défense passive des demeures seigneuriales en Hainaut, l'étude a démontré que, au contraire du Hainaut, les habitats en "East Anglia" étaient, sans exception, largement ouverts de toutes parts sur l'extérieur (ex, Heydon Hall, Norfolk, construit en 1581-84 pour Henry Dynne⁵³, fig. 4), et ce dès le début de la période considérée. Cette caractéristique n'a pas seulement été remarquée en "East Anglia", mais semble concerner toute l'Angleterre⁵⁴. Ceci implique un tout autre rapport entre l'intérieur et l'extérieur de la demeure, qu'il convient ici de présenter brièvement afin de mieux comprendre les motivations sous-jacentes à ce type de développement et les rapports entretenus par la petite noblesse vis-à-vis des notions de défense et de prestige. Là où en Hainaut, le caractère partiellement ou totalement aveugle des murs impliquait une vie quotidienne essentiellement tournée sur la cour intérieure, en Angleterre, la structure de l'habitat était davantage centripète. Ceci est d'ailleurs confirmé par la présence relativement fréquente en Hainaut des bâtiments de la cellule économique autour de la même cour ou du moins très proche du corps de logis, alors qu'en "East Anglia" ils étaient toujours détachés de l'ensemble résidentiel et situés à une certaine distance de celui-ci. Cette ouverture favorisait donc un rapport plus interactif entre l'intérieur et l'extérieur de la demeure, laissant la place à un lien visuel plus important avec le paysage et les jardins environnants⁵⁵. En Hainaut, les jardins formaient généralement, au moins jusqu'à la fin du XVII^e siècle, une entité bien séparée de la demeure,

⁵² Malcolm JONES, *The print in Early Modern England. An historical oversight*, New Haven-London, Yale University Press, 2010, p. 33-34.

⁵³ John KENWORTHY-BROWNE et al., *Burke's and Savills guide to country houses*, Londres, Burke's Peerage, 1981, vol. 3, p. 128-129.

⁵⁴ Nicholas COOPER, *Houses of the gentry, 1480-1680*, New-Haven-London, Yale University Press, 1999, p. 55-154.

⁵⁵ Roy STRONG, *The Renaissance garden in England*, London, Thames and Hudson, 1979-84, p. 45-71.

constituée d'espaces cloisonnés et décentrés par rapport à la résidence⁵⁶. En “East Anglia”, même si les espaces étaient encore cloisonnés par des murs en brique ou des haies, l'aspect de planification et de symétrie par rapport à l'édifice était plus important, probablement précisément en raison du lien plus étroit entre intérieur et extérieur. La disposition de larges ouvertures de tous les côtés de la demeure correspondait certainement à une volonté de développer les aspects de confort et de lumière généralement associés aux concepts de plaisance de la Renaissance⁵⁷. Les douves, quant à elles, constituent encore une composante non négligeable de la demeure seigneuriale en “East Anglia”. On en a relevé dans un peu moins de la moitié des cas (30 cas sur 73), la continuité des sites impliquant le fait qu'elles remontent souvent à une époque antérieure au xv^e siècle. Si la même situation avait été remarquée en Hainaut, leur association avec la fermeture des murs et éventuellement avec des orifices de tir, rendait leur présence compréhensible dans les optiques de défense précédemment mentionnées. Cependant, en “East Anglia”, leur manque d'association à tout autre type de structure défensive rend le côté pratique de la défense tout à fait obsolète. Leur présence semble dès lors avoir été motivée davantage par des valeurs ostentatoires. En effet, si elles fonctionnaient certainement comme des espaces de séparation par rapport à l'extérieur, il semble que ce soit leur association avec l'image de la demeure noble et le prestige lié à leur présence qui ait impliqué leur développement dans une partie des habitats de la “gentry”. Malheureusement, la plupart des douves en “East Anglia” ont été asséchées et remblayées postérieurement, rendant une analyse détaillée de celles-ci impossible. Parmi les six cas ayant conservé leurs douves, on remarque des divergences de taille, tout comme cela avait été constaté pour le Hainaut, certaines d'entre elles étant très vastes (environ 20-40 m : Moat Hall, Parham, Suffolk⁵⁸), d'autres moyennes (environ 10-15 m : Moyns Park, Steeple Bumpstead, Essex⁵⁹ ; Crow Hall, Debenham, Suffolk⁶⁰ ; Hunstanton Hall, Hunstanton, Norfolk⁶¹, Chilton

⁵⁶ MATHIEU, *L'habitat de la petite noblesse*, *op. cit.*, p. 527-578. Ceci confirme ce qui avait été dit par Krista De Jonge pour l'ensemble des anciens Pays-Bas : Krista DE JONGE, “Hans Vredeman de Vries en de Europese tuinkunst”, in Peter FUHRING & Krista DE JONGE, eds., *De wereld is een tuin. Hans Vredeman de Vries en de tuinkunst van de Renaissance*, Gent, Ludion, 2002, p. 50-67.

⁵⁷ Marie Madeleine FONTAINE, “Plaisirs, hospitalité et profit : la maison des champs dans la littérature de la Renaissance française”, dans Monique CHATENET, ed., *Maisons des champs dans l'Europe de la Renaissance*, Actes des Premières Rencontres d'Architecture Européenne, Château de Maisons, 10-13 juin 2003, Paris, Picard, 2006, p. 9-41.

⁵⁸ KENWORTHY-BROWNE et al., *Burke's and Savills guide*, *op. cit.*, vol. 3, p. 256.

⁵⁹ KENWORTHY-BROWNE et al., *Burke's and Savills guide*, *op. cit.*, vol. 3, p. 63-64.

⁶⁰ KENWORTHY-BROWNE et al., *Burke's and Savills guide*, *op. cit.*, vol. 3, p. 227.

⁶¹ KENWORTHY-BROWNE et al., *Burke's and Savills guide*, *op. cit.*, vol. 3, p. 144.

Hall, Chilton, Suffolk⁶²) et d'autres, beaucoup plus fines (environ 5-10 m : Thorpe Hall, Horham, Suffolk⁶³).

Une conception différente de la défense et du prestige

Ces constatations démontrent un rapport à la défense relativement différent parmi la "gentry" anglaise. En Hainaut, on a vu que les éléments tels que la fermeture des murs, les orifices de tirs et les douves pouvaient être perçus à la fois comme un moyen de défense réel et comme des structures permettant l'expression d'un certain prestige. Ces éléments de même que l'absence de déclinaison d'ornements en façade et la typologie des habitats, participaient à la création d'une identité architecturale bien spécifique au groupe de la petite noblesse et correspondaient à leur concept du prestige. En "East Anglia", le rapport à un contexte politique beaucoup moins perturbé que dans les anciens Pays-Bas peut notamment expliquer l'absence de nécessité de développer des structures défensives⁶⁴. Si les douves persistent dans certains cas comme l'expression de la demeure noble, en revanche, le prestige et l'ostentation étaient exprimés d'une manière tout autre, démontrant des références culturelles et identitaires différentes. En effet, non seulement les murs extérieurs des demeures étaient largement ouverts sur l'extérieur, et l'absence d'orifices de tir manifeste, mais en plus ces habitats se caractérisaient précisément par une profusion d'éléments décoratifs et ornementaux utilisés de manière à créer un "style" architectural tout à fait unique. Il convient d'expliquer brièvement quels sont ces éléments ainsi que les facteurs qui ont favorisé leur développement, afin de porter un nouvel éclairage sur les différences et les connexions entre les deux traditions architecturales dont il est ici question. L'analyse des manoirs en "East Anglia" a montré que ces habitats développaient en façade des éléments influencés par les principes de la Renaissance et d'autres originaires de la tradition architecturale de la haute noblesse Tudor.

Les éléments classiques les plus fréquemment développés étaient les pignons incurvés au sommet des façades (ex : Spains Hall, Finchinfield, Essex⁶⁵, fig. 5) et les décors autour des ouvertures, tels que les frontons triangulaires (voir Heydon Hall, fig. 4). Le développement de ces éléments a probablement été favorisé par la pénétration des gravures continentales en Angleterre. Même si les gravures françaises, allemandes

⁶² KENWORTHY-BROWNE et al., *Burke's and Savills guide*, op. cit., vol. 3, p. 224.

⁶³ KENWORTHY-BROWNE et al., *Burke's and Savills guide*, op. cit., vol. 3, p. 266.

⁶⁴ Maurice HOWARD, *The Early Tudor country house. Architecture and politics, 1490-1550*, London, Georges Philip & Son, 1987, p. 11-23. Tomothy MOWL, *Elizabethan and Jacobean style*, London, Phaidon, 1993, p. 12-68. COOPER, *Houses of the gentry*, op. cit., p. 3-18.

⁶⁵ KENWORTHY-BROWNE et al., *Burke's and Savills guide*, op. cit., vol. 3, p. 72.

et italiennes ont joué un rôle non négligeable, la plupart des motifs renaissants ont atteint l'Angleterre via les gravures flamandes⁶⁶ (les livres de motifs renaissants les plus connus étant les traités de Pieter Coeck van Aelst, Jacob Floris, Hubrecht Goltzius, Adriaen Collaert, Hans et Paul Vredeman de Vries⁶⁷), Anvers étant à la fois un centre très important pour l'imprimerie au XVI^e siècle, et un port en relation directe avec Londres et les villes portuaires d'“East Anglia” comme Ipswich, King's Lynn, Colchester⁶⁸. Même si chaque groupe social avait son identité architecturale propre, on remarque en Angleterre, un même engouement pour le développement d'éléments décoratifs influencés par ces gravures, spécifiquement pour les décors intérieurs ; cette tendance a également été remarquée par des auteurs comme Anthony Wells-Cole⁶⁹, Tara Hamling⁷⁰ et Andrea Kirkham⁷¹.

La concentration élevée d'immigrants venus des anciens Pays-Bas en “East Anglia” a probablement favorisé l'import de tels éléments décoratifs. Il est intéressant de remarquer que ces éléments étaient davantage liés à une culture urbaine et mercantile, mais furent réutilisés dans les habitats nobles en Angleterre, que ce soit par la haute noblesse ou la “gentry”. Ainsi, le pignon incurvé, élément originaire de la Renaissance italienne, mais associé dans la culture anglaise aux anciens Pays-Bas (ils sont fréquemment qualifiés de “Dutch gables”⁷²), et développé de manière particulièrement privilégiée en “East Anglia”, était notamment visible dans les villes des anciens Pays-Bas et fut, avec les frontons triangulaires surmontant les ouvertures et

⁶⁶ Anthony WELLS-COLE, *Art and decoration in Elizabethan and Jacobean England. The influence of continental prints, 1558-1625*, New Haven-London, Yale University Press, 1997, p. 3-14.

⁶⁷ Frédérique LEMERLE, Yves PAUWELS, “Introduction à la diffusion des traités en Europe du Nord”, dans Michèle-Caroline HECK, Frédérique LEMERLE, Yves PAUWELS, eds., *Théorie des arts et création artistique dans l'Europe du Nord du XVI^e au début du XVII^e siècle*, Villeneuve d'Ascq, Université Charles-de-Gaulle-Lille 3, 2002, p. 3-11.

⁶⁸ Caroline BARRON, “Introduction : England and the Low Countries”, in Caroline BARRON & Nigel SAUL, eds., *England and the Low Countries in the late Middle Age*, Stroud, Sutton, 1995, p. 1-28. Charles BROWN, “Artistic relations between Britain and the Low Countries (1532-1632)”, in Juliette RODING & Lex HEERMA VAN VOSS, eds., *The North Sea and culture (1550-1800)*, Proceedings of the International Conference held at Leiden, 21-22 April 1995, Hilversum, Verloren, 1996, p. 340-354. John J. MURRAY, “The cultural impact of the Flemish Low Countries on sixteenth- and seventeenth-century England”, in *The American Historical Review*, vol. LXII, n° 4, July 1957, p. 837-853.

⁶⁹ WELLS-COLE, *Art and decoration*, op. cit., p. 43-123.

⁷⁰ Tara HAMLING, “Guides to godliness: from print to plaster”, in Michael HUNTER, ed., *British printed images : essays in interpretation*, London, Ashgate, 2010, p. 65-85.

⁷¹ Andrea KIRKHAM, *Sixteenth- and seventeenth-century secular wall paintings in Suffolk*, Unpublished PhD Dissertation, University of East Anglia, 2010, p. 99.

⁷² Cyril L. CUDWORTH, “The Dutch gables of East Anglia”, in *The Architectural Review*, vol. 35, Mars 1939, p. 113-118.

d'autres éléments classiques, largement représenté par Hans Vredeman de Vries dans son livre *Scenographiae, sive perspectivae* publié à Anvers en 1560⁷³. Il est cependant intéressant de voir que l'usage de ce type de pignon est différent en Angleterre, puisqu'il est généralement répété à plusieurs reprises comme élément décoratif sur les longues façades des édifices. On remarque également le développement de pignons incurvés et d'autres éléments classiques par la haute noblesse anglaise, comme à Kirby Hall (Northamptonshire), construit en 1570 pour Sir Humphrey Stafford, chancelier de la reine Elizabeth I⁷⁴, et Montacute House (Somerset), construit vers 1598 pour Sir Edward Phelips⁷⁵.

À ces éléments, les habitats de la "gentry" associaient d'autres structures ornementales provenant de la culture de cour Tudor ; des cheminées de brique (souvent ornementées de briques moulées et décorées de motifs géométriques) et de très fines tourelles polygonales qui flanquaient les angles des bâtiments⁷⁶ (voir Heydon Hall, fig. 4). On peut voir une démonstration de ces éléments sur l'un des édifices les plus importants de l'époque, Hampton Court (Grand Londres, construit en 1514-23 pour Thomas Wolsey, archevêque d'York)⁷⁷. Ces deux types de structures, purement ornementales, dépassaient largement le niveau de la corniche, accentuant l'effet de verticalité des édifices, fonctionnant comme un signal visuel dans le paysage (dans les anciens Pays-Bas, ce rôle était généralement joué par les tours d'angle ou d'escalier⁷⁸) et contribuant dès lors au prestige de l'habitat⁷⁹.

Enfin, il faut noter que l'usage de la brique comme matériau de prédilection des habitats de la "gentry", constituait un des éléments de prestige les plus remarquables. En effet, ce matériau, utilisé de manière privilégiée par la cour bourguignonne⁸⁰ (ex : palais de Marguerite d'Autriche à Malines, début du XVI^e siècle) avait eu rapi-

⁷³ Simon JERVIS, *Printed furniture designs before 1650*, Leeds, W.S. Maney & Son Ltd., 1974, pl. 119-121.

⁷⁴ Nicholas PEVSNER, *The buildings of England, Northamptonshire*, London, Penguin, 1973, p. 279-283.

⁷⁵ Nicholas PEVSNER, *The buildings of England. South and West Somerset*, Harmondsworth, Penguin, 1958, p. 245-248.

⁷⁶ COOPER, *Houses of the gentry, op. cit.*, p. 55-154.

⁷⁷ Nicholas PEVSNER, *The buildings of England. Middlesex*, Harmondsworth, Penguin, 1951, p. 66-80.

⁷⁸ Agnès CHEVALIER, "Les tours et tourelles jointes aux donjons du bas Moyen Âge. Analyse de leurs fonctions à partir de l'exemple de Fosteau", dans Catherine BREYER, ed., *Actes du VI^e Congrès de l'Association des Cercles francophones d'Histoire et d'Archéologie de Belgique*, Bruxelles, Safran, 2007, p. 16-25.

⁷⁹ F. A. GIRLING, "Suffolk chimneys of the sixteenth century", in *Proceedings of the Suffolk Institute of Archaeology and Natural History*, vol. 22, 1936, p. 104-107.

⁸⁰ Krista DE JONGE, "Up die manier van Brabant. Brabant en de adelsarchitectuur van de Lage Landen (1450-1530)", in *Bijdragen tot de Geschiedenis*, vol. 86, 2003, p. 409-423.

dement un effet d'engouement parmi la cour et la haute noblesse Tudor, comme on le voit avec les palais de Whitehall⁸¹ (Londres, début XVI^e siècle) et Hampton Court précédemment cité. Étant donc étroitement associé à la culture noble, et également privilégié par la petite noblesse des anciens Pays-Bas, ce matériau fut adopté par la "gentry" en "East Anglia" dès les premières décennies du XVI^e siècle. Si l'absence de bonnes pierres à bâtir peut expliquer notamment le développement privilégié de ce matériau dans cette région d'Angleterre⁸², il semble qu'à nouveau le lien privilégié de cette dernière avec la culture des anciens Pays-Bas ait joué un rôle important. Le prestige associé à la brique a donné lieu à des démonstrations ornementales intéressantes, comme dans le cas des cheminées de briques munies de décors de briques moulurées et des tourelles polygonales de briques surmontées de petites toitures en brique en forme de bulbe. Un groupe de manoirs en Essex et dans le sud du Norfolk vit le développement de décors de "terracotta" sous forme de frises répétées en façade. Si l'influence italienne est claire, le fait qu'il s'agissait de décors en brique correspondait bien au goût, au prestige et à la modernité associés à ce matériau. Ainsi à Cressingham Hall (Norfolk), construit en 1542 pour Sir John Jenny⁸³, toute la surface du mur du porche d'entrée est décorée, à partir du premier étage, de panneaux formés de briques moulées, composés alternativement d'un monogramme avec deux lettres "J" et une lettre "E" entrelacés (faisant référence à John Jenny et sa femme Elizabeth), et de l'emblème de la famille, une main tenant un faucon. On voit donc ici très clairement la volonté ostentatoire liée à l'association du nom et de l'emblème du propriétaire à un matériau et une technique modernes, qui de plus, étaient exposés sur la façade principale de l'édifice. Ce développement se fit sous l'influence de la présence d'artisans italiens dans le sud-est de l'Angleterre dans les années 1510-1540⁸⁴, ayant généralement œuvré à l'exécution de "terracotta" pour des édifices de la haute noblesse. Ainsi on en retrouve à Layer Marney Tower (Essex), construit peu avant 1523 pour Sir Henry Marney⁸⁵, et East Barsham Manor House (Norfolk), construit en 1525-1530 pour Sir John Fermor⁸⁶. On

⁸¹ Susan FOREMAN, *From palace to power, an illustrated history of Whitehall*, Brighton, Alpha Press, 1995, p. 5-12.

⁸² Nathaniel LLOYD, *A History of English brickwork, with examples and notes of the architectural use and manipulation of brick from Mediaeval times to the end of the Georgian period*, Woodbridge, Antique Collectors' Club, 1983, p.10-15.

⁸³ Nicholas PEVSNER, *The buildings of England. Norfolk*, London, Penguin, 2000, vol. 2, p. 363-364.

⁸⁴ Margaret WHINNEY, *Sculpture in Britain, 1530-1830*, London, Penguin, 1988, p. 31-39.

⁸⁵ Nicholas PEVSNER, *The buildings of England. Essex*, Harmondsworth, Penguin, 1965, p. 526-530.

⁸⁶ Nicholas PEVSNER, *The buildings of England. Norfolk*, London, Penguin, 1997, vol. 1, p. 449-450.

retrouve également ce type de décor dans certaines tombes de ces membres de la haute noblesse. Un autre développement ornemental de la brique qui se remarque dans les manoirs en “East Anglia” concerne un décor de briques plus cuites ayant une teinte noire et disposées de manière à former des croisillons. Ainsi à Kirstead Hall (Norfolk), construit en 1626 par Thomas Spooner⁸⁷, toute la façade principale du bâtiment est décorée de ces décors de briques plus cuites. Ce type de décor était assez répandu en Europe du nord-ouest et est également visible dans les anciens Pays-Bas, tout en n'étant pas spécifiquement associé à la noblesse⁸⁸.

CONCLUSION

Tous ces éléments montrent donc une conception du prestige de l'habitat noble en “East Anglia” très orientée sur l'aspect ornemental, à l'extrême opposé de ce qui avait été noté en Hainaut, induisant deux traditions architecturales différentes. La tradition hainuyère se servait de structures à l'apparence défensive et d'une absence de décor pour définir son identité architecturale. Si cela peut être lié à une situation politique perturbée et instable qui a maintenu les anciens Pays-Bas dans un climat permanent d'insécurité jusqu'au milieu du XVIII^e siècle au moins, il semble aussi qu'il y ait eu une volonté de correspondre à une certaine image de l'habitat noble prenant ses racines dans le Moyen Âge, et qui était probablement inscrite profondément dans les mentalités, témoignant ainsi d'une continuité architecturale et culturelle.

La tradition anglaise au contraire, ouvrait largement les édifices sur l'extérieur et déclinait de nombreux éléments ornementaux en façade, donnant lieu à un type d'habitat tout à fait différent, répondant davantage aux concepts de confort et d'habitabilité de la Renaissance. La “gentry” anglaise semble avoir souhaité être relativement “moderne”, créant sa propre tradition architecturale, et empruntant des éléments à diverses cultures architecturales et décoratives relativement récentes ; dans certains cas, à peine quelques années se remarquent entre l'exécution d'une gravure et son application dans un décor. L'incorporation d'ornements associés à la Renaissance et arrivés en Angleterre majoritairement à travers leur interprétation flamande est d'autant plus étonnante qu'ils n'avaient rien à voir avec une culture de la petite noblesse bourguignonne ou habsbourgeoise. Ce phénomène peut s'expliquer en partie par la présence d'une culture urbaine et mercantile importante dans une région côtière telle qu'“East Anglia” (d'où étaient d'ailleurs généralement

⁸⁷ KENWORTHY-BROWNE et al., *Burke's and Savills guide*, *op. cit.*, vol. 3, p. 149-150.

⁸⁸ Vincent DEBONNE, “L'architecture médiévale en brique dans le nord de l'Europe,” dans *Perspective, Revue de l'Institut National d'Histoire de l'Art*, vol. 2, 2010-2011, p. 369-374.

issus les nouveaux arrivants dans la “gentry”), par l’importance du rapport culturel avec les anciens Pays-Bas, ainsi que par une volonté de montrer une appartenance à une élite culturelle éduquée. Les désirs d’ostentation et de représentation avaient certainement une place majeure dans le choix des types architecturaux développés, notamment à travers la référence aux habitats de la haute noblesse. L’émulation sociale et culturelle est un facteur majeur dans l’adoption d’un certain type d’habitat. La compétition entre patrons et bâtisseurs a certainement motivé des phénomènes de copies et d’emprunts de motifs⁸⁹, expliquant l’unité relative remarquée parmi les habitats du même groupe social, et contribuant dès lors à former une identité culturelle et architecturale à laquelle les membres de la “gentry” s’identifiaient. Si d’autres études approfondies sont nécessaires afin de voir si les mêmes caractéristiques peuvent être remarquées dans les autres régions formant les anciens Pays-Bas, un survol rapide des typologies rencontrées semble indiquer, outre des différences régionales, une uniformité au niveau du rapport entre défense et ostentation et l’importance de l’aspect généralement fermé des demeures de la petite noblesse de ces régions. Ces conclusions semblent s’étendre au moins à l’ensemble des anciens Pays-Bas, et semble-t-il, également à la France, comme l’ont démontré les études d’Hervé Mouillebouche, Gérard Giuliani, Elizabeth Sirot mentionnées précédemment. Si le type de demeure seigneuriale rencontré en “East Anglia”, où la défense est absente au profit du développement du confort et de l’ornementation, semble s’étendre au reste de l’Angleterre, il conviendra dans des recherches futures de délimiter plus précisément les zones géographiques déterminant les types de demeures relevés dans cette étude. Car il ne faut pas oublier que les variations régionales entraînent toujours des divergences dans les types architecturaux ; ainsi le développement privilégié de la brique en “East Anglia” a été favorisé par le manque de bonnes pierres à bâtir dans cette région, mais cette caractéristique ne se retrouve pas spécialement dans d’autres régions anglaises où des pierres de meilleure qualité pour la construction sont disponibles. Cette étude a ainsi montré que l’adoption d’une vision de l’histoire de l’art et de l’architecture, permettant des centres culturels multiples, est essentielle et déterminante pour la recherche future, puisqu’elle montre que l’existence de divers cadres de référence crée des identités régionales variées qui doivent être considérées dans leur contexte social, historique, économique.

⁸⁹ Des cas de copies de certains commanditaires entre eux sont attestés par des documents d’archives. AIRS, *The Tudor and Jacobean country house*, *op. cit.*, p. 54.

La brique en Brabant aux XIII^e-XV^e siècles

État de la recherche et comparaison avec le Hainaut de Michel de Waha

PHILIPPE SOSNOWSKA

EN GUISE DE PRÉAMBULE

« Une dissidence d'opinion s'est manifestée, au sein de notre Société, au sujet de l'ancienneté du château de Beersel. L'un de nos confrères en considère les ruines comme pouvant être antérieures au siège de la forteresse en 1489, tandis que j'en attribue la construction aux années qui suivirent la réconciliation des Brabançons avec leurs princes, Maximilien d'Autriche et Philippe-le-Beau »¹.

C'est par ces mots que l'historien Alphonse Wauters réfutait la proposition faite par Paul Saintenoy qui, dans le compte rendu d'une excursion organisée par la Société d'Archéologie de Bruxelles le 15 septembre 1887, remettait en question la datation de l'édifice vers la fin du XV^e siècle². Le raisonnement de Saintenoy reposait sur deux arguments principaux. Le premier avait trait à la faible qualité du système défensif de Beersel qui ne pouvait ainsi correspondre à une reconstruction aux alentours de 1490. Saintenoy qualifiait alors ce dispositif de « spécimen d'un art arriéré »³, inadapté aux perfectionnements de l'artillerie à feu⁴. Le deuxième concernait l'usage de la brique même. Saintenoy se référait aux travaux d'Antoine Guillaume Bernard Schayes sur *l'Histoire de l'Architecture en Belgique* en mettant en évidence un usage massif de ce matériau dès le XIV^e siècle comme en attestait la construction des enceintes urbaines, par exemple⁵.

En réponse, Wauters appuyait sa démonstration, d'une part, sur la lettre d'Albert, duc de Saxe adressée au grand bailli de Hainaut dans laquelle il est fait mention de la démolition de la place forte⁶, d'autre part, sur la prédominance de la pierre dans le paysage architectural du Brabant, qui, selon l'auteur, demeurait majoritaire durant

¹ Alphonse WAUTERS, « De l'usage de la pierre et de la brique en Brabant pendant le Moyen Âge », dans *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, tome 3, 1887-1888, p. 190-194. Une approche historiographique complète du château de Beersel a été rédigée par Michel de Waha dans la revue *Maison d'Hier et d'Aujourd'hui* : Michel DE WAHA, « Beersel et l'intérêt qu'il suscita au dix-neuvième siècle chez A. Orts, A. Wauters et C. Buls », dans *La Maison d'Hier et d'Aujourd'hui*, 25, 1975, p. 49-60.

² Paul SAINTENOY, « Excursion du 15 septembre 1887, aux ruines du château de Beersel », dans *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, tome 3, 1887-1888, p. CXVII-CXXVI.

³ P. SAINTENOY, *Excursion du 15 septembre...*, *op. cit.*, p. CXXIII.

⁴ P. SAINTENOY, *Excursion du 15 septembre...*, *op. cit.*, p. CXXII- CXXIII.

⁵ P. SAINTENOY, *Excursion du 15 septembre...*, *op. cit.*, p. CXXIII ; Antoine Guillaume Bernard SCHAYES, *Histoire de l'architecture en Belgique*, tome II, 1853, Bruxelles, p. 341.

⁶ A. WAUTERS, *De l'usage de la pierre...*, *op. cit.*, p. 190-191.

le xv^e siècle, alors que la brique ne s'exhibait pas, reléguée dans les maçonneries intérieures⁷. Pour l'historien, l'ascendance de la brique ne commençait à être perceptible qu'à la fin du xv^e siècle, expliquant ce phénomène par l'épuisement des carrières situées aux environs de Bruxelles et le passage de «l'art ogival à la Renaissance, importée depuis l'Italie où la brique joue un si grand rôle dans la construction»⁸. Il importait encore à l'auteur de souligner que l'usage de la pierre ne sera pas délaissé, mais occupera toujours une place centrale, comme en témoignent toujours les façades de la Grand-Place reconstruites après 1695⁹.

Deux visions de l'Histoire s'opposent dans ces discours. Contraste ainsi une lecture historique *stricto sensu* des édifices, qui délaisse l'approche archéologique et donc matérielle de l'objet étudié, et une vision davantage basée sur une description des structures et une lecture fine des vestiges en place¹⁰. Mais pas seulement, puisque les deux approches diffèrent par le regard qu'elles portent sur l'usage des matériaux et leur évolution dans l'histoire architecturale de la région concernée. Outre un désaccord sur la période d'émergence de la brique, Wauters fait de celle-ci un matériau hiérarchiquement secondaire dans la construction brabançonne ; à l'inverse de la pierre considérée comme majeure dans la production architecturale du bas Moyen Âge. On peut souligner que cette vision, héritée du xix^e siècle, trouve toujours un écho dans la littérature scientifique récente, mais aussi dans l'image même que le public a du patrimoine immobilier en général. Elle doit être associée au caractère prestigieux des monuments étudiés, au détriment des autres formes d'habitat – que l'on songe à l'habitat ordinaire ou à certaines demeures appartenant aux élites urbaines –, mais également à une méconnaissance de la production briquetière de nos régions.

En 1973, dans le cadre de son mémoire de licence¹¹, Michel de Waha démontra grâce aux méthodes d'analyses archéologiques qu'une part non négligeable des vestiges de Beersel était bel et bien antérieure au siège de 1489¹². La place forte

⁷ A. WAUTERS, *De l'usage de la pierre...*, *op. cit.*, p. 192.

⁸ A. WAUTERS, *De l'usage de la pierre...*, *op. cit.*, p. 192.

⁹ A. WAUTERS, *De l'usage de la pierre...*, *op. cit.*, p. 192.

¹⁰ Pour le château de Beersel, voir notamment à ce sujet l'étude de Michel de Waha sur les relevés et les recherches faites par Léopold Buysschaert : M. DE WAHA, «Un document remarquable sur le château de Beersel. Les relevés de Léopold Buysschaert (1888)», dans *La Maison d'Hier et d'Aujourd'hui*, 44, 1979, p. 22-37.

¹¹ M. DE WAHA, *Un château brabançon : Beersel*, Mémoire de licence en archéologie, Bruxelles, Université libre de Bruxelles, 1973.

¹² M. DE WAHA, «Beersel», dans Luc Francis GÉNICOT (dir.), *Châteaux forts & châteaux-forges*, 1975, Bruxelles, p. 52-55 ; M. DE WAHA, «Les traces du bombardement de Beersel en 1489», dans *Château Gaillard XIX. Études de castellologie médiévale*, Actes du colloque international de Graz (Autriche) 22-29 août 1998, Caen, 2000, p. 304-315.

aurait ainsi été édiflée durant la première décennie du XV^e siècle¹³. Cette recherche démontra pleinement la nécessité de développer une analyse archéologique des édifices, seule à même de pouvoir déceler les états successifs d'un bâtiment et les transformations qui y furent opérées. Cette discipline allait être ainsi largement dispensée par l'auteur lors de son séminaire d'histoire de l'art et d'archéologie du Moyen Âge occidental. Dans le même temps, les résultats obtenus allaient participer à une réflexion renouvelée sur l'art de la poliorcétique¹⁴, mais également sur l'usage des matériaux et particulièrement de la brique tant en Hainaut¹⁵ qu'à Bruxelles¹⁶.

La contribution qui suit s'inscrit dans cette perspective et a pour ambition, sans avoir la prétention d'être exhaustive, de présenter un premier panorama du paysage bâti bruxellois esquissé à travers l'usage de la brique du XIV^e au XVI^e siècle. Elle s'ancrera dans un contexte plus large, celui de l'ancien duché de Brabant, tout en mettant en perspective les résultats obtenus avec l'emploi de la brique en Hainaut.

¹³ M. DE WAHA, «Beersel, une expérience de défense contre l'artillerie? Hypothèses en marge d'une restauration», dans Jean-Marie CAUCHIES, Jacqueline GUISET (dir.), *Du métier des armes à la vie de cour, de la forteresse au château de séjour. XIV^e-XVI^e siècles*, Turnhout, 2005, p. 133-142; Karel BREDA, Lode DE CLERCQ, Janiek DE GRYSSE, M. DE WAHA, Frans DOPERÉ, Pedro PYPE, Isolde VERHULST, «Kasteel van Beersel. Een evaluatie na de eerste restauratiefase», dans *Monument en Landschap*, 31/1, 2012, p. 50-66.

¹⁴ M. DE WAHA, «Les traces ...», *op. cit.*, p. 105-113; M. DE WAHA, «Réflexions sur l'adaptation de l'architecture militaire des Pays-Bas à l'artillerie», dans *Châteaux et révolutions, Actes du quatrième colloque de castellologie (1989)*, Paris, 1991, p. 29-48; M. DE WAHA, *Beersel, un expérience...*, *op. cit.*, p. 139-142.

¹⁵ M. DE WAHA, «Aux origines de l'architecture de briques en Hainaut», dans Didier DEROEUX (éd.), *Terres cuites architecturales au Moyen Âge. Actes du Colloque de Saint-Omer, 7-9 juin 1985*, Arras, Commission départementale d'histoire et d'archéologie du Pas-de-Calais-Musée de Saint-Omer, 1986, p. 52-59 (Mémoires, 32/2).

¹⁶ M. DE WAHA, Alexandra DE POORTER, «La porte de Hal, vestige symbolique de Bruxelles», dans *Bruxelles, 1993. Résultats des premières fouilles réalisées dans la Région*, Bruxelles, 1993, p. 30-35; Anya DIEKMANN, *Artisanat médiéval et habitat urbain. Rue d'une Personne et place de la Vieille-Halle-aux-Blés*, Bruxelles, 1997 (coll. Archéologie à Bruxelles, 3); Philippe SOSNOWSKA, *De briques et de bois. Contribution à l'histoire de l'architecture à Bruxelles. Étude archéologique, technique et historique des matériaux de construction (XIII^e-XVIII^e siècle)*, 3 vol., thèse de doctorat inédite – Université libre de Bruxelles, 2013; Ph. SOSNOWSKA, «Approach on Brick and its use in Brussels from the 14th to the 18th Century», dans Tanja RATILAINEN, Rivo BERNOTAS et Christofer HERRMANN, éd., *Fresh Approaches to the Brick Production and Use in the Middle Ages Proceedings of the session 'Utilization of Brick in the medieval period – Production, Construction, Destruction' Held at the European Association of Archaeologists (EAA) Meeting 29 August – 1 September 2012 in Helsinki, Finland, British Archaeological Report, International Serie 2611*, 2014, p. 27-38.

APPROCHE HISTORIOGRAPHIQUE :

LA BRIQUE, UN MATÉRIAU EN VOIE DE RECONNAISSANCE

À quelques exceptions près, on peut d'emblée souligner que les terres cuites architecturales dites usuelles – la brique, la tuile et les carreaux de pavements, non historiés – restent le parent pauvre de la recherche pour les anciens Pays-Bas méridionaux en comparaison des travaux menés sur le bois¹⁷ ou les matériaux lithiques¹⁸. Ce dernier d'ailleurs concentre une part importante de la littérature

¹⁷ Parmi l'abondante littérature sur ces différents matériaux, nous soulignerons, sans vouloir être exhaustif, les principales études à disposition ayant trait au bois de construction en Belgique, par exemple les recherches pionnières de Luc-Francis Génicot : GÉNICOT L.-F., « Charpentes du XI^e au XIX^e siècle en Wallonie (I) et (II) », dans *Bulletin de la Commission royale des monuments et sites*, 4 et 6, 1974 et 1977, p. 27-51 et p. 139-162; et surtout Patrick HOFFSUMMER, dir., *Les charpentes de toiture en Wallonie, typologie et dendrochronologie (XI^e-XIX^e siècle)*, Études et documents, série Monuments et sites, Namur: Ministère de la Région wallonne, Division du patrimoine, 1995; P. HOFFSUMMER, dir., *Les charpentes du XI^e au XIX^e siècle. Typologie et évolution en France du Nord et en Belgique*, Cahiers du Patrimoine 62, Paris, 2002. L'ouvrage dirigé par Pascale Fraiture: Pascale FRAITURE, *Tree Rings, Art, Archaeology*, Bruxelles, 2011, coll. Scientia Artis, 7, avec notamment pour Bruxelles: Vincent HEYMANS, Ph. SOSNOWSKA, « Around the Brussels carpentry (15th-18th centuries AD) Contribution of dendrochronology in the study of building », 2011, p. 255-269. On notera tout particulièrement les recherches menées par Paulo Charruadas (Centre de Recherches en Archéologie et Patrimoine) sur l'exploitation des ressources forestières et plus spécifiquement le bois d'œuvre en construction aux alentours de Bruxelles durant l'Ancien Régime ainsi que les recherches sur le bois d'œuvre de construction, menées conjointement par l'Université de Liège, l'Institut royal du Patrimoine artistique, l'Université libre de Bruxelles à la demande et en collaboration avec la Direction des Monuments et des Sites de la Région de Bruxelles-Capitale: Armelle WEITZ, Paulo CHARRUADAS, Sarah CRÉMER, P. FRAITURE, Philippe GERRIENNE, P. HOFFSUMMER, Philippe SOSNOWSKA, Sylvianne MODRIE, « Réalisation d'un inventaire typologique et dendrochronologique des charpentes anciennes en région de Bruxelles-Capitale », dans *Archaeologia Mediaevalis, Chronique*, 37, p. 123-125. Récemment, pour le nord de la Belgique celles de Kristof Haneka, par exemple : Kristof HANEKA, Marc DEWILDE, Anton ERVYNCK, Ilse BOEREN, Hans BEECKMAN, Paul GOETGHEBEUR et Franky WYFFELS, « De 'houten eeuw' van een Vlaamse stad. Archeologisch en dendrochronologisch onderzoek in Ieper (prov. West-Vlaanderen) », dans *Relicta. Archeologie, Monumenten - & Landschappen onderzoek in Vlaanderen*, 4, Bruxelles, 2009, p. 99-134 et K. HANEKA, Vincent DEBONNE, « Baksteen en boomringen: een verfijnde bouwchronologie van het hallenkoor van de Onze-Lieve-Vrouwekerk in Damme (prov. West-Vlaanderen) », dans *Relicta. Archeologie, Monumenten - & Landschappen onderzoek in Vlaanderen*, 7, Bruxelles, 2011, p. 67-100.

¹⁸ Concernant l'exploitation de la pierre à Bruxelles, les travaux de Camerman sont toujours la référence en la matière: Carl CAMERMAN, « Le sous-sol de Bruxelles et ses anciennes carrières souterraines », dans *Annales des Travaux publics de Belgique*, 2, 1955, p. 6-28; Carl CAMERMAN, « Encore les anciennes carrières souterraines de Bruxelles. Comparaison avec

scientifique, héritière du XIX^e siècle dans ce domaine¹⁹, mais également de l'intérêt porté essentiellement à l'architecture monumentale, que l'on songe aux églises romanes et gothiques, ou à l'architecture des élites, châteaux et demeures patri-ciennes par exemple. On y relève également un nombre conséquent d'études sur l'exploitation des carrières, qu'il s'agisse des artisans ou de l'ensemble de la chaîne opératoire de production, jusqu'à la mise en œuvre des pierres. Pour le bois, outre les travaux de Viollet-le-Duc, les fondements de la recherche remontent au premier tiers du XX^e siècle et portent essentiellement sur la mise en œuvre des charpentes de combles²⁰. Depuis une trentaine d'années, notamment grâce à la dendrochronologie, la littérature sur le sujet s'est abondamment étoffée en

les anciennes carrières de Paris», dans *Annales des Travaux publics de Belgique*, 4, 1957, p. 63-71; C. CAMERMAN, «Les pierres naturelles de construction», dans *Annales des Travaux publics de Belgique*, 4, 1961, p. 325-368. Une synthèse du contexte géologique de la région est également à trouver dans la série des Atlas du sous-sol archéologique de la Région de Bruxelles-Capitale: Yves CABUY, Stéphane DEMETER, *Atlas du sous-sol archéologique de la région de Bruxelles*, vol. 1 à 12, Bruxelles, 1994-1997; Alain GUILLAUME, Marc MEGANCK, *Atlas du sous-sol archéologique de la Région de Bruxelles*, vol.13 à 24, Bruxelles, 2004-2012. Un aperçu de la pierre et ses dérivés utilisés à Bruxelles a également fait l'objet d'une publication éditée par la Région de Bruxelles-Capitale: COLLECTIF, Pierre & Co, Bruxelles, 2010. Les travaux sur la taille de la pierre blanche, provenant des étages lédiens et bruxelliens (lutétiens), ainsi que leur mise en œuvre sont pour l'essentiel le fruit des recherches menées par Frans Doperé: Frans DOPERÉ, «Les techniques de taille sur le grès calcaireux: une nouvelle méthode pour déterminer la chronologie et étudier l'évolution des chantiers dans l'Est du Brabant pendant la première moitié du XV^e siècle», dans *Acta Archaeologica Lovaniensia, Monographiae*, 8, 1995, p. 415-439; F. DOPERÉ, «Étude de l'évolution des techniques de taille sur le grès calcaireux dans l'ancien duché de Brabant pendant le XV^e siècle. Une nouvelle méthode de datation», dans Patrice BECK, dir., *L'innovation technique au Moyen Âge, Actes du VI^e Congrès International d'archéologie médiévale*, Paris, 1998, p. 234-236 (coll. Archéologie aujourd'hui); F. DOPERÉ, «Les techniques de taille sur le calcaire gréseux dans les soubassements de l'*Aula Magna* et de la chapelle de l'ancien palais à Bruxelles», dans Pierre-Paul BONENFANT, Pierre COCKSHAW, dirs, *Mélanges Claire Dickstein-Bernard*, Bruxelles, 1999, p. 17-35. Pour la pierre bleue (Petit Granit), on soulignera les travaux de Jean-Louis Van Belle: Jean-Louis VAN BELLE, *Signes lapidaires. Nouveau dictionnaire. Belgique et Nord de la France*, Braine-le-Château, 1994. Enfin, notons encore la synthèse sur les matériaux lithiques utilisés dans l'ancien duché de Brabant et proposée par Piet Geleys: Piet GELEYS, Pierre SMARS, «Bouwen in de Middeleeuwen: hoe verliep het de praktijk?», dans Krista DE JONGE, Piet GELEYS, Markus HÖRSCH, *Gotiek in het Hertogdom Brabant*, Louvain, 2009, p. 157-170. Cette publication traduit bien la disparité d'intérêt des scientifiques face aux différents matériaux... ainsi de manière purement comptable, la synthèse sur la pierre regroupe 11 pages, celle sur le bois 4,5 et celle sur la brique et la chaux, 1,5 chacune...

¹⁹ Eugène Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e au XVI^e siècle*, tome VII, Paris, 1864, p. 121-130.

²⁰ P. HOFFSUMMER, «Les fondements de la recherche», dans P. HOFFSUMMER, *op. cit.*, 2002, p. 15-23.

couvrant un large spectre de thématiques : le milieu et l'exploitation forestière, le travail du bois, son transport, sa mise en œuvre, etc.

Concernant la céramique architecturale, le remplacement au cours du temps des pavements et des couvertures en tuile a largement effacé du paysage bâti les plus anciennes traces d'emploi de ces matériaux dans nos régions. Ce fait pourrait expliquer un certain désintérêt de la part des historiens, des historiens de la construction, des historiens de l'art et des archéologues. Par contre, que dire pour la brique d'Ancien Régime dont l'emploi est tellement représentatif de cette architecture que l'on nomme couramment « traditionnelle »²¹ et qui transcende même l'ensemble des styles architecturaux caractéristiques de nos régions²² ? Faut-il y percevoir un désintérêt par sa nature même d'objet standardisé, bien que polyvalent comme le suggère Giovanni Piers²³ ?

Pourtant, la brique placée sous une optique fine, celle de l'archéologie et de l'archéométrie, renferme bien des renseignements, au même titre que les autres types de céramiques, d'ailleurs. Leur analyse offre ainsi la possibilité d'apprécier l'ensemble de la chaîne opératoire de fabrication : de la préparation de l'argile à la cuisson des briques²⁴. Elle permet de déterminer l'évolution et les améliorations apportées à ce produit, notamment par l'examen des formats et la détermination de la recette de fabrication. En tant que roche, elle dispose de caractéristiques minérales propres qui rendent possible la localisation des bassins d'extraction et donc de la provenance de ces « terres argileuses », et par là les circuits commerciaux mis en place²⁵. Elle permet de hiérarchiser les produits en fonction de leur

²¹ On en trouve notamment la mention dans Rutger TIJS, *Architecture Renaissance et Baroque en Belgique. L'héritage de Vitruve et l'évolution de l'architecture dans les Pays-Bas méridionaux, de la Renaissance au Baroque*, Bruxelles-Tielt, 1999, p. 77-78. Pour l'ancien duché de Brabant, on soulignera l'ouvrage récent sur l'architecture gothique : Krista DE JONGE, et al, *Gotiek...*, op. cit. Pour Bruxelles, les ouvrages de Guillaume Des Marez et Victor Gaston Martiny offrent toujours la meilleure synthèse sur cette architecture : Guillaume DES MAREZ, *Guide illustré de Bruxelles en deux volumes. I. Les monuments civils*, Bruxelles, 1928, et Victor-Gaston MARTINY, *Bruxelles. Architecture civile et militaire avant 1900*. Braine-l'Alleud, 1992.

²² Voir notamment l'ouvrage dirigé par K. De Jonge et Koen Ottenheim sur l'architecture des Pays-Bas méridionaux et septentrionaux : Krista DE JONGE, Karl OTTENHEIM (eds), *Unity and discontinuity: architectural relations between the Southern and Northern Low Countries 1530-1700*, Turnhout, 2007 (Architectura Moderna 5).

²³ Giovanni PIERS, *La brique. Fabrication et traditions constructives*, Paris, 2005, p. 8-9 (coll. Au pied du mur).

²⁴ P. SOSNOWSKA, *De brique et de bois...*, op. cit., p. 59-66.

²⁵ P. SOSNOWSKA, *De brique et de bois...*, op. cit., p. 65-66.

qualité et par conséquent d'aborder certains aspects du marché des matériaux de construction. La confrontation de ces données matérielles avec la documentation écrite permet ainsi de dépasser le cadre ou le caractère trop rigide émanant des ordonnances ou des réglementations en les nuanciant et en démontrant par ce biais la relative souplesse du secteur de la construction face à cette législation. Autre atout, la brique est un objet datable par le biais de la thermoluminescence ou par archéomagnétisme²⁶. Enfin, son observation *in situ* permet aussi de multiplier les observations techniques liées à l'exécution des maçonneries et, par ce biais, d'approcher le processus de création architecturale²⁷.

Les premiers écrits sur la céramique apparaissent durant l'Ancien Régime sous la forme de traités qui dissertent essentiellement sur les modes de fabrication²⁸. Il faut attendre la seconde moitié du XX^e siècle pour voir apparaître des études relatives à la brique « historique ». Pour nos régions, l'intérêt s'est d'abord porté sur la Flandre et plus précisément l'ancien comté de Flandre, qui a fait l'objet d'une attention particulière des historiens et des archéologues. Une étude de Luc Devliegheer, parue en 1958, a donné ses lettres de noblesse à la brique en démontrant l'importance de ce matériau dans l'architecture flamande²⁹.

Trois ans plus tard, en 1961, Johanna Hollestelle rédigea la seule synthèse existante sur le sujet en proposant une lecture de ce phénomène sur l'ensemble des Pays-Bas. L'essentiel de la réflexion ne couvre cependant que la production des Pays-Bas septentrionaux. Cette réalité ne doit pas effacer le fait qu'il s'agit d'un ouvrage

²⁶ Voir par exemple: Sophie BLAIN, Pierre GUIBERT, Arnel BOUVIER, Emanuelle VIEILLEVIGNE, Françoise BECHTEL, Christian SAPIN et Maylis BAYLÉ, « TL-dating applied to building archaeology: The case of the medieval church Notre-Dame-sous-Terre (Mont-Saint-Michel, France) », dans *Radiation Measurements*, 42, 2007, p. 183-191, S. BLAIN, « Les terres cuites architecturales des églises du haut Moyen Âge dans le nord-ouest de la France et le sud-est de l'Angleterre. Application de la datation par luminescence à l'archéologie du bâti », dans *British archaeological report – BAR International Series 2189*, Oxford, 2011; C. SAPIN, M. BAYLÉ, Stéphane BÜTTNER, P. GUIBERT, S. BLAIN, Philippe LANOS, Annick CHAUVIN, Philippe DUFRESNE et Christine OBERLIN, « Archéologie du bâti et archéométrie au Mont-Saint-Michel, nouvelles approches de Notre-Dame-sous-Terre », dans *Archéologie médiévale*, 38, 2008, p. 71-122.

²⁷ P. SOSNOWSKA, *De brique et de bois...*, *op. cit.*, p. 158-213.

²⁸ Willem GOEREE, *d'Algemeene bouwkunde, volgens d'Antyke en hendendaagse manier, Door een beknopte Inleiding afgeschetst, en van veel onvangsame bewindselen en verbasteringen Ontswagteld en Verbeterd*, Amsterdam, 1681; Henri Louis DUHAMEL DU MONCEAU, Charles-René FOURCROY DE RAMECOURT, Jean-Gaffin GALLON, *L'Art du tuilier et du briquetier*, Paris, 1763; Gabriel JARS, *Art de fabriquer la brique et la tuile en Hollande et de les faire cuire avec la tourbe, Pour servir de suite à l'Art du Tuilier et du Briquetier*, s.l., L.F. Delatour, 1767.

²⁹ Luc DEVLIEGHER, « De vroegste gebouwen van baksteen in Vlaanderen », dans *Bulletin van de Koninklijke Nederlandse Oudheidkundige Bond*, jaargang 10, 6, 1957, p. 245-250.

faisant le point sur l'ensemble de la production «briquetière» d'un vaste espace géographique, tout en offrant un regard précis et précieux sur les techniques de production, leur rendement, etc.³⁰

Les travaux de Jean-Pierre Sosson font également œuvre pionnière dans l'approche socioéconomique de la production de la céramique architecturale au travers du cas brugeois et en s'appuyant sur certaines comparaisons avec d'autres villes des anciens Pays-Bas³¹. L'ouvrage *Medieval Brick Architecture in Flanders and Northern Europe: the question of the cistercian origin* est une des références les plus marquantes dans la connaissance de ce matériau par le renouvellement des réflexions qu'elle apporte à son étude. Il fait la part belle au comté de Flandre tout en débordant de ce cadre géographique avec des contributions sur la Frise, l'Est de l'Angleterre et les Pays-Bas actuels, avec notamment une approche ciblée sur les origines de la brique et de sa réintroduction par les Cisterciens au début du XIII^e siècle³². L'analyse du produit même et de sa mise en œuvre fait partie intégrante de cette réflexion. On notera également la réflexion menée sur le centre de production de Stekene et l'intéressante synthèse sur les fours à briques couvrant l'ensemble du territoire flamand, toutes deux présentées dans *In Vuur en Vlam. Omgaan met baksteenerfgoed in Vlaanderen*³³. Enfin, nous soulignerons les recherches toutes récentes, menées par Vincent Debonne, sur la production briquetière et l'usage de la brique dans le comté de Flandre du XIII^e au milieu du XV^e siècle³⁴.

³⁰ Johanna HOLLESTELLE, *De steenbakkerij in de Nederlanden tot omstreeks 1560*, Assen, 1961, (coll. Van Gorcum's Historische Bibliotheek, 66).

³¹ Jean-Pierre SOSSON, «Pour une approche économique et sociale du bâtiment. L'exemple des travaux publics à Bruges aux XIV^e et XV^e siècles», dans *Bulletin de la Commission Royale des Monuments et des Sites*, tome 2, 1972, p. 130-152; Jean-Pierre SOSSON, «La brique aux Pays-Bas aux XIV^e et XV^e siècles: Production, prix, rentabilité», dans Paul BOUCHERON, Henry BROISE, Yves THÉBERT, eds., *La brique antique et médiévale. Production et commercialisation d'un matériau*, 2000, p. 261-268 (coll. de l'École française de Rome, 247).

³² Thomas COOMANS, Harry VAN ROYEN, eds., *Medieval Brick Architecture in Flanders and Northern Europe: The Question of the Cistercian Origin*, Novi Monasterii, 7, Gent, 2008.

³³ Jackie THIRON, «Stekene. Meer dan 800 jaar productie van bouwkeramiek in een vlaams dorp», dans Tony OOST, Evy VAN DE VOORDE, eds., *In Vuur en Vlam. Omgaan met baksteenerfgoed in Vlaanderen*, Jaarboek voor Geschiedenis en Volkskunde. Monografie 1, Anvers, 2010, p. 41-61 et Else HARTOCH, «Archeologisch onderzoek naar baksteenovens in Vlaanderen: een overzicht», dans Tony OOST, Evy VAN DE VOORDE, *In Vuur...*, op. cit., p. 62-134

³⁴ V. DEBONNE, «Bouwen met baksteen in het graafschap Vlaanderen, ca 1220-1440. Een overzicht», dans T. OOST, E. VAN DE VOORDE, *In Vuur...*, op. cit., p. 11-34; V. DEBONNE, «Brick Production and Brick Building in Medieval Flanders», dans T. RATILAINEN, et al., *Fresh approach to...*, op. cit., p.11-26.

Les études sur la brique et les autres matériaux de construction dans l'ancien duché de Brabant sont essentiellement l'œuvre d'historiens. Raymond Van Uytven s'est penché par exemple sur les enjeux économiques et le financement des travaux publics dans les villes brabançonnaises³⁵. Hugo Soly aborde, quant à lui, cette question au travers d'un personnage emblématique, Gilbert van Schoonbeke, «homme d'affaires» anversois, promoteur immobilier et entrepreneur du XVI^e siècle³⁶. On notera aussi les recherches historiques sur la production briquetière de Boom qui offrent une vue d'ensemble depuis le XIII^e jusqu'au XX^e siècle³⁷. L'usage de la brique est quelque peu abordé pour la ville d'Anvers au travers d'une approche matérielle³⁸ et historique³⁹. La documentation archéologique existe, mais elle est disparate et demande à être synthétisée. Il faut en général se référer aux multiples études de cas publiés ou aux rapports d'études inédits dont nous ne pouvons proposer ici une liste exhaustive⁴⁰. Pour Bruxelles, il n'existait aucune synthèse avant nos travaux personnels⁴¹. Cependant, on notera deux synthèses sur l'ha-

³⁵ Raymond VAN UYTVEN, «Économie et financement des travaux publics des villes brabançonnaises au moyen âge et au XVI^e siècle», dans Simonetta CAVACIOCCHI (dir.), *L'edilizia prima della rivoluzione industriale secc. XIII-XVIII (Atti della «Trentaseiesima Settimana di Studi», 26-30 aprile 2004)*, 36, Prato, 2005, p. 669-692.

³⁶ Hugo SOLY, *Urbanisme en Kapitalisme te Antwerpen in de 16de eeuw. De Stedebouwkundige en industriële ondernemingen van Gilbert van Schoonbeke*, Bruxelles, Crédit Communal de Belgique, 1977 (Pro Civitate, Collection Histoire, série in-8° n°47).

³⁷ Paul DE NIEL, «Acht eeuwen 'steen' bakken langs de rechteroever van de Rupel», dans T. OOST, E. VAN DE VOORDE, *In Vuur...*, *op. cit.*, p. 135-165.

³⁸ André DE NAYER, «Matériaux et techniques de construction traditionnelle dans les maisons anversoises», dans ROLAND BAETENS, Bruno BLONDÉ, éd., 1991, *Nouvelles approches concernant la culture de l'habitat*, Turnhout, 1991, p. 99-107.

³⁹ Rutger TIJS, «Pour embellir la ville». *Maisons et rue d'Anvers du Moyen Âge à nos jours*, Anvers, p. 99-123.

⁴⁰ Voir notamment la série *Berichten en Rapporten over het Antwerps Bodemonderzoek en Monumentenzorg*, vol. 1 à 6, 1996 – 2005, Anvers; *Antwerpse vereniging voor bodem- en grotonderzoek, Bulletin*, Hoboken, Antwerpse Vereniging voor Bodem- en Grotonderzoek, 1984-2004; *Antwerpse Vereniging voor Bouwhistorie en Geschiedenis, Bulletin*, Anvers, 2005 – 2012; *Opgetekend verleden 1. Jaarboek van de mechelse vereniging voor stadsarcheologie*, vol. 1 à 6, Malines, 2003-2014; Stephan VAN BELLINGEN, «Het kasteel van Gaasbeek (gem. Lennik, prov. Vlaams-Brabant): de oostelijke sector. Interimverslag 1996 – 2000», dans *Relicta, Archeologie, Monumenten- en Landschapsonderzoek in Vlaanderen 2*, Bruxelles, p. 153-196, 2006; M. DE WAHA, *Un château brabançon...*, *op. cit.*, Mémoire de licence en archéologie – Université libre de Bruxelles; M. DE WAHA, *Les traces du bombardement...*, *op. cit.*, p. 305-313.

⁴¹ La documentation à disposition reste lacunaire. L'essentiel des rapports concernent des interventions remontant à l'année 2004 et couvrent tant des missions sur le bâti que de la fouille en sous-sol. Peu de publications sont cependant à la disposition du chercheur: Patricia BLANQUART, Stéphane DEMETER, A. DE POORTER, Claire MASSART, Sylvianne MODRIE, Inge NACHTERGAEL, Michel SIEBRAND, *Autour de la première enceinte*, Bruxelles, 2001, p. 178-225 [Archéologie à Bruxelles, 4]; Sylvie BYL, P. CHARRUADAS, Céline

bitat qui posent de précieux jalons pour une histoire de l'usage de la brique et des matériaux de construction à Bruxelles au travers notamment d'une mise en évidence de certains témoins patrimoniaux et de documents d'archives du XV^e au XVIII^e siècle⁴². Plus spécifiquement pour la période de la reconstruction qui suivit le bombardement de la ville en 1695, on soulignera l'apport de deux ouvrages dans des problématiques liées à l'usage des matériaux au travers essentiellement d'un dépouillement des actes notariaux et des ordonnances qui amènent une série

DEVILLERS, P. SOSNOWSKA, «Étude archéologique du bâti d'une habitation sise rue de Flandre 180 à 1000 Bruxelles. Évolution d'une maison du Moyen Âge à nos jours (XIV^e – XXI^e siècle) (Br.)», dans *Archaeologia Mediaevalis*, 35, 2012, p. 60-63; S. BYL, C. DEVILLERS, Michel FOURNY, P. SOSNOWSKA, «Le château de Carloo : nouvelles fouilles préventives sous la place de Saint-Job à Uccle (Région Br.)», dans *Archaeologia Mediaevalis*, 36, 2013, p. 29-31; P. CHARRUADAS, «Un donjon-porche remarquable dans les environs de Bruxelles: le «castrum» de Haren», dans *Cahiers Bruxellois*, 37 (1999-2003), 2004, p. 91-107; Britt CLAES, Patrice GAUTIER, L'extension du «Théâtre royal de Toone», Étude archéologique de deux maisons en intérieur d'îlot du quartier des bouchers à Bruxelles, dans *Archaeologia Mediaevalis*, 34, Namur, 2011, p. 36-40; B. CLAES, P. GAUTIER, Jean-François BALTUS, «Recherche archéologique autour de la Ferme-Rose», dans *Archaeologia Mediaevalis*, 35, Gand, 2012, p. 72-77; Sylvie DEGRÉ, «Brasserie au quartier Sainte-Catherine», Bruxelles, 1995 (Archéologie à Bruxelles, 2); Stéphane DEMETER, P. SOSNOWSKA, «Sur les traces des comtes de Mansfeld à Bruxelles, les vestiges archéologiques découverts dans l'hôtel de Merode», dans Jean-Luc MOUSSET, K. DE JONGE, dir., «Un prince de la Renaissance. Pierre-Ernest de Mansfeld (1517-1604). II Essais et catalogue», Luxembourg, 2007, p. 49-54; Alexandra DE POORTER, *Au quartier des Riches-Claires: de la Priemspoort au couvent*, Bruxelles, Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, 1995, (Archéologie à Bruxelles, 1), M. DE WAHA, A. DE POORTER, *La porte de Hal...*, op. cit., p. 30-35; Anya DIEKMANN, *Artisanat médiéval...*, op. cit.; Michel FOURNY, «Les fouilles de la cave du n°24, rue au Beurre», dans *Annales de la Société royale d'Archéologie de Bruxelles*, tome 59, 1994a, p. 57-65; M. FOURNY, «L'église Notre-Dame du Finistère. 2. La fouille», dans *Annales de la Société royale d'Archéologie de Bruxelles*, tome 59, Bruxelles, 1994b, p. 234-252; P. GAUTIER, «La ferme du parc Fond'Roy à Saint-Job (Uccle). Étude archéologique d'un bâtiment à pans-de-bois en Région de Bruxelles-Capitale», dans *Archaeologia Mediaevalis*, 32, Gand, 2009, p. 130-132; P. GAUTIER, «Quai au Bois de Construction n°3: Histoire d'une maison sur base d'une étude archéologique», dans *Restauration(s) et conservation*, p. 90-99, 2011; Sylvianne MODRIE, Jacques LORTHOIS, *Les châteaux de Carloo. Archéologie & Histoire*, Bruxelles, 2000, M. SIEBRAND, «Sondages dans l'îlot immobilier de la rue du Curé, à Forest», dans *Vie Archéologique. Bulletin de la Fédération des Archéologues de Wallonie*, n°44, 1995, p. 40-41; P. SOSNOWSKA, «De la maison ordinaire à l'hôtel particulier» in Frans THEUWS, Dries TYS, FRANS VERHAEGHE, eds., *Medieval and Modern Matters, Archaeology and Material Culture in the Low Countries*, 2, Turnhout, 2011a, p. 167-202; P. SOSNOWSKA, «Le patrimoine bâti du centre historique de Bruxelles. Approche archéologique et étude des matériaux», dans Vincent HEYMANS (dir.), *Les maisons de la Grand-Place de Bruxelles*, 4, Bruxelles, 2011^{4b}, p. 87-88.

⁴² V.-G. MARTINY, «La maison bourgeoise unifamiliale à façade étroite du 16^e à l'aube du 20^e siècle à Bruxelles», dans R. BAETENS, B. BLONDE, ed., *Nouvelles approches...*, op. cit., p. 109-146; V.-G. MARTINY, *Bruxelles. Architecture...*, op. cit., p. 20.

de données sur l'importation de briques depuis certaines régions comme celle de Boom ou de l'IJssel⁴³.

Enfin, pour la Wallonie, il n'existe aucune synthèse. L'intérêt même suscité par la brique varie en fonction des provinces et s'explique sans doute par l'essor plus tardif de ce matériau dans l'architecture, exception faite du Hainaut et de l'actuel Brabant wallon. L'attention apparaît depuis peu en province de Liège⁴⁴. Les articles respectifs de Jean Dupont⁴⁵ et de Michel de Waha⁴⁶ jettent les bases d'une étude de ce matériau dans le comté de Hainaut. Le premier a dépouillé les archives de la ville de Mons dans un travail qui a permis d'apprécier la production briquetière de la cité du milieu du XIII^e siècle au milieu du XIV^e siècle. Le second, par une approche archéologique et historique, propose une première synthèse des origines de la brique dans ce comté, en s'interrogeant sur les raisons de cette apparition et de l'adoption de ce matériau dans un pays au sous-sol riche en pierre. La réflexion déborde du cadre régional en proposant d'intéressants parallèles avec le Brabant. On notera enfin que l'emploi de la brique en milieu rural en Wallonie a également fait l'objet d'une approche globale au travers d'une analyse architecturale des exploitations agricoles sur l'ensemble de ce territoire⁴⁷.

LE «RENOUVEAU» DE LA BRIQUE EN BRABANT ET À BRUXELLES AUX XIII^e ET XIV^e SIÈCLES

L'historiographie traditionnelle a souvent affirmé que la réintroduction de la brique dans nos régions au début du XIII^e siècle fut l'œuvre des communautés cisterciennes, notamment celle de l'abbaye de Boudelo, proche de Saint-Nicolas (Flandre orientale) et celle de l'abbaye des Dunes à Koksijde (Flandre occidentale).

⁴³ Maurice CULOT, Éric HENNAUT, MARIE DEMANET, Caroline MIEROP, *Le bombardement de Bruxelles par Louis XIV et la reconstruction qui s'en suivit 1695-1700*, Bruxelles, 1992; E. HENNAUT, 2011⁴, «Le chantier de la reconstruction : organisation, matériaux et techniques», dans V. HEYMANS, dir., *Les maisons...*, op. cit., p. 69-85.

⁴⁴ Voir par exemple: Caroline BOLLE, Jean-Marc LÉOTARD, «Liège : l'Hôtel Baar-Lecharlier, un précieux répertoire de l'architecture civile à la charnière du Moyen Âge et des Temps Modernes», dans *Chronique de l'Archéologie wallonne*, 20, Jambes, 2013, p. 193-197.

⁴⁵ Jean DUPONT, «Production et commercialisation de la brique à Mons au Moyen Âge», dans Didier DEROEUX, éd., op. cit., p. 33-51.

⁴⁶ M. WAHA, *Aux origines de l'architecture...*, op. cit., p. 52-59.

⁴⁷ Luc-François GENICOT, Patricia BUTIL, Sabine DE JONGHE, Bernard LOZET, Philippe WEBER, *Le patrimoine rural de Wallonie. La maison paysanne. 1. Des modèles aux réalités*, Bruxelles-Namur, 1996, p. 207-220.

Les recherches récentes tendent à nuancer ces vues par une relecture des sources écrites et archéologiques liées aux deux abbayes, mais également par la mise en évidence d'un usage antérieur de la brique à Bruges et l'existence d'une production de céramiques architecturales depuis au moins le ^x^e siècle qui atteste d'un savoir-faire bien antérieur à l'installation de ces congrégations⁴⁸.

Dans l'ancien duché de Brabant, la situation reste plus incertaine. L'un des témoignages les plus anciens d'usage de la brique, d'après les informations à disposition, pourrait remonter à l'installation d'une communauté cistercienne à Hemiksem (province d'Anvers) au milieu du ^{xiii}^e siècle⁴⁹. L'usage de la brique est également attesté à Malines dans un règlement édicté par Gautier VI Berthout, seigneur de la ville, entre 1268 et 1278⁵⁰. Celle-ci visait à combattre les incendies par la séparation des foyers et des réserves de combustibles par une construction en dur⁵¹, sans pour autant s'attacher à réglementer de manière précise la mise en œuvre des murs porteurs des habitations⁵². Néanmoins, concernant cette première réglementation, Paul De Niel met en avant qu'une telle démarche de la part des autorités a probablement entraîné la création d'un marché de la brique, notamment au départ de Niel, Boom et Terhagen (Province d'Anvers), tous situés le long du Rupel. Dans cette optique, l'auteur souligne également que les Berthout détenaient les seigneuries de Niel et de Schelle (Province d'Anvers) : il y voit ainsi le développement précoce d'une industrie briquetière le long du Rupel⁵³. Ce matériau pourrait déjà

⁴⁸ V. DEBONNE, *Brick production...*, *op. cit.*, p. 11-13.

⁴⁹ P. DE NIEL, *Acht eeuwen 'steen'...*, *op. cit.*, p. 141-142.

⁵⁰ Stadsarchief Mechelen, Stadscharters n°11 : cité par P. DE NIEL, *Acht eeuwen 'steen'...*, *op. cit.*, p. 144.

⁵¹ Stadarchief Mechelen, Stadscharters n°11 : cité par P. DE NIEL, *Acht eeuwen 'steen'...*, *op. cit.*, p. 144.

⁵² *Nos Walterus Berthout, dominus Machlinie, notum facimus universis presentes litteras inspecturis, quod nos de communi consilio iudicum, scabinorum et burgensium Machliniensium, pro utilitate ville Machlinie statuimus et ordinamus, ne quis de cetero infra fossatam Machlinie domum edificet vel edificari faciat, nisi eamdemb tegat vel tegi faciat cum lateribus vel cum lapidibus, qui dicuntur scaelgen, et non alio tegmine, nec stramina nec segetes vel fenum aut consimilia ponat vel accumulēt in domo in qua ignis componitur, nisi primo habeat parietem intra dictum ignem et cumulum dictorum straminum, segetum vel feni* : Théo LUYKX, «Hendrik III van Gelre, prins-elec van Luik tegen Wouter (VI) Berthout, "Heer van Mechelen"», dans *Handelingen van de Koninklijke Oudheidkundige Kring van Mechelen*, LIII, p.64, annexe 6 ; repris et corrigé par P. DE NIEL, *Acht eeuwen 'steen'...*, *op. cit.*, p. 160-161, note 15. On pourrait d'ailleurs se demander si cette omission ne traduit pas une réalité bien précise, celle de ces espaces ouverts séparant deux habitations, dénommés *zenden* à Bruxelles. L'une de leurs fonctions est d'ailleurs d'éviter la propagation des incendies entre deux bâtiments.

⁵³ P. DE NIEL, *Acht eeuwen 'steen'...*, *op. cit.*, p. 144-145.

être pleinement mis en œuvre durant le XIV^e siècle comme en témoigneraient les fondations du chœur de l'église des Frères mineurs à Malines⁵⁴.

Pour la ville d'Anvers, les fouilles archéologiques ont démontré que les travaux de construction menés au *Burcht* par le duc de Brabant Jean I entre 1295 et 1314 ont fait un usage massif de la brique qui prouve la maîtrise de la production de ce matériau au tournant du XIV^e siècle⁵⁵. Comme à Malines, la région du Rupel aurait abondamment approvisionné la ville en céramiques architecturales, mais cette fois-ci au départ d'Hemiksem⁵⁶. À Louvain, les fouilles de la place Foch ont mis également au jour un puits en briques daté du XIII^e ou du XIV^e siècle⁵⁷.

À Bruxelles et dans sa périphérie, le phénomène n'est jusqu'à présent pas attesté avant le XIV^e siècle, voire peut-être durant la deuxième moitié du XIII^e siècle. Les fouilles de la rue de Dinant ont livré quelques vestiges caractérisés par l'usage de briques, dont des trous de poteaux remplis par un blocage de briquillons, daté de la fin du XIII^e ou du début du XIV^e siècle (phase III)⁵⁸, ainsi qu'une série de murs datés de la première moitié du XIV^e siècle⁵⁹. Dans ce dernier cas, les éléments conservés sont à chaque fois de faible ampleur. Il s'agit d'un moignon de mur d'une épaisseur de 0,30 m. Par contre, au couvent des Riches-Claires, deux phases d'occupation de sol ont livré des structures maçonnées en briques (fig. 1). La première est un tronçon de mur d'une épaisseur de 30 cm et deux pavements en briques associées à des tuiles plates. L'ensemble est daté entre la deuxième moitié du XIII^e siècle et la première moitié du XIV^e siècle (phase IB)⁶⁰. La deuxième est d'une tout autre nature, puisqu'il s'agit de la première « véritable » habitation construite en matériaux durs⁶¹. L'ensemble comprend pavement et murs en briques proprement construits,

⁵⁴ Vanessa VANDER GINST, Maarten SMEETS (red.), 2012, *Archeo-rapport 110, Het archeologische onderzoek aan de Minderbroedersgang te Mechelen*, rapport d'étude inédit Studiebureau Archeologie, p. 16.

⁵⁵ Eugène WARMENBOL, « Noodopgraving aan de burchtgracht (1988): nieuwe gegevens over de antwerpse burcht. Eerst verslage », dans *Antwerpse vereniging voor bodem-en grotonderzoek*, Bulletin : 1989/1, p. 9-11 et 15-16.

⁵⁶ P. DE NIEL, *Acht eeuwen 'steen'...*, *op. cit.*, p. 144-145.

⁵⁷ Maarten SMEETS, Vanessa VANDER GINST, réd., *Archeo-rapport 94. Het archeologisch onderzoek op het Fochplein te Leuven*, rapport d'étude inédit, Studiebureau Archeologie, 2012, p. 127 et 160.

⁵⁸ A. DE POORTER, « Het archeologisch onderzoek op een terrein in de Dinantstraat (1995) », dans P. BLANQUART, S. DEMETER, A. DE POORTER, C. MASSART, S. MODRIE, I. NACHTERGAEL, M. SIEBRAND, eds., *Autour de... la première enceinte*, Bruxelles, p. 186 et 219. [Archéologie à Bruxelles 4].

⁵⁹ A. DE POORTER, *Het archeologische onderzoek...*, *op. cit.*, p. 188 et 219.

⁶⁰ A. DE POORTER, *Au quartier des Riches-Claires...*, *op. cit.*, p. 146-149.

⁶¹ A. DE POORTER, *Au quartier des Riches-Claires...*, *op. cit.*, p. 63-69 et 150-151.



Fig. 1. Église des Riches-Clares, Bruxelles, pavement construit en briques et tuiles plates daté de la seconde moitié du XIII^e siècle ou du premier quart du XIV^e siècle (A. De Poorter © MRAH - DMS/SPRB)

datés entre 1306-1310 et 1356⁶². Ces vestiges mis au jour témoignent de la qualité d'exécution des maçonneries et un emploi polyvalent de ce matériau qui dépasse la seule fonction d'équipement lié au feu.

Ces quelques cas prouvent incontestablement l'existence d'une production briquetière dont la valeur et l'ampleur restent encore difficiles à évaluer. On n'en soulignera pas moins que ces bâtiments n'apparaissent pas liés à une catégorie sociale particulièrement éminente, ni à l'inverse à des habitats modestes. L'ensemble de ces découvertes laisse entrevoir la coexistence de différents types architecturaux en bois et en briques. Une mixité de mise en œuvre doit également être envisagée. Il est évidemment trop tôt pour esquisser un tableau, même général, du paysage bâti bruxellois à cette époque. Proposer un ratio entre ces types — ne fût-ce qu'avec les données archéologiques publiées — reste aléatoire. L'argument principal est que les structures en bois, généralement identifiées par le négatif de trous de poteau, et l'aspect lacunaire des plans des structures relevées ne permettent pas une identification certaine de la fonction de toutes les constructions rencontrées.

⁶² A. De POORTER, *Au quartier des Riches-Clares...*, *op. cit.*, p. 150-151.

La Ville comme acteur de développement et de diffusion de la construction en brique

La porte de Hal, construite durant la seconde moitié du XIV^e siècle, constitue l'unique vestige du deuxième système défensif qui ceinturait la ville sur environ huit kilomètres (fig.2). Si l'aspect extérieur de l'édifice affirme encore la prédominance de la pierre, le cœur des maçonneries est essentiellement composé de briques (fig.3), mise en œuvre qui tranche avec le rempart construit entièrement en pierre et en terre, un siècle plus tôt. Cette tour témoigne donc d'un usage massif de la brique et laisse entrevoir une production à grande échelle. D'après l'iconographie disponible, il n'est pas certain que l'ensemble de l'enceinte ait été construit sur le modèle de la porte de Hal. La toile de Bossuet⁶³ montre en effet une enceinte construite sur arcade dont les parements extérieurs et intérieurs sont en pierre alors que seule la partie supérieure est en brique. Le caractère irrégulier laisse suggérer une postériorité d'exécution⁶⁴. Néanmoins, il n'est pas impossible qu'il y ait eu une mise en œuvre différenciée en fonction de la position des éléments défensifs, comme le suggère Jean Dupont pour l'enceinte de Mons⁶⁵.

Dans le cas du Brabant et du Hainaut, l'historiographie tend à associer étroitement l'apparition de la brique et l'accroissement de son usage aux besoins colossaux en matériaux de construction des grands chantiers publics; l'argument repose plus spécialement sur l'édification des enceintes urbaines du XIV^e siècle, qui avaient seules été étudiées, à la différence de l'architecture civile⁶⁶. Au vu des découvertes archéologiques déjà mentionnées, il faut donc nuancer le rôle de ces fortifications, du moins pour Bruxelles, dans l'émergence de ce produit. Cette situation est d'autant plus vraisemblable que l'on imagine mal la ville se lancer dans la construction d'une enceinte dans un matériau « expérimental », dont on ne connaîtrait pas bien les qualités. Protéger la brique par un parement de pierre à la porte de Hal tend à laisser penser que l'on connaissait parfaitement les propriétés poreuses de la brique — qui rend ce matériau gélif et donc fragile⁶⁷ — et la manière de parer à cet inconvénient. De manière générale, toutefois, on ne peut nier que ces travaux colossaux ont dû avoir un impact non négligeable sur la production de briques et l'adoption de ce matériau par le secteur de la construction dans l'ensemble de la création architecturale.

⁶³ François-Antoine Bossuet, Hôtel de Ville de Bruxelles, 1^{er} étage, couloir des échevins : publié dans V.-G. MARTINY, *Bruxelles...*, *op. cit.*, planche XIIb, p. 76.

⁶⁴ V.-G. MARTINY, *Bruxelles...*, *op. cit.*, note 196.

⁶⁵ J. DUPONT, *Production et commercialisation...*, *op. cit.*, p. 41.

⁶⁶ M. DE WAHA, *Aux origines de l'architecture...*, *op. cit.*, p. 54.

⁶⁷ G. PIERS, *La brique. Fabrication ...*, *op. cit.*, 2005, p. 48-49 et 59.



Fig. 2. Porte de Hal, vue de la tour depuis Saint-Gilles (*extra-muros*). Le parement extérieur est uniquement construit en pierre. La partie sommitale est le fruit de la restauration de Hendrik Beyaert durant le troisième quart du XIX^e siècle (S. Modrie © DMS/SPRB)



Fig. 3. Porte de Hal, Bruxelles/Saint-Gilles, parement intérieur au deuxième niveau de la tour (P. Sosnowska © CReA-Patrimoine/ULB)

Michel de Waha a souligné dans le cas de Mons et de Binche que l'adoption de la brique lors de ces grands travaux, alors que la pierre est pourtant bien présente aux alentours de ces deux villes, pourrait aussi résulter des avantages liés au prix et au caractère relativement standard de la production⁶⁸. Il serait tentant de faire le parallèle avec Bruxelles. En effet, le territoire bruxellois renferme d'excellentes carrières qui ont approvisionné la ville en matériaux lithiques jusqu'au XIX^e siècle. La ville adopte pourtant le matériau céramique. Enfin, l'auteur insiste sur la corrélation entre les innovations militaires – mise en place des tours en fer à cheval – et la brique : celle-ci répond en effet idéalement à ce type de construction par sa qualité de matériau « préfabriqué » aux dimensions standardisées⁶⁹.

⁶⁸ M. DE WAHA, *Aux origines de l'architecture...*, op. cit., p. 53.

⁶⁹ M. DE WAHA, *Aux origines de l'architecture...*, op. cit., p. 54.

La brique et l'habitat urbain

Le paysage bâti bruxellois renferme encore des vestiges en élévation de l'urbanisation de la ville durant le XIV^e et la première décennie du XV^e siècle. Ils apparaissent par exemple sous la forme de murs gouttereaux, comme c'est le cas d'une habitation implantée le long de l'ancien *Steenweg* (actuelle rue de Flandre, 180) (fig.4), dont le parement intérieur fut entièrement construit en brique, alors que l'extérieur pourrait associer pierre (grès) et brique⁷⁰. Ce bâtiment est daté du XIV^e siècle ou de la première décennie du XV^e siècle⁷¹. Or, il s'agit pour Bruxelles d'une période d'expansion territoriale. Le long du *Steenweg*, hors de la porte de Sainte-Catherine, s'étendent des faubourgs que la ville tenta de protéger par des fortifications partielles citées en 1330⁷². Cette habitation n'est cependant pas comprise dans ce périmètre défensif. Le tronçon du *Steenweg*, dans lequel elle s'implante, sera intégré au territoire urbain par la construction de la deuxième enceinte. L'intensification de l'urbanisation de cette zone semble d'ailleurs s'opérer durant la seconde moitié du XIV^e siècle⁷³. C'est donc probablement à cette époque qu'il faut voir son édification, soit contemporaine de la construction du deuxième rempart, soit de peu postérieure.

Au cœur de la ville cette fois-ci, rue des Chapeliers 32, une façade à pignon, construite avant 1410, datation obtenue en suivant la méthode de datation de la taille de la pierre mise au point par Frans Doperé (phase I)⁷⁴, présente déjà toutes les caractéristiques de l'architecture « traditionnelle » : un parement en brique et des éléments structurants en pierre d'extraction locale.

Enfin, une cave voûtée en berceau a été partiellement dégagée lors des fouilles menées place de la Vieille-Halle-aux-Blés et rue du Chêne. Il s'agit de deux caves dont la datation remonterait à la seconde moitié du XIV^e ou au début du

⁷⁰ S. BYL, P. CHARRUADAS, C. DEVILLERS, P. SOSNOWSKA, *Étude archéologique du bâti d'une habitation sise rue de Flandre 180 à 1000 Bruxelles [BR247]. Évolution d'une habitation du Moyen Âge à nos jours (14^e – 21^e siècle)*, Rapport d'étude inédit, Direction des Monuments et des Sites du Service public de la Région de Bruxelles-Capitale – Centre de Recherche en Archéologie et Patrimoine, 2011, p. 22-26 et 47-49.

⁷¹ S. BYL *et al.*, *Étude archéologique du bâti d'une habitation sise rue de Flandre...*, *op. cit.*, p. 37-38.

⁷² Mina MARTENS, *Une ville en expansion (1291-1374)*, dans Mina MARTENS (dir.), *Histoire de Bruxelles*, Bruxelles, 1976, p. 102-103.

⁷³ S. BYL *et al.*, *Étude archéologique du bâti d'une habitation sise rue de Flandre...*, *op. cit.*, p. 9.

⁷⁴ S. MODRIE, P. SOSNOWSKA, *Étude d'archéologie du bâti : 32 rue des Chapeliers. Des vestiges tarso-médiévaux à l'habitat contemporain*, rapport d'étude inédit DMS/SPRB – CReA-Patrimoine/ULB, s.d. ; F. DOPERÉ, *Les techniques de taille (...)*, *op. cit.*, p. 17-35.



Fig. 4. Rue de Flandre 180, Bruxelles, mur gouttereau oriental avec niches datées de la fin du XIV^e ou du début du XV^e siècle (S. Byl, P. Charruadas, C. Devillers, P. Sosnowska © DMS/SPRB - CReA-Patrimoine/ULB)

XV^e siècle⁷⁵, ce qui correspond à la période d'urbanisation du quartier⁷⁶. Dans une habitation sise place du Grand Sablon, 4, des murs gouttereaux en briques au format identique à ceux de la porte de Hal ont été mis au jour et pourrait donc remonter au XIV^e siècle⁷⁷. Les études menées sur le comté de Flandre montrent que l'usage de la brique est concomitant à des périodes d'important développement urbain comme ce fut le cas à Bruges par exemple au XIII^e siècle⁷⁸. Le XIV^e siècle est considéré pour Bruxelles comme une période de prospérité et d'accroissement urbain. Il serait donc tentant de transposer la situation relevée à Bruges à celle identifiée à Bruxelles.

⁷⁵ A. DIEKMANN, *Artisanat médiéval...*, *op. cit.*, p. 109-114 ; Ivo ADRIAENSSENS, Jo BRAEKEN, Dirk VAN EENHOOGHE, *La Maison Schott. Bruxelles*, Bruxelles, 1991.

⁷⁶ Claire BILLEN et François THOMAS, «Enquête historique sur le quartier de la place de la Vieille-Halle-aux-Blés», dans A. DIEKMANN, *Artisanat médiéval...*, *op. cit.*, 1997, p. 105-108.

⁷⁷ M. DE WAHA. Grand Sablon, 4. Rapport commandé par le propriétaire, rapport d'étude inédit ULB/ Institut de Gestion de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, s.d..

⁷⁸ V. Debonne, 2014, Brick production..., *op. cit.*, p. 11-13.

Réflexion sur la qualité de production de la brique bruxelloise du XIV^e siècle

À travers ces exemples, il apparaît que la fabrication et l'usage de la brique ne semblent pas remonter au-delà du XIV^e siècle, excepté peut-être dans un cas pour lequel la fourchette large descend dans la seconde moitié du XIII^e siècle. Comment concevoir l'ampleur de cette production ? Faut-il y voir un rendement et un développement à deux vitesses, l'un antérieur à la construction de la seconde enceinte, l'autre résultant de l'exécution de cet immense projet ? On peut supposer que ce dernier a été un moteur dans l'adaptation de l'architecture à ce matériau « nouveau ». A-t-il aussi été un facteur d'innovation dans la qualité de la brique et dans celle des moyens de production ? Il est difficile de l'affirmer pour le moment, car aucun échantillon de brique n'a été prélevé lors des fouilles des sites mentionnés, à l'exception de la rue de Flandre, 180 et de la Porte de Hal.

Pour ces deux bâtiments, la différence de qualité des briques est surprenante. Si dans le cas de la Porte de Hal, les briques visibles en parement intérieur sont régulières, bien cuites, en majorité entières, il n'en va pas du tout de même rue de Flandre, où elles sont essentiellement fragmentaires. Il s'agit, à mon sens, moins d'une différence de qualité dans la production que dans le choix d'approvisionnement : le chantier de la rue de Flandre ayant sans doute privilégié des matériaux de second choix et sans doute meilleur marché, parce que cassés ou jugés non conformes aux critères de qualités établis par les magistrats (voir *infra*). Il n'est dès lors pas inintéressant de les voir utilisées dans une maison qui ne se distingue ni par son exceptionnelle richesse, ni par une spéciale pauvreté. Il ne semble pas, non plus, qu'il faille y déceler un indice chronologique, vu la bonne qualité des maçonneries observées aux Riches-Clares pour une habitation antérieure d'un peu moins d'un demi-siècle et datée entre 1306-1310 et 1356⁷⁹.

Quelques remarques sur l'usage des tuiles à Bruxelles avant le XIV^e siècle.

Une histoire de la tuile – et même des carreaux de pavement – reste à écrire pour Bruxelles. Nous restreindrons ici notre approche à l'emploi de la tuile avant le XIV^e siècle.

Pour Bruxelles, les fouilles archéologiques ont essentiellement livré deux typologies de tuiles pour le contexte chronologique évoqué. La première reprend le type *tegula* et *imbrex*. Les fouilles de la rue de Dinant ont livré cette forme de tuile dans un contexte daté de la première moitié du XIII^e siècle⁸⁰. Un fragment de tuile d'allure

⁷⁹ A. DE POORTER, *Au quartier des Riche-Clares...*, *op. cit.*, p. 150-151.

⁸⁰ A. De POORTER, *Het archeologische onderzoek...*, *op. cit.*, p. 182 et 219.

romaine fut ramassé au sommet d'un remblai d'une fosse datée de la seconde moitié du XIII^e siècle⁸¹. Enfin, les fouilles de l'église Saint-Pierre de Neder-Over-Heembeek par Joseph Mertens durant le mois de mars 1959 ont mis en évidence toute une série de fragments de tuiles de type *tegula* et *imbrex* dans le contexte de la construction de l'église romane⁸² datée probablement du XI^e siècle⁸³.

La deuxième typologie, majoritaire, est définie par l'usage de fines tuiles plates de forme rectangulaire munies d'un crochet et/ou d'un orifice permettant leur accrochage sur le voligeage. Les plus anciens témoins clairement datés remontent à la période des XIII^e et XIV^e siècles. Aux Riches-Clares, ces tuiles sont mises en place dans un pavement de sol associant également des briques (voir fig. 1)⁸⁴. La structure est datée entre la seconde moitié du XIII^e siècle et la première moitié du XIV^e siècle⁸⁵. Elle constitue encore le remplissage de deux fosses fouillées rue du Vieux-Marché-aux-Grains, accompagnée de clous, de pierres, de mortier, de céramiques, etc.⁸⁶ Dans l'une des deux fosses, les tuiles étaient glaçurées. De manière globale, le matériel de la première fosse peut être situé entre la seconde moitié du XIII^e siècle et le milieu du XIV^e siècle⁸⁷. Rue de Dinant, une couche de remblai a livré une concentration de tuiles glaçurées ou non, datées de la première moitié du XIV^e siècle⁸⁸.

Pour d'autres découvertes, il est difficile de définir s'il s'agit de *tegula* et *imbrex* ou de tuiles plates. C'est le cas de l'impasse du Papier, où des rondelles ou des fragments de rondelles taillées dans des carreaux ou des tuiles glaçurées ont été relevés dans un contexte chronologique situé entre la seconde moitié du XIII^e siècle et le

⁸¹ Claire MASSART, «Étude archéologique de l'impasse du Papier (1996)», dans P. BLANQUART, *et al.*, *Autour de la...*, *op. cit.*, p. 285 et 298.

⁸² Stephan VAN BELLINGEN, «Réexamen des fouilles archéologiques de J. Mertens sur le site de l'ancienne église Saint-Pierre à Neder-Over-Heembeek», dans M. Meganck, A. Guillaume, *Atlas du sous-sol archéologique de la Région de Bruxelles. Neder-Over-Heembeek 23*, Bruxelles, Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale. Direction des Monuments et des Sites, 2011, p. 83.

⁸³ S. VAN BELLINGEN, *Réexamen des fouilles...*, *op. cit.*, p. 84.

⁸⁴ A. DE POORTER, *Au quartier des Riche-Clares...*, *op. cit.*, p. 150-151.

⁸⁵ A. DE POORTER, *Au quartier des Riche-Clares...*, *op. cit.*, p. 150-151.

⁸⁶ M. SIEBRAND, S. DEMETER, A. DE POORTER, «Sondages sur le tracé du rempart, rue du Vieux-Marché-aux-Grains (1995)», dans P. BLANQUART, *et al.*, *Autour de la...*, *op. cit.*, p. 139-143.

⁸⁷ M. SIEBRAND, *et al.*, *Sondages sur le tracé...*, *op. cit.*, dans P. BLANQUART, *et al.*, *Autour de la...*, *op. cit.*, p. 142-143.

⁸⁸ A. DE POORTER, *Het archeologische onderzoek...*, *op. cit.*, p. 188 et 219. De cette phase date également des trous de poteaux dont le remplissage ou le blocage est daté de la première moitié du XIV^e siècle : A. DE POORTER, *Het archeologische onderzoek...*, *op. cit.*, p. 188 et 219.

milieu du XIV^e siècle⁸⁹. Rue du Vieux-Marché-aux-Grains, un morceau de tuile a été retrouvé dans un contexte de la fin du XII^e siècle⁹⁰. On notera également la découverte d'un fragment de tuile faîtière en argile orange portant une glaçure brune et l'amorce d'un motif décoratif retrouvé impasse du Papier⁹¹. Il a été daté de la fin du XIII^e ou du début du XIV^e siècle⁹².

La présence de ces tuiles de type *tegula* et *imbrix* pose résolument question. Les contextes dans lesquels elles ont été retrouvées sont tous postérieurs à la période romaine. Il n'apparaît pas clairement s'il s'agit d'objets rapportés via des transports de terre. On peut donc supposer une attribution médiévale de ces tessons, antérieure au XIV^e siècle, période durant laquelle la panne plate semble faire son apparition. Les découvertes faites en Flandre confortent cette possibilité puisque leur usage est attesté dès le X^e siècle et jusqu'au début du XIII^e siècle, période durant laquelle elles sont remplacées par des tuiles plates de format rectangulaire⁹³. Le même constat a été fait en Angleterre où des tuiles de type romain sont retrouvées pour le XII^e et XIII^e siècle avant que la production ne change dans le courant du XIV^e siècle⁹⁴. Il est aussi intéressant de noter que l'introduction de ces tuiles rectangulaires à Bruxelles est concomitante des premiers vestiges de constructions en brique. Cette mise en évidence impose une réflexion sur la relation de ces deux produits, relativement semblables dans leur production⁹⁵.

L'USAGE DE LA BRIQUE AU XV^e SIÈCLE

Comme au XIV^e siècle, le patrimoine bâti bruxellois conserve peu de vestiges visibles et facilement accessibles de l'architecture du XV^e siècle. Les édifices monumentaux, églises, palais et bâtiments publics constituent pour l'instant l'essentiel des témoignages de cette époque, bien que les recherches récentes tendent peu

⁸⁹ C. MASSART, *Étude archéologique...*, *op. cit.*, 283-285 et 298.

⁹⁰ M. SIEBRAND, *et al.*, *Sondages sur le tracé...*, *op. cit.*, p.132.

⁹¹ C. MASSART, *Étude archéologique...*, *op. cit.*, p. 286-288.

⁹² C. MASSART, *Étude archéologique...*, *op. cit.*, p. 298.

⁹³ V. DEBONNE, *Bouwen met baksteen...*, *op. cit.*, dans T. Oost, E. Van de Voorde (éds), *In Vuur en Vlam...*, *op. cit.*, p. 14. L'auteur cite notamment les sites de Petegem, d'Ename, de Dikkelvenne, d'Alost et de Moorsel.

⁹⁴ Paul DRURY, « Aspects of Production, Evolution and Use of Ceramic Building Materials in the Middle Ages », dans *Medieval Ceramics* 24, 2000, p. 58.

⁹⁵ Il faudra également s'interroger pour les périodes postérieures sur l'introduction et la production d'autres types de tuiles. Les études menées aux Pays-Bas démontrent la relative diversité des produits mis en œuvre: Arie SCHELLINGERHOUT, *Dakpannen. 2600 jaar terracotta of keramische dakpan*, Leiden, Primavera Pers (coll. A & G Historische Cahiers).

à peu à démontrer que le bâti tardomédiéval est bien mieux préservé que ce que l'historiographie traditionnelle ne le suggère. L'apparence extérieure de ces bâtiments de prestige traduit bien mal l'importance qu'occupe la brique dans l'art de la construction. Ces monuments revêtent une parure de pierre en occultant le cœur de la maçonnerie et les murs de division interne, généralement en brique. En milieu urbain, l'*Aula Magna*, l'actuelle cathédrale Saints-Michel-et-Gudule (fig. 5), les églises Notre-Dame du Sablon et Notre-Dame de la Chapelle, l'Hôtel de Ville en sont les exemples les plus connus. Dans ces cas, la brique fut également utilisée pour les voûtes, les bâtisseurs tirant profit de sa légèreté et de sa résistance. Il faut préciser que dans le cas de l'*Aula Magna*, l'emploi de la brique n'a été concédé par Philippe le Bon qu'afin d'alléger le coût de sa construction⁹⁶. En contrepartie, la Ville qui finançait les travaux devait s'engager à recouvrir les murs de briques d'enduits à la chaux⁹⁷. En milieu rural, la chartreuse de Scheut à Anderlecht⁹⁸ pourrait avoir été construite sur ce modèle.

Les maisons dites de la Colline et du Pot d'étain, sises Grand-Place et appartenant à un projet monumental mis en œuvre par la Ville dès 1440 (actuel bâtiment dit des Ducs de Brabant), reprennent ces caractéristiques. Le bombardement de 1695 par les armées françaises en a profondément bouleversé la physionomie, mais les archives de la corporation des charpentiers attestent de ce fait⁹⁹. Seules les caves témoignent encore de cette dualité associant de puissants arcs doubleaux en pierre

⁹⁶ Claire DIKSTEIN-BERNARD, «La construction de l'Aula Magna au palais du Coudenberg. Histoire du chantier (1452-1462)», dans *Annales de la Société Royale d'Archéologie de Bruxelles*, 68, 2007, p. 43-44. On notera également qu'à l'actuel Palais Rihour à Lille, la ville lui avait imposé ce matériau dont il ne connaissait pas la technique: K. DE JONGHE, «Bourgondische residenties in het graafschap Vlaanderen. Rijsel, Brugge en Gent ten tijde van Filips de Goede», in *Handelingen der Maatschappij voor geschiedenis en oudheidkunde te Gent*, 54, 2003, p. 93-134. On soulignera encore qu'avant ces grands phases de construction, différents travaux furent réalisés au Palais du Duc de Brabant. Ainsi, Henne et Wauters signalent que le domaine acheta en 1403 : '8000 tuiles à 3 sous 10 d. le mille pour paver la grande salle, la chapelle, les chambres de la duchesse, celles du seigneurs de Rotselaer, de Seyne, d'Immersel, des pelletiers, la chambre des clerks ou secrétaire, la chambre des receveurs (...) en 1415, on employa 1.000 carreaux (paveysels), avaient coûté 14 gros le cent, à achever le pavage de la chambre de la duchesse et princes, et 8000 briques à 2 sous 11 denier le mille pour les chambres les moins importantes': A. HENNE, A. WAUTERS, *Histoire de la Ville de Bruxelles...*, op. cit., tome 3, p. 319-320.

⁹⁷ C. DIKSTEIN-BERNARD, *La construction de l'Aula Magna...*, op. cit., p. 44.

⁹⁸ M. DE WAHA, *Recherches sur la vie rurale à Anderlecht au Moyen Âge*, Bruxelles, 1979, p. 57 et 264.

⁹⁹ Claire DIKSTEIN-BERNARD, «La maison édifée en 1441 sur la Grand-Place de Bruxelles par le métier des charpentiers, élément d'un ensemble architectural de six maisons en pierre conçu par la ville», dans *Revue belge d'archéologie et d'histoire de l'art*, vol. 77, Bruxelles, 2008, p. 9.



Fig. 5. Cathédrale Saints-Michel-et-Gudule, Bruxelles, tour sud, voûte datée de la seconde moitié du xv^e siècle (P. Sosnowska © CReA-Patrimoine/ULB - DMS/SPRB - MRAH).

à des voûtes maçonnées en brique. On retrouve ce type de voûtaison dans bien d'autres édifices, telle cette habitation de la rue de l'Escalier, 36 (fig. 6)¹⁰⁰. Il n'est pas impossible que d'autres types de couvertements aient existé, mais nous n'en possédons actuellement qu'une image très lacunaire. Cette situation est également valable pour le XVI^e siècle.

Ces exemples ne doivent pas occulter l'existence de quelques monuments qui prouvent l'usage global de ce matériau. C'est le cas de l'hôtel de Clèves-Ravenstein, dont les profondes restaurations apportées au XIX^e siècle par Paul Saintenoy n'ont pas effacé les deux bretèches en pierre blanche portées par une façade de brique¹⁰¹. De même, le prestigieux hôtel de Lalaing a été construit, à partir d'habitations déjà existantes, dans un mélange de briques et de pierres en façade. Cette structuration architectonique de la façade agençait plinthes en pierre blanche (moins sensibles à l'humidité) soutenant une élévation en brique. Cette dernière peut se voir renforcer par des anglées de pierre, par des bandeaux en pierre blanche et être percée de baies aux piédroits harpés de matériaux lithiques¹⁰². Cette typologie marquera d'une empreinte indélébile l'architecture de nos régions jusqu'au XVIII^e siècle. Ne sera-t-elle pas considérée comme l'architecture traditionnelle par excellence ? Cet état apparaît dans la représentation de l'église Sainte-Gudule, datée de la fin du XV^e siècle. Le peintre a bien distingué les matériaux des édifices et la représentation, qu'il donne de ceux-ci, correspond parfaitement au schéma précité¹⁰³.

Comment comprendre ces réalisations et plus particulièrement celle de la demeure des Clèves-Ravenstein ? Traduit-elle, face à un Philippe le Bon réticent à l'usage de la brique dans son palais de Lille, une autre culture de l'habitat, plus ouverte à l'usage d'un matériau relativement neuf, matériau moderne face à une pierre d'usage traditionnel ? Dans le cas du Hainaut, Michel de Waha a démontré comment la brique est adoptée par la grande famille d'Enghien, tant pour le château d'Ecaussinnes-d'Enghien, vers 1420, que pour celui d'Havré (début XV^e siècle). On ne peut non plus passer sous silence l'exemple du château d'Oetingen

¹⁰⁰ B. CLAES, *Archeologische interventie in de trapstraat in Brussel*, rapport d'étude DMS/SPRB – MRAH, 2014 (Archéologie à Bruxelles, 6) : http://www.monument.irisnet.be/fr/download/archeo/BR88_rapport.pdf

¹⁰¹ V.-G. MARTINY, « L'aménagement urbain de Bruxelles du XV^e au XVIII^e siècle », dans M. MARTENS, *Histoire de Bruxelles*, op. cit., p. 174 ; V.-G. MARTINY, *Bruxelles...*, op. cit., p. 20.

¹⁰² K. DE JONGE, « Antiquity Assimilated: Court Architecture 1530-1560 », dans K. DE JONGE, Karl OTTENHEIM, éd., *Unity and discontinuity: architectural relations between the Southern and Northern Low Countries 1530-1700*, *Architectura Moderna* 5, Turnhout, 2007, p. 56.

¹⁰³ Maître de la vue de Sainte Gudule, *L'instruction pastorale ou la prédication de Saint-Géry*, fin XV^e siècle, Paris, Musée du Louvre, inv. 1991.



Fig. 6. Rue de l'Escalier, 36, Bruxelles, vue de la cave à l'origine, devant s'étendre sous le n° 38, adjacent. Elle est couverte d'une voûte en berceau posée sur arc doubleau et colonne centrale (xv^e siècle) (P. Sosnowska, B. Claes © CReA-Patrimoine/ULB - DMS/SPRB - MRAH).

(duché de Brabant) qui fut probablement le lieu d'origine de l'importante famille des vanden Heetvelde, patriciens bruxellois, exploitants de carrière, entrepreneurs et figures politiques de premier plan¹⁰⁴. Le site voit « l'adoption de la brique pour construire une tour de type le plus traditionnel (ce qui allie le conservatisme du programme à la nouveauté du matériau) et une tour en fer à cheval avec canonnière qui, elle, constitue une innovation dans l'architecture militaire »¹⁰⁵. Comme le souligne Michel de Waha, on ne peut considérer cet usage de la brique comme la seule expression d'une ascension sociale récente qui « trahirait dans son aspect le nouveau riche », tant ce matériau a la faveur de différents types d'élite. Peut-on dès lors suggérer que cet usage traduit un phénomène de mode et une tendance à la modernité ?

Les fouilles livrent aussi leur quota de structures datées de cette période. Les vestiges sont néanmoins rares d'après les fouilles publiées ou les rapports à disposition.

¹⁰⁴ M. DE WAHA, *Aux origines de l'architecture...*, op. cit., p. 57. Voir également M. De Waha, « 'Corserie', carrières et maison forte. À propos des biens des vanden Heetvelde », dans *La Belgique rurale du Moyen Âge à nos jours. Mélanges offerts à Jean-Jacques Hoebanx*, Bruxelles, 1985, p. 121-139.

¹⁰⁵ M. DE WAHA, *Aux origines de l'architecture...*, op. cit., p.57.

Les recherches menées rue d'Une Personne ont ainsi mis en évidence l'existence d'un bâtiment daté du début du XV^e siècle qui témoigne de l'urbanisation tardive de ce terrain. Les maçonneries associent pierres et briques, mais leur aspect reste peu soigné¹⁰⁶. Les découvertes les plus impressionnantes restent l'ensemble des trois maisons mis au jour le long de la rue Vander Elst et contiguës à l'ancien couvent des Pauvres-Clares (fig. 7)¹⁰⁷. Les façades à rue de ces habitations n'ont pu être atteintes durant les investigations, mais le reste des murs (façades et refends) témoigne d'un usage presque exclusif de la brique. Rue de Flandre, 180, un mur gouttereau en élévation du deuxième quart du XV^e siècle pourrait avoir été mis au jour si l'on suit la date 14C obtenue sur un échantillon de charbon de bois prélevé dans le mortier¹⁰⁸. Ce mur de façade se caractérise par une plinthe en pierre blanche à partir de laquelle alternent tas de briques et bandeaux de pierre blanche. Les fouilles de l'hôtel de Merode ont livré un premier noyau construit en pierre et brique antérieur à 1515-1516d¹⁰⁹.

Dans certains cas, la fourchette pour la datation reste lâche faute de marqueurs chronologiques probants. C'est ainsi le cas de la maison Dewez dans laquelle un noyau en brique daté du XIV^e ou du XV^e siècle a été mis au jour le long de la rue de Laeken¹¹⁰. Les mêmes difficultés ont été rencontrées sur le site du relais postal de la place de la Vieille-Halle-aux-Blés¹¹¹. Rue du Chevreuil, c'est une fondation, datée du XV^e siècle, caractérisée par l'association de pierres, de briques et de tuiles dans des proportions équivalentes qui fut mise au jour. L'état fragmentaire pose encore résolument question. Ces céramiques proviennent-elle d'un rebut de cuisson ou s'agit-il de remploi, avec comme question sous-jacente, font-elle toutes l'objet d'un commerce et à quel coût ? De plus, les structures mises au jour ne permettent pas souvent de définir s'il s'agissait de constructions entièrement en briques ou si elles répondaient à la typologie des maisons à pans-de-bois avec murs gouttereaux en dur, ou à celle des maisons dites « trois quarts »¹¹². C'est également à partir de

¹⁰⁶ A. DIEKMANN, *Artisanat médiéval...*, *op. cit.*, p. 25.

¹⁰⁷ B. CLAES, «Archeologisch onderzoek van het voormalige Arme Klaren klooster te Brussel», dans *Archaeologia Mediaevalis. Chronique* 29, 2006, p. 29-31.

¹⁰⁸ S. BYL, *et al.*, *Étude archéologique du bâti d'une habitation sise rue de Flandre (...)*, *op. cit.*, p. 46.

¹⁰⁹ P. SOSNOWSKA, «L'hôtel de Merode à Bruxelles : redécouvertes d'un site majeur (16^e-17^e siècles)», dans *Archaeologia Mediaevalis. Chronique* 30, 2007, p. 89; Jérôme EECKHOUT, *Rapport d'analyse dendrochronologique. L'hôtel de Merode à Bruxelles. Analyse complémentaire*, rapport d'étude inédit, ULg/MRBC, 2006.

¹¹⁰ P. SOSNOWSKA, *De la maison...*, *op. cit.*, p. 172-173.

¹¹¹ A. DIEKMANN, *Artisanat médiéval...*, *op. cit.*, p. 117.

¹¹² David HOUBRECHTS, «Les maisons en pan-de-bois de la Grand-Place», dans V. HEYMANS, *Les maisons de...*, *op. cit.*, p. 28.



Fig. 7. Rue Vander Elst, groupes d'habitations datées du xv^e siècle (B. Claes © MRAH-DMS/SPRB)



Fig. 8. Béguinage d'Anderlecht, cheminée centrale chauffant le rez-de-chaussée, état restauré mais comprenant des maçonneries datées du xv^e siècle (P. Charruadas, P. Sosnowska © CReA-Patrimoine/ULB)

cette période que Charles Buls puis Victor-Gaston Martiny ont défini l'évolution stylistique des pignons à Bruxelles¹¹³.

Dans l'architecture rurale, les témoins d'emploi de briques restent rares. Le seul cas à notre disposition est celui du conduit de cheminée du béguinage d'Anderlecht qui pourrait remonter à la construction du béguinage durant la première moitié du XV^e siècle (fig. 8)¹¹⁴. Victor-Gaston Martiny signale aussi, dans la ferme de l'*Hof ter Biest* (Anderlecht), la construction d'un four à pain du XV^e siècle¹¹⁵. C'est dans les édifices religieux que l'emploi de la brique a été relevé durant cette période. À l'église des Saints-Pierre-et-Guidon à Anderlecht, par exemple, la brique est apparente dans les murs gouttereaux de la nef et dans la voûtaison, cachée sous des enduits. On l'observe encore au niveau du transept et dans les combles. Cette importante phase de construction remonte au XV^e siècle¹¹⁶. Il en va de même pour l'église Saint-Denis à Forest, notamment dans le pignon entre la nef et le chœur et les parties inférieures de la tour ouest¹¹⁷.

Enfin, l'emploi fréquent de la brique pour le XV^e siècle transparaît dans la documentation écrite. L'ordonnance de juillet 1422 en réglemente la fabrication, alors que d'autres, en 1443, puis 1486 en réglementent le prix¹¹⁸. L'ordonnance pour les mesureurs jurés (ancêtres de nos géomètres) de 1451 ne fait pas explicitement mention de l'emploi de ce matériau, mais semble toutefois distinguer paroi – *wand* – et mur – *muer* – pour la construction des structures séparant deux propriétés. Seul l'article 47 fait allusion au matériau par le terme *steen* qui pourrait désigner aussi

¹¹³ C. BULS, *Le Vieux-Bruxelles. Travaux élaborés par le Comité institué sous le patronage de la Ville de Bruxelles et de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, vol. 1: Préface-programme; vol. 2: évolution esthétique. L'évolution du pignon à Bruxelles, Bruxelles, 1908; V.-G. MARTINY, *La maison bourgeoise...*, *op. cit.*, p. 115.

¹¹⁴ Paulo CHARRUADAS, Philippe Sosnowska, «Petit béguinage et architecture vernaculaire. Étude archéologique d'un pan-de-bois du XV^e siècle conservé dans l'actuel musée du béguinage d'Anderlecht», dans *Revue belge d'archéologie et d'histoire de l'art*, Bruxelles, 2014. La maison d'Érasme à Anderlecht pourrait peut-être encore conserver un noyau antérieur à 1515, notamment au niveau du corps de bâtiment jouxtant l'aile millésimée. Une investigation archéologique devrait permettre d'étayer cette hypothèse.

¹¹⁵ V.-G. MARTINY, «Le concours annuel de relevés de la Société Centrale d'Architecture de Belgique», dans *Folklore Brabançon* 198, 1973, p. 191; voir également M. de WAHA, 1979, *Recherches sur la vie rurale à Anderlecht ...*, p. 264, *op. cit.*.

¹¹⁶ Communication personnelle de Monsieur Michel de Waha.

¹¹⁷ Communication personnelle de Monsieur Michel de Waha.

¹¹⁸ V.-G. MARTINY, *Bruxelles. Architecture...*, *op. cit.*, p. 20. L'auteur cite le *Perkement boeck* conservé aux Archives de la Ville de Bruxelles pour les trois ordonnances: AVB, IX, f°10 pour l'ordonnance de 1422, idem, 83, f°2 pour celle de 1443 et enfin, idem, 106, f°8 pour celle de 1486.

bien la pierre que la brique¹¹⁹. Les comptes de construction de l'aile orientale de l'Hôtel de la Ville en 1405 mentionnent les personnes ayant travaillé à sa construction, qu'il s'agisse de fournisseurs ou constructeurs, ainsi que les matériaux dont ils ont la charge : des briques ou *quareelen*, des briques utilisées pour les cheminées ou *hertquareelen*¹²⁰.

L'USAGE DE LA BRIQUE AU XVI^e SIÈCLE

Les témoignages matériels de l'architecture de brique à Bruxelles pour ces périodes sont un peu plus nombreux. Les recherches récentes ont d'ailleurs livré une série de découvertes de première importance pour saisir l'évolution de cet habitat dans ses matériaux et leur mise en œuvre, ainsi que la typologie des habitations dites bourgeoises pour reprendre la formule de Victor-Gaston Martiny¹²¹. Néanmoins, il faut garder à l'esprit qu'à cette époque, comme aux siècles précédents, l'architecture en bois est encore bien présente dans le paysage urbain.

L'étude des palais urbains comme celui des Mansfeld (actuel hôtel de Merode) et des Lalaing fournit aussi de précieuses indications. Les vestiges de ces demeures laissent suggérer qu'au XVI^e siècle, l'architecture aristocratique se fait principalement en brique, comme en témoignent l'hôtel d'Hoogstraeten et certaines parties de l'actuel hôtel de Merode¹²². Il s'agit de plusieurs noyaux datés du XVI^e siècle sans ancrage chronologique précis, excepté la datation d'un premier noyau entre 1515 et 1516d¹²³. L'usage de la pierre blanche, bien qu'encore essentiel, est limité aux éléments structurants du bâti. En façade, elle est mise en œuvre pour les plinthes, les encadrements de fenêtres et de portes – simple ou monumentales –, les larmiers, et les trous de boulin. À l'intérieur, elle est sculptée en piédroits et pour les manteaux de cheminée, en corbeaux soutenant les poutres de plafond ou encore en marches d'escalier.

¹¹⁹ M. DE WAHA, «L'ordonnance de 1451 et le paysage urbain bruxellois. Première esquisse», dans *Bulletin de la Commission Royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de Belgique*, XLI, Bruxelles, 2000, p. 71.

¹²⁰ Claire BERNARD, «Le compte mensuel de la ville de Bruxelles d'octobre 1405, et la construction de l'aile orientale de l'hôtel de Ville», dans *Cahiers Bruxelles. Revue trimes-trielle d'histoire urbaine*, Tome IV, 1959, p. 272.

¹²¹ V.-G. MARTINY, *La maison bourgeoise...*, *op. cit.*, p. 109.

¹²² S. DEMETER, P. SOSNOWSKA, *Sur les traces des comtes...*, *op. cit.*, p. 49-54.

¹²³ S. DEMETER, P. SOSNOWSKA, *Sur les traces des comtes...*, *op. cit.*, p. 49-54 et J. EECKHOUT, *Rapport d'analyse dendrochronologique. L'hôtel de Merode à Bruxelles. Analyse complémentaire, Rapport d'étude inédit – Université de Liège et Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale. Direction des Monuments et des Sites*, 2006, p. 4.



Fig. 9. Site du Palais du Coudenberg, Bruxelles, couloir intérieur du premier niveau de la chapelle impériale (P. Sosnowska © CReA-Patrimoine/ULB - DMS/SPRB - MRAH)



Fig. 10. Rue de Laeken 120, Bruxelles, mur gouttereau septentrional daté du XVI^e siècle (P. Sosnowska © CReA-Patrimoine/ULB)

À l'inverse, la construction de la chapelle du palais impérial poursuit le mode de construction antérieur : pierre en façade et maçonneries intérieures en brique¹²⁴. Les puissants piliers octogonaux intérieurs soutenant les voûtes présentent un parement en pierre et un cœur fourré de briques fragmentaires et de moellons, le tout coulé dans du mortier. À nouveau, les murs de division intérieurs et les voûtes sont bâtis essentiellement avec des briques, reposant néanmoins sur une série d'assises en pierre (fig. 9). Les éléments structurants, harpages de baies ou arcs doubleaux supportant le couverture sont, quant à eux, en pierre blanche. Quant à l'habitat bourgeois du XVI^e siècle, il se décline toujours comme aux périodes antérieures par une architecture soit en dur, soit mêlant façade de bois, murs gouttereaux et façade arrière en briques et pierre. Si, actuellement, les pans-de-bois n'apparaissent plus en façade, leur existence transparaît au niveau des fermes de charpentes et par conséquent au niveau des murs qui les portent. Les exemples de la rue de Laeken, 120 (fig. 10), de la rue de Flandre, 180 et de la rue Haute, 4 et 132 sont explicites à ce sujet¹²⁵. La présence de façades en brique pouvant remonter à ces époques est parfois encore perceptible grâce aux ancrs millésimés. Ainsi, la maison rue Sainte-Catherine, 26 pourrait remonter à 1597. Dans cette optique, il faut préciser que les ordonnances frappant d'interdiction la construction de façades en bois, puis interdisant même l'entretien de celles-ci datent respectivement de 1566 et 1567¹²⁶.

QUELQUES ASPECTS MÉTRIQUES SUR LA BRIQUE ET SA MISE EN ŒUVRE

Du XIV^e siècle au XVI^e siècle, les formats mis en œuvre à Bruxelles et dans sa périphérie s'échelonnent entre 25/29, 5x12/13, 5x5/6,5 cm¹²⁷. L'ordonnance de 1384 analysée par Des Marez contraint les briquetiers à disposer de moules

¹²⁴ M. FOURNY, « Du palais ducal au palais impérial » dans HEYMANS V., CNOKAERT L., dir., *Le Palais du Coudenberg à Bruxelles. Vie et destin d'une cour d'Europe*, Liège, 2014, p. 111 et 114 (coll. Patrimoine); Pierre AGNASTOPOULOS, P. SOSNOWSKA, « De bois, de briques et de pierres : le palais du Coudenberg à Bruxelles. Matériaux de construction, mise en œuvre et éléments sculptés », dans V. HEYMANS, L. CNOKAERT, dir., *Le Palais du Coudenberg...*, op. cit., p. 85-87.

¹²⁵ P. CHARRUADAS, P. SOSNOWSKA, « 'Petrification' of architecture in Brussels: An attempt at explanation: between Construction Methods, Building Materials and Social Changes (13th-17th c.) », dans *17th Vienna Conference on Cultural Heritage and New Technologies: Urban archaeology and Excavations: Urban archaeology and Excavations, to Reach and Unveil the Hidden Spirit of the Town (5-7 nov. 2012: Vienna)*. Vienne, 2013.

¹²⁶ V.-G. MARTINY, *La maison bourgeoise...*, op. cit., p.110.

¹²⁷ P. SOSNOWSKA, *De brique et de bois...*, op. cit., p. 68-77 et 104-105.

au format identique à l'étalon en fer que la ville détient¹²⁸ ; celle de 1422 précise les dimensions qui devront être, à la suite de la cuisson, d'un pied de long et d'un quart de pied d'épaisseur¹²⁹. De manière distincte, la largeur de la brique est exprimée par l'addition de deux briques qui devront totaliser une largeur d'un pied¹³⁰. Rappelons que le pied bruxellois équivaut à 27,575 cm¹³¹. La réalité matérielle nuance les mesures imposées par la réglementation et démontre, grâce à des données concrètes, la nécessité d'utiliser ce type de sources avec prudence et selon une lecture tant historique qu'archéologique. On peut même être étonné par la réglementation de 1422 dans l'exigence qui y est faite d'obtenir un produit fini avec des dimensions précises, mesures obtenues après cuisson, alors que le processus de fabrication entraîne deux retraits successifs du volume de la brique crue et que cette modification n'est en aucun cas constante au sein d'un même lot fabriqué ! En fait, la logique sous-jacente à la réglementation de 1384 entendant conformer les moules servant à façonner les briques crues à un modèle imposé par le Magistrat paraît être plus réaliste.

La diminution des formats, telle quelle est opérée dans certaines régions de l'actuelle Flandre et des Pays-Bas, n'est pas observée à Bruxelles. Cette pérennité montre en tout cas un attachement de la part du secteur de la construction bruxelloise à une tradition briquetière qui semble faire fi des arguments économiques et techniques généralement proposés pour expliquer ce phénomène de rapetissement des briques¹³². Une brique plus petite est jugée moins chère à produire, mieux cuite, et voit une augmentation des ventes à l'unité pour construire des murs d'épaisseur suffisante. Bruxelles ne paraît pas avoir suivi ce schéma. D'autres villes ou régions montrent des situations identiques, telles les villes de Sienne¹³³,

¹²⁸ Guillaume DES MAREZ, *L'organisation du travail à Bruxelles au XV^e siècle*, Bruxelles, 1901, p. 372.

¹²⁹ Archives de la Ville de Bruxelles, IX, f^o 10, *Stadsordonnantie aangaande de productie, de verkoop en het gebruik van karelen*, 1422.

¹³⁰ Archives de la Ville de Bruxelles, IX, f^o 10, *Stadsordonnantie...*, *op. cit.*

¹³¹ Horace DOURSTHER, *Dictionnaire universel des poids et mesures anciens et modernes*, Bruxelles, 1840, p. 405.

¹³² J. HOLLESTELLE, *De steenbakkerij...*, *op. cit.*, p. 81-82.

¹³³ Duccio BALESTRACCI, «Produzione ed uso del mattone a Siena nel Medioevo», dans Patrick BOUCHERON, Henri BROISE, Yvon THÉBERT, édés., *La brique antique et médiévale. Production et commercialisation d'un matériau*, Rome, 2000, p. 423 (coll. de l'École française de Rome, 247) ; Juan Antonio QUIRÓS CASTILLO, «Mattoni nella Toscan medievale. Dimensioni e cronologia», dans Ernst BADSTÜBNER, DIRK SCHUMANN, édés., *Backsteintechnologien in Mittelalter und Neuzeit*, Berlin, Lukas Verlag, 2003, p. 388-402 [Studien zur Backsteinarchitektur, 4].

Groeningen¹³⁴ et Toulouse¹³⁵ ou la Frise¹³⁶. Dans ce cas, il faudrait pouvoir déterminer quels ont été les leviers qui ont amené les briquetiers, les Magistrats urbains et le secteur de la construction à maintenir certaines dimensions. Faut-il y voir une qualité de briques jugée suffisante par le secteur de la construction ? Une obligation prescrite par le Magistrat de la ville ? Le poids de la tradition constructive comme cela semble être le cas à Toulouse¹³⁷ ? Est-ce la possibilité d'acheter en dehors de la ville des briques étrangères en quantité suffisante qui n'aurait ainsi pas rendu nécessaire le développement d'une telle production au niveau local ? Toutes ces hypothèses sont permises pour justifier cette permanence ; en valider une est encore prématuré.

Pour terminer, les recherches que nous avons menées ont permis de démontrer la mise en œuvre d'un appareillage particulier aux XV^e et XVI^e siècles alors qu'il n'apparaît plus au XVII^e siècle. Il s'agit de l'appareillage de type «flamand» qui fut relevé dans de nombreux cas¹³⁸. Cette mise en œuvre n'est identifiée à Bruxelles et à ce jour que pour des murs d'une brique d'épaisseur. L'emploi de cet appareillage pourrait être précisément lié à la variation, déjà mentionnée, des formats des briques produites à Bruxelles et dont la variabilité enregistrée atteint parfois 3 centimètres pour une phase homogène.

PREMIÈRE ÉBAUCHE SUR L'EXPLOITATION DES BRIQUETERIES À BRUXELLES DU XIV^e AU XVI^e SIÈCLE

Proposer aujourd'hui une synthèse sur l'exploitation des briqueteries à Bruxelles est une gageure. Le bombardement ayant détruit une partie des archives de la Ville, la documentation apparaît lacunaire et éparse et ne permet que de dresser un tableau imprécis du rôle et de l'implication des autorités locales dans la fabrication et le commerce de ce matériau. La situation relevée pour le comté de Hainaut et celle du comté de Flandre permet cependant des comparaisons utiles. Parallèlement, on

¹³⁴ Karel EMMENS, «De oudste Friese baksteen. Een heroriëntatie op de introductie en vroege toepassing van baksteen in Friesland en Groningen», dans T. COOMANS, H. VAN ROYEN, *Medieval Brick Architecture...*, *op. cit.*, p. 100-101.

¹³⁵ Valéry NÈGRE, *L'ornement en série: architecture, terre cuite et carton pierre*, Sprimont, Pierre Mardaga, 2006, p. 27-28.

¹³⁶ J. HOLLESTELLE, *De steenbakkerij...*, *op. cit.*, p. 92.

¹³⁷ V. NÈGRE, *L'ornement,...*, *op. cit.*, p. 27.

¹³⁸ Rue de Laeken, 120, rue Haute 132, rue Notre-Dame du Sommeil 19, à la maison d'Érasme (Anderlecht), rue de Flandre 59 et 180, rue Villa Hermosa, au 19 de la rue du Marché-aux-Fromages, de même qu'aux 2 et 4 de la rue de Flandre : voir P. SOSNOWSKA, *De brique et de bois...*, *op. cit.*, p. 181-184.

relève dans les archives que la Ville ne fut pas la seule à produire des briques, loin de là. Certains grands propriétaires fonciers furent même des investisseurs dans ce domaine, d'abord en régie pour la réalisation de leurs propres projets, voire à des fins commerciales, mais aussi en affermant certains terrains pour permettre l'installation de telles fabriques. Dans ces deux cas, on peut logiquement supposer que la documentation existe tant les fonds sont nombreux (Archives ecclésiastiques, fonds privés et familiaux et Archives notariales du Brabant,...) et demandent encore à être exploités. L'objectif est de présenter succinctement les données à disposition, d'en décrire certains principes et de suggérer, par ce biais, quelques premières clés de lecture d'une recherche en devenir.

Pouvoirs publics et production briquetière

La réalisation de grands travaux publics a amené des villes comme Bruges ou Mons à prendre en main la fabrication des briques. Ainsi, Jean-Pierre Sosson a démontré que la ville de Bruges consacra des sommes considérables dans l'amélioration des infrastructures (halles, beffroi, hôtel de ville, fortifications, etc.) et que celles-ci furent réalisées notamment par un approvisionnement régulier et normalisé avec l'installation, en 1331-1332 d'une briqueterie communale à Ramskapelle¹³⁹. Cette fabrique couvrit, au moins jusqu'en 1415, l'essentiel des besoins publics. La ville put, néanmoins, en cas de nécessité, se pourvoir en brique chez d'autres producteurs situés à moins de quatre lieues de la ville¹⁴⁰.

Pour Mons, Jean Dupont a lié l'existence de la briqueterie communale, dès 1347, et son exploitation en régie, avec les travaux publics, dont les plus importants furent ceux de la construction d'un rempart urbain¹⁴¹. La ville utilisa cependant une part restreinte de sa production pour la construction de maisons¹⁴². Parallèlement à l'exécution de ces projets, la briqueterie communale a également répondu à une demande privée émanant de certains citadins aisés, mais finalement de manière fort modeste durant le XIV^e siècle¹⁴³. Le compte de 1347 stipule la vente d'un total de 42.900 briques à 19 particuliers avec des achats s'élevant de 150 à 12 600 unités¹⁴⁴. Par comparaison, la moyenne annuelle enregistrée pour la décennie 1354-1363 est de 225 000 briques produites¹⁴⁵.

¹³⁹ J.-P. SOSSON, *Pour une approche économique...*, *op. cit.*, p. 132.

¹⁴⁰ J.-P. SOSSON, *Pour une approche économique...*, *op. cit.*, p. 132.

¹⁴¹ J. DUPONT, *Production et commercialisation...*, *op. cit.*, p. 40-41.

¹⁴² J. DUPONT, *Production et commercialisation...*, *op. cit.*, p. 40.

¹⁴³ J. DUPONT, *Production et commercialisation...*, *op. cit.*, p. 40.

¹⁴⁴ J. DUPONT, *Production et commercialisation...*, *op. cit.*, p. 41-42.

¹⁴⁵ J. DUPONT, *Production et commercialisation...*, *op. cit.*, p. 39.

Le passage à une exploitation indirecte, concédée à des entrepreneurs particuliers (qui fait disparaître les données dans les comptes de la ville) coïnciderait avec la fin d'une grande phase de construction de l'enceinte. L'argument avancé est que le recours à ce matériau nouveau apparaît dans un premier temps comme un expédient destiné à diminuer les coûts de construction¹⁴⁶. On pourrait également faire valoir que le ratio temps-quantité de briques produites par rapport à celle de la pierre a pu jouer un rôle dans le choix de sa mise en œuvre.

Pour Bruxelles, aucun élément ne permet actuellement d'affirmer que la ville chercha à développer une production briquetière concomitante à la construction de la seconde enceinte. Néanmoins, on pourrait supposer une situation identique à celle relevée pour le Hainaut et la Flandre. La seule mention bruxelloise explicite est postérieure et date de 1433. Il s'agit d'un acte relatif à un essai de production d'une fournée de briques pour le compte de la Ville¹⁴⁷. Cette mention est intéressante à plus d'un titre. C'est avant tout une tentative de fabrication qui laisse suggérer que les pouvoirs publics cherchent à déterminer la rentabilité d'une telle fabrique au travers des dépenses et des gains liés à son exploitation¹⁴⁸. Il reste cependant délicat d'adopter un regard régressif sur cette possible production en régie et la prudence s'impose. Les comptes de la construction de l'hôtel de Ville en 1405 mentionnent un approvisionnement en brique, mais il s'agit d'achats effectués auprès de Moen Oebens et de Mechiel der Oppercape, le premier fournisseur des briques destinées au gros-œuvre et le second pour la construction des cheminées¹⁴⁹. Difficile donc de dire si la ville produisait ses propres briques à cette époque. À l'inverse, leur achat ne prouve pas l'inexistence de manufactures publiques puisque le compte ne couvre qu'une seule année comptable. De plus, on ne peut négliger l'hypothèse d'un achat à un producteur privé local, voire via le commerce régional, en vue de pallier à une insuffisance de production et de satisfaire ainsi au besoin du chantier. Ce fut le cas à Mons lors de la construction de l'enceinte pour laquelle furent acheminées des briques depuis la ville de Grammont, située à 36 km¹⁵⁰. Le même constat est apparu pour Binche qui s'est approvisionnée sporadiquement en briques provenant du village assez éloigné de Grand-Reng¹⁵¹.

¹⁴⁶ M. DE WAHA, *Aux origines de l'architecture...*, *op. cit.*, p. 54.

¹⁴⁷ Archives de la Ville de Bruxelles, IX, fo 8 v^o-9, *Berekening van de onkosten en de winsten van de productie van een kareeloven*, 1433. Le dépouillement de ce fonds d'archives a été réalisé par Bram Vannieuwenhuyze (KULeuven) dans le cadre de sa recherche doctorale. Nous tenons à le remercier chaleureusement de nous avoir transmis ces informations et transcriptions.

¹⁴⁸ Archives de la Ville de Bruxelles, IX, fo 8 v^o-9, *Berekening van de onkosten...*, *op. cit.*

¹⁴⁹ C. BERNARD, *Le compte mensuel...*, *op. cit.*, p. 284-285.

¹⁵⁰ J. DUPONT, *Production et commercialisation...*, *op. cit.*, p. 39.

¹⁵¹ M. DE WAHA, *Aux origines de l'architecture...*, *op. cit.*, p. 54.

Nous l'avons souligné, les villes ne furent pas les seules à mettre en œuvre ce type de production. Dans le cas du comté de Flandre et du duché de Brabant, les communautés religieuses, en tant que propriétaires terriens, furent amenées à faire fabriquer des briques destinées au besoin de la construction de leurs bâtiments. Les fours retrouvés en fouilles sur le site du couvent Onze-Lieve-Vrouw-ter-Riviere (Limbourg) et datés de la seconde moitié du xv^e siècle en témoignent. Dans ce cas-ci, deux fours – peut-être trois – sont clairement liés à l'édification de l'église et d'un bâtiment du site¹⁵². Le même constat vaut pour la région de Bruxelles, puisque l'édification de l'église du prieuré de Rouge-Cloître à Auderghem, entre 1381 et 1384, a été réalisée en brique pour les parements intérieurs¹⁵³. Elles furent fabriquées à la demande du prieur Daneels sur des terrains bordant le château de Trois-Fontaines. La quantité de briques fabriquées est importante : l'année 1381 voit en effet la fourniture de 36.000 unités, et l'année 1383 voit celle-ci presque triplée (100.000 unités sont cuites afin de subvenir aux besoins du chantier)¹⁵⁴. Dans ce cas-ci, notons que ces travaux sont contemporains de ceux de l'enceinte urbaine en suivant la chronologie établie par Claire Dikstein-Bernard¹⁵⁵. On peut supposer que d'autres communautés religieuses ont mis en œuvre ce type de production dès le xiv^e siècle en fonction des terrains dont elles disposaient.

La situation est plus floue en ce qui concerne les propriétaires fonciers laïcs. Les mentions de telles fabriques sont rares pour Bruxelles et celles à disposition ne remontent pas avant les xvii^e et xviii^e siècles¹⁵⁶. Dans le cas du château de Beersel, il existe une concordance chronologique entre la reconstruction de l'édifice et l'existence de deux briqueteries voisines, dont l'une est à moins de cent mètres¹⁵⁷, mais aucune certitude quant aux conditions et raisons d'installation de ces fabriques.

¹⁵² E. HARTOCH, *Archeologisch onderzoek...*, *op. cit.*, p. 82-87.

¹⁵³ A. WAUTERS, 1855, *Histoire des environs de Bruxelles ou description historique des localités qui formaient autrefois l'annexion de cette ville*, volume 3, Bruxelles, p. 355-356; voir également : Sylvianne MODRIE, 2010, « Les recherches archéologiques sur le site du prieuré de Rouge-Cloître », dans Marc MEGANCK, Alain GUILLAUME, *Atlas du sous-sol archéologique de la région de Bruxelles, Auderghem*, volume 21, Bruxelles, 2010, p. 89.

¹⁵⁴ A. WAUTERS, *Histoires des environs de Bruxelles...*, *op. cit.*, p. 355.

¹⁵⁵ C. DIKSTEIN-BERNARD, « La construction de l'enceinte bruxelloise de 1357. Essai de chronologie des travaux », dans *Cahiers bruxellois. Revue d'histoire urbaine*, tome 25, 1997, p. 91-128 et plus particulièrement p. 116-117.

¹⁵⁶ Durant le xvii^e siècle, un certain Jean Vismeur apparaît dans les comptes de la seigneurie de Rivieren notamment en 1645 : R. VAN DEN HAUTE, « Quand on cuisait des briques à Jette-Ganshoren », dans *Notre Comté : Bulletin de liaison du Cercle d'Hisoire, d'Archéologie et de Folklore du Comté de Jette*, 1989, p. 38.

¹⁵⁷ M. DE WAHA, *Aux origines de l'architecture...*, *op. cit.*, p. 57.

Aucune information ne permet à l'heure actuelle d'envisager sur cette longue période un commerce de la brique conduit par ces propriétaires fonciers. De manière diachronique, différents actes concernant l'abbaye de Dieleghem nous apprennent que cette communauté pourvoyait des chantiers en matériaux. Ainsi, durant la période comprise entre 1533 et 1560, elle fournit des briques aux chantiers de la construction de la collégiale des Saints-Michel-et-Gudule¹⁵⁸. Des mentions plus tardives montrent que des terrains sont toujours exploités pour fabriquer des briques afin de répondre aux besoins du monastère, mais également comme produit destiné à la vente¹⁵⁹.

Les propriétaires fonciers laïcs ont pu également vouloir tirer profit des terrains qu'ils possédaient et les mettre en concession ou en affermage à des maîtres briquetiers. Ce type de contrat a pu exister, comme en attestent des actes provenant des archives de Sainte-Gudule mentionnant l'existence d'une activité de production de chaux et de briques sur des terrains sis le long de la rue Vander Elst et cela dès 1365¹⁶⁰. On notera également que certains terrains de la ville et de ses alentours étaient exploités pour fournir de la terre à briques, notamment celle d'un verger au *Driesmolen* exploité dans ce but entre 1447 et 1450 par Jean Van Ruysbroeck, maître d'œuvre de la tour de l'Hôtel de Ville à partir de 1449¹⁶¹.

Les exemples *intra-muros* évoqués s'opposent donc à l'idée que les briqueteries étaient toujours installées sur des terrains extérieurs à la cité. Cette affirmation repose en fait sur trois arguments : le coût de l'installation qui demande des terrains de grande superficie, la relative dangerosité de ces installations, et la pollution qu'elles entraînent¹⁶². À cet effet, la Ville de Bruxelles ne prendra définitivement des mesures d'interdiction de l'installation des briqueteries *intra-muros* qu'au XVIII^e siècle¹⁶³. Bruxelles dispose également de nombreux atouts : l'enceinte qui cerne la ville englobe de vastes terrains non bâtis, comme en témoignent les plans levés par

¹⁵⁸ R. VAN DEN HAUTE, *Quand on cuisait...*, *op. cit.*, p. 35, l'auteur citant : AGR, Sainte-Gudule, reg. 203.

¹⁵⁹ R. VAN DEN HAUTE, *Quand on cuisait...*, *op. cit.*, p. 35.

¹⁶⁰ A. HENNE, A. WAUTERS, *Histoire de la Ville de Bruxelles...*, *op. cit.*, tome 1, p. 163-164 et note 8 : les auteurs citent à cet effet pour l'année 1365 : *Domistadium cum furnis dictis Careeloven in opposito curtis Beghinarum*.

¹⁶¹ C. DIKSTEIN-BERNARD, *La construction de l'Aula Magna...*, *op. cit.*, p. 44.

¹⁶² J.-P. SOSSON, *La brique aux Pays-Bas...*, *op. cit.*, p. 266.

¹⁶³ *Correctie boeck*, n°1094, tome 10, f° 104, 10 mai 1776 cité dans V.-G. MARTINY, *Bruxelles. Architecture...*, *op. cit.*, p. 20 et note 39.

Deventer vers 1550¹⁶⁴, Braun et Hogenberg parus en 1572¹⁶⁵, et Blaeu en 1649¹⁶⁶. L'implantation à l'écart des voiries densément peuplées de la cité permet d'éviter les risques de propagation d'incendie¹⁶⁷. Cependant, les nuisances que peut apporter ce type d'industrie a peut-être amené les autorités à interdire le maintien de ce type d'activité, comme l'atteste une requête des béguines datée du 5 mars 1415 visant à interdire l'érection de nouveaux fours à briques ou à chaux et le rétablissement de ceux qui seraient détruits¹⁶⁸.

Enfin, outre cette production locale, les chantiers urbains bruxellois — voire ruraux — ont pu être approvisionnés en matériaux étrangers, comme l'atteste la première mention d'autorisation d'importation de chaux et de briques en 1551¹⁶⁹. Cette ordonnance précède de dix ans le percement du canal reliant Bruxelles au Rupel en 1561 et donnant accès, notamment, à la riche région briquetière de Boom. Il faut également s'interroger sur l'établissement d'un commerce intra-régional. Cette ouverture a très certainement facilité l'importation — et l'exportation — de matériaux, comme d'autres produits d'ailleurs. Néanmoins, à l'heure actuelle, nous avons malheureusement bien du mal à identifier matériellement pour la période donnée ces produits «étrangers», ce qui n'est pas le cas pour les périodes postérieures¹⁷⁰.

CONCLUSION

Au travers du cas bruxellois, nous avons pour ambition de démontrer l'intérêt d'une approche archéologique et historique de la brique. Les résultats sont nombreux

¹⁶⁴ Jacques DEVENTER, *ca 1550, Bruxelles et environs*, KBR, Section des Manuscrits, 22090 : reproduit dans Lysette DANCKAERT, *Bruxelles. Cinq siècles de cartographie*, Tielt-Knokke, 1989, p. 14.

¹⁶⁵ Georg BRAUN G., Franz HOGENBERG, 1572, *Bruxella, Urbs auliquorum frequentia, fontium copia...*, Mappamundi, Knokke : reproduit dans L. DANCKAERT, *Bruxelles. Cinq siècles...*, *op. cit.*, p. 28-29.

¹⁶⁶ Joan BLAU, 1649, *Bruxella, Mappamundi, Knokke* : reproduit dans L. DANCKAERT, *Bruxelles. Cinq siècles...*, *op. cit.*, p. 38-39.

¹⁶⁷ Cette hypothèse a été également soulevée par Balestracci dans le cadre de l'étude des briques siennoises : D. BALESTRACCI, *Produzione ed uso...*, *op. cit.*, p. 419. On notera également la découverte d'un four à briques dans le périmètre de la ville médiévale de Tongres, daté entre le XVI^e et le XVIII^e siècle : E. HARTOCH, *Archeologisch onderzoek...*, *op. cit.*, p. 78.

¹⁶⁸ A. HENNE, A. WAUTERS, *Histoire de la ville...*, *op. cit.*, tome 1, p. 164 note 8.

¹⁶⁹ *Het Gheel correctie boeck*, 196, f^o 354 v^o, ordonnance du 29 mai 1551 cité dans : V.-G. Martiny, *Bruxelles. Architecture...*, *op. cit.*, p. 20 and note 42.

¹⁷⁰ P. SOSNOWSKA, *De brique et de bois...*, *op. cit.*, p. 83-89 ; P. SOSNOWSKA, *Approach on Brick...*, *op. cit.*, p. 34-35.

et encourageants et doivent servir de base aux développements de futures études. Cette contribution veut aussi poser une série de jalons pour une recherche plus large sur l'usage de ce matériau en Brabant.

Rappelons qu'analyser le choix d'un matériau et sa mise en œuvre permet d'approcher des facteurs majeurs de l'histoire économique, sociale, technique et culturelle. L'usage d'un matériau et sa place au sein d'un édifice dépendront des ressources à disposition, du niveau technologique de la société, des connaissances d'ingénierie et des goûts ambiants. Cette analyse ne peut donc qu'être interdisciplinaire. L'archéologie, de manière plus spécifique l'archéologie du bâti, y tient une place centrale. C'est en effet au travers des données récoltées sur le terrain par des méthodes d'enregistrement rigoureuses, au travers de leur interprétation et de leur mise en perspective dans un contexte chronologique, que l'histoire de la construction se voit en partie alimentée par l'apport d'informations techniques tangibles sur les composants et la manière de bâtir.

Les premiers témoignages d'usage de la brique à Bruxelles sont à placer au tournant du XIV^e siècle, voire un peu avant. En cela, cette production est plus tardive que celle du nord du Pays, qu'il s'agisse des céramiques fabriquées dans le comté de Flandre ou sur les rives du Rupel dans l'ancien duché de Brabant qui datent du début ou de la première moitié du XIII^e siècle. L'introduction de ce matériau à Bruxelles, son adoption et le développement de sa fabrication restent à ce jour incertains. L'apparition de la brique est antérieure à la construction de la seconde enceinte et son emploi ne paraît pas restreint aux équipements liés au feu, puisqu'elle est utilisée pour les pavements de sol et qu'elle constitue dans certains cas l'essentiel des parements de maçonnerie édifiés durant cette période. Par contre, le statut social des commanditaires reste généralement malaisé à circonscrire tant le matériel retrouvé sur les différents sites reste du domaine domestique¹⁷¹. La construction de la deuxième enceinte a très certainement joué un rôle prépondérant dans sa diffusion, comme ce fut le cas pour Mons, mais également pour d'autres villes du comté de Hainaut. Toutefois, si dans le cas montois, les ventes aux particuliers sont restreintes durant la seconde moitié du XIV^e siècle selon les sources écrites, il ne semble pas aller de même pour Bruxelles qui voit le développement, durant toute cette période, d'une architecture de briques associée dans certains cas à une architecture de bois. Cet art de construire ne cessera de se développer durant les siècles suivants et associera tant le bois, la pierre et/ou la brique, que la brique et la pierre seules.

¹⁷¹ A. DE POORTER, *Au quartier des Riche-Claire...*, *op. cit.*, p. 146-149.

Dans ce cas, on soulignera le rôle de la Ville, qui ne peut être considéré comme négligeable dans le développement et l'adoption de ce matériau au cours des XIV^e et XV^e siècles. Tout d'abord, elle produit des briques et les choisit, en les associant à la pierre, pour la construction des édifices publics. Ensuite, elle légifère sur leur qualité et leur vente. Elle édicte des ordonnances afin de limiter les risques d'incendie. Elle participe ainsi au mouvement de « modernisation » de l'habitat et concourt à faire évoluer la manière de construire. On relèvera en premier lieu que les premières ordonnances, qui apparaissent au XIII^e et au XIV^e siècle, se concentrent uniquement sur les matériaux de couverture et dans certains cas sur les équipements liés au feu : la peur des incendies y prédomine clairement¹⁷². À l'inverse, l'obligation de « pétrifier » les constructions par l'emploi de pierres ou de briques dans la construction des façades ou des murs latéraux reste finalement tardive. À Bruxelles, les exemples datés du XIV^e et de la première moitié du XV^e siècle sont antérieurs aux ordonnances urbaines édictées par la Ville en 1451¹⁷³. Cette dernière, comme l'a justement démontré Michel de Waha, ne fait que traduire par écrit une coutume plus ancienne¹⁷⁴. On soulignera ensuite que les autorités ont appliqué ces règlements avec souplesse. Cette pratique a été maintes fois mise en évidence par les historiens dans le cas des réglementations urbaines contre les incendies par exemple¹⁷⁵.

Cependant, la ville n'est pas la seule à utiliser et à promouvoir ce matériau. Les élites urbaines et les communautés religieuses en font un usage massif pour construire leurs bâtiments. La tendance historiographique est de faire de la pierre un matériau noble par excellence par rapport aux autres produits. En effet, Bruxelles voit au XV^e siècle la construction d'édifices aussi prestigieux que l'*Aula Magna* ou l'Hôtel de Ville, tous les deux se parant de pierres. Cette étude relativise ce propos en montrant, à l'opposé, l'hôtel de Clèves-Ravenstein, principalement construit en brique, intérieur comme extérieur. Il en sera de même pour l'hôtel d'Hoogstraeten et de Mansfeld au XVI^e siècle. Dans le cas de la noblesse, elle pourrait ainsi participer à un désir de

¹⁷² La première réglementation contre les incendies remonte pour Anvers à l'année 1391 : R. TIJS, « Pour embellir la ville »..., *op. cit.*, p. 39-47.

¹⁷³ Philippe GODDING, « À propos de l'ordonnance des mesureurs jurés de 1451, dans J. DE GRAEVE, J. MOSSELMANS, *Des agrimensores romains aux arpenteurs du XVI^e siècle, catalogue de l'exposition organisée à l'occasion du 125^e anniversaire de l'Union des Géomètres-Experts immobiliers de Bruxelles, en la chapelle de Nassau de la Bibliothèque Royale de Belgique du 22 novembre au 21 décembre 2001*, Bruxelles, 2000, p. 6-57; M. DE WAHA, *L'ordonnance de 1451...*, *op. cit.*, p. 71-72.

¹⁷⁴ M. DE WAHA, *L'ordonnance de 1451...*, *op. cit.*, p. 59-60.

¹⁷⁵ Voir par exemple R. TIJS, « Pour embellir la ville »..., *op. cit.*, p. 39-47 ; P. CHARRUADAS, Roger HAGELSTEIN, « La réglementation urbaine en matière d'aménagement du bâti. À travers l'exemple de Bruxelles et de quelques villes belges, XIII^e- XVI^e siècles », dans *Les Cahiers de l'Urbanisme*, n° 56, 2005, p. 30-36.

modernité — et finalement un élément de mode — face à une forme de conservatisme, plutôt qu'une volonté de limiter les coûts de construction en utilisant un matériau meilleur marché que la pierre, comme ce fut le cas par exemple pour la construction des édifices publics bruxellois et hainuyers.

Notre appréciation des produits briquetiers en terme qualitatif doit être revue en fonction des découvertes archéologiques récentes. L'usage massif de briques à l'état fragmentaire, parfois sous la forme de briquillons, démontre la variété des qualités de produit obtenues lors de leur confection, diversité qui peut dépendre de chaque étape de fabrication. Elle pourrait également témoigner d'une catégorisation de ces différents types de briques sur le marché des matériaux de construction, et donc du coût à la vente. Mais pas seulement ! L'état fragmentaire peut révéler des problèmes dus au transport ou à la manipulation entre la production et le placement dans la maçonnerie¹⁷⁶. Enfin, cet état pourrait traduire une tout autre réalité constructive, celle de la pratique des remplois, phénomène majeur et actuellement trop sous-estimé dans l'histoire de la construction¹⁷⁷.

La brique bruxelloise se caractérise aussi par l'apparente stabilité de son format qui s'oppose au schéma général observé pour la Flandre ou les Pays-Bas, par exemple, qui voit du XIV^e siècle au XVI^e siècle, une diminution parfois spectaculaire des dimensions. Mais il ne s'agit en aucun cas d'une situation isolée. Ce constat fait fi des arguments économiques et techniques généralement proposés par les historiens pour expliquer ce phénomène de rapetissement des briques. Cette pérennité résulte d'autres leviers qu'il reste délicat à déterminer à l'heure actuelle. On soulignera aussi que si la brique apparaît comme le produit standardisé par excellence, il n'en reste pas moins que, dans le cas bruxellois, les briquetiers ont cherché à améliorer la qualité de leur produit afin d'obtenir un produit au format plus stable, mais également d'en diminuer le poids. Ce dernier critère aura d'ailleurs une influence sur le transport de ces matériaux, mais également sur le maniement des briques par le maçon. Ces améliorations auront également des répercussions sur le type d'appareillage mis en œuvre qui verra dans le courant du XVI^e siècle, la disparition de l'appareillage de type flamand et l'usage de l'appareillage croisé.

La diversité des lieux où sont situées les briqueteries au sein du territoire bruxellois laisse suggérer une production polycentrée, situation qui persistera au moins jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. La réflexion doit être portée sur le type d'installation et le type de four mis en œuvre. Les fours en meule, temporaires, sont un type largement usité dans le cas des chantiers, puisqu'ils permettent une installation à proximité du chantier et des déplacements en fonction des bâtiments à construire si

¹⁷⁶ P. SOSNOWSKA, *De bois et de brique...*, *op. cit.*, volume II, p. 171-173.

¹⁷⁷ P. SOSNOWSKA, *De bois et de brique...*, *op. cit.*, volume II, p. 215-249.

les ressources en terre à briques étaient jugées suffisantes. Le caractère itinérant de cette production et donc du métier de briquetier est finalement un des avantages de ce matériau. Les sources écrites révèlent des fabriques implantées sur le temps long. Néanmoins, aucune indication ne transparait quant au type de fours mis en œuvre¹⁷⁸.

On peut aussi logiquement supposer que l'extraction de cette terre à briques a dû laisser des traces importantes dans le paysage dont il est bien évidemment difficile d'évaluer l'ampleur ou même la forme. Des exemples témoignent cependant des transformations opérées dans le paysage. Ainsi, les recherches menées le long du cours du Molenbeek, entre Gaasbeek et Sint-Laureins-Berchem, promeuvent ainsi l'hypothèse que les viviers présents le long de ce cours d'eau pourraient être d'anciennes carrières d'extraction de limon destinées à la fabrication de la brique¹⁷⁹. À travers cet axe de recherche, il s'agit de pouvoir situer, avec plus ou moins de précision, l'implantation des briqueteries bruxelloises; ce qui permettrait de déterminer l'origine de certains aménagements ou de certaines particularités topographiques d'un lieu. De manière générale, il faudrait s'interroger à l'avenir sur l'impact de ces «industries» (carrières de pierre à ciel ouvert ou en galeries, sablières, gravières, briqueteries et tuileries) sur le milieu et sur l'évolution topographique de la ville et de ses faubourgs.

Enfin, il serait également opportun de s'interroger sur l'impact de la construction des deux enceintes sur le «paysage lithique» de la région. Leur construction nécessita une quantité colossale de pierres, que ce soit pour l'édification des maçonneries ou pour la fabrication de la chaux. Dès lors, peut-on en déduire un appauvrissement des ressources lithiques de la région qui aurait facilité l'essor de la brique? Y répondre demanderait de pouvoir déterminer l'«état sanitaire» des carrières à la sortie de ces grands chantiers, d'en circonscrire les zones ou lieux d'exploitation, mais également les modes d'extraction, dont on sait que l'un était réalisé à ciel ouvert et l'autre par galeries souterraines¹⁸⁰. La rareté et le type d'extraction peuvent en effet avoir une influence sur le coût. Comme l'a souligné Michel de Waha pour le comté de Hainaut, on ne peut séparer l'étude de la brique de celle de la pierre. Les deux matériaux sont unis, ou mieux confrontés, dans un lien dialectique et économique¹⁸¹.

¹⁷⁸ P. SOSNOWSKA, *De bois et de brique...*, *op. cit.*, volume II, p. 49-51.

¹⁷⁹ Vanessa VANDER GINST, Wouter YPERMAN, Maarten SMEETS, *Archeo-rapport 182. Het archeologisch vooronderzoek aan de Molenbeek te Sint-Pieters-Leeuw*, rapport d'étude inédit Studiebureau Archeologie, 2013, p. 11.

¹⁸⁰ C. CAMERMAN, *Le sous-sol de Bruxelles (...)*, *op. cit.*, p. 6-28.

¹⁸¹ M. DE WAHA, *Aux origines de l'architecture...*, *op. cit.*, p. 52.

Les interrogations restent nombreuses et seule une approche pluridisciplinaire à tous les niveaux pourra de répondre aux interrogations soulevées et aux hypothèses avancées dans cette étude. L'adoption d'un matériau ne va pas de soi. Il répond à un programme qui est établi en fonction de critères économiques, des ressources à disposition, de la possibilité d'importer les matériaux faisant défaut et de les mettre en œuvre, mais aussi fondamentalement des compétences techniques de ceux qui doivent le matérialiser et des aspirations des commanditaires.

Il s'agit donc de nourrir une réflexion sur l'adéquation entre matériau, édifice et « manière d'habiter » qui comprend un ensemble de notions fondamentales comme la recherche de stabilité et de durée, de confort, d'hygiène et de sécurité par l'amélioration des équipements ; de l'apport d'éclairage et de lumière, d'aération ; de l'isolation thermique et acoustique. Seule cette combinaison aux multiples regards permettra d'écrire une autre histoire de la brique dans nos régions.

Les dents, les membres, le sang. À propos de l'iconographie médiévale du cannibalisme

VINCENT VANDENBERG

Chargé de Recherches du FNRS, ULB

MANGER SON PROCHAIN¹

Le cannibalisme est un objet de recherche qui dépasse inévitablement quiconque à l'audace de s'y frotter. Difficile à définir, l'anthropophagie² a en effet généré nombre de controverses scientifiques et suscite passions et intérêts les plus divers, y compris parmi le grand public. Pour ma part, j'ai eu en particulier l'occasion d'apporter ma contribution à la définition de ses contours dans le cadre de l'Occident antique et médiéval³. Des contextes multiples accueillent ainsi le cannibalisme sous des formes diverses, plus ou moins spectaculaires, de la consommation réaliste de corps entiers aux fantasmes des proto-ethnographes, en passant par la préparation de potions tantôt magiques, tantôt médicales.

Cependant, qu'il soit question du cannibalisme des peuples lointains, de celui des sorcières ou encore de celui des mères affamées, la mise en images des mangeurs de chair humaine et de leurs activités hors norme est fréquente. En l'analysant dans la longue durée, et en atténuant les cadres chronologiques et thématiques traditionnels, l'iconographie associée révèle un certain nombre de caractéristiques propres, de constantes et d'inventions. On peut y déceler, toutes époques confondues, les efforts d'imagination et les difficultés des artistes et de leurs commanditaires face à la volonté de représenter la si fascinante étrangeté de la consommation du même. Dans la vague récente d'études historiques dédiées à l'anthropophagie, la question de l'image est toutefois restée au second plan, malgré quelques approches thématiques

¹ Les quelques réflexions développées ici constituent à la fois une extension et une synthèse des analyses iconographiques proposées dans un ouvrage publié récemment : Vincent VANDENBERG, *De chair et de sang. Images et pratiques du cannibalisme de l'Antiquité au Moyen Âge*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes et Presses Universitaires François Rabelais, 2014 (collection Tables des Hommes).

² Par commodité, « cannibalisme » et « anthropophagie » seront ici employés comme des synonymes, malgré les connotations historiques et idéologiques du premier terme et l'imprécision étymologique du second. C'est bien, par ailleurs, la consommation de chair humaine qui retiendra principalement notre attention, même si la consommation de l'homme par l'homme peut impliquer bien d'autres produits (sang, urine, etc.).

³ VANDENBERG, *De chair et de sang*, op. cit. ; voir aussi, par exemple Merrall Llewelyn PRICE, *Consuming Passions. The Uses of Cannibalism in Late Medieval and Early Modern Europe*, New York – Londres, Routledge, 2003 ; Heather BLURTON, *Cannibalism in High Medieval English Literature*, New York, Palgrave, 2007 ; Agnes A. NAGY, *Qui a peur du cannibale ? Récits antiques d'anthropophages*, Turnhout, Brepols, 2009 ; Frank LESTRINGANT, *Le Cannibale. Grandeur et décadence*, Paris, Perrin, 1994.

pionnières⁴. L'exercice auquel je m'attelle ici modestement, en quelques pages, vise dès lors avant tout à baliser un champ de recherche prometteur.

Comment figurer le cannibalisme ? Comment condenser en une image l'idée et la réalité de la consommation du même ? La représentation visuelle du « repas cannibale » est moins évidente qu'il n'y paraît, et celui-ci prend des formes diverses. S'il n'y a pas mise en image de la consommation, la figuration peut s'attarder sur les étapes précédant « logiquement » celle-ci : boucherie, cuisine, présentation des plats. En dehors de cette iconographie directe ou indirecte, des représentations plus allusives du cannibalisme sont possibles : c'est le cas, par exemple, dans les corps démembrés et les membres dispersés représentés aux pieds de personnifications modernes de la sauvagerie américaine. Dans le cadre de cette réflexion, je n'interrogerai cependant que l'explicite de la consommation de chair humaine. On se focalisera donc avant tout sur l'iconographie de l'acte cannibale en lui-même et sur celle de ses « instruments ». Une place particulière sera dévolue à la figuration des corps des protagonistes au sein de ces représentations : corps de la « victime » bien entendu, mais aussi corps du cannibale, dont les caractéristiques conditionnent souvent l'interprétation visuelle de ces images.

LE REPAS

La représentation visuelle du repas anthropophage recourt à l'explicite lorsqu'est figurée de la chair humaine portée à la bouche du consommateur. Plus implicites sont les scènes de convives installés autour de plats contenant les viandes insolites : dans ce cas, l'identification visuelle du cannibalisme est largement dépendante de la seule apparence du contenu des plats. Les scènes de vampirisme – scènes de morsures sanglantes – relèvent également du registre des repas cannibales explicites, mais elles n'apparaissent toutefois qu'à la fin de la période considérée ici.

Afin d'appréhender dans sa complexité la richesse de l'échange silencieux entre l'image d'anthropophagie et ses spectateurs, on se rappellera que le cannibalisme constitue une attitude « anormale », au sens propre du terme, au sein du contexte

⁴ Par exemple BLURTON, *Cannibalism in High Medieval English Literature*, *op. cit.*, p. 35-58 ; PRICE, *Consuming Passions*, *op. cit.*, p. 65-81 ; Christian W. THOMSEN, *Menschenfresser in Mythen, Kunst und fernen Ländern*, Erfstadt, area verlag, 1983 ; Charles ZIKA, «Les parties du corps, Saturne et le cannibalisme : représentations visuelles des assemblées des sorcières au XVI^e siècle», dans Nicole JACQUES-CHAQUIN & Maxime PRÉAUD, eds., *Le sabbat des sorciers en Europe (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Grenoble, Jérôme Million, 1993, p. 389-418 ; Charles ZIKA, «Kannibalismus und Hexerei : Die Rolle der Bilder im frühneuzeitlichen Europa», in Hedwig RÖCKELEIN, ed., *Kannibalismus und Europäische Kultur*, Tübingen, diskord, 1996, p. 75-114.

culturel qui accueille sa représentation : cette perception des choses est partagée à des degrés divers par le commanditaire de la figuration, par son ou ses exécutants ainsi que par ses témoins ultérieurs. Le relativisme – lui-même tout relatif, faut-il le dire – de Montaigne⁵, au 16^e siècle, n’y fait rien : il faut attendre la fin du XX^e siècle pour que les sciences sociales et humaines s’efforcent enfin, à grand peine, de considérer le cannibalisme au-delà de réactions communes de fascination et de rejet. Le portrait du mangeur d’hommes est ainsi, entre autres choses, le média d’échanges tacites entre auteurs et récepteurs autour de la question de la transgression des normes sociales et alimentaires. La figuration plus ou moins explicite de la consommation de chair humaine résulte dès lors, dans tous les cas, d’un choix iconographique qui confronte le spectateur à ses propres tabous comportementaux. Une rhétorique visuelle de l’horreur alimentaire s’élabore ainsi, non sans obstacles toutefois. L’artiste est en effet confronté à ce que l’on pourrait qualifier, en détournant le vocabulaire des anxiétés alimentaires contemporaines, de « problème de traçabilité » : il lui faut démontrer que la viande consommée ou bientôt mangée par les protagonistes est nulle autre que de l’authentique chair humaine. *A contrario*, la littérature et les légendes urbaines recourent à profusion au motif de la viande humaine méconnaissable : il s’agit tant du moteur dramatique de l’antique festin de Thyeste⁶ que du fil conducteur des sordides aventures fictives de Sweeney Todd. Ce barbier meurtrier installé sur Fleet Street à Londres fournit à sa voisine la matière première de ses délicieuses tourtes⁷ : l’angoisse authentique dissimulée derrière ce genre de récits repose notamment sur l’absence de marqueurs d’humanité dans des chairs privées de leur fonction en tant que constituants d’un corps. Comment distinguerait-on alors une bonne viande animale d’une infâme viande humaine ? L’artiste contraint d’explicitier sans équivoque cette distinction recourt dès lors à un répertoire limité de codes visuels : l’iconographie du cannibalisme est ainsi saturée de membres supérieurs ou inférieurs tranchés et pourvus de leurs extrémités bien identifiables, mains et pieds. Il s’agit là de l’équivalent d’un attribut iconographique pour le mangeur d’hommes, à l’image des attributs systématiquement associés par l’iconographie chrétienne à certains saints afin de permettre leur identification.

⁵ Voir par exemple LESTRINGANT, *Le Cannibale*, *op. cit.*

⁶ Voir par exemple NAGY, *Qui a peur du cannibale ?*, *op. cit.* ; Sandrine DUBEL & Alain MONTANDON, eds., *Mythes sacrificiels et ragoûts d’enfants*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise Pascal, 2012.

⁷ Ce personnage apparaît dans un roman anonyme publié en feuilleton à Londres en 1846-47, *The String of Pearls*. Le récit a connu un très grand succès et de nombreuses adaptations, notamment théâtrales. En 2007, Tim Burton en a fait un film où Sweeney Todd est incarné par Johnny Depp : *Sweeney Todd : The Demon Barber of Fleet Street*. Voir Robert L. MACK, *The Wonderful and Surprising History of Sweeney Todd : The Life and Times of an Urban Legend*, Londres - New York, Bloomsbury, 2007.

Dans certains cas, par ailleurs, un corps humain entier – *sumмум* de l'explicite – est offert à la contemplation du spectateur et à l'appétit de l'anthropophage, tantôt pour être mordu, tantôt pour être gobé.

Dans l'iconographie antique la plus ancienne du Cyclope Polyphème, le géant tient dans ses mains les membres humains qui définissent ses habitudes alimentaires, sans toutefois qu'il les porte à la bouche⁸. La logique visuelle ainsi employée pour cet être relevant à la fois du folklore et de l'ethnographie est, au Moyen Âge et, plus encore, à la période moderne, associée en particulier à l'image des peuples lointains et sauvages. La célèbre figuration du cannibalisme des Mongols dans la chronique de Matthieu Paris, au milieu du XIII^e siècle, emploie notamment cette image : un guerrier mongol, confortablement assis sur le dos d'un homme en train de se faire décapiter, tient de la main gauche une jambe humaine d'où jaillit un flot de sang, tandis que sa bouche se referme sur l'extrémité sanglante d'une autre jambe, qu'il porte de la main droite⁹. Quelques anthropophages de l'immense carte du monde d'Ebtorf (Massagètes, Gog et Magog), vers 1300, sont de la même manière représentés en train de porter à la bouche une jambe humaine d'où le sang coule à profusion¹⁰. Sur la carte contemporaine d'Hereford, c'est un bras humain que l'un des mangeurs d'hommes offre à ses dents¹¹. Il en est de même dans le célèbre *Livre des Merveilles* de Jean de Berry (vers 1410-12) où un pasteur géant croque un bras humain non moins gigantesque, tandis que l'un de ses semblables se rassasie d'une jambe colossale¹².

⁸ Voir Berthold FELLMANN, *Die antike Darstellungen des Polyphemabenteuers*, Munich, Fink, 1972 ; Odette TOUCHÉFEU-MEYNIER, *Thèmes odysseens dans l'art antique*, Paris, de Boccard, 1968.

⁹ Cambridge, Corpus Christi College, MS 16, fol. 166r ; voir Suzanne LEWIS, *The Art of Matthew Paris in the Chronica Majora*, Berkeley, University of California Press, 1987 ; VANDENBERG, *De chair et de sang*, *op. cit.*, p. 367-369.

¹⁰ Carte du monde d'Ebtorf, anciennement Hanovre (Historischer Verein für Niedersachsen), détruite durant la Seconde Guerre mondiale. Reconstitution Hartmut KUGLER, ed., *Die Ebstorfer Weltkarte*, 2 vol., Berlin, Akademie Verlag, 2007. Voir Leonid S. CHEKIN, *Northern Eurasia in Medieval Cartography. Inventory, Text, Translation and Commentary*, Turnhout, Brepols, 2006 ; VANDENBERG, *De chair et de sang*, *op. cit.*, p. 370-374.

¹¹ Carte du monde d'Hereford, cathédrale d'Hereford. Voir Scott D. WESTREM, *The Hereford Map. A Transcription and Translation of the Legends with Commentary*, Turnhout, Brepols, 2001 ; VANDENBERG, *De chair et de sang*, *op. cit.*, p. 374-377.

¹² *Livre des Merveilles* de Jean de Berry, Paris, BNF, français 2810, fol. 216r. Voir par exemple *Le Livre des merveilles : extrait du « Livre des Merveilles du Monde » (Ms. fr. 2810) de la Bibliothèque nationale de France*, Tournai, La Renaissance du Livre, 1999 ; *Livre des merveilles : Marco Polo, Odoric de Pordenone, Mandeville, Hayton, etc. Reproduction des 265 miniatures du manuscrit français 2810 de la Bibliothèque Nationale*, 2 vol., Paris, BNF, 1916 ; *Marco Polo. Le Livre des Merveilles, manuscrit français 2810 de la Bibliothèque nationale de France, Commentaire*, Lucerne, Éditions Faksimilé, 1996 ; VANDENBERG, *De chair et de sang*, *op. cit.*, p. 388-389.

L'intégrité corporelle des individus est ainsi rompue par la sauvagerie des hommes et des êtres anthropomorphes du bout du monde. Les illustrations de de Bry, à la fin du XVI^e siècle, racontent cette même histoire à propos des indigènes américains : les Tupinambas rassemblés autour du gril brandissent et dévorent des fragments de corps humains, dont l'identification précise reste manifestement un souci majeur de l'artiste¹³. Dans un autre registre, des codes similaires permettent de dépeindre la violence cannibale des femmes de Constantinople à l'égard de leur empereur déchu, dans un manuscrit brugeois de la seconde moitié du XV^e siècle¹⁴ : au premier plan de la scène, l'une des femmes qui participent à l'écorchement et au démembrement d'Andronic I^{er} Comnène, en 1185, porte à la bouche le bras qu'elle semble avoir fraîchement séparé du cadavre étendu à ses pieds à l'aide du couteau qu'elle tient de la main droite. Le personnage principal, bouche entrouverte, dents visibles et babines retroussées, placé au centre de l'image, contorsionné pour faire face au spectateur, frappe l'imagination. On peut lire dans cette représentation, assez unique par sa thématique, une mise en garde morale et un rappel de la nature transitoire des gloires terrestres. Une leçon similaire, elle aussi à fort impact visuel, est dispensée par les transis, ces figurations de corps en décomposition qui fleurissent au même moment (XV^e-XVI^e siècles) sur les tombeaux des puissants¹⁵.

La dévoration de corps entiers, pour sa part, implique des protagonistes spécifiques et/ou répond à des impératifs iconographiques propres. C'est le cas notamment au sein du corpus conséquent des représentations visuelles de la mère anthropophage, thème emprunté à un épisode du siège de Jérusalem en 70 de notre ère tel qu'il est relaté par Flavius Josèphe¹⁶, souvent repris par la littérature chrétienne postérieure, et qui possède également des précédents bibliques. Des voies iconographiques diverses sont empruntées par les artistes médiévaux pour représenter cet épisode

¹³ Voir par exemple Michiel van Groesen, *The Representations of the Overseas World in the De Bry Collection of Voyages (1590-1634)*, Leiden, Brill, 2008.

¹⁴ Paris, BNF, français 68, fol. 385r. Voir Vincent VANDENBERG, « Dévoré par la foule. Cannibalisme et violences collectives en Occident : une approche historique », dans David ENGELS, Didier MARTENS & Alexis WILKIN, eds, *La destruction dans l'histoire. Pratiques et discours*, Bruxelles, Peter Lang, 2013, p. 109-128 ; VANDENBERG, *De chair et de sang*, op. cit., p. 139-141.

¹⁵ Voir par exemple Kathleen COHEN, *Metamorphosis of a Death Symbol: The Transi Tomb in the Late Middle Ages and the Renaissance*, Berkeley, University of California Press, 1973.

¹⁶ JOSEPHUS FLAVIUS, *La guerre des Juifs*, trad. Pierre SAVINEL, Paris, Éditions de Minuit, 1977, l. VI, 3, 3-4, p. 491-2. Voir notamment Honora H. CHAPMAN, « Josephus and the Cannibalism of Mary (BJ 6. 199-219) », in John MARINCOLA, ed., *A Companion to Greek and Roman Historiography*, vol. 2, Malden, Blackwell, 2007, p. 419-26 ; Heinz SCHRECKENBERG, « Josephus in Early Christian Literature and Medieval Christian Art », in SCHRECKENBERG & Kurt SCHUBERT, eds., *Jewish Historiography and Iconography in Early and Medieval Christianity*, Assen, Brill, 1992, p. 7-138, surtout p. 51-85.

tragique de cannibalisme maternel. Certaines figurations présentent une mère qui s'en prend au corps entier de son enfant : c'est le cas dans une initiale historiée du manuscrit latin 16730 de la Bibliothèque nationale de France (fin du XII^e siècle)¹⁷, où la mère semble mordre le bas du dos d'un corps d'enfant intact qu'elle soulève des deux mains. Une iconographie similaire, dans les *Heures Neville of Hornby* (milieu du XIV^e siècle)¹⁸, prend un tour plus brutal puisque la scène est dédoublée sur les remparts de la ville, une femme mordant la tête d'un enfant, une autre plantant ses dents dans les fesses d'un second, du sang s'écoulant en abondance des morsures. De tels choix iconographiques ont pu résulter de motivation diverses. Un souci de lisibilité des scènes figurées a pu régulièrement primer sur une quelconque volonté d'amplifier l'horreur de la scène – il est par ailleurs difficile de proposer une hiérarchie de l'horreur visuelle entre la figuration d'un corps entier et celle de membres isolés. Le format réduit d'une initiale historiée ou la composition ambitieuse d'une scène de siège dans un format de livre d'heures ne laissent peut-être d'autre option que la figuration de corps d'enfants entiers : l'alternative, la figuration de l'un ou l'autre membre miniature, qui risque d'être méconnaissable sur un support matériel de taille réduite, aurait pu entraver la lecture de la scène et son identification. En outre, le contraste entre le corps massif et imposant de la mère et celui, chétif et dominé, de son jeune enfant met en image la fragilité et l'impuissance de la victime innocente face au désespoir de sa génitrice. Un contraste visuel identique est exploité dans les représentations d'ogres et de géants qui fleurissent à la période moderne, afin d'illustrer légendes folkloriques et récits fantastiques¹⁹. Dans ce cas, l'ogre est régulièrement figuré en train de gober toute entière une victime humaine qu'il peut soulever d'une seule main.

LE CRU ET LE CUIT

Les travaux anthropologiques dédiés au cannibalisme ont eu le mérite, malgré leurs nombreuses faiblesses²⁰, de dévoiler une gamme presque infinie de préparations

¹⁷ Traduction latine des *Antiquités Juives* et de la *Guerre des Juifs* de Flavius Josèphe, Paris, BNF, Latin 16730, fol. 262v. Voir VANDENBERG, *De chair et de sang*, op. cit., p. 213.

¹⁸ *Heures Neville of Hornby*, Londres, British Library, Egerton 2781, fol. 190r. Voir Kathryn A. SMITH, « The Destruction of Jerusalem Miniatures in the *Neville of Hornby Hours* and their Visual, Literary and Devotional Contexts », in Bianca KÜHNEL, ed., *The Real and Ideal Jerusalem in Jewish, Christian and Islamic Art – Jewish Art*, vol. 23-24, Jérusalem, Center for Jewish Art, Hebrew University of Jerusalem, 1997-1998, p. 179-202 ; VANDENBERG, *De chair et de sang*, op. cit., p. 213-214.

¹⁹ Voir par exemple THOMSEN, *Menschenfresser*, op. cit.

²⁰ Voir VANDENBERG, *De chair et de sang*, op. cit., p. 24-45.

différentes de la chair humaine destinée à la consommation. Cette grande variété de comportements doit vraisemblablement – documentation biaisée oblige – être imputée dans une large mesure à l'imagination des témoins occidentaux de ce présumé cannibalisme. L'iconographie moderne et prémoderne de l'anthropophagie se nourrit à la même source d'imaginaire afin de décliner une gamme complète de traitements à caractère culinaire appliqués au corps-nourriture.

Les scènes de boucherie, figurant la mise en pièces du corps humain destiné au repas, se déclinent ainsi en plusieurs variantes. La scène déjà évoquée de démembrement de l'empereur Andronic met en scène plusieurs femmes affairées sur le corps exsangue afin de trancher ses membres ou de l'écorcher. L'épisode se déroule à même le sol, en pleine rue, et concerne un prélèvement de viande pour consommation sur place, sans plus de fioritures. Dans le Harley 3954 de la British Library (c. 1430), un manuscrit de petit format orné de nombreux dessins à la plume accompagnant le texte des *Voyages* de Jean de Mandeville²¹, le travail de découpe s'effectue au contraire sur une table en bois, déjà ensanglantée suite au prélèvement de la tête et de trois membres. Les morceaux coupés sont récupérés sur un plateau par un assistant, qui les porte ensuite vers la table où sont installés les convives.

Le *Livre des Merveilles*, enfin, place à l'avant-plan d'une composition en trois temps (découpe, cuisson, repas) une scène de boucherie qui dégage une atmosphère de travail appliqué et maîtrisé²² : le corps du défunt est étendu sur une table en bois, le travail de découpe a commencé (une jambe et un bras ont chacun été tranchés à deux endroits) mais tous les morceaux sont encore sur la table – seule la continuité du corps a été rompue, et le sang ne s'écoule pas. Le boucher – vêtu tout de blanc, un tablier noué autour de la taille – brandit d'un geste souple la hache, tenue des deux mains, avec laquelle il s'apprête à trancher à nouveau le corps inerte. À la différence des deux exemples précédents, aucune violence ne se dégage de la scène et la figuration a mis l'accent sur la maîtrise experte d'un geste effectué sans émotion apparente. Par ailleurs, une scène de cuisson est représentée au second plan, suggérant là encore une élaboration culturelle certaine du geste. Les codes visuels exploités dans la figuration de la découpe permettent donc de conférer une tonalité particulière à la scène – plus ou moins brutale, plus ou moins dérangeante pour le spectateur.

Les artistes médiévaux, en adéquation ou non avec leurs sources littéraires, trai-

²¹ *Voyages de Mandeville*, Londres, British Library, Harley 3954, fol. 40r. Voir Kathleen L. SCOTT, *Later Gothic Manuscripts 1390-1490, A Survey of Manuscripts Illuminated in the British Isles*, vol. 6, 2 vol., Londres, Harvey Miller, 1996, vol. 2, cat. 70B, p. 207-11 ; VANDENBERG, *De chair et de sang*, op. cit., p. 389-391.

²² *Livre des Merveilles* de Jean de Berry, Paris, BNF, français 2810, fol. 107r. Voir VANDENBERG, *De chair et de sang*, op. cit., p. 387-388.

tent par ailleurs avec une grande liberté la problématique du cru et du cuit. La consommation des chairs crues (omophagie), tout d'abord, est figurée au travers du sang qui s'écoule de la viande humaine, et est éventuellement suggérée par l'absence de scène de cuisson. Plusieurs exemples déjà évoqués, en particulier dans le cadre ethnographique ou dans les portraits d'ogres, témoignent d'une insistance particulière sur l'écoulement du sang comme indicateur de la consommation du cru. C'est là un marqueur de sauvagerie supplémentaire qui place le comportement des mangeurs résolument en dehors de l'humanité et au niveau des bêtes sauvages, selon une métaphore très commune dans la littérature contemporaine²³.

Le processus de cuisson, reposant sur une opération technique plus ou moins élaborée et marquée culturellement (feu, support, récipient), introduit dans le cannibalisme une forme d'ordre et de maîtrise absente des consommations crues, où la représentation de la sauvagerie du geste prime. Du point de vue iconographique, plusieurs types de cuissons apparaissent dans la documentation et sont fréquemment créés et élaborés indépendamment des traditions textuelles liées, peu préoccupées par ce genre d'éléments. Dans un dessin accompagnant la version française d'une *Vindicta Salvatoris* (réinterprétation très libre du siège de Jérusalem), à la fin du XIV^e siècle, deux femmes sont représentées découpant l'épaule d'un de leurs enfants et la cuisant à même le feu²⁴. La cuisson sur flamme directe apparaît également dans l'Antiquité, précédant le repas du Cyclope Polyphème²⁵ : on peut y voir tantôt la représentation d'une cuisson élémentaire avec un faible degré de médiation culturelle, tantôt un simple raccourci iconographique choisi par facilité ou dans un souci de lisibilité de l'œuvre.

La cuisson au gril ne semble pas employée au Moyen Âge dans un contexte d'anthropophagie. Peut-être l'iconographie très répandue du martyr de Laurent sur le gril et les charbons ardents entravait-elle une exploitation cannibale du motif. Plus tard, néanmoins, le gril (ou boucan, dans ce cas) sera bien utilisé dans les représentations visuelles du cannibalisme américain, notamment par de Bry²⁶. La broche, à l'inverse, est fréquemment l'outil exploité pour les préparations anthropophages

²³ VANDENBERG, *De chair et de sang*, op. cit., passim.

²⁴ Manuscrit provençal contenant, parmi d'autres textes, *La Vengeance de Nostre-Seigneur*, Paris, BNF, français 25415, fol. 15v. Voir VANDENBERG, *De chair et de sang*, op. cit., p. 214-215.

²⁵ Par exemple sur une amphore campanienne (?) à figures noires du début du V^e siècle avant notre ère, trouvée à Caeré (Latium). Autrefois Berlin, Staatl. Mus. F 2123, a disparu pendant la seconde Guerre Mondiale. Reproduite dans TOUCHEFEU-MEYNIER, *Thèmes odysseens*, op. cit., n° 94, p. 38-39 et pl. V, 1.

²⁶ À propos de l'imagerie du Nouveau Monde, voir récemment Stéphanie LEITCH, *Mapping Ethnography in Early Modern Germany. New Worlds in Print Culture*, New York, Palgrave, 2010.

médiévales, et ce même si les sources écrites n’y font guère allusion dans un tel contexte. L’iconographie de la mère anthropophage, en particulier, exploitera fréquemment ce motif : dans une traduction française du *De casibus virorum illustrium* de Boccace, la mère tient d’une main au dessus du feu la broche à laquelle est attaché son enfant, tandis qu’elle porte à la bouche, à l’aide de sa main libre, une jambe déjà enlevée au corps²⁷. De subtiles nuances permettent néanmoins à un artiste d’accentuer ou d’atténuer l’horreur d’un tel mode de cuisson : quand Matthieu Paris illustre lui-même sa chronique au milieu du XIII^e siècle, il y peint un Mongol, confortablement assis sur quelques têtes coupées, tenant une broche au dessus de la flamme²⁸. L’homme qui fait l’objet de la cuisson, toutefois, n’est pas attaché à la broche comme l’enfant cité précédemment – il y est plutôt empalé comme le serait un animal.

Au sommet de l’élaboration culturelle de la cuisson interviennent les récipients et liquides de cuisson. La marmite est ainsi mise à toutes les sauces dans l’iconographie cannibale. La scène de boucherie du *Livre des Merveilles* est par exemple accompagnée de ce motif : une marmite est représentée sur le feu, en bordure de l’image, au second plan – le spectateur ne manque pas de reconnaître un membre humain qui flotte à la surface du liquide. Se développant plutôt à la période moderne, les représentations de sorcières autour d’une marmite inquiétante – entourée d’ingrédients étranges ou d’où surnage un membre humain – transmettent davantage que l’idée d’une cuisson et évoquent aussi la préparation de potions mystérieuses²⁹.

La mère anthropophage – qui illustre à elle seule la variété de cette iconographie médiévale du cannibalisme – peut elle aussi cuire son enfant à la marmite. Une *Harmonie des Évangiles* du XIV^e siècle contient ainsi la représentation d’une paisible scène d’intérieur, où une femme, assise à côté de la cheminée, tourne sa cuillère dans la marmite accrochée à la crémaillère au dessus du feu³⁰. Les seuls éléments qui viennent troubler la lecture de cette scène d’une grande banalité sont l’enfant suspendu par un pied à un crochet à côté de la cheminée et l’une de ses jambes qui émerge de la marmite. La marmite est ici exploitée comme symbole d’une vie domestique bien ordonnée mais profondément pervertie par un choix alimentaire inconcevable aux yeux du spectateur – choix qui ne lui apparaît qu’au second regard. Les objets domestiques de la cuisson se trouvent rassemblés dans un contexte bien

²⁷ Traduction par Laurent de Premierfait du *De casibus virorum illustrium* de Boccace, Paris, BNF, français 226, fol. 209r. Voir VANDENBERG, *De chair et de sang*, *op. cit.*, p. 217-218.

²⁸ Cambridge, Corpus Christi College, MS 16, fol. 166r. Voir VANDENBERG, *De chair et de sang*, *op. cit.*, p. 367-369.

²⁹ Voir ZIKA, «Les parties du corps», *op. cit.* ; ZIKA, «Kannibalismus und Hexerei», *op. cit.*

³⁰ *Harmonie des Évangiles*, Milan, Biblioteca Ambrosiana, L 58 sup., fol. 73r. Voir VANDENBERG, *De chair et de sang*, *op. cit.*, p. 215-217.

particulier où des hommes et des femmes subissent les affres du feu et de l'ébouillement : en Enfer³¹. L'iconographie infernale est saturée d'images de dévoration dès l'entrée du monde souterrain, souvent figuré sous la forme d'une bouche à l'appétit insatiable. Les tourments infligés aux pécheurs impliquent ensuite fréquemment une consommation par le diable et ses sbires ou une préparation culinaire. Grils, broches (où les damnés sont souvent attachés par deux) et surtout marmites accueillent ainsi des souffrances qui ne sont pas sans suggérer une menace de consommation anthropophage, par l'usage des outils normaux de la préparation alimentaire.

La table et les plats qui y sont servis, enfin, peuvent eux aussi être les indicateurs visuels d'une scène de cannibalisme. Le *Livre des Merveilles*, après la boucherie et la cuisson, figure à l'arrière-plan une table autour de laquelle se pressent quelques convives et sur laquelle est posé un grand plat dont le contenu est cependant difficilement identifiable : peu importe en effet de figurer ici clairement des membres humains, la séquence narrative de l'avant-plan à l'arrière-plan ne laisse en effet aucun doute quant à la nature du repas. Dans le Harley 3954, on semble passer immédiatement de la découpe à la table : dans ce cas, les membres humains et la tête de la victime sont parfaitement identifiables dans les plats disposés sur la table. Si dans ces deux cas les convives portent des morceaux à la bouche, dans le premier cas il s'agit de petits morceaux indéfinissables, tandis que dans le second il s'agit de membres entiers : la retenue du *Livre des Merveilles*, tout en allusions, contraste vivement avec l'explicite et les visages grimaçants du Harley 3954 – alors que les deux scènes dépeignent des formes proches de cannibalisme funéraire en Asie du sud-est. Dans une traduction française du *Speculum Historiale* de Vincent de Beauvais³², c'est encore la mère anthropophage qui est figurée, disposant sur une table et présentant à ses hôtes indésirables des plats qui contiennent les morceaux de son enfant – pour le plus grand effroi des témoins.

CORPS DU MANGÉ ET CORPS DU MANGEUR

L'iconographie du cannibalisme est marquée par une focalisation sur le corps dans tous ses états. Le corps en tant qu'objet du cannibalisme joue le rôle essentiel de signifiant au sein d'une représentation : c'est d'abord dans ses caractéristiques et sa mise en scène que le spectateur reconnaîtra la présence ou la menace de l'anthropophage. Il ne suffit toutefois pas que le corps soit découpé, en pièces ou sanglant

³¹ Voir par exemple Monique BLANC, *Voyages en Enfer. De l'art paléochrétien à nos jours*, Paris, Citadelles & Mazenod, 2011, p. 149-153.

³² Traduction par Jean de Vignay du *Speculum Historiale* de Vincent de Beauvais, Paris, BNF, français 50, fol. 355r. Voir VANDENBERG, *De chair et de sang*, op. cit., p. 218-219.

pour que l'issue alimentaire soit explicite : l'iconographie des châtiments judiciaires, à titre d'exemple, met le corps dans des états similaires³³. C'est dans la combinaison des motifs et en particulier dans la rencontre entre corps du mangé et corps du mangeur que se crée l'intelligibilité d'une scène donnée.

Ainsi, les membres désolidarisés des corps sont dans la plupart des cas portés à la bouche de l'anthropophage – le corps démembré devient alors aussi corps mangé. Symptomatiquement, les scènes de boucherie évoquées ci-dessus se dédoublent à chaque fois d'une scène de consommation directe ou de cuisson : la découpe du corps, seule, ne fait pas sens. Les scènes de cuisson, pour leur part, sont plus volontiers employées seules par les artistes : cela peut déjà être le cas pour l'épisode de la mère anthropophage et ce le sera dans les représentations de sorcières autour de la marmite – il s'agit par ailleurs, dans la plupart des cas, du motif commun de femmes cuisinant la chair d'enfants dans un récipient. Ce type particulier de cuisson semble être suffisamment explicite dans ses connotations cannibales : *a contrario*, d'autres cuissons de corps humains (saint Laurent sur son gril, par exemple) peuvent être figurées seules sans suggérer aucune ambiguïté cannibale. Ces images prennent en effet leur sens dans un contexte culturel donné, que l'artiste prend en compte lorsqu'il s'autorise, dans certains cas de cannibalisme, des références métonymiques à la cuisson pour signifier aussi le repas. La broche, cependant, n'est pas employée seule dans les exemples observés, comme si, peut-être, sa proximité avec les supplices du pal ou du bûcher exigeait une explicitation visuelle complémentaire.

Le corps du mangé, dans l'iconographie médiévale, est un corps maltraité, profané, objectivé. Il est privé de sa continuité, il est éparpillé, il saigne souvent abondamment. Il est soumis aux instruments de boucherie et de cuisine. Il est enfin mordu et porté en bouche. Les nombreux motifs choisis, juxtaposés ou accumulés dans les scènes d'anthropophagie visent en partie à compenser l'incapacité de l'artiste à rendre visuellement une mastication, une déglutition et une digestion du repas de chair humaine. Ils permettent également de moduler la réaction du spectateur : l'accent sera tantôt mis sur l'horreur d'un épisode en figurant des flots de sang et des membres éparpillés, tantôt sur la dangereuse perversion de scènes normales de vie domestique en figurant les instruments de la cuisine ainsi que des intérieurs bourgeois. Mais les scènes de cannibalisme étudiées ici doivent une grande part de l'atmosphère qu'elles dégagent au mode de représentation du mangeur lui-même. Des officiants et convives à peine esquissés du Harley 3954, dont l'expression est réduite à un sourire grimaçant et tout en dents, à la décontraction paisible de cette femme qui surveille la marmite où cuit la jambe de son enfant, le corps du mangeur adopte une

³³ Voir par exemple Barbara MOREL, *Une iconographie de la répression judiciaire : le châtiment dans l'enluminure en France du XIII^e au XV^e siècle*, Paris, CTHS, 2007.

gamme d'attitudes variées qui commandent la lecture de l'image. Les expressions des femmes de Constantinople qui découpent leur empereur sont ainsi riches de détails frappants : l'une mord dans le bras du souverain, babines largement retroussés et dents écartées bien dévoilées ; une autre écorche sa victime, inclinée dans l'effort, les paupières baissées qui traduisent son application, le manche d'un couteau placé entre des dents encore une fois bien visibles. Dans l'ensemble, les traits presque grotesques de certains personnages atténuent l'horreur de la scène et y introduisent une part de dérision.

De manière assez significative, tandis que les textes qui décrivent les actes de cannibalisme en tous genres tendent à insister sur leur sauvagerie ou leur horreur intrinsèque, les images qui dépeignent les mêmes épisodes exploitent une gamme plus variée de codes. Les mères anthropophages maîtrisent leurs gestes, en particulier dans les scènes de cuisine ou de présentation des plats : l'agitation apparaît surtout du côté des témoins, qui multiplient les gestes de surprise et d'horreur. Les Mongols de Matthieu Paris, quant à eux, cuisinent et mangent dans une apparente décontraction, leurs traits sont certes grossiers par rapport à ceux de leurs victimes mais ne trahissent aucune agitation : le cannibalisme, pour les Mongols, est *business as usual*. Ce choix iconographique est d'autant plus révélateur qu'il est davantage une extension qu'une illustration du texte de Matthieu, où c'est l'insatiable appétit sexuel et cannibale des Mongols qui est surtout mis en évidence. L'apparence de normalité est donc un thème iconographique privilégié de l'imagerie du cannibale en lui-même : celui-ci, même s'il appartient aux peuples monstrueux de Gog et Magog (carte du monde d'Ebstorf), vaque à une activité empreinte de banalité quand il mange son prochain, et cela se traduit dans les gestes maîtrisés et expressions paisibles que lui attribuent les artistes. Une plus grande variabilité se fait jour dans l'interaction entre ce cannibale décontracté et son environnement : l'effet de banalité est amplifié dans les scènes de cuisson domestique, et mis en contraste lorsque des membres sanglants entourent le ou les mangeurs. Chacun de ces choix iconographiques influe en retour sur la réception de ces images par leur public : les artistes cherchent tantôt à susciter le dégoût ou l'effroi, tantôt un certain malaise parfois teinté d'ironie macabre.

Le cannibalisme est un phénomène complexe qui stimule les imaginations, hier comme aujourd'hui. L'iconographie médiévale du cannibalisme est ainsi pleine d'inventivité, même si quelques modèles iconographiques plus stéréotypés, en particulier dans le cas de la mère anthropophage, se mettent en place au fil du temps. Les artistes prennent une grande liberté avec leurs références textuelles afin d'apporter des solutions originales à la difficulté de figurer sans ambiguïté la consommation de l'homme par l'homme. Ils ont produit de cette manière des images riches de significations, qui continuent d'étonner et d'interpeller ceux qui les contemplant.

La patrimonialisation des châteaux au Grand-Duché de Luxembourg (1800-1940)

Essai d'analyse axiologique au service de l'histoire patrimoniale du château de Vianden

SIMONE WENY

Les châteaux, qu'ils soient d'origine médiévale ou seulement réputés tels, sont un élément important du patrimoine¹ luxembourgeois, tel qu'il est constitué à partir du XIX^e siècle. Nous verrons qu'ils deviennent ainsi, par exemple, porteurs de valeurs historiques en rapport avec le Moyen Âge, âge d'or chéri par l'historiographie nationale. Leur patrimonialisation reflète alors l'accentuation de l'époque médiévale dans la construction historiographique de l'identité nationale².

Nous tenterons ici de cerner les motivations des différents acteurs patrimoniaux à travers les valeurs qu'ils attribuent à l'objet patrimonial³. Notre choix s'est porté sur

¹ Commençons par rappeler une mise en garde commune. Notre texte utilise le terme « patrimoine/patrimonial » pour désigner les objets du passé, même si les acteurs du XIX^e siècle et début du XX^e ne l'utilisaient pas. Ils parlaient de « monuments historiques », « monuments nationaux » ou « Denkmäler ».

² La construction identitaire nationale s'appuie essentiellement sur l'historiographie (surtout l'étude du Moyen Âge) et la promotion de la langue luxembourgeoise. Ces ingrédients avaient été progressivement élaborés et mis à disposition du public à partir de 1839. Pour une analyse des constructions identitaires, voir p. ex. : Daniel SPIZZO, *La nation luxembourgeoise. Genèse et structure d'une identité*, Paris, L'Harmattan, 1995 ; Sonja KMEC et Benoît MAJERUS et alii, eds., *Lieux de mémoire au Luxembourg. Usages du passé et construction nationale*, Luxembourg, Éditions Saint-Paul, 2007 ; S. KMEC et B. MAJERUS et alii, eds., *Inventing Luxembourg. Representations of the Past, Space and Language from the Nineteenth to the Twenty-first Century*, Leiden, Brill, 2010.

³ Jusqu'ici, l'histoire de la patrimonialisation des châteaux a été essentiellement abordée de l'intérieur par des acteurs directement impliqués. Ainsi, les publications de l'ingénieur Jean-Pierre Koltz et du conservateur Alfred Steinmetzer retracent l'histoire matérielle de nombreux châteaux. Leurs synthèses permettent de retrouver les grandes lignes de l'histoire patrimoniale et de situer les principales interventions matérielles. Mais elles négligent le volet de l'attribution des valeurs et donc *in fine* la question des motivations des acteurs.

Parmi la riche bibliographie de ces auteurs, nous présentons ici les ouvrages à caractère de synthèse : J.-P. KOLTZ, « Luxemburg. Die luxemburgischen Burgen », dans Heinrich KUHN et J.-P. KOLTZ, eds., *Burgen und Schlösser in Lothringen und Luxemburg*, Francfort/Main, W. Weidlich, 1964, p. 107-178 ; J.-P. KOLTZ et Tony KRIER, *Les châteaux historiques du Luxembourg*, Luxembourg, Imprimerie Saint-Paul, 1975 ; A. STEINMETZER, « La sauvegarde de nos châteaux forts - possibilités, contraintes, limites », dans Paul DOSTERT et Michel PAULY, eds., *Le Luxembourg en Lotharingie. Mélanges Paul Margue*, Luxembourg, Éditions Saint-Paul, 1993, p. 607-624 ; A. STEINMETZER, « Le sort des châteaux et châteaux forts luxembourgeois », dans *Hémecht*, t. 2/3, 1975, p. 199-228.

le château de Vianden (ill. 1)⁴, parce que sa situation documentaire est très bonne si on la compare à d'autres sites⁵.

Des études viennent d'aborder la question de la motivation. L'historien D. Kirt étudie ce château sous l'angle du « lieu de mémoire »⁶. Un catalogue collectif

⁴ Résumons brièvement la succession des propriétaires. Aux Orange-Nassau des Temps modernes succède le régime français (1795-1815). Il attribue le château successivement à la République batave, au Royaume de Hollande, puis à deux généraux. Viennent ensuite les Orange-Nassau, rois grands-ducs : Guillaume I^{er} (1815-1820 et 1827-1840/43), Guillaume II (1840/44-1849), Guillaume III et le prince Henri (1849/82-1890). N'oublions pas l'intermède désastreux du notable local W. Coster (1820-1827) qui dépèce le château. De 1890/91 à 1977, les Nassau-Weilbourg, grands-ducs de Luxembourg, sont en charge du site. Depuis 1977, le château appartient à l'État luxembourgeois. Il fut classé par arrêté ministériel du 23 novembre 1977 (« Liste des monuments classés », *Mémorial B 77*, (24 décembre) 2003, p. 1159).

Les publications de John Zimmer présentent le dernier état de la recherche archéologique y relative. J. ZIMMER, *Die Burgen des Luxemburger Landes*, vol. 1 : *Die archäologisch- und bauhistorisch untersuchten Burgen von : Befort, Bourscheid, Fels, Luxemburg und Vianden*, Luxembourg, Éditions Saint-Paul, 1996, p. 262-404. Les conclusions du premier volume sont complétées par le résultat des dernières recherches archéologiques, publié dans J. ZIMMER, *Die Burgen des Luxemburger Landes*, vol. 3 : *Die archäologisch- und bauhistorisch untersuchten Burgen von : Brandenburg, Dudelange, Koerich, Larochette, Stolzembourg, Septfontaines, Vianden*, Luxembourg, Éditions Saint-Paul, 2010, p. 96-241.

⁵ Pour Vianden, les sources primaires se trouvent dispersées entre différents lieux de conservation. En premier lieu, les archives privées des deux familles qui en étaient propriétaire : le Koninklijk Huisarchief à La Haye (KHA) et les Archives de la Cour Grand-Ducale à Luxembourg (ACGD). Les archives issues de l'administration publique luxembourgeoise se répartissent entre les Archives nationales à Luxembourg (ANLUX) et les archives du Service des Sites et Monuments Nationaux (SSMN) et de la Commission des Sites et Monuments nationaux (COSIMO) à Luxembourg. Quelques traces existent dans les archives de la Section Historique de l'Institut grand-ducal à Luxembourg et dans celles de la Deutsche Burgenvereinigung/Europäisches Burgeninstitut à Braubach/Rhin (DBV/EBI). Les sources imprimées, très variées, relèvent de différents domaines, telles les publications officielles, l'historiographie, l'archéologie, les périodiques à vocation culturelle, le tourisme et les récits de visite aux ruines, les articles de presse (souvent polémiques) relatifs aux interventions matérielles au château. La littérature secondaire comprend des études archéologiques importantes qui retracent l'histoire matérielle du château jusqu'aux Temps modernes (voir les travaux de J. ZIMMER). Mais il n'y a pas de véritable histoire des interventions de restauration antérieures à 1940. Certains auteurs (p. ex. J. Zimmer) se contentent de signaler les interventions anciennes lorsqu'elles interfèrent et perturbent l'étude de la substance ancienne d'un élément donné. J.-P. Koltz est le seul à s'être penché de plus près sur les interventions des XIX^e et XX^e siècles, mais sans aborder le champ des motivations des acteurs (J.-P. KOLTZ, *Nouvelle monographie du château-palais de Vianden*, Luxembourg, Imprimerie Saint-Paul, 2^e éd., 1988).

⁶ Sans recours aux sources primaires (à moins que la forme de la publication ne lui ait pas permis d'indiquer toutes les sources consultées), il postule différentes motivations chez



Ill. 1. Une vue actuelle du château de Vianden.

relatif à B.C. Koekkoek⁷ éclaire l'attitude de Guillaume II. L'historien P. Péporté nous renseigne sur les châteaux et leurs propriétaires durant la première moitié du XIX^e siècle⁸.

les acteurs. David KIRT, « Château de Vianden », dans S. KMEC et Pit PÉPORTÉ, eds., *Lieux de mémoire au Luxembourg II. Jeux d'échelles*, Luxembourg, Éditions Saint-Paul, 2012, p. 205-210.

⁷ Voir notamment les articles d'A. PELGROM, J. VAN ZANTEN, E. BERGVELT et L. PIL. Freundeskreis Museum Kurhaus und Koekkoek-Haus Kleve & Musée National d'Histoire et d'Art (mnha), eds., *Gemalt für den König. B.C. Koekkoek und die luxemburgische Landschaft*, Luxembourg et Clèves, Koekkoek-Haus Kleve et MNHA Luxembourg, 2012.

⁸ Il aborde la question de la motivation des acteurs, mais sans procéder à une recherche archivistique et sans prendre en compte un large éventail de châteaux. P. PÉPORTÉ, « Zwischen wirtschaftlichen Interessen und romantischem Ideal : Burgen im Großherzogtum Luxemburg in der ersten Hälfte des 19. Jahrhunderts », dans FREUNDESKREIS, eds., *Gemalt für den König...*, op. cit., p. 93-106.

LES PRINCIPES DE L'ANALYSE AXIOLOGIQUE

La prémisse est qu'un édifice devient patrimoine suite à l'attribution de valeurs par des acteurs. La mise en 'valeurs' intervient souvent après une expérience de rupture et la perte de sa fonctionnalité. Les valeurs (le sens consenti) varient en fonction des acteurs et des époques⁹. Elles influencent les interventions matérielles¹⁰.

Notre analyse axiologique¹¹ se fonde sur une palette de valeurs¹². L'étude comparée de plusieurs essais d'axiologie patrimoniale¹³ nous a amenée aux systèmes de l'his-

⁹ Sur les processus de patrimonialisation et l'attribution de valeurs, voir p. ex. : Dominique FABRE, ed., *Domestiquer l'histoire : ethnologie des monuments historiques*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2000 ; Michel RAUTENBERG, *La rupture patrimoniale*, Bernin, Éditions À la croisée, 2003 ; Eckart RÜSCH, « Das Denkmal zwischen Originalsubstanz und immateriellen Werten. Ein Vorschlag für die Praktische Denkmalpflege. Vortrag anlässlich des Symposiums Nachdenken über Denkmalpflege (Teil 2, Hundisburg, 16.11.2002) », dans <http://edoc.hu-berlin.de/kunsttexte/download/denk/sym-ruesch-v.pdf> (2003), 30 décembre 2010 ; Nathalie HEINICH, *La fabrique du patrimoine. « De la cathédrale à la petite cuillère »*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2009 ; Lucie K. MORISSET, *Des régimes d'authenticité. Essai sur la mémoire patrimoniale*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009.

¹⁰ Jan DE MAEYER et Anna BERGMANS *et al.*, « De schaduw van Viollet-le-Duc », dans J. DE MAEYER et A. BERGMANS *et al.*, eds., *Negentiende-eeuwse restauratiepraktijk en actuele monumentenzorg*, Louvain, Presses Universitaires de Louvain, 1999, p. 14 (KADOC / Handelingen van het Nederlands-Vlaams symposium, Leuven 13-14 september 1996) : « In de 19de eeuw kon men bijvoorbeeld naar een ruïne van een middeleeuwse kasteel kijken als een getuigenis uit de feodaliteit, de tijd van de verknechting van de volksklassen, de duistere Middeleeuwen, waar bij voorkeur niet al te veel werd naar omgekeken. De 19de-eeuwer kon dezelfde ruïne echter ook waarnemen als pittoresk, als een element van een romantisch, historisch betekenisvol landschap, waarbij het geheel het best zijn mysterieus karakter kon behouden. Het kon nog anders. Een oude burcht kon om verschillende redenen een verwijzing inhouden naar het glorioke verleden, [...] de vermeende nationale identiteit versterken, de ultramontaanse of neomiddeleeuwse kerkelijke gerichtheid symboliseren of in zijn transformaties in de zogenaamd Hollandse of Vlaamse renaissancestijl de inspirerende kracht van de nieuwe, meer vrijgevochten renaissance-mens illustreren. Dezelfde burcht kon in de 19de-eeuwse restauratiecampagne een nauwkeurige oudheidkundig verantwoorde reconstructie worden of een idealistische, al dan niet ideologisch geïnspireerde interpretatie van de oude glorie der Middeleeuwen. »

¹¹ Sur l'axiologie en tant que telle, voir p. ex. Muriel VERBEECK-BOUTIN, « De l'axiologie. Pour une théorie des valeurs appliquée à la conservation-restauration », dans *CeROArt* 4, <http://ceroart.revues.org/1298> (2009), 30 janvier 2013.

¹² Nous avons publié en détail notre grille d'analyse axiologique dans Simone WENY, « Éclairages sur la genèse d'un patrimoine national au Luxembourg par l'analyse axiologique d'inventaires », dans Martin DROUIN et Anne RICHARD-BAZIRE, eds., *La sélection patrimoniale*, Québec, Éditions MultiMondes, 2011, p. 121-126.

¹³ Alois RIEGL, « Der moderne Denkmalkultus. Sein Wesen und seine Entstehung », dans

torien de l'art autrichien A. Riegl¹⁴ et de l'ingénieur allemand H. Wirth¹⁵ pour établir notre grille d'analyse. Elle comprend trois catégories.

La première catégorie reprend les valeurs faisant référence au passé et à l'historicité de l'objet, soit de manière objective, soit de manière symbolique. La valeur d'ancienneté de Riegl¹⁶ est la traduction matérielle de l'expérience de l'historicité. Elle s'applique à tout objet portant des traces d'usure. Pour Wirth¹⁷, elle réfère davantage au résultat de la sélection naturelle impitoyable par le temps. Elle apprécie l'âge de l'objet et l'admire pour avoir survécu à l'épreuve du temps. La valeur de remémoration intentionnelle de Riegl concerne les monuments commémoratifs, érigés dans une intention de mémoire prospective pour rappeler un moment, un événement ou un personnage historique précis. Le monument ainsi conçu reçoit souvent une fonction identitaire¹⁸. D'un registre analogue relève la valeur symbolique de Wirth.

Karl M. SWOBODA, ed., *Alois Riegl. Gesammelte Aufsätze*, Augsburg, Dr. B. Filser, 1929 [1^{re} éd. 1903], p. 144-193 ; Alois RIEGL, « Entwurf einer gesetzlichen Organisation der Denkmalpflege in Österreich », dans Ernst BACHER, ed., *Kunstwerk oder Denkmal ? Alois Riegls Schriften zur Denkmalpflege*, Vienne, Böhlau Verlag, 1995, p. 49-144 ; Régis DEBRAY, « Le monument ou la transmission comme tragédie », dans Régis DEBRAY, ed., *L'abus monumental ? (Entretiens du patrimoine, 1998)*, Paris, Fayard / Éditions du patrimoine, 1999, p. 11-32. Le même texte paraît dans Régis DEBRAY, « Trace, forme ou message ? », dans *Les Cahiers de médiologie*, t. 7 (La confusion des monuments), 1999, p. 27-44 ; Hermann WIRTH, *Werte und Bewertung baulich-räumlicher Strukturen. Axiologie der baulich-räumlichen Umwelt*, Alfter, Verlag und Datenbank für Geisteswissenschaften, 1994 ; ainsi que les travaux d'E. RÜSCH et N. HEINICH déjà cités.

¹⁴ Sur Alois Riegl (Linz, 1858 – Vienne, 1905), on consultera avec profit Eva-Maria HÖHLE, « Alois Riegl, Kunsthistoriker und Denkmalpfleger. Zum 100. Todestag », dans Jost SCHÄFER, ed., *Gemeinsame Wurzeln – getrennte Wege? Über den Schutz von gebauter Umwelt, Natur und Heimat seit 1900 (Jahrestagung der Vereinigung der Landesdenkmalpfleger in der Bundesrepublik Deutschland, 28.06.-01.07.2005)*, Münster, LWL-Amt für Denkmalpflege in Westfalen, 2007, p. 62-69. Ernst BACHER, « Alois Riegl und die Denkmalpflege », dans E. BACHER, ed., *Kunstwerk oder Denkmal... op. cit.*, p. 11-48. En français, mais moins précise, voir la biographie accompagnant la traduction de son texte principal par Daniel WIECZOREK : Alois RIEGL, *Le culte moderne des monuments. Son essence et sa genèse*, Paris, Éditions du Seuil, 1984, p. 33-34.

¹⁵ Hermann Wirth (Potsdam, 1940), professeur émérite de la Bauhaus-Universität de Weimar, est ingénieur. Après un doctorat en sciences de l'ingénierie et un autre en philosophie, il a fait une habilitation pour le professorat universitaire. Il mène ses activités de recherche, d'enseignement et professionnelles dans le domaine de l'architecture et du patrimoine. Voir <http://hermann-wirth.de/index.html>, dernière consultation le 30 décembre 2010.

¹⁶ A. RIEGL, « Der moderne Denkmalskultus... », *op. cit.*, p. 149-150, 159-165, 181, 189. A. RIEGL, « Entwurf einer gesetzlichen Organisation... », *op. cit.*, p. 103-105.

¹⁷ H. WIRTH, *Werte und Bewertung baulich-räumlicher Strukturen...*, *op. cit.*, p. 98, 110, 112.

¹⁸ A. RIEGL, « Der moderne Denkmalskultus... », *op. cit.*, p. 172-173.

La forme architecturale de l'objet renvoie à un élément extérieur (par exemple : un édifice, un lieu ou une période historique). Le « gewolltes Symbol » est voulu dès sa création ; le « gewordenes Symbol » est déterminé *a posteriori*¹⁹. La valeur historique documentaire²⁰ considère l'objet comme une source de connaissances matérielle (document) pour l'histoire ou l'histoire de l'art. Pour la valeur historique émotionnelle, l'objet acquiert son importance par l'association avec des événements ou des personnages historiques. Aucune trace matérielle sur l'objet ne documente cette association²¹.

La deuxième catégorie appartient au domaine des arts. La valeur de nouveauté de Riegl se retrouve en toute œuvre récemment créée. Elle repose sur son intégrité (« Geschlossenheit »)²², traduite notamment par la non-altération de la forme et de la polychromie. La valeur d'art relative de Riegl²³ s'applique aux œuvres d'art qui satisfont les exigences esthétiques actuelles. Elle équivaut à la valeur esthétique de Wirth²⁴. La valeur esthétique pittoresque²⁵ repose sur l'alliance d'un édifice imposant avec son environnement naturel spectaculaire. La valeur d'ensemble de Wirth²⁶ permet d'apprécier des objets architecturaux n'ayant ni valeur esthétique ni valeur historique « en quantité suffisante » pour être qualifiés de monuments historiques. Ils ont une fonction de structuration de l'espace. Nous avons défini la valeur artistique pour prendre en compte la qualité d'exécution de l'œuvre²⁷.

La dernière catégorie comprend toutes les déclinaisons de l'utilité. Quoique la valeur d'usage ne soit pas patrimoniale, elle est inséparable des objets anciens. Elle est positive, si elle concerne un édifice toujours fonctionnel. Dans sa connotation

¹⁹ WIRTH, *Werte und Bewertung baulich-räumlicher Strukturen...*, *op. cit.*, p. 70-71.

²⁰ A. Riegl parle de valeur historique, H. Wirth de valeur historique rationnelle. Nous préférons l'adjectif documentaire. Voir A. RIEGL, « Der moderne Denkmalkultus... », *op. cit.*, p. 145-146, 149, 166-172, ainsi que H. WIRTH, *Werte und Bewertung baulich-räumlicher Strukturen...*, *op. cit.*, p. 71-72, 74, 110.

²¹ H. WIRTH, *Werte und Bewertung baulich-räumlicher Strukturen...*, *op. cit.*, p. 71, 110.

²² A. RIEGL, « Der moderne Denkmalkultus... », *op. cit.*, p. 146-148, 157, 178-180, 182-184, 192.

²³ A. RIEGL, « Der moderne Denkmalkultus... », *op. cit.*, p. 178, 187-190.

²⁴ H. WIRTH, *Werte und Bewertung baulich-räumlicher Strukturen...*, *op. cit.*, p. 67-68, 99.

²⁵ Un bon aperçu sur l'acception et les origines de la notion *pittoresque* se trouve p. ex. dans Lut PIL, « Das Großherzogtum Luxemburg und die pittoreske Landschaft », dans FREUNDESKREIS, eds., *Gemalt für den König...*, *op. cit.*, p. 63-77.

²⁶ H. WIRTH, *Werte und Bewertung baulich-räumlicher Strukturen...*, *op. cit.*, p. 112.

²⁷ Les valeurs d'art, tant la valeur de nouveauté que la valeur esthétique, apprécient le résultat esthétique de la qualité d'exécution, tandis que la valeur historique documentaire la constate en tant qu'information sur les techniques d'exécution et leur maîtrise à une époque donnée.

négative, elle considère l'édifice comme menace pour la sécurité publique²⁸. La valeur matérielle économique évoque la valeur vénale du bien²⁹.

Le processus patrimonial comprend une pléthore d'acteurs qui, guidés par leurs motivations, participent de différentes manières à la mise en valeur³⁰. Nous songeons aux propriétaires gérant l'entretien du bien ; aux autorités publiques ayant besoin d'un cadre législatif et de moyens financiers pour agir sur une propriété privée ; aux milieux intellectuels agissant par le biais d'associations patrimoniales ou de publications ; aux milieux touristiques guidées par le marketing de leur région à l'aide du patrimoine ; aux milieux artistiques créant et véhiculant des images du patrimoine ; aux visiteurs consommant le bien patrimonial mais si difficiles à cerner de près faute de sources fiables...

L'APPLICATION DE L'ANALYSE AXIOLOGIQUE

Vu l'ampleur du sujet, nous en présenterons ici deux épisodes de manière approfondie. Nous condenserons ensuite le résultat de nos recherches.

La répartition inégale de l'intérêt chez les autorités françaises

Les entreprises de connaissance du régime français, appelées enquêtes ou statistiques, participent du discours officiel. Les échelons inférieurs attribuaient un certain nombre de valeurs au château viandennais, mais cette prise en considération locale ne se répercute guère au niveau supérieur. Seules quelques valeurs choisies étaient transmises à Paris par la préfecture.

En 1801, la sous-préfecture de Diekirch établissait un tableau statistique sur ses communes avec des données administratives et démographiques³¹. Pour son vaste arrondissement ardennais, rempli de châteaux, elle signalait l'existence d'un château uniquement à Vianden et à Esch/Sûre. Seul le château viandennais bénéficiait d'un supplément d'informations relatif à sa situation topographique et à son statut de propriété. Il était de plus gratifié d'une appréciation élogieuse : il était dit *d'une*

²⁸ A. RIEGL, « Der moderne Denkmalskultus... », *op. cit.*, p. 174-177.

²⁹ Cette valeur est une des deux sous-catégories de la valeur d'usage établie par H. Wirth ; voir à ce sujet *Werte und Bewertung baulich-räumlicher Strukturen...*, *op. cit.*, p. 49-50, 59, 64-65, 109-110.

³⁰ M. Verbeeck-Boutin a réfléchi sur le système reliant les acteurs (« intervenants »), l'œuvre d'art et les valeurs : M. VERBEECK-BOUTIN, « De l'axiologie... », *op. cit.*

³¹ Luxembourg, ANLUX, fonds B 7, « État de la situation des communes de la Sous-Préfecture de Diekirch en exécution de la circulaire du Préfet du Département du 21 nivôse dernier », 7 ventôse an 9.

antique et rare structure. L'existence même de la note relative au château, sa longueur et son contenu permettent d'admettre l'attribution de la valeur d'unicité et de la valeur d'ancienneté wirthienne.

En été 1810³², le Ministère de l'Intérieur demandait aux préfets des *renseignements exacts sur les monumens français, et principalement sur les anciens châteaux de France qui ont existé et qui existent encore dans votre département*³³.

Deux réponses, l'une sommaire, l'autre très riche, renseignent sur le cas de Vianden. Le maire de Luxembourg³⁴ se contenta d'une énumération de *châteaux très anciens*, complétée de considérations tout à fait générales sur la féodalité. L'apparition de Vianden en tête de liste peut témoigner de l'attribution d'une valeur d'unicité, éventuellement de la reconnaissance d'une valeur d'ancienneté.

Le rapport du sous-préfet diekirchois³⁵ lui réserve un traitement de faveur. Sur vingt-sept châteaux recensés, seul Vianden recevait une notice détaillée. Elle infor-

³² Pour une contextualisation de l'enquête de 1810 et pour notre analyse de ses retombées au département des Forêts, voir S. WENY, « Éclairages... », *op. cit.*, p. 129-133. Un rapide aperçu des résultats de cette enquête fut donné par Joseph Goedert, « De la Société archéologique à la Section historique de l'Institut Grand-Ducal. Tendances, méthodes et résultats du travail historique de 1845 à 1985 », dans *PSH*, t. 101, 1987, p. 15, 366-367.

³³ Luxembourg, ANLUX, fonds B 2, dossier 12bis, « circulaire n°1578 du ministre de l'Intérieur, Montalivet, au préfet du Département des Forêts », 4 juin 1810.

³⁴ Luxembourg, ANLUX, fonds B 2, dossier 12bis, « lettre du maire de Luxembourg au préfet du Département des Forêts n°217 », 28 juin 1810.

³⁵ Luxembourg, ANLUX, fonds B 2, dossier 12bis, « Notice sur les anciens monumens [sic], châteaux et abbayes de l'arrondissement de Diekirch, dressée en exécution de la lettre de M^r le Préfet du 15 juin 1810 s N°1578 an 1810 », 30 août 1810 : **Canton de Vianden.** *Vianden. Au voisinage et sur le ban de la commune de ce nom, Chef-lieu du Canton, à 2 lieues de Diekirch, est situé le château de Vianden, sur un roc escarpé, dominant d'un côté, la ville et la rivière d'Our et de l'autre il est lui-même dominé par derrière, par une montagne plus élevée, que celle sur laquelle il est bâti. Cet édifice servait autrefois d'habitation aux comtes de Vianden ou de Vienne ; on ignore l'époque de sa construction ; les archives de l'ancien gouverneur hollandais renferment peut-être des documens précieux à cet égard. M^r. Bertolet dit dans son histoire du Luxembourg, Tôme 3 page 424, que la ville et le château de Vianden étaient possédés par des seigneurs qui, vers l'an 711, portaient déjà le titre de comtes, du tems de Childebert roi de France, il semblerait, d'après cela, qu'à cette époque ce château existait déjà. D'autres prétendent qu'il n'a été construit qu'au commencement du 9^e siècle. Après la mort de Charles de Vienne, arrivée à la fin du 13^{ème} siècle, il est parvenu par une suite de successions non interrompue à la famille des princes d'Orange, ensuite au Gouvernement hollandais et enfin devant la réunion de la Hollande à l'empire français, un échange le fait passer à la France, d'où le Gouv^t l'a placé dans le Domaine extraord^{re} de la Couronne, où il se trouve aujourd'hui. L'architecture de ce château qui est gothique et offre dans la construction intérieure et extérieure beaucoup d'irrégularité, atteste assez son antiquité reculée. Sa solidité est très grande, élevé sur le roc qui lui sert de fondement, ses murs ont une grande épaisseur ainsi que son mur de défense qui l'entoure, à une petite distance. Le corps de logis renferme une grande salle nommée en allemand Der Rittersaal*

maît sur sa situation topographique, son histoire, la succession des propriétaires et l'état de conservation. Elle proposait une datation basée sur l'analyse de caractéristiques architecturales (son architecture *gothique* et sa construction irrégulière). Elle s'intéressait à la solidité de la construction, présentait les fonctions anciennes de la *salle des chevaliers*, admirait et interprétait les hauts greniers, constatait enfin l'absence de monuments funéraires ou autres ornements. L'auteur n'exprima pas de sensibilité pour la richesse du décor architectural.

Différentes valeurs s'observent. L'existence même d'une notice détaillée renvoie à la valeur d'unicité, ce qui est confirmé par la qualification *un des plus remarquables châteaux*. Le texte la fonde aussi sur l'ancienneté wirthienne. Lorsqu'il souligne l'intérêt du château pour les *recherches historiques et archéologiques*, il exprime une valeur historique. Le texte la différencie. 1. La valeur historique documentaire pour l'histoire est connotée de manière négative, vu l'absence de traces écrites (monuments funéraires). Elle est positive, lorsque le château est interprété comme résidence comtale et la grande salle comme salle de rassemblement des vassaux. 2. La valeur historique documentaire pour l'histoire de l'art se rattache à l'identification d'une architecture *gothique*, irrégulière et solide. La valeur artistique ressort à travers l'éloge de la qualité d'exécution des hauts greniers. La valeur d'usage sous-tend d'autres observations. La description topographique répond à des besoins administratifs de localisation et indique l'absence de toute valeur militaire. Les considérations sur la solidité, l'état et les dimensions permettent d'évaluer des réaffectations.

Pour le rapport final, la préfecture ne retenait que Vianden sur les vingt-sept châteaux septentrionaux³⁶.

ou la Salle des Chevaliers qui était celle où se rassemblaient les seigneurs vassaux possesseurs de fiefs dépendants du château, les quels étaient en grand nombre dans la province de Luxembourg et même dans le pays de Trèves. Au-dessus du corps de logis, en émergence l'un au-dessus de l'autre, 5 greniers immenses, qui étaient destinés à serrer les dîmes et rentes foncières et féodales qui se percevaient en nature ainsi qu'à rémiser des munitions en tems de guerre, leur charge mérite l'attention des hommes de l'art tant par la dimension et l'assemblage des poutres, que par leur parfaite conservation. Ce château a été passablement entretenu ; il a néanmoins, besoin de fortes réparations parce qu'il a été fort négligé depuis 12 à 13 ans, surtout à cause de l'incertitude de son sort définitif. Au moment de la révolution, il ne renfermait point de tombeaux, ornemens ou débris curieux, attendu que depuis plus de 300 ans il n'était plus habité par le propriétaire, mais seulement par leurs régisseurs & baillis. Enfin par sa haute antiquité, par sa construction gothique et irrégulière, par les points d'histoire auxquels il se rapporte et par sa conservation même, cet édifice offre un objet intéressant aux recherches historiques et archéologiques. Il est sans contredit, sous tous les rapports, l'un des plus remarquables de cet arrondissement.

³⁶ Luxembourg, ANLUX, fonds B 2, dossier 12bis, « rapport du préfet du département des Forêts au ministre de l'Intérieur à Paris [brouillon] », 30 octobre 1810.

La statistique générale de 1812 visualise les échelons locaux³⁷.

Le curé se contentait d'informer sur l'existence de monuments funéraires comtaux en son église. Ce qui témoigne de l'éveil de sa sensibilité pour le passé. Mais il ne dit mot sur le château.

Le maire J.L. André signalait d'abord *in extenso* l'ancien pont dont il espérait la réparation. Le château apparaît à la rubrique *monumens remarquables*. Après en avoir relevé l'ancienneté, il mettait en évidence ses dimensions et la largeur de ses murailles pour en proposer la réaffectation en dépôt de mendicité. La valeur d'usage et ses éventuelles retombées économiques pour la localité dominent la valeur d'ancienneté, la seule valeur patrimoniale qui apparaît. Cette approche prévaudra longtemps chez les édiles communaux.

L'ambivalence de Guillaume 1^{er} : vente et rachat

Cet épisode rassemble différents acteurs (propriétaires, ville, notables locaux).

En 1815, le château échet à Guillaume 1^{er} comme propriété privée³⁸. Il décidait rapidement de s'en défaire, vraisemblablement mû par sa valeur matérielle économique³⁹. Par un arrêté de mai 1819, il autorisait sa vente publique au profit de la Caisse d'amortissement⁴⁰. Le *Mémorial*⁴¹ l'annonçait le 20 juillet 1820.

³⁷ Luxembourg, ANLUX, fonds B 3, « questionnaire pour la confection de la statistique générale du département », 1^{er} février 1812. Réponses de Schwartz, curé à Vianden, et du notaire J.L. André, maire de Vianden.

³⁸ J.-P. Koltz avance cette thèse mais ne l'étaye pas (*Nouvelle monographie...*, *op. cit.*, p. 36). Elle est confirmée par le protocole de la vente publique des domaines de Vianden (1820). Il précise en effet que le château et ses dépendances *proviennent du Domaine privé de Sa Majesté Comme Comte de Vianden, imposés pour 1819 à dix florins quatre vingt cinq à la charge du Gouvernement*. Le document est cité d'après Jean MILMEISTER, *Geschichte der Grafen von Vianden*, Vianden, Veiner Geschichtsfrënn, 2003, p. 268-269.

³⁹ D. Kirt, sans indiquer ses sources, affirme qu'il était « alors en quête de moyens financiers » : « Château de Vianden... », *op. cit.*, p. 207.

⁴⁰ En 1816 avait été créée une Caisse d'amortissement de la dette publique « qui fut plus tard chargée de la vente de domaines de l'Etat, dont l'aliénation fut décidée par la loi du 9 février 1818 ». La Caisse d'amortissement (futur Syndicat d'amortissement, 1822) était dirigée de manière autonome et voilée par le roi à l'aide de quelques initiés : Albert CALMES, *Naissance et débuts du Grand-Duché 1814-1830. Le Grand-Duché de Luxembourg dans le Royaume des Pays-Bas*, Luxembourg, Imprimerie Saint-Paul, 1971, p. 227-230.

⁴¹ Jules MERSCH, « Les rois des Pays-Bas, grands-ducs de Luxembourg », dans J. MERSCH, *Biographie nationale*, fasc. 9, Luxembourg, 1958, p. 92 note *. J. MILMEISTER, *Geschichte der Grafen...*, *op. cit.*, p. 263.

Auparavant, le conseil communal viandennais (emmené par l'homme d'affaires W. Coster et le notaire André) lui adressait (en vain) une requête afin d'obtenir les matériaux de la galerie monumentale et de la chapelle pour la construction de nouvelles salles de classe⁴². Pour eux, le château intact n'a donc qu'une valeur matérielle économique⁴³. Rien ne confirme que *le château est [...] un vieux symbole d'une époque révolue pour les édiles*⁴⁴.

Le 29 avril 1820, le roi lui-même donnait à la paroisse la clochette de la chapelle⁴⁵. A posteriori, ce geste s'interprète comme le coup d'envoi du dépeçage.

Coster acquit le château. Le domaine intéressait seize autres notables, dont les notaires André et F.J. Vannérus, deux autres protagonistes et futurs historiographes⁴⁶. La valeur matérielle économique triomphait⁴⁷. Coster organisait la vente de tous les éléments réutilisables en se réservant les morceaux de choix (métaux, mobilier, bois). Toutes les professions locales en profitèrent.

D. Kirt suppose le démantèlement continu des ruines par la population⁴⁸. Si cette hypothèse peut être admise pour de nombreux châteaux abandonnés, elle est inappropriée pour Vianden. Le château avait en effet un gardien⁴⁹. Vu que Coster cherchait à maximiser son profit, il est peu probable qu'il laissât son fonds de commerce sans surveillance.

⁴² J. MILMEISTER, *Geschichte der Grafen [...] op. cit.*, p. 263-264.

⁴³ La requête confirme l'affirmation (non étayée) de D. Kirt selon laquelle le château « représente [également] une ressource économique enfin devenue exploitable ». Il travaille par analogie à partir de cas comme « les destructions de l'abbaye de Cluny, de la cathédrale de Liège ou bien celles évitées à toute justesse des cathédrales de Spire et de Mayence » : D. KIRT, « Château de Vianden... », *op. cit.*, p. 207, 268.

⁴⁴ L'auteur n'indique pas les sources soutenant son affirmation : D. KIRT, « Château de Vianden... », *op. cit.*, p. 207, 268.

⁴⁵ Théodore BASSING, *Chronik der Stadt Vianden vom Jahre 1815-1925*, Esch/Alzette, [1974 éd. revue par Pierre BASSING et J. MILMEISTER], p. 18.

⁴⁶ J. MILMEISTER, *Geschichte der Grafen...*, *op. cit.*, p. 266-273.

⁴⁷ Pour les activités de W. Coster, nous suivons J. MILMEISTER, *Geschichte der Grafen...*, *op. cit.*, p. 277-280.

⁴⁸ Il évoque l'existence d'« un autre acteur, très calme parce qu'il ne fait apparition dans aucun document, sauf à travers l'effondrement continu du château. Il est question de la population qui est venue pendant des décennies s'approvisionner en pierres, que ce soit par simple nécessité ou par goût pour des pièces de collection. Pour tous ces gens, le château est synonyme d'une carrière de pierres » : D. KIRT, « Château de Vianden... », *op. cit.*, p. 207.

⁴⁹ Voir La Haye, KHA, fonds Willem II, A 40-X-22, « Lettre de Ch. Morel à Hofmann », 13 août 1827 : *L'habitation du concierge existe : elle est occupée par un vieillard nommé Henry Cleis. Il y a 40 ans qu'il ouvre & ferme la porte du château.*

En 1827, lorsque l'irréparable était accompli, le roi racheta les ruines⁵⁰.

Vannérus, le principal protagoniste luxembourgeois, se présentait comme initiateur de la démarche. Il aurait informé deux fondateurs⁵¹ d'une société commerciale de la destruction. Sensibles aux *intérêts historiques et commerciaux* du pays, ils se seraient rendus sur place et auraient spontanément décidé le rachat⁵². Leur intention aurait été d'offrir au roi le château restauré *comme monument dans le Luxembourg, de ses augustes ancêtres*⁵³. C'est la valeur historique émotionnelle en rapport avec les Nassau. Ce topos dynastique devient un véritable mythe au cours du temps.

La motivation avancée par Vannérus est d'ordre patrimonial. Il aurait réagi suite à *l'indignation générale qui s'est élevée, non seulement dans tous les cœurs des Luxembourgeois, mais encore des touristes étrangers, contre la destruction, comme monument, du château de Vianden*⁵⁴. Le corollaire de cette indignation est la joie supposée de la population locale après le rachat⁵⁵. Cette indignation repose sur l'attribution de la valeur historique émotionnelle précitée. Vannérus parle du *monument qui était le berceau des nobles ancêtres de la famille royale*. Nuançons toutefois la prétendue réaction nationale et locale par quelques questions et réflexions. Primo, qui était vraiment au courant de l'ampleur du dépeçage ? Même des personnes proches du pouvoir n'en connaissaient ni l'ampleur ni la rapidité⁵⁶. Secundo, la population locale profitait du dépeçage. Tertio, il n'avait à l'époque au Luxembourg aucune presse libre pour exprimer une opinion publique opposée à celle du roi. Quarto, combien de touristes y avait-il alors à Vianden ?

Vannérus avait aussi une solide motivation politique. Il voulait favoriser le lien émotionnel et économique entre le roi et le Luxembourg (*attirer particulièrement sur nos contrées les bienveillances de sa majesté notre roi*). Son objectif était de créer un domaine pouvant servir d'apanage à un prince royal. Il cherchait d'abord à reconstituer l'ancien domaine viandennais, mais les acquéreurs de 1820 n'étaient

⁵⁰ Les documents consultés au KHA à La Haye se taisent sur les débuts de la démarche. La seule source est une publication de 1846 de F.J. Vannérus, notaire et maire à Diekirch, orangiste convaincu ainsi que principal protagoniste luxembourgeois du rachat : François-Julien VANNÉRUS, *Essai historique sur l'ancien comté de Vianden, son origine, sa grandeur, son apogée et sa décadence*, Luxembourg, 1850.

⁵¹ Dont Ch. Morel, son correspondant à La Haye/Bruxelles.

⁵² VANNÉRUS, *Essai historique...*, *op. cit.*, p. 22.

⁵³ La Haye, KHA, fonds Willem II, A 40-X-1, « Lettre de F.J. Vannérus à Guillaume II », 20 janvier 1843.

⁵⁴ VANNÉRUS, *Essai historique...*, *op. cit.*, p. 22.

⁵⁵ La Haye, KHA, fonds Willem I, A 35-XI-32, « Lettre de F.J. Vannérus à [Ch. Morel] », 22 juillet 1827.

⁵⁶ F.J. Vannérus nous relate une altercation avec Willmar, fils de l'ancien gouverneur. Choqué en 1841 (!) par la vue des ruines, Willmar accusait Vannérus d'être intervenu trop tard pour sauver le château : F.J. VANNÉRUS, *Essai historique...*, *op. cit.*, p. 23 note 1.

pas disposés à vendre. Il étendit ses démarches et proposait d'acquérir les domaines des châteaux de Moestroff et d'Erpeldange où était censé passer le canal Meuse-Moselle. Il construisait même un lien ténu avec Vianden : ils étaient *autrefois vassaux de Vianden*. Leur valeur économique était non négligeable⁵⁷.

En bon promoteur, Vannérus transmet le relevé d'une inscription latine relative à Maurice de Nassau (1617). Le château recevait ainsi une valeur historique documentaire pour l'histoire familiale nassovienne⁵⁸.

La démarche indirecte de Vannérus est très intéressante. Quoique maire et notaire, il ne suivit pas la voie hiérarchique normale. Il ne communiqua ni avec les autorités supérieures du pays ni avec l'entourage royal. Est-ce par peur de présenter une requête qui pouvait être perçue comme critique vis-à-vis du roi ? Ou bien n'avait-il tout simplement pas accès au cercle royal ?

De manière indirecte, il informa de hauts responsables d'une société d'investissement, dont il était membre⁵⁹. Ces dirigeants avaient accès au roi, car celui-ci détenait une part importante du capital et intervenait dans sa gestion⁶⁰. La question de leur motivation est indissociable de celle de leur liberté d'action au sein de la société. Nous savons que le roi avait un style de gouvernement autocrate et absolu⁶¹. Il est donc peu probable que les sociétaires décidaient seuls dans une affaire d'une telle envergure. L'accord du roi est d'ailleurs confirmé par une lettre de son Cabinet⁶². Comme il persiste un mythe tenace qui affirme que Vannérus

⁵⁷ La Haye, KHA, fonds Willem I, A 35-XI-32, « Lettre de F.J. Vannérus à [Ch. Morel] », 17 juillet 1827.

⁵⁸ La Haye, KHA, fonds Willem I, A 35-XI-32, « Lettre de F.J. Vannérus à [Ch. Morel] », 17 juillet 1827.

⁵⁹ La Haye, KHA, fonds Willem II, A 40-X-1, « Lettre de F.J. Vannérus à Guillaume II », 20 janvier 1843.

⁶⁰ En 1824, Guillaume I^{er} suscitait la création de la Société générale pour favoriser l'industrie nationale, « création dans laquelle il participa personnellement pour un tiers du capital ». La Société générale participait à la fondation de la Société du Luxembourg le 10 janvier 1828, dans laquelle le roi possédait 1/5^e du capital. Cette société visait la mise en valeur économique du Luxembourg, notamment par des prospections minières et la construction d'un canal reliant la Meuse à la Moselle pour désenclaver le Luxembourg et les Ardennes : J. MERSCH, « Les rois des Pays-Bas... », *op. cit.*, p. 84-85.

⁶¹ Bernard WOELDERINK, « Die Besuche der königlich-großherzoglichen Landesfürsten in Luxemburg », dans Coenraad TAMSE & Gilbert TRAUSSCH, eds., *Die Beziehungen zwischen den Niederlanden und Luxemburg im 19. und 20. Jahrhundert*, La Haye, SDU Uitgeverij, 1991, p. 32.

⁶² La Haye, KHA, fonds Willem I, A 35-XI-32, « Lettre de Hofmann à l'Intendant général des Palais royaux et dépendances », 11 décembre 1827. Hofmann transmet la copie d'une lettre de Ch. Morel, *een der Directeuren van de Nederlandsche Maatschappij te Broussel, welke door Zyne Majesteit is belast gewesen den aankoop te doen bewerkstelligen*, [...].

aurait acquis le château à son propre compte en 1827 pour tenter ensuite de le revendre à Guillaume II en 1840⁶³, il nous faut souligner ici qu'il le rachète avec l'accord et pour le compte de Guillaume I^{er} en 1827⁶⁴.

S'il est clair que le roi cautionnait le rachat, sa motivation demeure impossible à cerner de près. Ses intermédiaires, Morel et Vannérus, lui prêtent l'attribution de la valeur historique émotionnelle nassovienne⁶⁵. Ainsi naît le mythe de l'intérêt royal pour Vianden, contrastant avec son attitude de 1820. Il résonne auprès de la population. D'après Vannérus, l'opinion publique locale admettait que le château avait été vendu à l'insu du roi. Le commandant militaire de Luxembourg proclamait en effet que le roi n'aurait jamais admis la démolition du château⁶⁶.

Intéressons-nous à ce qui a été écrit sur le roi⁶⁷. Les sources de l'époque le décri-

⁶³ En 2013, Alexander Pelgrom l'écrit encore dans son commentaire du dessin de J. Buschmann (1820) : A. PELGROM, « Katalog der ausgestellten Werke », dans FREUNDESKREIS, eds., *Gemalt für den König...*, *op. cit.*, p. 192-193 n° 60.

⁶⁴ Après s'être informé auprès de Morel sur le prix des ruines, le roi chargeait le 13 juillet 1827 son ministre des Affaires intérieures d'en faire l'acquisition pour 1.100 fl. L'accord royal était aussitôt transmis à Vannérus. L'acte d'acquisition est dressé entre Coster et Vannérus *pour un command qu'il se réserve le droit de déclarer dans les vingt quatre heures*. L'acte de déclaration du command date du même jour. Vannérus déclarait avoir acquis les ruines du château *au nom et pour le compte de Sa Majesté Guillaume, Prince d'Orange-Nassau, Roi des Pays-Bas, Grand-Duc de Luxembourg, et que le prix sus-mentionné lui a été fourni de la part de Sa Majesté*. Ce serait l'avidité de Coster et la peur de le voir augmenter le prix, qui auraient poussé Vannérus à acquérir le château en taisant le nom du commanditaire.

^{58A} Haye, KHA, fonds Willem I, A 35-XI-32, « Copie des actes concernant l'acquisition des ruines de Vianden » ; La Haye, KHA, fonds Willem I, A 35-XI-32, « Lettre de Hofmann (conseiller de régence et secrétaire du Cabinet du roi) au ministre de l'Intérieur », 13 juillet 1827 ; La Haye, KHA, fonds Willem I, A 35-XI-32, « Lettre de F.J. Vannérus à [Ch. Morel] », 17 juillet 1827 ; La Haye, KHA, fonds Willem I, A 35-XI-32, « Lettre de F.J. Vannérus à [Ch. Morel] », 22 juillet 1827.

⁶⁵ Morel le décrit comme ayant *un intérêt tout particulier à la conservation des restes du château de Vianden* à cause de ses souvenirs de famille : J. VANNÉRUS, « Le château de Vianden », dans *Les Cahiers luxembourgeois*, t. 1 (Vianden), 1931, p. 53.

⁶⁶ La Haye, KHA, fonds Willem I, A 35-XI-32, « Lettre de F.J. Vannérus à [Ch. Morel] », 22 juillet 1827 : (...) *tout le monde à Vianden a été cependant fort content que le château a été revendu à sa majesté, on disait publiquement qu'on voyait bien que le roi n'a pas été instruit de la vente et encore pendant les négociations M de Moulin commandant militaire à Luxembourg est venu à Vianden avec madame son épouse ainsi que d'autres personnes pour voir les ruines du château, et ils ont encore dit que le roi ne souffrirait pas ces dévastations, s'il en avait la connaissance*.

⁶⁷ Sauf indication contraire, les éléments de réponse proviennent de J. MERSCH, « Les rois des Pays-Bas... », *op. cit.* ; Wolfgang ALT, « Het beeld van Willem I in Luxemburg. Een koning van Oranje als slachtoffer van en 'leyenda negra' », dans Rik VOSTERS & Janneke WEIJERMARS, eds., *Taal, cultuurbeleid en natievorming onder Willem I*, Bruxelles, Presses de l'Académie, 2011 (Verhandelingen van de Koninklijke Vlaamse Academie van België voor Wetenschappen en Kunsten, n° 23), p. 87-108.

vent comme économe au point de friser l'avarice, à la recherche de gain personnel et manquant de goût pour les fantaisies coûteuses⁶⁸. Si l'on admet ce caractère économe, est-il possible qu'il eût accepté l'investissement non négligeable que représente le rétablissement complet de ruines dépourvues de fonctions utiles ? Reconnut-il alors une valeur historique et/ou artistique au château ? J. Mersch nous informe que le roi n'avait que peu d'intérêt pour les arts et les sciences⁶⁹. Des auteurs plus récents⁷⁰ confirment qu'il n'était certes pas un amateur d'art, mais qu'il consentait parfois à des investissements culturels comme l'achat de tableaux ou le soutien à des musées. Rien n'indique cependant une veine patrimoniale chez lui. Il reste encore la piste du calcul politique. Selon cette hypothèse, le roi voulait témoigner son attachement au Grand-Duché par une action d'envergure pour le *monument dans le Luxembourg, de ses augustes ancêtres*. Or, rien n'annonce en 1827 une désaffection de la population. Dans sa vaste majorité, occupée à survivre, elle doit être supposée désintéressée par des questions d'ordre culturel. Une visite dans la province aurait été un moyen plus économe et plus populaire de toucher les gens⁷¹. Avec le rachat s'ouvre une phase de prudent intérêt royal, même si le roi émit de suite la consigne de minimiser les frais.⁷² Mis à part Vannérus, personne ne songe à une restauration complète ou des mesures de conservation importantes. Aucune décision sur sa destination finale n'est prise. L'engagement financier reste un facteur déterminant.

⁶⁸ J. MERSCH, « Les rois des Pays-Bas... », *op. cit.*, p. 78-80, 85.

⁶⁹ J. MERSCH, « Les rois des Pays-Bas... », *op. cit.*, p. 78-80 et p. 85 : « Comme chez le souverain « tout était matériel, positif et mathématique », on ne peut s'étonner de le voir ne subventionner les arts et les sciences que dans la mesure où ils servaient à des desseins plus ou moins utilitaires (toiles destinées à couvrir de grands espaces de murs). »

⁷⁰ A. PELGROM, « Domänen der Kunst - B.C. Koekkoek und seine luxemburgischen Landschaften für König Wilhelm II », dans FREUNDESKREIS, eds., *Gemalt für den König...*, *op. cit.*, p. 16. Ellinoor BERGVELT, « Kunstsammlung und Museum König Wilhelms II. (1792-1849) », dans FREUNDESKREIS, eds., *Gemalt für den König...*, *op. cit.*, p. 49.

⁷¹ Le roi ne prolongeait pas sa visite de toutes les provinces méridionales de son royaume jusqu'à Luxembourg. Il l'estimait soit suffisamment fidèle ou avait en aversion la garnison prussienne de la capitale : B. WOELDERINK, « Die Besuche... », *op. cit.*, p. 33.

⁷² La Haye, KHA, fonds Willem II, A 40-X-22, « Lettre de Ch. Morel à Hofmann », 13 août 1827. Il lui demande de soumettre sa lettre au roi et de demander les ordres de ce dernier, *sur les travaux de conservation (...)* ; *il est urgent de prendre un parti sur le premier point. Dans deux mois j'aurai probablement l'occasion de voir ces ruines fameuses & je tacherai alors d'être en état d'indiquer les moyens de rendre cette propriété aussi peu onéreuse que possible à son auguste acquéreur*. La Haye, KHA, fonds Willem I, A 35-XI-32, « Lettre de Hofmann à l'Intendant général des Palais royaux et dépendances », 11 décembre 1827 : (...) *dat nopens het geen wyders zal dienen te geschieden, mitsgaders omtrent de middelen om deze bezitting zoo min kostbaar dan mogelyk te maken, te gemoet gezien worden te voorstellen van den Heer Directeur Morel*.

Après l'intermède belge, s'ouvre une phase d'intérêt plus prononcé, freiné par l'abdication de Guillaume fin 1840. Le maréchal exprime une motivation clairement patrimoniale lorsqu'il veut *conserver ces vestiges importants pour les générations futures*⁷³. Néanmoins, les mesures approuvées restent minimales. Nous avons deux hypothèses pour ce changement d'attitude.

Il s'agit peut-être d'une réaction à des échos de presse défavorables. En 1838, Ch. de Montalembert publiait un article⁷⁴ fustigeant le vandalisme contemporain. Il dénonçait violemment la vente pour démolition de Vianden. Il lui reconnaissait différentes valeurs, dont une valeur d'unicité par rapport à ceux du Rhin (le *nec plus ultra* contemporain)⁷⁵. Il rappelait la valeur historique émotionnelle nassovienne de Vianden, *première possession de la maison de Nassau dans les Pays-Bas*⁷⁶. Début 1840 paraissait en outre un article néerlandais qui aurait contribué à réveiller l'intérêt royal⁷⁷. Ce texte propage la valeur historique émotionnelle nassovienne et constate publiquement le mauvais état de conservation de Vianden.

Il peut aussi s'agir d'une mesure politique d'apaisement au moment du retour du Grand-Duché sous administration grand-ducale, un moyen d'affirmer l'intérêt royal pour le Luxembourg à travers le lien matériel séculaire que constitue Vianden.

Guillaume II ou l'enthousiasme refroidi

Guillaume II se rend au Luxembourg en 1841 et visite minutieusement le château de Vianden. Enthousiasmé, il en promet la reconstruction rapide⁷⁸. Les projets de restauration encore lancés sous son père continuent à être développés.

⁷³ La Haye, KHA, fonds Willem II, A 40-X-22, « Avis n° 510 du Maréchal de la cour au roi », 5 septembre 1840 : (...) *in het Luxemburgsche een bekwaam man (...), die tevens bereid zij de ruines van het kasteel zoo danig te herstellen dat deze belangrijke overblijfsels voor de nakomelingschap bewaard blijven.*

⁷⁴ Charles DE MONTALEMBERT, « Le vandalisme en 1838 », dans *Revue des deux Mondes*, t. 16, 1838, p. 509-531.

⁷⁵ C. DE MONTALEMBERT, « Le vandalisme en 1838 », *op. cit.*, p. 528.

⁷⁶ Notons que Montalembert (p. 528 note 2) se trompe sur la nature exacte du lien Vianden-Nassau (comme p. ex. la date et le nom de la dernière héritière des Vianden).

⁷⁷ W.J.C. VAN HASSELT, *Vianden, de oudste bezitting der Graven van Nassau, in het Groot-Hertogdom Luxemburg*, Amsterdam, 1850, 2^e éd. [1^{ère} éd. dans *de Gids*, janvier 1840]. L'affirmation de l'auteur est corroborée par des documents d'archives. La Haye, KHA, fonds Willem I, A 35-XI-32, « Note résumant différentes lettres du dossier Vianden », [post 21 décembre 1841] ; La Haye, KHA, fonds Willem II, A 40-X-22, « Lettre n°1206 du directeur du Cabinet du roi au Maréchal de la cour », 21 juillet 1840.

⁷⁸ Mathieu-Lambert SCHROBILGEN, *Relation du voyage de S.M. Guillaume II dans le Grand-Duché, en juin 1841*, Luxembourg, J. Lamort, 1841.

Vannérus reste fortement engagé⁷⁹. 1. Avec son exagération habituelle ou pour donner plus de poids à ses propos, il affirmait que l'ensemble de la population (*le Grand-Duché*) attendait la décision royale sur *la reconstruction du Berceau de ses ancêtres*. Re-voilà le topos du berceau dynastique. 2. Il espérait la résurrection du château comme résidence d'été d'un gouverneur de sang royal. Pour le fidèle orangiste, cette présence apparaissait comme moyen de *voir renaître* une identité nationale. 3. Réaliste, il admettait les désavantages de Vianden. Malgré son intérêt historique certain pour les Orange-Nassau et sa situation esthétique pittoresque, Vianden ne répondait pas aux exigences économiques d'un domaine royal. Il proposait donc d'autres châteaux avec domaines. Il attribue ainsi à Vianden une valeur historique émotionnelle et une valeur esthétique pittoresque ainsi qu'une faible valeur d'usage. Pour lui, l'aspect politique de l'installation d'un prince royal au Luxembourg l'emportait sur le choix de Vianden comme résidence d'été, donc aussi sur sa reconstruction. Sa motivation apparaît donc plus politique que patrimoniale.

Le statut incertain du château acquis par Guillaume I^{er} sur ses fonds privés crée une situation d'indécision, résolue seulement après son décès. En 1844, Guillaume II en devient propriétaire. Ainsi refroidi et freiné par ses déboires pécuniaires, son enthousiasme s'évanouit rapidement. La période se caractérise par l'indécision royale, des lenteurs administratives et l'absence d'intervention concrète contre le déclin des ruines.

L'inactivité matérielle est contrebalancée par l'intérêt accru dont témoignent les discours scientifique, artistique et touristique. Ils promeuvent les valeurs apparues précédemment et en ajoutent de nouvelles, par exemple la valeur esthétique pittoresque, la valeur historique documentaire pour l'histoire de l'art ou encore la valeur de remémoration du cycle de vie (d'inspiration romantique, elle cultive le sentiment de la *vanitas* humaine).

W.J.C. van Hasselt récidive par un nouvel article⁸⁰ qui fustige le sort des ruines. La valeur historique émotionnelle nassovienne reçoit une portée accrue. Il propo-

⁷⁹ La Haye, KHA, fonds Willem II, A 40-X-22, « Lettre de F.J. Vannérus à C.E. Stiff », 18 décembre 1840.

⁸⁰ W.J.C. VAN HASSELT, « [article sur Vianden] », dans *Handelsblad*, n° 3028, 22 juillet 1841. Notre analyse repose sur l'extrait qui fut reproduit dans l'introduction de VAN HASSELT, *Vianden, de oudste bezitting...*, op. cit., p. IV et V : *die plaats is als het ware de bakermat der regering van Oranje-Nassau over de Nederlanden. (...) en de bouwvallen van het slot van Vianden staan nog daar, om aan de Nederlanders toe te roepen, dat binnen zijne muren, vóór ruim 500 jaren, eene vorstin werd geboren, die aan Nederland eene rei van vorsten en helden schonk. – De bouwvallen van Vianden ! ... ja, want van het grijze slot, wiens bouw zich in de nevelen der midden-eeuwen verliest, zijn niet anders dan bouwvallen meer overig ! Maar niet de tijd heeft dat eerwaardig gesticht gesloopt ; win- en baatzucht hebben het met schenzieke handen vernield.* [L'extrait se termine par une citation de D.J. VAN LENNEP, *Holl. Duinzang*] : *Sprak voor*

sait une interprétation de Vianden comme véritable lieu de mémoire de la nation néerlandaise (identifiée aux Orange). Le château aurait été le véritable berceau du gouvernement des Orange sur les Pays-Bas, puisque le mariage avec une comtesse viandennaise aurait éveillé leur intérêt pour ce pays. Sans ce mariage providentiel jamais un Orange ne serait monté sur le trône néerlandais. Il ajoutait ainsi une valeur d'ancienneté wirthienne reposant sur l'origine lointaine.

L'éclosion du discours sous les frères antinomiques Guillaume III et Henri

Désintéressé, Guillaume III confia à son frère Henri la gestion des domaines luxembourgeois acquis par leur père. Henri s'intéressa à l'archéologie et finança la restauration de la chapelle castrale. Il aurait même envisagé la restauration complète du château, que les experts toutefois jugeaient irréalisable. Nous ne pouvons exclure un motif politique. Premier Orange-Nassau installé au Luxembourg, il pourrait avoir eu besoin de renforcer son attachement en s'occupant du témoin matériel des liens entre sa famille et le pays.

Après le décès d'Henri (1879), le roi autorisa quelques travaux urgents aux ruines. Mais suite au décès de son dernier héritier mâle et la perte annoncée du Luxembourg à l'autre branche nassovienne, il y perdit tout intérêt. Ses dernières directives⁸¹ visèrent à éviter tout investissement patrimonial. Les parties constituant un danger public étaient à démolir et les matériaux récupérables à vendre. La valeur d'usage négative et la valeur matérielle économique primèrent alors sur toute valeur patrimoniale. Peut-on expliquer cette décision par la lassitude d'un monarque âgé et malade, qui en avait terminé avec le chapitre luxembourgeois et qui, de toute façon, n'avait jamais montré beaucoup d'intérêt pour ces ruines ?

Dans le volume croissant du discours, attardons-nous sur deux œuvres, un opuscule historiographique à vocation politique et une étude archéologique.

oudheids bescherming noch stem, noch gevoel ? Zweeg en overheid hier en gemeente ? Zat men stil by des mokers onstuimig gewoel, op der voorzaten heiligst gebeente ?

⁸¹ Luxembourg, ACGD, « Lettre n°619 du trésorier du roi à l'intendant des domaines privés luxembourgeois », 5 septembre 1889 : *Sa Majesté le Roi Grand-Duc vous autorise à faire supprimer les parties de ces ruines, qui pourraient nuire, ou offrir un danger quelconque aux propriétaires avoisinants au dessous du château, et si possible de vendre les vieux matériaux qui en proviendraient. Sa Majesté a déclaré ne vouloir accorder aucun crédit supplétoire pour la restauration, et en outre Sa Majesté vous prescrit Monsieur l'Intendant de suivre la même voie [...] pour le cas que d'autres ruines appartenant à Sa Majesté se trouveraient dans un semblable état caduc, de sorte que vous aurez à considérer les présentes ordres du Roi concernant les ruines de Vianden, comme une directive générale pour tous les cas semblables.*



Ill. 2. Charles ARENDT, *Monographie du château de Vianden*, Luxembourg, Imprimerie de la Cour, 1984² [1^{ère} éd. 1884], pl. IX fig. 8bis « Vue intérieure de la salle des chevaliers (restauration) ».

À l'occasion du vingt-cinquième anniversaire du règne de Guillaume III, paraît *De Nassau's en hun oudste burg in de Nederlanden* (1874)⁸². Son objectif était de rappeler l'origine, les mérites et le dévouement de la maison de Nassau. Le chapitre final portait sur le *Stamburg te Vianden*⁸³. Les illustrations à caractère documentaire et la qualification *prachtstuk van bouwkunde* témoignent de la reconnaissance d'une valeur

⁸² Pieter Harne WITKAMP, *De Nassau's en hun oudste burg in de Nederlanden. Eene feestgave op 12 mei 1874*, Amsterdam, L. Van Bakkenes, 1874.

⁸³ P.H. WITKAMP, *De Nassau's...*, *op. cit.*, p. 39-40 (Vianden).

esthétique / historique documentaire pour l'histoire de l'art. Le château, *middelpunt eener romantischer natuur*, porte une valeur esthétique pittoresque. Sa beauté pittoresque dépasserait tous les châteaux du Rhin (hormis Heidelberg), ce qui fonde sa valeur d'unicité. Elle repose aussi sur le fait qu'il réunit le plus grand nombre d'illustrations et occupe ainsi le premier rang parmi les châteaux nassoviens évoqués. Les titre et sous-titre annoncent la valeur dominante : la valeur historique émotionnelle nassovienne, développée aussi par la partie historiographique. Vianden, *hun oudste burg in de Nederlanden*, leur *Stamburg*, est la matérialisation du premier lien des Nassau avec les Pays-Bas⁸⁴. Sa fonction politique est claire. L'auteur cherchait à transmettre à ses compatriotes que les Luxembourgeois étaient fiers de ce lien ancien. Le message est clair. Vianden doit rester uni (avec l'ensemble du Luxembourg) à la maison royale. En 1874, à l'issue d'une période de turbulences internationales impliquant le Luxembourg, le Grand-Duché apparaissait comme un fardeau pour le royaume⁸⁵.

En 1884 est publiée la première étude monographique du château (ill. 2)⁸⁶. Outre son apport pour la connaissance archéologique du site, elle développe et condense des valeurs qui constitueront pendant longtemps le corpus axiologique des divers discours ultérieurs. La valeur d'unicité est fondée sur la chapelle castrale que l'auteur a contribué à restaurer. Elle fait de Vianden « un monument historique de premier ordre »⁸⁷. En bonne position figure la valeur historique émotionnelle, tant nassovienne qu'en rapport avec la bienheureuse Yolande de Vianden⁸⁸.

⁸⁴ P.H. WITKAMP, *De Nassau's...*, *op. cit.*, p. 40 : *Als prachtstuk van bouwkunde, als middelpunt eener romantischer natuur, bovenal als het eerste stamslot der Nassau's in de Nederlanden verdient de Burg te Vianden het bezoek van elken kunstvriend, van den bewonderaar van schoone landouwen, van den geschiedvorschier, van hem die de groote daden der Nassau's wil herdenken op de plaats waar zij leefden, werkten en zoo veel goeds tot stand bragten.*

⁸⁵ Pour rappel : en 1867, la France voulait acquérir le Luxembourg et se heurtait à la Prusse. En 1870-71, l'Allemagne développait des velléités annexionnistes à l'égard du Luxembourg. Les milieux politiques néerlandais avaient alors connu des conflits importants autour de la question de l'union personnelle qui liait les Pays-Bas au Luxembourg, pays à risque en matière de politique internationale. La majorité penchait pour une rupture de ce lien. Voir B. WOELDERINK, « Die Besuche... », *op. cit.*, p. 39.

⁸⁶ Charles ARENDT, *Monographie du château de Vianden*, Luxembourg, Imprimerie de la Cour, 1984² [1^{ère} éd. 1884]. L'auteur est architecte de l'État.

⁸⁷ C. ARENDT, *Monographie...*, *op. cit.*, p. 4.

⁸⁸ Vianden est lié dès la dédicace à la maison d'Orange-Nassau, car elle rappelle le titre de Guillaume III (« Comte-né de Vianden »). C. ARENDT, *Monographie [...] op. cit.*, p. 2 : « Mais ce qui ajoute le plus au lustre de cette maison comtale, c'est sa fusion, au 14^{ème} siècle, dans celle de Nassau-Orange, aujourd'hui régnante dans les Pays-Bas et le Grand-Duché de Luxembourg. C'est là un des souvenirs historiques les plus chers aux Luxembourgeois en général, et aux Viandennais en particulier. »

S'y ajoute une valeur de remémoration plus générale du Moyen Âge, annoncée dès les initiales enluminées peuplées de personnages⁸⁹. Elle apparaît aussi dans le texte et les reconstitutions graphiques de scènes historiées, qui évoquent une époque glorieuse avec de valeureux chevaliers, des croisés et de nobles dames⁹⁰. L'architecte souligne encore la valeur historique documentaire pour l'histoire de l'art et l'architecture militaire. Il l'étaye par une citation d'A. Reichensperger et la célèbre tant par sa description architecturale que par ses dessins⁹¹. Ensemble avec la valeur artistique (qui admire la qualité d'exécution et l'ingéniosité technique), elle transparait dans l'évocation de quelques particularités techniques⁹². L'insistance sur la beauté de tel ou tel élément⁹³ renvoie aussi bien à la valeur artistique qu'à la valeur esthétique. Fidèle à son époque, il n'oublie pas non plus la valeur esthétique pittoresque⁹⁴.

Les hésitations de la nouvelle dynastie, les Nassau-Weilbourg

Dès son arrivée au pouvoir, Adolphe visite les ruines en compagnie de son héritier. Une intervention d'envergure aurait pu aider la nouvelle maison souveraine à montrer son attachement au Luxembourg. Mais aucune stratégie d'envergure n'est décelable. Seules sont réalisées des interventions d'urgence dictées par la valeur d'usage négative (la sécurité des riverains). Les moyens financiers restent concentrés sur la transformation du palais à Luxembourg, résidence et symbole dans la capitale⁹⁵. Gérant les ruines déjà du vivant de son père, Guillaume IV lance en 1905 la première véritable entreprise de sauvetage globale à l'aide de l'architecte berlinois

⁸⁹ Les initiales du titre renferment de petits personnages à la manière des manuscrits enluminés : *M* contient un chevalier aux armoiries de Vianden accompagné de sa dame, *C* la figure de moniale et *V* des chevaliers croisés sous la bannière de Vianden partant du château de Vianden, qui se dresse sur sa colline à l'arrière-plan.

⁹⁰ C. ARENDT, *Monographie...*, *op. cit.*, p. 4.

⁹¹ C. ARENDT, *Monographie...*, *op. cit.*, p. 1 : *Visitées de près, ces ruines présentent quantité de particularités tant à l'architecte qu'à l'historien et à l'ingénieur militaire.* Suit en note l'extrait d'A. Reichensperger qui souligne l'intérêt du château tant en ce qui concernait son décor architectural que son ensemble et qui en faisait l'expression d'un art roman parvenu à maturité et d'un art gothique éclosant.

⁹² C. ARENDT, *Monographie...*, *op. cit.*, p. 6.

⁹³ C. ARENDT, *Monographie...*, *op. cit.*, p. 3-6.

⁹⁴ C. ARENDT, *Monographie...*, *op. cit.*, p. 1 : « De quelque côté que se place le spectateur, les ruines de cet imposant château-fort offrent un aspect des plus grandioses dans un site pour lequel la nature a été d'une véritable prodigalité en effets pittoresques ».

⁹⁵ S. WENY, « De Palais », dans S. KMEC & B. MAJERUS *et alii*, eds., *Lieux de mémoire...*, *op. cit.*, p. 185-190.

Bodo Ebhardt⁹⁶. Sa fille Marie-Adélaïde poursuit son œuvre jusqu'à la Première Guerre mondiale. Avec le chantier parallèle de reconstruction du château de Berg, résidence familiale, peu d'argent est disponible pour Vianden. Malgré une préparation poussée et compétente, l'intervention d'Ebhardt⁹⁷ connaît un relatif échec en raison de cinq facteurs : la gestion à distance du chantier par l'atelier Ebhardt en parallèle avec d'autres chantiers d'envergure ; l'implication de nombreux acteurs et la structure très hiérarchisée de l'administration domaniale répartie entre Biebrich (D), Luxembourg, Berg et Vianden ; la relative incompétence des exécutants sur place (le surveillant des ruines et l'entrepreneur) ; les contraintes pécuniaires et les hésitations du propriétaire ainsi que la limitation des ressources par la Première Guerre mondiale.

L'argumentaire de l'administration domaniale repose alors sur les valeurs esthétique et d'unicité. Ce qui permet de songer à l'intérêt historique/esthétique comme motivation des propriétaires.

Cela peut aussi être un choix politique. Il peut être opportun de montrer sa sollicitude pour un édifice désormais perçu par l'opinion publique comme morceau de choix du patrimoine national. L'administration se montre très sensible à l'égard de la *vox populi* locale qui pourrait atteindre la scène nationale par le biais des députés locaux. Pour Marie-Adélaïde, jeune souveraine inexpérimentée fortement impliquée dans la vie politique et aux heurts avec les libéraux et socialistes, il peut paraître opportun de se poser en défenseur du patrimoine national. Sujet qui plaît au-delà des partis mais trouve notamment l'appui de la droite dont elle est proche. Sous Charlotte, les efforts pour le château sont continus mais loin d'être suffisants. Dû au contexte politique de l'Entre-deux-guerres, les ruines se retrouvent au centre d'une relation sensible entre la souveraine (l'administration grand-ducale) et l'État ; la première ayant besoin des moyens et compétences de l'État mais craignant une trop grande emprise de ce dernier (subsidés, classement).

Terminons avec quelques considérations sur les autorités publiques.

La lente émergence de l'État

Après 1839, pendant les quarante premières années de l'existence de structures administratives autonomes, l'État est absent de la scène viandennaise. Il participait

⁹⁶ Sur le personnage, voir Busso VON DER DOLLEN, ed., *Burgenromantik und Burgenrestaurierung um 1900. Der Architekt und Burgenforscher Bodo Ebhardt in seiner Zeit*, Braubach, Europäisches Burgeninstitut / Deutsche Burgenvereinigung, 1999.

⁹⁷ Que nous avons retracée à l'aide des archives suivantes : ACGD, ANLUX, SSMN et DBV/EBI.

alors toutefois de manière considérable aux efforts de conservation de la basilique d'Echternach. Différentes hypothèses peuvent expliquer cette situation : manque d'intérêt chez les responsables, manque de moyens financiers, absence de services administratifs compétents, déférence envers la personne du souverain qui implique la non-intervention sur son bien privé.

Suite à la création d'un budget spécial pour l'aménagement touristique et le patrimoine (1880), l'État s'intéresse à la conservation des ruines de Vianden. Son intervention se limite pourtant au rôle de conseil joué par l'administration des Travaux publics et l'architecte de l'État. Il ne finance que des « embellissements » autour du site castral comme l'aménagement de sentiers de promenade et de points de vue. Vers 1900, le ministre d'État P. Eyschen commande une expertise auprès du conservateur rhénan P. Clemen.

C'est à partir du début des années 1920 que l'État devient plus présent. Ses fonctionnaires se rendent sur les lieux pour établir des rapports que le ministre soumet ensuite à l'administration grand-ducale. Ils dirigent les interventions. Des subsides publics sont versés, mais seulement à des intermédiaires comme la société d'embellissement locale, non au souverain lui-même. L'État n'ose cependant imposer le classement du château, rendu possible par la loi du 12 août 1927 sur la protection du patrimoine. La Commission des Sites et Monuments nationaux se voit confinée à la gestion d'un périmètre autour des ruines, qui doit garantir la valeur esthétique pittoresque. C'est également au XX^e siècle que la Chambre des députés s'intéresse de plus près aux ruines⁹⁸. Ceci dans le contexte à la fois de la réappropriation et de la réinterprétation du « patrimoine féodal » et de la discussion des principes de conservation ; le tout empreint des fortes tensions politiques de l'époque. De manière très schématique, nous pouvons résumer que la droite célèbre les châteaux comme signe d'un Moyen Âge glorieux, partie constituante de l'identité nationale, et que la gauche abhorre ces signes de la domination des masses laborieuses.

Le changement de cap des édiles locaux

Dès le début du XIX^e siècle, la ville entend mettre à profit le château. D'abord en le réaffectant (valeur d'usage), voire en en récupérant les matériaux (valeur matérielle économique). Un certain nombre d'édiles ont d'ailleurs personnellement profité de ce dépeçage.

À partir de la fin du XIX^e siècle prévaut finalement sa valeur d'usage comme attraction touristique. La commune contribue à préserver cette source de revenus. Par le

⁹⁸ Nous nous basons ici sur notre analyse de l'ensemble des débats parlementaires publiés sous forme de *Compte rendu de la Chambre des députés*, Luxembourg, Greffe de la Chambre des Députés.

biais de sa commission d'embellissement, puis du syndicat touristique, elle participe à son entretien (années 1880).

*

Nous espérons avoir montré par cette présentation, plus détaillée pour un certain nombre d'épisodes, plus rapide pour d'autres, l'intérêt de l'analyse axiologique pour l'histoire patrimoniale d'un monument. L'analyse détaillée apporte plus de clarté au sujet des agissements et des motivations des acteurs patrimoniaux. Elle contribue à confirmer ou à infirmer les grandes lignes de l'évolution patrimoniale. Les mêmes principes ont été appliqués avec succès à l'analyse des discours politique, scientifique, artistique et touristique, ainsi qu'aux activités d'acteurs non mentionnés ici comme la société d'embellissement ou la société archéologique.

Nous venons de voir que la plupart des acteurs adoptent une approche prudente face au château en ruines. Ceux parmi les propriétaires qui montrent un peu d'intérêt patrimonial sont freinés dans leur action, le plus souvent faute de moyens financiers suffisants, comme les Nassau-Weilbourg, parfois aussi par le statut de propriété incertain comme Guillaume II.

Guillaume I^{er}, W. Coster, Guillaume III et les autorités communales se basent clairement sur la valeur d'usage. Le premier vend en effet le château intact parce qu'il n'a pas d'utilité pour lui et exige pourtant d'être entretenu ; une fois les ruines rachetées, il retarde toute décision relative à sa restauration ou du moins sa consolidation. Le second en organise le dépeçage en vue de récupérer son investissement. Le troisième ordonne la démolition des parties constituant un danger pour la sécurité publique afin de limiter les coûts. La ville cherche son profit, d'abord en revendiquant des matériaux, ensuite en profitant et en promouvant la valeur d'usage touristique du site.

Parmi les acteurs locaux, nous avons ici surtout présenté F.J. Vannérus. S'il faut admettre son engagement de longue durée et sa reconnaissance de valeurs patrimoniales, il ne faut pas perdre de vue que sa motivation politique n'est pas négligeable.

L'État, tout comme la société archéologique (qui refuse par exemple de s'engager avec son membre Arendt dans la restauration de la chapelle)⁹⁹, gardent une distance respectueuse face à ce bien privé du souverain.

⁹⁹ Fondée en 1845 comme Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le Grand-Duché de Luxembourg. Nous l'avons étudiée, mais nous ne pouvons l'aborder ici faute de place.

Nous terminerons avec un bref aperçu des valeurs retrouvées au cours de notre étude (ill. 3)¹⁰⁰.

La valeur de remémoration intentionnelle était présente chez les propriétaires, bâtisseurs ou transformateurs du château (Moyen Âge, Temps modernes) comme en témoignent les armoiries, les marques de tâcheron et le chronogramme des Nassau. Elle se retrouve lors des interventions du milieu du XIX^e siècle à la chapelle castrale lorsqu'on installe un vitrail aux armoiries nassoviennes et une plaque commémorative. La valeur d'ancienneté rieglienne ne se retrouve pas en tant que telle. Mais une valeur de remémoration plus générale du cycle de vie, d'inspiration romantique, se constate dans les descriptions des sentiments éprouvés lors de la déambulation dans les ruines, de la prise de conscience du dépérissement de toute œuvre et puissance terrestres. Des exemples se retrouvent notamment dans le discours touristique au sens large¹⁰¹.

La valeur d'ancienneté wirthienne se constate aussi bien dans l'émerveillement devant le grand âge de l'édifice des fonctionnaires français que chez Vannérus. Dans la suite la valorisation de l'âge de l'édifice n'est plus exprimée aussi explicitement, mais transparait dans la quête récurrente des origines. Certains font ainsi remonter l'occupation du site à l'époque romaine, d'autres célèbrent l'origine franque des comtes, ce qui implique à chaque fois une datation très ancienne de l'origine du château.

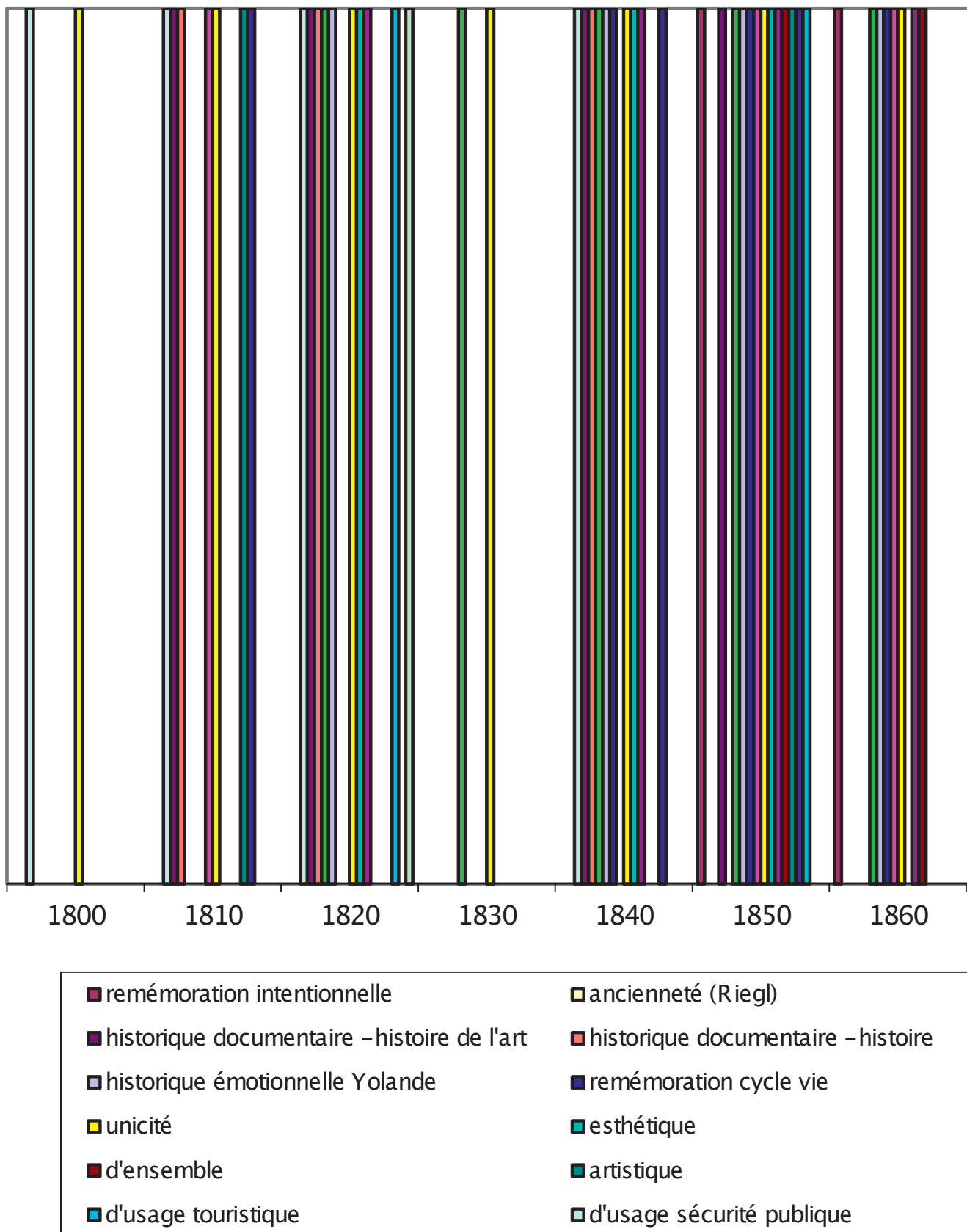
Une constante du discours est la valeur historique documentaire pour l'histoire de l'art. Elle se décline de diverses manières : attribuée tantôt à la seule chapelle, tantôt à l'ensemble du château. Parfois elle se résume au constat succinct de son intérêt, parfois elle est développée *in extenso*. Elle sert souvent d'assise à la valeur d'unicité. La valeur historique documentaire pour l'histoire est une autre constante, mais elle est souvent exprimée de manière diffuse, les auteurs se contentant d'évoquer l'intérêt historique du château. Un de ses topoï favoris est la déduction de la puissance des comtes à partir des dimensions du château.

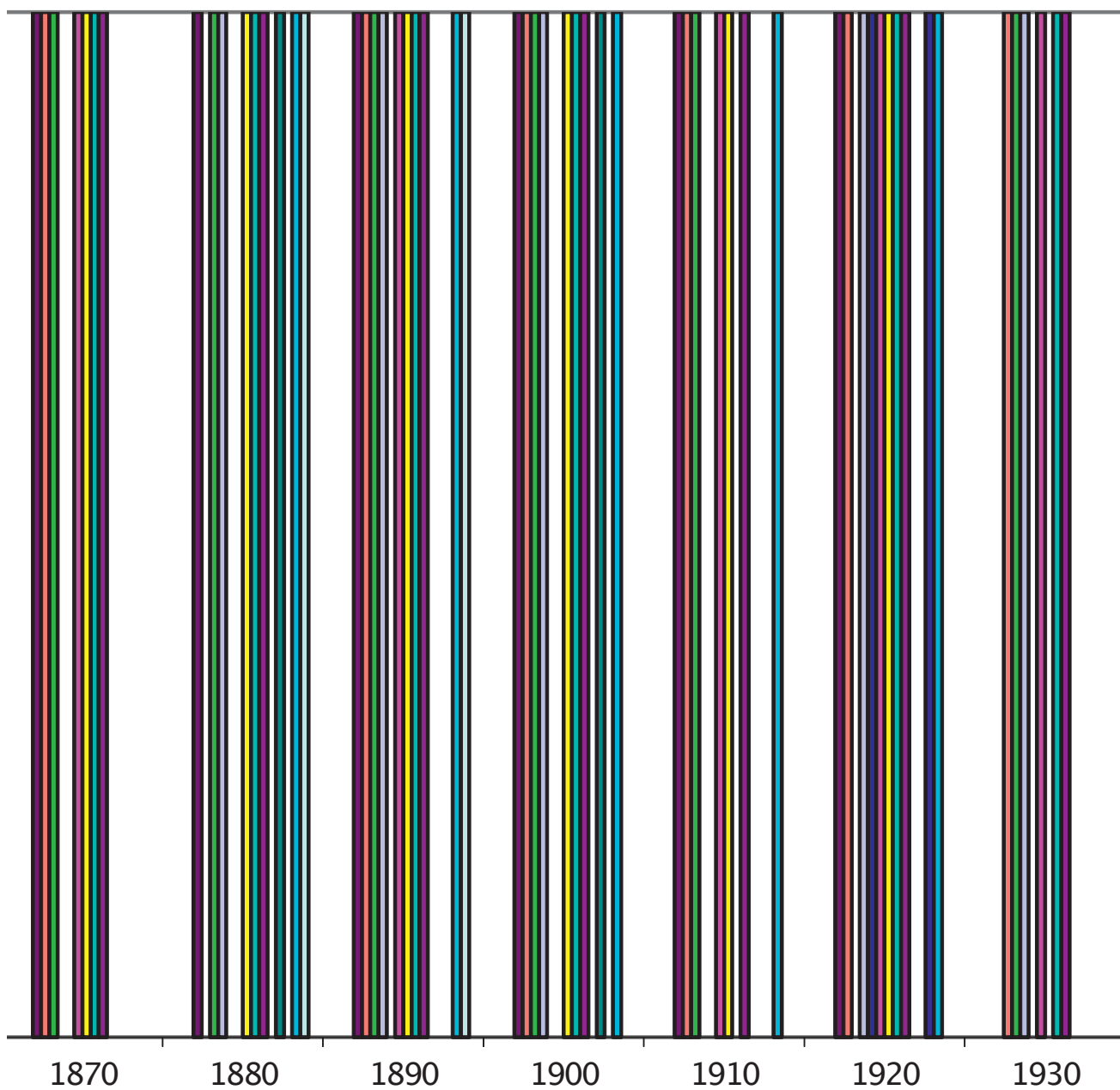
Particulièrement intéressante est la valeur historique émotionnelle. Différents personnages sont ainsi associés au château. En premier lieu la famille de Nassau, et ce depuis les années 1820. Sa forme la plus fréquente est le topos du berceau dynastique, le château étant présenté comme lieu d'origine de la famille. De manière plus différenciée, le château est présenté comme symbole du lien précoce des Nassau avec les Pays-Bas et/ou le Luxembourg. Elle est utilisée pour influencer le comportement des propriétaires (les intéresser à leur bien lointain), notamment au

¹⁰⁰ L'illustration 3 visualise (sans les quantifier) les valeurs retrouvées au cours de la période étudiée.

¹⁰¹ Comprenant aussi bien les récits de voyage, les albums pittoresques que les guides touristiques.

Ill. 3. Tableau visualisant les valeurs observées.





- ancienneté (Wirth)
- historique émotionnelle Nassau
- remémoration moyen-âge
- esthétique pittoresque
- d'usage
- matérielle économique

moment du rachat (1827) et ensuite tout le long de la période étudiée (presque) à chaque fois qu'il fallait obtenir des mesures de conservation. Sa fonction politique n'est pas négligeable. Notamment sous les rois grand-ducaux, elle vise à les intéresser au Luxembourg par le biais de leur patrimoine. Elle sert aussi à démontrer le lien séculier entre les Nassau (des deux branches) et la terre luxembourgeoise. Cet usage se retrouve tant du côté luxembourgeois que néerlandais aux moments des tensions entre la dynastie et le Luxembourg : à la veille et au lendemain de la révolution belge, en 1867 et en 1871. Au moment de l'arrivée de la nouvelle dynastie, Ch. Arendt ne manque pas d'y faire allusion dans sa *Blumenlese*. C'est cependant aussi un moyen de propagande touristique, notamment dans la première moitié du xx^e siècle. En second lieu, la figure de la bienheureuse comtesse Yolande est associée au château.

Depuis le milieu du xix^e siècle, se rencontre la valeur de remémoration d'un Moyen Âge mythique et glorieux. Les ruines sont peuplées de beaux et preux chevaliers, de gentes dames, etc. Chez V. Hugo cette image est sombre et le château devient symbole de la féodalité oppressante, mais vaincue par la Révolution française.

La valeur d'unicité est reconnue de manière continue au château depuis l'époque française. Son échelle de comparaison varie. On lui attribue ainsi soit le premier rang au plan national (ce qui n'est guère remis en question), soit la prééminence au plan régional (les Ardennes, l'*Eifel*) voire international (égalité avec les châteaux du Rhin, comparaison avec des châteaux réputés comme Windsor). Comme fondement de l'unicité apparaissent et se côtoient les valeurs d'ancienneté, historique documentaire (généralement pour l'histoire de l'art), esthétique et (très souvent) esthétique pittoresque.

La valeur esthétique de l'architecture ne fait pas défaut, mais c'est une valeur 'molle', difficile à appréhender car exprimée surtout à l'aide d'épithètes. La valeur artistique relative à la qualité d'exécution technique est encore plus difficile à détecter, puisqu'elle est souvent désignée à l'aide des mêmes adjectifs. Mais des auteurs comme Arendt et Ebhardt, tous deux architectes, la notent clairement.

Beaucoup plus directe est la valeur esthétique pittoresque. Apparaissant dès les années 1820, elle ne disparaîtra plus. Elle est très prisée par le discours touristique, mais se retrouve aussi dans le raisonnement d'intervention (préférence donnée à l'aspect agréable du site, plantation d'agrément, demande de conservation en l'état pour ne pas perturber l'image traditionnelle des ruines). Elle conduira même au classement du périmètre du château (1938), influençant par là le mode de construction des maisons riveraines.

La valeur d'usage se décline selon trois grands modes. Au début et dans la première moitié du xix^e siècle, elle conditionne les projets de réaffectation (du château intact puis des ruines) proposés notamment par la ville. Elle est cependant détrônée après le milieu du siècle par l'usage comme attraction touristique, chez la ville et le

gouvernement misant sur le développement de cette nouvelle industrie. Ces deux acteurs, de même que le propriétaire, sont aussi concernés par sa troisième forme : la valeur d'usage négative qui s'exprime dans les préoccupations pour la sécurité publique tant des visiteurs que des riverains. Sa sous-forme, la valeur matérielle économique qui repose sur la transformation en carrière, se rencontre dans les années 1820 chez le propriétaire qui ne réfléchit qu'en terme de balance financière et chez l'acquéreur-démolisseur (et ceux qui lui rachètent les matériaux).

Claire Billen

Docteure en Philosophie et Lettres
Professeure honoraire à l'Université Libre de Bruxelles
cbillen@ulb.ac.be

Sergio Boffa

Docteur en Philosophie et Lettres
Collaborateur scientifique à l'Université Libre de Bruxelles
Sergio.boffa@nivelles.be

Frédéric Chantinne

Direction de l'Archéologie, Service Public de Wallonie
frederic.chantinne@spw.wallonie.be

Paulo Charruadas

Docteur en Histoire, Art et Archéologie
Chargé de recherche F.R.S.-FNRS, Université Libre de Bruxelles-Université de Liège
Maître d'enseignement à l'Université Libre de Bruxelles
pcharrua@ulb.ac.be

Antonietta De Luca

Docteure en pédagogie de l'Università degli Studi di Roma Tre
Enseignante
professoressadeluca@gmail.com

Marie Demelenne

Docteure en Histoire, Art et Archéologie
Conservatrice de la section Archéologie régionale au Musée royal de Mariemont
Collaboratrice scientifique à l'Université Libre de Bruxelles
marie.demelenne@cfwb.be

Stéphane Demeter

Premier attaché. Département Documentation & Sensibilisation, Service public régional de Bruxelles
Collaborateur scientifique à l'Université Libre de Bruxelles
SDemeter@sprb.irisnet.be

Alexandra De Poorter

Docteure en Histoire, Art et Archéologie

Responsable du département « Archéologie nationale et Civilisations non-européennes » aux
Musées royaux d'Art et d'Histoire, à Bruxelles

Présidente de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique

a.depoorter@kmkg-mrah.be

Michael Depreter

Docteur en Histoire, Art et Archéologie

Collaborateur scientifique à l'Université Libre de Bruxelles

Michael.Depreter@ulb.ac.be

François de Wrangel

Historien

fdewrangel@hotmail.com

Anya Diekman

Docteure en Gestion de l'Environnement

Professeure à l'Université Libre de Bruxelles

adielman@ulb.ac.be

Alain Dierkens

Docteur en Philosophie et Lettres

Professeur ordinaire à l'Université Libre de Bruxelles

adierken@ulb.ac.be

Jean-Marie Duvosquel

Professeur honoraire à l'Université Libre de Bruxelles

jm.duvosquel@gmail.com

Laure-Anne Finoulst

Docteure en Histoire, Art et Archéologie

Chercheuse à l'Université Libre de Bruxelles

laure.anne.finoulst@gmail.com

Sophie Glansdorff

Docteur en Philosophie et Lettres

Attachée scientifique au Centre National d'Histoire des Sciences, à Bruxelles

Collaboratrice scientifique à l'Université Libre de Bruxelles

sglansdorff@gmail.com

David Guillardian

Archiviste-conservateur du CPAS de Bruxelles
Assistant à l'Université Libre de Bruxelles
dguillardian@hotmail.com

Vincent Heymans

Docteur en Philosophie et Lettres
Conseiller adjoint à la Cellule Patrimoine historique de la Ville de Bruxelles
Professeur à l'ENSAV-La Cambre et chargé de cours à l'Université Libre de Bruxelles
vincent.Heymans@brucity.be

Patrick Hoffsummer

Docteur en Histoire de l'art et Archéologie
Chargé de cours à l'Université de Liège
phoffsummer@ulg.ac.be

Françoise Jurion

Historienne de l'art
Collaboratrice scientifique à l'Université Libre de Bruxelles
fjurion@hotmail.com

David Kusman

Docteur en Histoire, Art et Archéologie
Collaborateur scientifique à l'Université Libre de Bruxelles
kusmandavid@yahoo.com

Maud Layeux

Historienne de l'art
maud.layeux@hotmail.com

Michel Margue

Docteur en Philosophie et Lettres
Professeur à l'Université de Luxembourg
michel.margue@uni.lu

Clémence Mathieu

Docteure en Histoire de l'art et Archéologie
Collaboratrice scientifique au Musée International du Carnaval et du Masque, Binche
clems1084@hotmail.com

Jean-Marie Sansterre

Docteur en Philosophie et Lettres
Professeur honoraire à l'Université Libre de Bruxelles
jsanster@ulb.ac.be

Philippe Sosnowska

Docteur en Histoire, Art et Archéologie
Chercheur à l'Université Libre de Bruxelles
psosnows@ulb.ac.be

Vincent Vandenberg

Docteur en Histoire, Art et Archéologie
Chargé de recherche F.R.S.-FNRS, Université Libre de Bruxelles
Maître d'enseignement à l'Université Libre de Bruxelles
Vincent.vandenberg@ulb.ac.be

Simone Weny

Historienne de l'art
sweny@internet.lu

Tabula gratulatoria

Bas Aarts, Tilburg (NL)
Jacky Adam, Rendeux
Kirk et Catherine Bartholomew-D'Haeseleer, Middletown CT (US)
Laurent Bavay, Bruxelles
Claire Billen, Bruxelles
Diane et François Binard, Rhode-Saint-Genèse
François Blary, Château-Thierry (FR)
Sergio Boffa, Bruxelles
Marc et Thérèse Boone-de Hemptinne, Sint-Amandsberg
Eric Bousmar, Ottignies-Louvain-la-Neuve
Michel Bur, Nancy (FR)
Ariane Cambier, Bruxelles
Thomas Cambrelin, Bruxelles
Jean-Marie Cauchies, Quaregnon
Frédéric Chantinne, Elisa Obradovic et Juliette Chantinne, Namur
Aloïs, Aurélien, Maud et Paulo Charruadas-Layeux, Bruxelles
Laetitia Cnockaert, Namur
Manuel Couvreur, Bruxelles
Philippe Cullus, Bruxelles
Vincent Debonne, Gand
Raphaël Debruyne, Lessines
Georges Declercq, Gand
Krista De Jonge, Bruxelles
Laura Dekoster, Bruxelles
Chloé Deligne, Bruxelles
Antonietta De Luca, Rome (IT)
Marie Demelenne, Spy
Daniel Demeter, Saint-Marc
Stéphane Demeter, Bruxelles
Anne et Claude Depauw-Debroux, Mouscron
Alexandra et Pierre De Poorter-Claeys, Bruxelles
Filippe De Potter, Bruxelles
Michael Depreter, Bruxelles
Nadine De Smet, Bruxelles
Jean-Pierre Devroey et Chantal Zoller, Bruxelles
Aurélie de Waha, La Clusaz (FR)
François de Wrangel, Walhain

Brigitte D'Hainaut, Bruxelles
Anya Diekmann, Bruxelles
Alain Dierkens, Bruxelles
Noémie Divoy, Bruxelles
Frans Doperé, Tirlemont
Jean-Pierre Ducastelle, Isière
Jean-Marie et Andrée Duvosquel-Molle, Bruxelles
Jean-Claude et Corine Échement, Bruxelles
Laure-Anne Finoulst, Bruxelles
Chantal et Stéphane Frei-Verheyden, Bruxelles
Michèle Galand, Rixensart
Patrice Gautier, Ottignies-Louvain-la-Neuve
Sophie Glansdorff, Bruxelles
Ann Gobin, Courtrai
David Guillardian, Bruxelles
Albert Hallez, Bruxelles
Anne-Marie Helvétius, Paris (FR)
Vincent Heymans, Bruxelles
Patrick Hoffsummer, Theux
Roel Jacobs, Bruxelles
Thibault Jacobs, Bruxelles
Serge Jaumain, Bruxelles
Françoise Jurion, Bruxelles
Florence, Thierry, Cyril, Erwan et Audric Jurion, La Reid
Jean-Louis Kupper, Limbourg
David Kusman, Bruxelles
Marie-Christine Laleman, Gand
Marc et Cécile Lamberty-Casse, Rhode-Saint-Genèse
Jacqueline Leclercq-Marx, Waterloo
Monique Maillard-Luypaert, Soignies
Julien Maquet, Soumagne
Alain Marchandise, Liège
Rina Margos, Bruxelles
Michel Margue, Roodt-sur-Syre (LU)
Didier Martens, Bruxelles
Clémence Mathieu, Bruxelles
Colette et Ronny Mattelaer-DeTry, Hoeilaert
Sahid Messaouri, Braine-l'Alleud
Philippe Mignot, Liège
Denis Morsa, Bruxelles

Muriel Muret, La Hulpe
Roger et Claudette Navez-Dubart, Bruxelles
René Noël, Namur
Lukas Otero-Sanchez, Bruxelles
Michel Pauly, Luxembourg (LU)
Colette et Jean Persoons, Ottignies-Louvain-la-Neuve
Hérolf Pettiau, Arlon
Mathieu Piavaux, Bruxelles
Jeff Rider, Middletown CT (US)
Philippe Ruelle, Bruxelles
Jean-Marie Sansterre, Bruxelles
Nicolas Schroeder, Heidelberg (DE)
Martine Soumoy, Charleroi
Arthur, Anna, Britt et Philippe Sosnowska-Claes, Rhode-Saint-Genèse
Henri et Fanny Szliwowski-Bialer, Bruxelles
René et Martine Taquet-Bohler, Bruxelles
Jean-Louis Van Belle, Braine-le-Château
Stephan Van Bellingen, Bruxelles
Vincent Vandenberg et Marie-Aline Laurent, Bruxelles
Bram Vannieuwenhuyze, Elsegem
Aline Wachtelaer, Schaerbeek
Loïc Waucquez, Bruxelles
Monique et Jean Weis-Houssiau, Bruxelles
Nicolas Wenner, Bruxelles
Simone Weny, Warken (LU)
Alexis Wilkin, Liège
Didier Willems, Nivelles
Jean-Marie Yante, Ottignies-Louvain-la-Neuve

Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, Bruxelles
Archives et Bibliothèques de l'Université libre de Bruxelles
Archives de l'Etat à Mons
Archives de l'Etat à Tournai
Archives Générales du Royaume, Bruxelles
Archives nationales de Luxembourg (LU)
Bruxelles-Musées-Expositions
Centre Luxembourgeois de Documentation et d'Etudes médiévales
Centre de Recherches en Archéologie et Patrimoine, Université libre de Bruxelles
Commune de Koksijde

Coudenberg – Ancien Palais de Bruxelles
Institut royal du Patrimoine artistique, Bruxelles
Musée de la Ville de Bruxelles
Sociamm, Université libre de Bruxelles
Société royale d'Archéologie de Bruxelles
Université de Namur
Université libre de Bruxelles